VIE
DE LA MÉRE
DE L'INCARNATIO

Se trouve à Paris,
au Magazin de Librairie de
ME QUIGNON Junior Pere
Rue de la Harpe N.no,
au coin de la Sorbonne.

1797 (V. St.) — P. Massard, Del. et Scalp. — an. V. de la Rep.

Decor Carmeli *Isa. 35. 2.*

VIE
DE LA BIENHEUREUSE
SŒUR MARIE
DE L'INCARNATION,
DITE DANS LE MONDE
MADEMOISELLE ACARIE,
CONVERSE PROFESSE ET FONDATRICE
DES CARMELITES RÉFORMÉES DE FRANCE:

Faite d'après des piéces authentiques ; accompagnée de notes hiſtoriques, critiques & morales ; & ſuivie 1°. d'une Appendice contenant des écrits & des maximes de la Bienheureuſe, 2°. de Pieces juſtificatives.

Par J. B. A. BOUCHER.

Elle prie ſans ceſſe pour la nation dont elle a fait partie, & pour la ville où elle a pris naiſſance.

II. Machab. 15.

A PARIS,
Chez H. BARBOU, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

M. DCCC.

EXPLICATION

DE L'ESTAMPE

QUI EST A LA TÊTE DE CETTE VIE.

Nous désirions que notre ouvrage fût orné d'une gravure qui eût rapport aux principaux objets que nous y traitons, & la divine Providence s'est plue à seconder nos vues. L'estampe qui est à la tête de cette Vie, a été dessinée & gravée par M. Massart. Cet habile artiste a entrepris & exécuté ce travail, avec tout le zèle & le désintéressement qu'on pouvoit attendre de la piété dont il fait profession, & de l'attachement qu'il a pour les Carmelites du premier couvent de Paris & pour nous en particulier. Nous allons expliquer les différentes parties de sa gravure.

Le grand sujet qui se trouve au milieu, est la glorification de la Bienheureuse : il est tiré du cinquieme Livre. En le dessinant, M. Massart a suivi une estampe qui a été gravée à Rome dans le temps de la béatification de la sœur Marie de l'Incarnation : mais il a fait le portrait de cette sainte femme d'après un ancien dessin au crayon, qui est entre les mains des Carmelites de Pontoise, & qu'on dit ressembler à la Bienheureuse.

Les trois médaillons qui ſe trouvent au-deſſus du grand ſujet, offrent les vrais portraits de Sainte Théreſe, & des vénérables meres Anne de Jéſus & Anne de S. Barthélemi, les deux plus célebres des ſix Carmelites Eſpagnoles qui ſont venues établir leur ordre en France. Le portrait de ſainte Théreſe eſt au milieu des deux autres. M. Maſſart l'a fait d'après un tableau qui répréſente la réformatrice du Carmel, & que la ducheſſe de Berwick a donné en 1768 aux Carmelites de la rue de Grenelle à Paris : ce tableau eſt une bonne copie de celui qu'on a peint du vivant de la ſainte, & que les Carmelites d'Albe conſervent précieuſement. La mere Anne de Jéſus eſt à la droite de Sainte Théreſe ; la mere Anne de S. Barthélemi eſt à ſa gauche.

Les trois médaillons qui ſe trouvent au-deſſous du grand ſujet, offrent les vrais portraits des trois premiers ſupérieurs des Carmelites de France : à droite eſt M. Gallemant, curé d'Aumale ; au milieu eſt M. Duval, profeſſeur de Sorbonne ; à gauche eſt le cardinal de Bérulle.

Le médaillon qui ſe trouve à la droite du grand ſujet, offre le vrai portrait de M. de Bretigny, prêtre, qui a contribué de tout ſon pouvoir à la fondation du Carmel François.

Le médaillon qui ſe trouve à la gauche du

grand ſujet, offre le vrai portrait de M. de Marillac, garde des ſceaux, qui fut l'ami de la Bienheureuſe & le bienfaiteur des Carmelites de France.

Le petit ſujet qui ſe trouve au-deſſus de M. de Bretigny, eſt la Bienheureuſe qu'on releve ſur un drap pour la mettre dans une charrette & la ramener à Paris, après qu'elle s'eſt caſſé la cuiſſe dans les environs de Luzarches : il eſt tiré du premier Livre.

Le petit ſujet qui ſe trouve au-deſſus de M. de Marillac, eſt la Bienheureuſe, qui, après avoir pourvu aux beſoins corporels des malades, dans l'hôpital de S. Gervais à Paris, les exhorte à s'occuper de leurs beſoins ſpirituels : il eſt tiré du ſecond Livre.

Le petit ſujet qui ſe trouve au-deſſous de M. de Bretigny, eſt la Bienheureuſe, qui, après que M. de Bérulle & M. de Marillac ont poſé la premiere pierre du chœur du premier monaſtere des Carmelites, prédit à chacun d'eux les ſervices qu'il doit rendre à cette nouvelle maiſon : il eſt tiré du troiſieme Livre.

Le petit ſujet qui ſe trouve au-deſſous de M. de Marillac, eſt la Bienheureuſe, qui prend l'habit religieux chez les Carmelites d'Amiens : il eſt tiré du quatrieme Livre.

Dans les intervalles des médaillons qui ſe trouvent au-deſſus & au-deſſous du grand ſujet, M. Maſſart a placé les images des vertus que les Carmelites doivent particulierement pratiquer, & que la Bienheureuſe a pratiquées avec une grande perfection. Entre Sainte Théreſe & la mere Anne de Jéſus, eſt repréſentée la Chaſteté, qui porte le nom Hébreu de Dieu (*Jehova*) écrit ſur ſon cœur. Entre Sainte Théreſe & la mere Anne de Saint Barthélemi, eſt repréſentée la Pauvreté, qui foule aux pieds de l'or & des pierreries, & qui tient une croix dans ſa main. Entre M. Gallemant & M. Duval, eſt repréſentée l'Obéiſſance, qui porte un joug ſur lequel on lit le mot Latin *ſuave* (doux). Entre M. Duval & M. de Bérulle, eſt repréſentée la Pénitence, qui tient d'une main une diſcipline, & de l'autre des petits poiſſons.

PRÉFACE.

Les rapports intimes qui nous lient avec les Carmelites du faubourg Saint Jacques à Paris, & l'eſtime dont nous ſommes pénétrés pour ces dignes filles de Sainte Théreſe, nous ont fait conſentir à écrire la Vie de la Bienheureuſe Sœur Marie de l'Incarnation, à laquelle le Carmel François doit ſon origine. Cette ſainte femme qui fut ſi célebre du temps de nos ancêtres, n'étoit preſque plus connue de nos jours : l'égliſe Gallicane qui prit tant d'intérêt à ſa gloire dans les années qui ſuivirent ſa mort, ſembloit l'avoir oubliée ; & ſa mémoire ne ſe conſervoit plus guères que chez les religieuſes qu'elle avoit fondées. Les Carmelites même n'avoient qu'une idée imparfaite des vertus & des bonnes œuvres de leur fondatrice, quoique pluſieurs auteurs euſſent autrefois publié ſa Vie : on liſoit très-peu ces ouvrages, dont le ſtyle étoit ſuranné, & dont les exemplaires étoient rares.

Quand Madame Louiſe de France, prieure des Carmelites de Saint Denis, entreprit de faire reprendre à Rome la cauſe de la Bienheureuſe, elle voulut auſſi

faire revivre ſa mémoire parmi les François. Elle chargea M. l'abbé de Montis, docteur en théologie, de compoſer une nouvelle Vie de cette ſainte religieuſe. Ce vertueux eccléſiaſtique entra volontiers dans les vues de la princeſſe, & fit paroître en 1778 la Vie qu'elle lui demandoit. Mais il étoit vieux & aveugle, & par conſéquent hors d'état de faire de grandes recherches : d'ailleurs on le preſſoit de donner au public le réſultat de ſon travail. Il s'eſt donc contenté d'abréger l'ancienne Vie que Duval avoit écrite ; & malgré ſa bonne volonté, il n'a fait qu'un ouvrage très-médiocre. Beaucoup de faits importants y ſont omis ; la plupart de ceux qui s'y trouvent, ſont rapportés d'une maniere inexacte ; & le ſtyle eſt tout-à-fait négligé. Cet ouvrage compoſé à la hâte n'a guères ſervi à faire connoître la Bienheureuſe, parcequ'il eſt lui-même reſté preſqu'inconnu : ainſi le but de Madame Louiſe n'a pas été rempli.

Lorſque le pape Pie VI eut mis, en 1791, la ſœur Marie de l'Incarnation au nombre des Bienheureux, les François amis de la religion demanderent quelles étoient les actions qui avoient mérité cet honneur à une de leurs compatriotes. Les Carmelites du faubourg Saint Jacques nous ont alors engagés à ſatisfaire cette louable curioſité ; & quoique nous connuſſions bien

la médiocrité de nos talens, quoique nous n'euſſions jamais écrit dans le genre de l'hiſtoire, nous n'avons pu réſiſter aux preſſantes ſollicitations des filles aînées du Carmel François. Nous avons compté ſur la protection de la Bienheureuſe & ſur l'indulgence du Lecteur.

Nous venons d'expoſer les motifs qui nous ont fait prendre la plume ; nous allons maintenant rendre compte des ſources où nous avons puiſé les faits que nous rapportons. Nous parlerons d'abord des différentes Vies de la ſœur Marie de l'Incarnation dont nous nous ſommes ſervis ; nous parlerons enſuite des autres monuments hiſtoriques dont nous avons également fait uſage.

I. André Duval, profeſſeur de Sorbonne & un des plus grands théologiens du dix-ſeptieme ſiecle, eſt auteur de la premiere Vie, qui a paru in-8°. en 1621, à Paris chez Taupinart, & qui a eu pluſieurs éditions dans l'eſpace d'uu petit nombre d'années. Il avoit plus de facilité que tout autre pour compoſer cette Vie ; il avoit eu pendant longtemps des relations très-intimes avec la Bienheureuſe, & il étoit un des trois premiers ſupérieurs des Carmelites de France. Mais la prudence & la charité l'ont obligé de raconter certains faits avec une

grande circonſpection, & de taire le nom de certaines perſonnes. Il a pris & ſoutenu dans ſon ouvrage le ton qui convient à l'hiſtoire, & ſa narration n'eſt pas entrecoupée par des réflexions inutiles. Quand il a occaſion de parler des dégrés de la vie ſpirituelle, il en parle en homme qui les a non-ſeulement étudiés, mais encore parcourus : il traite en maître les queſtions de théologie qui ſe préſentent ſous ſa plume. Son ſtyle, quoique ſuranné, plaît au lecteur par ſa naïveté & ſon onction.

Le P. Marin, provincial des Barnabites, & ſupérieur des Carmelites de Pontoiſe, eſt auteur de la ſeconde Vie, qui a paru in-12, en 1642, à Paris chez Rocolet ; & qui a été réimprimée dans le même format, mais avec des additions conſidérables, en 1665, à Paris chez Meturas. Il entreprit cet ouvrage à la ſollicitation d'une perſonne d'un rang diſtingué, qui étoit très-attachée au Carmel de France, & qui n'avoit pas le temps de lire la Vie que Duval avoit faite. Cette perſonne, dont on ignore le nom, étant venue à mourir avant que le P. Marin eût fini ſon ouvrage, les Carmelites le prierent de l'achever, afin que le public n'en fût pas privé. La Vie qu'il a compoſée, fait honneur à ſes lumieres & à ſa piété : mais les faits y ſont en trop petit nombre & trop peu dé-

taillés ; les réflexions y ſont trop multipliés & trop longues. C'eſt de la ſeconde édition que nous nous ſommes ſervis.

Le P. Hervé, prêtre de l'Oratoire, eſt auteur de la troiſieme Vie, qui a paru in-8°. en 1666, à Paris chez Meturas. Cet ouvrage eſt moins une vie qu'un éloge hiſtorique. L'auteur s'eſt borné à parler des vertus de la Bienheureuſe, & à montrer qu'elle les a pratiquées conformément à la doctrine des maîtres de la vie ſpirituelle. Un plan ſi rétréci l'a mis dans le cas de dire une foule de choſes qui ſont étrangeres à l'hiſtoire ; enſorte que dans pluſieurs pages de ſuite, on trouve à peine quelques lignes qui ayent le ton du récit. On regrette que le P. Hervé ait ſuivi cette marche : il avoit plus de liberté que Duval pour raconter au long certains faits ; & les Carmelites lui avoient fourni beaucoup de mémoires authentiques.

Nous avons déja parlé de la Vie qui a été faite par M. de Montis : elle a paru in-12, en 1778, à Paris chez Gueffier.

A l'époque de la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation, en 1791, Barthélemi Moirani a donné en Italien une Vie de cette ſainte femme, qui forme un in-4°. de 200 pages, & qui a paru à Rome chez Lazzarini. Il l'a compoſée d'après les dépoſitions juridiques qui avoient été faites dans le procès de la Bienheureuſe, & il

l'a publiée ſous les yeux du pape Pie VI : ainſi ſon ouvrage eſt d'une grande autorité, quoiqu'il ne ſoit pas d'une grande étendue. Cette Vie a été traduite en François par la ſœur Sophie, Carmelite du faubourg Saint Jacques (*a*) : ſa traduction n'a pas été imprimée.

Le P. Giry, Minime, a fait l'abrégé de la vie de la Bienheureuſe, dans ſes *Vies des ſaints*, au 18 Avril : le P. de Vernon, religieux du Tiers-ordre de Saint François, l'a fait auſſi dans ſon ouvrage intitulé *Conduite Chrétienne*.

II. Nous avons ſouvent conſulté, & nous citons bien des fois, l'*Extrait Italien des dépoſitions juridiques qui ont été faites pour la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation*. Cet Extrait forme trois volumes in-folio, qu'on a imprimés à Rome quand on y traitoit la cauſe de la Bienheureuſe : outre l'abrégé des dépoſitions des témoins, il contient les objections du promoteur de la foi & les réponſes qu'on y a données.

Nous avons entierement parcouru, & utilement employé, l'*Hiſtoire manuſcrite de la fondation des Carmelites de France*. Cette Hiſtoire qui forme quarante-deux volumes in-4°. appartient aux Carmelites de la rue

---

(*a*) Cette religieuſe s'appelloit dans le monde Mademoiſelle Chatelain ; elle étoit attachée à la reine de France, épouſe de Louis XV.

de Grenelle à Paris ; elle eſt le fruit du travail de la mere Natalie & de la ſœur Marie Théreſe, religieuſes de ce monaſtere (*b*). On y trouve la relation de la fondation de tous les couvents du Carmel François ; l'abrégé de la vie de toutes les religieuſes de l'ordre qui ſont mortes en France depuis l'année 1604 juſqu'à nos jours, ou du moins les lettres circulaires qui les concernent ; des détails ſur les Carmelites Eſpagnoles qui vinrent fonder celles de France, ſur M. Gallemant, &c. Elle a été compoſée, il y a un certain nombre d'années, d'après des pieces authentiques qu'on avoit conſervées dans les maiſons de l'ordre, & que les viſiteurs firent venir à Paris (*c*). Quand elle fut achevée, M. Picot de Cloriviere, ex-Jéſuite, ſe chargea de la revoir & de la refondre. Il avoit déja compoſé un abrégé de la vie de Sainte Théreſe qui devoit ſervir d'introduction à l'ouvrage, lorſque la divine Providence a jugé à propos de l'employer à un autre genre d'occupation.

(*b*) La premiere de ces religieuſes s'appelloit dans le monde Mademoiſelle d'Annebault d'Annican ; la ſeconde s'appelloit Mademoiſelle de Véſin.

(*c*) Les Carmelites du fauxbourg S. Jacques ont fait en onze volumes in4°. un extrait de ce que cette Hiſtoire renferme de plus curieux : elles y ont ajouté pluſieurs lettres intéreſſantes, écrites par les viſiteurs & les ſupérieurs de l'ordre ; & le récit de la fondation des Carmelites d'Alençon, qui fut faite en 1778 par Monſieur frere de Louis XVI.

Nous aurions bien voulu voir les pieces originales qui ont ſervi à faire l'Hiſtoire dont nous venons de parler : mais la révolution que l'etat religieux a éprouvée en France dans ces derniers temps, en a fait perdre la plus grande partie. Nous avons tâché de ſuppléer à cette perte, en recourant aux bibliotheques publiques & même à des bibliotheques particulieres. Feu M. Mercier, qui étoit plus connu ſous le nom d'abbé de Saint-Léger, & qui avoit été bibliothécaire de Sainte Genevieve à Paris, nous a indiqué bien des pieces dont nous avons fait uſage. Feu M. Beaucouſin, avocat au parlement de Paris, nous en a communiqué d'autres qui étoient en ſa poſſeſſion.

Nous avons cru devoir joindre à notre ouvrage des notes hiſtoriques, critiques & morales, ſoit pour développer des faits importants, ſoit pour éclaircir des points difficiles. En les compoſant, nous avons pris pour modele celles que M. Godeſcard a miſes dans ſon recueil des *Vies des ſaints* ; & en outre, cet eccléſiaſtique eſtimable, dont la vertu égale le ſavoir, a bien voulu nous aider de ſes avis.

Nous avons partagé la Vie de la Bienheureuſe en cinq Livres, dont on connoîtra le ſujet en liſant les Sommaires.

A la ſuite de la Vie, nous avons mis une Appendice qui contient des écrits & des

des maximes de la Bienheureuſe ; & cette Appendice eſt ſuivie de Pieces juſtificatives & d'une Table des matieres.

Nous n'avons rien négligé pour que cet ouvrage eût toute la perfection que nous pouvions lui donner : nous n'avons épargné ni le temps ni les ſoins pour rechercher les faits, les choiſir, les mettre en ordre & les raconter dans le ſtyle qui convient à une hiſtoire particuliere. Nous nous croirons bien récompenſés des peines que nous a coûtées notre travail, s'il contribue à la gloire de Dieu, à l'honneur de la Bienheureuſe & à l'édification du lecteur.

SOMMAIRES
DE LA VIE
DE LA BIENHEUREUSE SŒUR MARIE DE L'INCARNATION.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1566 où naquit la Bienheureuſe, juſque vers la fin de l'année 1601.

Introduction, pag. 1.. *Naiſſance de la Bienheureuſe*, 3.. *Nicolas Avrillot & Marie Luillier ſes pere & mere*, 5.. *Avant la naiſſance de leur fille, ils font vœu de l'habiller de blanc quand elle ſeroit née*, 6.. *Dieu fait connoître la future ſainteté de la petite Avrillot*, 7.. *Son caractere & vertus de ſon enfance*, ibid.. *On la met en penſion à l'abbaye de Longchamp près Paris; conduite édifiante qu'elle y mene*, 8.. *Ferveur avec laquelle elle fait ſa premiere communion*, 9.. *Elle commence à ſentir du goût pour la vie religieuſe*, 11.. *Elle eſt rappellée dans la maiſon paternelle*, ibid.. *Elle demande la permiſſion d'être religieuſe à l'Hôtel-Dieu de Paris*, 12.. *Cette permiſſion lui eſt refuſée*, 13.. *Elle défere à la volonté de ſa mere & s'éloigne davantage du monde*, 14.. *Dureté de la mere & patience de la fille*, 15.. *La jeune Avrillot eſt mariée avec M. Acarie*, 16.. *Bonnes qualités de l'époux*, ibid.. *Bonnes qualités de l'épouſe au moment de ſon mariage*, 20.. *Madame Acarie vit en bonne intelligence avec ſon mari & ſa belle mere*, ibid.. *Ils l'obligent à ſe parer*

comme les jeunes femmes de ſa condition, 21.. *Elle commet une faute à ce ſujet*, 22.. *Sa piété*, ibid.. *Accord qu'elle fait, pour la pratique de la vertu, avec Andrée Levoix ſa femme de chambre*, 24.. *Profit qu'elle tire des avis de M. de Champigny ſon parent*, 25.. *Elle court riſque de perdre ſa piété en liſant des romans*, 26.. *Son époux lui procure de bons livres*, 27.. *Maximes qu'elle y trouve, & qui contribuent à ſa perfection*, ibid. *Effet qu'opere en elle cette maxime* : Trop eſt avare à qui Dieu ne ſuffit, 28 & ſuiv.. *De ſes extaſes & de ſes raviſſements*, 29.. *Comment elle ſe conduit dans ces états, n'ayant pas de guide éclairé*, 30.. *Profit qu'elle en tire pour ſa perfection*, 32.. *Inquiétudes qu'en prennent ſon mari & ſa belle mere*, 34.. *De ſes douleurs ſtigmatiques*, 35.. *Un médecin, conſulté ſur ſon état, ne fait qu'augmenter ſon mal*, 39.. *Le P. Benoit de Canfeld, Capucin Anglois, l'éclaire & la raſſure ſur les choſes extraordinaires qu'elle éprouve*, 40.. *Elle n'en devient que plus humble*, 43.. *Trois grandes vérités que Dieu imprime dans ſon ame*, 44.. *M. Acarie tente inutilement d'aider ſa femme en lui donnant des livres de ſpiritualité*, ibid. *Il la contrarie à ce ſujet, & elle montre une grande douceur*, 46.. *De la Ligue & du rôle qu'y joue M. Acarie*, ibid.. *Il eſt exilé par Henri IV, & ſe retire à la chartreuſe de Bourgfontaine*, 48.. *Réſignation que ſa femme montre dans cette épreuve*, 49.. *Mauvais état des affaires de M. Acarie*, ibid.. *On ſaiſit ſes biens & ceux de ſa femme*, 50.. *Madame Acarie ſupporte avec courage la détreſſe à laquelle elle eſt réduite*, 51.. *Elle ne veut pas ſe ſéparer de biens d'avec ſon mari*, ibid.. *Elle ſe met à la tête des affaires*, 52.. *Pureté des motifs qui l'animent ; intelligence & activité avec leſquelles*

elle réuſſit à relever ſa maiſon, 53.. *Les aſſauts de l'amour divin deviennent plus forts à ſon égard*, 55.. *Vie dure & auſtere qu'elle mene*, 57.. *Ses directeurs approuvent ſa maniere de vivre*, 59.. *De Dom Beaucouſin, vicaire de la chartreuſe de Paris*, 61.. *D'André Duval, profeſſeur de Sorbonne*, 63.. *De M. Gallemant, curé d'Aumale*, 65.. *M. Acarie eſt fait priſonnier par un parti ennemi*, 72.. *Réſignation de Madame Acarie*, 75.. *Elle rachete ſon époux*, 76.. *Elle ſe caſſe la cuiſſe en revenant de Luzarches*, ibid.. *Son courage & ſa préſence d'eſprit dans cette occaſion*, 77.. *Elle guérit & ſe remet à gouverner ſa maiſon*, 80.. *Elle ſe caſſe une ſeconde fois la cuiſſe au college de Calvy*, ibid.. *Elle ſe caſſe une troiſieme fois la cuiſſe à Ivry près Paris*, 81.. *Souffrances que ces accidents lui cauſerent pendant le reſte de ſes jours*, ibid.. *Sa conduite édifiante dans ſes diverſes maladies*, 82.. *Elles ne l'empêchoient pas d'être utile aux perſonnes de ſa maiſon & aux autres*, 83.

LIVRE SECOND.

Fidélité de la Bienheureuſe à remplir ſes devoirs d'épouſe, de mere & de maîtreſſe de maiſon. Ses bonnes œuvres pendant qu'elle eſt dans l'état du mariage.

Conduite de Madame Acarie à l'égard de ſon époux; reſpect qu'elle lui porte, obéiſſance qu'elle lui rend, 86.. *Contrariétés qu'elle éprouve de ſa part*, 89.. *Leur amour réciproque*, 92.. *Conduite de Madame Acarie envers ſes enfants*, 93.. *Elle les offre de bonne heure à Dieu*, 94.. *Soin qu'elle prend de leur éducation, & perfection avec laquelle elle leur fait pratiquer la vertu*, 95.. *Reglement*

de vie qu'elle fait pour ſes filles, 100.. *Profit qu'elle fait tirer à ſes enfants des fautes qu'ils commettent, & des punitions qu'ils reçoivent*, 103.. *Elle les éloigne du grand monde, ne les confie qu'à des perſonnes ſûres, & les ſurveille toujours elle-même*, 104.. *Prudence avec laquelle elle les dirige dans le choix d'un état*, 107.. *Douceur & bonté avec leſquelles elle les traite*, 110.. *Fruits admirables d'une éducation ſi chrétienne*, 111.. *Conduite de Madame Acarie à l'égard de ſes domeſtiques; elle les porte avec zèle à la piété, elle les reprend avec douceur de leurs défauts, elle les ſoigne avec bonté dans leurs maladies*, 115.. *Mention de quelques-uns de ſes ſerviteurs; de Vincent, d'Edmond de Meſſa, de Guichard & d'Etienne*, 118.. *Bonnes œuvres de Madame Acarie; regles qu'elle ſuit en les faiſant*, 121.. *Ses grandes aumônes*, 124.. *Pauvres qu'elle affectionne particulierement*, 126.. *Sa charité dans les calamités publiques*, 128.. *Elle ſoigne les malades dans les maiſons particulieres & les hôpitaux; elle pourvoit aux beſoins de leur ame, comme aux beſoins de leur corps*, 130.. *Mort de M. Avrillot ſon pere*, 133.. *Elle travaille à la converſion des pécheurs, des hérétiques & des femmes débauchées*, 134.. *Elle met la réforme ou entretient la regularité dans pluſieurs maiſons religieuſes*, 139.. *Elle exerce la correction fraternelle d'une maniere admirable*, 141.. *Elle conſole les affligés*, 143.. *Son talent pour la direction des ames*, ibid.. *Elle contribue à l'avancement ſpirituel de ſes amis, qu'elle aimoit chrétiennement*, 145.. *De S. François de Sales*, 146.. *Du cardinal de Bérulle*, 148.. *De M. de Marillac, garde des ſceaux*, 152.. *De la mere du cardinal de Bérulle*, 165.. *De la marquiſe de Meignelay*, 174.. *Utilité des écrits ſpirituels de*

Madame Acarie, 177.. *Dons de la nature & de la grace que Dieu avoit mis en elle, pour la rendre propre à faire de bonnes œuvres*, 178.. *Dons extraordinaires qu'il lui faiſoit pour la même fin. Diſcernement des eſprits*, 181.. *Fait de Nicole Tavernier*, 187.. *Don de prophétie*, 191.. *Fait de Mademoiſelle de Champdenier*, 192.. *Don des miracles*, 198.. *Madame Acarie conſerve ſon union avec Dieu, & ſon humilité, au milieu des bonnes œuvres qu'elle fait*, ibid.

LIVRE TROISIEME.

Travaux de la Bienheureuſe pour fonder en France les Carmelites réformées, les Urſulines & la congrégation de l'Oratoire. Mort de ſon époux.

Depuis la fin de l'année 1601, juſqu'à la fin de l'année 1613.

Fondation des Carmelites de France, 201.. *Cette fondation eſt occaſionnée par les vues qu'avoit eues Sainte Théreſe en réformant ſon ordre*, 203.. *M. de Bretigny en eſt le promoteur*, 205.. *Il fait pendant dix-huit ans des tentatives inutiles pour y parvenir*, 208.. *Madame Acarie eſt appellée d'une maniere extraordinaire à exécuter cette œuvre importante*, 213.. *Sainte Théreſe lui apparoît à ce ſujet ; mais, dans une aſſemblée tenue à la ſuite de cette apparition, on décide qu'il n'eſt pas encore temps de travailler à la fondation projetée*, 215.. *Sainte Théreſe apparoît une ſeconde fois à Madame Acarie pour le même objet, & Dieu déſigne à celle-ci la ducheſſe de Longueville comme devant être la fondatrice du premier couvent des Carmelites*, 217.. *On tient une ſeconde aſſemblée relative à la fondation*

projetee, & on y décide que cette fondation doit être faite, 219.. *M. de Marillac coopère avec Madame Acarie à l'exécution du projet*, 223.. *Le roi donne des lettres-patentes qui autoriſent la fondation*, 224.. *On traite de la ceſſion du prieuré de Notre-Dame-des-Champs pour y établir le premier couvent*, 225.. *M. de Bretigny écrit en Eſpagne pour avoir des Carmelites de la réforme*, 226.. *On obtient à Rome la bulle d'érection de l'ordre*, 227.. *Madame Acarie établit la petite congrégation de Sainte Genevieve, pour y former des ſujets propres au Carmel*, 231.. *Elle préſide à la réconſtruction de la maiſon de Notre-Dame-des-Champs*, 242.. *Les premieres pierres ſont poſées*, 243.. *Zèle avec lequel Madame Acarie ſurveille les ouvriers*, 244.. *Confiance qu'elle a dans la Providence au ſujet des dépenſes qu'on fait*, 245. *Sainte Théreſe lui apparoît, & lui annonce qu'elle entrera dans l'ordre des Carmelites en qualité de ſœur converſe*, 246.. *La même ſainte lui apparoît encore, & la raſſure au ſujet d'un procès fâcheux qu'on lui ſuſcitoit*, 247.. *M. de Bretigny ſe décide à aller chercher des Carmelites Eſpagnoles, & ſe fait accompagner dans ce voyage par pluſieurs dames Françoiſes*, 249.. *Il n'obtient rien du général des Carmes*, 253.. *M. de Bérulle va le rejoindre avec M. Gauthier, & ſe met à la tête de cette négociation*, 254.. *Le général des Carmes refuſe de conſentir aux demandes de M. de Bérulle*, 255.. *On emploie inutilement auprès du général la protection de perſonnes puiſſantes*, 256.. *Patience & fermeté de M. de Bérulle*, 258.. *Le général, menacé par le nonce, cede enfin aux inſtances qn'on lui faiſoit*, 259.. *Noms des Carmelites Eſpagnoles qu'on envoie fonder le Carmel de France*, 260.. *Elles arrivent à Paris, & prennent poſſeſſion du mo-*

naſtere de Notre-Dame-des-Champs, 292.. *On choiſit les ſept premieres novices, & elles prennent l'habit religieux*, 298.. *Madame Acarie continue de les diriger*, 301.. *Elle ceſſe enſuite de le faire*, 324.. *Maniere dont elle reçoit les éloges que lui attire la fondation des Carmelites*, 325.. *Mort d'Andrée Levoix, premiere novice du Carmel François*, 326.. *Entrée des trois filles de Madame Acarie au premier couvent pour y être religieuſes*, 328.. *De la mere Marguerite du S. Sacrement, ſa ſeconde fille*, 329.. *De la mere Genevieve de S. Bernard, ſa troiſieme fille*, 333.. *De la mere Marie de Jéſus, ſa premiere fille*, 338.. *On établit de nouveaux monaſteres de Carmelites, & Madame Acarie a part à leur établiſſement. Fondation du couvent de Pontoiſe*, 341.. *Fondation du couvent de Dijon*, 346.. *Fondation du couvent d'Amiens*, ibid.. *Fondation du couvent de Tours*, 350.. *Fondation du couvent de Rouen*, 352.. *Soins que Madame Acarie donne à ces fondations & à d'autres encore*, 357.. *Elle diſſout la petite congrégation de Sainte Genevieve*, 358.. *Elle ſe ſert des perſonnes qui compoſoient encore cette congrégation, pour établir l'ordre des Urſulines, dont Madame de Sainte Beuve eſt la fondatrice*, 359.. *Elle en dirige pendant quelque temps les premiers ſujets*, 364.. *Elle contribue à la fondation de la congrégation de l'Oratoire de France*, 365.. *Maladies graves qu'elle eſſuye en* 1606 *& en* 1610, 366.. *M. Acarie tombe malade, & Dieu révele à ſa femme qu'il ne guérira pas de cette maladie*, 369.. *Il meurt ſaintement*, 371.. *Un an après, Dieu fait connoître à Madame Acarie que ſon époux jouiſſoit du bonheur céleſte*, 372.

LIVRE QUATRIEME.

Entrée de la Bienheureuſe en religion dans l'ordre des Carmelites. Sa vie dans le couvent d'Amiens & dans celui de Pontoiſe. Sa mort dans la derniere de ces deux maiſons.

Depuis la fin de l'année 1613, juſqu'au 18 Avril 1618.

Madame Acarie ſe diſpoſe à ſe faire Carmelite ; mais le mal qui lui vient à la cuiſſe, l'oblige de différer l'exécution de ſon deſſein : beaux ſentiments qu'elle fait paroître à ce ſujet, 373.. *Elle demeure pendant quelque temps au premier couvent de Paris, & demande aux ſupérieurs d'être reçue dans la maiſon la plus pauvre de l'ordre & dans le rang de ſœur converſe*, 374.. *On arrête qu'elle ira au monaſtere d'Amiens : petits voyages de dévotion qu'elle fait avant de quitter Paris*, 376.. *Elle arrive au couvent d'Amiens, où elle eſt reçue de la maniere la plus honorable*, 377.. *Grande idée qu'elle a de la vie religieuſe*, 378.. *Elle prend l'habit religieux, ſous le nom de Marie de l'Incarnation : grande édification qu'elle donne dans cette circonſtance*, 381.. *Vertus qu'elle pratique dans le cloître*, 383.. *Sa fidélité à remplir les devoirs de ſœur converſe*, 384.. *Son obéiſſance*, 385.. *Sa pauvreté*, 388.. *Son humilité*, 391.. *Graces que Dieu lui fait pendant ſon noviciat*, 396.. *Elle obtient par ſes prieres la guériſon miraculeuſe du jeune duc de Longueville Henri ſecond du nom*, 397.. *Ses ſupérieurs l'admettent à la profeſſion, malgré la crainte que lui cauſoit cette démarche ; & Dieu la raſſure*, 399.. *Elle fait profeſſion dans ſon lit, parcequ'elle étoit ma-*

lade, 401.. *Particularités édifiantes de cette maladie*, 402.. *Graces extraordinaires qu'elle reçoit à la vue d'un crucifix : honneurs qu'on rend dans la ſuite à ce crucifix*, 407.. *Après avoir recouvré la ſanté, elle eſt élue prieure du monaſtere d'Amiens : mais elle refuſe ; & M. Duval autoriſant ſon refus, on élit une autre prieure*, 409.. *La ſœur Marie de Jéſus, ſa fille aînée, eſt élue ſouſprieure du même couvent ; & la vertueuſe mere témoigne à ſa fille, comme à ſa ſupérieure, la ſoumiſſion la plus reſpectueuſe*, 412.. *Elle montre une grande humilité en viſitant la maiſon avec M. Duval*, 416.. *Ce ſupérieur lui ordonne d'écouter les religieuſes qui voudront lui parler de leurs diſpoſitions intérieures*, 417.. *Quelque temps après, la nouvelle prieure lui défend de le faire, & l'éprouve en differentes occaſions : conduite que tient alors l'humble converſe*, 418.. *Elle eſt transférée au monaſtere de Pontoiſe, & ſa venue cauſe une grande joie dans cette maiſon*, 419.. *Elle procure de grands avantages à ſes nouvelles compagnes, dans l'ordre temporel & dans l'ordre ſpirituel*, 423.. *Elle eſt utile à d'autres perſonnes*, 426.. *Elle a une explication vive avec M. de Bérulle, au ſujet de quelques dévotions qu'il vouloit introduire dans l'ordre*, 428.. *Sa derniere maladie ; grands exemples qu'elle y donne, graces extraordinaires qu'elle y reçoit*, 433.. *Sa mort*, 446.

LIVRE CINQUIEME.

Grande vénération qu'on a pour la Bienheureuſe, après ſa mort. Merveilles par leſquelles Dieu rend témoignage à la ſainteté de ſa ſervante. Ses vertus. Tentatives & procédures faites pour qu'elle

ſoit béatifiée. Cérémonie de ſa béatification. Diverſes translations de ſon corps.

Depuis l'année 1618, juſqu'à l'année 1800.

Impreſſion que fait à Pontoiſe la mort de la ſœur Marie de l'Incarnation, 449.. *Son cœur eſt ſéparé de ſon corps & enterré ſecretement : on fait enſuite la cérémonie de ſes funérailles*, 450.. *Vénération qu'on témoigne à l'égard de la défunte ; pélerinages & préſents qu'on fait à ſon tombeau*, 451.. *Les perſonnes les plus diſtinguées par leur mérite & leur rang viſitent cet humble tombeau*, 454.. *M. Duval fait paroître la Vie de la ſœur Marie de l'Incarnation, & M. de Marillac lui fait élever un mauſolée*, 456.. *Merveilles par leſquelles Dieu autoriſe la vénération qu'on a pour elle. Odeurs miraculeuſes*, 457.. *Apparitions*, 459.. *Miracles*, 461.. *On travaille à faire béatifier la ſervante de Dieu. Informations faites par ordre de l'archevêque de Rouen*, 462.. *Informations faites par ordre du ſouverain Pontife, & viſite du tombeau*, 464.. *Témoins qui dépoſent en préſence des commiſſaires apoſtoliques*, 466.. *Vertus de la ſœur Marie de l'Incarnation. Sa foi*, 468.. *Son eſpérance*, 469.. *Sa confiance en Dieu pour les choſes temporelles*, 470.. *Sa ſoumiſſion à la volonté divine*, 472.. *Son amour pour Dieu*, 473.. *Son horreur pour le péché*, 474.. *Sa piété à l'égard de Dieu, des myſteres du chriſtianiſme, des ſaints, du culte divin & des miniſtres de l'égliſe*, 476.. *Son attrait pour l'oraiſon, & ſa maniere de prier*, 480.. *Sa mortification*, 482.. *Le décret d'Urbain VIII ſuſpend la pourſuite de la cauſe de la ſœur Marie de l'Incarnation, & on ôte les vœux qui ſe trouvoient autour dc ſon tombeau*, 483.. *Son corps*

eſt placé dans le mauſolée deſtiné à le contenir ; & on le viſite une ſeconde fois, 484.. *On fait en France, pendant plus d'un ſiecle, d'inutiles tentatives pour faire réprendre à Rome la cauſe de cette ſainte femme*, 485.. *Elle eſt enfin repriſe, & favorablement jugée par la congrégation des rites*, 486.. *Le pape Pie VI met la ſœur Marie de l'Incarnation au rang des Bienheureux, & l'on fait à Rome la cérémonie de ſa béatification*, 489.. *Son corps eſt transféré dans la chapelle du château de Nucourt, & mis enſuite dans le cimetiere de cette paroiſſe*, 496.. *On l'en retire, & on le place dans un lieu plus convenable*, 497.

VIE

VIE
DE LA BIENHEUREUSE
SŒUR MARIE
DE L'INCARNATION.

LIVRE PREMIER.

Le Calviniſme, malgré la ſévérité de François I, & de Henri II, contre ſes premiers partiſans, n'avoit que trop réuſſi à ſe repandre dans la France, à la faveur de la corruption de la cour, du relâchement du clergé, de l'ignorance des peuples, & de l'eſtime qu'on avoit pour des ſavants qui aimoient les opinions nouvelles. La jeuneſſe de François II, jointe à la mauvaiſe politique de Catherine de Médicis, avoit encore accru le mal, en donnant de la conſiſtance aux factions oppoſées des princes du ſang royal & des princes de la maiſon de Lorraine, & en laiſſant les Proteſtants ſoutenir ouvertement le premier de ces partis. Déja même, au commencement du régne de Charles IX, prince foible & peu fait pour ce temps d'orages, le feu de la guerre civile s'étoit allumé de toutes parts, & montroit, dans une effrayante perſpective, le dépériſſement général de la foi & des mœurs (1).

(1) Voyez le régne de ces princes, dans l'Hiſtoire de France

Ce fut dans ces circonſtances que la famille Avrillot, auſſi diſtinguée dans la capitale par ſa nobleſſe & ſes alliances (*a*), que par ſa probité & ſon attachement à la foi Catholique, vit naître au milieu d'elle *la Bienheureuſe* dont nous écrivons la Vie, & qui étoit ſi connue de ſon temps ſous le nom de *Mademoiſelle Acarie* (*b*).

---

des P P. Daniel et Griffet, Jéſuites.

(*a*) On trouve dès 1515, (*Tablettes de Thémis* au mot *Avrillot*,) un greffier aux préſentations du parlement de Paris, de la famille *Avrillot;* & depuis 1521 juſqu'en 1620, pluſieurs magiſtrats de ce nom, à la chambre des comptes de Bar en Lorraine. On ſait que la nobleſſe étoit excellente alors dans ces cours ſouveraines. Moreri (au mot *Avrillot*) dit que cette famille eut des alliances avec les Hurault, les Vaudetard, les Chevalier, les Dudrac, les Brulart-Sillery, &c. & Hilarion de Coſte Minime (*Femmes illuſtres*, tom. 2. in-4. art. *Sainte Thérèſe*) nous a conſervé la deſcription de ſes armes. Elles étoient d'or, à la tête de more bandée ou tortillée d'argent, & accompagnée de trois trefles en finople, deux en chef, & un en pointe. Si nous entrons dans ces détails, en parlant des familles Avrillot, Luillier & Acarie; c'eſt en faveur des perſonnes qui nous reſtent de ces familles illuſtres, & qui ne peuvent qu'être flattées de voir comment elles tiennent à la Bienheureuſe.

A l'époque de la naiſſance de la Bienheureuſe, il y avoit deux Avrillot conſeiller au parlement de Paris, l'un nommé *Jacques* & l'autre *Raoul*, (*Tablettes de Thémis* ibid. & les *Regiſtres de baptême* de S. Merry de Paris, relativement à la famille *Avrillot.*) Le premier étoit oncle de cette ſainte femme, ainſi qu'en a dépoſé pour ſa béatification le baron d'Oiſonville, (*Extrait Italien des dépoſitions pour la béatification*, indiqué dans notre préface.) Il paroît que le ſecond l'étoit auſſi, puiſque ſa femme tint ſur les fonts de baptême la ſeconde fille de Madame Acarie, tandis que la femme de Jacques n'a été marraine que du dernier des garçons né quatre ans après ſa ſœur. (Voyez, dans les *Pieces juſtificatives* qui ſont à la fin de cet ouvrage, les *extraits* pris à S. Gervais de Paris *des actes de baptême* de la famille *Acarie*. Voyez auſſi, pour toute cette note, *Les grands officiers de la couronne* par le P. Anſelme.)

(*b*) Il n'y avoit alors que les femmes de qualité à qui l'on donnât le titre de *Madame*, avec celui de leur mari; les autres femmes portoient le titre de *Mademoiſelle*, avec celui de leur époux: cette obſervation eſt eſſentielle pour la lecture des monuments hiſtoriq. de ce temps-là.

Succeſſivement fille, épouſe, mere, maîtreſſe de maiſon, fondatrice des Carmélites de France qui ſuivent la réforme de Sainte Thérèſe, & converſe profeſſe dans leur ordre, elle doit, d'après les grands exemples de vertu qu'elle donna dans ces divers états, & le talent rare qu'elle montra pour la conduite des ames, être placée au nombre de ces perſonnages illuſtres (*c*), que le Seigneur fit naître dans ces temps malheureux, pour faire revivre la piété parmi nos ancêtres : & ce n'eſt pas ſans une diſpoſition particulière de la Providence, qu'après environ deux ſiécles, & dans des circonſtances encore plus critiques pour la France que celles où cette ſainte femme ſe trouva (*d*), Pie VI l'a placée ſur nos autels. C'eſt une Françoiſe, c'eſt une perſonne qui a vécu avec nos peres & habité les mêmes lieux que nous, que le ſaint-ſiége propoſe à preſque tous les états, pour modele dans le chemin de la perfection, & dont il nous offre auprès de Dieu la médiation puiſſante. Ainſi en ſuivant ſes vues de miſéricorde ſur une ame, Dieu ſait en faire, quand il lui plaît, un inſtrument de ſa gloire & un moyen de ſalut pour les peuples.

Barbe Avrillot (c'eſt le nom de la Bienheureuſe) naquit à Paris ſous le régne de Charles IX, le vendredi premier Février 1565, comme on comptoit alors ; ce qui, depuis l'ordonnance de Rouſſillon qui fixe le commencement de l'année au premier

---

(*c*) S. Ignace de Loyola, & tant d'autres membres de la ſociété qu'il a établie ; S. Charles Borromée ; Grenade ; le cardinal du Perron ; S. François de Sales ; le cardinal de Berulle ; M. Gallemant curé d'Aumale ; le docteur André Duval ; le Bienheureux Fourrier de Mataincourt ; M. Bourdoiſe ; M. Olier ; S. Vincent de Paul, &c. Sainte Thérèſe ; notre Bienheureuſe ; Sainte Chantal ; Madame le Gras, &c.

(*d*) Elle fut béatifiée le 5 Juin 1791, pendant que la philoſophie renverſoit en France les principes de la foi & des mœurs.

Janvier (*e*), revient au premier Février 1566 (*f*) : & elle fut baptisée le lendemain à S. Merry sa paroisse. Ce jour consacré à l'honneur de la Sainte Vierge, puisque c'étoit un samedi, concouroit avec la fête de sa Purification : comme si Dieu, par la circonstance des jours de sa naissance & de son baptême, eut voulu annoncer d'avance la dévotion qu'elle auroit dans la suite à Jésus crucifié & à son auguste mere. On lui donna le nom de Barbe (*g*) ; & toute sa vie, dit sa fille aînée, elle eut une grande confiance en cette sainte (2).

(*e*) L'année commençoit alors le samedi-saint après vêpres ; ce qui étoit fort incommode pour les dates, à cause de la mobilité de la fête de Pâques. Pour obvier à cet inconvénient, Charles IX visitant avec sa mere quelques provinces du royaume en 1564, donna à Roussillon, château des comtes de Tournon en Dauphiné, l'ordonnance dont il est ici question. Elle est du mois d'Août ; &, quoiqu'elle ait été enregistrée en parlement le 19 Décembre de la même année, on ne l'a suivie généralement, surtout à Paris où est née Mademoiselle Avrillot, qu'au mois de Janvier 1566 (suivant l'ancien calcul), où l'on a commencé à compter 1567. (Voyez le président Hénaut ; l'Histoire de France de Daniel & de Griffet ; & le Dictionnaire de l'Académie. Ce dernier donne la date de l'enregistrement, & montre par-là que le P. Daniel s'est trompé, en disant que l'ordonnance ne fut point enregistrée.)

(*f*) L'année de la naissance de la Bienheureuse est bien constatée aussi par son acte de profession à Amiens. Cet acte est daté du 8 Avril 1615, & elle s'y dit âgée de 49 ans & deux mois. (Voyez *Pieces justific.*)

(*g*) On trouve dans les Registres de baptême de S. Merry de Paris, une lacune qui comprend plusieurs années, & finit au premier Septembre 1566 ; de sorte que nous n'avons pu avoir l'extrait de baptême de la Bienheureuse. Nous sommes portés à croire qu'elle est née rue des Mauvais garçons, où son pere demeuroit lorsqu'il tint sur les fonts baptismaux l'aîné des enfants de sa fille. (Voyez *Piec. justific. extr. de bapt.* Acarie.) On trouve aussi (*Act. de baptême* Avrillot à S. Gervais) une Barbe *Avrillot*, femme de Jacques Chevalier, auditeur des comptes ; qui, vû la conformité de noms de baptême, & le temps où elle a vécu, a du être sa tante, & a pu être l'une de ses marraines. Nous disons, l'une de ses marraines ; parce qu'il étoit d'usage alors, ainsi qu'on le voit par les actes de baptême *Avrillot* à S. Merry & *Acarie* à S. Gervais (Voyez *Piec. justific.*), de donner deux parrains & une marraine aux garçons, & un parrain & deux marraines aux filles.

(2) *Extr. Ital. des dépos.*

Nicolas Avrillot ſon pere (*h*), ſeigneur de Champlatreux près Luzarches, maître des comptes de la chambre de Paris & chancelier de la reine de Navarre (*i*), étoit un homme de bien, fort attaché à la foi Catholique : ce qui fut pour lui, comme pour bien d'autres, un motif d'entrer dans la Ligue. Il s'y ruina ; &, après la mort de ſa femme, il ſe fit prêtre (3). On verra dans la ſuite combien ſa fille prit ſoin de lui dans ſes malheurs & ſa vieilleſſe.

La mere de la Bienheureuſe ſe nommoit Marie Luillier ; & la famille de ce nom étoit une des plus anciennes de la capitale, plus ancienne même que la famille Avrillot (*k*). Marie Luillier ne le

---

(*h*) On trouve dans les actes de baptême de la famille *Avrillot* à S. Merry de Paris, une Pierrette de Vaudetard, veuve de Nicolas *Avrillot* ſeigneur de Champlatreux, qui, ſi l'on fait attention aux dates, & à la poſſeſſion de la terre de Champlatreux qu'eut enſuite le pere de la Bienheureuſe, paroiſſent avoir été les grand-pere & grand-mere paternels de cette ſainte femme.

(*i*) Il paroît qu'il eſt ici queſtion de Marguerite de Valois, ſœur de Charles IX & premiere femme d'Henri IV, laquelle reſta à la cour de France juſqu'en 1578 : plutôt que de Jeanne d'Albret mere de ce dernier prince, qui habita peu la cour ; & qui d'ailleurs, étant fort attachée au parti Proteſtant, n'auroit pas pris ou gardé dans ſa maiſon un auſſi bon Catholique que Monſieur Avrillot.

(3) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(*k*) Moreri (au mot *Luillier*) fait remonter cette famille juſqu'à un Jean du même nom, conſeiller au parlement de Paris en 1357. Il eſt inutile d'entrer ici avec lui, ni avec le P. Anſelme, (*Les grands officiers de la couronne*, au mot *Acarie*,) dans le détail des filiations & alliances des Luillier. Nous dirons ſeulement avec eux, que cette famille fut alliée des Morvilliers, des Vignacourt, des Livron, des S. Meſmin, des Meſgrigny, des Bochart, des Nicolaï, des Pithou, des Caumartin, des Longueil, &c. Nous dirons encore avec Hilarion de Coſte (*Femmes illuſtres*, art. *Sainte Thérèſe*), que ſes armes étoient d'azur à trois coquilles d'or. Cependant, ajoute celui-ci, quelques-uns portent un lion d'or accompagné de trois coquilles. Et en effet, Magdeleine Luillier, veuve de M. de Sainte Beuve & couſine de Madame Acarie, que nous verrons (Liv. III.) fonder avec elle les Urſu-

cédoit en rien à ſon mari du côté de la piété & de l'attachement à l'égliſe. Ils étoient tous deux riches, & jouiſſoient d'une grande conſidération dans Paris. On remarque même, ce qui eſt prétieux au yeux de la foi, qu'au milieu de la contagion générale qu'avoit répandue l'héréſie de Calvin, & qui avoit gagné les meilleures maiſons du royaume, & juſqu'aux princes du ſang, leurs familles s'étoient conſervées intactes, & que perſonne n'y avoit donné dans l'erreur.

La naiſſance & les premieres années des perſonnes que le Seigneur deſtine à de grandes choſes, ſont preſque toujours marquées par quelques graces extraordinaires. Madame Avrillot n'avoit pu encore élever aucun enfant (*l*) : tous ceux qu'elle avoit eus, étoient morts en bas âge. Etant donc encore devenue enceinte, elle fit vœu d'habiller de blanc l'enfant qu'elle portoit, juſqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de ſept ans, & de le conduire alors dans une égliſe

---

lines, les portoit ainſi. (Voyez les *Chroniques de l'ordre des Urſulines*, par Madame de Pomereu.)

Dans les alliances faites par les familles Avrillot & Luillier, nous ne mettons pas celles qu'ont formées les enfants des demoiſelles qui ſont entrées dans d'autres familles diſtinguées. C'eſt ainſi qu'un Claude de Mariſy, couſin iſſu de germain de Chriſtophe Luillier, grand pere de la Bienheureuſe, épouſa une Michelle Molé, dans la famille de laquelle, après le dérangement des affaires de M. Avrillot, la terre de Champlatreux paroît avoir paſſé, en la perſonne d'Edouard ou de Mathieu Molé. Celui-ci, qui fut garde des ſceaux, eſt le premier que Moreri appelle ſeigneur de Champlatreux. (Voyez Moreri & *Les grands officiers de la couronne.*)

(*l*) Duval (*Vie de Madame Acarie*, édit. de 1625, p. 588.) dit que la Bienheureuſe *avoit des freres qu'elle aimoit.* Nous n'avons pu en découvrir que deux dans les regiſtres de baptême de la paroiſſe de S. Merry à Paris, ſur laquelle demeuroit leur pere : le premier, nommé Philibert, né le 13 Septembre 1559, & mort, comme nous le diſons ci-deſſus, avant la naiſſance de ſa ſœur ; & le ſecond, appellé Jean, né le 19 Février 1570, & ſur lequel nous n'avons aucun autre renſeignement.

dédiée à la Sainte Vierge : elle nomma auſſi dans ſon vœu S. Claude à qui elle avoit dévotion. Ainſi la petite Avrillot fut conſacrée à Dieu dès le ſein de ſa mere : &, quand elle eut ſept ans, ſes parents la menèrent eux-mêmes à Notre-Dame de Lieſſe dans le diocèſe de Laon ; & ils y donnerent à une pauvre orpheline les habits qu'elle quittoit.

Ses premiers hiſtoriens rapportent qu'à l'âge de trois ou quatre ans, étant conduite par ſa mere à la chapelle extérieure des Chartreux de Paris, elle fut rencontrée par M. Gallemant, qui étudioit alors à l'Univerſité de Paris, & qui n'avoit lui-même que dix ans. Ils ajoutent que ce jeune écolier, avec lequel elle devoit dans la ſuite avoir tant de rapports, ſurtout pour la fondation des Carmelites, recevoit déja du Seigneur des graces particulieres, à cauſe de ſa piété ; & que Dieu lui fit connoître en ce moment, l'éminente ſainteté à laquelle la petite de Champlatreux parviendroit un jour, les grandes choſes auxquelles elle ſeroit employée, & la part qu'il auroit lui-même à ſa confiance. Ils marquent auſſi qu'il ſe ſentit en même temps preſſé de prier tous les jours pour elle ; que depuis il n'y manqua jamais, & qu'il la recommandoit principalement à Sainte Geneviéve, dont il aimoit à viſiter l'égliſe.

La jeune Avrillot laiſſa voir dès l'enfance l'heureux caractère dont le Seigneur l'avoit douée. Elle étoit douce & humble, elle obéiſſoit en tout à ſes parents ; & l'on appercevoit dans tout ſon extérieur un air de gravité & de modeſtie, qu'on trouve rarement à cet âge, & qui charmoit tous ceux qui l'approchoient. « Elle n'avoit, dit Duval (4), aucun » des défauts de l'enfance » ; & elle ſe portoit au bien d'une maniere ſi ſenſible, qu'on voyoit déja à quel degré de vertu Dieu l'appelloit, & qu'on ne diffé-

(4) Liv. I, ch. 1.

ra pas de lui faire recevoir le ſacrement de Confirmation.

Pour mieux cultiver de ſi heureuſes diſpoſitions, on la mit, à l'âge d'onze à douze ans, penſionnaire à l'abbaye de Longchamp de l'ordre de Sainte Claire, près Paris, où elle avoit une tante nommée Elizabeth Luillier, religieuſe d'une éminente vertu. Ce fut là que la jeune Avrillot prit pour la piété & les choſes de Dieu, un goût qui ne la quitta pas juſqu'au dernier moment de ſa vie. Elle aſſiſtoit à l'office avec un recueillement & une ferveur qui étoient au-deſſus de ſon âge : elle cherchoit, pour prier avec moins de diſtraction, les endroits les plus ſolitaires. Elle ne craignoit rien tant que d'offenſer le Seigneur, de déplaire aux religieuſes, & de contriſter ſes petites compagnes. Quelque ſujet qu'on lui en donnât, elle ne diſputoit avec perſonne, aimant mieux céder en tout ; & elle commença dès lors à mettre en pratique cette maxime que depuis on l'entendit répéter ſi ſouvent, *qu'on ne doit jamais paroître ému d'aucune affaire, à moins que la gloire de Dieu n'y ſoit intéreſſée.* Elle n'étoit pas entiérement exempte de ces fautes légeres qui échappent aux enfants : mais, quand elle en avoit commiſes, elle en étoit ſi honteuſe, elle en avoit tant de regret, que loin de les déſavouer, comme on ne fait que trop à cet âge, elle alloit s'en accuſer la premiere ; ſouvent même elle les exageroit, & l'inſtrument de pénitence à la main, elle ſupplioit avec larmes qu'on l'en punît.

« Tout Longchamp, dit Duval (5), étoit dans » l'admiration de voir dans un âge ſi tendre une » vertu ſi réfléchie ; & aujourd'hui encore, (en » 1632, lorſqu'il dépoſa pour ſa béatification,) » on ne ſe la rappelle qu'avec édification, & l'on

(5) *Extr. Ital. des dépoſ.*

» aime à parler des préſages heureux que ſa piété » faiſoit former ſur ſon compte ».

Une eſtime ſi générale ne faiſoit rien perdre à la jeune Avrillot de ſa modeſtie : elle ſembloit ignorer ce que tout le monde appercevoit de bien en elle. Elle avoit même à ſe défendre d'une certaine crainte, qui la faiſoit rougir involontairement, lorſqu'on lui adreſſoit la parole, ou qu'elle paroiſſoit devant la moindre perſonne de la maiſon.

On convient qu'elle fut en partie redevable de cette piété aux ſoins particuliers que prenoient d'elle un ſaint religieux de S. François qui étoit confeſſeur de la maiſon, & la maîtreſſe des novices, Jeanne de Mailly, que ſa vertu & ſes talens firent dans la ſuite élire abbeſſe. Ils avoient remarqué tous deux ce que la nature & la grace avoient mis de concert dans cette aimable enfant, & ils s'appliquoient à le cultiver. Auſſi dans la ſuite, lorſque Madame Acarie venoit à Longchamp, elle ne parloit qu'avec une affectueuſe reconnoiſſance des deux excellents maîtres qu'elle y avoit eus pour la vertu ; toujours elle s'eſtimoit heureuſe de les avoir connus, toujours elle ſe propoſoit pour régle de conduite les ſalutaires avis qu'ils lui avoient donnés.

Les progrès qu'elle fit dans la piété ſous leur conduite, la firent juger dès l'année ſuivante (1598), digne de faire ſa premiere communion, quoiqu'elle n'eût que douze ans : choſe remarquable alors, où la ſainte table étoit peu fréquentée, & où l'on n'y admettoit pas les enfants ſi jeunes. Dès le commencement du carême, on lui annonça cette heureuſe nouvelle : & toute remplie de joie de ce qu'elle alloit bientôt ſe nourrir du pain des Anges, cette ame déja ſi pure, ſe diſpoſa à recevoir le don céleſte avec toute l'humilité & la ferveur dont elle étoit capable. Les regrets qu'elle témoigna dans ſa

confeſſion générale étoient ſi vifs, & le déſir d'expier ſes fautes par la pénitence étoit ſi ardent, qu'on étoit obligé de la ſurveiller, de peur qu'elle ne ſe laiſſât aller à quelques pieux excès. Car elle ſe ſentoit déja de l'attrait pour les pénitences corporelles: elle avoit ſa maniere de jeûner ; & on la vit pluſieurs fois, pour s'accoutumer à ſouffrir, s'expoſer à toutes les injures de l'air.

Mais ce qu'il eſt difficile d'exprimer, c'eſt l'effet que le ſacrement d'amour produiſit dans ſon ame. Dieu dont les délices ſont d'habiter dans un cœur pur, ſembla prendre une nouvelle poſſeſſion du ſien. Elle ſe ſentit fortement attirée à lui, & comme elle l'a avoué depuis, *tout ce que la terre peut offrir de flatteur, n'avoit rien pour elle que d'inſipide, au prix des douceurs qu'elle goûtoit.* Longtemps après, elle parloit encore de ces heureux momens avec des tranſports de joie : *Oh ! qu'il importe*, diſoit-elle, *de communier dans l'innocence, ſurtout la premiere fois ! L'ame eſt alors ſuſceptible de plus grandes graces : Dieu la prend particuliérement ſous ſa protection, & il la prémunit par ſa miſéricorde contre les tentations du reſte de la vie.* Auſſi n'eut-elle rien plus à cœur, que de diſpoſer de bonne heure ſes propres enfants à leur premiere communion : « Nous » la faiſant faire, dit ſa fille aînée (6), d'onze à » douze ans, & meſurant les graces qui nous at» tendoient ſur celles qu'elle y avoit reçues ».

Sa pieuſe maîtreſſe & ſa tante lui ſuggererent auſſi tous les tendres ſentimens qu'elle eut toute ſa vie pour la Sainte Vierge ; elle lui apprirent ſurtout à méditer ſur les myſtères de la vie de la mere de Dieu, en récitant le chapelet. Cette maniere d'oraiſon, à laquelle elle fut toujours fidelle, lui procura ſouvent de grandes conſolations ; & dans

(6) *Extr. Ital.* 155. *tem.*

le temps où ſes extaſes l'empêchoient de réciter la priere la plus courte, elle s'en ſervoit utilement, lorſque Dieu lui laiſſoit des momens de liberté.

Elle prit encore à Longchamp ſon premier attrait pour la vie religieuſe. Tout la charmoit dans cette maiſon chere à ſa piété : &, s'il eût dépendu d'elle, elle n'en ſeroit jamais ſortie. L'ordre & la régularité qui y regnoient, les pieux exercices qu'on y faiſoit, la ſtructure même & la diſpoſition des bâtimens, tout animoit ſa tendre dévotion à l'égard de Dieu & de ſon auguſte mere.

Bientôt on apperçut en elle les premiers indices de cette rare prudence qui devoit un jour la caractériſer ; & dès lors, elle montroit un diſcernement d'eſprit bien ſupérieur à ſon âge. L'abbeſſe qui s'en étoit apperçue, lui fourniſſoit elle-même l'occaſion de l'exercer, en paroiſſant la conſulter ſur des objets qui n'étoient point hors de ſa portée ; & cette dame a déclaré qu'elle avoit toujours eu la ſatisfaction de voir cette ſage enfant toucher dans ſes réponſes les vraies raiſons des choſes, & décider avec juſteſſe.

Des vertus & des talens ſi précoces, devoient faire déſirer aux religieuſes de Longchamp, de conſerver longtemps dans leur maiſon la jeune Avrillot ; & elle eût déſiré elle-même de n'en pas ſortir ſi promptement, pour ſervir Dieu plus librement & avec moins de dangers. Mais la Providence en avoit ordonné autrement. Après avoir été un modele de vertu pour ſes compagnes de penſionnat, il falloit encore que cette pieuſe demoiſelle en fût un pour les jeunes perſonnes qui ſe diſpoſent chez leurs parens à choiſir un état. Elle n'avoit gueres que quatorze ans, lorſque ſa mere la rappella dans la maiſon paternelle : c'étoit vers 1580. Ce rappel fut ſi précipité, que toute ſa vertu lui fut néceſſaire pour le ſupporter, & qu'elle ne put retenir ſes larmes.

Cette nouvelle position ne changea rien à la conduite édifiante de la jeune Avrillot : elle demeura fidelle aux pratiques de piété dont elle avoit pris l'habitude à Longchamp. La priere & la lecture de l'Evangile faisoient ses délices. Elle recueillit même dès lors quelques passages des livres saints qui l'avoient frappée davantage, & principalement celui-ci, qu'on lit dans Isaïe (7) : *Sur qui jetterai-je les yeux, sinon sur le pauvre, qui a le cœur contrit & humilié, & qui écoute ma parole avec crainte & tremblement ?* Elle goûtoit aussi beaucoup cette maxime de Jésus-Christ : *Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur* (8). Elle avoit souvent ces passages à la bouche ; & elle s'en servoit pour porter les autres à la vertu.

Le séjour du monde ne fit qu'augmenter le goût qu'elle avoit déja pour la vie religieuse. Toute éloignée qu'elle étoit de Longchamp, ses pensées & ses désirs l'y reportoient en esprit : elle aimoit à parler de la vie qu'on y menoit, & des saintes observances qui s'y pratiquoient. Dieu commença aussi à lui faire des graces extraordinaires ; & l'on dit qu'un jour, comme elle étoit en prieres, elle eut une vision destinée à lui faire encore mieux sentir la vanité du monde. Il lui sembla qu'elle étoit placée dans un lieu fort élevé, d'où elle voyoit la terre rouler sous ses pieds avec la mobilité d'un globe.

Ce fut alors qu'elle proposa à sa mere de la laisser entrer à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour y être religieuse. La vie dure & laborieuse des personnes qui desservoient cet hôpital, l'avoit frappée : elle commençoit aussi a se sentir de l'attrait pour le service des malades ; &, par esprit de mortification, elle aimoit à penser que pour s'y rendre utile, elle au-

(7) C. 66, v. 2. (8) Math. c. 11, v. 29.

roit à ſe vaincre ſur les répugnances de la nature. Mais cette propoſition ne fut point du goût de ſa mere. Madame Avrillot, qui n'avoit qu'une fille, vouloit l'établir dans le monde. D'ailleurs, on avoit alors un préjugé légitime contre le ſéjour du cloître : l'autorité que la foibleſſe du gouvernement laiſſoit tous les jours prendre aux Proteſtants, ne permettoit pas de regarder un monaſtère comme une demeure sûre. En outre, on ne pouvoit ſe diſſimuler que dans l'affoibliſſement où étoient les principes les plus reſpectables, bien des demoiſelles qui étoient entrées en religion, ne l'euſſent fait plutôt pour des intérêts de famille que par vocation. Enfin, on avoit peine à comprendre qu'une fille de bonne maiſon pût ſe faire religieuſe, ſurtout dans l'âge où l'on commence à goûter le monde & à lui plaire.

Ce premier refus ne découragea pas la jeune Avrillot. Elle ſe perſuada que ſi elle eût parlé à ſa mere d'une maiſon où la vie fût moins dure qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris, ſes déſirs n'auroient pas trouvé d'oppoſition. Elle réitéra donc ſa demande : mais elle laiſſoit à Madame Avrillot le choix de l'ordre & de la maiſon où elle pourroit prendre l'habit religieux, & n'inſiſtoit que ſur le grand attrait qu'elle ſe ſentoit pour ce genre de vie. Elle ſollicita cette grace à diverſes repriſes & avec larmes. En ſon particulier, elle multiplia ſes prieres, & s'impoſa quelques pénitences, pour que Dieu touchât le cœur de ſa mere. Mais elle ne put rien gagner, & Madame Avrillot ne voulut jamais conſentir à ce que ſa fille ſe retirât du monde.

Il faut avouer avec Duval, qu'on ne peut pas excuſer entiérement l'oppoſition conſtante que Madame Avrillot mit à la vocation de ſa fille : mais il faut auſſi dire avec lui, que Dieu donne quelquefois des déſirs qu'il ne veut pas accomplir, ou

dont il veut différer l'accompliſſement. La Bienheureuſe elle-même, étant mariée, dit à l'égard d'une demoiſelle qui étoit ſurpriſe qu'on ne lui trouvât pas de vocation pour la vie religieuſe, tandis qu'elle déſiroit ſi ardemment de l'embraſſer : *Le déſir de vivre en religion eſt toujours un trait de miſéricorde de la part de Dieu ſur une ame ; parce qu'en lui inſpirant du dégoût pour le monde, il la tient plus en garde contre le péché, & la rend capable des plus hautes vertus.* Si d'ailleurs Madame Avrillot fût alors entrée dans les vues de ſa fille, celle-ci n'auroit jamais donné dans le monde ces grands exemples de vertu qui y firent tant de bien ; elle n'y auroit pas été ſi utile, par les œuvres de charité auxquelles elle ſe livra ; & l'on ne voit pas comment elle ſeroit devenue la fondatrice, la fille & la premiere ſainte des Carmelites de France.

Un refus ſi opiniâtre fut ſenſible à la jeune Avrillot ; d'autant plus, comme elle l'a avoué dans la ſuite, qu'elle ſe ſentoit une grande répugnance pour le mariage, & qu'elle pouvoit à peine en ſupporter l'idée. Cependant elle n'inſiſta pas davantage ; &, adorant les deſſeins de Dieu qui ſe manifeſtoient par la volonté de ſa mere, elle fit le ſacrifice du déſir qu'elle avoit d'être religieuſe. *Puiſque mes péchés*, diſoit-elle, *m'ont rendue indigne du titre glorieux d'épouſe de J. C. il faut bien que je me contente d'être ſa ſervante dans un état inférieur.*

Il y a des perſonnes qui ſe relâchent dans le ſervice de Dieu, quand on contrarie leurs vues de perfection. Obligée, par déférence pour ſa mere, de renoncer à l'état religieux pour lequel elle ſentoit un attrait ſi vif, Mademoiſelle Avrillot n'en fut que plus fidelle à ſes devoirs. Pour ne pas perdre l'eſprit de piété qu'elle avoit pris à Longchamp, elle s'étoit tracé un plan de conduite à peu près ſemblable à celui qu'elle ſuivoit dans cette abbaye.

Elle s'étoit propoſée de paroître le moins qu'il lui ſeroit poſſible, dans les aſſemblées nombreuſes que les familles illuſtres ont coutume de tenir, & dans les repas ſomptueux qu'elles donnent ſi ſouvent : & plus d'une fois ſes larmes coulèrent, quand ſa mere exigeoit qu'elle s'y montrât. Les jeunes demoiſelles ont bien de la peine à ſe défendre de l'amour des parures. Mademoiſelle Avrillot avoit un grand éloignement pour ces frivolités ; & c'étoit beaucoup pour elle de ne laiſſer paroître que de l'indifférence, quand ſa mere vouloit qu'elle en fît uſage.

Le mépris que la jeune Avrillot témoignoit pour le monde, le goût qu'elle montroit pour les choſes de Dieu, ne pouvoient manquer de déplaire à ſa mere. Quelque vertueuſe que fût celle-ci, elle n'avoit pas autant de piété que ſa fille. Elle feignit pendant quelque temps de ne pas s'appercevoir de ce qu'elle appelloit dans Mademoiſelle Avrillot *un grand excès de dévotion ;* eſpérant que le temps, la légereté de l'âge, & les objets de diſtraction que cette jeune perſonne trouveroit dans le monde, l'ameneroient à la modération convenable. Cependant, lorſqu'elle vit que ſa fille perſiſtoit à ſuivre le plan de vie qu'elle s'étoit formé, elle commença à craindre qu'il ne nuisît aux vues qu'elle avoit de l'établir dans le monde, & elle chercha à le déranger. Elle mit de l'humeur dans l'exécution de ce deſſein : elle ne parloit à Mademoiſelle Avrillot qu'avec un viſage ſévère, elle la reprenoit avec aigreur, elle la traitoit de fille groſſière, & ſouvent elle lui défendoit de paroître en ſa préſence. Elle paſſa bientôt de l'humeur à la dureté. Pendant le rude hiver de 1581 à 1582, elle empêcha pluſieurs fois ſa fille d'approcher du feu. Elle la laiſſoit s'habiller près d'une porte où le froid ſe faiſoit vivement ſentir. Ce traitement rigoureux fut répeté

tant de fois, que les pieds de la jeune Avrillot en gelèrent : &, pour la guérir, il fallut lui enlever pluſieurs os qui s'étoient cariés. On imagine aiſément ce que cette pieuſe enfant dut ſouffrir dans une pareille opération. Elle y montra, diſent ſes hiſtoriens, une patience & un courage héroïques ; & elle ne ſe plaignit, ni de la dureté de ſa mere qui lui avoit occaſionné ce mal, ni des douleurs que lui cauſoient les inſtrumens du chirurgien. Il ſembloit que le Seigneur la voulût faire préluder, toute jeune qu'elle étoit, aux maladies terribles & aux cruelles épreuves qu'il lui réſervoit pour la ſuite.

Quelques mois après la guériſon de la jeune Avrillot, ſon pere & ſa mere qui ſongeoient à la marier, lui offrirent un établiſſement avantageux ; & par reſpect pour leur volonté, elle l'accepta. Elle n'avoit alors que ſeize ans & demi, ainſi qu'on le voit par la date que Moreri (9) donne à ſon mariage (*m*). C'étoit le 24 Août 1582, jour de la S. Barthélemi : & la Providence, à la diſpoſition de laquelle la jeune Avrillot s'étoit abandonnée avec une foi vive, montra qu'elle avoit préſidé elle-même au choix qu'on fit d'un époux digne de cette vertueuſe demoiſelle.

Il ſe nommoit Pierre Acarie : iſſu d'une famille diſtinguée (*n*), & fils unique, il avoit hérité des

---

(9) Au mot *Avrillot*.

(*m*) Si les hiſtoriens qui ont écrit avant nous la vie de la Bienheureuſe (Duval, Hervé, Marin, &c. & l'*Extr. Ital. des dépoſ.*), diſent tous qu'elle ſe maria à l'âge de 18 à 19 ans, c'eſt qu'ils n'ont pas fait attention au changement que l'ordonnance de Rouſſillon avoit apporté au calendrier, & qu'aucun d'eux ne s'étoit donné la peine de faire à ce ſujet les recherches néceſſaires. Si d'ailleurs on conſidere que ſon premier enfant fut baptiſé le 22 Mars 1584, (*Piec. juſtific.* extr. de bapt. *Acarie*,) on verra bientôt que, quand il n'y auroit rien eu de changé au calendrier, Mademoiſelle Avrillot n'auroit pu encore être mariée plus tard qu'à 17 ans & demi.

(*n*) Le P. Anſelme (*Les grands* biens

biens conſidérables. Son pere étoit Simon Acarie, *conſeiller du roi & général de ſes aides* ; c'eſt ainſi que le déſigne l'acte de baptême de l'aîné de ſes petits-fils : & ſa mere s'appelloit Marguerite Cantin (*o*).

Pierre Acarie perdit ſon pere, étant en bas âge ; & devint, par cette mort, vicomte de Villemor, & ſeigneur de Montberrault, Rouſſenay, & autres terres conſidérables en Champagne.

Le P. Maimbourg, dans ſon Hiſtoire de la Ligue (10), dit qu'il boitoit ; mais ce défaut corporel étoit bien compenſé par la bonté de ſon cœur, la douceur de ſon caractère, la droiture de ſon ame, ſa franchiſe, ſa gaieté, la bonne éducation qu'il avoit reçue, & ſurtout par ſa piété & ſon attachement à la foi Catholique. Nous parlerons ailleurs de quelques-uns de ſes défauts : mais ils ne doivent rien diminuer de la bonne idée que nous donnons ici de lui. La ſociété de ſa femme perfectionna les heureuſes qualités qu'il poſſédoit ; & c'eſt à tort que le P. Maimbourg ajoute au même endroit, qu'*il profita mal des bons exemples qu'elle*

---

officiers de la couronne, au mot *Acarie*,) cite pluſieurs perſonnes de cette famille, qui s'étoient alliées aux plus illuſtres maiſons du royaume, aux la Roche-Foucault, aux Rochechouart, aux Laval, aux Durfort, aux d'Eſtampes, aux Beurnonville, &c ; & il en nomme une en 1461, & une autre au commencement du ſiécle où nous vivons. Nous avons peine à croire que ces perſonnes ne fuſſent pas de la même famille que M. Acarie : cependant, comme nous ne ſommes pas aſſez verſés dans la ſcience des généalogies, nous n'oſons l'aſſurer. Nous conviendrons même que les terres des premiers étoient en Poitou & en Saintonge, tandis que celles de M. Acarie ſe trouvoient en Champagne. On verra dans le Livre ſuivant, (*note* ſur les enfants de Madame Acarie,) qu'il y avoit encore au commencement de 1798, à Strasbourg, des *Acarie* deſcendant en ligne directe de cette Bienheureuſe.

(*o*) C'eſt de cet acte de baptême (Voyez *Piec. juſtific.*), que nous avons appris les noms des pere & mere de M. Acarie.

(10) In-4. pag. 57.

lui donna. Ce que nous allons dire de lui avant ſon mariage, & la conduite qu'il tint depuis cette époque, feront juger ſi le portrait que nous venons de faire de lui, eſt trop avantageux.

Marguerite Cantin qui n'avoit que cet enfant, & qui d'ailleurs étoit remplie de bon ſens & de religion, n'avoit rien négligé pour donner à ſon fils une éducation convenable à ſa naiſſance & aux grands biens qu'il devoit avoir un jour : elle s'étoit ſurtout attachée à le former à la piété.

Le jeune Acarie montra dès l'enfance d'heureuſes inclinations. Il avoit des ſentimens de religion, qui étoient au-deſſus de ſon âge ; & déja il aimoit à aſſiſter aux offices de l'égliſe, à entendre la parole de Dieu, & à converſer avec de bons eccléſiaſtiques. On le mit en penſion au collége de Navarre, & ſes études ne nuiſirent pas à ſa piété. Malgré les devoirs de la claſſe & les exercices de la maiſon, il récitoit tous les jours l'office canonial, & ſe confeſſoit tous les mois à un prêtre nommé Rouſſel. C'étoit un homme d'une grande mortification, qui paſſoit des heures entieres à prier dans l'égliſe de Sainte Geneviéve, & qui donnoit le reſte de ſon temps à confeſſer de jeunes écoliers, & à diriger des femmes pieuſes : dans toute la paroiſſe de Saint Etienne-du-Mont, on ne l'appelloit que *le ſaint prêtre.*

Cet eccléſiaſtique, (qui dans la ſuite, comme on le verra, fut l'inſtrument dont la divine Providence ſe ſervit, pour faire entrer la Bienheureuſe dans les voies de la perfection,) ayant remarqué les heureuſes diſpoſitions que ſon pénitent montroit pour la piété, ne négligea rien pour les entretenir. Frappé ſurtout de la généroſité avec laquelle il diſtribuoit aux pauvres l'argent que ſa mere lui donnoit pour ſes amuſements, il lui recommanda les prêtres Catholiques, que la perſécution avoit chaſſés d'An-

gleterre. Le jeune Acarie entra dans les vues de ſon confeſſeur, & la plus grande partie de ſes aumônes fut employée à ſecourir ces vénérables fugitifs. Lorſque ſes petits moyens étoient épuiſés, & qu'il ne pouvoit plus ſuivre la bonté de ſon cœur, il avoit recours à ſa mere ; & celle-ci s'eſtimant heureuſe de ce que ſon fils, ſi jeune encore, avoit tant de compaſſion pour les pauvres, le mettoit toujours à portée de les aſſiſter. C'eſt ainſi que, longtemps après être ſorti du collége, M. Acarie pourvut aux beſoins d'un docteur de l'Univerſité d'Oxfort, nommé Nicleſon.

Une piété ſi tendre, une charité ſi libérale, firent bientôt naître en lui le goût de l'état religieux. Mais comme il étoit fils unique, ſa mere, qui ne vouloit pas laiſſer éteindre ſa famille, s'oppoſa à ce qu'il ſuivît ſon attrait. Le jeune Acarie, par déférence pour elle, ſe prépara à prendre une charge dans la robe : & après avoir fait ſes humanités & ſa philoſophie, il alla étudier le droit à Orléans. Ce fut dans cette ville, que frappé de l'état pitoyable où les Proteſtants avoient réduit les égliſes, & ſurtout la ſuperbe baſilique de Sainte Croix, il conçut la plus forte averſion pour la religion prétendue Réformée ; & la crainte qu'elle ne prévalût en France ſur la religion Catholique, le fit entrer peu d'années après dans le parti de la Ligue.

M. Acarie fréquenta pendant deux ans les écoles de droit, à Orléans ; & malgré ſon application à l'étude, ſa piété prit de nouveaux accroiſſements. Lorſqu'il fut de retour à Paris, ſa mere lui acheta une charge de maître des comptes à la chambre de cette ville, & ne s'occupa plus que de le marier avantageuſement. Mais cette pieuſe mere, ſachant bien que Dieu ſeul peut donner à un jeune homme vertueux une femme digne de lui, recom-

manda le ſuccès du mariage de ſon fils, aux prieres des ames ferventes qu'elle connoiſſoit, & à celles des maiſons religieuſes qu'elle fréquentoit : elle diſtribua beaucoup d'aumônes, & fit dire un grand nombre de meſſes.

Plein de foi comme ſa mere, & encore plus intéreſſé qu'elle à ce que le choix qu'on alloit faire pour lui d'une épouſe, tombât ſur une perſonne vertueuſe, le jeune Acarie eut également recours aux moyens que fournit la religion. Auſſi le Seigneur qui ne manque jamais à ceux qui s'abandonnent à lui, ſe plut-il à remplir & à ſurpaſſer même leurs déſirs, en donnant à l'une pour bru, & à l'autre pour femme, la jeune Avrillot.

En effet, il auroit été difficile de trouver une épouſe plus accomplie. Outre ſa naiſſance & ſa fortune, qui, comme on a vu, répondoient à celles de M. Acarie, Mademoiſelle Avrillot avoit un eſprit pénétrant, un jugement exquis, un caractere doux, une humeur gaie, un cœur généreux, une ame aſſez forte pour entreprendre de grandes choſes, & aſſez prudente pour les conduire à leur fin. Ces qualités naturelles étoient encore relevées par ſa piété, ſa modeſtie, & la charité avec laquelle elle ſupportoit les défauts du prochain, ſans lui donner rien à ſouffrir. Ajoutons qu'elle étoit d'un tempérament excellent, jeune, bien faite, ſe préſentant bien en ſociété, y parlant avec grace ; & enfin, d'une beauté aſſez remarquable, pour que depuis ſon mariage on ne l'appellât plus dans Paris que *la belle Acarie*. Tel eſt le portrait que nous ont laiſſé d'elle la marquiſe de Meignelay & celle de Breauté, qui la connoiſſoient dès ce temps, & qui ont dépoſé toutes deux pour ſa béatification (11).

Cette alliance remplit de joie Monſieur Acarie &

(11) *Extr. Ital. des dépoſ.*

ſa mere. Celle-ci ſurtout ne pouvoit aſſez remercier Dieu de ce qu'il lui avoit donné une bru ſi accomplie. Elle n'en parloit qu'avec les plus grands éloges ; elle vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, & lui témoignoit ſon affection par tous les moyens qui étoient en ſon pouvoir. Elle l'aimoit autant que ſi elle eût été ſa fille : elle ſembloit même l'aimer plus que ſon fils, ſi on en juge par les tendres plaintes qu'il en faiſoit quelquefois à ſa mere.

Elle auroit cru manquer à l'amitié qu'elle lui portoit, ſi elle eût rien fait ſans l'en prévenir ; & il ſuffiſoit que ſa bru déſirât quelque choſe, pour qu'elle ſe fît un devoir de le lui accorder. Il faut convenir cependant que la déférence de la jeune Acarie pour ſon mari & ſa belle-mere, contribuoit beaucoup à lui concilier l'eſtime & l'amitié de l'un & de l'autre : « & c'eſt ici, dit Duval (12), qu'on » peut remarquer combien la religion & la dou- » ceur peuvent faire pour la paix des familles, & » pour le bon accord entre les perſonnes qui ſym- » pathiſent moins communément enſemble ».

L'attachement de Madame Acarie pour ſa bru avoit cependant quelque choſe d'humain : elle ſe complaiſoit trop dans les agréments qu'on lui trouvoit, & elle déſiroit ardemment que la jeune Acarie relevât ſes graces naturelles par l'éclat des parures. Son fils, qu'elle avoit mis dans ſes ſentiments, témoignoit de ſon côté les mêmes déſirs : & malgré la répugnance que la jeune épouſe ſe ſentoit pour les vanités du monde, elle fut obligée d'entrer un peu dans leurs vues. On peut admirer ici la ſolidité de ſon jugement, qui lui fit accorder à ſon mari ce qu'elle avoit refuſé à ſa mere.

Néanmoins, dans ſes ajuſtements, elle eut ſoin de ne ſe rien permettre qui annonçât le déſir de

(12) Liv. I, ch. 2.

plaire au monde, & elle préſerva ſon cœur de tout attachement aux vanités du ſiécle. Ce qui lui faiſoit le plus de peine, c'étoit d'être obligée de ſuivre les nouvelles modes, pour leſquelles les femmes de ſon âge ne montrent que trop d'empreſſement. M. Acarie l'exigeoit; & comme il le diſoit lui-même, il ſe ſeroit cru deshonoré, ſi ſa femme n'eût pas été miſe auſſi élégamment que les jeunes perſonnes de ſon rang.

La Bienheureuſe étoit réduite à gémir, dans ſon intérieur, de la perte de tems & d'argent que lui cauſoient ces miſérables frivolités. *Ne peut-on pas*, dit-elle un jour à ſa belle-mere avec vivacité, *avoir une robe qui puiſſe s'habiller tout de ſuite ? à quoi bon tant d'atours, de colliers & de bracelets ? tout ce vain étalage ne ſert qu'à perdre du temps. Pourquoi ne ſuis-je pas née dans un village ? je ſerois diſpenſée de toutes ces modes.* Sa belle-mere, comme ſi elle eût été animée d'un eſprit prophétique, lui répondit : *Cela viendra un jour ; mais il n'eſt pas encore temps d'y penſer.* La jeune Acarie regarda ces paroles comme un heureux préſage de ce qu'elle ſeroit un jour, & ne les oublia jamais.

Cet éloignement pour les parures n'étoit point ſans mérite. La Bienheureuſe avoit à combattre le penchant de la nature, qui la portoit à la vanité, comme les autres femmes. Un jour, ainſi qu'elle en a fait l'aveu à ſa fille aînée, elle eut un léger reproche à ſe faire ſur ce point. Elle devoit aller au mariage d'un de ſes parens ; & l'on avoit mis ſans qu'elle y prît garde, un peu plus de recherche qu'à l'ordinaire en l'habillant. Mais, lorſqu'elle fut entrée dans l'aſſemblée, elle ſentit un certain déplaiſir, en voyant une jeune perſonne dont l'habillement étoit plus élégant que le ſien. Elle ne rejetta pas aſſez tôt cette vaine idée ; & Dieu l'en reprit ſur le champ, en lui faiſant connoître qu'elle n'au-

roit pas ainſi perdu la paix de ſon ame, ſi elle n'eût penſé qu'à plaire à lui ſeul. Senſible à ce reproche, elle feignit d'avoir beſoin de ſortir un inſtant, alla ſur le perron du jardin, & y laiſſa couler en liberté les larmes du repentir.

Le nouvel état de la jeune Avrillot ne cauſoit donc à ſa piété aucun affoibliſſement ; & elle ne penſoit qu'à remplir les devoirs d'épouſe. Elle mettoit toute ſon attention à plaire à ſon mari & à ſa belle-mere, veilloit avec ſoin ſur ſes domeſtiques, & entretenoit l'ordre & l'économie dans ſa maiſon. Elle ne ſe conduiſoit en tout que par les vues de la foi ; & ſa délicateſſe à cet égard étoit très-grande. Ayant aſſiſté un artiſan pauvre & qui étoit malade, elle ſe reprocha d'avoir eu, en faiſant cette bonne œuvre, la penſée de tirer de lui quelque ſervice, & de n'avoir pas aſſez éloigné cette vue d'intérêt : elle crut même devoir s'en punir par une ſecrete pénitence.

Dans les premiers temps qui ſuivirent ſon mariage, elle ſe produiſoit peu au dehors ; ſes hiſtoriens nous ont appris qu'elle ne connoiſſoit gueres d'autre chemin, que celui qui conduiſoit de ſa maiſon à l'égliſe de S. Gervais : ſon mari demeuroit ſur le territoire de cette paroiſſe, rue des Juifs. Si la charité ou la bienſéance l'obligeoient de faire quelque viſite, elle tâchoit de ne pas perdre cet eſprit de recueillement, qu'elle s'étoit fait un devoir de conſerver. Tout, juſqu'aux fautes des autres, ſervoit à ſon avancement ſpirituel. Etant allée voir un de ſes parens qui étoit riche, & que la maladie retenoit au lit, elle le trouva tout ému, & l'entendit ſe répandre en plaintes amères, comme ſi tout lui eût manqué, quoique ſes domeſtiques prévinſſent toutes ſes volontés. Elle fit de ſérieuſes réflexions ſur les ſuites d'une vie molle, où l'on cherche toutes ſes commodités, & où l'on ne veut

ſe paſſer de rien. Elle fut confirmée dans ſes ſolides réflexions, par l'air de ſatisfaction qu'elle apperçut ſur le viſage de deux religieux de l'ordre de S. François, qui entrerent alors pour rendre viſite au malade, & qui malgré l'auſtérité de leur vie, & la rigueur d'un hyver très-froid, ne ſe plaignoient pas. Ce contraſte la frappa : *Eh ! qu'eſt-ce donc que ces gens-ci*, dit-elle intérieurement ? *Le froid & la pauvreté ne diminuent rien de la tranquillité de leur ame. Qu'il fait bon, ô mon Dieu, s'habituer à la mortification ! Cette vertu procure de vraies ſatisfactions : & cette abondance, ces commodités, ce grand nombre de domeſtiques, ne peuvent en faire autant.*

Mais rien ne montre mieux juſqu'où cette ſainte femme portoit le déſir de ſon avancement ſpirituel, que l'accord qu'elle fit avec une femme de chambre à peu près de ſon âge, qu'on lui avoit donnée à ſon retour de Longchamp, pour la ſervir & lui tenir compagnie. Cette pieuſe fille, nommée Andrée Levoix & native d'Orléans, ſuivit ſa jeune maîtreſſe dans la maiſon de M. Acarie, & demeura avec elle juſqu'à la fondation des Carmelites : à cette époque, elle entra dans cet ordre ; & c'eſt la premiere qui y ait pris l'habit religieux (13). Malgré la différence des conditions, le déſir d'avancer dans le chemin de la perfection avoit uni la maîtreſſe & la femme de chambre par les liens d'une amitié ſincere ; & elles vivoient enſemble comme deux ſœurs. Une ſainte émulation les excitoit à la pratique de la vertu : elles ſe faiſoient de mutuelles confidences ſur leurs diſpoſitions intérieures, & ſur les graces que Dieu leur faiſoit dans la priere. Pendant les premieres années de cette édifiante union, la vivacité de l'âge occaſionnoit

(13) Liv. III. de cette Vie.

quelquefois entr'elles de petits débats, quand leurs ſentiments étoient différents : mais elles étoient convenues enſemble, que quand l'une parleroit avec trop de feu, l'autre s'attacheroit à parler avec plus de douceur, pour rappeller la premiere au ton de la modération. Si devant d'autres perſonnes, il leur échappoit des ris trop forts ou des paroles peu meſurées, elles faiſoient un ſigne convenu, ou elles ſe touchoient légerement le bras, pour s'avertir de la petite faute qu'elles avoient commiſe. Une choſe plus admirable encore, eſt l'uſage où elles étoient de s'accuſer tous les ſoirs, l'une après l'autre, de ce qu'elles avoient fait de repréhenſible pendant la journée. Madame Acarie, à genoux aux pieds de ſa femme de chambre, lui avouoit les moindres fautes qu'elle ſe ſouvenoit d'avoir faites, & la ſupplioit de lui dire ſi elle ne lui en avoit pas vu faire d'autres : Andrée Levoix, humiliée elle-même de l'humilité de ſa maîtreſſe, vouloit la faire relever, refuſoit de l'écouter, ſe bouchoit les oreilles pour ne pas l'entendre ; & enfin, ne conſentoit à recevoir ſes humbles aveux, que pour avoir le droit de faire à ſon tour des aveux ſemblables.

La Bienheureuſe fut encore affermie dans ſes principes religieux par un de ſes couſins, M. Bochart de Champigny (*p*), conſeiller d'état, hom-

---

(*p*) Nous croyons qu'il eſt ici queſtion de Jean Bochart IV du nom, frere de Catherine, qui, ſelon Moreri (au mot *Bochart*), épouſa Jean Luillier, couſin germain de Chriſtophe, grand-pere de Madame Acarie. C'eſt tout ce que nous avons pu trouver ſur les rapports de parenté ou d'alliance, que les Bochart de Champigny ont eus avec cette dame. Bochart IV étoit pere d'un premier préſident au parlement de Paris, mort en 1630 ; du P. Honoré de Champigny, Capucin, dont la vie eſt imprimée ; de Dom Chriſtophe de Champigny, qui a été prieur de la Chartreuſe de Paris ; & de Magdeleine Bochart, épouſe de Jean Sublet Desnoyers, qui ſe fit auſſi Chartreux à Paris, & qui, avant d'entrer en religion, prit tant d'intérêt à la

me de bien, à qui le commerce de la cour n'avoit rien fait perdre de ſa vertu. Elle ſe trouvoit ſouvent avec lui, ſurtout pendant les premieres années de ſon mariage, où M. Acarie voyoit beaucoup ſa famille & celle de ſa femme. Comme elle étoit encore jeune, il lui échappoit de légeres fautes, malgré la régularité qu'elle tâchoit de mettre dans ſa conduite. M. de Champigny l'en avertiſſoit avec bonté : elle reèevoit toujours bien ſes avis, ſe faiſoit un devoir de les ſuivre, & en conſerva le ſouvenir pendant toute ſa vie. M. de Champigny s'apperçut un jour que par mortification, elle s'étoit fait donner du gros pain, ſous prétexte de ne pouvoir pas manger d'un pain plus léger ; & qu'elle n'uſoit auſſi que de mets très-communs, ſans vouloir toucher à des mets plus délicats. Il l'en reprit ; & lui donna en même temps l'avis de ne rien faire en ſociété, qui eût une apparence de ſingularité, lorſqu'il n'y auroit point à craindre pour la conſcience ou pour la ſanté.

Dieu permet que les ames les plus ſaintes commettent des fautes, dont elles ne s'apperçoivent qu'après les avoir commiſes. La vue de ces fautes, en les rendant plus humbles, les rend auſſi plus vigilantes, & les fait avancer dans les voies de la perfection. Madame Acarie, quelques années après ſon mariage, en fit une qui penſa renverſer en elle tout l'édifice de ſa piété. Sainte Thérèſe en avoit fait une pareille, pour laquelle Dieu lui montra la place qu'elle avoit mérité d'occuper dans l'enfer : & c'eſt ici une des principales conformités que la fondatrice des Carmelites reformées de France a eues avec la réformatrice de cet ordre. Une de ſes

---

fondation des Carmelites de France, comme on verra dans le troiſieme Livre de cette Vie.

(Voyez auſſi *Les grands officiers de la couronne.*

amies, qui avoit plus de goût pour les choſes du monde, que pour celles de Dieu, ayant remarqué qu'elle aimoit la lecture, lui avoit prêté quelques romans. La jeune Dame commençoit déja à les lire par ſimple curioſité : M. Acarie, qui s'en apperçut, réſolut de les lui ôter. Il craignoit avec raiſon que ces livres dangereux ne produiſiſſent dans l'ame de ſon épouſe les mauvais effets qu'ils produiſent ordinairement ; la diſſipation de l'eſprit, le dégout de la priere, la négligence dans le ſervice de Dieu, & enfin l'abandon total des pratiques de la religion. Pour faire une diverſion utile, il s'attacha à leur ſubſtituer des livres édifiants. Le ſaint prêtre Rouſſel, qui fréquentoit ſa maiſon, étoit chargé de les acheter ; & afin que la jeune dame, attirée par la beauté extérieure, voulût voir ce qu'ils contenoient, il avoit ſoin qu'ils fuſſent bien reliés, dorés ſur tranche & couverts en maroquin. Cet artifice eut tout le ſuccès qu'on en attendoit. Rouſſel remettoit lui-même les livres à Madame Acarie ; & par reſpect pour ſa vertu, par déférence pour ſon mari, elle les prenoit volontiers. Comme elle n'avoit pas encore perdu ſes ſentiments de piété, ces bons livres la dégoûterent bientôt de tous les ouvrages fabuleux qu'on lui avoit mis entre les mains. Ils firent encore plus ; car ils devinrent, par ſa fidélité à correſpondre aux graces que Dieu attacha à leur lecture, le principe de la haute perfection à laquelle elle parvint.

Deux maximes qu'elle y remarqua, contribuerent particuliéremeut à cette perfection. La premiere, qu'elle lut dans la Vie de S. François d'Aſſiſſe (14), étoit celle-ci : *Nous ne ſommes réellement que ce que nous ſommes devant Dieu.* Elle comprit de-là le peu de fonds qu'il faut faire ſur le juge-

(14) V. le P. Chalippe, in-4. pag. 364.

ment des hommes, quand il n'eſt pas conforme à celui de Dieu ; & elle fut pendant pluſieurs jours ſi occupée de cette idée, qu'elle ne pouvoit penſer à autre choſe. La ſeconde maxime, qui eſt tirée de S. Auguſtin (15), & qu'elle trouva dans un ouvrage dont le prêtre Rouſſel faiſoit grand cas, étoit ainſi conçue : *Trop eſt avare, à qui Dieu ne ſuffit.* Cette maxime, au rapport de Duval (16), la frappa comme un coup de tonnerre : il ſe fit en elle un changement ſi prompt & ſi grand, qu'il fut ſenſible à tous ceux qui l'approchoient. Ce n'étoit plus la même perſonne ; ſes idées & ſes ſentiments étoient devenus tout différents ; il ſembloit qu'elle eût une autre ame, un nouvel eſprit, & un nouveau cœur. Cette maxime expreſſive étoit ſans ceſſe préſente à ſa penſée : elle la répétoit ſouvent ; elle auroit voulu la graver dans tous les lieux, & en faire ſentir l'énergie à tous ceux qu'elle voyoit. *O mon Dieu*, s'écrioit-elle fréquemment, *qui pourra nous ſuffire, ſi vous ne nous ſuffiſez pas ? & ſi nous vous ſuffiſons, puiſque votre unique déſir eſt de nous ſauver, comment vous-même ne nous ſuffiriez-vous pas ?*

Madame Acarie avoit à peu près vingt-deux ans, lorſque la main divine imprima dans ſon cœur la maxime que nous venons de rapporter (17) : c'étoit vers 1588. Cette époque eſt celle de ſon union plus intime avec Dieu, & de toutes les faveurs extraordinaires dont il la combla preſque continuellement juſqu'à la mort : tant une ſeule maxime du Chriſtianiſme, quand elle eſt bien méditée, peut ſervir à notre avancement ſpirituel.

L'amour divin, qui, comme un trait perçant,

---

(15) Traité 8 ſur l'Epître de S. Jean.

(16) Liv. I. ch. 2, & liv. II. ch. 14.

(17) *Extr. Ital. des dépoſ.*

avoit bleſſé ſon cœur, étoit ſi vif, qu'elle tomboit très-ſouvent en extaſe. Elle perdoit alors l'uſage de la parole & celui des ſens : elle reſtoit ainſi ſans mouvement, pendant des heures entieres ; ou ſi elle agiſſoit, c'étoit machinalement, & ſans s'appercevoir de ce qui ſe paſſoit autour d'elle. Dînant un jour dans le premier couvent des Carmelites, avec la fille de M. de Marillac garde des ſceaux, elle ne s'apperçut qu'à la fin du repas que celle-ci étoit auprès d'elle. *Hé quoi, ma mie*, lui dit-elle, *vous voilà ! & d'où venez-vous ?* La mere Magdeleine de S. Joſeph a rapporté (18), que dans une autre circonſtance, la Bienheureuſe étant dans le même couvent avec la ducheſſe de Longueville, l'extaſe la prit au moment où elle venoit de communier à la petite grille du chœur ; & qu'on fut obligé de laiſſer, pendant trois heures, deux religieuſes avec elle pour la garder.

La plus légere penſée des choſes de Dieu, le moindre mot de piété, ſuffiſoient pour la faire tomber dans ces états. Ils lui ſurvenoient ordinairement dans l'oraiſon, pendant l'office ou à la communion. Elle étoit alors toute abymée en Dieu : on la voyoit demeurer immobile dans la poſture qu'elle avoit priſe auparavant, la tête & le corps fermes & droits, les mains jointes ou les bras croiſés ſur la poitrine, les yeux fermés ou laiſſant couler de douces larmes ; & le viſage qu'elle avoit très-beau (comme nous l'avons dit), brillant d'un éclat céleſte, qui portoit les ſpectateurs à la dévotion. Ce fut auſſi dans ces états que Dieu lui donna des viſions, & lui fit des révélations, dont nous aurons plus d'une fois occaſion de parler.

Son corps paroiſſoit quelquefois élevé de terre : cela eut lieu pendant trois heures chez la mere du

(18) *Extr. Ital. des dépoſ.*

cardinal de Bérulle, où, comme nous le dirons, elle ſe retira au temps de l'exil de M. Acarie. La mere du chancelier Séguier, qui fut depuis Carmelite, a atteſté (19) qu'elle tenoit ce fait de M. de Bérulle lui-même, qui l'avoit vu de ſes yeux, étant allé conſidérer la Bienheureuſe, lorſqu'elle étoit en prieres.

On ſe figure aiſément combien un tel état dut cauſer d'inquiétudes à une jeune perſonne, qui ne connoiſſoit point les voies extraordinaires par leſquelles Dieu conduit certaines ames privilégiées, & dont la conſcience étoit trop timorée pour qu'elle ne craignît pas d'être dans l'illuſion. Comme elle n'avoit perſonne qui pût l'éclairer ſur ce qu'elle éprouvoit, elle prit le parti de réſiſter de toutes ſes forces à l'opération qui ſe faiſoit en elle, & de chercher à s'y ſouſtraire par toutes ſortes de moyens. Ainſi, quand l'extaſe la prenoit, elle ſe jettoit à genoux, & elle ſe proſternoit par terre; elle ſe levoit de ſon ſiége, & elle ſe raſſeyoit enſuite; elle ſe frottoit fortement les bras & les mains, ou elle entreprenoit quelques travaux pénibles; quelquefois elle avoit recours à ſon épinette, dont elle avoit appris à jouer avant ſon mariage, & dont elle jouoit très-bien; quelquefois auſſi elle ſe mettoit à la fenêtre, ou elle ſe promenoit dans ſa chambre, ou elle deſcendoit au jardin. Si l'extaſe lui ſurvenoit pendant la nuit, elle prenoit une diſcipline, qui ſe trouvoit ſous le chevet de ſon lit; & elle s'en frappoit rudement, pour ſe diſtraire de l'état qui lui étoit ſurvenu. Lorſqu'aucun de ces moyens ne lui réuſſiſſoit, elle s'aſſeyoit ſur une chaiſe, ou elle s'appuyoit ſur un banc, en attendant que l'opération extraordinaire fût paſſée. Elle étoit quelquefois réduite à n'oſer

(19) *Extr. Ital. des dépoſ.*

ſortir dans la rue ou paroître dans l'égliſe, à s'abſtenir de faire les actes des vertus Chrétiennes ; & à ſe contenter d'une courte préparation avant la communion, de peur qne ſi elle ſe livroit à ſa piété, elle ne fût plus maîtreſſe d'elle-même. Elle reſſentoit une grande peine, quand on la ſurprenoit dans ces états ; elle en étoit confuſe & humiliée, plus qu'on ne l'eſt ordinairement de ſes péchés. On évitoit de lui en parler : mais elle évitoit encore plus d'en parler elle-même ; & elle aimoit à laiſſer croire qu'elle avoit été indiſpoſée, ou qu'elle s'étoit évanouie (*q*).

(*q*) Madame Acarie ayant été, pendant les trente dernieres années de ſa vie, dans un état habituel d'extaſes, puiſqu'elles la prenoient, comme nous venons de le dire, au moindre mot de piété & pluſieurs fois par jour, nous aurions cru manquer à la vérité de l'hiſtoire, ſi en écrivant ſa vie, nous avions gardé le ſilence ſur ces ſortes de faveurs, ou ſi nous n'en avions parlé qu'en peu de mots. Nous nous félicitons au contraire d'avoir ici l'occaſion d'inſtruire nos lecteurs ſur cet objet ſi peu connu de nos jours, & d'établir des principes propres à confondre l'irréligion qui le calomnie. D'ailleurs, comme ces faveurs ne ſont plus rares aujourd'hui, que parcequ'on ſe livre peu à la grace, & qu'il n'y a preſque plus d'ames adonnées à l'oraiſon ; peut-être inſpirerons-nous aux perſonnes qui ſont repréhenſibles à cet égard, quelques regrets de ce qu'elles mettent obſtacle aux dons céleſtes, par la réſerve qu'elles gardent avec Dieu. Il vaut mieux ſans doute, au moins ordinairement, ne pas déſirer ces dons précieux : mais le Seigneur aime tant à ſe communiquer aux ames fidelles, que ſes communications ſeroient ſûrement plus communes, ſi les ames de cette trempe étoient moins rares. Au reſte, ce que nous allons dire des extaſes, des raviſſements, des viſions, des apparitions & des révélations, (car Madame Acarie, comme on le verra, reçut de Dieu toutes ces graces,) doit être d'autant mieux accueilli par le lecteur Chrétien, que nous l'avons preſqu'entiérement tiré du ſavant ouvrage de Benoît XIV, ſur la Canoniſation des ſaints, tom. III, ch. 49 & ſuiv.

L'*extaſe* eſt l'état de l'ame, quand Dieu l'occupe tellement d'un objet, qu'elle ne voit, n'entend & ne ſent plus rien de ce qui ſe trouve autour d'elle. Le *raviſſement* differe de l'extaſe, en ce que, dans le raviſſement, l'opération divine eſt encore plus forte que dans l'extaſe : quelquefois auſſi, dans le raviſſement, le corps s'éleve

Ces faveurs ſingulieres ne la rendirent que plus fervente dans le ſervice de Dieu. Elle avoit un

---

de terre, & demeure ainſi élevé pendant quelque temps. Le Seigneur, par l'extaſe, donne une idée de la contemplation à laquelle l'ame ſera élevée dans le ciel ; & par le raviſſement, il donne une idée de l'agilité dont les corps ſeront doués dans le ſéjour de la gloire.

La *viſion* eſt la vue que Dieu donne à l'ame d'un objet. Les auteurs myſtiques confondent ſouvent l'*apparition* avec la viſion : & quelquefois ils mettent entr'elles de la différence, en diſant que dans l'apparition, on voit ſans ſavoir quel objet on voit ; & que dans la viſion, on ſait quel objet on voit. Ils diſtinguent trois eſpeces de viſion & d'apparition : la *corporelle*, qui ſe fait par les yeux ; l'*imaginaire*, qui ne ſe fait que dans l'imagination ; & l'*intellectuelle*, qui ne ſe fait que dans l'entendement, parce qu'elle ſe fait ſans figure.

La *révélation* eſt la connoiſſance que Dieu donne à l'ame d'une choſe qui lui étoit inconnue. Elle differe de la viſion & de l'apparition, en ce qu'elle fait connoître ce que ſignifie l'objet qu'on a vu. Ainſi S. Pierre, après avoir eu la viſion d'un grand linge rempli d'animaux qui deſcendoit du ciel, eut beſoin d'une révélation pour ſavoir ce que ce linge ſignifioit. (*Act.* 10, *v.* 10. *& ſuiv.*)

Les viſions, les apparitions & les révélations, ont ordinairement lieu dans les extaſes & les raviſſements. On le voit dans l'exemple que nous venons de citer : car l'Ecriture dit, en parlant de S. Pierre, *Cecidit ſuper eum mentis exceſſus, & vidit, &c.*

Si l'ignorance & l'irréligion cherchent à jetter du ridicule ſur les extaſes, les raviſſements, les viſions, les apparitions & les révélations, c'eſt parceque, comme dit S. Paul, l'homme charnel ne peut concevoir ce qui eſt de l'eſprit de Dieu. En effet tout homme de bon ſens ne ſauroit douter que ces divers états ne puiſſent exiſter. Car ſi les objets de la terre, quand ils nous occupent fortement, nous empêchent quelquefois d'entendre, de voir & de ſentir ce qui ſe paſſe autour de nous ; eſt-il étonnant que les objets du ciel produiſent en nous le même effet ? Ces objets d'ailleurs, enivrant l'ame d'un torrent de délices, & donnant une paix, qui, ſuivant l'apôtre, ſurpaſſe tout ſentiment, ne doivent-ils pas produire cet effet d'une maniere & plus prompte & plus énergique ? S'il peut donc y avoir des extaſes naturelles, pourquoi ne pourroit-il pas y en avoir de ſurnaturelles ? Quant aux raviſſements, dès qu'on ſuppoſe l'opération divine, qu'offrent-ils d'impoſſible ? Enfin, à l'égard des viſions, des apparitions & des révélations, pourquoi le Seigneur, qui eſt la bonté même, ne pourroit-il pas découvrir ſes ſecrets à l'homme, & employer des moyens pour ſe faire entendre de lui ?

air

air recueilli ; elle étoit plus circonſpecte dans ſes actions & ſes diſcours : elle fuyoit, autant qu'il lui étoit poſſible, les aſſemblées du monde & ſes entretiens frivoles ; & elle ne concevoit pas comment ces vanités pouvoient plaire aux autres. Si quelques femmes de ſa connoiſſance ſe plaignoient devant elle de leurs domeſtiques, ou paroiſſoient affligées

---

L'Ecriture ſainte nous offre des exemples d'extaſe, dans les prophétes ; de raviſſement, dans S. Paul ; de viſion & d'apparition, dans S. Pierre & dans Corneille ; de révélation, dans toute l'Apocalypſe. Si l'on oſe dire que Dieu n'a plus rien opéré de ſemblable depuis les premiers temps de l'égliſe, il faudra donc s'inſcrire en faux contre toutes les preuves que l'Hiſtoire eccléſiaſtique nous donne, des opérations extraordinaires qu'il a faites dans les ames : il faudra donc rejetter les viſions & les révélations de Sainte Perpétue, de Sainte Thérèſe & de tant d'autres, qui ont ſoutenu l'examen de la plus ſévere critique.

On ſait qu'une certaine diſpoſition de corps, & d'autres cauſes naturelles, produiſent des effets extraordinaires ; on ſait auſſi que l'Ange de ténébres ſe change quelquefois en Ange de lumieres. Mais n'a-t-on pas des marques certaines pour connoître le doigt de Dieu ?

Quand une perſonne craint ces états, & s'en défie ; quand elle tâche de s'y ſouſtraire, ou au moins de les diminuer ; quand elle ſe dérobe aux regards des autres, de peur qu'on ne l'y ſurprenne, ou qu'elle éprouve de la confuſion, ſi on l'y ſurprend ; quand elle y entre au milieu d'une oraiſon, ou à la ſuite d'une communion, qu'elle a faites avec ferveur ; quand elle s'y comporte ſelon les regles de la plus parfaite modeſtie, & que ſon extérieur offre un ſpectacle édifiant à tous ceux qui la voyent ; quand elle en ſort, avec la paix dans l'ame & la ſérénité ſur le front ; quand enſuite elle s'affermit dans l'humilité, la mortification & la fidélité à ſes devoirs ; quand elle ne perd pas le ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé en elle ; (Sainte Thérèſe dit cependant que quelquefois, après une viſion intellectuelle, on n'a qu'un ſouvenir confus de l'objet qu'on a vu ;) quand ſon corps acquiert de la vigueur après l'opération, quoiqu'il ait eu de la fatigue pendant l'opération même ; quand enfin cette perſonne ſoumet tout ce qu'elle a éprouvé aux lumieres de ſes guides, & qu'elle eſt diſpoſée à le déſavouer, s'ils le jugent à propos : alors peut-on méconnoître le doigt de Dieu, qui produit ces états ? peut-on croire alors que le Démon y influe, à moins qu'on ne ſuppoſe qu'il veuille détruire lui-même ſon empire ?

de quelqu'événement fâcheux qui leur fût arrivé, elle s'étonnoit que ſi peu de choſe pût troubler la tranquillité de leur ame. Elle donnoit à la priere tout le temps que les affaires de ſa maiſon lui laiſſoient libre ; elle s'en occupoit ſurtout les ſoirs, lorſqu'elle étoit retirée dans ſa chambre : c'étoit alors auſſi qu'elle faiſoit quelques pénitences corporelles. Elle aſſiſtoit, les jours de dimanches & de fêtes, à tout l'office de la paroiſſe ; &, quand elle s'en diſpenſoit, ce n'étoit qu'après en avoir obtenu la permiſſion du curé ou du vicaire.

Une conduite ſi édifiante, jointe à ce qu'on appercevoit de ſes extaſes, frappa bientôt ſon mari & ſa belle-mere. Ils étoient charmés qu'elle eût de la piété, parcequ'ils en avoient eux-mêmes ; mais, comme ils le diſoient franchement, ils n'auroient pas voulu qu'elle fût dévote à ce point. Leur ſurpriſe ſe changea même en inquiétude réelle, quand ils remarquerent que les choſes extraordinaires qui ſe paſſoient en elle, lui arrivoient fréquemment, qu'elles revenoient toujours avec plus de violence, & que les étrangers s'en appercevoient.

Cette ſainte femme étant un jour à la grand-meſſe, dans la chapelle que ſon mari avoit à Saint Gervais à côté de celle de la Sainte Vierge, tomba dans une extaſe qui lui dura depuis huit heures du matin juſqu'au ſoir. Mécontent de ne l'avoir pas vu revenir pour dîner, M. Acarie la fit chercher dans toutes les maiſons où il préſumoit qu'elle pouvoit avoir fait une viſite : mais ce fut inutilement. On s'aviſa enfin d'aller à l'égliſe ; & on l'y trouva toute abymée en Dieu, ſans mouvement, & preſque ſans reſpiration. On fut obligé de la remuer fortement pour la faire revenir à elle-même. *Qu'eſt-ce que ceci*, dit-elle ? *La grand-meſſe eſt-elle finie ? Non ſeulement la grand-meſſe*, lui répondit celle qui la cherchoit, *mais encore le ſermon, les vêpres & le*

ſalut ; & il fait bientôt nuit. Elle ſe leva auſſi-tôt, & s'en retourna chez elle, fort inquiéte de ce que ſon mari & ſa belle-mere avoient penſé ſur ſon compte.

Ce qui alarmoit le plus ceux-ci, c'étoit de l'entendre dans ſes états extraordinaires pouſſer des cris plaintifs, qui montroient qu'elle ſouffroit beaucoup. Et en effet, comme elle l'a dit elle-même, il lui ſembloit dans ces moments que ſon cœur ſe fendoit en deux ; tant étoit forte l'attraction divine qui agiſſoit en elle. D'ailleurs, ces cris lui échappoient quelquefois en public. Un jour entr'autres, cela lui arriva dans une proceſſion, en préſence de pluſieurs femmes de ſa connoiſſance, qui y aſſiſtoient avec elle ; & qui ne ſachant à quoi attribuer ce qu'elles voyoient, en raiſonnerent chacune à leur maniere.

Cinq années ſe paſſerent de la ſorte, ſans qu'on pût trouver quelqu'un qui dît rien de raiſonnable ſur ſon état. Pour ſurcroit de peines, la derniere de ces années, c'eſt-à-dire en 1593, aux douleurs cauſées par les aſſauts impétueux de l'amour divin, ſe joignirent d'autres douleurs plus vives encore, plus difficiles à expliquer, & qu'elle tâchoit auſſi de ne pas laiſſer appercevoir. Ces douleurs, au rapport du P. Coton, Jéſuite, confeſſeur d'Henri IV & un des directeurs les plus éclairés de ſon temps, ne la prenoient » qu'en certai-
» nes heures, & ſignament les vendredis, ſame-
» dis & jours de carême... ès pieds, ès mains,
» au côté & en la tête, comme qui les lui auroit
» percés, & l'auroit ſuſpendue (20) «. Ses mains, ainſi que l'ont juridiquement atteſté ceux qui vécurent avec elle, depuis le moment où ces douleurs commencerent juſqu'à ſa mort où elles fini-

(20) Voyez dans les *Piec. juſtific.* les Lettres du P. Coton.

rent (21) : ſes mains étoient alors ſi foibles, qu'elle ne pouvoit les remuer, ni les porter à ſa tête. Elle ne pouvoit pas même faire le ſigne de la croix ; & ſi elle tenoit quelque choſe, elle le laiſſoit bientôt tomber, comme ſi ſes mains euſſent été paralyſées. Les douleurs qu'elle reſſentoit aux pieds étoient ſi vives, qu'on n'oſoit les toucher. Elle pouvoit encore moins marcher & ſe tenir debout ; & dans ces moments, elle étoit forcée de garder le lit ou de reſter aſſiſe. Quant à la tête, quoiqu'elle y eût habituellement mal, ce mal devenoit alors ſi conſidérable, qu'on ne pouvoit marcher dans ſa chambre ſans augmenter ſes ſouffrances. Enfin, elle éprouvoit au côté droit un tremblement violent, qui indiquoit qu'elle ſouffroit beaucoup dans cette partie de ſon corps.

Ces douleurs, comme l'on voit, étoient de la nature de celles que les plaies de Jéſus-Chriſt lui firent endurer ſur la croix, & qu'éprouverent auſſi S. François d'Aſſiſe & quelques autres ſaintes perſonnes, à l'occaſion des ſtigmates, qui leur ſurvinrent aux pieds, aux mains, à la tête & au côté, c'eſt-à-dire, aux endroits du corps qui répondoient à ceux où le Sauveur avoit été percé. Mais parcequ'on ne voyoit ordinairement aucune configuration extraordinaire dans ces parties du corps de Madame Acarie, nous appellerons *douleurs ſtigmatiques* ce qu'elle y reſſentoit. Son mal étoit plus intérieur qu'extérieur ; quoiqu'au rapport de la fille de M. de Marillac, qui ſe fit Carmelite (22), ſes pieds paruſſent quelquefois noirs, comme ſi elle s'y fût bleſſée (*r*).

---

(21) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(22) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(*r*) Le genre de martyre habituel qui eſt occaſionné par les ſtigmates, a quelque choſe de ſi ſingulier, qu'on ſeroit tenté de regarder cette faveur divine comme imaginaire, ſi on ignoroit ce qui la concerne. Mais on eſt bien éloigné d'en

Quelqu'attention qu'eût Madame Acarie à cacher ces douleurs d'un genre extraordinaire, les cris

juger ainſi, quand on penſe que Dieu fait ſouvent, pour certaines ames privilégiées, des choſes qui ſont au-deſſus de l'eſprit humain ; & que les ſtigmates que Dieu a imprimés ſur le corps de quelques ſaintes perſonnes, ont été la marque de leur dévotion au myſtère de la paſſion du Sauveur, &, en les rendant conformes à Jéſus crucifié, leur ont donné droit de devenir conformes à Jéſus glorifié.

Aucun point d'hiſtoire n'eſt plus certain que les ſtigmates de S. François d'Aſſiſe. » On vit, » dit S. Bonaventure dans la Vie » qu'il a écrite de cet homme » Séraphique, ſes pieds & ſes » mains percés de clous dans » le milieu : la tête des clous, » ronde & noire, étoit au-dedans des mains & au-deſſus » des pieds ; les pointes qui » étoient un peu longues, & » qui paroiſſoient de l'autre » côté, ſe recourboient & ſurmontoient le reſte de la chair. » François avoit auſſi au côté » droit une plaie rouge, comme s'il eût été percé d'une » lance. Cette plaie jettoit ſouvent du ſang, qui trempoit » ſa tunique & ce qu'il portoit » ſur les reins ». Ce fut ſur le mont Alverne que S. François reçut ces ſtigmates par l'entremiſe d'un Séraphin. Il prenoit grand ſoin de les cacher : pour y parvenir, il couvroit ſes mains, & renfermoit ſes pieds dans une chauſſure que Sainte Claire lui avoit faite. Malgré ſes précautions, pluſieurs perſonnes virent ſes ſtigmates pendant ſa vie, & un plus grand nombre les vit après ſa mort. Grégoire IX en 1237, & Alexandre IV en 1255, atteſterent ce fait dans leurs bulles, comme l'ayant vu de leurs propres yeux. S. Bonaventure qui a écrit la vie du ſaint 35 ans après ſa mort, aſſure que Dieu confirma la vérité du même fait par pluſieurs miracles, & par une apparition de Saint François au Pape Grégoire IX. Benoît XI, en 1304, inſtitua en l'honneur des ſtigmates de ce ſaint, une fête particuliere à ſon ordre, qui ſe célebre le 17 Septembre ; & dans la ſuite, Sixte IV, Sixte V & Paul V, la rendirent commune à toute l'égliſe. (Voyez la Vie de S. François, par le P. Chalippe Récollet ; & les Vies des ſaints, par M. Godeſcard.)

S. François d'Aſſiſe n'eſt pas le ſeul que l'égliſe honore comme ayant porté ſur ſoi des ſtigmates. Sixte IV avoit, il eſt vrai, défendu ſous peine d'excommunication, d'attribuer cette grace particuliere à d'autres qu'à ce ſaint. Mais, comme l'obſerve Benoît XIV dans ſon ouvrage de la Canoniſation des ſaints (liv. IV, part. 2, ch. 8, n^os. 8), le ſens de cette défenſe étoit, *juſqu'à ce que le ſaint-ſiége en décidât.* Auſſi Benoît XIII, ſur le rapport du promoteur de la foi (Proſper de Lambertinis, depuis Benoît XIV), accorda-t-il aux Dominicains la permiſſion de faire

qui lui échappoient assez souvent, annonçoient trop qu'elle souffroit beaucoup, pour qu'on ne

une fête particuliere des stigmates de Sainte Catherine de Sienne. Deux autres Dominicaines, Sainte Catherine de Ricci & la Bienheureuse Luce de Narni, sont encore reconnues pour avoir eu des stigmates : cela est rapporté dans les leçons approuvées à Rome pour la fête de ces deux saintes religieuses ; & Benoît XIV, en 1740, permit de peindre le corps de la seconde avec des stigmates. (Voyez Benoît XIV, à l'endroit cité ci-dessus ; & liv. II, ch. 24, paragraphe 31, nº. 113 & 114.)

Madame Acarie peut-elle, en quelque maniere, être associée aux ames privilégiées dont nous venons de parler ? Nous croyons être fondés à l'assurer ; & nos preuves sont :

1°. Le témoignage de ses trois premiers historiens, (dont deux, Duval & le P. Hervé, ont discuté la chose à fonds ; & dont un, le même Duval, a eu des communications intimes avec cette sainte femme pendant les vingt-cinq dernieres années de sa vie ;) lesquels rapportent qu'elle éprouva des douleurs stigmatiques.

2°. La lettre que Madame Acarie écrivit à M. de Bérulle, peu après sa profession ; & dans laquelle elle marque ses douleurs stigmatiques, en lui rappellant une époque antérieure de dix-sept à dix-huit ans, à laquelle elle en avoit conféré avec le P. Benoît de Canfeld. (Voy. sa quatriéme Lettre dans l'Appendice.)

3°. Trois lettres du P. Coton, dont le P. Hervé dit avoir vû les originaux, & dans lesquelles ce Jésuite, aussi célébre par la sainteté de sa vie que par ses lumieres pour la conduite des ames, donne de grands détails sur les douleurs stigmatiques de Madame Acarie, appellant en témoignage l'Ange gardien de cette dame, ainsi que le sien propre. Ces lettres sont de l'année 1618, en laquelle est morte la Bienheureuse : deux sont adressées à M. de Bérulle, & l'autre à M. de Marillac. Dans la seconde lettre à M. de Bérulle, le P. Coton dit avoir écrit *sur le même sujet à Madame de Sourdis* : mais le P. Hervé remarque qu'il n'a pas vu la lettre adressée à Madame de Sourdis. (Voyez les trois Lettres du P. Coton dans les *Piec. justific.*)

4°. Le témoignage de la vénérable mere Magdeleine de S. Joseph, que Pie VI a reconnu avoir pratiqué les vertus Chrétiennes dans un dégré héroïque ; & qui a déclaré savoir de M. de Bérulle, que la Bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation avoit des douleurs stigmatiques aux pieds, aux mains & au côté. (Voyez *Picc. justific.*)

5°. Les dépositions juridiques d'un grand nombre d'autres, qui avoient vécu avec Madame Acarie, & qui ont attesté qu'elle avoit éprouvé les douleurs dont nous parlons. (Voyez l'*Extr Ital. des dépos. pour la béatification.*)

cherchât pas à la ſoulager. Sa belle-mere, qui croyoit que la cauſe de ſon mal étoit naturelle, réſolut de conſulter un médecin ; & Madame Acarie, qui ne ſçavoit elle-même que penſer de ſon

---

6°. L'autorité de l'aſſemblée générale du Clergé de France, qui écrivit en 1651 à Innocent X pour la béatification de Madame Acarie, & qui dit dans cette lettre, qu'elle s'attachoit à reſſembler à Jéſus ſouffrant, *des ſtigmates duquel elle reſſentoit les douleurs tous les vendredis, cujus ſtigmatum cruciatus ſingulis feriis ſextis perſentiebat.* (V. *Piec. juſtific.*)

7°. Enfin, ſi l'on pouvoit former quelque doute ſur l'objet dont il eſt queſtion, le promoteur de la foi, qui dans les cauſes de béatification qui ſe traitent à Rome, ne laiſſe aucune difficulté ſans la faire valoir, auroit propoſé ce doute dans ſes objections : & il ne l'a pas fait. Auſſi, l'auteur de la Vie Italienne de la Bienheureuſe, qui fut publiée à Rome le jour même de ſa béatification, parle-t-il (pag. 60.) des douleurs ſtigmatiques de cette ſainte femme, quoiqu'il en parle en peu de mots.

Si l'on objecte que le Pape, dans la bulle qu'il a donnée pour la béatification de Madame Acarie, n'a point parlé de la faveur extraordinaire que nous prétendons qu'elle a reçue de Dieu ; nous répondrons, comme le dernier poſtulateur de la cauſe (M. de Chatenoy) nous l'a dit à nous mêmes, que des raiſons de prudence, relatives aux circonſtances critiques où ſe trouvoit alors l'égliſe de France, ont fait garder à Pie VI le ſilence ſur cette faveur.

Quant à la durée du temps pendant lequel cette ſainte femme éprouva les douleurs ſtigmatiques, Duval & le P. Hervé parlent des vingt-cinq dernieres années de ſa vie. Cela s'accorde avec l'époque où nous avons dit qu'elles commencerent. En effet, les Carmelites qui ont demeuré avec la Bienheureuſe à Amiens & à Pontoiſe, pendant les quatre dernieres années de ſa vie, ont atteſté juridiquement qu'elle avoit alors éprouvé ces douleurs. (Voyez l'*Extr. Ital. des dépoſ.*) Sa lettre à M. de Bérulle, écrite en 1615, montre qu'elle les éprouvoit dix-ſept à dix-huit ans auparavant, c'eſt-à-dire, vers 1597 ou 1598. (Voyez l'Appendice.) Duval & le P. Hervé en font remonter les premieres atteintes juſqu'à la premiere conférence qu'elle eut avec le P. Benoît de Canfeld ; & il n'eſt pas poſsible de placer cette conférence plus tard qu'en l'année 1593. Car M. Acarie en communiqua le réſultat au P. Innocent, Jéſuite, ſon confeſſeur : ce qu'il n'a pu faire après 1593, puiſqu'il fut exilé au commencement de 1594 ; & qu'à la fin de cette même année, les Jéſuites furent bannis de la France, où ils ne revinrent qu'en 1604.

état, & qui ſe ſentoit fatiguée & affoiblie de ce qu'elle éprouvoit, ne s'y refuſa pas. On crut que ſon mal venoit de l'abondance du ſang, parceque ſon viſage étoit animé de couleurs vives : on lui fit donc un aſſez grand nombre de ſaignées. Mais ce moyen fut inutile. L'état de cette ſainte femme demandoit un autre médecin, & d'autres remédes, que ceux qu'on employe pour le corps : & l'art des hommes, loin de la ſoulager, ne fit qu'augmenter ſon mal, & lui cauſer une infirmité qu'elle garda toute ſa vie ; le côté de ſon corps d'où l'on avoit tiré tant de ſang, demeura preſque perclus.

La belle mere, voyant le peu de ſuccès du moyen qu'elle avoit tenté pour guérir ſa bru, qu'elle croyoit malade, ſe livra à la triſteſſe & perdit tout eſpoir. *Quel mal a donc ma fille*, diſoit-elle toute éplorée aux femmes de ſa connoiſſance ? *Je n'y connois rien ; & ma ſatisfaction hélas ! a bien peu duré.* Elle penſoit que ſa bru, ſi elle continuoit d'avoir les criſes violentes qu'elle éprouvoit ſi ſouvent, deviendroit incapable de gouverner ſa maiſon & d'élever ſes enfants. Elle s'attendoit à la voir conſumée par les langueurs d'une maladie incurable, & ravie à la tendreſſe de ſa famille par une mort prématurée. Ses parents & ſes amis avoient la même crainte.

Chacun raiſonnoit à ſa maniere ſur l'état de Madame Acarie, & perſonne n'en découvroit la véritable cauſe, lorſque la divine Providence, qui pour éprouver ſes élus, les laiſſe d'abord marcher dans une voie ténébreuſe, tira cette ſainte dame de la cruelle inquiétude où elle étoit. Les premieres lumieres qu'elle eut ſur ſon état, lui furent données par le P. Benoît de Canfeld, Capucin Anglois, homme d'une éminente ſainteté. Inſtruit par ſa propre expérience des voies extraordinaires par leſquelles Dieu conduit certaines ames, il étoit

propre à diriger celles qui y marchoient (*s*). Ma-

(*s*) Le P. Benoît de Canfeld portoit dans le monde le nom de Guillaume Filch. Iſſu d'une famille noble, il naquit vers 1562, à Canfeld, petite ville du comté d'Eſſex. Ses parents, qui étoient de la ſecte des Puritains, l'éleverent dans l'héréſie qu'ils profeſſoient. Il étoit doux & aimable, & montra dès l'enfance un goût décidé pour l'étude. Lorſque l'âge de penſer à un état fut venu, comme il n'étoit pas l'aîné de ſa famille, il alla à Londres, & s'y appliqua à la juriſprudence, eſpérant que par ce moyen il parviendroit à avoir une charge dans la magiſtrature. A l'âge de vingt-quatre ans, touché de la grace à la ſuite d'une bonne lecture, il ſe convertit à la foi Catholique.

Après avoir abjuré l'erreur qu'il avoit ſuivie juſques-là, il vendit ſes biens, les diſtribua aux pauvres, paſſa en France, & ſe fit Capucin au couvent de Meudon près Paris, le 23 Mars 1586. En 1596, par ordre de ſes ſupérieurs, il écrivit la relation de ſa converſion. On en trouve un extrait imprimé à la ſuite d'un ouvrage qui eſt de ſa compoſition, & qui a pour titre *Regle de perfection*. Cet extrait a été fait par M. de Nantilly, dont le P. Benoît dirigeoit la conſcience.

Le déſir de convertir auſſi ſes compatriotes, & de parvenir au martyre en travaillant à une ſi bonne œuvre, le porta à demander en 1599, la permiſſion de repaſſer en Angleterre. Ses ſupérieurs l'ayant accordée, il partit ; mais à peine étoit-il arrivé, qu'il fut arrêté par ordre d'Elizabeth. Il reſta trois ans en priſon ; & n'en ſortit qu'à la ſollicitation d'Henri IV, qui écrivit deux fois en ſa faveur à la reine d'Angleterre. Pendant ſa captivité, il confondit tous les miniſtres qu'on envoya diſputer contre lui, & convertit beaucoup d'hérétiques par ſa douceur & la ſainteté de ſa vie. Etant revenu en France, il fut maître des novices à Orléans & à Rouen, puis gardien à Chartres & à Montfort.

Le P. Benoît étoit très-verſé dans les langues Hébraïque, Grecque & Latine ; & ſavoit bien la théologie & le droit canonique. C'eſt le témoignage que lui rend M. de Nantilly dans l'éloge qu'il en a fait, & qu'il a mis avant l'extrait dont nous avons parlé. Il le repréſente auſſi comme un bon prédicateur, & un religieux d'une profonde humilité & d'une grande mortification. La vie auſtère qu'il menoit, & les extaſes fréquentes qu'il avoit depuis ſa converſion, le conduiſirent au tombeau dans un âge peu avancé. Il mourut ſaintement au couvent de Paris, le 21 Novembre 1611, & fut regretté de tout ce qu'il y avoit de perſonnes diſtinguées dans l'égliſe & dans l'état : il étoit alors confeſſeur des Capucines, que la ducheſſe de Mercœur venoit de fonder dans la capitale.

On a pluſieurs ouvrages du P. Benoît : mais le plus connu

dame Acarie, dans la même année 1593, fit connoiſſance avec lui chez une pieuſe veuve de ſes amies, nommée Billard. Dès que ce ſaint homme l'eut entendu parler de ce qu'elle éprouvoit, il lui dit ſans héſiter, que ſes extaſes & ſes douleurs venoient de Dieu ; qu'elle devoit prendre garde de troubler l'opération divine, en y mêlant la ſienne ; & que tout ce qu'elle avoit à faire, étoit de demeurer fidelle à la grace, & de demander à Dieu que l'accompliſſement de ſes devoirs ne ſouffrît pas des choſes extraordinaires qui ſe paſſoient en elle. Ce religieux s'étant trouvé quelque temps après dans une compagnie où l'on parloit avec éloge de la Vie de Sainte Catherine de Gênes, qui paroiſſoit nouvellement, aſſura que ce qui avoit lieu dans Madame Acarie étoit encore plus intérieur, plus intellectuel, plus grand, plus admirable ; & qu'on le reconnoîtroit un jour.

Cette déciſion répandit le calme & la paix dans l'ame de cette ſainte femme ; & comme elle le dit depuis à M. Duval, il lui ſembla qu'on ôtoit de deſſus ſon cœur une pierre qui l'accabloit par ſon

---

eſt celui dont nous avons fait mention. Ce livre eſt dédié au cardinal de Joyeuſe, & muni d'approbations reſpectables ; entr'autres, de celles d'André Duval & de Dom Beaucouſin. Il a été condamné par l'inquiſition de Rome en 1689, lorſque l'affaire du Quiétiſme agitoit l'égliſe : mais cette condamnation ne porte que ſur quelques propoſitions peu exactes dans les termes.

(Voyez l'ouvrage de M. de Nantilly, qui eſt à la ſuite de l'édition de la Régle de perfection donnée en 1608, quoiqu'il n'ait été imprimé qu'après la mort du P. Benoît. Voyez auſſi une Vie du même pere, qui eſt extraite des Annales Latines des Capucins, *autore Zachariâ Boverio*, & qui ſe trouve traduite à la fin d'une autre édition de la Régle de perfection donnée en 1666, à Paris, chez Gilles André ; & *La vie, converſion & converſation miraculeuſe* du même pere, par Jacques Brouſſe, bachelier en théologie, à Paris, chez Taupinart, 1621. Voyez encore Boſſuet, Inſtruction ſur les états d'oraiſon.)

poids. Elle ſe trouva toute changée ; &, comme elle s'en exprima encore, elle croyoit voir de nouveaux cieux & une nouvelle terre. Elle éprouva auſſi, dans tout ſon intérieur, un recueillement ſemblable à celui dont parle Sainte Thérèſe ; recueillement tel, que l'ame croit avoir d'autres ſens que les ſens ordinaires (23). En même temps elle reçut des graces plus fortes, & des lumieres plus vives, que celles qu'elle avoit eues juſqu'alors. Enfin, ſelon l'avis du P. Benoît, ayant demandé avec beaucoup de ferveur & de larmes que l'opération divine ne l'empêchât pas de ſe livrer aux actions extérieures, Dieu l'exauça : & quoique, pendant plus de quinze ans, elle ait eu à ſouffrir les violens aſſauts que lui livroit l'amour divin, elle demeura toujours maîtreſſe d'elle-même dans les moments de l'opération divine. Elle s'occupoit, comme les autres femmes, du gouvernement de ſa maiſon ; & elle trouvoit encore du temps pour faire toutes ſortes de bonnes œuvres. Ses extaſes devinrent cependant plus rares & moins fortes, dans les dernieres années de ſa vie : alors elle conſervoit aſſez ſouvent l'uſage de ſes ſens ; ou ſi elle le perdoit, il ne falloit pour le lui faire recouvrer, que la prendre par le bras, ou prononcer à ſes oreilles le mot *obéiſſance*.

La déciſion du P. Benoit avoit quelque choſe de flatteur pour elle : ſa modeſtie néanmoins n'en reçut aucun dommage. Elle continua de ſe conduire à l'égard des autres, par rapport à ſes états extraordinaires, comme elle ſe conduiſoit auparavant : elle laiſſoit croire que ſes extaſes étoient des effets naturels ; & les viſions que Dieu lui donnoit, elle les appelloit *des vues d'eſprit*. Elle agiſſoit de même au ſujet de ſes douleurs ſtigmatiques : elle les nom-

(23) Duval, liv. I, ch. 2.

moit *ſes grandes inquiétudes*, ou *ſes douleurs aux extrémités*. Duval croit qu'elle demanda à Dieu qu'il n'en parût rien ſur ſon corps (24). Pendant les vingt-cinq dernieres années de ſa vie, elle n'en fit confidence qu'au P. Benoît, au P. Coton, & à Monſieur de Bérulle (25) : encore défendit-elle au P. Coton d'en parler à perſonne ; ajoutant que s'il manquoit à cette défenſe, elle ne pourroit plus s'ouvrir à lui ſur ſon ame (26). Lorſqu'elle les éprouvoit, elle gardoit le ſilence, ou elle feignoit d'être en oraiſon, afin qu'on n'approchât pas d'elle ; & quelquefois pour laiſſer croire qu'elle avoit du mal aux endroits du corps où elle ſentoit ces douleurs, elle faiſoit mettre un emplâtre à quelqu'un de ces endroits.

Vers le même temps, Dieu imprima fortement dans ſon eſprit trois vérités importantes, dont la connoiſſance eſt néceſſaire aux perſonnes qui tendent à la perfection. Il lui apprit d'abord, que la devotion ſenſible n'eſt pas la vertu, parceque ſouvent elle ſert de pâture à l'amour-propre & d'amuſement à la nature. Il lui apprit enſuite, que les douceurs de la contemplation ne ſont pas non plus la vertu ; & qu'elle conſiſte dans l'empire qu'on exerce ſur ſoi-même, & dans la pratique des bonnes œuvres. Il lui apprit enfin, que quoiqu'il ſoit plus noble de s'occuper de Dieu que de s'occuper pour Dieu, il faut cependant ſavoir deſcendre de la contemplation la plus haute à l'action même la plus baſſe, &, comme on dit, quitter Dieu pour Dieu.

Tranquilliſée par la déciſion du P. Benoît, Madame Acarie ne laiſſa pas ignorer à ſon mari la

---

(24) Liv. I, ch. 6.

(25) Voyez la note ſur les douleurs ſtigmatiques.

(26) *Piec. juſtific.* Lettres du P. Coton.

paix intérieure dont elle jouiſſoit. L'époux, raſſuré ſur l'état de ſon épouſe, & par le compte qu'elle lui en avoit rendu, & par le ſuffrage du P. Innocent, Jéſuite, ſon confeſſeur, qui penſoit comme le P. Benoît, ſe mit à chercher de tous côtés des livres de ſpiritualité, qui puſſent aider ſa femme à marcher dans les voies extraordinaires par leſquelles Dieu la conduiſoit. Dans cette vue, il fit même traduire quelque choſe de la Vie de la Bienheureuſe Angele de Foligny, qui avoit paſſé par les mêmes voies. Mais ces ſoins n'eurent pas le ſuccès qu'il eſpéroit. Dieu, qui avoit de grandes vues ſur Madame Acarie, vouloit traiter immédiatement avec elle; & celle-ci, livrée toute entiere à l'opération divine, ſe trouvoit incapable de faire ou d'entendre la plus courte lecture (*t*).

(*t*) Nous obſerverons avec Duval, 1°. que l'extaſe étant un état extraordinaire, l'exemple de Madame Acarie ne prouve rien contre la lecture des ouvrages de piété, qui, comme le diſent les maîtres de la vie ſpirituelle, eſt ordinairement utile pour nous donner ou augmenter en nous la connoiſſance des vérités de la religion, pour réveiller notre foi, & pour nous exciter à la pratique de la vertu : 2°. qu'il y a des ames, (quoiqu'il y en ait peu,) qui, comme Madame Acarie, ſont élevées à un tel dégré de contemplation, que les meilleurs livres de piété ne leur ſervent de rien, parceque Dieu veut agir immédiatement ſur elles, & les conduire lui ſeul; que ces livres peuvent, au contraire, nuire à leur avancement ſpirituel, en interrompant en elles l'opération divine; & même, qu'il leur eſt quelquefois impoſſible de faire uſage de ces livres, parce que la force de la grace les attire ailleurs : 3°. que les ames qui marchent dans la voie commune, doivent, ſans négliger la lecture des ouvrages de piété, l'interrompre par intervalles, pour faire des réflexions, pour prendre des réſolutions, & pour parler à Dieu; & quelquefois auſſi, pour attendre dans un amoureux ſilence que Dieu leur parle lui-même, ſi-non par des paroles intérieures, des viſions & des révélations, (à quoi on ne doit pas prétendre, parceque ce ſont des moyens extraordinaires,) au moins par des mouvements de grace ordinaire, auxquels on met obſtacle par le défaut de cet amoureux ſilence. (Voyez Boſſuet, Inſtruction ſur les états d'oraiſon.)

Son mari, qui d'ailleurs, comme on le verra, avoit l'eſprit un peu contrariant, prit alors de l'humeur contr'elle. Il la traitoit de ſcrupuleuſe ; il lui mettoit devant les yeux l'exemple des femmes de ſon âge, dont la piété étoit eſtimée, ſans qu'elle reſſemblât à la ſienne ; & quelquefois il attribuoit au Démon ce qui ſe paſſoit en elle. Il ſe permettoit même de ſe plaindre d'elle aux prédicateurs qu'elle devoit entendre, comme ſi elle eût négligé le ſoin de ſa maiſon ; & il les prioit de parler en chaire contre les femmes qu'une piété mal entendue fait tomber dans cette négligence. Comme il étoit généralement eſtimé à cauſe de ſes bonnes œuvres, on le croyoit ſur ſa parole. Un prédicateur qu'il avoit ainſi prévenu, parla un jour ſi clairement ſur cet objet, que les femmes de chambre de Madame Acarie, qui ſe trouvoient dans l'auditoire avec leur maîtreſſe, lui en firent à elle-même l'obſervation : *Il faut le laiſſer dire*, leur répondit-elle en riant ; *cela paſſera*. Dans une autre occaſion, un prêtre à qui M. Acarie avoit fait les mêmes plaintes contre ſon épouſe, paſſa le tour de cette dame, en diſtribuant la communion ; & elle n'en murmura pas. Ces épreuves, ainſi qu'elle l'avoit dit, ne durerent pas long-temps ; ſoit parceque M. Acarie reconnut la conduite de Dieu ſur ſa femme ; ſoit parceque les événements publics amenerent dans ſa maiſon des changements conſidérables, qui furent pour cette ſainte femme le commencement de bien plus grandes épreuves.

Pour bien entendre ceci, il faut ſavoir que la Ligue, formée à Péronne dès 1576, & répandue enſuite dans la France par les intrigues du duc de Guiſe, s'établit ouvertement à Paris en 1584, après la mort du duc d'Anjou, frere & héritier préſomptif d'Henri III (27). M. Acarie fut un des

(27) Hiſt. de France, par les PP. Daniel & Griffet.

premiers à y entrer ; & il y joua, juſqu'à la fin, un rôle aſſez important. La conſidération que lui donnoient ſa naiſſance, ſa charge de maître des comptes, & ſon attachement à la religion Catholique, avoit inſpiré aux Ligueurs un vif déſir de ſe l'aſſocier ; &, après la maſſacre du duc de Guiſe, il fut choiſi pour être un des quarante membres du conſeil qu'on donna au duc d'Aumale, qui venoit d'être nommé par les Pariſiens gouverneur de leur ville.

Le P. Maimbourg remarque que M. Acarie étoit appellé *le laquais* de la Ligue, parcequ'il ſe donnoit beaucoup de mouvement pour la ſoutenir (28). On ſçait que dans les guerres civiles, comme dans les querelles particulieres, on ne s'épargne pas réciproquement les qualifications injurieuſes. Nous ne prétendons pas juſtifier entierement M. Acarie d'être entré dans un parti, qui, après avoir frappé de mort le dernier roi de la branche des Valois, vouloit exclure du thrône le roi de Navarre que ſon droit y appelloit, & faire paſſer la couronne dans la maiſon de Lorraine. Nous nous bornons à faire quelques réflexions qui nous paroiſſent l'excuſer en partie. Les Proteſtants devenoient de jour en jour plus puiſſants ; & l'on vouloit arrêter les progrès de cette ſecte entreprenante. La foibleſſe & les prodigalités de la cour lui avoient aliéné tous les cœurs : le roi s'étoit attiré le mépris de ſes ſujets, en mêlant une ſuperſtition puérile avec un libertinage effréné ; & ſa condeſcendance pour les hérétiques, auſſi bien que ſes liaiſons avec le roi de Navarre, avoient rendu ſa foi ſuſpecte aux mécontents. D'ailleurs, le Pape & la Sorbonne ne paroiſſoient pas déſapprouver la Ligue : les perſonnes les plus reſpectables y entrerent ſans ſcrupule,

(28) Hiſt. de la Ligue.

ſéduites par les apparences, ou entraînées par la foule. Au reſte quels qu'aient été les crimes des chefs de ce parti, M. Acarie ne ſe permit jamais la moindre injuſtice ni la moindre violence : Henri IV lui a rendu de ſa propre bouche ce glorieux témoignage, après la priſe de Paris. Enfin, comme le remarque judicieuſement le P. Daniel, ſi la Providence s'eſt ſervie de la Ligue pour punir la France, elle s'en eſt ſervie auſſi pour réveiller la foi des Catholiques, & faire revenir à la religion de ſes peres un prince (Henri IV), dont l'attachement à l'erreur auroit pu pervertir tous ſes ſujets (29).

Si Madame Acarie laiſſa ſon époux entrer dans le parti de la Ligue, & y reſter juſqu'à la fin, c'eſt qu'uniquement appliquée à ſuivre les vues de Dieu ſur ſon ame, à gouverner ſa maiſon, & à faire de bonnes œuvres, elle ne ſe mêloit pas des affaires de l'état. D'ailleurs, accoutumée à ſe défier de ſes lumieres, remplie de déférence pour ſon mari dont elle connoiſſoit la droiture & la religion, & voyant un grand nombre de perſonnes reſpectables penſer comme lui, elle n'aura pas cru devoir lui donner des avis ſur ce point; ou, ſi elle lui en a donné, ils n'auront point été favorablement accueillis.

Quoiqu'il en ſoit, Henri IV s'étant rendu maître de Paris en 1594, crut devoir éloigner les principaux chefs de la Ligue : mais, quoiqu'il les exilât preſque tous de la France, il ſe contenta de faire ſortir M. Acarie de la capitale, lui laiſſant la liberté de ſe retirer où il voudroit.

La piété de M. Acarie lui fit choiſir la Chartreuſe de Bourgfontaine, à dix-huit lieues de Paris, près de Villers-Cotterets; & il s'y retira avec un docteur en théologie nommé Cueilly, qui étoit curé de S. Germain-l'Auxerrois à Paris, & qui

(29) Hiſt. de France, in-4. tom. II, pag. 175.

avoit

avoit les mêmes raiſons que lui pour abandonner la capitale. Dans cette retraite, ils vécurent plus en religieux qu'en laïcs ; ils avoient chacun leur cellule, mangeoient comme les Chartreux, aſſiſtoient à tout l'office du jour & de la nuit, & employoient preſque tout le reſte du temps à lire & à prier.

Madame Acarie qui aimoit beaucoup ſon mari, fut ſenſiblement affligée de l'exil qui le ſéparoit d'elle : mais ſa réſignation aux ordres de la Providence modéra ſa douleur. Quand ſes parents ou ſes amis venoient pour la conſoler, elle s'étonnoit de ce qu'ils enviſageoient cette épreuve d'une maniere trop humaine ; & elle le leur auroit reproché, ſi elle n'eût craint qu'ils ne fuſſent ſcandaliſés de ſon entier abandon aux ordres du Seigneur, parcequ'ils n'en comprendroient pas les motifs.

Sa réſignation étoit d'autant plus héroïque, que l'exil de ſon mari avoit les ſuites les plus fâcheuſes pour ſa maiſon. Les affaires de M. Acarie étoient alors dans l'état le plus déplorable : il avoit beaucoup dépenſé, quand il étoit dans le parti de la Ligue ; & il n'avoit preſque rien touché du revenu de ſes terres pendant les temps de trouble. M. de Charmoy a déclaré (30), que pour abattre le Proteſtantiſme, ce zélé Catholique avoit ſacrifié plus de trente mille écus, ſomme conſidérable alors pour un particulier. Ses créanciers, pour aſſurer le recouvrement des ſommes qui leur étoient dues, pouſſerent les précautions à l'excès : ils arrêterent ſes revenus, & firent tout ſaiſir chez lui, ſans aucun égard pour ſon épouſe, qui n'avoit alors que vingt-huit ans, & qui reſtoit chargée de pourvoir elle ſeule aux beſoins de ſix enfants en bas âge.

Madame Acarie étoit née avec du courage & de

(30) *Extr. Ital. des dépoſ.*

l'honneur : le revers qu'elle éprouvoit, auroit abattu ſon courage, ſi Dieu ne l'avoit ſoutenu. Duval rapporte (31), qu'une troupe d'huiſſiers entra chez elle, pendant qu'elle dînoit ; que tout fut ſaiſi ſous ſes yeux, même les plats de ſa table, l'aſſiette dans laquelle elle mangeoit, & le ſiege ſur lequel elle étoit aſſiſe ; & qu'on n'apperçut aucune émotion ſur le viſage de cette vertueuſe dame. Elle ne parut ſenſible qu'à une ſeule choſe : on ſaiſiſſoit, avec les autres effets de ſa maiſon, un reliquaire qui contenoit la main d'un ſaint martyr ; elle s'inquiéta de ce qu'il deviendroit, & craignit qu'il ne fût profané. Après que les huiſſiers furent partis, on lui demanda pourquoi, craignant pour ce reliquaire, & pouvant le ſouſtraire aiſément, elle ne l'avoit pas ſouſtrait. Elle répondit, qu'elle avoit penſé qu'il ſuffiſoit d'avertir qu'on le reſpectât ; & qu'elle auroit cru manquer à Dieu, en diſpoſant des choſes autrement qu'il ne l'ordonnoit. Longtemps après, elle parloit encore avec larmes de ſon inquiétude à ce ſujet.

Elle ne concevoit pas qu'on pût être ſenſible à la perte de ſes biens. *Quand on croit à la Providence*, diſoit-elle à ceux qui venoient la conſoler dans ſa détreſſe, *on n'eſt étonné d'aucun événement. J'ai de grandes graces à rendre à Dieu, de m'avoir détachée des biens temporels avant qu'on me les enlevât réellement.* Elle ſe mettoit à rire, quand ces perſonnes lui témoignoient trop d'inquiétude ſur l'état de ſes affaires. Dans la ſuite, quand on vouloit lui faire plaiſir, il ne falloit que lui rappeller ce qu'elle avoit ſouffert. Alors ſon cœur ſembloit s'épanouir, elle prenoit un viſage gai ; & les mains jointes, les yeux élevés vers le ciel, elle s'écrioit : *Oh ! quel temps ! quels heureux jours ! qu'il faiſoit*

(31) Liv. I, ch. 5.

bon alors, & qu'on trouve Dieu aiſément en pareille circonſtance ! ce temps a été le plus heureux de ma vie. Elle ajoutoit bien d'autres choſes, qui auroient porté à croire qu'elle n'avoit jamais été ſi riche.

Cependant elle étoit réduite à une extrême néceſſité. Manquant un jour de pain, elle prit avec elle quelques bijoux qui lui reſtoient, & s'en alla chez un de ſes parents, dans l'intention de lui emprunter de l'argent, & de lui laiſſer ſes bijoux pour gage de la ſomme qu'il prêteroit. L'ayant rencontré dans la rue, elle lui demanda l'argent dont elle avoit beſoin, & offrit de lui remettre les objets précieux qu'elle apportoit. Mais ce parent barbare, non content de lui refuſer ce qu'elle demandoit, ajouta au refus des paroles injurieuſes, & la traita même d'affronteuſe. Madame Acarie eſſaya de le fléchir, en ſe jettant à ſes pieds : mais elle fut encore refuſée ; & cet homme inflexible lui dit en la quittant, que pour ſe tirer d'embarras, elle n'avoit qu'à mettre ſes enfants en métier chez un cordonnier ou chez un ſavetier. Ce fait eſt atteſté par la fille aînée de Madame Acarie (32). « Ma » mere, ajoute cette fille, ne fut ſenſible qu'à ce » dernier mot ; tout le reſte lui avoit paru peu de » choſe. Elle excuſoit même ce parent de ſon re- » fus ; mais elle ne croyoit pas que nous fuſſions » nés pour les métiers qu'il indiquoit. Cependant, » quand elle vint à réfléchir ſur la répugnance » qu'elle avoit pour ces états, elle s'en humilia » devant Dieu ; & elle prit la réſolution de ſe ré- » ſigner à tout ce qu'il voudroit ordonner d'elle, » de ſon époux & de ſes enfants. »

Quelques autres de ſes parents, qui poſſédoient de grandes richeſſes & occupoient de hautes places, lui conſeillerent auſſi dans la poſition critique où

(32) *Extr. Ital. des dépoſ.*

elle étoit, de ſe ſéparer de biens d'avec M. Acarie. Ils lui repréſenterent que c'étoit le ſeul moyen de mettre à couvert ſa dot & ce qui pouvoit lui revenir, & de conſerver quelque choſe pour ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille : ils la menacerent même de ne plus s'intéreſſer à elle, ſi elle refuſoit de prendre ce parti. Mais elle ne voulut pas y conſentir : elle leur dit, au contraire, qu'elle ne feroit jamais cette injure à ſon mari ; qu'elle l'aimoit trop pour refuſer de partager toute ſon infortune ; & que d'ailleurs elle ſe confioit en Dieu, qui pourvoiroit à ſes beſoins.

L'embarras où elle ſe trouvoit ne pouvoit être plus grand. Dénuée de tout & ne touchant rien de ſes revenus qui étoient ſaiſis, elle voyoit tous les jours ſes dépenſes augmenter par l'éloignement de ſon mari, par les ſoins qu'exigeoient des enfants ſi jeunes, & par les frais qu'occaſionnoit la pourſuite de ſes affaires. Elle avoit de plus à ſa charge M. Avrillot ſon pere, qui étoit déja vieux, & dont les affaires n'étoient pas en meilleur état que celles de ſon gendre. Il falloit que ſeule elle fit face aux créanciers de l'un & de l'autre. Pour comble de malheur, les ennemis de ſon mari, profitant de ſa diſgrace actuelle, l'avoient impliqué avec ſon épouſe dans une affaire criminelle, où il ne s'agiſſoit de rien moins pour tous les deux, que de perdre avec le reſte de leurs biens l'honneur & la vie.

Dans une poſition ſi délicate, la prudence de Madame Acarie ne fut pas moindre que ſa réſignation. Elle commença par ſe retirer rue de Paradis au Marais, chez Madame de Bérulle mere du cardinal du même nom. Ces deux dames étoient unies par les liens d'une amitié intime ; leurs familles étoient alliées enſemble ; & la piété ſerroit encore ces nœuds. Madame Acarie eut dans la maiſon de

Madame de Bérulle, une chambre & un cabinet contigu, où elle ſe logea avec ſa fidelle Andrée, & un jeune domeſtique nommé Etienne, dont nous parlerons bientôt. Il eſt vraiſemblable que dès lors, elle envoya M. Avrillot ſon pere à la terre que ſon mari avoit à Montberrault en Champagne. Elle plaça ſes deux fils aînés au collége ; ſes deux premieres filles, à l'abbaye de Longchamp ; & ſes deux plus jeunes enfants, chez des parents : enſuite elle ſe mit courageuſement à la tête de ſes affaires.

On auroit tort de croire qu'elle ait pris ce parti, parcequ'alors elle eſtimoit plus les biens du monde qu'elle ne les avoit eſtimés auparavant : *Ils ne ſont gueres propres qu'à nous donner de l'embarras*, diſoit-elle, *& j'y renoncerois bientôt, ſi j'étois ſeule.* Mais elle avoit un mari & des enfants, qui tenoient, comme nous l'avons dit, aux meilleures familles de France : & ſi elle pouvoit librement ſacrifier ſa propre réputation & ſa propre fortune, elle n'étoit pas libre de ſacrifier celles des autres. Duval rapporte à ce ſujet (33), que pluſieurs perſonnes pieuſes témoignant un jour devant elle leur étonnement de ce qu'une femme de qualité, dont le mari faiſoit beaucoup de dépenſes à la cour, étoit fort économe dans ſa maiſon, elle leur répondit avec ſa ſageſſe ordinaire : *Cette femme n'en eſt que plus eſtimable, parcequ'il n'y a rien de pire qu'un gentilhomme qui ſent ſa condition, & à qui l'indigence peut faire faire des baſſeſſes.*

Madame Acarie pourſuivit en juſtice les affaires de ſa maiſon, avec une intelligence & une activité dont il y a peu d'exemples. C'étoit elle-même qui recueilloit toutes les pieces, qui en faiſoit les extraits, qui diſpoſoit les moyens de défenſe, & qui dreſſoit & tranſcrivoit les mémoires qu'il fal-

(33) Liv. I, ch. 5.

loit préſenter. Les faits & les motifs y étoient déduits, avec une netteté & une force qui étonnoient les avocats & les juges ; & ils avouoient de bonne foi qu'on ne pouvoit y rien ajouter, ni en retrancher rien. Madame Acarie conſacroit à ce travail la plus grande partie de la nuit, & faiſoit dans le jour les courſes néceſſaires pour ſolliciter ſes juges. Elle attendoit avec patience le moment où elle pourroit voir les magiſtrats ; & ſouvent elle reſtoit debout à la porte, ou aſſiſe dans la rue, quelquefois même au clair de la lune : elle ne ſe rebutoit ni de la dureté des maîtres, ni de la groſſiereté des ſerviteurs. Etant un jour allée chez un des juges qui étoit ſon parent, elle attendoit dans la cour la fin de ſon dîner pour avoir audience de lui : un domeſtique qui ſurvint, lui demanda inſolemment ce qu'elle faiſoit là, la prit par les épaules, & la mit hors de la maiſon. Cette avanie, loin de la fâcher, lui cauſa une vraie ſatisfaction ; parceque notre Seigneur lui fit alors connoître, qu'elle avoit quelquefois pris trop peu d'intérêt à des perſonnes qui attendoient dans ſa maiſon le moment de parler à M. Acarie. Elle s'humilia de ce qu'elle avoit autrefois commis cette faute, & remercia Dieu de ce qu'il la lui faiſoit expier. Lors même qu'elle prévoyoit qu'on la recevroit mal, elle ne laiſſoit pas de s'expoſer à une mauvaiſe réception ; ſoit par humilité, ſoit pour ne pas avoir à ſe reprocher d'avoir omis quelque démarche utile à ſes affairés.

Ce qui, mieux que toute autre choſe, fait voir de quelle liberté d'eſprit jouiſſoit la Bienheureuſe au milieu de ſes malheurs, c'eſt qu'à la porte même des magiſtrats, & en les attendant, elle enſeignoit les voies de Dieu à pluſieurs perſonnes de ſon ſexe, qui avoient confiance en elle & qui l'avoient accompagnée dans le chemin.

Dieu bénit une réſignation ſi parfaite, une patience ſi conſtante, une activité ſi laborieuſe. Madame Acarie ferma la bouche aux ennemis de ſon mari, & ſortit avec honneur du procès qu'ils lui avoient intenté. Elle parvint encore par une économie longtemps ſoutenue, à remettre ſa maiſon en bon ordre, & à donner à ſes enfants une éducation digne de leur naiſſance. Elle ne les rétablit pas dans leur premiere opulence ; (car les affaires de la Ligue avoient fait à la fortune de M. Acarie un tort qu'il ne put réparer, même en vendant pluſieurs de ſes terres & ſa charge de maître des comptes, dont il ne tira qu'un prix modique :) mais elle les mit en état de s'établir honorablement dans le monde.

Toutes les peines que Madame Acarie ſe donna, pendant les trois ans de l'exil de ſon mari, pour rétablir ſa maiſon, n'étoient rien en comparaiſon de ce qu'elle ſouffrit alors, à l'occaſion des graces extraordinaires que Dieu continuoit de lui faire. Il eſt vrai qu'étant alors plus libre, parce-qu'elle étoit ſeule, elle donnoit plus de temps à la priere, gardoit une plus grande retraite, & châtioit ſon corps par des pénitences plus rigoureuſes. Auſſi Dieu, qui ſe communique avec plus de libéralité à ceux qui le cherchent avec plus d'ardeur, la viſitoit-il, & plus ſouvent & d'une maniere plus ſenſible.

Les aſſauts que l'amour divin lui livroit depuis pluſieurs années, étoient plus violents que jamais. Ils cauſoient dans tout ſon corps des tremblements qui lui faiſoient craquer les os, & pouſſer involontairement des cris plaintifs (*u*). Andrée Levoix,

---

(*u*) Dieu, en agiſſant ſur une ame par l'extaſe, le raviſſement, &c. ne la diſpenſe pas toujours des impreſſions douloureuſes que l'action divine fait ſur le corps. La raiſon en

qui ſeule connoiſſoit le principe du mal de ſa maîtreſſe, la faiſoit alors coucher : & celle-ci s'enfonçoit quelquefois ſous ſon matelas, pour diminuer la violence de ſes tremblements ; & ſe mettoit les doigts dans la bouche, pour s'empêcher de crier. Une ſeule penſée pieuſe, un ſeul regard vers le ciel, auroient bien fait ceſſer ſes ſouffrances, en lui procurant une extaſe. Mais cette ſainte femme ſe ſeroit crue coupable, ſi elle eût mis le moindre obſtacle à ce que Dieu permettoit en elle, pour s'exempter de ſouffrir.

Lorſque l'amour divin embrâſoit ſon cœur, elle ſe trouvoit ſi oppreſſée, que pour reſpirer plus librement, elle étoit ſouvent obligée d'ôter ce qu'elle avoit ſur la poitrine. *O mon Dieu !* s'écrioit-elle par intervalles ; ou bien, *C'eſt vous, Seigneur :* ce qu'elle diſoit en Latin, *Deus meus ! Tu es, Domine.* C'étoit la violence de la douleur qui lui arrachoit ces plaintes. Les douleurs qu'elle éprouvoit étoient ſi multipliées, qu'elles lui ſembloient toujours nouvelles : & elle a avoué à M. Fontaine, qui la confeſſoit à Pontoiſe, qu'elle s'étoit miſe au lit plus de cent fois, avec la perſuaſion qu'elle ne verroit pas le lendemain. Cependant, quoiqu'elle fût conſidérablement affoiblie par tant de ſouffrances, ſon courage & ſa réſignation l'aidoient à conſerver ſa gaieté. On croit auſſi que Dieu lui fit

---

eſt, qu'il n'eſt pas obligé d'interrompre le cours ordinaire de la nature, à l'occaſion des opérations extraordinaires de la grace. Pluſieurs ſaints, comme Madame Acarie, ont beaucoup ſouffert de ces états ; quoiqu'après l'opération de Dieu, ainſi que nous l'avons déja dit, leur eſprit ſe ſoit trouvé plus ferme & plus courageux, & leur corps plus rempli de force & de vigueur. Il y a cependant une bien grande différence entre ce qu'on ſouffre alors, & ces effets funeſtes ou honteux que l'héréſie a voulu décorer du nom de miracles, & par leſquels le Démon cherchoit à contrefaire les miracles véritables, pour appuyer une fauſſe doctrine.

alors comprendre, comment Jéſus-Chriſt avoit joui d'un bonheur parfait, au milieu des douleurs de ſa paſſion.

La vie qu'elle menoit dans le même temps, étoit des plus dures & des plus auſtères. Après avoir ſouffert, une grande partie de la nuit, les aſſauts que lui livroit l'amour divin, elle étoit trop fatiguée pour ſe donner elle-même la diſcipline; mais elle ſe la faiſoit donner par ſa fidelle Andrée, qui avoit peine à obéir à cet ordre de ſa maîtreſſe (*v*). Elle s'endormoit enſuite, à l'approche du

---

(*v*) Ce détail des pénitences corporelles que faiſoit Madame Acarie, révoltera ſans doute les eſprits incrédules & les cœurs ſenſuels. Il étonnera peut-être auſſi bien des ames fidelles, qui ſont peu inſtruites ſur ces ſortes de choſes, & qui, ſans le vouloir, prennent la teinte de ce ſiécle critique, où l'on craint de trop croire parcequ'on craint de trop faire. Il eſt donc néceſſaire de juſtifier ces pratiques; & nous allons le faire, principalement d'après Benoît XIV, dans ſon ouvrage de la Canoniſation des ſaints, liv. III, ch. 28 & 29.

On conçoit d'abord, que la chair ſe révoltant ſans ceſſe contre l'eſprit, depuis que le premier homme a péché contre Dieu, les régles de la tempérance ne ſuffiſent pas pour arrêter ſes révoltes, & la faire rentrer dans la dépendance. C'eſt un eſclave indocile auquel il ne faut pas laiſſer la liberté qu'on laiſſeroit à un enfant ſoumis; on eſt même obligé de le châtier quelquefois, à l'exemple de l'apôtre, pour le réduire en ſervitude. D'ailleurs, nous avons beſoin d'expier nos péchés par la pénitence; & il nous reſteroit ſûrement beaucoup à ſouffrir dans la vie future, ſi, dans la vie préſente, nous ne prévenions la juſtice divine par des ſatisfactions volontaires. Enfin, ſeroit-il convenable que ſous un chef couronné d'épines, comme dit S. Bernard, les membres fuſſent délicatement traités?

Les ſaints de l'ancien teſtament ont connu les deux premiers de ces motifs. Delà ſont venus, l'abſtinence de certaines nourritures, les jeûnes, les cilices & la cendre, dont il eſt plus d'une fois parlé dans l'hiſtoire du peuple de Dieu. Mais les premiers Chrétiens ont bien enchéri, en ce genre, ſur les ſaints de l'ancienne loi. Cela eſt prouvé par l'auſtérité de S. Jean-Baptiſte, & par la vie pénitente des apôtres & des premiers ſolitaires de la Thébaïde: & on lit dans Théodoret, evêque de Cyr, que dans le cinquième ſiècle de l'égliſe, un ſaint ſolitaire nommé Euſebe, ſe ceignoit les reins avec une

matin ; & dès que l'heure de ſe lever étoit venue , elle quittoit ſon lit ſans délai , quoiqu'elle

---

chaîne de fer.

L'uſage de la diſcipline eſt plus reçeut ; mais il n'en eſt pas moins reſpectable. La plupart des fondateurs d'ordre l'ont preſcrit ou recommandé , & beaucoup de ſaints l'ont pratiqué , comme on peut le voir dans le P. Mabillon (*Præfat. I. ad ſecul. VI. Bened. n°.* 41.) ; & depuis qu'il eſt établi , on n'a gueres fait de procès de canoniſation , dans lequel il n'en ſoit parlé.

Cet exercice eſt humiliant , dit-on : mais n'eſt-ce pas par l'humiliation qu'on arrive le plus ſûrement à l'humilité ? Il eſt douloureux : mais Jéſus-Chriſt n'a-t'il pas ſouffert pour expier nos péchés ? C'eſt la punition des enfants & des eſclaves : mais ne ſommes-nous pas des enfants indociles & des eſclaves rebelles ? Il fait quelquefois couler le ſang : mais le ſang de Jéſus-Chriſt n'a-t'il pas coulé pour nous ; & n'eſt-il pas néceſſaire que le nôtre coule , pour que le mérite du ſien nous ſoit appliqué ? Enfin , il peut allumer les paſſions : mais ſur cent perſonnes , à peine s'en trouve-t'il une , ſi même elle ſe trouve , en qui cet exercice produiſe un tel effet ; & s'il le produiſoit , de même que s'il nuiſoit à la ſanté , il faudroit le quitter.

De toutes les pénitences , la diſcipline eſt la moins fatigante ; & ſi on ne doit pas la conſeiller à tous , on ne doit pas non plus l'interdire à tous. En châtiant le corps , elle tire l'ame de ſa tiédeur , ou augmente ſa ferveur : elle nous obtient de Dieu la componction du cœur , le don des larmes , & les lumieres dans nos doutes.

Les pénitences corporelles ſont-elles néceſſaires pour le ſalut ? Non : ſi l'on excepte celles qui ſont commandées par l'égliſe , & celles que les directeurs des ames ordonnent dans certaines circonſtances. Mais il n'y a peut-être aucun ſaint qui n'ait fait volontairement des pénitences corporelles : & l'on ne procéderoit pas à Rome à la béatification d'un ſujet , qui , s'il avoit été religieux , n'auroit pas fait les pénitences de ſa régle , ſans avoir de ſuffiſantes raiſons pour s'en exempter ; ou qui , s'il avoit vécu dans le monde , n'auroit pas montré de l'attrait pour la mortification corporelle , & ne l'auroit pas quelquefois pratiquée.

Quelles régles faut-il ſuivre dans l'uſage des pénitences corporelles ? Les régles de la modération & de la prudence Chrétiennes. Les pénitences ne doivent nuire , ni aux devoirs de l'état , ni à la pratique des autres vertus ; on ne doit pas chercher à abréger ſes jours en les faiſant , quoiqu'on puiſſe quelquefois , par un motif ſurnaturel , entreprendre un genre de vie très-auſtère ; il n'en faut faire aucune , ſans avoir conſulté ſon guide ſpirituel ; enfin , il faut cacher celles qu'on fait ,

fût encore accablée de ſommeil. *C'eſt le Démon qui m'empêche de dormir la nuit*, diſoit-elle, *afin de me faire ſuccomber à la tentation de reſter au lit le matin, quand l'heure de ſe lever eſt arrivée.* Tous les jours ouvriers, dès qu'elle étoit habillée, elle alloit, accompagnée d'Etienne ſon domeſtique, entendre la meſſe dans l'égliſe de Sainte Geneviéve, quoique cette égliſe fût à une grande diſtance du Marais : elle s'y confeſſoit & y recevoit la communion. A ſon retour, elle s'occupoit des affaires dont elle étoit chargée ; & vers midi, elle prenoit un morceau de pain, avec un peu de fromage mol ou une pomme cuite, & buvoit un verre d'eau : « encore, dit la marquiſe de Meignelay, falloit-» il ſouvent l'avertir que l'heure de dîner ſe paſ-» ſoit ; ſans quoi, elle l'eût oublié entièrement ». Le ſoir, ſi les aſſauts de l'amour divin n'avoient pas lieu, elle ſe donnoit la diſcipline, & ſe couchoit enſuite : quelquefois, au lieu de ſe mettre dans ſon lit, elle s'étendoit toute habillée ſur le plancher de ſa chambre. M. de Marillac a déclaré qu'elle portoit habituellement le cilice (34).

Les eccléſiaſtiques qu'elle conſultoit ſur ſa conduite, lui repréſenterent qu'étant néceſſaire à ſon époux & à ſes enfants, & d'ailleurs ſouffrant beaucoup dans la voie extraordinaire par laquelle Dieu la faiſoit marcher, elle devoit ſe nourrir un peu mieux & dormir un peu plus longtemps. Elle ne

---

ſous le voile de l'humilité, & prendre garde de leur donner une apparence de ſingularité. Quand on ne ſuit pas les régles de la modération & de la prudence, on a bientôt pour les pénitences corporelles autant de dégoût, qu'on avoit d'abord de goût pour elles ; on n'en fait plus, & quelquefois on s'efforce de perſuader aux autres qu'ils n'en doivent pas faire.

(Voyez auſſi les *Exercices ſpirituels* de S. Ignace, & l'*Evangile médité* du P. Giraudeau.)

(34) Voyez ſa dépoſition extrajudiciaire.

ſe rendit pas à leurs repréſentations, quoiqu'elle fût prête à obéir à leurs ordres : & pour toute réponſe, elle ſe borna à leur demander *s'ils n'avoient pas décidé eux-mêmes, que ce qui lui arrivoit d'extraordinaire venoit de Dieu.* Ils lui répondirent qu'ils l'avoient effectivement décidé ; & que l'eſprit qui la conduiſoit, étoit l'eſprit du Seigneur. Alors elle leur repliqua : *C'eſt le même eſprit qui me porte à faire des auſtérités, & qui me donne de l'éloignement pour toutes les ſatisfactions de la nature : puiſque vous trouvez que cet eſprit eſt de Dieu, je ne puis me diſpenſer d'en ſuivre en tout la conduite.* Cette replique les perſuada ; & ils approuverent le genre de vie qu'elle menoit. « Et ce » qui montroit qu'elle jugeoit bien en ceci, dit » Duval, (qui étoit ſans doute un de ces eccléſiaſtiques,) c'eſt que, bien loin que ces ſouffrances nuiſiſſent à ſa ſanté, ſon embonpoint » n'en étoit que meilleur ; ſes couleurs étoient toujours belles, & ſon teint toujours agréable » (35).

C'eſt ici le lieu de faire connoître quelques-uns des hommes habiles, qui dirigeoient alors la conſcience de la Bienheureuſe. Car, quoique ſouvent Dieu la dirigeât par lui-même, en lui donnant des vues intérieures ſur ce qu'elle avoit fait, ou ſur ce qu'elle avoit à faire, elle étoit trop humble pour ne pas communiquer ces vues aux miniſtres de l'égliſe, qui ont caractère pour les examiner & en juger. Elle réveloit donc tous les ſecrets de ſon ame à pluſieurs eccléſiaſtiques recommandables par leur ſcience & leur piété, & déféroit à tous leurs avis.

Le P. Benoît de Canfeld fut, comme nous l'avons dit, le premier qui l'éclaira ſur l'état extraordinaire où elle ſe trouvoit, & qui la dirigea

(35) Liv. I, ch. 5.

dans cette voie obſcure où elle craignoit de s'égarer.

D. Beaucouſin, vicaire de la Chartreuſe de Paris, ne tarda pas à être aſſocié au P. Benoît dans la direction de la Bienheureuſe. C'étoit un des hommes de ſon temps les plus inſtruits dans les voies de Dieu : & les perſonnes du plus haut rang le conſultoient ſur leur conſcience. Madame Acarie le connoiſſoit de réputation, d'après l'éloge qu'en faiſoit M. de Bérulle, qui l'avoit pris pour confeſſeur : elle le connut perſonnellement, à l'occaſion des affaires qu'elle avoit avec les Chartreux depuis l'exil de ſon mari à Bourgfontaine. Elle fut ſi ſatisfaite de lui, dès la premiere entrevue, qu'auſſitôt elle demanda d'être ſous ſa conduite ſpirituelle. Sa demande ne fut pas accueillie favorablement ; parceque l'inſtitut des Chartreux ne permet point qu'ils s'occupent de la direction des perſones étrangeres, & ſurtout des femmes. Cependant, après pluſieurs refus, on s'écarta de la régle en faveur de Madame Acarie, & on fit une exception pour elle.

D. Beaucouſin n'avoit des rapports avec cette ſainte femme que depuis quelques mois, lorſqu'il dit à M. Duval, « que tel qui la voyoit, ne la » connoiſſoit pas ; que c'étoit un tréſor caché, » que Dieu découvriroit un jour ; & que, quel- » que verſé qu'il fût dans les choſes ſpirituelles, » il apprenoit plus d'elle qu'elle n'apprenoit de » lui. » Madame Acarie le voyoit ſouvent ; & cet homme éclairé avoit tant de confiance en elle, qu'il la chargeoit d'achever ſes bonnes œuvres du dehors, que ſa vie retirée ne lui permettoit pas de conſommer par lui-même. Il connoiſſoit très-bien les opérations extraordinaires que Dieu faiſoit en elle. Dans une entrevue qu'elle avoit avec lui dans la chapelle extérieure des Chartreux, elle tomba

en extaſe, & y reſta longtemps : il ſe mit à dire ſon office, en attendant que cette extaſe fût paſſée. Il la formoit avec ſoin au diſcernement des eſprits. Elle lui parloit un jour d'une fille qui ſupportoit les épreuves auxquelles on la ſoumettoit, ſans jamais s'humilier en ſe condamnant elle-même. Il lui dit que cette fille étoit dans l'illuſion, parceque l'humilité lui manquoit. On verra ailleurs combien il aida Madame Acarie dans l'établiſſement des Carmelites de France (*36*).

D. Beaucouſin partit pour Cahors vers la fin de 1602, parcequ'on venoit de l'élire prieur de la Chartreuſe de cette ville. Son départ fit ceſſer les rapports ſpirituels qu'il avoit avec Madame Acarie ; mais elle conſerva toujours pour lui beaucoup de reconnoiſſance & de reſpect. Son attachement pour lui fut ſi conſtant, que, cinq ans après qu'il fut mort, elle pria les Chartreux de Cahors de lui donner ſon corps, qu'on venoit de trouver entier. Mais ces religieux, qui cherchoient moins à être honorés comme ſaints qu'à être ſaints véritablement, lui refuſerent le corps qu'elle demandoit. Il eſt vraiſemblable que, ſi D. Beaucouſin n'étoit pas mort avant la Bienheureuſe, on auroit ſu de lui beaucoup de choſes ſur les diſpoſitions intérieures de cette ſainte femme (*x*).

---

(36) Liv. III. de cette Vie.

(*x*) Richard Beaucouſin, qui cependant, à la fin de l'approbation qu'il a donnée à la *Régle de perfection* du P. Benoît de Canfeld, ſigne *F. A. Beaucouſin ;* (ce qui montre que Richard étoit ſon nom de baptême :) Richard Beaucouſin étoit fils d'un avocat au parlement de Paris. Il naquit dans cette ville en 1561, ſur la paroiſſe de S. Barthélemy. Ses parents, qui étoient pieux, l'éleverent chrétiennement ; &, comme ils étoient à leur aiſe, ils le firent étudier. Il paroît que leur fils réuſſit dans ſes études : on dit même qu'il avoit du talent pour la poéſie.

Beaucouſin ſuivit quelque temps la profeſſion de ſon pere ; & il plaida au barreau juſqu'en 1591. Alors le goût de la ſo-

A peu près dans le temps où Madame Acarie connut D. Beaucouſin, elle fit auſſi connoiſſance

---

litude, & le déſir de travailler à ſa perfection, le porterent à ſe retirer chez les Chartreux de Paris. Le prieur étoit alors D. Jean Michel, religieux d'une grande ſainteté, qui fut dans la ſuite général de ſon ordre. Ce fut lui qui reçut le jeune Beaucouſin, & qui le forma aux vertus religieuſes. Sous un maître ſi habile, le fervent novice fit de tels progrès dans l'humilité, qu'il demanda de n'être admis dans l'ordre que comme frere convers. Mais, comme ſes talents & ſa piété pouvoient être très-utiles à la maiſon, on ne ſe rendit pas à ſa demande. Au contraire, peu de temps après ſa profeſſion, c'eſt-à-dire, dès 1593, on l'élut maître des novices ; & on le fit en même temps vicaire de la maiſon, parce que les deux charges étoient alors réunies ſur la même perſonne, dans la Chartreuſe de Paris. Ce fut ſous lui que D. Bochart de Champigny, parent de Madame Acarie, fit ſon noviciat.

D. Beaucouſin eut une liaiſon très-étroite avec M. Sublet Desnoyers, qui étoit allié à la Bienheureuſe, & qui ſe fit Chartreux dans la ſuite. Il contribua beaucoup, par ſes avis, à faire rentrer chez les Capucins le maréchal de Joyeuſe, que les troubles de la Ligue en avoient fait ſortir, & qui reſtoit dans le monde ſans avoir aucun motif légitime d'y reſter.

Les lumieres & la piété de D. Beaucouſin le faiſoient conſulter de toutes parts ſur les matieres de ſpiritualité. Ses ſupérieurs, craignant que toutes ces communications extérieures ne nuiſiſſent à la perfection de ſon ame, le firent élire prieur de la Chartreuſe de Nantes, en 1598. Ses amis, qui croyoient que ſon ſéjour dans la capitale étoit utile au bien des ames, eſſayerent d'empêcher l'effet de cette élection ; & ils y réuſſirent. Ce ſaint religieux reſta donc à Paris juſqu'en 1602. Ses ſupérieurs, revenant alors à la charge, le firent élire prieur de la Chartreuſe de Cahors ; & il y alla : quand il y fut inſtallé, la reine Marie de Médicis fit décorer cette maiſon, pour donner un témoignage public de l'eſtime qu'elle avoit pour le prieur. Il fut auſſi nommé viſiteur de la province d'Aquitaine. Après s'être fait eſtimés dans ces deux places, par la ſainteté de ſa vie, la ſageſſe de ſon gouvernement & ſon zèle à maintenir la régle, il mourut à Cahors, le 8 Août 1610.

(Voyez ſa Vie par D. Maillet, & les *Tombeaux de la Chartreuſe de Paris* par le même. Ces deux manuſcrits nous ont été communiqués par les Chartreux de cette maiſon : ils ſont de l'année 1681 ; & l'auteur, qui rapporte quelques particularités ſur la vie que D. Beaucouſin avoit menée dans le monde, dit les avoir appriſes d'un prêtre, qui étoit neveu de ce religieux.)

avec André Duval, célébre docteur & profeſſeur de Sorbonne, qui fut dans la ſuite le ſecond ſupérieur des Carmelites de France. Elle le vit pour la premiere fois, le 2 Avril jour de la fête de S. François de Paule, dans l'égliſe des Minimes de Paſſy près Paris ; & elle y eut avec lui un entretien particulier (37). Depuis cette époque, juſqu'en l'année 1618 où il lui ferma les yeux, elle ne ceſſa d'avoir avec lui les rapports les plus intimes, pour la direction de ſa conſcience, pour les bonnes œuvres qu'elle vouloit faire, & ſurtout pour l'établiſſement & le gouvernement des Carmelites. Le ſéjour continuel de Duval à Paris facilitoit ces rapports, dont nous aurons à parler bien des fois. Cet homme célébre nous apprend (38), que la Bienheureuſe le prit dans ſa maiſon, & l'y garda pendant deux mois, pour le guérir d'une fiévre quarte qui avoit des accidents fâcheux ; qu'elle ne le laiſſa retourner en Sorbonne, qu'après qu'il fut bien guéri ; & que, pendant un temps aſſez long, elle lui envoya de chez elle tout ce qui pouvoit lui convenir dans ſa convaleſcence. Robert Duval qui a écrit la vie de ſon oncle (39), dit qu'à la ſuite de cette maladie, comme il avoit peu de fortune, cette ſainte femme lui fit porter en Sorbonne, un lit, cinq chaiſes & deux pliants (*y*).

---

(37) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(38) Liv. I, ch. 4.

(39) Elle exiſte manuſcrite, chez les Carmelites de Paris & de Pontoiſe.

(*y*) André Duval naquit à Pontoiſe, de Robert Duval & de Nicole Draubonne, le 15 Janvier 1563 ; ou plutôt, ſelon la maniere de compter qu'on a depuis miſe en uſage, le 15 Janvier 1564. Quelques-uns mettent ſa naiſſance le 18 du même mois : mais elle eſt placée le 15, par ſon neveu nommé auſſi Robert Duval, qui a vécu avec lui & qui a écrit ſa vie. Son pere exerçoit la profeſſion d'avocat au parlement : c'étoit un homme ſi attaché à la religion Catholique, qu'il fit une harangue à Charles IX & au grand cardinal de Bourbon, pour demander que les Proteſtants

Vers 1597, Madame Acarie trouva un autre homme célèbre, que Dieu deſtinoit auſſi à la di-

---

n'euſſent pas de temple à Pontoiſe ; & ſa demande lui fut accordée.

Le jeune Duval commença ſes études au collége de Pontoiſe, à la fondation duquel ſon pere avoit contribué ; & il vint les achever dans l'Univerſité de Paris, où il ſe diſtingua par ſes ſuccès & ſa piété. Quand l'âge de prendre un état fut venu, il balança longtemps entre le barreau & l'état eccléſiaſtique. Son pere, par eſprit de religion, déſiroit qu'il ſe déterminât pour ce dernier parti. Duval entra dans ſes vues : mais les motifs humains n'eurent aucune influence dans le choix qu'il fit. Sa vocation étoit ſi pure, qu'*il étoit diſpoſé, ſi Dieu le vouloit, à gratter la terre & à mourir de faim dans le ſaint état qu'il embraſſoit :* c'eſt ce qu'il dit dans la ſuite à ſon neveu. Après avoir fini ſon cours de théologie, il fut reçu membre de la maiſon de Sorbonne, & en devint prieur. Il entra enſuite en licence, y eut la premiere place, & prit le 13 Mars 1594 le bonnet de docteur, qui lui fut donné par le cardinal de Plaiſance, alors légat du Pape.

Quelque temps après, Duval fit une retraite ſelon la méthode des *Exercices ſpirituels* de S. Ignace. (Ce livre eſt un cours complet de méditations, qui ſont diſpoſées pour une retraite, & qui ſont propres à retirer le pécheur de l'état du péché & à le conduire au plus haut degré de perfection, par la conformité à la volonté divine. Le fondateur des Jéſuites le compoſa quelques mois après ſa converſion. Le ſaint-ſiége l'a approuvé de la maniere la plus ſolemnelle ; & S. François de Sales diſoit qu'*il avoit fait plus de converſions, qu'il ne contenoit de lettres.*)

Pendant qu'il faiſoit cette retraite, il ſe ſentit attiré à la vie religieuſe : il conſulta Dieu par la priere ; & Dieu lui fit connoître qu'il devoit reſter dans l'état eccléſiaſtique. Il conſulta Dieu une ſeconde fois, pour ſavoir à quel genre d'occupation il ſe livreroit, dans l'état où il devoit reſter : & Dieu lui répondit qu'il devoit enſeigner la théologie, & qu'il ſerviroit plus l'égliſe par ce travail que par tout autre ; parceque les jeunes eccléſiaſtiques qui apprendroient de lui la vraie doctrine du Chriſtianiſme, la tranſmettroient enſuite aux peuples qui ſeroient confiés à leurs ſoins.

Il refuſa donc pluſieurs bénéfices conſidérables qu'on lui offroit ; entr'autres, la cure de S. Germain-l'Auxerrois de Paris, le grand archidiaconé de Limoges & la théologale d'Amiens. M. de Harlay de Sancy, ſurintendant des finances, qu'il avoit converti à la foi Catholique, lui offrit auſſi ſes ſervices, afin de lui témoigner ſa reconnoiſſance. Duval ſe borna à lui demander qu'il s'employât auprès d'Henri IV, pour obtenir de ce prince la fondation de deux chaires. M. de Harlay

rection de ſon ame, & qui devoit auſſi avoir avec elle des rapports intimes pour la fondation & le

le fit, de concert avec M. du Perron evêque d'Evreux, qui fut depuis cardinal ; & le roi, après avoir fondé ces deux chaires en 1596, nomma pour les remplir, André Duval, quoiqu'il eût été du parti des Ligueurs, & Philippe de Gamaches.

Duval fut un des plus grands adverſaires d'Edmond Richer, qui, comme on le ſait, prétendoit que toute autorité, même celle qui concerne les choſes de la religion, réſidoit *de droit naturel* dans le peuple. Il fut auſſi un des plus fermes défenſeurs de l'autorité du Pape: cela eſt ſuffiſamment prouvé par l'ouvrage qu'il fit ſous ce titre, *De ſuprema Romani Pontificis in eccleſiam poteſtate ;* & par la conduite qu'il tint dans l'affaire du livre de Santarelli, Jéſuite, dont il fit ſupprimer la cenſure, parcequ'il ne la trouvoit pas aſſez reſpectueuſe à l'égard du ſaint-ſiége. (Voy. les *Mém. chron. & dogm.* du P. d'Avrigny.) Il empêcha auſſi qu'on n'ôtât du ſerment des bacheliers, la clauſe qui porte qu'ils ſeront fideles aux décrets émanés de Rome. Singulièrement attaché aux uſages de la faculté, il fit conſerver aux docteurs réguliers la voix délibérative qu'ils avoient dans les aſſemblées. Comme il ſavoit mieux que perſonne combien la maiſon de Sorbonne pouvoit être utile à l'égliſe, il fit tous ſes efforts pour empêcher les Sorboniſtes d'entrer en foule dans l'Oratoire, à l'époque où cette congrégation fut fondée : mais il ne put obtenir qu'on fît en Sorbonne un réglement pour s'y oppoſer.

Les leçons publiques de théologie qu'il donnoit, & les affaires théologiques auxquelles il prenoit part, n'occupoient pas tout ſon temps : le reſte étoit employé aux fonctions du ſaint miniſtère, & à diverſes bonnes œuvres dont on le chargeoit. Il prêcha dix-huit carêmes dans les principales égliſes de la France ; & il le fit avec un tel ſuccès, qu'Henri IV l'ayant un jour entendu à Notre-Dame de Paris, dit au cardinal du Perron : *Voilà un homme tel qu'il faut pour être evêque ; il faut le faire venir en cour.* Mais l'humilité de Duval ne lui permit pas de ſe rendre à une ſi honorable invitation.

Il prêchoit auſſi dans les campagnes ; & dans un voyage qu'il fit avec M. de Bretigny, il fut convenu entr'eux, que celui-ci donneroit un écu à chaque pauvre des villages où l'autre prêcheroit. En commençant une ſtation, Duval avoit coutume de dire qu'il s'eſtimeroit heureux, s'il y gagnoit une ſeule ame à Dieu.

A ſa ſollicitation, une dame de condition nommée Simier, dont il étoit le confeſſeur, fit en Sorbonne une fondation, pour que deux docteurs de cette maiſon aſſiſtaſſent à la mort les criminels condamnés au ſuppli-

gouvernement des Carmelites. C'étoit M. Gallemant, curé d'Aumale ; celui-là même, qui dans

ce. Pendant l'exil des Jéſuites, il fit faire à beaucoup de perſonnes les exercices ſpirituels de S. Ignace, dont il faiſoit grand cas. Les perſonnes du plus haut rang ſe mettoient ſous ſa conduite ſpirituelle ; & les eccléſiaſtiques les plus reſpectables avoient recours à ſes lumieres. Il ſervit beaucoup à la fondation ou à la réforme qu'on fit de ſon temps de pluſieurs ordres religieux : ce qui fit dire à quelqu'un le jour de ſa mort, *que les maiſons religieuſes perdoient un grand appui.*

On ſavoit que le cardinal du Perron avoit dit, » que s'il y » avoit des hérétiques à con» vaincre, on pouvoit les lui » amener ; mais que pour les » convertir, il falloit les adreſ» ſer à M. l'évêque de Geneve » (S. François de Sales) « : & les Oratoriens ajoutent, d'après une tradition qui s'eſt conſervée chez eux, qu'il regardoit M. de Bérulle comme capable de faire l'un & l'autre. Mais on ne ſavoit pas qu'il eût dit auſſi, « que pour les cas de conſcien« ce & les peines d'eſprit, il » falloit avoir recours à M. Du» val « : & c'eſt ce qu'on apprend de Robert Duval, qui dit l'avoir lui-même appris de M. de Coſpéan, evêque de Lizieux. (Vie de ſon oncle.)

On verra, lorſque nous parlerons de la fondation des Carmelites, l'éloge que S. François de Sales fit d'André Duval. S. Vincent de Paul, qui avoit pris cet habile théologien pour confeſſeur, a déclaré lui devoir l'idée d'établir la congrégation de la Miſſion. Il avoit une ſi grande vénération pour lui, qu'il fit placer ſon portrait dans une ſalle de la maiſon de S. Lazare. Mais Duval qu'on avoit peint par ſurpriſe, étant allé un jour dans cette maiſon, témoigna ſon mécontentement à ce ſujet ; & le portrait fut retiré. Le même ſaint diſoit dans une autre occaſion : *Tout eſt ſaint dans M. Duval.* M. Deſcordes, conſeiller au châtelet de Paris, faiſant difficulté d'accepter deux petits tableaux qui avoient appartenu à Duval, & qu'on lui offroit en reconnoiſſance des ſervices qu'il venoit de rendre à ſa famille, S. Vincent lui dit : *Ne les refuſez pas ; ce ſont des reliques d'un ſaint.*

On verra dans le troiſième Livre, tout ce qu'André Duval fit pour l'ordre des Carmelites, dont Clément VIII l'avoit nommé ſecond ſupérieur. Nous dirons ſeulement ici qu'il vit fonder plus de cinquante maiſons de cet ordre, & qu'il les gouverna juſqu'à ſa mort ; que, ſans mépriſer les autres établiſſements religieux, il regardoit celui-ci comme *un entre mille* ; & que la lecture des lettres de ſes cheres filles le conſoloit, dans ſa vieilleſſe, de ce qu'il ne pouvoit plus s'entretenir avec perſonne, à cauſe de ſon entiere ſurdité. Il prêchoit ſouvent à la maiſon du faubourg S. Jacques ; & ſi quelquefois le P. Coton ſurvenoit pour le faire,

ſon enfance, l'avoit rencontrée auprès de la chapelle extérieure des Chartreux, lorſqu'elle étoit en

---

Duval lui cédoit volontiers la place, & ſe rangeoit au nombre des auditeurs.

Duval montra toujours un grand détachement des biens de la terre. Il laiſſa le peu qu'il avoit de patrimoine à ſon frere unique qui s'étoit marié. Il ne voulut jamais accepter de bénéfices ; & pour vivre, il ſe contentoit du revenu de ſa chaire, qui étoit de 900 livres, & de la vie frugale de la *pauvre Sorbonne*. Quand ſes infirmités l'obligerent de renoncer à ſa place de profeſſeur, qu'il occupoit depuis quarante-deux ans, le cardinal de Richelieu lui fit une penſion de 600 livres. On l'entendoit, dans ſes dernieres années encore, prier Dieu *de le préſerver de l'avarice*.

De fortes coliques, qui le prenoient par intervalles dans les ſeize derniers mois de ſa vie, lui donnerent lieu de montrer ſa réſignation & ſa patience. L'apoplexie s'étant jointe à ces coliques, le 7 Septembre 1638, on ne put, ce jour-là, lui donner que l'Extrême-onction. Cependant il reçut le Viatique le lendemain, parcequ'il avoit recouvré la connoiſſance. Les perſonnes les plus reſpectables de Paris prirent part à ſa maladie, & le nonce lui-même envoya demander s'il pouvoit lui rendre viſite. Le 9 du même mois, il mourut en Sorbonne : il étoit ſenieur de la maiſon & doyen de la faculté ; & il avoit atteint l'âge de ſoixante-quatorze ans & demi.

Son viſage parut après ſa mort plus beau qu'auparavant. Madame de Lamoignon qu'il confeſſoit, voulut l'enſevelir de ſes propres mains ; & le 10 du même mois, qui étoit un vendredi, on l'enterra au bas de l'égliſe, comme il l'avoit demandé par humilité. Mais lorſque la nouvelle égliſe fut achevée, on le mit dans le caveau des docteurs. Son oraiſon funèbre fut prononcée par pluſieurs perſonnes. Suivant ſes diſpoſitions teſtamentaires & le déſir des Carmelites de Pontoiſe, ſon cœur fut porté dans cette ville. On le plaça dans l'intérieur du couvent de ces religieuſes, aux pieds du corps de Madame Acarie ; & on plaça ſur ſa tombe l'épitaphe ſuivante, qu'on y liſoit encore en 1792.

Aſtra tenent Duvalli animam ; pia Sorbona, corpus ;
Cor domus hæc, tanti maxima cura viri.
Sed quia, dum vixit, fuit omnibus omnia, totum
Qui cor totus erat, flebilis urna tegit.

On peut la rendre ainſi en notre langue : *L'ame de Duval eſt au ciel ; ſon corps, en Sorbonne ; ſon cœur, dans cette maiſon ſi chere à ce grand homme. Mais comme, pendant ſa vie, il étoit tout à tous, parcequ'il étoit tout cœur, cette urne funèbre le contient tout entier.*

Le portrait de Duval a été gravé trois fois : la ducheſſe de

bas âge, & qui alors s'étoit fait une loi de prier tous les jours pour elle.

Ce ſaint homme prêchoit à S. Gervais de Paris, avec beaucoup de ſuccès (40). Madame Acarie ſe ſentit inſpirée d'aller l'entendre, & ſe plaça dans l'auditoire en face de la chaire. Quand elle vit paroître le prédicateur, elle entendit une voix intérieure qui lui dit, que Dieu l'inſtruiroit de ſes deſſeins par le miniſtère de cet homme. Le prédicateur, ayant à ſon tour fixé ſes regards ſur elle, entendit auſſi une voix intérieure qui lui dit, que cette perſonne étoit celle dont Dieu l'avoit chargé depuis longtems, & que le moment d'en prendre ſoin étoit arrivé. Au ſortir du ſermon, ils ſe réunirent comme de concert ; & le réſultat de cette premiere conférence fut, que M. Gallemant regarderoit à l'avenir Madame Acarie comme ſa fille ſpirituelle, & qu'elle lui obéiroit comme à ſon

---

Guiſe en envoya des eſtampes à Rome ; & Urbain VIII, en apprenant ſa mort, dit, *l'égliſe perd un fidele ſerviteur*. Sa famille exiſte encore à Pontoiſe ; & elle a donné pluſieurs ſujets aux Carmelites de cette ville. Guillaume Duval ſon couſin, a parlé de lui avec éloge dans l'hiſtoire du collége royal de France. Mais on garde chez les Carmelites de Pontoiſe, & chez celles du faubourg S. Jacques à Paris, une vie manuſcrite de cet homme célèbre, qui a été faite avec ſoin par Robert Duval ſon neveu, & ſon ſucceſſeur dans la chaire royale de Sorbonne. Robert Duval eſt mort en 1653 : il étoit alors ſupérieur des Carmelites de France. Nous nous ſommes principalement ſervis de ces deux ouvrages.

(Voyez auſſi Moreri, l'Advocat & Niceron. Quelque ſoit le mérite de ce dernier hiſtorien, on ne peut s'empêcher de dire qu'il porte un jugement faux ſur André Duval, quand il repréſente ce théologien ſi recommandable par ſes lumieres & ſa piété, comme un homme qui a crû trop légerement les faits extraordinaires qu'on trouve dans la vie de Madame Acarie. L'extrait que nous venons de donner de la vie d'André Duval, joint aux motifs de crédibilité que nous avons d'ailleurs, juſtifiera ſuffiſamment la foi que nous ajoutons à ſon témoignage.

(40) V. ſa Vie imprimée in-4.

pere. Il demanda, comme avoit demandé le P. Benoît de Canfeld, qu'elle fît tout ce qui dépendroit d'elle, pour que les choſes extraordinaires qui ſe paſſoient en elle, ne nuiſiſſent pas aux devoirs de ſon état, & aux bonnes œuvres dont elle étoit chargée.

Cette demande étoit comme l'abrégé des vérités que Dieu lui avoit fait comprendre, lorſqu'elle avoit commencé à connoître le P. Benoît; & elle reçut alors une plus parfaite intelligence de ces vérités importantes. Juſques-là elle avoit fait beaucoup d'efforts pour arrêter en elle l'action divine, ou au moins pour l'affoiblir : les nouveaux efforts qu'elle fit, la rendirent enfin maîtreſſe de l'attrait impérieux qui la portoit à la contemplation. Elle fut plus que jamais convaincue, dit Duval (41), que toutes les graces dont Dieu enrichit une ame, ne tendent qu'à lui faire mieux connoître ſes obligations, & à l'aider à les remplir; & que les opérations extraordinaires, quand bien même elles ſeroient miraculeuſes, viennent du pere du menſonge, ſi elles nous écartent de l'obéiſſance à la loi du Seigneur. *Comment en effet*, ajoutoit cette ſainte femme, *nous uniroient-elles à Dieu, lorſque nous nous ſéparons de lui, en manquant à nos devoirs?*

Madame Acarie ne ceſſa jamais d'avoir la plus grande confiance en M. Gallemant. Dans une circonſtance, elle alla avec ſon mari le voir à Aumale; & en 1601, M. Acarie, à la ſollicitation de ſon épouſe qui déſiroit que M. Gallemant confeſſât à Paris pendant le jubilé, le fit loger dans ſa maiſon. Madame Acarie lui avoit fait donner un confeſſionnal chez les religieuſes de l'*Ave-Maria*, dont le couvent n'étoit pas éloigné; & elle lui avoit adreſſé toute ſa maiſon & tous ſes amis. Elle lui adreſſoit auſſi ceux qu'elle croyoit avoir beſoin de

(41) Liv. I.

faire une confeſſion générale : de ſorte que, pendant les ſix ſemaines qu'il demeura chez Madame Acarie, il falloit preſque l'arracher du confeſſionnal, pour lui faire prendre ſes repas. La confiance réciproque de ces deux ſaintes ames étoit ſi grande, que ſur la parole de Madame Acarie, M. Gallemant faiſoit quelquefois trente à quarante lieues, pour commencer ou pour achever la converſion d'une ſeule perſonne (z).

(z) Jacques Gallemant, iſſu d'une famille ancienne & dans laquelle la vertu étoit comme héréditaire, naquit à Aumale, en 1559, de Jean Gallemant & de Margueritte de Meigneux de Hornoy.

Gallemant montra dès l'enfance de grandes diſpoſitions à la piété ; & il en parloit déja ſi bien, que ſon pere, comme s'il eût été animé d'un eſprit prophétique, diſoit que ſon fils ſeroit un jour très-utile à l'égliſe par ſes prédications. A l'âge de ſix ans, il ſavoit s'entretenir avec Dieu : & dès lors il aimoit à ſe dire à lui-même, & à dire aux autres, que *quand il l'auroit adoré autant de fois qu'il y a d'étoiles au ciel, de feuilles ſur les arbres, de gouttes d'eau dans la mer, il le trouveroit encore infiniment adorable.* La penſée de l'éternité le frappoit vivement : *Que de gouttes d'eau*, diſoit-il, *ſe ſont écoulées depuis un quart-d'heure que je regarde cette riviere ! & qu'eſt-ce que cela auprès des années éternelles, où je ſerai heureux ou malheureux ?* Il avoit un tel regret des fautes qui lui échappoient, qu'il menoit à l'écart les plus religieux de ſes camarades, les engageoit par de petits préſents à prier Dieu de lui pardonner, & leur faiſoit dire à genoux avec lui ces paroles : *Mon Dieu, faites miſéricorde à ce pauvre pécheur Jacques Gallemant.*

A neuf ans, on le mit au collége des Graſſins à Paris ; & il s'y diſtingua par ſon application à l'étude & par ſa piété. On le trouvoit en priere à l'égliſe ou ailleurs, preſque tout le temps qu'il n'étoit point en claſſe. Il aimoit à lire les vies des ſaints ; & voulant rendre en tout ſa conduite conforme à la leur, il pratiquoit déja des auſtérités. Si ſes camarades faiſoient quelque faute, il les en reprenoit avec une ſainte liberté. Son déſintéreſſement & ſa charité étoient ſi grands, qu'étant en vacances à Aumale, il coupa par morceaux & diſtribua aux pauvres femmes de la ville une belle piece de toile, dont ſa mere vouloit faire des chemiſes pour lui ; & lorſqu'on lui demanda ce qu'il en avoit fait, il répondit *qu'il l'avoit donné à Jéſus-Chriſt, & que deux groſſes chemiſes ſuffiſoient pour ſon uſage.* Auſſi, comme on l'a vu, Dieu lui faiſoit-il

Cependant M. Acarie étoit toujours à Bourgfontaine avec le docteur Cueilly ſon ami. Dom Beau-

des graces extraordinaires.

Il eut alors une viſion de l'enfer ; & le Seigneur lui inſpira une ſalutaire crainte de tomber dans ce lieu d'horreur, & ne l'affranchit de cette crainte que trois ans avant ſa mort.

Gallemant profeſſa la rhétorique à Beauvais, pendant environ trois ans. Son habileté rendoit ſes leçons très-utiles à ſes écoliers : mais ſa piété leur rendoit ſes exemples plus utiles encore ; ils le regardoient tous comme un ſaint. Lorſqu'il célébroit la meſſe, on croyoit voir un Ange à l'autel. Il ne vivoit que d'herbes & de légumes, couchoit ſur la dure, s'habilloit pauvrement, & maceroit ſon corps par de rigoureuſes pénitences. Il reçut le ſacerdoce en 1583, pendant qu'il occupoit la place de profeſſeur. Le déſir de prendre des dégrés en théologie le porta à quitter ſa chaire, & à rentrer au collége des Graſſins, pour s'y livrer entièrement aux études relatives à ſon but. Sa licence finit en 1593 : mais les ſentiments d'humilité dont il étoit animé, ne lui permirent de prendre le bonnet de docteur qu'à la fin de 1598 ; encore fallut-il qu'André Duval l'y décidât.

Il avoit été nommé curé d'Aumale à la fin de ſa licence ; le bien qu'il fit dans cette cure, le faiſoit regarder comme un homme vraiment apoſtolique. Ses prédications, ſes catéchiſmes, les exercices de piété qu'il établit dans ſa paroiſſe, ſon aſſiduité au tribunal de la pénitence, ſon habileté dans la direction des ames, ſa maniere d'agir avec ſon clergé, avec les pauvres, avec les malades & les pécheurs ſcandaleux, changerent en peu de temps la face de toute la ville. Il avoit une ſainte induſtrie, & employoit de pieux artifices pour attirer les ames à Dieu. Dans un temps de ſéchereſſe, il appaiſa la colere divine, en faiſant porter à la tête d'une proceſſion les petits enfants de la ville, qu'il regardoit, diſoit-il, *comme d'innocentes victimes des péchés de leurs peres.*

Les Jéſuites ayant été exilés à la fin de 1594, il fonda à Aumale un collége ſur le modele de ceux que ces peres avoient fondés dans pluſieurs villes de France. Il établit à Aumale, & dans la ſuite à Pontoiſe, une congrégation de filles pour élever les jeunes perſonnes de leur ſexe. Il y réforma la maiſon du tiers-ordre de S. Dominique, dont l'état ſpirituel & l'état temporel étoient très-dérangés. Malgré les occupations multipliées que ſon zèle lui fourniſſoit dans ſa paroiſſe, il trouvoit encore le temps d'aller prêcher des ſtations dans les villes voiſines : il y fit beaucoup de bien ; ſurtout à Senlis, à Pontoiſe, à Giſors & à Rouen. Il vint même à cet effet juſqu'à Paris, ainſi que nous l'avons dit. Les cardinaux de Bourbon & de Joyeuſe, qui furent ſucceſſi-

couſin recevoit ſouvent de ſes nouvelles ; & quand il en avoit reçu, il les communiquoit à Madame

---

vement archevêques de Rouen, lui donnerent des lettres de vicaire général ; & il fut très-utile à ce vaſte diocèſe, par les viſites qu'il fit, & la confiance qu'on avoit en ſes lumieres. Il réforma en 1602, les Bénédictines de Montivilliers ; & long-temps après, Louiſe de l'Hôpital qui en étoit abbeſſe, & qui l'avoit aidé dans cette réforme, en parloit encore avec de grands éloges.

On verra dans le troiſième Livre, ce qu'il fit avec Madame Acarie pour la fondation des Carmelites de France, dont Clément VIII l'avoit nommé premier ſupérieur : on y verra auſſi le cas que S. François de Sales faiſoit de lui. Ayant encore été nommé par le Pape Paul V, en l'année 1606, ſeul viſiteur du même ordre, (fonction qu'il remplit juſqu'en 1614,) il réſigna ſa cure, pour ne plus s'occuper que du Carmel. Cependant pour ne pas priver entièrement ſes paroiſſiens des bons effets de ſon zèle, il alloit de temps en temps faire quelque ſéjour à Aumale. Il ne ceſſa d'y faire des viſites qu'en 1611, lorſque le Pape l'eut nommé ſupérieur des Urſulines, à l'établiſſement deſquelles il avoit contribué avec Madame Acarie & Madame de Sainte Beuve. Il fonda auſſi un monaſtère de ces religieuſes à Pontoiſe. Il refuſa l'évêché de Senlis ; & en 1614, malgré la multitude de ſes occupations, il accepta la cure d'Aubervilliers près Paris, qu'il gouverna auſſi bien que celle d'Aumale, & qu'il remit aux Peres de l'Oratoire en 1619. Ce fut lui qui diſpoſa à la premiere communion Mademoiſelle de Montpenſier, qui épouſa depuis Gaſton de France duc d'Orléans.

L'éminente ſainteté de Gallemant attiroit ſur ſes travaux les bénédictions du ciel, & leur faiſoit produire des fruits abondants. Il étoit ſi uni à Dieu, qu'il diſoit *n'en pouvoir perdre la préſence*. Il paſſoit un temps conſidérable à prier dans l'égliſe ; &, lorſque quelques perſonnes peu inſtruites des choſes ſpirituelles lui demandoient ce qu'il y faiſoit ſans rien dire, il leur répondoit : *Dieu m'y voit ; n'en eſt-ce pas aſſez ?* Son grand mot étoit, *tout pour Dieu*. Il ſe confeſſoit tous les jours, & diſoit que *l'abſolution procuroit toujours en lui un renouvellement de ferveur*. Il célébroit auſſi tous les jours la ſainte meſſe ; & dans ces moments précieux, il verſoit une ſi grande abondance de larmes, que les aſſiſtants en étoient édifiés. A la moindre louange qu'on lui donnoit, l'humilité le faiſoit répondre : *Hélas ! les hommes ne me connoiſſent gueres*. Enfin la douceur de ſon caractère étoit telle, qu'il dit à un gentilhomme de ſes parents qui lui diſputoit un bien : *Mon couſin, ſi vous renoncez de vous-même à ce bien, je le reprendrai ; mais s'il faut plaider, je vous l'abandonne.*

Acarie, qui les apprenoit avec un intérêt proportionné à l'attachement qu'elle avoit pour ſon mari. Dans la premiere année qui ſuivit l'éloignemant de cet époux ſi cher à ſon cœur, elle fut obligée d'aller le voir dans ſa retraite, pour conférer avec lui ſur les affaires de leur maiſon. Quoique le feu de la guerre civile ne fût pas éteint dans le pays où elle alloit, ſon voyage fut heureux. Elle étoit à peine revenue de ce voyage, lorſqu'il ſurvint à M. Acarie

---

Des chagrins que Gallemant éprouva vers 1619, au ſujet de certaines dévotions mal-entendues qu'on vouloit introduire chez les Carmelites, firent craindre pendant quelques inſtants qu'il n'en quittât le gouvernement : mais ces craintes ſe diſſiperent ; & le ſaint homme continua de prendre ſoin du Carmel de France, à l'agrandiſſement duquel il avoit contribué par des maiſons fondées à Dijon, à Bordeaux, à Châlons-ſur-Saône, à Dôle & à Beſançon. Il quitta cependant la capitale du royaume ; & alla paſſer les onze dernieres années de ſa vie en Bourgogne, & en Franche-Comté, où il gouverna de plus près les Carmelites de ces provinces. Cependant il entretint toujours des correſpondances avec celles des autres provinces, ainſi qu'avec M. de Bérulle & M. Duval. N'oublions pas de dire, qu'en 1618 & en 1622, ſon zèle le fit aller dans la Flandre, où l'on fondoit des maiſons de cet ordre.

Trois ans avant ſa mort, Gallemant quitta Dôle pour aller finir ſes jours à Beſançon. Là, malgré ſa vieilleſſe, il faiſoit encore le catéchiſme aux enfants, & donnoit de ſes propres mains l'aumône aux pauvres. Comme ſes larmes étoient devenues plus abondantes à la meſſe, qu'il continuoit de dire tous les jours, il crut devoir la célébrer en ſecret. On le trouvoit preſque toujours en prieres ; & il diſoit que *c'étoit-là l'occupation d'un prêtre, lorſqu'il n'étoit pas occupé des fonctions du miniſtère.*

Des coliques auxquelles il étoit ſujet, étant devenues plus violentes vers la fin de 1630, il y ſuccomba le 24 Décembre de la même année, pendant qu'on chantoit les matines de Noël : il étoit âgé de 72 ans. On l'enterra le jour de S. Etienne, dans l'égliſe des Carmelites près du grand autel ; & l'on voyoit encore ſon épitaphe en 1792. Le P. Placide Gallemant Recollet, qui étoit ſon neveu, a écrit ſa vie. Il y dit que ſon oncle parut après ſa mort plus beau qu'auparavant, qu'il apparut à pluſieurs perſonnes, & que pluſieurs malades furent guéris par ſon interceſſion. (Voyez cette Vie imprimée in-4. à Paris, chez Edme Couterot, 1653.)

un nouvel accident, qui ſervit à montrer de nouveau la réſignation de ſa femme, & les reſſources qu'elle trouvoit en elle-même dans les circonſtances fâcheuſes. La garniſon du château de Pierrefonds, qui tenoit pour le roi d'Eſpagne, c'eſt-à-dire, pour les reſtes du parti des Ligueurs, ſortit pour faire un coup de main, & deſcendit à Bourgfontaine qui n'étoit pas éloigné. Ayant trouvé M. Acarie dans la cour, où il ſe promenoit avec ſon ami, elle le fit priſonnier & l'emmena : on laiſſa le docteur Cueilly, parcequ'on n'avoit pas l'eſpoir d'en tirer une rançon.

Quand cette nouvelle fut arrivée à Paris, elle répandit la conſternation dans la famille de M. Acarie & dans celle de ſon épouſe : on craignoit que la garniſon de Pierrefonds ne ſe portât à quelque violence contre ſon priſonnier. On s'empreſſa de venir voir Madame Acarie, pour apprendre d'elle les circonſtances de cet événement, & pour lui témoigner la part qu'on y prenoit.

L'amitié qu'elle avoit pour ſon mari, la rendoit très-ſenſible à ſa captivité : mais la foi s'éleva promptement en elle au-deſſus de la nature, & elle ſe réſigna pleinement à ce que Dieu permettoit. Une fille nommée Jeanne l'Épervier, qui étoit alors au ſervice d'une des parentes de Madame Acarie, & qui fut dans la ſuite touriere chez les Carmelites de la rue Chapon, s'étant preſqu'évanouie à la nouvelle de cet accident, la Bienheureuſe l'en reprit avec force : *Où eſt donc*, lui dit-elle, *où eſt la confiance que vous avez en Dieu ? Il faut avoir plus de courage que cela : je vais penſer à cette affaire, & je n'y négligerai rien. Pour être digne de Dieu, il faut être détaché de toutes choſes, & avoir une entiere ſoumiſſion à ſa volonté* (42).

---

(42) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Madame Acarie, prévoyant que ſon mari pourroit être délivré pour de l'argent, chercha les moyens de parvenir à ſa délivrance. Elle ne fut pas trompée dans ſes conjectures. Le gouverneur de Pierrefonds, qui s'attendoit à être bien payé des dépenſes qu'il feroit pour ſon priſonnier, le traitoit fort bien; & il ne tarda pas à offrir de le rendre moyennant une certaine ſomme. Madame Acarie, malgré le mauvais état de ſes affaires, eut le bonheur de trouver la ſomme demandée. Ayant enſuite obtenu l'agrément de la cour pour que ſon mari ſe retirât dans un lieu plus sûr, elle le fit conduire au château de Luzarches, qui appartenoit à une de ſes couſines. Son époux retira donc de ce malheureux événement, l'avantage de ſe rapprocher de ſa femme : car Luzarches n'eſt qu'à ſept lieues de Paris. Duval dit qu'après l'enlevement de M. Acarie, le docteur Cueilly qui craignoit d'éprouver le même ſort, s'en alla en Italie, où il mourut ſaintement (43).

Un accident perſonnel vint bientôt mettre à une nouvelle épreuve la patience de Madame Acarie : & cet accident, qui lui arriva juſqu'à trois fois, eut pour elle les ſuites les plus fâcheuſes pendant le reſte de ſa vie, & la rendit vraiment une femme de douleurs. Au mois de Juin de l'année 1596, elle revenoit de Luzarches, où elle étoit allée pour voir ſon mari. Elle étoit à cheval; & ſe trouvoit ſeule, parceque ſon domeſtique avoit gagné le devant ſans s'en appercevoir. Elle avoit fait à peine une lieue & demie, lorſque ſon cheval, qu'elle ne tenoit pas bien, parcequ'elle étoit toute occupée de Dieu, fit un faux pas : elle tomba; & ſa cuiſſe droite fut, non ſeulement démiſe, mais encore fracaſſée dans ſa partie ſupérieure (*aa*). En

(43) Voyez Liv. I, ch. 5. (*aa*) Il y a lieu de croire que

outre, comme ſon pied étoit reſté dans l'étrier, le cheval la traîna aſſez longtemps, juſqu'à ce qu'enfin, l'ayant laiſſée dans un chemin de traverſe où il paſſoit peu de monde, il s'enfuit. Madame Acarie eſſaya d'abord de ſe relevet : mais n'ayant pu le faire, elle fut obligée de demeurer, pendant deux heures, étendue par terre, à l'endroit où ſon cheval l'avoit laiſſée, ſans mouvement, ſans ſecours, appellant de loin ceux qui paſſoient le plus près d'elle, & leur montrant ſa bourſe, pour les encourager à venir la relever. Enfin quelques paſſants ſe détournerent ; & le domeſtique, qui s'étoit apperçu que ſa maîtreſſe ne le ſuivoit point, revint ſur ſes pas pour la chercher, avec des païſans qui lui ſervoient de guides. On la trouva dans l'état que nous venons d'expoſer, ne jettant aucun cri, ne verſant aucune larme, & conſervant la même tranquillité d'eſprit, que ſi elle n'eût pas ſouffert. Ce fut elle qui penſa la premiere à ce qu'il falloit faire pour la ſecourir : & d'après ſon avis, on alla à un village éloigné d'une demie lieue, louer une charrette, & chercher de la paille avec un drap, pour la relever avec moins de douleur (*bb*). Pendant tout le temps que ces bons villageois furent avec elle, elle leur parla avec une douceur admirable, leur témoignant ſon affectueuſe reconnoiſſance pour le ſervice qu'ils lui rendoient. Tandis qu'on la mettoit dans la voiture, on l'entendoit bénir Dieu de lui avoir fait ſentir, en la privant d'abord de ſecours, qu'elle dépendoit uni-

---

c'eſt la cuiſſe droite que ſe caſſa Madame Acarie : dans un tableau de l'hermitage qui portoit ſon nom à Pontoiſe, tableau qui a été fait peu après ſa mort, elle eſt repréſentée s'appuyant de la main droite ſur ſa canne.

(*bb*) Ce trait eſt repréſenté dans l'eſtampe qui ſe trouve en tête de cet ouvrage : il eſt à la droite du grand ſujet, entre la mere Anne de Jéſus & M. de Brétigny.

quement de ſa Providence ; de l'avoir préſervée, pendant tout ce temps-là, des bêtes fauves qui auroient pu lui faire du mal ; & enfin, de lui avoir envoyé des perſonnes ſi charitables pour la ſecourir.

On s'imagine aiſément ce qu'elle dut ſouffrir en faiſant ſept lieues dans cet état. Dès qu'elle fut arrivée à Paris, on courut chercher le chirurgien le plus habile, nommé Bailleul : & comme il ne ſe trouva pas chez lui, on ſe ſervit du miniſtère de ſon éleve, qui ſuppléoit ſon maître au beſoin, mais qui étoit moins expérimenté que lui. L'opération fut longue & douloureuſe : il fallut, pour remettre tout en place, ſecouer avec force & tirer avec violence le membre que la chûte avoit ſi cruellement offenſé.

Mais le lendemain, Bailleul ayant levé l'appareil, trouva qu'il falloit recommencer ce que ſon éleve avoit fait. Effrayé d'avance de ce que la malade auroit à ſouffrir, il craignoit ſurtout que la fievre ne la prît. Cependant, comme il la vit prête à tout endurer, il ſe prépara lui-même à ne pas l'épargner, afin de mieux réuſſir qu'on n'avoit fait la veille. Cette ſeconde opération dura deux heures ; & quoiqu'elle fût encore plus douloureuſe que la premiere, Madame Acarie la ſupporta ſans jetter aucun cri, & avec un courage que ſa complexion délicate rendoit étonnant. Le chirurgien, qui ne ſavoit pas à quel dégré d'héroïſme la vertu peut atteindre avec le ſecours de la grace, en étoit ſurpris comme d'un prodige ; & il ne put s'empêcher de dire à la malade avec vivacité : *Mais où êtes vous donc, Madame ? Je vous fais des douleurs inouies, & vous ne criez pas : êtes vous morte, ou en vie ?* Pour toute réponſe, elle le pria d'achever ce qu'il avoit entrepris. Après l'avoir achevé, il avoua ſincérement qu'il n'auroit jamais crû qu'on pût avoir tant de courage.

La pudeur de cette ſainte femme fut bien miſe à l'épreuve dans cette circonſtance : mais, comme elle étoit accoutumée à voir la volonté divine dans tout ce qui lui arrivoit, on appercevoit ſur ſon viſage une douce & paiſible ſérénité, que les aſſiſtants ne pouvoient s'empêcher d'admirer.

La Bienheureuſe montra le même courage & la même ſérénité, dans tous les panſements qui ſuivirent l'opération. Cependant il lui arrivoit quelquefois de crier dans les panſements, quoiqu'elle ne l'eût pas fait dans l'opération même. Chacun, dit Duval (44), interprétoit ces cris à ſa maniere. Les uns diſoient qu'alors la nature prenoit en elle le deſſus ſur la grace. Mais il n'y a pas d'imperfection à crier quand on ſouffre. Les autres prétendoient qu'au moment de l'opération elle s'étoit miſe en priere, afin qu'il lui vînt une extaſe, & qu'elle ne ſentît pas la douleur. Mais il y auroit eu de l'imperfection à prier dans cette vue, parceque la priere doit ſe faire dans une vue meilleure. Auſſi Madame Acarie ne vouloit-elle pas qu'on ſe refusât jamais à ce que Dieu pouvoit permettre de pénible. Dans une maladie où l'on devoit lui appliquer un remede violent, on lui conſeilla d'employer le moyen dont nous venons de parler, à l'exemple d'un ſaint qu'on lui nomma. Elle répondit auſſitôt : *J'honore ce ſaint pour ſes autres vertus ; mais non pour avoir fait oraiſon par ce motif. Je n'aime pas qu'on s'exempte de ſouffrir. Non*, répéta-t-elle, *je n'aime pas qu'on s'exempte de ſouffrir.* Quant à moi, ajoute Duval (45), je penſe que comme d'abord ſa patience lui avoit attiré des éloges, dans la ſuite elle voulut les éviter, en faiſant ce que chacun fait quand il ſouffre. Cette maniere de voir eſt conforme aux ſentiments d'humilité qui

(44) *Ibid.*

(45) *Extr. Ital. des dépoſ.*

l'animoient. Et d'ailleurs, une perſonne pieuſe qui avoit aſſiſté aux panſements, a déclaré (46), que dans les premiers elle fut toute abſorbée en Dieu ; mais que dans les ſuivants, par le motif que Duval lui ſuppoſe, elle s'interdit tout ce qui pouvoit la rendre inſenſible à la douleur.

Quoiqu'il en ſoit, elle ſouffrit beaucoup pendant les quatre mois où elle fut retenue au lit par ſon accident. Elle n'oſoit ſe remuer que quand les chirurgiens venoient la panſer ; parceque le moindre mouvement lui cauſoit de vives douleurs, & qu'elle craignoit de déranger l'appareil. Cependant lorſqu'on crut ſa cuiſſe ſuffiſamment conſolidée, & qu'elle penſa elle-même avoir aſſez de force, on la leva ; & après s'être exercée dans ſa chambre à marcher peu à peu, elle ſortit pour vaquer à ſes affaires qui avoient langui pendant ſa maladie, & pour voir ſes enfants qui étoient placés en différents endroits. Mais, les premieres fois qu'elle ſortit, on fut obligé de la porter juſqu'à ſon caroſſe, & juſques dans l'appartement des perſonnes qu'elle viſitoit.

En 1597, elle ſe caſſa la cuiſſe pour la ſeconde fois, en allant voir ſon fils aîné : c'étoit au collége de Calvy, ſur l'emplacement duquel le cardinal de Richelieu fit depuis bâtir l'égliſe de Sorbonne. Le pied lui manqua, lorſqu'elle deſcendoit un eſcalier dont les dégrés étoient ſales & inégaux. On croira ſans peine qu'elle eut encore beaucoup à ſouffrir, & du traitement des chirurgiens, & de l'incommodité du lit, qu'elle fut obligée de garder pendant trois mois. En outre, après le premier accident, on avoit mal remis un petit os auſſi fin qu'une aiguille ; & cet os s'étoit engagé dans les chairs & dans les nerfs, tout auprès de la hanche. Au moin-

(46) *Extr. Ital. des dépoſ.*

dre

dre mouvement qu'elle faiſoit, l'os déplacé lui cauſoit une douleur aſſez forte, même dans l'état de ſanté.

M. Acarie ſentit alors, plus vivement que jamais, la peine d'être éloigné de ſon épouſe, & fit des tentatives pour s'en rapprocher : enfin, il obtint du roi la permiſſion de quitter Luzarches, & de venir demeurer dans une maiſon qu'il avoit à Ivry, village qui eſt à une demie lieue de Paris. Madame Acarie ne fut pas plutôt rétablie, qu'elle alla l'y joindre avec ſa fille aînée. Ce fut-là qu'elle ſe caſſa la cuiſſe pour la troiſième fois. Elle deſcendoit de l'égliſe ; & toute occupée de Dieu, elle ne s'apperçut pas qu'il manquoit une marche à l'eſcalier.

« J'étois à côté d'elle, dit ſa fille aînée (47) ; » & l'on ne put la relever ſans lui cauſer des douleurs inouies, qu'elle ſupporta cependant avec une » patience admirable. On l'apporta à Paris ſur un » brancard ; & dans le chemin, ſon viſage étoit » auſſi ſerein & auſſi tranquille, que ſi elle n'eût » rien ſouffert. On la mit entre les mains d'un » chirurgien nommé Lanove, qu'elle encourageoit » elle-même à la traiter comme ſon état l'exi- » geoit : *Ne vous étonnez pas*, lui dit-elle, *quand* » *je crierai ; n'abandonnez pas pour cela votre tra-* » *vail, & ne m'épargnez nullement.* J'avois alors » treize à quatorze ans ; & pour épargner ma ſen- » ſibilité, ma mere ne voulut pas que j'aſſiſtaſſe » à l'opération : mais ceux qui y étoient préſents, » ont aſſuré qu'elle ne jetta aucun cri ; ce qui » ſurprit beaucoup ».

Ces trois accidents eurent pour Madame Acarie des ſuites fâcheuſes, qui durerent autant que ſa vie. Des chûtes ſi graves, jointes à la douleur que

(47) *Extr. Ital. des dépoſ.*

lui cauſoit habituellement le petit os mal remis, rendirent extrêmement foible ce côté de ſon corps. Elle ne pouvoit preſque pas ſe tenir debout ni marcher longtemps ; quand elle ſortoit, elle étoit obligée de s'appuyer ſur l'épaule de ſon domeſtique ; & bien des fois, pour s'être trop fatiguée en marchant, elle fut contrainte de garder le lit pendant un temps aſſez conſidérable. « Dans trois ou » quatre circonſtances encore, dit ſa fille aînée (48), » elle ſe démit la cuiſſe, à cauſe de l'extrême foi- » bleſſe qu'elle éprouvoit dans cette partie ». On verra dans le quatrième Livre, que le travail qu'elle fit à la cuiſine du couvent d'Amiens, le jour qu'elle y entra pour ſe faire religieuſe, la réduiſit à ne plus pouvoir marcher, ſans s'appuyer ſur une béquille ou au moins ſur une canne.

La Bienheureuſe ſe conduiſoit d'une maniere bien édifiante, ſoit dans les accidents dont nous venons de parler, ſoit en général dans ſes maladies. Elle s'abandonnoit à la volonté des chirurgiens ou des médecins, avec une entiere ſoumiſſion ; « croyant, dit M. de Marillac (49), que Dieu vou- » loit remédier par eux aux maux qu'elle endu- » roit ». Quelle que fût leur habileté, ſouvent ils ne connoiſſoient pas la cauſe de ſon mal. Or cette ſainte femme évitoit de leur faire les obſervations même les plus judicieuſes, lorſqu'elle prévoyoit que ces obſervations ne feroient pas ſur leur eſprit une impreſſion ſuffiſante. Un jour qu'on devoit lui tirer du ſang, elle dit à M. de Marillac : *Cette ſaignée ne m'eſt pas bonne ; mais il faut les laiſſer faire de mon corps ce qu'ils voudront.*

Non ſeulement elle montroit une réſignation parfaite & une patience inaltérable, dans les douleurs les plus vives ; elle avoit encore un air de

(48) *Extr. Ital. des dépoſ.* (49) Dépoſ. extrajud.

ſatisfaction & de joie, qui excitoit à l'admiration ceux qui la voyoient. Cette joie diminuoit à vue d'œil, quand elle ſouffroit moins ; & elle l'avouoit ſincerement à ſes amis. *Je n'ai jamais l'eſprit plus libre, pour ſervir Dieu*, leur diſoit-elle, *que lorſque je ſuis malade : il m'eſt doux alors d'être dans ſes mains ; les ſouffrances me rendent ſa ſainte préſence plus intime.* Elle aimoit d'autant plus ſes douleurs naturelles, qu'elles ſervoient de voile à ſes douleurs ſtigmatiques. Auſſi ne craignoit-elle pas de ſe plaindre, devant ceux qui la ſervoient, ou qui venoient la voir ; & elle ne mettoit plus comme autrefois ſes doigts dans ſa bouche, pour s'empêcher de crier. Ceux qui connoiſſoient les graces dont Dieu la combloit, démêloient bien la cauſe de ſes plaintes ; & lorſqu'elle s'appercevoit qu'on l'avoit devinée, elle ſourioit, ſans rien répondre à ce qu'on avoit pu dire.

Quand les ſouffrances lui donnoient quelque relâche, la nuit elle chantoit des hymnes de l'office divin ; ſurtout celle de la dédicace, où les juſtes ſont repréſentés comme des pierres que Dieu polit par les afflictions, juſqu'à ce qu'elles ſoient en état d'entrer dans la ſtructure de la Jéruſalem céleſte : le jour elle aimoit à parler des ſouffrances de Jéſus-Chriſt ; & elle en parloit avec tant de feu, qu'elle enflammoit de l'amour divin tous ceux qui l'entendoient. Quand l'occaſion s'en préſentoit, elle témoignoit ſa reconnoiſſance à ceux qui la ſervoient, & les remercioit de leurs bons offices.

Ordinairement les malades ſont incapables d'aucun ouvrage utile : mais Madame Acarie ſavoit mettre à profit, pour elle & pour les autres, tous les moments où ſes maladies l'obligeoient de garder la chambre, ou même de reſter au lit. Elle veilloit avec le même ſoin au bon ordre de ſa maiſon : tous les jours elle faiſoit venir auprès d'elle ſes en-

fants & ſes domeſtiques, pour leur parler de Dieu & leur donner les avis qui leur convenoient. Elle recevoit auſſi à certaines heures pluſieurs perſonnes de ſon ſexe, qu'elle s'étoit chargée de conduire dans la voie du ſalut. Malgré toutes ces occupations, « elle trouvoit encore du temps, dit ſa fille » aînée (50), pour raccommoder les ornements & » les linges d'égliſe : elle en fourniſſoit les étoffes, » elle en imaginoit les deſſins. Elle y faiſoit tra- » vailler ſes trois filles, & les demoiſelles qui de- » meuroient dans ſa maiſon ; & elle auroit voulu » accoutumer à ce travail toutes les dames de ſa » connoiſſance. Quand on la voyoit s'occuper de » ce genre d'ouvrage, on auroit cru qu'elle n'en » avoit pas fait d'autre pendant toute ſa vie ; & » elle diſoit qu'elle y trouvoit ſa conſolation. Auſſi » lui apportoit-on de tous côtés des ornements & » des linges ſacrés à faire ou à raccommoder ».

Elle fournit ainſi à tous les beſoins de la ſacriſtie des Capucins, qui étoit dans un grand dénuement. En 1632, un Jéſuite de la miſſion de Conſtantinople écrivoit aux Carmelites de Pontoiſe, qu'il avoit une grande dévotion à dire la meſſe avec une chaſuble que Madame Acarie avoit donnée pour ce pays. On ſe plaignoit quelquefois qu'elle mettoit trop d'activité à cette bonne œuvre, & qu'elle y dépenſoit trop d'argent. « Elle en » convenoit, dit M. de Marillac (51), & promettoit » d'uſer de ménagement à l'avenir : mais bientôt » elle oublioit ſa promeſſe ».

---

(50) *Extr. Ital. des dépoſ.* (51) Dépoſ. extrajud.

VIE
DE LA BIENHEUREUSE
SŒUR MARIE
DE L'INCARNATION.

LIVRE SECOND.

JUSQU'ICI nous avons ſuivi l'ordre des dates ; & cet ordre nous a empêchés de parler amplement des vertus que pratiqua Madame Acarie, pendant les trente ans qu'elle paſſa dans l'état du mariage. Il faut donc que nous revenions ſur un objet ſi important ; & nous allons le traiter dans ce Livre, qui, ſous ce rapport, doit être regardé comme un ſupplément du premier. Nous y conſidérerons la Bienheureuſe, comme épouſe, comme mere, comme maîtreſſe d'une maiſon, & comme occupée d'un grand nombre de bonnes œuvres en différents genres ; & nous eſpérons que ces détails ſeront utiles à ceux de nos lecteurs, qui ſont engagés dans les liens du mariage. Si quelquefois nous anticipons la date des événements, c'eſt pour éviter les redites, & pour remplir le plan que nous venons d'expoſer. Ce plan d'ailleurs nous conduit naturellement à la grande œuvre à laquelle Dieu avoit deſtiné Madame Acarie, c'eſt-à-dire, à l'établiſſement des Carmelites réformées en France :

ce ſera le ſujet du troiſième Livre ; & là, nous reprendrons l'ordre des faits.

On a déja vu que dès les commencements de ſon mariage, cette ſainte femme ſe faiſoit un devoir de plaire à ſon mari. Son attention ſur ce point, loin de diminuer avec le temps, augmentoit à meſure que les années s'écouloient. « Elle » obéiſſoit à mon pere, dit ſa fille aînée (1), » comme à ſon ſeigneur, elle le ſervoit comme » ſon maître, elle l'aimoit comme ſon époux ».

Le reſpect qu'elle avoit pour lui, paroiſſoit juſques dans les moindres circonſtances. Toutes les fois que M. Acarie entroit dans la chambre où elle étoit, elle ſe levoit auſſitôt ; &, quoiqu'elle fût occupée d'affaires importantes, ou qu'elle ſe trouvât avec des perſonnes de grande conſidération, elle quittoit tout pour aller au devant de lui, & s'informer de ce qu'il déſiroit. On la vue plus d'une fois ſe heurter contre la muraille, ou même tomber par terre, pour ne s'être pas donné le temps de prendre l'appui dont elle ſe ſervoit, depuis que ſa cuiſſe avoit été caſſée.

Pendant les troubles de la Ligue, M. Acarie, par compaſſion pour les eccléſiaſtiques & les religieux qui étoient dans le beſoin, avoit fait des emprunts onéreux, ſans en rien dire à ſa femme. « Dès que celle-ci en eut connoiſſance, dit M. de » Marillac (2), comme elle avoit en main les de- » niers de la maiſon, elle crut devoir payer les » rentes des ſommes qu'on avoit prêtées à ſon » mari ; & elle le fit à pluſieurs échéances, ſans » jamais lui en parler ».

Si ſon époux, dans les maladies qui lui ſurvenoient, vouloit prendre quelque choſe qui fût contraire à ſon état, elle ne ſe permettoit pas de le refuſer directement : mais uſant de quelque pré-

(1) *Extr. Ital. des dépoſ.* (2) Dépoſit. extrajud.

texte pour différer de ſe rendre à ſa demande, elle s'adreſſoit au P. Commolet Jéſuite, qui le confeſſoit alors ; & elle prioit ce religieux de parler au malade le langage de la raiſon. S'étant apperçue qu'une indiſcrette curioſité portoit ſon mari à regarder les lettres de confiance qu'elle recevoit, elle s'abſtint de lui en faire des reproches, & ſe contenta de veiller à ce qu'il n'en tombât plus entre ſes mains. Ce n'étoit pas aſſez pour elle de donner à ſon époux des marques perſonnelles de ſon reſpect : elle vouloit encore que ſes enfants & ſes domeſtiques ſuiviſſent en cela ſon exemple ; & ſi, parceque M. Acarie aimoit à rire, & qu'il ſe familiariſoit trop avec eux, il leur arrivoit de lui manquer, elle les en reprenoit ſévèrement, & ne laiſſoit jamais impunie aucune faute de ce genre.

Elle ne ſe bornoit pas à des marques extérieures de reſpect, à l'egard de ſon mari ; elle étoit parfaitement ſoumiſe à ſes moindres volontés. Quoiqu'il ſe reposât ſur elle du gouvernement de ſa maiſon, & qu'il lui laiſſât une entiere liberté par rapport à ſes pratiques de piété & à ſes bonnes œuvres, elle ne faiſoit rien ſans le conſulter avant d'agir ; ou du moins, après avoir agi, elle lui rendoit compte de ce qu'elle avoit fait. Ses filles, tant qu'elles demeurerent dans la maiſon paternelle, ne communierent jamais ſans que leur pere en eût été prévenu. On l'a vue elle-même quitter la ſainte table, & ſe priver de l'Euchariſtie à l'inſtant de la recevoir, parcequ'on venoit lui dire que M. Acarie demandoit à lui parler. Edmond de Meſſa, qui après avoir été longtemps à ſon ſervice, & enſuite à celui de M. de Bérulle, mourut prêtre de l'Oratoire, a déclaré qu'il l'avoit pluſieurs fois ramenée chez elle tremblante comme un enfant, parcequ'elle craignoit que ſon époux ne l'eût attendue. Sa crainte ne venoit ni de timidité,

ni de ſcrupule ; ſa foi vive lui faiſoit voir la volonté de Dieu dans celle de ſon mari. Elle étoit ſi attentive à ſatisfaire ou même à prévenir ſes moindres déſirs, que quelquefois il ſe plaignoit de l'excès de cette attention, quoiqu'ordinairement il en fût très-flatté. Les traits ſuivants ſerviront de preuve à ce que nous venons de dire.

Dans les premiers temps où il étoit queſtion de l'établiſſemenr des Carmelites, Madame Acarie conduiſit à Verdun une demoiſelle nommée d'Abra de Raconis, qui alloit prendre l'habit religieux dans le monaſtère des Récolletes. Elle étoit accompagnée de M. Gallemant & de M. de Bérulle ; & M. Acarie étoit auſſi du voyage. Celui-ci, ſe trouvant obligé de quitter la compagnie à Soiſſons, promit que tel jour à telle heure, il la rejoindroit à Charmes en Lorraine, dans un couvent de filles de l'ordre de Fontevrault, où l'on devoit s'arrêter. M. Acarie n'arriva pas à l'heure qu'il avoit indiquée : ſon épouſe s'imagina que des affaires l'avoient rappelé à Paris ; & ſur le champ, quelqu'inſtance qu'on lui fît pour l'engager à attendre un peu, elle ſe décida à repartir toute ſeule pour ſe rendre auprès de lui. Déja les chevaux étoient à la voiture, lorſque M. Acarie, qui n'avoit manqué le rendez-vous que de deux heures, ſurvint tout-à-coup, & parut étonné que ſa femme prît ſi littéralement la parole qu'il avoit donnée.

Quelque temps après, elle étoit au prieuré de Notre-Dame-des-Champs, où l'on bâtiſſoit le premier couvent des Carmelites : car, avec l'agrément de ſon époux, elle dirigeoit la conſtruction des bâtiments qu'on faiſoit, & les viſitoit le plus ſouvent qu'elle pouvoit. Ayant entendu ſonner onze heures, elle quitta précipitamment M. Duval qui ſe trouvoit avec elle. *M. Acarie*, dit-elle, *m'a recommandé de rentrer à cette heure-là ; & la voilà déja*

ſonnée. On eut beau lui repréſenter qu'en attendant un peu, elle profiteroit du caroſſe qu'une dame de la cour devoit envoyer pour la ramener : elle n'écouta rien ; & malgré la longueur du chemin, & la foibleſſe de ſa cuiſſe, elle partit à pied, ſans avoir d'autre ſoutien que l'épaule d'Etienne ſon domeſtique. Elle marcha même ſi vite, qu'elle ſe démit la cuiſſe ; & cet accident lui fit garder le lit pendant longtemps, & l'obligea ſouvent, dans la ſuite, à s'appuyer ſur une béquille en marchant. *Je n'ai pas à me plaindre de mon mal*, diſoit-elle, quand on lui en parloit ; *il vient de l'obéiſſance que j'ai rendue à mon mari.*

Cette obéiſſance étoit ſi entiere, qu'elle ne vouloit point qu'on ſuggerât à M. Acarie d'autres idées que celles qu'il avoit. Celui-ci ayant refuſé de la laiſſer aller à Pontoiſe, où on la preſſoit de venir, parcequ'on y bâtiſſoit un couvent pour les Carmelites, elle ne dit pas un ſeul mot pour le faire changer d'avis. Elle ſe contentoit de recommander cette affaire à Dieu, lorſque M. de Bérulle, qui connoiſſoit l'aſcendant que le P. Commolet avoit ſur l'eſprit de M. Acarie, conſeilla à M. Duval d'employer le crédit de ce religieux. L'expédient réuſſit, comme on l'avoit prévu. Mais malgré le reſpect que Madame Acarie avoit pour ceux qui s'étoient rendus médiateurs dans cette occaſion, elle ne put s'empêcher de leur faire connoître ſa maniere de penſer ſur le parti qu'ils avoient pris. *Je me ſerois fait conſcience*, leur dit-elle, *d'ouvrir moi-même cette porte : M. Acarie n'étoit pas de cet avis ; & j'aime mieux lui obéir ſimplement, que de me ſervir de la médiation de quelqu'un pour l'amener à ce qu'il n'a pas voulu d'abord.*

La ſoumiſſion de cette ſainte femme à toutes les volontés de ſon mari, étoit d'autant plus admirable, que l'amour & le reſpect même qu'il avoit

pour elle, n'empêchoient pas qu'elle n'eût beaucoup à ſouffrir de ſon humeur contrariante. Il plaiſantoit lui-même agréablement avec ſes amis ſur ce défaut. *On dit que ma femme ſera ſainte un jour*, leur diſoit-il : *mais j'y aurai bien contribué ; & il ſera parlé de moi dans le procès de ſa canoniſation, pour l'exercice que j'aurai donné à ſa patience.*

En effet il lui arrivoit ſouvent, après avoir accordé à ſon épouſe ſon conſentement pour quelque bonne œuvre, de le retirer ſans raiſon, dès qu'elle l'avoit entrepriſe. Ces contr'ordres dictés par le caprice, eurent lieu plus d'une fois, quand on conſtruiſoit les bâtiments de Notre-Dame-des-Champs. Dans le fort de l'ouvrage, où l'on occupoit plus de deux cents ouvriers, il prenoit fantaiſie à M. Acarie de défendre à ſon épouſe d'aller de quinze jours voir les travaux dont nous parlons. Une fois il la fit deſcendre de voiture, lorſqu'elle étoit ſur le point de partir, quoiqu'il eût été prévenu de ſon deſſein. Dans ces occaſions, cette ſainte femme ne ſe permettoit aucun murmure, malgré la ferme perſuaſion où elle étoit, que ſon abſence nuiroit à l'ouvrage qu'on avoit entrepris : elle ſe ſoumettoit, ſans répliquer, à la défenſe que lui faiſoit ſon époux. « Si elle ſe plaignoit, dit » Duval (3), c'étoit ſi doucement qu'on en étoit » édifié ». *Il faut obéir*, dit-elle un jour à M. de Marillac, qui fourniſſoit aux frais des bâtiments, & qui en ſurveilloit la conſtruction de concert avec elle (4) : *quand il plaira à Dieu que je continue, il en donnera la volonté à mon mari ; je ne dois ni lui réſiſter, ni agir contre ſon gré.* Dieu récompenſoit bientôt ſon obéiſſance, en agiſſant ſur le cœur de M. Acarie. En effet celui-ci, dès le lendemain ou quelques jours après, à la ſollicita-

(3) Liv. I, ch. 3. (4) Dépoſ. extrajud.

tion de la ducheſſe de Longueville ou d'une autre perſonne pieuſe, rendoit à ſon épouſe le conſentement qu'il lui avoit retiré. Quelquefois même, ſans en être prié, il l'engageoit à retourner à Notre-Dame-des-Champs, & lui offroit de l'y conduire lui-même.

M. Acarie voyoit ſouvent de mauvais œil le concours de perſonnes de tout ſexe & de tout état, qu'attiroit chez lui la réputation de ſa femme, par rapport aux lumieres & à la ſainteté. Il ordonnoit à ſes domeſtiques de leur refuſer l'entrée de ſa maiſon ; ou, ſi on les y admettoit, il leur diſoit des choſes déſagréables. Le grand nombre de lettres que ſon épouſe recevoit de toutes parts, lui déplaiſoit encore : & cependant il avoit lui-même approuvé les rapports qu'elle entretenoit, & il en étoit même intérieurement flatté. *C'eſt une choſe très-incommode*, diſoit-il un jour à un eccléſiaſtique de ſa connoiſſance, *que d'avoir une femme ſi vertueuſe & de ſi bon conſeil. Chacun prend confiance en elle ; & on vient de tous côtés pour la conſulter.* Madame Acarie ſouffroit avec patience ces contrariétés ; elle prenoit même le parti de ſon mari, devant ceux qui vouloient la plaindre. *Ne prenez pas garde à tout cela*, dit-elle un jour à Edmond de Meſſa, qui paroiſſoit ſenſible aux déſagréments qu'elle éprouvoit : *M. Acarie n'eſt pas coupable ; c'eſt Dieu qui permet ces choſes, afin d'éprouver ma vertu, & de m'empêcher d'agir par ma propre volonté.*

Dans un moment d'humeur, M. Acarie s'étoit plaint de ſa femme à un religieux eſtimable qui fréquentoit ſa maiſon. Celui-ci, après un examen ſérieux, s'apperçut que la vertueuſe dame, loin d'être coupable de ce que lui reprochoit ſon époux, lui témoignoit au contraire une complaiſance exceſſive, qui ſembloit fomenter la bizarrerie de ſon

humeur. Uſant donc de l'autorité que lui donnoient ſes lumieres & ſon état, il conſeilla à Madame Acarie d'eſſayer pendant un mois d'avoir moins de ſoupleſſe à l'égard de ſon mari. « Elle ſe mit en » devoir d'obéir, dit M. de Marillac (5) : mais » on étoit touché de compaſſion quand on voyoit » la contrainte où elle étoit ſans ceſſe, craignant » également de manquer, ſoit au conſeil qu'elle » avoit reçu, ſoit au reſpect qu'elle devoit à ſon » époux. On finit par la laiſſer ſe conduire comme » elle ſe conduiſoit auparavant, parcequ'on fut » convaincu que Dieu lui inſpiroit de ſuivre cette » conduite ».

L'amour que cette ſainte femme avoit pour ſon mari, iufluoit autant que le reſpect, dans ſa maniere d'agir avec lui ; & l'on ne pouvoit décider lequel de ces deux motifs avoit le plus d'empire ſur ſon ame. Dans les maladies qui ſurvenoient à cet époux chéri, elle ne partageoit avec perſonne les ſoins qu'exigeoit l'état du malade : elle ne le quittoit ni le jour ni la nuit, quoique ſes propres infirmités, & les opérations extraordinaires de la grace en elle, la fiſſent beaucoup ſouffrir. On avoit beau lui repréſenter, que dans la ſituation où elle étoit, une telle fatigue acheveroit de ruiner ſa ſanté, & la mettroit hors d'état de rendre aucun ſervice à ſon mari : elle n'écoutoit aucune repréſentation ; & ſa tendreſſe l'emportoit toujours ſur toute autre conſidération, juſqu'à ce que M. Acarie lui ordonnât de prendre du repos. Elle en prenoit pendant une nuit ; & le lendemain, comme ſi elle n'eût plus ſenti aucune fatigue, elle reprenoit le cours de ſon active ſollicitude. Quand ſes parents ou ſes amis la preſſoient de prendre du repos, elle leur répondoit, qu'il lui étoit impoſſible de s'occuper

(5) Dépoſ. extrajud.

de ſa ſanté, quand ſon époux étoit malade.

Son amour conjugal étoit réglé par les motifs les plus purs. Car, dans les fâcheuſes circonſtances dont nous parlons, elle ne manquoit pas de recommander M. Acarie aux prieres des ames ferventes qu'elle connoiſſoit : & c'étoit moins le recouvrement de ſa ſanté qu'elle vouloit qu'on demandât à Dieu pour lui, que les graces dont il avoit beſoin pour ſupporter ſon mal. Elle étoit parfaitement réſignée à ce que la Providence ordonneroit ſur le ſort de ſon mari : c'eſt ce qu'on verra, quand nous parlerons de la maladie dont il mourut (6).

Une épouſe qui aimoit ſon époux d'un amour ſi bien réglé, ne pouvoit manquer d'en être aimée à ſon tour. Elle l'étoit en effet : M. Acarie avoit pour elle les plus grands égards, & ne parloit jamais d'elle que dans les termes les plus reſpectueux. Quand il l'avoit contrariée, il ne tardoit pas à lui en faire ſes excuſes ; & quelquefois même, il réparoit publiquement ſes torts. Si elle étoit malade, (& ſes maladies étoient fréquentes, & preſque toujours dangereuſes,) il ne la quittoit pas. Il ſuivoit avec attention tous les progrès de la maladie, en faiſoit lui-même le rapport aux médecins, & aſſiſtoit à toutes les conſultations : il recommandoit la malade aux prieres des perſonnes pieuſes de ſa connoiſſance ; & il diſoit à tous ſes amis, que ſi la mort lui enlevoit ſa femme, il n'en ſupporteroit pas la perte. Tant que le danger duroit, il paroiſſoit triſte & rêveur ; & quelquefois le trouble de ſon eſprit étoit ſi grand, qu'on craignoit qu'il ne tombât malade lui-même.

Madame Acarie n'étoit pas ſeulement le modele des épouſes vertueuſes : elle étoit encore le mo-

(6) Liv. III.

dele des meres Chrétiennes ; & après ce qu'elle devoit à ſon mari, elle regardoit l'éducation de ſes enfants comme ſa principale obligation.

Elle eut ſix enfants ; trois garçons & trois filles, qu'elle offrit à Dieu dès leur naiſſance (7). Elle lui en conſacra même quelques-uns, avant qu'ils fuſſent nés ; & ſa ſeconde fille a déclaré qu'elle devoit à cette conſécration qui avoit précédé ſa naiſſance, l'attrait qu'elle ſentit pour la vie religieuſe dès ſes premieres années (8).

Duval rapporte, d'après le témoignage de D. Beaucouſin qui l'avoit appris de Madame Acarie elle-même, que cette ſainte femme accoucha une fois ſans ſentir aucune douleur, parcequ'une extaſe qui la prit alors, lui ôta le ſentiment des ſouffrances que naturellement elle devoit éprouver. A la naiſſance de ſa troiſième fille, il ſe paſſa en elle quelque choſe de plus extraordinaire encore. Un raviſſement qui lui vint, produiſit un tel effet, que les femmes qui étoient préſentes, déſeſpéroient de la ſauver elle & ſon enfant : elle étoit ſans connoiſſance, les mains jointes, & les yeux élevés vers le ciel. Cependant elle accoucha heureuſement ; & lorſqu'elle fut revenue à elle-même, on lui dit qu'elle avoit une fille. *Je le ſais*, répondit-elle, quoiqu'elle ne pût le ſavoir naturellement ; *& je déſire qu'elle s'appelle Geneviéve.* Elle ajouta auſſitôt : *Ce ſera mon dernier enfant.*

Cette prédiction s'accorde avec la perſuaſion intime où étoit M. Acarie, que ſa femme par amour pour la pureté, avoit demandé à Dieu cette longue ſuite de maladies graves, qui commença dès lors à affliger ſon corps. On n'auroit jamais ſu qu'il avoit cette perſuaſion, s'il n'en eût fait confidence à Mademoiſelle d'Abra de Raconis, qui

(7) Duval, liv. I, ch. 3. (8) *Extr. Ital. des dépoſ.*

demeura ſept ans dans ſa maiſon, & qui n'en ſortit que pour entrer chez les Carmelites (9).

Connoiſſant l'empire que les premieres habitudes ont ordinairement ſur le cœur humain, Madame Acarie commença de bonne heure à former ſes enfants aux vertus que la religion & la ſociété attendoient d'eux ; elle s'appliqua même à leur faire pratiquer ces vertus dans toute leur perfection. Auſſi ſa ſeconde fille diſoit-elle, après avoir paſſé plus de vingt ans dans la vie religieuſe, « qu'elle n'y » avoit rien appris de plus parfait, que ce qu'elle » faiſoit déja dans la maiſon de ſa mere » (10).

Ses enfants, dès leurs plus tendres années, étoient bien inſtruits des premiers éléments de la foi. Le curé de S. Gervais nommé Guinceſtre (*a*), parlant en chaire ſur l'ignorance où les parents laiſſoient leurs enfants par rapport à la religion, voulut en donner un exemple, & entama une phraſe qui commençoit par ces mots : « Si je demande à un » enfant, *qu'eſt-ce que la foi ?* » .... Auſſitôt on entendit du milieu de l'auditoire, le plus petit des fils de Madame Acarie, répondre comme s'il eût été interrogé, *c'eſt un don de Dieu* ; & il auroit continué, ſi ſa grand-mere qui le tenoit ſur ſes genoux, ne lui avoit mis la main ſur la bouche pour l'empêcher de parler.

Le frere aîné de cet enfant ſi bien inſtruit, étant âgé d'environ neuf ans, alloit au catéchiſme que les Jéſuites faiſoient dans l'égliſe de leur maiſon profeſſe, rue S. Antoine. Les maîtres, pour

---

(9) Nous tenons des Carmelites de Pontoiſe cette particularité qui mérite d'être connue.

(10) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(*a*) C'étoit un des plus fouguenx Ligueurs. Prêchant le carême à S. Barthélemi de Paris, dans le temps du maſſacre du duc de Guiſe, il fit jurer à tout ſon auditoire, & au premier préſident de Harlay qu'il apoſtropha perſonnellement, qu'ils mettroient tout en œuvre pour venger cette mort.

donner de l'émulation à leurs disciples, leur promirent un jour de les mener publiquement en procession ; & il fut décidé que le jeune Acarie y porteroit la banniere. Sa mere, pour inspirer à son fils une nouvelle ardeur, lui fit faire une belle banniere de taffetas cramoisi, sur laquelle on représenta notre Seigneur appellant à lui les petits enfants ; & il eut l'honneur de la porter à la tête de ses camarades.

Madame Acarie parloit souvent à ses enfants de l'obligation qu'ils avoient contractée en recevant le baptême, de s'attacher uniquement à Dieu, & d'éviter tout ce qui pourroit l'offenser. « Elle nous » répétoit fréquemment, dit sa fille aînée, *qu'elle* » *ne nous aimeroit qu'autant que nous aimerions* » *Dieu ; & que si elle connoissoit quelqu'enfant étran-* » *ger à sa famille, qui eût pour lui plus d'affection* » *que nous, elle auroit aussi pour cet enfant plus* » *d'affection que pour nous-mêmes* ».

Elle leur inspira de bonne heure de l'éloignement pour le mensonge ; & elle ne leur en pardonnoit aucun, quelque léger qu'il fût. *Quand vous auriez tout renversé & tout brisé dans la maison*, dit-elle un jour à une de ses filles, *si vous avouez sur le champ votre faute, je l'oublierai de bon cœur, & il ne vous en arrivera aucun mal : mais, fussiez-vous aussi hautes que le plancher, je louerois plutôt des femmes pour vous tenir, que de laisser un seul mensonge sans châtiment ; & le monde entier ne me feroit pas changer de résolution là-dessus.*

Elle les exhortoit à être toujours bien unis entr'eux ; & elle les entretenoit souvent des avantages de la concorde, & des suites fâcheuses de la mésintelligence. *Il faut toujours céder*, leur disoit-elle, *excepté quand l'honneur de Dieu demande qu'on résiste ; celui qui céde, a toujours la victoire sur son adversaire.*

Elle

Elle exigeoit qu'ils parlaſſent aux domeſtiques de la maiſon avec douceur & politeſſe ; & quand ils parloient d'un ton différent, on ne devoit pas leur répondre. Ayant entendu une de ſes filles parler avec hauteur, elle l'en reprit vivement. *Vous m'effrayez, ma chere amie*, lui dit-elle ; *comme vous vous y prenez ! & qui êtes-vous pour parler ainſi ? Faites que je n'entende plus cela ; ſinon, vous me fâcheriez beaucoup.*

Elle vouloit qu'ils obéîſſent ſur le champ, & ſans murmurer ; qu'ils quittaſſent ce qu'ils faiſoient, au premier ſignal qu'on leur donnoit ; en un mot, qu'ils n'euſſent jamais de volonté propre. *Il ne convient pas*, dit-elle un jour à une de ſes filles, qui montroit de la répugnance à reſter avec elle dans une maiſon, *il ne convient pas à une fille bien élevée de s'ennuyer en la compagnie de ſa mere, ni d'avoir une autre volonté que la ſienne.* Sa fille aînée étant avec elle à la campagne, eut le déſir d'aller à une ville voiſine avec quelques perſonnes de ſa ſociété. Madame Acarie y conſentit d'abord : mais enſuite, voulant éprouver l'obéiſſance de ſa fille, elle la fit deſcendre de voiture, & lui ordonna d'en ôter ſes paquets, lorſqu'elle étoit ſur le point de partir. Elle répéta cette épreuve deux ou trois fois : enfin, après avoir édifié toute la compagnie, qui pénétroit le motif de la mere, & qui étoit touchée de l'obéiſſance de la fille, elle donna tout-à-fait ſon conſentement au petit voyage qu'on déſiroit faire.

Elle formoit ſes enfants à cet eſprit de mortification qui caractériſe le vrai Chrétien. Si le ſervice d'un domeſtique paroiſſoit leur agréer plus que celui d'un autre, elle mettoit auprès d'eux le domeſtique qui leur plaiſoit le moins. Dans leurs maladies, elle les obligeoit de prendre, ſans montrer de répugnance, les potions déſagréables qu'or-

donnoit le médecin. Pour les prémunir contre la ſenſualité & l'intempérance, elle leur faiſoit ſervir à table des nourritures communes, & preſque toujours un ſeul plat. Elle exigeoit encore qu'ils ne diſſent jamais leur goût, & qu'ils ne ſe rendiſſent difficiles ſur aucune choſe. Une de ſes filles, qui n'avoit que dix ans, fit un jour paroître du dégoût pour un mets qu'on avoit ſervi : ſa mere le lui fit donner à tous ſes repas, pendant quinze jours ; & ſa délicateſſe fut ſi bien réprimée dans cette occaſion, qu'aucun des mets qu'on ſervoit à table ne lui déplut par la ſuite. Sa ſeconde fille aimoit les fruits : pour lui apprendre à réprimer ſes déſirs, ſa mere lui redemandoit quelquefois les fruits qu'elle venoit de lui donner ; ou ſi elle s'appercevoit qu'elle les mangeât trop vîte, elle la faiſoit deſſervir à l'inſtant.

Elle ne vouloit pas non plus que ſes enfants diſſent leur goût ſur la couleur ou la façon de leurs habits : elle ne les conſultoit pas ſur cet objet, & ne leur permettoit rien qui ſentît la vanité. Cette ſage mere, pour garder un juſte milieu & éviter la ſingularité, habilloit ſes enfants, comme étoient habillés ceux des perſonnes de ſon rang qui lui paroiſſoient les plus régulieres. Ainſi ſes filles ne porterent jamais d'etoffes de ſoie, parceque les perſonnes de cette claſſe n'étoient pas alors dans l'uſage d'en porter.

Enfin, elle ne négligeoit rien pour inſpirer l'humilité à ſes enfants, parcequ'elle regardoit cette vertu comme le fondement de la vie Chrétienne. Quoiqu'ils fuſſent d'une famille noble & diſtinguée par ſes alliances, elle ne les appelloit & ne les faiſoit appeller que par leur nom de baptême. Ceux qui fréquentoient ſa maiſon, connoiſſoient ſa maniere d'agir à cet égard ; & elle la ſuivoit encore, lorſque ſa fille aînée avoit dix-ſept

à dix-huit ans. Quelque diſpoſés que les domeſtiques fuſſent à ſervir ſes enfants, elle vouloit ſouvent que ceux-ci ſe ſerviſſent eux-mêmes. « J'é» tois fort orgueilleuſe, dit ſa fille aînée (11) : » pour me corriger, ma mere me chargea dans la » maiſon des ſervices les plus humiliants, comme » de balayer l'eſcalier ; & parcequ'elle s'apperçut » que je prenois pour le faire les moments où je » ne pouvois être vue, & que je fermois la porte » pour me cacher, elle m'enjoignit de balayer à » l'heure où il venoit le plus de monde, & de » laiſſer la porte ouverte quand je le ferois ». Sa ſeconde fille, qui eut toujours un grand ſens, diſoit des choſes fort raiſonnables, dès ſa plus tendre jeuneſſe : pour étouffer les ſémences d'amour propre qui auroient germé dans le cœur de cette enfant, ſa mere paroiſſoit quelquefois ne l'avoir pas entendue, ou elle la faiſoit taire. Allant un jour à Pontoiſe avec ſon ſecond fils qui n'avoit que ſept ans, elle arriva au moment où les écoliers ſortoient du collége. Comme ils étoient preſque tous aſſez pauvrement habillés, le petit Acarie les regardoit avec un certain étonnement. *Cela vient bien à propos*, dit ſa mere à M. Duval qui étoit avec elle ; *il aura de bonne heure l'idée du détachement & de l'humilité*. Dom Euſtache de S. Paul, Feuillant, qui étoit très-lié avec cette ſainte femme (*b*), a déclaré (12), qu'elle mit pour quelque temps un ou deux de ſes fils dans ce même collége de Pontoiſe, eſpérant qu'ils y profiteroient des

---

(11) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(*b*) Son nom de famille étoit Aſſeline. Il fut très-conſidéré dans ſon ordre & dans toute la capitale, à cauſe de ſa ſcience & de ſa piété. Sa vie a été écrite par un de ſes confreres, Dom Antoine de S. Pierre : elle parut in-12, en 1624, à Paris, chez Joſſe. On y lit (ch. 30) un extrait de la dépoſition qu'il fit pour la béatification de Madame Acarie.

(12) *Extr. Ital. des dépoſ.*

bons exemples de leurs condiſciples, parceque les enfants des pauvres ont de plus heureuſes diſpoſitions pour la vertu, que les enfants des riches.

Ses filles ne l'ayant preſque jamais quittée juſqu'à leur entrée en religion, cette excellente mere fut plus à portée de ſuivre de près leur éducation. Pour leur faciliter l'accompliſſement de leurs devoirs, & leur donner l'eſprit d'ordre, elle leur fit un réglement de vie ; & ſes fils, tant qu'ils reſterent avec elle, ſuivirent auſſi ce réglement dans ce qui pouvoit les concerner.

Dans leurs premieres années, ſes filles ſe levoient à ſept heures ; & quand elles furent un peu plus grandes, elles ſe levoient à ſix. Pendant qu'on les habilloit, elles diſoient avec leur femme de chambre les pſeaumes de la pénitence : quand elles étoient habillées, elles faiſoient la priere du matin, & la priere étoit ſuivie d'une lecture de piété. On les menoit enſuite à la meſſe, qu'elles entendoient à genoux : du moins on les obligea à garder cette reſpectueuſe poſture, quand elles eurent atteint l'âge de ſept ans. Pendant la meſſe, elles récitoient l'office de la Sainte Vierge ; mais dans la ſuite, leur pieuſe mere les habitua à méditer ſur le ſacrifice de Jéſus-Chriſt, pendant qu'on l'offroit en leur préſence.

Etant rentrées à la maiſon, elles ſe mettoient à l'ouvrage : car Madame Acarie ne craignoit rien tant pour ſes enfants, que l'habitude de l'oiſiveté ; & elle leur donnoit elle-même l'exemple du travail, par une ſuite d'occupations utiles qui rempliſſoient ſa journée. L'heure même du repas ne ſe perdoit point en diſcours ſuperflus : cette ſainte femme entretenoit alors ſes enfants, d'objets capables d'orner leur eſprit & de former leur cœur.

Tous les jours, excepté les dimanches & les fêtes, le repas étoit ſuivi d'une récréation qui duroit un temps marqué. Madame Acarie, malgré les

affaires importantes qui l'occupoient, & les communications fréquentes qu'elle avoit avec Dieu, paſſoit avec ſes filles le temps de la récréation; leur apprenant elle-même à ſe ſervir des inſtruments de jeu qu'elle leur avoit achetés, & voulant qu'elles fuſſent à leur aiſe dans ces moments de relâche. *La contrainte*, diſoit-elle à celles qui paroiſſoient ſérieuſes, *n'eſt gueres bonne qu'à émouſſer la pointe de l'eſprit; & une ſageſſe précoce s'en va d'ordinaire comme elle eſt venue.*

Vers trois heures, elles récitoient vêpres. On faiſoit enſuite une lecture de piété, & chacune reprenoit ſon ouvrage. Quelquefois, ſurtout dans ſes convaleſcences, Madame Acarie les faiſoit venir auprès d'elle, pour leur parler de Dieu. Quelquefois auſſi, elle les obligeoit de faire, chacune à leur tour, des queſtions à leurs ſœurs, ſur des points de la morale Chrétienne; par exemple, *Quelle eſt la vertu la plus importante? Quelles diſpoſitions faut-il avoir pour s'approcher de tel ſacrement?* Après que toutes avoient dit & motivé leur ſentiment ſur la queſtion propoſée, leur mere analyſoit les réponſes qu'on avoit faites, approuvant ce qui lui paroiſſoit vrai, & réfutant ce qui lui ſembloit faux. Vers le ſoir, les deux plus jeunes rendoient compte des penſées qui les avoient principalement occupées pendant le jour. S'il s'étoit élevé quelque diſpute entr'elles, on leur ordonnoit de ſe demander pardon mutuellement, & de s'embraſſer pour mettre le ſceau à la réconciliation.

Après le ſouper, on liſoit les vies des ſaints. Les exercices de la journée ſe terminoient par l'examen de conſcience, la récitation des litanies, & la priere du ſoir.

Madame Acarie, dans le réglement qu'elle avoit fait pour ſes filles, leur recommandoit ſurtout l'emploi du temps conſacré à la priere: elle leur re-

préſentoit les moments deſtinés à s'entretenir avec Dieu, comme des moments privilégiés, qu'il ne falloit jamais abréger, ni même déplacer, ſans en avoir une raiſon légitime.

Les dimanches & les fêtes, elles aſſiſtoient à la meſſe de paroiſſe. Quand elles étoient obligées d'aller à l'égliſe de la maiſon profeſſe des Jéſuites pour s'y confeſſer, elles ſe levoient plus matin, afin de pouvoir, après leur confeſſion, ſe trouver à la meſſe paroiſſiale : car Madame Acarie, pour le bon exemple, vouloit que toutes les perſonnes de ſa maiſon aſſiſtaſſent à la premiere ou à la ſeconde meſſe de paroiſſe. L'après-midi, elles retournoient à la paroiſſe pour y entendre le ſermon & les vêpres : après être rentrées à la maiſon, elles devoient rendre compte de qu'on avoit dit en chaire ; & l'heure du repas étoit ordinairement conſacrée à cet exercice.

Quand il y avoit quelqu'indulgence à gagner, cette ſainte femme auroit cru manquer à Dieu, ſi elle eût ſouffert que ſes filles perdiſſent une occaſion ſi précieuſe aux yeux de la foi. Tant que ſa ſanté le lui permit, elle les conduiſoit elle-même à pied, juſqu'à l'égliſe indiquée pour gagner l'indulgence. Dans ces jours de grace, ainſi que pendant le jubilé, dans le carême & aux fêtes ſolemnelles, elle avoit ſoin que ſes filles euſſent à leur diſpoſition quelqu'argent, pour le diſtribuer aux pauvres. Sa plus douce ſatisfaction étoit de les voir prendre l'habitude de faire de bonnes œuvres.

Ses filles étoient encore bien jeunes, quand elles commencerent à s'approcher du ſacrement de l'Euchariſtie : mais leur grande jeuneſſe ne les empêcha pas de conſerver les fruits ſalutaires de la premiere communion. Leur mere ne négligea rien pour qu'elles fuſſent en état de communier à toutes les fêtes principales de l'année ; & plus ſouvent encore, quand elles eurent fait des progrès dans la

piété. Elle les diſpoſoit elle-même à cette grande action, leur en parlant quelques jours d'avance, & les aidant à faire les actes convenables. Nous penſons qu'on lira volontiers dans l'Appendice (13), la plus grande partie d'un exercice pour la communion, qu'elle compoſa pour ſa fille aînée, quand celle-ci eut commencé à connoître la vie intérieure.

La légereté des enfants fait qu'ils s'écartent quelquefois du plan de conduite qu'on leur a tracé ; & leur maître doit avoir l'adreſſe de tirer partie des fautes qu'ils font, & de l'obligation où il eſt de les punir. Madame Acarie avoit cette adreſſe dans un dégré ſupérieur.

Comme une faute avouée eſt à demi pardonnée, elle avoit accoutumé ſes enfants à venir s'accuſer de leurs torts, ſans attendre qu'on les en reprît. Après avoir écouté leur accuſation volontaire, elle examinoit ſi le moment de la légereté étoit paſſé, & ſi le feu de la paſſion étoit éteint. Car elle s'étoit fait une loi de ne leur rien dire, qu'ils n'euſſent l'eſprit entierement raſſis. Lorſqu'elle les trouvoit diſpoſés à l'entendre, elle leur parloit avec douceur ; & elle leur faiſoit connoître la gravité de leur faute, ſurtout par rapport à Dieu, dont la ſainteté & la juſtice ſont infinies. *C'eſt lui que vous avez principalement offenſé*, leur diſoit-elle ; *& ſous ce rapport, les fautes les plus légeres exigent une réparation : ſi vous ne la faites pas dans ce monde, il faudra la faire dans l'autre, où les peines ſont terribles.* La conſéquence étoit facile à tirer, & des enfants reprimandés ſi à propos la tiroient ſur le champ. Loin de réſiſter à la punition qui leur étoit deſtinée, dit Duval (14), ils avouoient ſans peine qu'ils l'avoient méritée, la demandoient à

(13) Petits traités de dévotion faits par la Bienheureuse.

(14) Liv. I, ch. 3.

mains jointes, en alloient chercher l'inſtrument; & la recevoient avec cette foi vive, qui arme ſouvent contre eux-mêmes les grands pécheurs & les Chrétiens fervents. La pieuſe mere, continue le même auteur, leur avoit appris à reciter l'oraiſon Dominicale & la ſalutation Angélique, pendant qu'elle les châtioit; & après avoir reçu la correction, ils la remercioient de la charité qu'elle leur avoit témoignée en les corrigeant.

Les enfants, quelque bien élevés qu'ils ſoient, peuvent prendre en un inſtant les impreſſions les plus funeſtes. Madame Acarie veilloit attentivement à ne laiſſer approcher des ſiens, que des perſonnes dont la vertu & la prudence lui fuſſent bien connues. Elle les tenoit éloignés des grandes aſſemblées du monde, & principalement de celles qui ſe font pour les noces. Elle avoit une grande adreſſe à couvrir d'un voile les précautions qu'elle prenoit en ce genre : elle prévoyoit de loin les occaſions qui pouvoient ſe préſenter; & elle les éludoit, en prétextant un voyage ou une affaire. Si elle n'avoit pas pu les prévoir, elle parloit ouvertement aux perſonnes qui l'invitoient, même à ſes plus proches parents, ſur les dangers qu'elle craignoit, & ſur le parti qu'elle avoit pris.

Par le même principe, elle déſiroit trouver dans les maîtres qu'elle donnoit à ſes enfants, la vigilance & la fermeté jointes à la ſcience & à la vertu. Après la diſgrace momentanée que les Jéſuites éprouverent à la fin de l'année 1594, elle retira ſon fils aîné du collége de Clermont que tenoient ces religieux, & le plaça au collége de Calvy, avec ſon ſecond fils. Elle ſe confeſſoit ſouvent à un excellent prêtre de cette maiſon, nommé Joachim : cependant elle ne lui confia point ſes enfants; & elle les mit entre les mains du principal, appellé Thomas Blanzy, avec lequel elle n'avoit

aucune liaiſon. M. Duval témoigna ſon étonnement de ce qu'elle préféroit celui-ci à l'autre. *M. Joachim*, lui répondit-elle, *eſt doux & indulgent : M. Blanzy eſt ſévère, & ne paſſe rien aux écoliers ; c'eſt ce que je déſire pour mes enfants.*

Après avoir pris tant de précautions pour mettre ſes fils en des mains ſûres, Madame Acarie ne ſe croyoit pas encore déchargée de l'obligation de veiller elle-même ſur eux. Elle alloit ſouvent les voir, pour obſerver s'ils étoient bien tenus, & ſi, par leurs progrès dans la ſcience & la vertu, ils répondoient au ſoin qu'on prenoit d'eux. Ce fut, comme on l'a vu (15), dans une de ces viſites, qu'elle ſe caſſa la cuiſſe pour la ſeconde fois. Quand ſes affaires ou ſes bonnes œuvres l'obligeoient à ſortir de ſa maiſon, elle laiſſoit ſes filles ſous la ſurveillance d'Andrée Levoix, ou de Mademoiſelle d'Abra de Raconis (*c*). A ſon retour, elle ſe faiſoit

---

(15) Liv. I, pag. 80.

(*c*) Mademoiſelle d'Abra de Raconis étoit ſœur de cette demoiſelle du même nom qui ſe fit Récollette à Verdun, & qui y mourut ſaintement. Leur pere avoit été ambaſſadeur de France en Suiſſe. Toute cette famille étoit Proteſtante ; & ce fut M. de Bérulle, qui, à peine âgé de vingt ans, la convertit à la foi Catholique. On peut lire dans la *Vie du cardinal de Bérulle*, par Habert de Ceriſy, & dans l'*Hiſtoire manuſcrite de la fondation des Carmelites de France*, volume *Pontoiſe*, le récit intéreſſant que la demoiſelle d'Abra de Raconis, dont il eſt ici queſtion, a fait elle-même de ſa converſion. Très-attachée au Proteſtantiſme, elle ſe ſentit intérieurement revoltée, lorſqu'étant venue à Paris, elle vit que ſes trois ſœurs étoient entrées dans le ſein de l'égliſe Catholique, & que ſon unique frere avoit embraſſé la vie religieuſe chez les Capucins. Elle ſe promettoit bien de montrer plus de fermeté qu'eux, par rapport à la religion dans laquelle elle avoit été élevée. Mais le zèle & la douceur de M. de Bérulle triompherent de toutes ſes préventions. Il l'inſtruiſit lui-même ; &, comme il n'étoit pas encore prêtre, il l'adreſſa pour la confeſſion au P. Benoît de Canfeld. Après le départ de ce religieux pour l'Angleterre, il la mit ſous la direction de Madame Acarie. Elle demeura chez cette vertueuſe dame pendant ſept ans, mérita ſa confiance par la ſageſſe & la

rendre compte de ce que ſes filles avoient fait pendant ſon abſence ; & elle leur donnoit des éloges, ou leur faiſoit des reprimandes, ſelon qu'elles l'avoient mérité.

Lorſque ſon fils aîné ſe fut décidé à étudier le droit, elle l'adreſſa à S. François de Sales, afin qu'à la recommandation de ce prélat, le préſident

---

piété qui paroiſſoient en elle, & fut chargée de veiller à l'éducation de ſes trois filles.

Mademoiſelle d'Abra de Raconis fut une des premieres demoiſelles qui entrerent dans le nouveau couvent des Carmelites de Pontoiſe. Elle y entra en 1605. Comme elle avoit profeſſé la religion Proteſtante, les conſtitutions des Carmelites s'oppoſoient à ce qu'elle fût admiſe dans leur ordre : mais les excellentes qualités qu'on remarquoit en elle, déterminerent les ſupérieurs à faire une exception en ſa faveur, ſans que cette exception dût tirer à conſéquence pour d'autres ſujets. La mere Anne de S. Barthélemi lui donna l'habit, & reçut ſes vœux l'année ſuivante. Elle l'emmena avec elle, quand elle alla fonder un monaſtère de Carmelites à Tours ; & la fit élire ſousprieure de cette nouvelle maiſon. Mademoiſelle d'Abra de Raconis eut en religion le nom de Claire du S. Sacrement : elle avoit fait vœu de prendre ce nom, pour qu'il fût un témoignage public de ſa dévotion à l'auguſte ſacrement de nos autels. Lorſque la mere Anne de S. Barthélemi partit pour la Flandre, en 1610, la mere Claire lui ſuccéda dans la place de prieure des Carmelites de Tours. Quelques années après, on l'envoya fonder un couvent de ſon ordre à Dieppe, & un autre à Caën : elle revint de-là au monaſtère de Pontoiſe, d'où elle ne ſortit plus. Elle y mourut ſaintement, le 17 Juin 1666 : elle étoit âgée de cent ans, & avoit été pour toutes les Carmelites de France un modele de régularité & de ferveur. On dit que Madame Acarie lui avoit promis de l'aſſiſter à la mort ; & qu'en effet la mere Claire, dans ſes derniers moments, ſentit une merveilleuſe odeur, qui marquoit l'aſſiſtance qu'elle recevoit de la Bienheureuſe. Elle voulut conſerver juſqu'à la fin de ſa vie l'uſage des draps de ſerge : elle n'avoit quitté la tunique de même étoffe, que trois ou quatre ans avant ſa mort. Elle paſſoit des heures entieres à prier devant le S. Sacrement : elle appelloit la pauvreté, *la baſe de la vie religieuſe.*

(Voyez la *Vie du cardinal de Bérulle*, par Habert de Cerify ; la *Vie de la mere Marguerite du S. Sacrement*, par M. Tronſon ; & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Pontoiſe.*)

Faure, homme de grande vertu & un des plus célèbres juriſconſultes de ſon temps, le dirigeât dans ſes études. Elle avoit une grande confiance en ces deux illuſtres perſonnages ; & elle s'étoit ſouvent confeſſée au premier, dans le voyage qu'il avoit fait à Paris en 1602. Elle s'informoit néanmoins, par d'autres voies, de toutes les démarches de ſon fils : & pour connoître ſes ſentiments les plus intimes, & découvrir tous les ſecrets de ſon cœur, elle ne faiſoit pas difficulté de décacheter les lettres qu'elle recevoit pour lui, & celles qu'il lui adreſſoit pour d'autres.

Mais rien n'eſt plus admirable que la prudence avec laquelle cette ſainte femme ſe conduiſit, par rapport au choix de l'état qu'embraſſeroient ſes enfants. Dès leurs plus tendres années, elle fit en ſorte que rien ne pût un jour gêner leur liberté, dans ce choix dont les ſuites influent ſur le reſte de la vie. Elle ne ſe permit jamais de leur parler d'aucun état, de maniere à le leur faire préférer aux autres ; & elle recommandoit aux perſonnes pieuſes qui fréquentoient ſa maiſon, de garder avec eux la même réſerve. Elle ſe contenta d'entrer avec complaiſance, quand il le fallut, dans les différentes vues d'établiſſement qu'eurent quelques-uns d'entr'eux.

« Ma mere, dit ſa fille aînée (16), nous ha-
» billoit toujours fort proprement, évitant néan-
» moins la vanité ; & elle nous avertiſſoit ſou-
» vent de nous tenir droit. Comme une dame de
» ſes amies paroiſſoit ſurpriſe de ſon attention à
» ces deux points, elle répondit fort ſagement :
» *J'éleve mes enfants de maniere à ce qu'ils puiſſent*
» *ſuivre leur vocation, à quelqu'état que la Provi-*
» *dence les appelle. S'ils entrent dans l'état reli-*

(16) *Extr. Ital. des dépoſ.*

» *gieux, je veux qu'aucun défaut corporel ne puiſſe* » *ſervir de motif à leur démarche ; & qu'ils ne ſoient* » *conduits que par le mouvement du S. Eſprit, &* » *le pur amour de Dieu* ». Si, dans leur premiere jeuneſſe, elle ne laiſſa pas ſes enfants libres ſur la couleur ou la façon de leurs habits, elle leur donna cette liberté dans la ſuite. Elle le fit particuliere-ment à l'égard de ſa fille aînée, lorſque celle-ci, ayant atteint l'âge de quinze à ſeize ans, balançoit encore dans le choix d'un état : elle craignit d'influer dans ſon choix, ſi elle perſiſtoit à gêner ſes goûts.

Cette incomparable mere pleura beaucoup un jour, après qu'une de ſes filles fut entrée en religion : elle craignoit qu'en faiſant cette démarche, elle n'eût ſuivi les conſeils d'une amie, plus que la vocation de Dieu. *Mon unique ambition*, diſoit-elle en parlant de ſes enfants, *eſt qu'ils ſoient vertueux : s'ils ſont fideles aux vues de Dieu ſur leur ame, il ſaura bien les appeller à l'état qui leur conviendra le mieux.* Sa fille aînée rapporte (17), qu'elle diſoit encore : *Quand je ſerois reine, & que je n'aurois qu'un enfant, ſi Dieu l'appelloit à l'état religieux, je ne voudrois pas l'empêcher d'y entrer, quoique je n'euſſe pas d'autre héritier ; & quand j'aurois cent enfants, & que je ſerois dépourvue de reſſources pour les établir, je ne voudrois pas non plus en mettre de moi-même un ſeul en religion. Agir autrement, ſeroit dans le premier cas, déranger les deſſeins de Dieu ; & dans le ſecond, ſe rendre reſponſable de la perte des ames, & de la ruine de la religion. La vocation ne peut venir que de Dieu ; & l'état religieux eſt ſi relevé, que le monde entier ne ſauroit faire un bon religieux. Il vaut mieux reſter dans le monde par l'ordre de la Providence, que*

(17) *Extr. Ital. des dépoſ.*

d'entrer dans le cloître par des ſuggeſtions humaines.

Quoiqu'elle laiſſât ſes enfants libres dans le choix d'un état, elle ne les abandonnoit pas tellement à eux-mêmes dans cette importante affaire, qu'elle s'interdît toute inſpection ſur le parti qu'ils vouloient prendre. Elle détourna ſon fils aîné d'entrer dans l'état militaire, parceque les duels étoient alors fort communs ; elle appréhendoit que ce fils, à l'exemple des autres gentilshommes, ne prît la criminelle habitude d'en propoſer ou d'en accepter. *J'aimerois mieux*, diſois-elle, *lui voir des crochets ſur le dos, qu'une épée à ſon côté.*

Ses filles étant entrées dans le cloître, il ne lui reſtoit plus qu'à établir ſes fils. Pour y parvenir, elle auroit pu profiter de la conſidération que ſa piété & ſes bonnes œuvres lui avoient acquiſe à la cour : Henri IV & Marie de Médicis, qui l'eſtimoient beaucoup, ne lui auroient rien refuſé de ce qu'elle auroit demandé pour ſes enfants. « Mais, » dit la marquiſe de Meignelay (18), elle n'en » fit rien, parcequ'elle s'abandonnoit à la Provi- » dence, & qu'elle faiſoit peu de cas des biens » du monde ». Par le même motif, & auſſi pour ne pas répondre de l'abus qu'on peut faire des biens de l'égliſe qu'elle regardoit comme ſacrés, elle eut bien de la peine à conſentir à ce que ſon ſecond fils, qui quittoit la ſociété des Jéſuites pour entrer dans l'état eccléſiaſtique, fût pourvu d'un prieuré de l'ordre de Grandmont. « Elle aimoit » mieux, dit le P. Coton (19), que ce prieuré » fût réuni à notre maiſon du noviciat de Paris : » il fallut tout le crédit que j'avois ſur ſon eſprit, » pour la faire changer de ſentiment ; & M. de » Marillac fut même obligé de faire, à ſon inſçu,

(18) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(19) Lettre citée par Hervé, liv. II, ch. 2.

» expédier à Paris & à Rome les proviſions du » bénéfice ».

Au reſte, on auroit tort de croire que la Bienheureuſe, qui ſuivoit de ſi près l'éducation de ſes enfants, & qui avoit des vues ſi pures par rapport à leurs intérêts, eût à leur égard des manieres dures, & qu'ils fuſſent dans la contrainte avec elle. Ses premiers hiſtoriens ont dit, il eſt vrai, qu'un mot ou un coup d'œil de ſa part, ſuffiſoit pour les rappeller à leur devoir, quand ils s'en écartoient. Ils ont dit encore, que ſa fille aînée, qui aimoit un peu les parures vers la fin du temps qu'elle paſſa dans le monde, ne balançoit pas à en faire le ſacrifice, quand elle liſoit ſur le viſage de ſa mere qu'il le falloit faire. Mais ils ont dit auſſi, que l'empire qu'elle avoit ſur ſes enfants étoit doux & aimable, parcequ'il étoit l'effet de ſa vertu, plus encore que de ſon autorité maternelle.

Ecoutons ſes filles rendre elles-mêmes témoignage à ſa douceur. « Elle nous traitoit fort douce- » ment, dit ſa fille aînée (20); mais elle joignoit » à cette douceur une gravité ſi majeſtueuſe & ſi » impoſante, qu'il nous étoit comme impoſſible » de ne pas nous rendre à ce qu'elle déſiroit de » nous. Elle avoit tant d'empire ſur moi, lors » même qu'elle me commandoit les choſes les plus » humiliantes, que je ne faiſois rien paroître de » ma répugnance ». Sa fille cadette ajoute (21): » Elle avoit grand ſoin de me tenir le cœur fort » bas; mais elle le faiſoit de ſi bonne grace, que » je n'avois aucun dégoût pour l'exercice qu'elle » donnoit à mon amour propre. Quand elle étoit » obligée de me punir pour les fautes que la lé- » gereté me faiſoit commettre, elle y mettoit une » maniere ſi agréable, qu'il ne me vint jamais en

(20) *Extr. Ital. des dépoſ.* (21) *Ibid.*

» penſée qu'elle me corrigeât ſans raiſon, & que » la correction ne me donna jamais d'humeur con- » tr'elle ».

Elle faiſoit mille amitiés à ſes enfants, quand elle en étoit contente : ſon cœur ſembloit ſe dilater ; tant étoit vive la ſatisfaction qu'elle éprouvoit alors. Elle promettoit de leur donner tout ce qu'ils lui demanderoient ; & pourvu que leurs demandes fuſſent raiſonnables, elle tenoit ſa promeſſe avec fidélité. Dans leurs maladies, elle les ſoignoit elle-même, paſſoit les nuits auprès d'eux, & leur rendoit tous les ſervices dont ils avoient beſoin. Quand ils lui en témoignoient leur peine, elle leur répondoit, *que c'étoit-là ſa conſolation.* Cette maniere d'agir à leur égard, dit Duval (22), produiſoit les meilleurs effets : la charité avec laquelle cette bonne mere les ſervoit, les encourageoit à ſouffrir avec patience ; ils ſe prêtoient à tout, pour lui épargner de la fatigue par leur prompte guériſon ; enfin, ils apprenoient d'elle à ſe vaincre, quand il leur faudroit rendre aux autres les mêmes ſervices.

Dès que ſes enfants furent capables d'être utilement employés dans la maiſon, Madame Acarie leur donna des fonctions proportionnées à leur intelligence & à leurs forces. Elle leur montroit elle-même a exécuter les ouvrages dont ils étoient chargés, les ſuivoit dans l'exécution, & applaudiſſoit à leur ſuccès : la confiance qu'elle leur témoignoit, les flattoit beaucoup, & les encourageoit à bien faire.

Une éducation ſi bien ſoignée produiſit les excellents fruits qu'on devoit en attendre. C'eſt à elle que les trois filles de cette ſainte femme durent l'avantage d'être admiſes au Carmel, où, après avoir

(22) Liv. I, ch. 3.

occupé les premiers places, elles moururent ſaintement, comme on le verra dans le Livre ſuivant (23). Si, pour nous ſervir des termes de S. François de Sales, *ſes fils tarderent* (24), & donnerent même, dans certains moments, des inquiétudes à leur mere par rapport à leur ſalut (25); les places honorables qu'ils occuperent dans l'égliſe & dans l'état (*d*), & les heureuſes eſpérances que le même

(23) Dans le texte & dans les notes.

(24) Note *e* de ce Livre.

(25) Appendice, Lettres 7, 8, 9 & 10.

(*d*) Nous allons donner ici les renſeignements que nos recherches nous ont procurés ſur les trois fils de Madame Acarie. On verra par leurs extraits de baptême (*Piec. juſtific.*), qu'ils furent, ainſi que leurs ſœurs, baptiſés dans l'égliſe de S. Gervais à Paris : c'étoit la paroiſſe de M. Acarie, qui demeuroit rue des Juifs.

Le premier fils, nommé *Nicolas*, fut baptiſé le 22 Mars 1584. Sa mere, après lui avoir donné chez elle des maîtres pour l'inſtruire dans ſa premiere enfance, le plaça au collége de Clermont que tenoient les Jéſuites ; & après que ces religieux eurent été bannis de la France, (ce qui arriva en 1594,) elle le mit au collége de Calvy. Quand il eut atteint l'âge de treize ans, elle le fit paſſer au collége de Navarre ; & il paroît qu'il y acheva ſes études. Après l'année 1602, lorſqu'il ſe fut décidé à étudier le droit, ſa mere l'adreſſa à S. François de Sales ; & il demeura pendant quelques années dans la maiſon du ſaint évêque de Genève, ſe formant à la juriſprudence ſous la direction du préſident Faure, qui étoit ami du prélat. Il fut marié enſuite, avant la mort de ſon pere : mais nous n'avons pu découvrir le nom de la demoiſelle qu'il épouſa. Nous ſavons ſeulement, par le rapport des Carmelites de Pontoiſe, que ſa mere lui fit alors préſent d'un beau lit de velours cramoiſi ; qu'elle le racheta depuis, pour le donner au couvent de ces religieuſes ; & qu'on en fit un bel ornement, qui ſe conſervoit encore de nos jours dans cette maiſon, & qui s'appelloit *l'ornement de la Bienheureuſe*. Les lettres de cette ſainte femme, qui ſe trouvent dans l'Appendice, ſous les numéros 7, 8, 9 & 10, font voir qu'elle avoit à ſe plaindre de ſon fils aîné & de ſon épouſe, & qu'elle étoit inquiéte ſur leur ſalut. Cependant les témoins qui ont dépoſé pour ſa béatification, parlent auſſi avantageuſement de lui que de ſes freres. M. Pinette de Charmoy dit, « qu'il étoit gentilhomme » attaché à la cour de Louis » XIII, ſeigneur de Montberrault & de Rouſſenay, & » maître des eaux & forêts de » Champagne ». (Voy. l'*Extr. Ital. des dépoſ.* 84e. témoin.)

prélat

prélat concévoit d'eux, quand il les revit à Paris, un an après la mort de la Bienheureuſe, prouvent

---

Un des arriere-petits-fils de la Bienheureuſe, qui vint à Paris lorſque Madame Louiſe de France, prieure des Carmelites de S. Denis, fit reprendre à Rome la cauſe de la béatification, a dit à M. Havart, chapelain des Carmelites de Pontoiſe, lequel a montré le plus grand zèle pour cette cauſe, que ſon grand-oncle étoit mort ſans enfants. C'eſt tout ce que nous avons pu ſavoir ſur Nicolas Acarie.

Le ſecond fils, nommé *Pierre*, fut baptiſé à Saint Gervais, le 13 Mars 1587. (V. *Pièc. juſt.*) Sa mere le mit en 1595, avec ſon frere aîné, au collége de Calvy. Dom Euſtache de Saint Paul, Feuillant, nous donne lieu de croire qu'il fut peu après placé au college de Pontoiſe, ou tout ſeul, ou avec un de ſes frères : mais il eſt probable qu'il finit, avec ſon frere aîné, ſes études au collége de Navarre. Après être ſorti du collége, il entra chez les Jéſuites. Il quitta leur ſociété avant la mort de ſa mere : car M. de Marillac & le P. Coton lui firent avoir un prieuré de l'ordre de Grandmont, lorſque Madame Acarie étoit encore vivante. Il étudia en théologie, & fut reçu docteur de la faculté de Paris. Il devint enſuite chanoine, théologal, official, archidiacre & vicaire-général de Rouen, ſous l'épiſcopat de François de Harlay de Chauvalon premier de ce nom. Au commencement de l'année 1622, il écrivit à M. de Harlay, pour lui demander qu'il fît faire des informations juridiques ſur la réputation de ſainteté dont ſa mere jouiſſoit depuis ſa mort, & ſur les vertus & les miracles qu'on lui attribuoit : M. Havart, dont nous avons déja parlé, nous a dit avoir vu l'original de cette lettre. En 1629, le clergé de Rouen députa Pierre Acarie aux états de Normandie. Cet eccléſiaſtique paroît avoir été très-éclairé. Il avoit beaucoup de livres, qu'il légua, le 16 Août 1632, au chapitre de la cathédrale de Rouen, à condition qu'on en donneroit le libre uſage au public ; & ſon legs a été l'origine de la bibliotheque de cette égliſe, qu'on a beaucoup augmentée depuis. Il mourut le 1 Mars 1637. Depuis ſa mort, les chanoines dînoient en commun dans leur bibliotheque, tous les ans le jour de l'Aſcenſion ; & dans l'action de graces qui terminoit ce dîner, ils prioient *pour le repos de l'ame de M. Pierre Acarie, qui donna commencement à cette bibliotheque.* On avoit placé ſon portrait dans le même lieu avec l'inſcription ſuivante :

D. Petrus Acarie,
Doctor theologus,
Archidiaconus Augi,
Canonicus,
Eccleſiaſtes & officiaiis,
Eccleſiæ metropolitanæ
Rhotomagenſis,
Hujus bibliothecæ inſtaurator,
Obiit anno Domini 1637,
Ætatis 51.

qu'enfin ils profiterent de l'éducation qu'ils avoient reçue (*e*).

En voici la traduction :

M. Pierre Acarie ;
Docteur en théologie ;
Archidiacre d'Eu ;
Chanoine,
Théologal & official ;
De l'égliſe métropolitaine
De Rouen,
Fondateur de cette bibliotheque,
Eſt mort, l'an de J. C. 1637,
A l'âge de 51 *ans.*

(Voyez le *Traité des plus belles bibliotheques*, par le P. Jacob, Paris, 1655, in-8°, pag. 678 ; l'*Hiſtoire de l'égliſe cathédrale de Rouen*, par le P. Pommeraye, Rouen, 1686, in-4°, aux articles *Bibliotheques ; Archidiaconé d'Eu, Officiaux ;* les *Voyages liturgiques du Sieur de Moleon* (Le Brun Deſmarets), 1718, in-8°, pag. 268 ; & une *Notice des manuſcrits de la bibliotheque de l'égliſe de Rouen*, par un anonyme (l'abbé Saas), Rouen, 1746, in-12, pag. 103.)

Le dernier fils, nommé *Jean*, fut baptiſé à Saint Gervais, le 6 Février 1589 ; il eut pour parrain Nicolas de Villars, évêque d'Agen, & pour marraine Marie Dudrac. Cette dame étoit veuve de Jacques Avrillot, oncle de Madame Acarie ; & elle forma avec la Bienheureuſe une liaiſon très-intime. Elle menoit une vie ſainte, & Dieu lui faiſoit des graces extraordinaires. Elle mourut en 1590, & ſa fille unique ſe fit religieuſe dans le monaſtere des Filles-Dieu à Paris. (V. ſon *Oraiſon funebre*, par le P. Etienne, Minime, qui avoit été ſon confeſſeur, Paris, Jean Corbon, 1590, in-8°.) Jean Acarie entra d'abord dans le clergé, & fut pourvu du prieuré du Meſnil. Il quitta enſuite l'état eccléſiaſtique pour prendre l'état militaire ; & il paſſa en Allemagne, où il ſe maria. Il eut un fils ; & celui-ci, à ſon tour, fut pere de trois fils. L'aîné de ces fils devint aide de camp du prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine, mere de Louis XVI ; & fut tué d'un coup de canon, en allant ſommer un château de ſe rendre. Le prince Xavier parloit de lui comme d'un excellent officier dont il regrettoit la perte : & quand il étoit en France, il a fait ſavoir ſa mort à M. Havart, par l'entremiſe de M. Scomberg, gentilhomme Allemand. Les deux freres de l'officier mort à la guerre, ſe ſont mariés à Strasbourg, & ont eu des enfants. Un de ces enfants, qui a été militaire, puis avocat & employé dans les finances, vit encore, & habite la ville que nous venons de citer.

(*e*) Nous ne pouvons mieux terminer ce qui regarde l'éducation des enfants de Madame Acarie, qu'en inférant ici ce que Saint François de Sales écrivit ſur ce ſujet à une des filles de cette ſainte femme, dans le mois de Janvier 1620. Le dernier éditeur des lettres du ſaint évêque, croit que la lettre dont il eſt ici queſtion, fut adreſſée à la ſeconde fille de la Bienheureuſe, la mere Marguerite du S. Sacre-

Le ſoin que Madame Acarie prenoit de ſes domeſtiques, ne lui fait pas moins d'honneur que l'éducation qu'elle donnoit à ſes enfants.

Elle s'étoit bien pénetrée de cette maxime de S. Paul : *Celui qui n'a pas ſoin des perſonnes de ſa maiſon, a renoncé à la foi, & eſt pire qu'un infidele* (26). Elle ne penſoit pas comme beaucoup de maîtres, qui croyent avoir rempli toute juſtice à l'égard de leurs ſerviteurs, quand ils les ont payés des ſervices qu'ils en reçoivent : elle ſe regardoit comme obligée de les ſurveiller, par rapport à la foi & aux mœurs. Elle ne mettoit les devoirs qu'ils avoient à remplir dans ſa maiſon, qu'après ceux qu'ils avoient à remplir en qualité de Chrétiens. Ils alloient tous les jours à la meſſe, & ne man-

---

ment, avec laquelle ce prélat conſerva des relations juſqu'à ſa mort, comme il en conſerva auſſi avec les autres membres de la même famille. Cette lettre eſt la quarante-neuvieme du troiſieme livre de l'ancienne édition, & la quatre cent cinquante-quatrieme de la nouvelle, t. IV. En voici la teneur :

« . . . J'ai rendu graces très-» humbles (à Dieu) de votre » vocation & de celle des deux » cheres ſœurs à un ſi ſaint inſti-» tut ; & ſurtout de quoi il vous » y maintient avec tant de fa-» veur, que toutes trois y ren-» dez du fruit, & devenez tou-» tes, les unes après les autres, » meres en une ſi honorable fa-» mille, pour l'établiſſement » de laquelle, en France, votre » véritablement ſainte mere » avoit tant prié & travaillé, » comme pour ſa finale re-» traite & votre habitation en » cette vie. O mon Dieu, ma » très-chere fille, ma mere, » que de bénédictions ſur vous ! » que de fidelles correſpondan-» ces votre ame doit rendre à » la douceur que la divine Pro-» vidence a exercée en votre en-» droit ! Oſerai-je bien parler en » confiance à votre cœur ? Cer-» tes je ne penſe jamais à votre » bienheureuſe mere, que je » n'en reſſente du profit ſpiri-» tuel, avec mille conſolations » de voir que ſes vœux ont été » exaucés en ſes trois filles. Or » j'eſpere que ſes trois fils auſſi, » quoiqu'ils tardent, recevront » quelque bonne affluence de la » miſéricorde de celui à qui je » fais qu'elle les avoit conſacrés. » J'ai eu le bien de les avoir » tous revus à ce dernier voya-» ge que j'ai fait en France, » (1619,) & le contentement » d'avoir reconnu en leurs ames » de grandes marques du ſoin » que le Saint Eſprit a d'eux ».

(26) I. Tim. 5, v. 8.

quoient pas les inſtructions publiques ; ils ſe confeſſoient tous les mois, & communioient après chaque confeſſion, ou du moins aux fêtes principales. Leur maîtreſſe leur fourniſſoit de bons livres, pour les occuper dans les moments où ils n'avoient pas d'autre occupation. Souvent elle profitoit, pour leur inſtruction, des inſtants où leur ſervice les rapprochoit d'elle : & le ſoir, quand ils étoient dans ſa chambre, elle les inſtruiſoit ſur les obligations de leur état, ou ſur les vertus relatives à leur poſition.

Elle n'uſoit d'aucune indulgence à leur égard, quand elle appercevoit en eux de grands défauts ; comme l'habitude de jurer, de ſe mettre en colere, de s'enivrer, de tenir des diſcours contre la religion ou la décence. Si, après les avoir avertis deux ou trois fois, ils ne ſe corrigeoient pas, elle les renvoyoit elle-même, ou les faiſoit renvoyer par ſon époux. Tous les jeux de haſard leur étoient interdits, comme propres à entretenir la pareſſe, à exciter l'amour du gain, à faire naître des querelles. Sachant combien l'oiſiveté eſt funeſte aux domeſtiques qui ſont attachés à une grande maiſon, elle vouloit que les ſiens ne fuſſent jamais ſans occupation. Auſſi, ſoit qu'on allât chez elle, ſoit qu'on la rencontrât dans une maiſon étrangere, on trouvoit toujours dans l'antichambre, ſes domeſtiques occupés à lire, ou à réciter le chapelet, ou à travailler des mains. Elle faiſoit en ſorte qu'ils vécuſſent tous en bonne intelligence, qu'ils s'aidaſſent mutuellement dans leur travail, & qu'ils euſſent des égards & des prévenances les uns pour les autres. Un jour, quoiqu'elle ſouffrît beaucoup d'un mal de tête, que le moindre bruit augmentoit encore, elle reprit ſévèrement ſa femme de chambre, pour avoir renvoyé d'un ton dur, une fille de cuiſine qui étoit entrée avec précipitation.

Comme elle étoit d'un caractere fort doux, il lui en coutoit beaucoup pour reprendre avec force les perſonnes qui dépendoient d'elle. Elle en fit une fois l'aveu à une de ſes filles : *mais*, ajouta-t-elle, *je me ſurmonte pour l'amour de Dieu, & pour remplir mon devoir.* Elle tâchoit ſeulement de meſurer ſes paroles, & de prendre le ton qui convenoit. Dans une circonſtance où elle avoit repris vivement quelqu'un de ſes domeſtiques, une de ſes filles lui dit qu'elle paroiſſoit s'être miſe en colere. *C'eſt que je ſuis méchante*, lui répondit-elle : *ces fâcheries cependant ne vont pas juſqu'à l'ame ; & je ſuis obligée d'en agir ainſi, lorſque l'habitude ou le défaut d'éducation rendent inutiles les moyens de douceur.* Dans une autre occaſion, elle ſe reprocha d'avoir fait une trop forte réprimande à un domeſtique, qui s'étoit permis d'aller jouer un jour de fête de la Sainte Vierge, & qui n'avoit pas rempli ſon devoir de religion : elle fut même ſi affligée de l'excès qu'elle ſe reprochoit, qu'elle en verſa beaucoup de larmes. *J'ai excédé dans mes paroles*, dit-elle à ce ſujet : *ce n'eſt point aſſez d'avoir un bon motif en reprenant les autres, ſi par un zèle inconſidéré, on ſe laiſſe aller à la promptitude de ſon caractere.*

Le ſoin que Madame Acarie prenoit habituellement des perſonnes attachées à ſon ſervice, devenoit bien plus grand dans leurs maladies : elle veilloit continuellement à ce que rien ne leur manquât ; & ſi la maladie duroit longtemps, elle tâchoit qu'on ne parût pas ſe laſſer de les ſoigner. Elle mettoit auprès des malades, ceux de leurs camarades qui étoient les plus intelligents & les plus actifs : elle alloit elle-même les viſiter ſouvent, leur portoit les choſes dont ils avoient beſoin, leur rendoit toutes ſortes de ſervices, & à chaque viſite,

leur disoit quelques paroles d'édification analogues à leur état.

Un de ses domestiques, nommé Vincent, fut attaqué d'une maladie pestilentielle : & cette sainte femme usa envers lui d'une charité admirable. Dès qu'elle eut connu sa maladie, elle le fit transporter dans l'endroit de la maison le plus reculé ; & prétextant un motif différent de celui qui la faisoit agir, de peur d'allarmer sur son compte, elle se chargea de le soigner toute seule. C'étoit elle qui lui faisoit son lit, qui lui donnoit à boire, qui lui rendoit les services les plus humiliants, qui le veilloit pendant la nuit, & qui pansoit une playe dont l'odeur étoit si infecte, que le malade lui-même avoit peine à la supporter. Tant qu'il y eut lieu de craindre que son mal ne se communiquât, elle fut la seule qui l'approcha. Dieu répandit une telle bénédiction sur ce dévouement héroïque, qu'elle n'en fut pas incommodée, & que le malade guérit parfaitement. Après sa guérison, il ne parloit qu'avec enthousiasme du service que sa maîtresse lui avoit rendu : il s'en souvint tout le reste de sa vie ; & ce souvenir contribua beaucoup à l'affermir dans ses principes de religion, & à lui procurer une mort Chrétienne.

Il ne fut pas le seul qui profita des exemples de vertu que donnoit sa maîtresse : on ne pourroit dire combien il se forma d'excellents sujets dans cette maison, pendant plus de trente ans que Madame Acarie la gouverna. On n'y vit jamais de péchés scandaleux, quoique l'héréſie & la guerre civile eussent opéré dans les mœurs une dépravation presque générale. Cette maison ressembloit plus à un couvent qu'à une maison séculiere. « Tout, selon » le rapport de Mademoiselle d'Abra de Raconis » qui y demeura plusieurs années, tout y étoit si

» vertueux, ſi ſaint, ſi rempli de la préſence de » Dieu, que le ſeul aſpect de ceux qu'on y ren- » controit, portoit au recueillement & à la dé- » votion » (27).

Il n'y avoit perſonne dans cette maiſon qui ne fît oraiſon ; quelques-uns même portoient le cilice & la haire. La plupart communioient tous les dimanches, & même plus ſouvent ; & rien n'étoit plus édifiant que de les voir, les jours de fêtes ſolemnelles, ſuivre à la ſainte table leur maîtreſſe & ſes trois filles. Une dame nommée Sinepont, qui étoit d'une des meilleures familles de Picardie, ayant fait un voyage à Paris, eut la curioſité d'aller entendre la meſſe dans l'égliſe de Saint Gervais, pour y jouir du ſpectacle dont nous venons de parler ; & ce ſpectacle la frappa d'étonnement. *Qu'eſt-ce que j'ai vu*, dit-elle à M. Duval ? *on ne croiroit jamais trouver tant de piété dans cette ſorte de perſonnes. Cela ne devroit pas vous étonner*, répondit ce docteur : *c'eſt la maiſon de Madame Acarie ; tel maître, tel valet.* Preſque toutes les perſonnes qui ſortirent d'une maiſon ſi bien réglée, entrerent en religion ; & celles qui demeurerent dans le monde, eurent toutes les vertus de l'état religieux, ſans en avoir l'habit. Nous avons déja parlé d'Andrée Levoix & de Mademoiſelle d'Abra de Raconis, qui toutes deux ſe firent Carmelites ; & nous aurons encore occaſion de parler de la premiere dans le Livre ſuivant.

Quant aux hommes, nous aurions voulu acquérir des renſeignemens plus étendus ſur Edmond de Meſſa, dont nous avons fait mention, & dont les dépoſitions pour la béatification de ſa maîtreſſe (28), montrent qu'il avoit beaucoup de piété. Le Pere

(27) Vie de la mere Marguerite du Saint Sacrement.
(28) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Giry, Minime, dans l'abrégé qu'il a fait de la vie de Madame Acarie (29), nous donne quelques détails ſur le P. Guichard ſon confrere. Celui-ci fut pendant quelque temps au ſervice de cette ſainte femme : elle le fit enſuite étudier ; & il entra dans l'ordre de Saint François de Paule, où il mourut ſaintement, après s'y être diſtingué par ſes lumieres, ſon zèle, ſa régularité, ſon goût pout la priere & ſa vie pénitente.

Mais celui dont Madame Acarie ne ceſſoit de faire l'éloge, même après avoir embraſſé la vie religieuſe, c'étoit Etienne, ce fidele ſerviteur dont nous avons parlé. Elle l'avoit pris à ſon ſervice, lorſqu'il étoit très-jeune, & l'avoit formé elle-même à la piété. Il avoit l'air dévôt & recueilli, portoit le cilice & communioit ſouvent. Lorſqu'il fut en âge de prendre un état, ſa maîtreſſe lui fit apprendre le métier de tapiſſier, dans ſon voiſinage, rue Sainte Croix de la Brétonnerie. Après avoir fini ſon apprentiſſage, Etienne lui fit confidence du vœu de virginité qu'il avoit fait, & du déſir qu'il avoit de quitter le monde. Pour entrer dans ſes vues, elle le plaça, en qualité de ſacriſtain, chez les Carmelites du faubourg S. Jacques. Mais à peine eut-il été placé dans cette maiſon, qu'il y mourut des ſuites d'une bleſſure. Il étoit allé à l'égliſe des Capucins, pour y entendre prêcher le P. Ange de Joyeuſe, qui étoit entré dans cet ordre, après avoir été duc, pair & maréchal de France (30). L'auditoire fut nombreux, & la foule étoit conſidérable. Etienne avoit auprès de lui une femme qui le preſſoit fortement ; & le fer du vertugadin qu'elle portoit, le bleſſa au côté. Un abcès ſe forma dans la partie bleſſée : une fievre violente qui

(29) Au 18 Avril. V. auſſi le *Diarium Minimorum.*
(30) Sa vie eſt imprimée.

ſurvint, conduiſit en peu de jours le vertueux Etienne au tombeau. On dit qu'un jour, étant encore chez ſa maîtreſſe, il vit un trône de gloire fort élevé dans le ciel, & qu'il entendit une voix qui lui dit que ce trône étoit deſtiné à Madame Acarie. On rapporte auſſi qu'étant à l'agonie, il connut d'une manière ſurnaturelle, qu'il n'y avoit que les reliques d'une vierge, dans une croix qu'on lui préſentoit comme contenant des parcelles de la vraie croix : on ajoute que Sainte Thérèſe lui fit cette révélation, & le fortifia dans ſes derniers moments. Il mourut d'une mort ſi ſainte, que tous ceux qui l'avoient connu, alloient au monaſtere des Carmelites pour y prier ſur ſa tombe.

Madame Acarie, qui rempliſſoit avec tant de perfection ſes devoirs à l'égard de ſon époux, de ſes enfants & de ſes domeſtiques, trouvoit encore du temps pour faire beaucoup de bonnes œuvres hors de ſa maiſon ; & ces opérations extérieures ne nuiſoient pas aux obligations domeſtiques. En effet, comme elle le diſoit elle-même, *quand on donne ſon temps à Dieu, on en a toujours aſſez pour s'acquitter de ſes devoirs.* D'ailleurs, il ne falloit pas que ſa vertu, & ſon talent pour la conduite des ames, demeuraſſent enfermés dans l'enceinte d'une maiſon particuliere ; il étoit convenable qu'ils paruſſent ſur un grand théâtre. Enfin, etant deſtinée à former un jour les premiers ſujets du Carmel de France, cette ſainte femme devoit préluder à ce genre d'apoſtolat, en dirigeant des perſonnes dont la vocation étoit moins élevée.

Dès les premières années qui ſuivirent ſon mariage, elle ſe ſentit portée à faire des œuvres de charité ; ſurtout celles, qui en pourvoyant aux beſoins du corps, donnent lieu de pourvoir auſſi aux beſoins de l'ame. Pour ne pas perdre ſon union avec Dieu dans les communications qu'elle ſeroit

obligée d'avoir avec le prochain, elle ſe fit un plan de conduite dont elle ne s'écarta jamais. On croit que l'idée lui en fut donnée dans une viſion extatique, dont elle conſerva l'impreſſion pendant trois jours : Dieu, pour lui fournir un parfait modele, ſouleva un peu le voile qui cache ſon admirable action ſur ſes créatures, & lui laiſſa entrevoir les moyens par leſquels il conduit tout à ſa fin.

D'abord, elle réſolut de n'entreprendre aucune bonne œuvre, ſi elle n'y étoit pouſſée par un mouvement intérieur, ou ſi, au défaut de ce mouvement, ſes ſupérieurs ne la lui conſeilloient. Elle préféroit même cette ſeconde impulſion à la premiere, parcequ'elle la regardoit comme moins ſuſceptible d'illuſion. Ainſi, lorſqu'on lui propoſoit quelque bien à faire, elle prenoit du temps pour examiner ſi elle y étoit portée : « elle conſultoit » Dieu par la priere, dit M. de Marillac (31), » ou elle faiſoit quelque dévotion ». M. Duval lui ayant recommandé une affaire pour laquelle elle ne ſentoit rien au fond de ſon cœur, fut obligé, pour obtenir qu'elle s'y employât, de recourir à la médiation de Dom Beaucouſin qui la dirigeoit alors.

Elle prit auſſi la réſolution de purifier ſon intention, avant de faire une entrepriſe de quelqu'importance. Nous avons déja cité un trait de ſa fidélité à obſerver ce point ; il eſt du temps où elle étoit nouvellement mariée : en voici un autre, dont on ne ſait pas l'époque. Un de ſes domeſtiques étoit tombé malade : cette ſainte femme, en recommandant qu'on prît ſoin de lui, ne penſa qu'à l'utilité qu'elle tiroit de ce ſerviteur. Elle ſe reprocha bientôt de s'être arrêtée à un motif d'intérêt, ſans élever plus haut ſon eſprit ; & elle en

(31) Depoſ. extrjudic.

verſa beaucoup de larmes. *Rien ne nous aveugle tant dans une affaire*, dit-elle à M. Duval dans cette occaſion, *que de nous laiſſer, en la faiſant, préoccuper par quelque motif humain.*

Tant que duroit une action, elle tâchoit de ne pas perdre la préſence de Dieu ; ſurtout ſi cette action devoit ſe prolonger, ou ſi elle devoit être diſtraite par un autre objet. Suivant la viſion qu'elle avoit eue, elle ſe propoſoit d'imiter Dieu lui-même, qui n'agiſſant jamais que pour ſa gloire, & n'étant jamais diſtrait, conduit toutes choſes comme ſi c'étoit une ſeule & même choſe. Auſſi ſa ſeconde fille diſoit-elle (32), « qu'elle ne l'avoit » jamais vue émue ni troublée de rien ». Madame Acarie avoit une maniere énergique de s'exprimer ſur ce point. Elle diſoit qu'*il y avoit en elle une eſpèce de corde qui lioit ſon cœur à ſa tête* : elle vouloit faire entendre par-là, que la préſence de Dieu qu'elle tâchoit de ne pas perdre, ſervoit à l'entretenir dans l'amour divin ; & que cet amour, par un effet réciproque, l'entretenoit dans la préſence divine. « Elle étoit en tout ſi dépendante » de Dieu, dit Duval (33), qu'il ſembloit par- » ler & agir en elle ». Si elle s'appercevoit qu'elle eût parlé autrement qu'il ne falloit, elle croyoit avoir perdu la préſence de Dieu, & ſe taiſoit ſur le champ : elle le faiſoit, lors même qu'elle parloit de choſes peu importantes, & qu'elle ſe trouvoit avec des perſonnes du plus haut rang. Un jour qu'elle ſe taiſoit ainſi en préſence de la ducheſſe de Longueville, on lui demanda pourquoi elle ceſſoit de parler. *C'eſt*, répondit-elle, *que le diſcours n'ayant pas commencé purement pour Dieu, doit être interrompu pour l'amour de lui. Il ne faut pas*, ajouta-t-elle, *pour conſerver notre honneur*,

(32) *Extr. Ital. des dépoſ.* (33) Liv. I, ch. 4.

compromettre le ſien ; celui-ci doit être mis à couvert, aux dépens même du nôtre. D'ailleurs, il n'eſt pas mal qu'on voye que j'ai peu de jugement.

Pour imiter encore la divine Providence, qui prend ſoin des petites choſes comme des grandes, elle avoit réſolu de ſe prêter à tout ce qu'on lui demanderoit. « Je ne crois pas, dit ſa fille aînée » (34), qu'elle ait jamais refuſé de faire une bonne » œuvre. Quelque pénible qu'elle fût, de quelque » baſſe condition que fuſſent les perſonnes qui la » demandoient, elle s'en chargeoit ; voulant con- » tenter tout le monde, & ne voyant que notre » Seigneur dans ceux qui avoient recours à elle ». Lorſqu'on lui diſoit qu'elle ne ſuffiroit jamais à tant de choſes, elle répondoit : *Je me propoſe ſouvent de m'excuſer des choſes qu'on me demandera ; mais je ne puis me déterminer à le faire, quand l'occaſion s'en préſente.*

Enfin, elle avoit pris la réſolution d'agir toujours avec franchiſe dans les affaires, & de n'uſer jamais de détours. Elle diſoit à ce ſujet : *Si, dans le monde, on paroit faire cas d'un homme qui ſe conduit avec fineſſe, Dieu l'a en horreur, & ne l'aſſiſte jamais de ſon eſprit. Le meilleur moyen de réuſſir en tout, eſt d'y mettre de la droiture : quand on voit quelqu'un agir ainſi, on eſt diſpoſé à prendre ſes paroles en bonne part ; tandis que celui qui déguiſe la vérité, n'eſt pas content de lui-même, & ne contente pas les autres. Enfin, la droiture ſeule peut faire du bien & procurer la paix.* On ne doit donc pas s'étonner qu'elle aimât beaucoup la franchiſe de M. Acarie, quoiqu'il en fût quelquefois la victime.

L'œuvre de charité qui lui donna le plus de rapports extérieurs, fut le ſoulagement des pauvres.

---

(34) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Son cœur s'y portoit de lui-même ; & elle regardoit cette diſpoſition comme une grace particuliere : elle diſoit, *que ſi on ne pouvoit donner que peu, il falloit du moins le donner volontiers, & deſirer de pouvoir donner davantage.* A Paris, & dans ſes terres, on l'appelloit *la mere des pauvres* : ſa maiſon en étoit continuellement remplie ; & on ne conçoit pas comment elle put fournir à la multitude des aumônes qu'elle fit pendant trente ans.

Les grands biens de ſon mari, joints à ce qu'elle eut elle-même en mariage, furent la premiere ſource où elle puiſa pour faire ſes aumônes. La confiance qu'inſpiroit ſa piété, lui fit bientôt apporter de l'argent de toutes parts, pour la même deſtination. Pendant cinq à ſix mois, Henri IV lui envoya vingt-cinq écus, toutes les fois qu'il prit le divertiſſement du jeu. Elle avoit divers moyens d'économie qu'elle mettoit en uſage dans ſa maiſon, afin de ſe ménager de nouvelles reſſources pour aſſiſter les pauvres. Lorſqu'elle étoit religieuſe à Pontoiſe, une de ſes compagnes s'apperçut qu'elle relevoit les reſtes de bûche qui ſe trouvoient dans le foyer, après que la communauté étoit ſortie du chauffoir ; & fut peinée de la voir s'abaiſſer juſques-là. Pour ôter à cette compagne la peine qu'elle avoit, elle lui dit que cette pratique lui avoit beaucoup ſervi dans le monde pour faire des aumônes ; qu'Andrée Levoix étoit chargée de prendre ce ſoin ; & que le produit des épargnes qu'on faiſoit par-là, montoit, par an, à une ſomme conſidérable. Malgré tout cela, nous ne pouvons nous empêcher de dire avec la marquiſe de Meignelay, qui elle-même lui donna beaucoup pour les pauvres, « qu'il » falloit que Dieu multipliât dans ſes mains ce » qu'elle recevoit, comme il l'a fait à l'égard de

» quelques ſaints, pour qu'elle pût ſoulager autant » de perſonnes qu'elle en ſoulageoit (35) ».

Quoiqu'elle ſe fît un devoir de ne refuſer aucun pauvre, il y en avoit cependant quelques-uns qu'elle affectionnoit davantage, & à qui elle donnoit par préférence. De ce nombre étoient les religieux : *Ils ſe ſont volontairement rendus pauvres pour Jéſus-Chriſt*, diſoit-elle ; *il eſt juſte qu'ils aient la première part aux ſecours que la Providence a mis dans les mains des riches*. Pendant le rigoureux hiver de 1608, elle envoya du bois & des couvertures dans pluſieurs couvents où l'on ſouffroit beaucoup du froid. On lui dit auſſi que les novices d'une maiſon nombreuſe étoient mal couchés ; elle ſe reprocha de n'y avoir pas penſé plutôt, & dit : *Il eſt honteux pour nous autres femmes, que nous les laiſſions tant ſouffrir*.

Elle voyoit auſſi avec peine que les eccléſiaſtiques fuſſent pauvres ; elle penſoit que l'indigence aviliſſoit leur miniſtere, & leur donnoit de grandes diſtractions dans l'exercice de leurs fonctions. Elle s'informoit de leurs beſoins ; & elle y pourvoyoit à propos, entrant à ce ſujet dans les plus grands détails. Elle les ſoignoit elle-même dans leurs maladies ; & s'ils ne pouvoient pas ſe faire traiter chez eux, elle les prenoit dans ſa maiſon : elle le fit à l'égard de M. Duval ; à l'égard d'un docteur nommé la Rue, qui étoit tombé malade en prêchant une ſtation dans l'égliſe de S. Sauveur à Paris ; & à l'égard d'un autre qu'on devoit tailler de la pierre. Si elle voyageoit avec des prêtres, elle avoit ſoin d'eux dans les auberges où l'on deſcendoit ; & quand ils alloient prêcher dans les campagnes, elle les recommandoit aux perſonnes de

(35) *Extr. Ital. des dépoſ.*

ſa connoiſſance, qui demeuroient dans les lieux par où ils devoient paſſer. *Quel malheur pour nous*, diſoit-elle, *ſi les peuples manquoient de ſecours ſpirituels, parceque nous aurions manqué de fournir aux beſoins corporels de ceux qui auroient pu les ſecourir!*

Elle viſitoit ſouvent les priſonniers & les pauvres honteux : la captivité des uns, & la délicateſſe de ſentiments des autres, les empêchoient d'être connus des riches ; c'étoit pour elle un nouveau motif de les aſſiſter. Elle les conſoloit, & rétabliſſoit le calme dans leur ame, en joignant au bien qu'elle leur faiſoit, des manieres honnêtes qui en augmentoient le prix.

Elle s'intéreſſoit de même au ſort des veuves & des orphelins ; & faute d'endroit pour les placer, elle leur ouvrit plus d'une fois ſa maiſon. Une pauvre femme étoit venue à Paris avec ſix enfants, pour y trouver des ſecours ; & elle s'étoit adreſſée à Madame Acarie, d'après la réputation de piété & de charité dont elle jouiſſoit. Peu de temps après, cette femme diſparut, ſans qu'on pût découvrir où elle étoit allée. Madame Acarie prit ſoin des enfants, comme s'ils euſſent été les ſiens. Elle les mit en métier, & veilla ſur eux juſqu'à la fin de leur éducation. Elle ſe conduiſit de même à l'égard de trois ou quatre enfants de la famille Avrillot, qui étoient ſes couſins : M. Acarie avoit été chargé de leur tutelle après la mort de leurs parents ; elle géra leurs affaires avec un ordre & une charité vraiment admirables.

Elle accueilloit auſſi les jeunes perſonnes de ſon ſexe, que la misère pouvoit mettre en danger de perdre leur vertu. Après les avoir gardées quelque temps chez elle ou dans quelque maiſon du voiſinage, afin de bien connoître leurs diſpoſitions, elle leur faiſoit prendre l'état qui leur convenoit. Ayant rencontré une pauvre fille, qui étoit ſi adon-

née au larcin, que les punitions ne la corrigeoient pas, & qui cependant étoit ſi ſincere, qu'elle avouoit toujours ce qu'elle avoit pris & l'endroit où elle l'avoit caché, elle la plaça dans un couvent à Paris, pour prévenir les ſuites de ſa mauvaiſe habitude, & elle y paya ſa nourriture & ſon entretien.

Le défaut de vertu dans les pauvres donnoit à cette ſainte femme un ſurcroit de compaſſion pour eux, & augmentoit ſa généroſité à leur égard. Jeanne l'Epervier dont nous avons déja parlé, lui dit un jour qu'il ſeroit plus charitable de donner dix ſols par ſemaine à une pauvre dame qu'elle n'aſſiſtoit pas & qui étoit vertueuſe, que d'en donner rrente & quarante à une autre qu'elle aſſiſtoit & qui vivoit mal. La Bienheureuſe lui répondit : *Cette pauvre & ſainte dame ſe ſauvera dans ſa pauvreté, tandis que l'autre ſe perdroit infailliblement, ſi on la laiſſoit dans la ſienne.* Une autre dame qui étoit ſa parente dans un dégré éloigné, & qui, quoiqu'iſſue d'une famille diſtinguée, étoit dans une extrême indigence, ne ſe portoit au bien qu'avec beaucoup de lenteur, & montroit même du goût pour la vanité. Madame Acarie, pour ne pas la contrarier, lui donnoit des robes de ſoie, & d'autres objets de parure ; & elle continua de la traiter avec cette indulgence, juſqu'à ce qu'elle l'eut déterminée à ſe faire religieuſe.

Dans les calamités publiques, les riches doivent redoubler d'efforts pour le ſoulagement des pauvres : c'étoit alors que cette ſainte femme dilatoit ſes entrailles pleines de miſéricorde, & ſe ſignaloit par des prodiges de charité. En 1590, pendant le ſiége de Paris, la famine, au rapport de l'hiſtoire (36), fit périr plus de vingt mille perſonnes dans

(36) Le P. Maimbourg, Hiſt. de la Ligue.

cette

cette malheureuſe ville ; & on y renouvella les horribles ſcènes qui avoient eu lieu dans les ſiéges de Samarie & de Jéruſalem. Madame Acarie avoit tous les jours à ſa table un certain nombre de convives qui n'auroient ſû où trouver à manger, & ſe privoit de pain blanc pour leur en donner. On rapporte même, que pour avoir un peu plus de pain à donner à ceux qui en manquoient, elle faiſoit mettre des cretons dans le pain qu'elle mangeoit : les cretons ſont les reſtes de la graiſſe dont on a tiré le ſuif qui forme la chandelle, & les animaux les plus voraces ont peine à s'en nourrir.

Elle étoit ſi touchée des maux que ce terrible fléau faiſoit endurer aux pauvres, qu'elle força ſa belle-mere à partager avec les plus indigents, la proviſion de bled qu'elle avoit faite pour ſa maiſon. Celle-ci refuſa d'abord de faire connoître la quantité qu'elle avoit miſe en réſerve : mais ſa belle-fille, malgré la déférence qu'elle lui avoit témoignée juſqu'alors, & la douceur qui faiſoit le fond de ſon caractère, la menaça de la dénoncer aux magiſtrats qui étoient chargés de ſurveiller la répartition des vivres. *Vous donnerez à ceux qui ſont dans le beſoin*, lui dit-elle avec une ſainte hardieſſe, *ou je déclarerai que vous avez du bled : je ne puis voir les pauvres dans une néceſſité ſi urgente, ſans entreprendre de les ſoulager.*

Revenant de l'égliſe à ſa maiſon, elle rencontra deux gentilshommes, qui étoient ſi tourmentés de la faim, qu'ils n'eurent pas honte de lui demander un chien qui la ſuivoit. Une pareille demande lui cauſa une telle émotion, qu'il lui fut impoſſible de leur répondre : elle n'eut la force que de leur faire ſigne de prendre l'animal, & elle pleura pendant longtemps. Etant religieuſe, elle verſoit encore des larmes, quand elle parloit de cette aventure ; & elle ajoutoit qu'elle s'étoit tou-

jours reproché de ne les avoir pas fait entrer dans ſa maiſon pour leur donner des aliments plus convenables, mais que la douleur l'avoit ſuffoquée.

Ce qu'elle avoit fait pendant le ſiége de Paris, elle le fit encore dans les terres que ſon mari poſſédoit en Champagne, lorſque la famine déſola cette province. Pour vivre, le peuple étoit réduit à chercher des racines dans les champs, & à faire du pain avec du marc de noix dont on avoit exprimé l'huile, lequel encore ſe trouvoit mêlé de petits morceaux d'ardoiſe. Afin de procurer à pluſieurs des moyens de ſubſiſtance moins nuiſibles à la ſanté, elle les fit travailler à des ouvrages qui ne lui étoient pas néceſſaires ; & quoique les affaires de ſa maiſon fuſſent alors très-dérangées, elle trouva de l'argent pour payer ces ouvrages.

Mais ſon attrait particulier étoit pour le ſervice des pauvres malades : leurs maux ſembloient être les ſiens ; & malgré la foibleſſe de ſa cuiſſe, & les autres infirmités auxquelles elle étoit ſujette, elle paſſoit ſouvent auprès d'eux des journées & même des nuits entières. Elle en fut ſi malade dans une circonſtance, qu'on lui donna l'Extrême-onction, & qu'elle garda le lit pendant trois mois. On comptoit tant ſur ſa charité, & l'on étoit ſi perſuadé que ſa ſeule préſence ſoulageoit les infirmes, qu'à Paris ou à la campagne, quand il ſe trouvoit un pauvre malade dans ſon voiſinage, on venoit la chercher ſoit le jour ſoit la nuit, & quelquefois on lui faiſoit quitter la table ou même le lit. Ceux qui demeuroient avec elle en murmuroient ; & M. Acarie s'en plaignoit auſſi, dans la crainte que ſon épouſe ne ſe fatiguât juſqu'à l'excès.

Elle faiſoit elle-même les médecines des malades, panſoit leurs playes, tenoit la lumière pendant qu'on les ſaignoit, prêtoit la main aux opérations qu'on leur faiſoit ; & pour qu'ils fuſſent

moins expoſés à manquer des choſes néceſſaires, elle prioit les perſonnes de qualité qui avoient confiance en elle, d'aller les voir, & de les aſſiſter dans leurs beſoins. Pendant une de ſes grandes maladies, la ducheſſe de Longueville vint un jour lui rendre viſite; & par une ſuite de la vénération qu'elle avoit pour ſa vertu, elle lui propoſa de la veiller pendant une nuit avec les dames qui l'accompagnoient. Madame Acarie, après s'en être défendue humblement, voulut mettre à profit cette bonne volonté, & la faire tomber ſur un pauvre vinaigrier du voiſinage, qu'on avoit trépané quelques jours auparavant, & qu'elle avoit tenu pendant l'opération, parcequ'elle n'étoit pas encore malade elle-même. *Puiſque vous êtes diſpoſée, madame*, lui dit-elle, *à exercer la charité, je vous offre une belle occaſion : ce pauvre homme eſt plus malade que moi ; il a plus de beſoins, & moins de reſſources.*

Madame Acarie ne trouvoit pas dans ſon voiſinage, & parmi les perſonnes qu'elle connoiſſoit, de quoi ſatisfaire pleinement ſon goût pour le ſervice des malades ; & afin de lui donner une entiere ſatisfaction, elle alloit dans les hôpitaux. L'Hotel-Dieu de Paris où dans ſa jeuneſſe elle avoit déſiré ſe faire religieuſe, & l'hôpital de Saint Gervais qui ſe trouvoit près de ſa maiſon, furent les endroits dans leſquels ſa charité prit tout ſon eſſor. On l'y voyoit ſouvent parcourir les ſalles, viſiter les malades l'un après l'autre, s'informer de leur état, & leur rendre toutes ſortes de ſervices. Elle fit revivre parmi les dames de qualité la coutume qui s'étoit depuis longtemps abolie, de fréquenter les hopitaux & d'y ſervir les malades. En 1589, on apporta à Paris les ſoldats bleſſés à la bataille de Senlis & dans la rencontre de Montereau, & on les mit à l'hôpital de Saint Gervais.

Madame Acarie y alloit tous les jours avec ſa belle-mere, pour rendre viſite à ces militaires ; & ſouvent elle leur apportoit de ſa maiſon les choſes dont ils pouvoient avoir beſoin, ou qui pouvoient leur être agréables.

Dans ſes propres maladies, ſa plus grande peine étoit de ne pouvoir aller voir les malades dans les hôpitaux ; & elle demandoit à Dieu ſon rétabliſſement, pour reprendre l'exercice de cette bonne œuvre. *Si mon devoir ne me retenoit auprès de M. Acarie*, diſoit-elle, *je paſſerois toute ma vie dans un hôpital ; quand je ne devrois y faire autre choſe, que de tenir auprès des malades le cierge bénit, & leur dire continuellement ces mots : Jeſus, Maria.* Le nom ſeul d'Hotel-Dieu lui donnoit des raviſſements : *Hôtel-Dieu*, s'écrioit-elle, *maiſon de Dieu, maiſon de charité !* Elle a néanmoins avoué à la mere du chancelier Séguier, qui depuis eſt entrée chez les Carmelites, que d'abord elle avoit eu bien de la peine à ſupporter l'air infect qu'on reſpire dans ces maiſons : mais elle lui a dit auſſi, que pour ſurmonter ſa répugnance, elle s'étoit courageuſement approchée des malades, & avoit ſenti de près la mauvaiſe odeur qui s'exhaloit de leurs corps (37). Quand elle ſe plaignoit de la mal-propreté où on les laiſſoit, c'étoit plus pour eux que pour elle-même : car elle portoit la charité & la mortification juſqu'à déſirer de ſouffrir à leur place, & de n'être pas mieux traitée qu'eux, quand elle ſeroit malade.

Si elle aimoit à ſervir les malades, elle aimoit encore plus à les conſoler, à les ramener à Dieu, & à les aider à bien mourir. En effet, elle avoit un talent particulier pour les œuvres de charité qui concernent le bien des ames ; & elle regardoit les occa-

(37) *Extr. Ital. des dépoſ.*

ſions fréquentes qu'elle avoit de l'exercer, comme des faveurs précieuſes qu'elle recevoit du Seigneur. L'hôpital de S. Gervais fut le théâtre où ſon talent parut avec le plus d'éclat ; & elle l'y montra dans toute ſon étendue, à l'égard des ſoldats bleſſés dont nous venons de parler. Après avoir parcouru toutes les ſalles pour voir s'ils ne manquoient de rien, elle parcouroit les mêmes ſalles une ſeconde fois ; & allant de lit en lit, un crucifix à la main, elle exhortoit ſucceſſivement tous les malades à s'occuper des beſoins de leur ame (*f*). On étoit émerveillé des choſes qu'elle leur diſoit ; chacun d'eux la combloit de bénédictions, & ſes louanges retentiſſoient dans tout l'hôpital. Ceux qui moururent, firent voir une parfaite réſignation dans leurs derniers moments ; & ceux qui recouvrerent la ſanté, promirent à leur bienfaitrice qu'à l'avenir ils ſerviroient Dieu avec plus de fidélité.

Nous parlerons ailleurs de la part qu'eut cette ſainte femme à la manière édifiante dont mourut ſon époux : mais nous allons parler ici du zèle qu'elle témoigna pour la ſanctification de M. Avrillot ſon pere, pendant la maladie qui termina ſes jours. Elle l'avoit fait revenir, depuis quelque temps, de la terre de Montberrault en Champagne, où elle l'avoit envoyé après les troubles de la Ligue. Elle vouloit l'avoir auprès d'elle, pour être à portée de le ſoigner dans ſon grand âge ; & comme l'air de la campagne convient aux vieillards, elle l'avoit mis dans ſa maiſon d'Ivry près Paris. Le reſpect qu'elle lui portoit, l'empêcha de lui faire elle-même des exhortations dans ſes derniers moments ; mais elle lui fit donner par d'autres les

(*f*) Ce trait eſt repréſenté dans l'eſtampe qui eſt à la tête de cet ouvrage : il ſe trouve entre le portrait de la mere Anne de S. Barthélemi, & celui de M. de Marillac.

ſecours ſpirituels dont il avoit beſoin. Elle chargea des eccléſiaſtiques & des religieux d'aller fréquemment lui parler des vérités éternelles ; & les Peres Feuillans avec leſquels elle étoit liée, furent ceux qui le virent le plus dans cette occaſion. Elle fut ſi ſatisfaite de la piété que montra ſon pere avant de mourir, qu'elle en fit remercier Dieu, partout où elle fit prier pour le repos de ſon ame, après qu'il fut mort. il mourut en 1602 : c'eſt ſa petite fille, la mere Marguerite du Saint Sacrement, qui nous l'apprend (38).

Le zèle de Madame Acarie pour le ſalut du prochain ne ſe bornoit point aux malades & aux mourants : « elle auroit donné mille vies, dit ſa » fille aînée (39), pour convertir le monde entier ». Elle étoit inconſolable, lorſqu'elle apprenoit qu'il s'étoit commis un péché mortel : *Quand nous n'en empêcherions qu'un ſeul*, diſoit-elle, *ce ſeroit toujours un grand bien.* Parlant un jour de quelques militaires de ſa famille, qui vivoient ſelon le monde, elle dit à M. Duval : *Il faut une grande réſignation aux décrets de la Providence, pour modérer ſon chagrin, lorſqu'on voit que l'honneur de Dieu eſt bleſſé.* Il eſt impoſſible de dire combien elle a converti de perſonnes : M. Gauthier, qui d'avocat au grand-conſeil devint conſeiller d'état, & qui fut très-lié avec la Bienheureuſe, ſurtout depuis la fondation des Carmelites, a atteſté avec ſerment, que le nombre des converſions qu'elle avoit faites montoit à plus de dix mille (*g*).

---

(38) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(39) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(*g*) M. Gauthier étoit un homme de bien, qui malgré la multitude des affaires importantes dont il étoit chargé, trouvoit encore le temps de faire beaucoup de bonnes œuvres. Il a traduit en François les Vies des meres Anne de Jeſus & Anne de S. Barthélemi, les Méditations du P. Dupont Jéſuite, la Vie du P. Baltazar Alvarez Jéſuite, & quelques autres ouvrages de piété.

Les Hérétiques étoient alors en grand nombre, & fort répandus dans les ſociétés. Madame Acarie ſe permettoit quelquefois de diſputer avec eux ſur des points de la doctrine Catholique : elle ſortoit ainſi de l'ordre dans lequel ſe doit tenir le commun des fideles ; mais elle ne le faiſoit que d'après l'avis de ceux qui dirigeoient ſa conſcience, & qui croyoient que Dieu lui avoit donné une grace ſpéciale pour entreprendre cette bonne œuvre. Elle répondoit à leurs objections avec tant de douceur, que la plupart de ſes adverſaires cédoient à la force de ſes réponſes. Un gentilhomme de province, qui paroiſſoit Catholique, mais qui réellement étoit partiſan de l'héréſie, traîtoit ſon épouſe avec une rigueur barbare, & la tenoit renfermée depuis neuf ans, la laiſſant ſouvent manquer du néceſſaire, & lui faiſant dire des injures par les valets qui étoient chargés de lui porter du pain à travers les grilles de ſa priſon. Un jour il la menaça de l'étrangler, & la força de ſe confeſſer à un garçon d'écurie déguiſé en prêtre. On vint à lui ſuſciter un procés, qui devoit ſe juger à Paris : comme ſon épouſe entendoit les affaires, il s'adoucit à ſon égard, & la fit partir pour la capitale, afin qu'elle y ſollicitât les juges. Elle y fit connoiſſance avec Madame Acarie, qui la conſola dans ſes peines, & qui lui donna d'utiles avertiſſements ſur le genre d'oraiſon qu'elle avoit adopté pendant ſa captivité. Bientôt le mari vint lui-même à Paris, pour y ſuivre ſon procès de concert avec ſon épouſe : celle-ci lui parla avec tant d'éloges de la vertueuſe dame qu'elle connoiſſoit nouvellement, qu'il voulut auſſi la connoître. La douceur de Madame Acarie fit impreſſion ſur ſon cœur, tandis que ſes raiſonnements ébranloient ſon eſprit : il ne put réſiſter à de pareilles armes, ſe convertit ſincèrement à la foi Catholique, & ſe reconcilia pleinement avec ſon

épouſe. Après ſa converſion, il ne ceſſoit de bénir celle qui lui avoit rendu un ſi grand ſervice ; & il diſoit qu'aucun docteur ne lui auroit parlé d'une manière plus ſatisfaiſante ſur les matières de controverſe (40).

Cette ſainte femme eut le même ſuccès à l'égard de pluſieurs perſonnes de ſon ſexe, qui appartenoient à des familles Proteſtantes, & qu'elle retira du ſein de l'héréſie. Voici la méthode qu'elle ſuivoit, quand elle entreprenoit une œuvre de ce genre. Elle ne faiſoit part de ſon projet qu'à un petit nombre de perſonnes capables de l'aider ; & elle y mettoit une telle diſcrétion, que les perſonnes qui étoient dans ſa confidence, ne pouvoient conférer entr'elles ſur le projet qu'elle avoit. Enſuite elle s'informoit ſecrètement de quel caractere étoit le ſujet qu'il falloit ramener à l'égliſe Catholique ; & ſi, dans l'occaſion, on pouvoit compter ſur ſa fermeté & ſon courage. Elle examinoit en même temps de quel côté viendroient les oppoſitions à l'œuvre projetée, à qui les perſonnes intéreſſées porteroient leurs plaintes, & de quelles recommandations elles chercheroient à s'appuyer. Quand elle avoit fait cet examen, elle travailloit d'avance à écarter les obſtacles. Elle employoit ſurtout le miniſtere du Pere Coton : & à ſa demande, celui-ci parloit à Henri IV, qui depuis ſon abjuration, favoriſoit ouvertement la religion Catholique ; ou il parloit à Marie de Médicis, afin qu'à ſon tour elle parlât à ſon auguſte époux. Si l'affaire pouvoit être portée au parlement, elle faiſoit prévenir les membres de cette cour qui étoient le plus zélés pour le Catholiciſme, afin qu'ils appuyâſſent de leur crédit la bonne œuvre qu'elle avoit entrepriſe. Pendant ce temps-là, elle préparoit à la jeune perſonne

(40) Duval, liv. I, ch. 4.

qu'elle vouloit convertir, un aſyle chez quelque dame de diſtinction ; par exemple, chez la comteſſe de Soiſſons, la ducheſſe de Guiſe, ou la ducheſſe de Longueville. Les choſes étant ainſi diſpoſées, elle faiſoit adroitement ſortir la demoiſelle de chez ſes parents ; & après cette ſortie, l'abjuration ne tardoit pas à ſe faire. Quand tout étoit terminé, Madame Acarie chargeoit les parents Catholiques de la nouvelle convertie, ou quelques perſonnes de conſidération, d'appaiſer ceux qui paroiſſoient mécontents de l'abjuration ; & ce moyen réuſſiſſoit preſque toujours.

De concert avec M. de Bérulle, elle diſſipa une ſociété d'Anabaptiſtes qui venoit de ſe former à quelque diſtance de Paris. Elle envoya ſur les lieux un eccléſiaſtique puiſſant en paroles, qui parla au maître & à la maîtreſſe de la maiſon où ſe tenoit cette aſſemblée d'Hérétiques, & détermina l'un & l'autre à venir à Paris. Dès qu'ils y furent arrivés, Madame Acarie les prit chez elle, les convertit à la foi Catholique, &, en convertiſſant ainſi les deux principaux membres, parvint bientôt à diſſoudre la nouvelle aſſociation.

Son zèle n'étoit pas moins heureux, lorſqu'il avoit pour objet une autre claſſe de perſonnes de ſon ſexe, que la miſere ou la ſéduction avoit entraînées dans le vice. Elle commençoit par attirer leur confiance par toutes ſortes de prévenances & d'égards ; & quand elle croyoit l'avoir acquiſe, elle leur parloit ouvertement de l'importance du ſalut, & de la néceſſité de revenir à Dieu. Si elle les voyoit ébranlées, elle leur propoſoit de faire une bonne confeſſion de leurs péchés, pour tranquilliſer leur conſcience ; elle levoit tous les obſtacles que le défaut d'inſtruction ou de courage, & l'embarras des affaires, ont coutume de mettre à ce pénible aveu ; elle les aidoit elle-même à ſonder

le fond de leur cœur, & les adreſſoit aux eccléſiaſtiques les plus capables de les conduire dans leur retour vers Dieu. Tant que duroit l'épreuve, elle les logeoit chez elle, ou dans ſon voiſinage ; & elle fourniſſoit à tous leurs beſoins, afin que l'indigence ne fût pas pour elles un prétexte de ſe rejetter dans le crime. Elle les tenoit toujours occupées à quelqu'ouvrage, parceque le travail eſt un excellent remede contre la tentation ; elle leur prêtoit de bons livres, qui puſſent les entretenir dans les ſentiments religieux qu'on avoit tâché de leur inſpirer ; enfin, elle alloit ſouvent les voir, & ſe faiſoit accompagner par des eccléſiaſtiques habiles, qui jugeoient avec elle de leurs diſpoſitions. Lorſqu'elle les voyoit ſuffiſamment affermies dans la vertu, elle s'attachoit à les placer ſuivant leur vocation ; elle mettoit les unes en ſervice ou en métier, marioit les autres, et en faiſoit entrer quelques-unes dans l'état religieux. On auroit peine à croire combien, par des moyens ſi efficaces, cette ſainte femme a retiré de jeunes perſonnes des ſentiers du vice, pour les mettre dans le chemin de la vertu. Celles même qui réſiſtoient à ſon zèle, ne pouvoient s'empêcher de rendre juſtice à la pureté de ſes motifs, & paroiſſoient toujours ébranlées par la force de ſes raiſons.

Les traits ſuivants confirmeront ce que nous venons de dire ſur les ſuccès de ſon zéle. Deux eccléſiaſtiques lui adreſſerent une pauvre fille, qui avoit été ſéduite par un gentilhomme, & qui déſeſpérée de ſe voir enceinte, vouloit attenter à ſa vie, & ſe donnoit de grands coups ſur le ventre. Madame Acarie lui fit bon accueil, lui parla avec bonté, la fit manger avec elle, la détermina à ſe confeſſer ; & la fit reconduire dans ſon pays, quand elle eut fait ſes couches. Une autre fille ſéduite par le roulier qui la conduiſoit, s'étoit pendue à un

arbre dans la campagne. Un cavalier qui vint à paſſer, ayant coupé la corde, on amena cette malheureuſe à Paris; & on la conduiſit chez Madame Acarie, qui la conſola, lui fit faire ſes couches, & la plaça chez une femme vertueuſe, où elle vécut ſaintement. *C'eſt ſon bon Ange qui l'a délivrée*, dit alors la Bienheureuſe à M. Duval.

Si cette ſainte femme, voulant retirer ou préſerver du vice une jeune perſonne de ſon ſexe, ſe trouvoit arrêtée par ceux de qui la perſonne dépendoit, elle ſe conduiſoit comme quand il s'agiſſoit de convertir quelqu'enfant de famille Proteſtante : pour lever l'obſtacle qu'on lui oppoſoit, elle ſe ſervoit du crédit dont elle jouiſſoit auprès des perſonnes en place. M. de Marillac rapporte (41), qu'elle employa l'autorité de Marie de Médicis, pour arracher des mains de leur mere trois jeunes demoiſelles d'une figure agréable, que cette mauvaiſe mere produiſoit à la cour d'une manière dangereuſe pour leur innocence. Après les avoir tirées du danger qui les menaçoit, elle eut la conſolation d'en voir deux entrer en religion.

Les maiſons religieuſes lui fournirent auſſi l'occaſion d'exercer ſon zéle ; elle introduiſit la réforme dans pluſieurs qui en avoient beſoin. Il ſemble qu'étant mariée, & vivant au milieu du monde, elle n'auroit pas dû entreprendre une œuvre ſemblable : mais le déſordre, & même le ſimple relâchement, révoltoient cette ſainte femme, quand ils ſe trouvoient dans des ames appellées à la perfection. D'ailleurs, elle s'y prenoit d'une maniere ſi adroite & ſi douce, que loin de trouver mauvais qu'elle voulût les ramener à l'eſprit de leur état, les religieuſes lui expoſoient avec confiance le malheureux état de leur ame, & ſuivoient volon-

(41) Dépoſ. extrajud.

tiers les ſalutaires avis qu'elle leur donnoit. La ſage réformatrice n'ignoroit pas combien l'autorité & l'exèmple des ſupérieures influent ſur la communauté qui dépend d'elles : elle s'attachoit donc à les remettre dans le chemin de leur vocation, ou à les y faire marcher avec une nouvelle ardeur ; elle étoit perſuadée que le troupeau ſuivroit les traces du paſteur. Son zèle pour la réformation de l'état religieux, opéra un très-grand bien dans l'abbaye de Montivilliers au diocèſe de Rouen, & dans celle de S. Etienne qui exiſtoit alors à Soiſſons : & de nos jours encore, les religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Paris, les Filles-Dieu de la même ville, les religieuſes de Montmartre & de Longchamp près Paris, de Charmes en Lorraine, de Foiſſy auprès de Troyes, & de pluſieurs autres monaſteres, aimoient à reconnoître qu'elles étoient redevables à Madame Acarie de la régularité qui ſe conſervoit dans leurs maiſons.

Les rapports qu'elle avoit avec les couvents les mieux réglés, ne leur étoient pas inutiles. Ses viſites procurerent un avantage réel au monaſtere de l'*Ave-Maria* de Paris, qu'elle affectionnoit beaucoup, & qu'elle enrichit d'un grand nombre de ſujets excellents. Quand on lui demandoit pourquoi elle avoit de la prédilection pour cette maiſon, elle repondoit : *Je l'aime, parceque depuis ſa fondation, les religieuſes s'y ſont toujours maintenues dans la ſimplicité, la pauvreté, l'auſtérité & la clôture la plus exacte.* Auſſi ſe promettoit-elle, ſi jamais elle devenoit libre, de paſſer dans ce couvent le reſte de ſes jours : car elle ne penſoit pas encore à ſe faire Carmelite.

Il faut cependant convenir qu'elle ne réuſſit pas dans toutes les entrepriſes qu'elle fit pour la réforme des monaſteres. Ayant appris qu'une maiſon célebre étoit fort appauvrie, elle y fit entrer une

demoiſelle de condition qui apportoit une dot conſidérable. Elle eſpéroit qu'en acquérant un peu d'aiſance, on remettroit tout en commun dans cette maiſon : car on y avoit ceſſé de le faire, à cauſe de la détreſſe où l'on ſe trouvoit. Mais ſon eſpérance fut trompée : le plus grand nombre des religieuſes s'obſtina à conſerver l'uſage de la propriété, & la dot de la nouvelle profeſſe ne fit pas le bien du couvent qui l'avoit reçue. Dans cette circonſtance, la Bienheureuſe dit à M. Duval : *Lorſque l'eſprit de propriété s'introduit dans un monaſtere, le temporel y diminue à vue d'œil ; & lorſque tout y eſt en commun, le temporel y augmente viſiblement.*

La correction fraternelle eſt un moyen puiſſant pour ramener les ames à Dieu : Madame Acarie ne manquoit pas de l'employer ; & elle l'employoit toujours avec le courage, la douceur & la prudence, qui ſont néceſſaires pour le rendre efficace. *Que vous êtes malheureux dans votre élévation même*, dit-elle un jour à des perſonnes d'un rang diſtingué, dont le moindre revers abattoit le coucourage ! *Quelle ſervitude ! quelle captivité ! Aujourd'hui haut ; & demain ſi bas, que vous ne ſavez où vous en êtes. Qu'il eſt déraiſonnable d'avoir tant de vanité, & de s'attacher à des choſes ſi frivoles !* Comme la fille de M. de Marillac paroiſſoit étonnée de la liberté avec laquelle elle leur avoit parlé, elle lui dit : *Perſonne n'oſe leur dire la vérité ; ils s'oublient dans la proſpérité, & ſe déſeſperent dans l'adverſité. Il eſt égal pour moi, de parler à ces perſonnes, ou de parler à des gens du peuple.* Un homme du monde ſe permit une fois de lui adreſſer quelques mots de galanterie, & s'excuſa en diſant que ce n'étoit qu'un badinage. *Un badinage !* lui répondit-elle ; *dites plutôt que c'eſt une injure :* & elle lui montra un viſage ſi ſévere, qu'il n'oſa répliquer.

Si la faute qu'une autre perſonne avoit commiſe étoit ſuſceptible d'excuſe, Madame Acarie ne manquoit pas de l'excuſer; & elle l'attribuoit, dit la marquiſe de Breauté (42), à la ſurpriſe ou à la foibleſſe. Quelquefois pour épargner de la confuſion à la perſonne coupable, elle s'exprimoit en la reprenant, comme ſi elle eût elle-même partagé ſa faute. Elle en uſoit ainſi à l'égard des jeunes perſonnes qu'elle formoit pour le Carmel, dans la petite congrégation de Sainte Geneviève. *Nous éprouvons de temps en temps de bons mouvements de piété*, leur diſoit-elle; *mais ils durent peu : que nous ſommes foibles !* Elle ſe régloit ſur cette maxime qu'elle avoit adoptée, & qu'elle aimoit à enſeigner à d'autres : *Quand on veut reprendre utilement les perſonnes qui ont commis une faute, on doit ſe mettre de moitié avec elles, & ſe conſidérer comme ayant fait la même faute ; la correction eſt plus douce, & réuſſit mieux.* Quelquefois auſſi, elle s'imputoit à elle-même la faute dont elle vouloit reprendre les autres; elle diſoit ce qu'elle auroit dû faire, & qu'elle n'avoit pas fait. La fille de M. de Marillac en rend ainſi témoignage (43) : « Elle s'accuſoit en termes ſi humbles, & avec » une telle abondance de larmes, que nous ne » ſavions que lui dire; tant nous étions confuſes » du tort que nous nous reprochions intérieure- » ment ». La mere Marie de S. Joſeph, prieure des Carmelites de Pontoiſe, ajoute (44) : « Quand « elle s'appercevoit qu'on n'étoit pas diſpoſé à l'en- » tendre, elle changeoit adroitement de conver- » ſation; elle ne vouloit pas faire de la peine, » ni plaire aux dépens de ſon devoir. On remar- » quoit ſa diſcrétion, on en devinoit le motif, » & on ſe ſentoit porté à ſe corriger ».

(42) *Extr. Ital. des dépoſ.*
(43) *Ibid.*
(44) *Ibid.*

Elle avoit encore une grace particuliere pour conſoler les affligés, & pour donner de ſages conſeils ſur toutes ſortes d'affaires. « Quelques peines » qu'on eût en abordant cette ſainte femme, dit » la mère du chancelier Séguier (45), on ne la » quittoit jamais ſans avoir l'ame en paix : je l'ai » éprouvé moi-même, & j'ai vu bien des perſon- » nes l'éprouver auſſi. Elle étoit ſi viſiblement » remplie de la préſence de Dieu, dit ſa ſeconde » fille (46), qu'elle calmoit les conſciences les » plus troublées, & conſoloit les ames les plus » affligées : je l'ai entendu dire à pluſieurs dames, » & particulierement à la connétable de Mont- » morency. On la conſultoit de toutes parts, dit » la marquiſe de Meignelay (47), & jamais per- » ſonne ne s'eſt repenti d'avoir ſuivi ſes conſeils ». Les plus grands prélats de l'égliſe Gallicane, & ſes plus célèbres docteurs, vouloient qu'elle leur donnât ſon avis ſur les matières les plus épineuſes. Edmond de Meſſa nous apprend (48), que de concert avec M. de Bérulle, elle entretint, pendant plus de vingt ans, une correſpondance ſuivie avec les ſupérieurs des ordres les plus réguliers de la France & des pays étrangers.

Mais de toutes les bonnes œuvres que Madame Acarie faiſoit dans l'ordre ſpirituel, la direction des ames étoit celle qu'elle faiſoit le mieux : c'étoit-là que ſon talent ſe développoit dans toute ſon étendue. On rapporte qu'un jour elle vit la Sainte Vierge aſſiſe ſur un trône brillant, auquel on montoit par trois dégrés, qui lui parurent être la figure des trois états de la vie ſpirituelle. Depuis cette viſion, elle eut une parfaite connoiſſance de ces trois états : & quand une ame croyoit être parvenue au

---

(45) *Extr. Ital. des dépoſ.*
(46) *Ibid.*
(47) *Ibid.*
(48) *Ibid.*

troiſieme, qui eſt celui de la vie unitive, elle appercevoit d'un coup d'œil s'il ne lui manquoit rien pour y être réellement.

On a déja vu bien des preuves du talent qu'avoit Madame Acarie pour la direction des ames; & on en verra beaucoup d'autres dans la ſuite de cet ouvrage. Nous avons parlé de l'éducation de ſes enfants, du ſoin qu'elle prenoit de ſes domeſtiques, & de ſon zèle pour la converſion des pécheurs & la réforme des monaſteres. Nous avons dit que ſa maiſon étoit continuellement remplie de perſonnes de ſon ſexe; & que pour ménager ſon temps, lorſqu'elle travailloit au rétabliſſement de ſes affaires domeſtiques, elle parloit à ces perſonnes des beſoins de leur ame, en allant chez les juges, & à la porte même des magiſtrats. Nous ajoutons ici, que pour être plus à portée de s'occuper particulierement de quelques-unes, ou faute d'avoir un autre endroit pour les placer, elle les faiſoit coucher dans ſa chambre, & juſques dans ſon lit. Elle excitoit ou modéroit leur ferveur, régloit leurs exercices de piété; & après avoir découvert la voie par laquelle Dieu vouloit les conduire, elle les aidoit à y marcher. Nous parlerons ailleurs des congrégations de filles que M. Gallemant avoit établies à Aumale & à Pontoiſe, & des voyages qu'y fit cette ſainte femme, pour affermir ces établiſſements: nous parlerons auſſi de la petite congrégation de Sainte Geneviève, qu'elle établit elle-même, & qu'elle alloit voir tous les jours (49). Ces trois congrégations fournirent un grand nombre de ſujets excellents, pour la fondation des Carmelites & celle des Urſulines.

Nous verrons encore la Bienheureuſe exercer avec ſuccès ſon talent pour la conduite ſpirituelle,

(49) Liv. III.

chez

chez les Carmelites du faubourg S. Jacques, pendant pluſieurs années (50); & chez les Carmelites d'Amiens & de Pontoiſe, pendant les quatre dernières années de ſa vie (51). Ce talent étoit ſi connu, qu'au rapport de Duval (52), un homme très-verſé dans les choſes ſpirituelles lui adreſſoit des ames à diriger : *Je veux*, leur diſoit-il, *vous envoyer pendant un mois à l'école de Mademoiſelle Acarie, afin de m'aſſurer de votre maniere de prier.*

Nous devons mettre au rang des bonnes œuvres de Madame Acarie, les progrès qu'elle fit faire à ſes amis dans les voies ſpirituelles; & ſi pluſieurs d'entr'eux l'aiderent de leurs avis, de leur argent & de leur protection, dans le bien qu'elle fit hors de ſa maiſon, on peut dire auſſi que les communications qu'elle eut avec eux, furent très-utiles à leur ame. Ecoutons cette ſainte femme marquer elle-même la différence qui ſe trouve, entre l'amitié que produit la grace, & dont l'origine eſt céleſte; & l'amitié que forme la nature, & dont le principe eſt terreſtre. C'eſt ainſi qu'elle s'exprime au ſujet de l'union qu'elle avoit contractée avec M. de Marillac (53) : « Oh ! que les liens de » l'eſprit ſont bien autrement forts, que les liens » de la chair & du ſang ! Que les perſonnes que » Dieu unit en lui, & par ſon eſprit, ſont con- » jointes d'une puiſſante affection : & que les af- » flictions qu'on partage avec elles, ſont reſſenties » bien plus vivement, que les afflictions qu'on » partage avec ſes parents les plus proches; puiſ- » qu'on n'aime ceux-ci que par l'impulſion de la » nature, & ſelon la force des ſens, qui étant » plus groſſiere, eſt moins active en ſon opération !

(50) Liv. III.
(51) Liv. IV.
(52) Vie de Madame Acarie.
(53) Vie de M. de Marillac par M. de Lezeau, ch. 4.

» Les amis ſelon Dieu ſont fermes en leurs ami-
» tiés, dans tous les temps, & plus encore dans
» les afflictions : & de telles affections n'appor-
» tent jamais de diſtractions à la grace & à la
» tranquillité de l'eſprit ; mais plutôt elles ai-
» dent à s'approcher de Dieu, dans lequel on
» s'aime ».

Nous pourrions citer un grand nombre de perſonnes des deux ſexes, qui ont eu des liaiſons avec Madame Acarie, & dont pluſieurs, en dépoſant pour ſa béatification, ont reconnu lui être redevables de leur avancement ſpirituel : mais nous nous bornons à faire connoître celles qui eurent avec elle des liaiſons plus intimes.

Parmi les hommes, S. François de Sales doit être mis à la tête des amis que la grace donna à cette ſainte femme. Il dit lui-même dans ſes lettres, que pendant le voyage qu'il fit à Paris en 1602, pour obtenir d'Henri IV le rétabliſſement de la religion Catholique dans le pays de Gex, « il confeſſoit ordinairement Madame Acarie, &
» qu'il la voyoit & l'entretenoit preſque tous les
» jours, pour diverſes occaſions du ſervice de
» Dieu ». Il ajoute, « que la communication très-
» ſainte qu'il avoit avec cette grande ſervante de
» Dieu, excitoit en lui de pieuſes affections ; qu'il
» ne l'approcha jamais, ſans qu'elle lui imprimât
» un grand reſpect pour ſa vertu, de ſorte qu'il
» n'oſoit lui rien demander au-delà de ce qu'elle
» lui diſoit de ſon propre mouvement ; qu'il fit
» une grande faute, en ne profitant pas de cette
» communication, pour obtenir de la ſainte per-
» ſonne avec qui il communiquoit, qu'elle lui dé-
» couvrît toute ſon ame ; qu'il ne penſoit jamais
» à elle, depuis qu'elle étoit morte, ſans tirer
» un profit ſpirituel de cette penſée ; & que ſon
» portrait qu'on lui avoit envoyé, ſeroit auſſi utile

» qu'agréable à ſon ame » (*h*). Il diſoit encore,

(*h*) Nous croyons devoir rapporter ici deux lettres de Saint François de Sales, où ce prélat parle de l'utilité qu'il tira de la connoiſſance de Madame Acarie pour le bien de ſon ame.

La premiere eſt, dans l'ancienne édition des Lettres du ſaint, la ſoixante-neuvieme du ſeptieme livre; & elle eſt adreſſée *à un notable perſonnage*. L'auteur de la Vie de la mere Marguerite du S. Sacrement, la ſeconde fille de Madame Acarie, dit (p. 6) qu'elle eſt écrite à M. de Marillac garde-des ſceaux : & c'eſt avec cette adreſſe qu'elle eſt donnée par le dernier éditeur des Lettres du ſaint, tom. IV, lettre 511. En voici la teneur :

« Monſieur, je vous rends » mille graces du portrait de la » Bienheureuſe ſœur Marie de » l'Incarnation : & ne ſais ce » que je pourrois recevoir de » plus utile & agréable à mon » ame; puiſque d'un côté j'ai » un amour ſi plein de révérence » pour cette ſainte perſonne; » & d'autre part une ſi grande » néceſſité de réveiller ſouvent » en mon eſprit la pieuſe affec- » tion, que ſa vue & ſa très- » ſainte communication ont ex- » citée autrefois en moi, tandis » que ſix mois durant, j'étois » preſque ſon confeſſeur ordi- » naire, & que pour tant de di- » verſes occaſions du ſervice de » Dieu, elle me parloit & entre- » tenoit preſque tous les jours ».

» On m'a dit que l'on avoit » écrit & fait imprimer ſa vie; » & ce fut la mere prieure de » Lyon, que je vis l'autre jour » étant là. Oh! quel profit elle » rendra, & même aux ſécu- » liers, ſi la piéce de ſon hiſ- » toire du temps qu'elle fut au » monde a été bien repréſentée; » comme je crois qu'elle l'eſt, » puiſque c'eſt M. Duval qui » l'a compoſée! En ſomme je » ſuis amateur & admirateur de » cette ſainte ame, & aime tous » ceux qu'elle aimoit en cette » vie, & vous particulièrement, » monſieur, de qui elle-même » me procura la bienveillance, » que je vous ſupplie me con- » ſerver; & vous remerciant de » rechef de ce ſaint portrait, je » vivrai, Dieu aidant, & mour- » rai votre très-humble & très- » affectionné ſerviteur, Fran- » çois évêque de Genève ».

D'Anneſſi, le 24 Avril 1621.

La ſeconde eſt adreſſée *à une perſonne confidente* : elle ne ſe trouve que dans la Vie du ſaint, par Dom Jean de S. François ſupérieur général des Feuillants, à Paris, chez de Henqueville, 1624, in-8°, Liv. II, p. 163. En voici la teneur :

« Vous deſirez de voir le por- » trait de la très-dévote Made- » moiſelle Acarie, que m'a fait » avoir ſa fille aînée, prieure » des Carmelites d'Orléans. Il » n'a pas tout-à-fait ſon air; » mais ſeulement un peu, & la » forme de ſon viſage : ſi vous » en déſirez un, je vous le fe- » rai faire par notre peintre. » Ce fut une grande ſervante » de Dieu, que j'ai confeſſée » pluſieurs fois & preſqu'ordi- » nairement ſix mois durant, & » notamment en ſes maladies de » ce temps là. Oh! que je ſis

« que M. Duval, en faiſant la vie de Madame » Acarie, n'avoit pas écrit ſur elle aſſez de choſes » honorables ». Cela eſt rapporté par le P. Rivière, Minime, dans la vie qu'il a faite du ſaint évêque de Genève. Le même ſaint, par une ſuite du reſpect qu'il portoit à cette ſainte femme, voulut, pendant qu'elle vivoit encore, avoir quelque choſe qui lui eût appartenu ; & pour cet effet il trempa un mouchoir dans le ſang qu'on venoit de lui tirer, parcequ'elle étoit malade : la ſœur du chancelier Séguier, qui ſe fit Carmelite, a déclaré qu'elle avoit appris ce fait de la bouche même du prélat (54).

Le cardinal de Bérulle fut lié avec Madame

» une grande faute, de ne pas » faire mon profit de ſa très- » ſainte converſation ! car elle » m'eût volontiers communi- » qué toute ſon ame. Mais l'in- » fini reſpect que je lui portois » me retenoit de l'enquérir. On » a imprimé ſa vie que je reçus » ſeulement hier. Dieu veuille » qu'elle ſoit autant exactement » écrite, comme je fais qu'elle » le ſera véritablement, l'au- » teur étant un grand ſerviteur » de Dieu ».

Cette lettre eſt très-peu poſtérieure à la précédente : car le ſaint n'aura pas attendu longtemps la Vie de Madame Acarie, qu'il n'avoit pas encore quand il écrivit la premiere lettre.

Nous allons ajouter ici ce que Dom Jean de Saint François, avant de rapporter la lettre qu'on vient de lire, dit du reſpect qui empêcha le ſaint évêque de Genève d'interroger Madame Acarie ſur l'état de ſon ame.

« Quelques mois avant la » mort de notre ſaint, (arrivée » le 28 Décembre 1622,) je » lui demandai s'il avoit eu » quelque connoiſſance plus » particuliere des graces extra- » ordinaires que Dieu comuni- » quoit à cette ſainte demoi- » ſelle, & que ceux qui ont » parlé d'elle ont laiſſées par » écrit. Il me répondit fran- » chement que *non : pour ce*, « me diſoit-il, *que d'abord*, » *quand il approchoit de cette* » *ſainte ame, elle imprimoit* » *en la ſienne un ſi grand reſ-* » *pect à ſa vertu, qu'il n'eut* » *jamais la hardieſſe de l'in-* » *terroger de choſe qui ſe paſſât* » *en elle ; & n'avoit voulu ſa-* » *voir de ſon intérieur, rien de* » *plus que ce qu'elle avoit bien* » *voulu lui en communiquer de* » *ſon propre mouvement, ſans* » *autre invitation. Or*, diſoit- » il, *parloit-elle plus volontiers* » *de ſes fautes que de ſes gra-* » *ces ; & je la regardois, non* » *comme une pénitente, mais* » *comme un vaiſſeau que le S.* » *Eſprit avoit conſacré pour ſon* » *uſage* ».

(54) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Acarie pendant un temps bien plus long, & d'une maniere bien plus étroite. Il étoit moins âgé qu'elle de neuf ans ; & quand il commença à la connoître, il étoit encore très-jeune. Madame de Bérulle, ſa mere, appartenoit à la famille des Séguier ; Madame Acarie, à celle des Luillier : & les deux familles s'étoient alliées. Ces deux dames ſe trouvoient déjà unies par l'alliance de leurs familles ; mais la piété forma entr'elles une union plus intime encore. On a vu que Madame Acarie, après l'exil de ſon mari, ſe retira chez Madame de Bérulle, qui avoit perdu le ſien. Depuis cette époque, qui fut à peu près celle où M. de Bérulle commença à ſe faire connoître par ſes bonnes œuvres, juſqu'en l'année 1614, où la Bienheureuſe ſe fit Carmelite, ils ſe virent preſque tous les jours, même quand ils ne demeurerent plus dans la même maiſon. Dès que M. de Bérulle fut prêtre, cette ſainte femme le prit pour confeſſeur ; & elle a dit pluſieurs fois, qu'*il n'y avoit perſonne en qui elle eût plus de confiance, & à qui elle aimât mieux découvrir les ſecrets de ſon ame.* L'établiſſement des Carmelites, auquel ils eurent la plus grande part, multiplia les rapports qu'ils avoient enſemble. Ils agiſſoient toujours de concert dans cette œuvre importante ; & l'on a encore les lettres qu'ils s'écrivirent à ce ſujet, pendant le voyage que M. de Bérulle fit en Eſpagne pour amener en France des Carmelites Eſpagnoles (55). Lorſque Madame Acarie étoit attaquée de quelque maladie dangereuſe, M. de Bérulle paſſoit chez elle une grande partie des nuits ; & dans celle qu'elle eut en 1610, & qui fut ſi grave que les médecins n'eſpéroient

(55) V. les Œuvres du cardinal de Bérulle, & l'Appendice de cette Vie.

plus la guérir, il obtint de Dieu sa guérison, par les ferventes prieres qu'il lui adressa (56).

Mais il faut entendre Mademoiselle d'Abra de Raconis, qui connoissoit bien ces deux saintes personnes, parler des communications qu'elles avoient ensemble. C'est ainsi qu'elle s'en exprime, à la fin du récit qu'elle a fait elle-même de sa conversion (57) : « Quand M. de Bérulle sut que le P. Be-
» noît de Canfeld, sous la direction duquel il
» m'avoit mise après m'avoir convertie, s'en al-
» loit en Angleterre pour y chercher le martyre, il
» eut l'attention de me mettre sous la conduite de
» Madame Acarie. Cette pieuse dame, pour me
» donner la facilité de jouir de sa charité, me
» reçut dans sa maison ; & j'y voyois fort ordi-
» nairement M. de Bérulle. Je n'ai jamais rien
» vu de si admirable que la conversation de ces
» deux saintes ames : oh ! qu'elle étoit pure, quoi-
» qu'elle fût très-fréquente ! En effet, je ne crois
» pas qu'en six ou sept ans, il y ait eu un seul
» jour où ils ne se soient pas vus, lorsqu'ils étoient
» à Paris. Comme ils s'occupoient tous les deux
» d'œuvres considérables de piété & de charité,
» ils avoient besoin de communiquer très-souvent
» ensemble : outre que pour son intérieur, elle
» étoit conduite par lui ; & se confessa d'ordinaire
» à lui, dès qu'il fut prêtre. Néanmoins dans cette
» grande fréquentation, je n'ai jamais remarqué
» aucune parole de familiarité de la part de l'un ou
» de l'autre. Leur abord étoit aussi sérieux que s'ils
» ne se fussent jamais vus, & tout leur entretien se
» passoit dans un fort grand respect. J'ai même oui

---

(56) Vie du cardinal de Bérulle par Habert de Cérisy, Liv. I, ch. 7.

(57) V. la Vie que nous venons de citer ; & l'*Hist. manu. de la fond. des Carmelit. de France*, vol. *Pontoise*.

» dire à Mademoiſelle Acarie, qu'ils avoient un
» ſigne convenu pour s'avertir quand l'un des deux
» ſembleroit excéder en quelque choſe ; principa-
» lement dans les affaires plus importantes, où ils
» pouvoient ſe trouver d'avis différent : afin que
» l'eſprit de la nature ne les ſurprît jamais, &
» n'affoiblît pas en eux l'eſprit de la grace. Ainſi
» leur ſociété ſe reſſentoit de celle des Bienheu-
» reux, qui n'ont de communication enſemble que
» dans la vue de Dieu » (*i*).

(*i*) Les rapports que le cardinal de Bérulle eut avec Madame Acarie, & avec les Carmelites dont elle fut la fondatrice en France, paroiſſent demander que nous donnions ici un abrégé de ſa vie. Pluſieurs perſonnes ont fait cette vie, avec plus ou moins d'étendue. 1°. Habert de Ceriſy. Son ouvrage, qui a paru in-4°. en 1646, à Paris chez Camuſat, eſt écrit en François ; le ſtyle en eſt ſuranné, & l'auteur a noyé les faits dans un déluge de moralités inutiles. 2°. Le Pere d'Attichy, Minime, qui fut enſuite évêque de Riez : il étoit neveu de M. de Marillac. Son ouvrage eſt écrit en Latin avec beaucoup de pureté ; ce n'eſt qu'un abrégé. 3°. Le P. Giry, Minime. Son ouvrage, qui ſe trouve dans le troiſieme volume de ſes Vies des ſaints, de la dernière édition, eſt écrit en François ; ce n'eſt qu'un abrégé. 4°. Le P. Bourgoing, ſupérieur général de l'Oratoire. Son ouvrage, qui ſe trouve à la tête des OEuvres de M. de Bérulle, dont il a été l'éditeur, eſt écrit en François ; ce n'eſt qu'un abrégé. 5°. Les PP. Hervé, le Rat & Houbigant, tous trois Oratoriens. Leurs ouvrages, écrits en François, n'ont pas été imprimés ; & on les conſervoit à l'Oratoire, dans le dépôt des manuſcrits. 6°. L'abbé Goujet. Son ouvrage, écrit en François, n'a pas non plus été imprimé ; & on le conſervoit auſſi à l'Oratoire. Nous ne nous ſommes pas ſervis des quatre ouvrages manuſcrits que nous venons d'indiquer. 7°. Le P. Houbigant & l'abbé Goujet ont travaillé d'après des *Mémoires domeſtiques pour la vie du cardinal de Bérulle*, qui ont été faits vers 1730 ; & qui, à ce qu'on croit, ont pour auteur le P. Batherel de l'Oratoire. Les PP. de cette congrégation ont bien voulu nous les confier ; & nous nous en ſommes beaucoup ſervis. Ces mémoires ſont écrits en François, & forment deux volumes in-folio. L'auteur à compoſé ſa narration de morceaux pris dans différentes pièces originales, dont pluſieurs faiſoient partie des archives de l'état, & ont été tirées du Louvre ; & il a ſi bien lié tous ces morceaux, qu'il en a formé un tout qu'on lit avec intérêt. Il montre ſou-

La liaiſon de M. de Marillac avec Madame Acarie fut auſſi très-ſainte. Leur intime union ne

---

vent de la prévention contre les Jéſuites, le cardinal de Richelieu, André Duval, & d'autres perſonnages célebres. 8°. Nous nous ſommes très-peu ſervis d'un ouvrage ſur le même ſujet par M. de Caraccioli, qui a paru in-12 en 1754, à Paris chez Nyon. Cet ouvrage, écrit en François, eſt fort abrégé ; & l'auteur donne ſur la cauſe de la mort de M. de Bérulle des ſoupçons qui n'ont aucun fondement, comme nous le montrerons dans l'abrégé qu'on va lire.

Pierre de Bérulle, iſſu d'une ancienne famille de Champagne étoit fils de Claude de Bérulle, conſeiller au parlement de Paris, & de Louiſe Séguier, tante du chancelier du même nom. Il naquit au château de Serilly près de Troyes, le 4 Février 1575 : on l'amena enſuite à Paris ; & le 10 du même mois, il fut baptiſé dans l'égliſe de S. Nicolas-des-Champs, qui étoit la paroiſſe de ſes parents.

Il n'avoit que ſept ans, quand il perdit ſon père ; & quoiqu'il fût dans un âge ſi tendre, il ſentit toute la perte qu'il faiſoit, & montra qu'il ſavoit déjà conſidérer les accidents ſelon les vues de la foi. Vers le même temps, il fit vœu de continence perpétuelle. On ne remarquoit en lui aucun des défauts de l'enfance : il avoit un air modeſte, rempliſſoit exactement tous ſes devoirs, & obéiſſoit à ſes parents & à ſes maîtres. Il fit ſes humanités au collége de Boncourt, ſa rhétorique au collége de Bourgogne, & ſa philoſophie chez les Jéſuites : la pénétration de ſon eſprit, & le ſuccès de ſes travaux, lui attirerent partout des éloges. Son application à l'étude ne nuiſoit pas à la ferveur de ſa piété : il entretenoit ſa dévotion par de bonnes lectures, par la fréquentation des ſacrements, par des pratiques de pénitence, & par un grand nombre de bonnes œuvres ; & dans ſa famille, on ne l'appelloit pas autrement que *le petit ſaint*. A l'âge de dix-huit ans, il prit D. Beaucouſin pour guide ſpirituel : ſous ſa conduite, il fit de ſi grands progrès dans les voies de Dieu, que dèslors il compoſa un traité *De l'abnégation de ſoi-même*, qui ſe trouve parmi ſes œuvres.

Une piété ſi éclairée, & qui ſe ſoutenoit ſi bien, fit naître en lui le goût de l'état religieux : mais la divine Providence ſembla s'oppoſer elle-même à ce qu'il fût admis dans aucun cloître. Par égard pour la volonté de ſes parents, qui vouloient faire de lui un magiſtrat, il étudia le droit pendant quelque temps. Mais ſon attrait le portoit à un autre genre de vie : ne pouvant pas entrer en religion, il déſiroit du moins entrer dans l'état eccléſiaſtique. Après avoir éprouvé ſa vocation par quelques délais, ſes parents le laiſſerent libre de la ſuivre. Il étudia la théologie chez les Jéſuites pendant

commença qu'au mois de Juillet 1602, peu de jours avant qu'on enregiſtrât les lettres-patentes

---

un an ; & il auroit continué d'étudier ſous ces maîtres habiles, s'ils n'euſſent pas été bannis de la France. Il alla donc achever ſes études théologiques en Sorbonne ; & par humilité, il ne voulut pas prendre de dégrés en théologie. Son talent pour la controverſe avec les hérétiques parut dès lors d'une maniere éclatante : il convertit à la foi Catholique le comte de Laval, un préſident du parlement de Pau, toute la famille d'Abra de Raconis & le baron de Salignac. On a vu (Liv. I, note *y*,) ce que diſoit de lui le cardinal du Perron, qui dans la ſuite mourut entre ſes mains.

Déterminé à recevoir le ſacerdoce, Bérulle s'y diſpoſa par une retraite de quarante jours, qu'il fit chez les Capucins de la rue S. Honoré. Il reçut tous les ordres dans la ſemaine de la Pentecôte, & fut ordonné prêtre le ſamedi 5 Juin 1599 : dès le lendemain, il dit ſa premiere meſſe. Depuis ſon ordination juſqu'à ſa mort, il offrit tous les jours le ſaint ſacrifice : on dit qu'il n'y manqua que trois fois ; encore ajoute-t-on, qu'en deux de ces occaſions, il avoit commencé la célébration des ſaints myſteres, lorſqu'un accident ſubit le força de la laiſſer imparfaite & de quitter l'autel. Cependant il étoit d'un tempérament délicat ; il fit pluſieurs voyages longs & pénibles, & fut chargé d'une multitude d'affaires importantes.

A la fin de la même année 1599, Henri IV le prit pour ſon aumônier ordinaire. L'année ſuivante, Bérulle ſe trouva à la conférence que le cardinal du Perron eut à Fontainebleau, en préſence du roi, avec du Pleſſis-Mornay ; & il partagea avec le prélat la gloire d'avoir publiquement confondu l'hérétique, qu'on appelloit alors *le Pape des Huguenots*. Ses liaiſons avec les Jéſuites, à qui il rendoit de grand ſervices pendant leur exil, & le déſir de ſavoir ſi Dieu ne l'appelloit pas à être membre de leur ſociété, le firent aller à Verdun, au mois de Septembre ou d'Octobre de l'année 1601. Il y fit une retraite dans la maiſon de ces religieux, ſous le célebre P. Magio, qui, deux ans après, fut député pour demander à Henri IV qu'il rappellât les Jéſuites en France. S'étant pleinement convaincu dans cette retraite, que Dieu vouloit qu'il demeurât dans l'état eccléſiaſtique, il ne penſa plus qu'à ſe livrer tout entier aux fonctions du ſaint miniſtere.

On verra dans le Livre ſuivant, combien il ſe donna de mouvement & de peine pour établir les Carmelites en France, & comment il prit ſoin d'elles pendant tout le temps qu'il vécut.

En 1607, le P. Coton, avec lequel il entretint toujours une liaiſon intime, ayant parlé de lui à la cour pour l'éducation du dauphin, (qui régna depuis ſous le nom de Louis XIII,) Henri IV & Marie de Médicis

qui autoriſoient l'établiſſement des Carmelites : ainſi la liaiſon de cette ſainte femme avec M. de

---

lui firent propoſer cet honorable emploi. Mais Bérulle n'entra pas dans les vues que le roi & la reine avoient ſur lui : il ſentoit en lui-même une trop forte répugnance à vivre dans le grand monde ; & d'ailleurs, Dieu vouloit qu'il ſe chargeât d'une autre œuvre. Cette œuvre étoit l'établiſſement d'une ſociété de prêtres, qui, ſans faire aucun vœu, fuſſent toujours prêts à exercer le miniſtere eccléſiaſtique, ſous la dépendance des évêques. Il réſiſtoit depuis longtemps à toutes les inſtances qu'on lui faiſoit, pour qu'il fondât une congrégation de ce genre : dès l'année 1601, D. Beaucouſin lui avoit prédit qu'il feroit cet utile établiſſement ; & depuis, Madame Acarie ne ceſſoit de lui dire que Dieu l'appelloit à l'entreprendre & à l'exécuter. Enfin, il céda aux ordres du cardinal de Retz, évêque de Paris ; & en 1611, il inſtitua dans cette ville, au faubourg S. Jacques, la congrégation de l'Oratoire de France. Il fut obligé d'accepter la ſupériorité du nouvel établiſſement ; & en 1616, il le transféra à l'hôtel du Bouchage, rue S. Honoré.

L'auteur des *Mémoires domeſtiques pour la vie du cardinal de Bérulle* ſe plaint des démêlés que le fondateur de l'Oratoire eut avec les Jéſuites, qui lui avoient des obligations. Malgré ſes plaintes, on auroit tort d'accuſer ces religieux d'une baſſe ingratitude, & d'attribuer à cet odieux motif les différends qu'ils eurent avec les premiers Oratoriens : on doit conſidérer ces démêlés comme étant dans le cours ordinaire des choſes humaines. Deux congrégations qui naiſſent preſqu'à la fois dans le même pays, & qui ont à peu près le même but, ne peuvent guères ſe défendre d'une certaine rivalité ; & les membres qui compoſent ces congrégations naiſſantes, n'ont pas toujours aſſez de vertu pour ſe préſerver entierement d'une mutuelle jalouſie. L'auteur des *Mémoires domeſtiques* avoue lui-même que les Oratoriens eurent auſſi des torts dans cette affaire, & que le P. de Bérulle fut obligé de blâmer la conduite de pluſieurs d'entr'eux. Il eſt donc vrai qu'ils prirent ombrage les uns des autres ; & que la ſociété des Jéſuites ne fut pas la ſeule coupable, dans les différends qui s'éleverent entr'elle & la congrégation de l'Oratoire.

Le même auteur ſe trompe encore, quand il regarde les Jéſuites comme la principale cauſe des déſagréments qu'eſſuya le P. de Bérulle, dans la querelle qu'il eut avec les Carmes nouvellement établis en France, par rapport au gouvernement des Carmelites de ce royaume. A la vérité, une expérience de près de deux ſiècles prouve bien l'excellence du gouvernement qui a été donné à ces religieuſes, & qui ſubſiſte encore parmi elles. En outre, le Pape ayant approuvé cette forme de gouvernement, il n'y

Bérulle étoit plus ancienne. Cependant avant l'époque que nous venons de marquer, M. de Marillac

---

a, pour nous ſervir de l'expreſſion d'un homme qui n'eſt pas ſuſpect (le P. Coton), qu'*un Archi-démon* qui ait pu ſuſciter cette querelle. Cependant il eſt encore dans le cours des choſes humaines, que les points qui ſont le moins ſuſceptibles de conteſtation, ſoient conteſtés par les perſonnes les plus reſpectables, & même avec chaleur, quand ils préſentent pluſieurs faces, & qu'elles ont toutes une apparence de vérité. Or c'eſt ce qui arriva dans l'affaire dont il eſt queſtion. Les Carmelites d'Eſpagne qui venoient de fonder le Carmel de France, avoient des obligations aux Carmes, & tenoient à ces religieux par les liens d'une affection ſpirituelle: elles devoient regretter vivement de n'être plus gouvernées par eux. Le cardinal de Sourdis, l'archevêque de Bourges, l'évêque de S. Pol de Léon, & un certain nombre de Carmelites Françoiſes, partagerent les regrets des Carmelites Eſpagnoles. Pourquoi donc feroit-on un crime à quelques Jéſuites d'avoir été du même ſentiment dans cette malheureuſe diviſion?

Le P. de Bérulle ſut réunir dans ſa congrégation, dès qu'elle commença d'exiſter, les perſonnes les plus recommandables par leur naiſſance, leurs talents & leur piété. Cette congrégation s'étendit bientôt par toute la France: elle y a été très-utile aux lettres & aux ſciences; elle a été particulierement utile à l'égliſe Gallicane, à qui elle a donné pluſieurs évêques & beaucoup d'eccléſiaſtiques du ſecond ordre.

La conſidération que les places d'aumônier du roi, de ſupérieur général de l'Oratoire & de viſiteur des Carmelites, attiroient au P. de Bérulle, & la confiance qu'on avoit dans ſa vertu, engagerent le gouvernement à le charger de pluſieurs négociations importantes. En 1619, il fit cinq voyages à Angoulême, pour ménager la premiere réconciliation de Marie de Médicis avec Louis XIII; & l'année ſuivante, il fut encore employé pour ménager une ſeconde réconciliation de cette princeſſe avec ſon fils, lorſqu'elle étoit à Angers. En 1624, le roi l'envoya à Rome, afin qu'il y ſollicitât une diſpenſe pour le mariage d'Henriette Marie de France, ſœur de Louis XIII, avec le prince de Galles, qui régna depuis en Angleterre ſous le nom de Charles I; diſpenſe, que la différence de religion des deux parties rendoit néceſſaire: & l'année ſuivante, après que le mariage eut été fait par procureur à l'entrée de l'égliſe cathédrale de Paris, il fut chargé de conduire la princeſſe à ſon époux, & de lui ſervir de confeſſeur & de conſeil. Mais les mauvais traitements dont les Puritains le menaçoient hautement, le firent revenir en France, trois mois après qu'il en étoit ſorti. La reine d'Angleterre lui doit, en grande partie,

n'étoit pas tout-à-fait étranger à Madame Acarie : il avoit étudié avec ſon mari au collége de Navarre,

les ſentiments de religion qu'elle montra dans les diſgraces qu'elle eut à ſouffrir de la part du roi ſon mari.

Il fut enſuite nommé conſeiller d'état ; & en 1629, Louis XIII, qui partoit pour l'Italie, où il alloit faire la guerre au ſujet de la ſucceſſion du duché de Mantoue, le mit à la tête du conſeil qu'il donnoit à la reine ſa mere, après l'avoir déclarée régente du royaume. Quoique le P. de Bérulle ait toujours conſervé ſon crédit auprès de Marie de Médicis, il n'eut jamais de part aux torts dont elle ſe rendit coupable envers le roi ſon fils. Cette princeſſe, qui, malgré ſon ambition, ſes reſſentiments & ſes petiteſſes, avoit de la religion, reſpectoit le Pere de Bérulle, & aimoit à le conſulter. Celui-ci, répondant à la confiance dont l'honoroit la reine mere, approuvoit ce que ſes vues contenoient de bon, blâmoit ce qui s'y trouvoit de mauvais ; & employoit tous les moyens qui dépendoient de lui, pour entretenir la concorde entr'elle & Louis XIII.

Quant aux démêlés qu'il eut avec le cardinal de Richelieu, qui ſe plaint ouvertement de lui dans ſon Teſtament politique, nous ne dirons pas avec le Pere Griffet (*Hiſtoire de Louis XIII*, in-4°. tom. II, pag. 649), que *le P. de Bérulle avoit intention de flatter la reine mere*. Ce Pere avoit trop de piété & de droiture pour jouer le rôle de flatteur. D'ailleurs, quel avantage auroit-il tiré de ſes flatteries, puiſqu'il avoit fait vœu de ne poſſéder aucun bénéfice ? Nous dirons que ſes intentions étoient pures, mais que ſes vues politiques étoient fauſſes. Nous porterons le même jugement ſur la conduite qu'il tint, par rapport à l'affaire de la Valteline, à la ſucceſſion du duché de Mantoue, & aux prétentions de Gaſton de France, (V. le Pere Griffet :) dans la premiere de ces occaſions, il craignit de donner de la prépondérance aux Proteſtants ; dans la ſeconde, il conſulta trop ſon attachement pour Marie de Médicis ; dans la troiſieme, il ſuivit trop ſon amour pour la paix. Au reſte, on peut avoir la vertu d'un ſaint, ſans avoir les talents d'un homme d'état. Le P. de Bérulle joignoit à une vertu éminente, une fermeté inflexible dans ſes principes, & une gravité auſtere dans ſes manieres, qui ne convenoient guères à la cour, & qui furent la cauſe des diſgraces qu'il y éprouva : (nous ſerons bientôt obligés d'en dire autant de ſon ami M. de Marillac, garde des ſceaux, qui fut impliqué dans les mêmes affaires.) C'eſt à regret que nous avouons ici, que le fondateur de l'Oratoire, le viſiteur des Carmelites, & le confident de Madame Acarie, avoit dans le caractere une roideur qui l'attachoit fortement à ſes propres ſentiments : mais la vérité nous force de faire cet aveu ; & il ne

& il demeuroit dans le même quartier qu'elle. La Bienheureuſe le rencontroit quelquefois à l'égliſe

pourra reſter aucun doute ſur la trempe d'eſprit que nous lui attribuons, quand on aura vu dans le quatrième Livre de cet ouvrage, l'explication vive qu'il eut avec la Bienheureuſe, peu de jours avant la dernière maladie de cette ſainte femme.

Quoiqu'il en ſoit, le pape Urbain VIII, qui avoit été édifié de la piété du P. de Bérulle, pendant le ſéjour que ce ſaint prêtre avoit fait à Rome, lui envoya en 1627 le chapeau de cardinal, que Louis XIII & Marie de Médicis demandoient pour lui, & lui ordonna de le recevoir. Deux ans après, le nouveau cardinal, qui avoit refuſé pluſieurs abbayes, les évêchés de Luçon, de Laon & de Nantes, & les archevêchés de Lyon & de Tours, qui lui avoient été ſucceſſivement offerts par Henri IV & Louis XIII, fut obligé, pour ſoutenir la dignité du cardinalat, d'accepter l'abbaye de Marmoutier & celle de S. Lucien de Beauvais, après avoir été diſpenſé par le ſouverain Pontife du vœu qu'il avoit fait, de ne poſſéder aucun bénéfice. Mais il ne jouit pas longtemps de ces marques de faveur. Une maladie qui l'avoit pris en 1628, & dont il n'étoit pas bien guéri, le reprit en 1629, à la fin de Septembre; & il mourut le 2 Octobre ſuivant, une heure après avoir été emporté de l'autel, où il ne put achever la meſſe qu'il avoit commencée. Dans ce court intervalle, on eut le temps de lui adminiſtrer les derniers ſacrements.

Le cardinal de Bérulle n'avoit pas permis qu'on tirât ſon portrait pendant ſa vie : on le fit après ſa mort. Son corps fut ouvert : comme les chirurgiens qui l'examinerent n'y trouverent pas d'autre partie ſaine que le cerveau, quelques perſonnes ſoupçonnerent qu'il étoit mort d'un poiſon lent; & leurs ſoupçons tomberent ſur le cardinal de Richelieu. Mais il eſt contre toute vraiſemblance que ce cardinal ait fait faire un tel empoiſonnement ſous les yeux de Paris & de la cour, où il avoit tant d'ennemis. D'ailleurs, le chirurgien de Louis XIII & celui de Marie de Médicis, qui furent préſents à l'ouverture du corps, auroient-ils gardé le ſilence ſur les indices de poiſon, s'ils en avoient remarqué ? Enfin, le jour même de la mort du cardinal de Bérulle, M. de Marillac & les Carmelites, qui étoient fort affligés de l'avoir perdu, firent des démarches afin d'avoir le cardinal de Richelieu pour protecteur du Carmel de France; & deux jours après, quand ce prélat eut accepté le titre qu'on lui offroit, ils en reſſentirent une grande joie, que la reine mere voulut bien partager avec eux. Voici ce que nous liſons dans une lettre que M. de Marillac écrivit, le 5 Octobre 1629, à la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph, religieuſe Carmelite qui étoit ſon

ou en différentes maiſons, & croyoit voir en lui de la diſpoſition à acquérir une vertu ſublime : c'eſt ce qui lui avoit inſpiré le déſir de ſe lier étroite-

---

amie, (lettre dont nous avons l'original ſous les yeux :) « Ma » mere, je vous ai envoyé la » réponſe de M. le cardinal de » Richelieu, acceptant votre » protection. Je l'ai dit à Ma- » dame de Combalet, que vous » verrez demain, Dieu aidant ; » elle en a été extrêmement » aiſe. La reine l'a fort agréé ». Si donc certaines perſonnes ont attribué la mort du cardinal de Bérulle au cardinal de Richelieu, il faut les regarder comme des ennemis du premier miniſtre, qui ſatisfaiſoient ainſi l'animoſité qu'ils avoient contre lui : car ils n'ont donné aucune preuve du crime qu'ils lui imputoient.

Le cœur du cardinal de Bérulle fut porté au monaſtere des Carmelites du faubourg Saint Jacques, qui le poſſedent encore : le reſte de ſa dépouille mortelle fut enterré à l'Oratoire, rue S. Honoré, où il étoit mort. On lui éleva, dans l'égliſe de chacune de ces maiſons, un magnifique mauſolée en marbre blanc : les deux mauſolées ſont de Jacques Sarraſin, & on peut les voir au Muſée des monuments François, nouvellement établi à Paris.

Le cardinal de Bérulle fut très-lié avec Saint François de Sales, qui l'eſtimoit beaucoup, comme on le voit dans ſes lettres. La liaiſon qu'il eut auſſi avec l'abbé de S. Cyran & avec Janſénius, qui favoriſerent l'établiſſement de ſa congrégation dans la Flandre, ne peut pas ſervir à juſtifier les ſentiments de ces deux hommes trop fameux : car il profeſſa la foi Catholique juſqu'à ſon dernier ſoupir ; & il mourut pluſieurs années avant que ces deux perſonnages euſſent publié leurs dogmes hérétiques.

Son attachement pour les Carmelites de France, dont il fut viſiteur juſqu'à ſa mort, ne ſe démentit jamais. Lorſque la peſte ſe fit ſentir à Paris, (ce qui arriva deux fois,) il n'en voulut pas ſortir, afin de donner lui-même à ces religieuſes les conſolations ſpirituelles dont elles auroient beſoin. Dans les premiers temps qui ſuivirent la fondation de leur premier monaſtere, il y demeuroit avec pluſieurs eccléſiaſtiques vertueux, qu'il formoit aux fonctions du ſaint miniſtere, & parmi leſquels on compte S. Vincent de Paul & M. Bourdoiſe : dans la ſuite, il venoit quelquefois y paſſer pluſieurs jours.

Sa modeſtie l'empêcha toujours de monter en chaire : mais il fit beaucoup de bien par ſes controverſes, & par ſes lettres & ſes autres écrits. On déſireroit ſeulement qu'il y eût plus de clarté, de préciſion & de goût, dans ſa maniere d'écrire. Le P. Bourgoing, ſupérieur général de l'Oratoire, a donné une bonne édition de ſes œuvres, à laquelle a eu part le P. Gibieuf, membre de la même congrégation.

ment avec lui, pour l'aider à parvenir au dégré de perfection auquel il étoit appellé.

Il ſeroit difficile de dire combien ils mirent de gravité dans leurs entrevues, de réſerve dans leurs communications, de précautions dans leur intimité, pendant les douze ans que Madame Acarie paſſa encore dans le monde avant d'entrer en religion. Quoiqu'ils ſe viſſent à peu près tous les deux jours, pendant environ une heure, ils ne ſe permirent jamais aucun de ces mots, de ces ris & de ces geſtes, que des amis ſe permettent ſouvent, ſans néanmoins paſſer les bornes d'une honnête familiarité. C'eſt M. de Marillac lui-même qui l'atteſte; & il ajoute : « C'étoit de ſa part vertu & grace; » & de la mienne, effet de cette grace qui re- » jailliſſoit ſur moi » (58). Lorſqu'ils étoient enſemble, la converſation ne rouloit guères que ſur les bonnes œuvres qu'ils entreprenoient de concert, ou ſur les diſpoſitions qu'ils avoient tous les deux pour la vertu.

Mais ce qui eſt bien glorieux pour Madame Acarie, c'eſt que M. de Marillac ne faiſoit rien d'important ſans la conſulter, qu'il déféroit en tout à ſes conſeils; & que ſur la parole de cette ſainte femme, il ſe chargeoit des choſes les plus difficiles, comme ſi Dieu lui eût ordonné de s'en charger. Pour exécuter des bonnes œuvres diſpendieuſes, & particulierement pour faire bâtir le premier couvent des Carmelites, il s'engagea plus d'une fois à fournir des ſommes conſidérables, « quoiqu'il » n'eût pas le premier écu » (59). Le Seigneur béniſſoit la confiance que cet homme religieux avoit dans la parole de ſa vertueuſe amie : car il remplit tous ſes engagements aux époques qu'il

(58) Dépoſ. extrajud.
(59) Vie de M. de Marillac par M. de Lezeau.

avoit marquées ; en ſorte qu'il aimoit à dire, « que » la parole de Madame Acarie valoit mieux que » de l'argent en coffre ». Sa vénération pour elle étoit ſi grande, qu'il s'élevoit preſque toujours en lui un ſentiment extraordinaire, quand il l'abordoit, ou même quand ſa voiture commençoit à entrer dans la rue où elle demeuroit. En 1608, elle l'empêcha d'exécuter le projet qu'il avoit formé, de quitter ſa place de maître des requêtes pour ne s'occuper que de ſon ſalut. Il vouloit encore ſe démettre de cette place, en 1612 ; & Madame Acarie y conſentoit alors : mais la Providence parut s'y oppoſer, en permettant que le roi le nommât conſeiller d'état. Lorſque la Bienheureuſe partit pour aller ſe faire Carmelite à Amiens, elle recommanda à M. de Marillac de ne jamais refuſer d'entreprendre une bonne œuvre, dans la crainte d'y dépenſer trop d'argent ; & il fut toujours fidele à ſuivre cette maxime.

Pour montrer que Madame Acarie payoit d'un juſte retour la reſpectueuſe eſtime de M. de Marillac, nous rapporterons ici l'éloge qu'elle fit de lui, en parlant à une prieure de Carmelites dont on ignore le nom. *O ma mere*, dit-elle à cette religieuſe, *M. de Marillac eſt un grand ſerviteur de Dieu ; & j'en connois bien peu qui lui ſoient comparables. Nous devons le tenir pour le vrai Pere de notre ordre ; il a plus fait pour notre bien temporel, & même ſpirituel, que nos révérends Peres ſupérieurs. Il a auſſi une grande obligation à l'ordre, qui l'a aidé à arriver à une ſi haute perfection.* Elle dit auſſi dans une autre occaſion : *M. de Marillac eſt très-fidele aux vues que Dieu lui donne.* Quand elle fut entrée en religion, elle n'écrivoit guères qu'à lui ſeul : elle conſervoit avec ſoin toutes les lettres qu'elle recevoit de lui, & ſe procuroit des copies de celles qu'il écrivoit à d'autres. Elle dit

un

un jour à une jeune religieuſe qui avoit des lettres de M. de Marillac, (c'étoit vraiſemblablement la fille de ce ſaint homme :) *Liſez-les & reliſez-les ſans ceſſe ; dans la ſuite, vous y verrez ce que vous n'y voyez pas maintenant ; elles ſont plus pour alors, que pour à préſent* (*k*).

(*k*) Les mêmes raiſons qui nous ont fait donner l'abrégé de la vie du cardinal de Bérulle, nous font donner l'abrégé de la vie de M. de Marillac garde des ſceaux. Il fut auſſi l'ami & le confident de Madame Acarie, le fondateur & le protecteur des Carmelites de France ; & ces religieuſes conſervent encore une grande vénération pour ſa mémoire.

On a deux Vies de M. de Marillac. L'une eſt du P. Senault, de l'Oratoire ; & on la conſervoit dans le dépôt des manuſcrits de cette congrégation : l'autre eſt de M. le Fevre de Lezeau, conſeiller d'état, & ami intime du garde des ſceaux ; & elle ſe trouve parmi les manuſcrits de la bibliotheque de Sainte Genevieve. Nous n'avons vu que la ſeconde de ces Vies.

Iſſu d'une ancienne & illuſtre famille d'Auvergne, Michel de Marillac naquit à Paris, le 9 Octobre 1563, de Guillaume de Marillac conſeiller d'état, & de Rénée d'Aligret. Dès l'enfance, il donna de grandes marques de piété. A onze ans, il s'enfuit de la maiſon paternelle, comme Sainte Thérèſe, *pour aller*, diſoit-il, *prêcher la foi aux Indes ;* & quoiqu'il n'eût pas ſur lui plus de cinq ſols, il alla juſqu'à Chartres. A dix-huit ou dix-neuf ans, il eut envie de ſe faire Chartreux. A vingt-deux ans, tandis qu'il étudioit le droit, le déſir d'entrer dans l'état eccléſiaſtique, qui s'étoit fait ſentir en lui dès l'âge de ſix ans, & qui s'étoit renouvellé pluſieurs fois dans un âge plus avancé, ſe ranima d'une maniere encore plus vive. Il en fit part à ſon tuteur : mais celui-ci, qui étoit auſſi ſon héritier, craignant qu'on ne l'accuſât d'avoir ſuggéré cette idée à ſon pupille, l'empêcha de la ſuivre.

Marillac, au lieu d'entrer dans le clergé, prit le parti de la magiſtrature. Il fut ſucceſſivement conſeiller au parlement de Paris, maître des requêtes, conſeiller d'état, ſurintendant des finances & garde des ſceaux ; & dans toutes ces places, il ſe concilia la confiance d'Henri IV, de Marie de Médicis & de Louis XIII, par ſa capacité, ſon application aux affaires, ſon déſintéreſſement, ſa fermeté & ſes autres vertus. Quoiqu'il fût entré dans la Ligue, à l'exemple d'un grand nombre de perſonnes eſtimables du même temps, il fut néanmoins celui qui propoſa, & qui contribua le plus à faire paſſer l'arrêt de 1593, par lequel le parlement de Paris, en vertu de la loi Salique, excluoit de la couronne tout prince étranger, & facilitoit ainſi à Henri IV le moyen de

Parmi les perſonnes de ſon ſexe, Madame Acarie n'eut pas d'amies plus intimes que la mere du car-

---

monter ſur le trône de ſes peres. L'année ſuivante, il rendit encore de grands ſervices au même prince, par rapport à la réduction de Paris ſous ſon obéiſſance.

Jamais il ne ſollicita aucune place; on lui offrit toutes celles auxquelles il parvint. Auſſi diſoit-il à ſon ami M. de Lezeau : *En faiſant proviſion de ſcience & de modeſtie, on eſt toujours ſûr d'être recherché.*

Juſte appréciateur du temps, il ſavoit mettre à profit les moments les plus courts : on en jugera par le trait que nous allons rapporter. Il avoit imaginé d'écrire la nuit, ſans lumière, les penſées qui lui venoient à l'eſprit ſur les affaires dont il s'occupoit; & il ſe ſervoit, pour cela, d'un crayon & d'un papier roulé autour d'un petit bâton quarré : ce qui faiſoit dire à la marquiſe de Meignelay qui le connoiſſoit parfaitement, *que le jour avoit plus de vingt-quatre heures pour lui.*

Dans la vue de bien remplir les places auxquelles il fut élevé, il ſe fit un devoir de ne rien ignorer de ce qui pouvoit y avoir rapport; & ſa réputation ſur ce point étoit ſi bien établie, qu'on le conſultoit de toutes parts. Sa capacité, dont le public avoit une opinion ſi avantageuſe, étoit reconnue du cardinal de Richelieu lui-même. Le fameux P. Joſeph, Capucin, diſoit au P. Michel, religieux du même ordre, & fils de Marillac : *Le premier miniſtre auroit acheté l'amitié de votre pere aux dépens de ſon bras droit, ſi cela eût été poſſible.* Marillac, au jugement du même cardinal, *n'étoit pas timide dans le conſeil; il avoit encore plus de courage dans l'exécution; & ſavoit trouver des expédients où les autres n'en voyoient pas.*

Il fut ſi déſintéreſſé dans les places de ſurintendant des finances & de garde des ſceaux, qu'il ne reçut jamais de préſents : il refuſa même pluſieurs gratifications conſidérables que Louis XIII & Marie de Médicis lui offrirent. Il laiſſa en mourant une fortune médiocre, relativement aux grandes places qu'il avoit occupées. On ne ſera pas étonné qu'il ſe ſoit conduit ainſi, quand on ſaura qu'il fit vœu de ne pas profiter de la faveur qu'il avoit à la cour, & des dignités dont il étoit revêtu, pour amaſſer des richeſſes. Auſſi Henri de Bourbon, pere du grand Condé, lui appliquoit-il ces paroles de l'Ecriture : *Innocens manibus, & mundo corde; ſes mains ſont innocentes, & ſon cœur eſt pur.*

La beauté de ſon ame ſe peignoit dans la ſimplicité de ſes habits, de ſon ameublement & de ſon train : il ſavoit cependant ſoutenir ſa dignité, ſurtout dans les moments de repréſentation. Peut-être pourroit-on lui reprocher d'avoir mis un peu trop de gravité dans ſes manieres & de ſéchereſſe dans ſes réponſes.

Il montra dans toutes les affaires dont il fut chargé, une juſtice & une impartialité à toute

dinal de Bérulle, la marquiſe de Meignelay & la marquiſe de Breauté. Nous ne dirons rien ici de la

épreuve. Il étoit inacceſſible à toute eſpèce de recommandations : il ſembloit même ſe roidir contr'elles, de quelque part qu'elles lui vinſſent. Ses ſentiments à cet égard étoient ſi prononcés, que Louis XIII & Marie de Médicis s'accordoient à dire, que *ſi une choſe n'étoit pas juſte, il ne la feroit pas pour l'amour d'eux.*

Marillac compoſa le code *Michau* : ce code fut ainſi appellé du nom de baptême de ſon auteur ; car alors on prononçoit de cette maniere le nom de *Michel*. C'eſt un recueil de nos plus fameuſes ordonnances, qui fut publié dans un lit de juſtice, malgré les oppoſitions du parlement. Il n'a jamais fait loi, parcequ'il ne fut pas vérifié : mais les juriſconſultes habiles ne laiſſent pas de l'eſtimer. On a encore de Marillac un mémoire ou *factum* pour la défenſe des Carmelites, dans la querelle que ces religieuſes eurent avec les Carmes qui vouloient être leurs ſupérieurs. On y remarque une profonde connoiſſance des affaires, une piété ſolide, & un tendre attachement pour le Carmel & pour Madame Acarie. Il exiſte auſſi quelques productions littéraires de cet homme laborieux, qui ne paroîtront pas être ſans mérite, ſi l'on a égard au temps qui les vit naître. En voici les titres : 1°. *L'Imitation de J. C. traduite en François ;* 2°. *Les Pſeaumes mis en vers François ;* 3°. *L'Hiſtoire de Job miſe en vers François ;* 4°. *Traité de la vie éternelle.* Ce fut dans ſa retraite de Châteaudun qu'il fit les deux derniers de ces ouvrages : nous ne croyons pas qu'ils ayent été imprimés, non plus que ſa traduction de l'Imitation. Enfin, les Carmelites du faubourg S. Jacques ont conſervé vingt lettres de lui, qui preſque toutes furent écrites de Châteaudun ; & la minute, écrite de ſa main, de la dépoſition qu'il fit pour la béatification de Madame Acarie.

Marillac montra le zèle le plus ardent pour la réduction de la Rochelle, dont on avoit entrepris le ſiége, pour faire ceſſer les fréquentes révoltes de ſes habitants : il viſita même les travaux des aſſiégeants ; & par-là il fit voir qu'il ſavoit expoſer ſa vie, quand il le falloit.

Il faiſoit paroître, dans toutes les occaſions, le plus grand reſpect pour l'autorité du ſaint-ſiége. Il écrivit contre l'avocat Servin, qui avoit parlé du Pape avec irrévérence ; & lorſque M. Bignon fut reçu avocat général au parlement de Paris, il lui adreſſa un diſcours, dans lequel il prouva que l'obéiſſance qui étoit due à la puiſſance eccléſiaſtique, pouvoit ſe concilier avec celle qui étoit due à la puiſſance civile.

Outre les Carmelites qu'il établit en France de concert avec Madame Acarie, & qu'il protégea juſqu'à ſa mort, il contribua encore à l'établiſſement ou à la réforme de pluſieurs ordres religieux dans le royaume. Depuis

derniere : comme elle fut une des ſept premieres novices du Carmel de France, nous donnerons dans le Livre ſuivant un abrégé de ſa vie.

---

l'année 1602, où il contracta une intime liaiſon avec la Bienheureuſe, on le trouve toujours aſſocié à cette ſainte femme dans les bonnes œuvres qu'elle entreprenoit. On auroit peine à croire combien il fit d'aumônes pendant toute ſa vie ; & M. de Lezeau dit qu'il mettoit la plus grande modeſtie dans la diſtribution de ſes bienfaits.

Il étoit ſi humble, qu'il ne pouvoit ſupporter les louanges ; & quand quelqu'un lui en donnoit, il l'interrompoit bruſquement. Il diſoit à ce ſujet : *Quand on me loue, j'ai envie de mettre ſur ma table mes lettres de garde des ſceaux ; car c'eſt à ma charge que ces éloges s'adreſſent.*

Il ne paroiſſoit à la cour, que quand les affaires l'y appelloient ; & il y faiſoit ſi peu de viſites, qu'étant conſeiller d'état, & par conſéquent obligé de ſuivre le roi, il ne put indiquer à M. de Lezeau la demeure de M. de Luynes, qui étoit alors le favori de Louis XIII.

Nous avons rapporté ce que Madame Acarie diſoit de la délicateſſe de ſa conſcience, & de ſa fidélité à ſuivre les deſſeins que Dieu avoit ſur lui : nous ajoutons qu'il vivoit dans un parfait détachement de tous les objets créés. Il parloit bien ſur les choſes ſpirituelles ; & au milieu de ſes grandes diſtractions, il ſe regardoit comme heureux, quand il trouvoit quelqu'un avec qui il pût avoir de pieux entretiens. Tous les jours, il entendoit la meſſe, & méditoit ſur les vérités du ſalut : pendant les ſix ans qu'il paſſa dans les plus hautes places, il communioit pluſieurs fois chaque ſemaine.

A toutes ſes vertus, il joignoit l'eſprit de mortification. Il auroit déſiré, comme il diſoit lui-même, faire ſes repas d'un ſeul coup, *uno hauſtu :* il jeûnoit ſouvent, couchoit ſur la dure, & pratiquoit les différentes auſtérités qui ſont en uſage dans la vie religieuſe.

Comment donc s'eſt-il pu faire qu'un homme dont les ſervices étoient ſi utiles, & la conduite ſi exemplaire, encourût la diſgrace de ſon ſouverain ? Devons-nous attribuer cette diſgrace à quelque faute qu'il ait commiſe, ou au reſſentiment du cardinal de Richelieu ?

Le P. Griffet dit (*Hiſt. de Louis XIII, in-4°. tome I, pag.* 657), qu'on reprochoit au garde des ſceaux *d'être vif & ardent.* Mais le cardinal de Richelieu lui en faiſoit un mérite plutôt qu'un reproche, quand il diſoit que *Marillac n'étoit pas timide dans le conſeil ; qu'il étoit encore plus hardi dans l'exécution, & qu'il trouvoit des expédients où les autres n'en voyoient pas.*

Le même auteur dit (*Ibid. & tom. II, pag.* 63), que Marillac *flattoit la reine mere, & penſoit à devenir premier miniſtre.* Mais le garde des ſceaux ne ſavoit pas flatter : il diſoit franchement ſa façon de penſer, &

Madame de Bérulle étoit la meilleure amie de la Bienheureuſe, & la principale dépoſitaire des

---

y tenoit fortement. Non ſeulement, comme nous l'avons dit, il ne demanda aucune place; mais encore il voulut pluſieurs fois quitter les places qu'il occupoit. Un mois après ſon exil, il écrivit à la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph, qu'*il n'avoit jamais eu de ſatisfaction pareille à celle qu'il venoit d'éprouver en rendant les ſceaux.*

Le cardinal de Richelieu parle de Marillac avec un peu d'humeur, quand il dit (*Teſtament politique, part. I, ch.* 1), qu'*il étoit tellement rempli de lui-même, qu'il ne trouvoit rien de bien fait, que ce qu'il faiſoit.* Mais ce trait de ſatyre eſt réfuté par le cardinal lui-même, qui, en 1641, diſoit à M. Sublet Deſnoyers, parlant du garde des ſceaux: *C'étoit un ſaint homme; Dieu a permis que ſur la fin nous nous ſoyons trouvés en oppoſition de ſentiments, quoique nous euſſions tous les deux de bonnes intentions; mais je l'eſtimois.*

Il nous ſemble que tel doit être le réſultat de cette courte diſcuſſion. Le caractere de Marillac ne sympathiſoit pas avec celui du cardinal de Richelieu. Le garde des ſceaux avoit de la capacité & de la vertu; mais il n'avoit pas des vues politiques auſſi étendues que celles du premier miniſtre. La reine mere avoit placé en lui toute ſa confiance, depuis la mort du cardinal de Bérulle; & cette princeſſe, en jurant la perte de Richelieu, avoit trop annoncé qu'elle vouloit mettre Marillac à ſa place. Le garde des ſceaux la laiſſoit faire, ſans entrer dans ce que ſes vues avoient de repréhenſible, & ſans ſe livrer à une eſpérance ambitieuſe: le premier miniſtre qui connoiſſoit la foibleſſe du roi, & qui voyoit Marie de Médicis reſter à la cour, crut qu'il n'y avoit de ſûreté pour lui, qu'en faiſant exiler celui qu'on deſtinoit à être ſon ſucceſſeur.

Quoiqu'il en ſoit, Marillac fut arrêté, le 12 Novembre 1630, à Glatigny près Verſailles, après que le roi lui eut fait redemander les ſceaux. On le conduiſit à Caën; & deux jours après, on le mena à Liſieux, où il paſſa ſix ſemaines. Le P. Griffet (*Hiſt. de Louis XIII, tom. II, pag.* 70) paroît douter que le garde des ſceaux ait été maltraité dans le commencement de ſa captivité. Cela eſt néanmoins prouvé par la lettre à la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph, que nous avons déja citée; & M. de Lezeau nous apprend (*Vie de Marillac*), que la reine mere ayant eû connoiſſance de ces mauvais traitements, parvint à les faire ceſſer. On permit au garde des ſceaux d'avoir des livres, de l'encre & du papier; avec la clauſe qui a ordinairement lieu pour les priſonniers d'état, qu'on liroit les lettres qu'il écriroit. Le 22 Janvier 1631, il fut transféré à Châteaudun, & mis dans l'abbaye de la Magdeleine. Alors on

ſecrets de ſon cœur : c'eſt ainſi que Duval & le P. Hervé nous la repréſentent. Nous avons déja

---

lui ôta ſes gardes, & on le laiſſa jouir de quelque liberté juſqu'au 21 Juillet ſuivant : mais à cette époque, on le renferma dans le château de la même ville, & on l'y garda à vue, parceque Marie de Médicis venoit de ſe retirer en Flandre.

Durant ſon exil & ſa captivité, il montra une parfaite réſignation : il s'applaudiſſoit avec ſes amis d'être délivré de l'embarras des affaires, & remercioit Dieu de lui avoir procuré cette heureuſe délivrance. Sa conduite eut alors quelque choſe de *ſurhumain :* c'eſt ce que le P. Michel ſon fils écrivoit à ſa ſœur.

Six mois après ſa diſgrace, il eut une conſolation qui adoucit la rigueur de ſon ſort : ſa belle-fille, qui étoit veuve alors, vint ſe fixer auprès de lui, & amena ſes enfants avec elle. Mais cet illuſtre captif trouvoit des conſolations plus ſolides encore, dans l'eſprit qui l'animoit. Il conſacroit tout ſon temps à des exercices de piété, & de charité envers le prochain : depuis ſon arreſtation juſqu'à ſa mort, il communia tous les jours ; & il diſtribua des aumônes conſidérables, dans les années 1631 & 1632, pendant leſquelles une maladie épidémique faiſoit de grands ravages dans le pays.

Il ſoutint avec une fermeté admirable la mort du maréchal de Marillac ſon frere, qui fut trop ſévèrement condamné à perdre la vie, & dont la mémoire fut réhabilitée dans la ſuite.

Le garde des ſceaux ne ſurvécut pas longtemps à ſon frere. Deux mois & demi après qu'il l'eut perdu, le 1er Août 1632, il fut attaqué d'une pleuréſie ; & le 7 du même mois, il mourut dans le château où il avoit été renfermé : il étoit alors dans la ſoixante-neuvieme année de ſon âge. Une partie de ſes entrailles reſta à Châteaudun, chez les Récollets ; & l'autre fut portée au monaſtere des Carmelites de Pontoiſe, où ſa fille étoit religieuſe. Son cœur fut donné aux Carmelites de la rue Chapon, parmi leſquelles ſe trouvoit la mere Marguerite du S. Sacrement, la ſeconde fille de Madame Acarie, qu'il avoit beaucoup aimée : le reſte de ſon corps fut enterré dans la chapelle de Sainte Thérèſe, au couvent des Carmelites du faubourg S. Jacques, où ſon fils aîné avoit été inhumé avant lui. La vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph fit pour lui l'épitaphe que nous allons rapporter : c'eſt de l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, I vol. *Paris*, que nous l'avons tirée.

Cy git Meſſire Michel de Marillac, garde des ſceaux de France ; lequel ayant été conſtitué en cette dignité & en pluſieurs autres, a toujours gardé dans ſon cœur l'eſtime des honneurs & des richeſſes de l'éternité ; faiſant beaucoup de bonnes œuvres, gardant ſoigneuſement la juſtice, cherchant la gloire de Dieu, ſoutenant ſon égliſe, ſecourant les oppreſſés,

parlé dans le premier Livre, des rapports habituels qu'elles avoient enſemble, & de la grande

---

donnant aux pauvres preſque tout ce qu'il avoit : & au temps que par la divine Providence il fut privé de tout emploi & de toute charge, il fit paroître ſa magnanimité & ſon mépris des choſes de la terre, étant très-content, vivant très-ſaintement, & s'acheminant à la bienheureuſe mort par laquelle il a paſſé de ce monde en l'autre, l'an de grace 1632.

Marillac s'étoit réſervé une portion du terrein où fut établi le premier monaſtere des Carmelites ; & il y avoit fait bâtir une maiſon qu'il appelloit *ſon hermitage*, parcequ'il s'y retiroit quelquefois : il donna cette maiſon pour ſervir de dot à une de ſes petites-filles, qui ſe fit religieuſe dans le monaſtere dont nous venons de parler. Il avoit raſſemblé un aſſez grand nombre de portraits de ſaints perſonnages : il en fit préſent aux Carmelites du même couvent, lorſqu'il étoit à Châteaudun ; & les religieuſes de ce couvent en conſervent encore quelques-uns, qui ſont fort eſtimés.

Le garde des ſceaux avoit épouſé, en premieres noces, Marguerite Barbe de la Forterie ; & en ſecondes noces, Marie de S. Germain, qui étoit veuve de M. Amelot préſident aux enquêtes du parlement de Paris. Sa ſeconde femme ne lui donna point de poſtérité : il avoit eu ſix enfants de ſa premiere femme ; trois qui moururent en bas âge, & trois qui vécurent dans la pratique des vertus Chrétiennes. Nous ne parlerons que de ceux-ci.

Le premier enfant du garde des ſceaux, qui s'appelloit Réné de Marillac, devint maître des requêtes : il mourut en 1622, d'une maladie contagieuſe dont il fut attaqué au ſiége de Montauban. Il avoit épouſé Marie de Creil, qui, comme on l'a vu, s'enferma à Châteaudun avec ſon beau-pere ; & qui ſe fit Carmelite, quelques années après qu'il fut mort. De ce mariage naquirent, 1°. Michel de Marillac, conſeiller d'état ; 2°. Ariane de Marillac, Marie de Marillac, & Marguerite de Marillac, qui toutes trois ſe firent Carmelites avant leur mere. Michel de Marillac, conſeiller d'état, eut pour fils Louis de Marillac, qui fut curé de S. Germain-l'Auxerrois & de S. Jacques-la-Boucherie à Paris, & fondateur du ſéminaire de S. Louis dans la même ville ; & pour fille, Marie Gabrielle de Marillac, qui ſe fit Carmelite.

Le ſecond enfant du garde des ſceaux, qui s'appelloit Octavien de Marillac, entra dans l'ordre des Capucins, où il porta le nom de Michel : il mourut environ un an avant ſon pere.

Le troiſieme enfant du garde des ſceaux, qui s'appelloit Valence de Marillac, ſe fit Carmelite.

Le garde des ſceaux eut une niece nommé Louiſe de Marillac, qui épouſa M. le Gras, ſecrétaire des commandements de

intimité dans laquelle elles vivoient. Le P. Hervé nous dit encore, que Madame de Bérulle acquit

---

Marie de Médicis ; & qui après la mort de ſon mari, aida Saint Vincent de Paul à fonder la congrégation des Filles de la Charité : ſa vie a été écrite par Gobillon, curé de S. Laurent à Paris.

Le nom de Marillac ne paroît plus être porté que par une branche de la famille de Damas, originaire d'Auvergne, dans laquelle il ſera paſſé par alliance.

Pour completer cette note relative à M. de Marillac, nous allons donner quelques détails hiſtoriques ſur les ſix perſonnes de ſa famille qui entrerent dans l'ordre des Carmelites, comme nous venons de le marquer.

I. Valence de Marillac, fille du garde des ſceaux, naquit à Paris le 5 Février 1599. Elle perdit ſa mere, à l'âge de quatre ans ; & comme ſon pere étoit trop occupé des affaires publiques pour qu'il pût donner les ſoins convenables à l'éducation d'une enfant ſi jeune, elle fut miſe en penſion à l'abbaye de S. Etienne de Soiſſons. On remarqua bientôt en elle une docilité d'eſprit, & une douceur de caractere, qui charmoient ſes maîtreſſes & ſes compagnes. Dieu, qui vouloit l'éprouver pendant toute ſa vie par des maladies cruelles, permit que dès ſa jeuneſſe, elle ſouffrît de vives douleurs de rhumatiſme : quelques nerfs de ſon col en furent tellement attaqués, qu'elle eut la tête un peu penchée tout le reſte de ſes jours.

Son pere, qui avoit fort à cœur qu'elle guérît de cette infirmité, la fit revenir auprès de lui ; & elle reſta dans la maiſon paternelle juſqu'en 1607. M. de Marillac ayant alors, de concert avec Madame Acarie & Madame de Sainte Beuve, commencé l'établiſſement des Urſulines, mit ſa fille en penſion chez ces religieuſes ; & elle fut la premiere de leurs penſionnaires.

Cette aimable enfant montra dans la nouvelle maiſon qu'elle habitoit, comme elle l'avoit fait à S. Etienne de Soiſſons, les heureuſes diſpoſitions qu'elle avoit pour la piété. Elle bâtiſſoit dans le jardin de petits hermitages, où elle ſe retiroit avec quelques compagnes, afin de prier Dieu avec plus de recueillement. Un jour, elle prit avec pluſieurs autres penſionnaires la réſolution d'aller dans les villages, pour y travailler à la converſion des ames : dans ce deſſein, elles s'attacherent pendant quelque temps à ramaſſer des chapelets, & d'autres objets de dévotion, pour les diſtribuer dans les miſſions qu'elles ſe propoſoient de faire.

On étoit étonné de la ſolidité d'eſprit que la jeune Marillac faiſoit paroître dans toute ſa conduite. Elle étoit d'abord eſclave de la propreté, qu'elle pouſſoit juſqu'à l'excès ; mais elle s'affranchit bientôt de cette ſervitude. Quand elle entreprenoit de faire une choſe, elle ne la terminoit pas, ſans lui avoir donné toute la perfection

un ſurcroit de piété dans le commerce qu'elle en-

qu'elle étoit capable de lui donner.

Elle avoit pour principe, de ne pas manquer d'exécuter ce qu'elle avoit promis de faire ; & ce principe, dont elle pouſſoit trop loin l'application, penſa l'empêcher de ſuivre la vocation divine qui l'appelloit au Carmel. Dès ſes premieres années, elle avoit eu le déſir de ſe faire religieuſe ; & l'amitié que l'abbeſſe de S. Etienne lui témoignoit, lui avoit fait dire ſans réflexion, qu'elle ne choiſiroit pas d'autre maiſon que la ſienne. Elle ſe crut ſi obligée de tenir l'eſpece de parole qu'elle avoit donnée alors, que quoique depuis longtemps elle ne fût plus dans cette abbaye, qu'elle eût déjà paſſé deux ans chez les Urſulines, & qu'elle ſe ſentît portée à entrer dans l'ordre des Carmelites, elle demanda la permiſſion de retourner à Saint Etienne, & y prit l'habit qu'on appelloit alors l'*habit de clergeſſe*. On conçoit aiſément que tant qu'elle porta cet habit, elle ſouffrit bien des combats intérieurs. La contrainte qu'elle ſe faiſoit, altéra ſa ſanté ; & il fallût que la divine Providence la retirât elle-même de la fauſſe route où elle s'engageoit. Elle étoit un jour avec l'abbeſſe ; & elles s'entretenoient de la démarche de Madame Acarie, qui ſe rendoit à Amiens pour s'y faire Carmelite. L'abbeſſe qui ſavoit combien la ſociété de la Bienheureuſe pouvoit être utile, & qui d'ailleurs aimoit les Carmelites, demanda à la jeune Marillac pourquoi elle ne ſuivoit pas Madame Acarie, & manquoit ainſi l'occaſion d'entrer en religion avec une perſonne ſi ſainte. *Je voudrois*, ajouta-t-elle, *qu'il me fût poſſible de jouir de ce bonheur ; ou du moins, que notre maiſon ſe trouvât plus près de la ſienne, afin que je puſſe profiter ſouvent de ſes ſages avis.* Ces paroles de l'abbeſſe furent un trait de lumière qui éclaira la poſtulante ; & M. de Marillac, qui déſiroit que ſa fille ſe fît Carmelite, auſſi vivement qu'elle le déſiroit elle-même, la conduiſit bientôt à Amiens. Elle y rétablit ſa ſanté ſi promptement, qu'en moins de deux mois elle fut en état de prendre l'habit religieux avec Madame Acarie. Mais elle ne put faire profeſſion avec elle, parcequ'elle n'avoit alors que quinze ans : elle fut donc obligée de différer ſes vœux ; & elle ne les fit que le 12 Février 1616. Son nom de religion étoit, Marie du S. Sacrement.

Lorſque la Bienheureuſe fut transférée à Pontoiſe, on décida que la ſœur Marie du S. Sacrement l'y accompagneroit, & y reſteroit avec elle : on crut devoir cette marque de déférence à M. de Marillac, qu'on regardoit comme le bienfaiteur de l'ordre en général, & du monaſtere de Pontoiſe en particulier. Mais comme la jeune profeſſe n'étoit pas encore bien guérie d'une maladie grave qu'elle avoit eue, elle ne put aller à Pontoiſe que vers Pâques de l'année 1617.

tretint avec Madame Acarie ; & que les bons

On ne peut exprimer combien la ſœur Marie du S. Sacrement profita ſous la conduite de la Bienheureuſe : auſſi l'appelloit-on *ſa fidelle diſciple*. Elle ſe diſtinguoit par ſa droiture d'ame, ſa délicateſſe de conſcience & ſon goût pour l'oraiſon. Elle ne pouvoit ſouffrir qu'on dît le moindre mal du prochain : elle prétendoit même que l'amour qu'on eſt obligé d'avoir pour lui, devoit empêcher d'appercevoir ſes défauts. Dans les plus fâcheux événements, elle adoroit les décrets de la Providence qui les permettoit ; & elle fit paroître un courage héroïque, lorſque la diſgrace du garde des ſceaux attira tant de malheurs ſur ſa famille.

Dieu lui faiſoit ſouvent des graces extraordinaires : mais ſon humilité les tenoit ſecrètes ; & on les auroit preſque toutes ignorées, ſi après ſa mort, on n'en eût trouvé quelques indices dans ſes papiers. Elle fit pluſieurs prédictions remarquables. Six mois avant la mort de la Bienheureuſe, elle marqua l'endroit du cloître où l'on enterreroit cette ſainte femme, & le lieu où dans la ſuite on lui éleveroit un mauſolée. En 1629, lorſqu'on faiſoit le ſiége de la Rochelle, elle connut que le Seigneur donneroit à la France un Dauphin ; & l'on trouva ces mots, *Ludovicus decimus quartus*, écrits derriere une image qui étoit ſuſpendue dans ſa cellule. Au bas de cette écriture, elle avoit deſſiné deux palmes, pour annoncer la double victoire que ce prince remporteroit ſur les ennemis de l'égliſe & de l'état.

La Bienheureuſe lui apparut bien des fois. L'apparition qui eut lieu l'année même de ſa mort, le jour de S. Louis, fut ſi ſenſible dans la maiſon, que malgré la répugnance que la ſœur Marie du Saint Sacrement avoit à parler des graces que Dieu lui faiſoit, elle fut obligée d'écrire les particularités de celle-ci au Pere Marin provincial des Barnabites : M. de Marillac en fut inſtruit, & M. Gallemant ne put s'empêcher d'en reconnoître la vérité. On trouva dans les écrits de cette religieuſe, pluſieurs choſes importantes que la Bienheureuſe lui avoit recommandées dans ſes apparitions : par exemple, « qu'il » faut voir ſes fautes avec une » certaine tranquillité, & ſe » contenter, quand on s'en ſouvient, de s'en humilier devant le Seigneur ; qu'on doit » éviter de mettre trop d'activité dans les choſes qu'on fait, » & s'attacher moins à elles qu'à » Dieu pour qui on les fait ; » que la voie du mépris eſt une » des voies les plus ſûres pour » arriver au ſalut, & une grace » que le Seigneur ne fait pas » à tout le monde ».

Elle aimoit à prier ſur la tombe de la Bienheureuſe ; & elle y ſentit pluſieurs fois des odeurs miraculeuſes. En 1642, lorſque l'archevêque de Sens viſita pour la ſeconde fois les précieux reſtes du corps de cette ſainte femme, ce fut la ſœur

exemples de ſon amie lui donnerent une ſainte

Marie du S. Sacrement qui les arrangea dans le cercueil.

Elle avoit fait bâtir tous les hermitages de la maiſon qu'elle habitoit ; & on lui devoit auſſi les deſſins des peintures qui les décoroient. Dès ſa jeuneſſe, elle avoit pris l'habitude d'écrire ſur la vie ſpirituelle ; elle faiſoit l'extrait des livres qu'elle liſoit en ce genre, ou bien elle travailloit elle-même ſur ce ſujet. Elle conſerva juſqu'à la mort cette louable habitude : mais ſon humilité lui ayant fait brûler la plus grande partie de ce qu'elle avoit écrit, il en reſta très-peu au couvent de Pontoiſe. Cependant les religieuſes de cette maiſon conſervent encore quelques réflexions qu'elle avoit faites ſur le livre de Job, & qui étoient analogues à la poſition où le maréchal de Marillac ſe trouvoit alors dans ſa priſon ; & quelques vers qu'elle avoit compoſés, à l'occaſion de l'alarme que l'entrée des Eſpagnols en Picardie répandoit dans la capitale. Voici un échantillon de ces vers, qui ſont aſſez bons pour le temps où ils ont été faits.

Etranger, le François ſortira du tombeau.
Son Dieu, le Dieu de tous, en le châtiant, l'aime :
Car, s'il ne l'aimoit pas, ſa grandeur ſouveraine
N'auroit pas tant de ſoin de punir ſes péchés.

Les dix dernieres années de ſa vie, elle ſouffrit beaucoup des maladies auxquelles elle étoit depuis longtemps ſujette : elle ne pouvoit preſque plus quitter l'infirmerie. Il y a lieu de croire que ces maladies empêcherent qu'on ne la mît en place : au reſte, elles ſervirent beaucoup à exercer ſa patience. Elles ſe terminerent par une défaillance totale, qui ne laiſſa que le temps de lui adminiſtrer les derniers ſacrements. Après les avoir reçus, elle expira doucement, le 2 Juillet 1642, à l'âge de quarante-trois ans : elle en avoit paſſé un peu plus de vingt-huit dans la vie religieuſe.

II. Ariane de Marillac, petite-fille du garde des ſceaux, entra au premier couvent des Carmelites, à l'âge de treize ans ; & deux ans après, elle y prit l'habit religieux, le 10 Mars 1627 : ſon grand-pere fut préſent à ſa vêture ; & dit à cette occaſion, qu'*il croyoit être le plus grand ſeigneur du monde, puiſque ſa petite-fille avoit J. C. pour époux*. Elle fut formée par la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph à la pratique des vertus de l'état qu'elle embraſſoit, & fit profeſſion le 8 Février 1630 : ſon nom de religion étoit, Marie de S. Michel. Une maladie grave l'obligea bientôt d'aller à l'infirmerie. Quand elle en ſortit, elle parut avoir encore des inquiétudes ſur le rétabliſſement de ſa ſanté. La mere Magdeleine, qui vouloit lui apprendre à être plus détachée d'elle-même, lui conſeilla de faire une retraite de huit jours. La jeune profeſſe ſuivit le conſeil que lui don-

émulation, qui la fit marcher à grand pas dans

noit ſa maîtreſſe de noviciat ; & elle reçut tant de graces dans ſa retraite, qu'elle témoigna un vif déſir de la continuer pendant un an. Cette retraite fut l'époque où elle ſe livra ſans réſerve au ſervice de Dieu, & commença à marcher à grands pas dans la route de la perfection. Elle mourut ſaintement au premier couvent, le 9 Décembre 1639, à l'âge de vingt-cinq ans.

III. Marie de Marillac, ſœur de la précédente, entra au monaſtere des Carmelites de Pontoiſe, en 1631, à l'âge de quatorze ans ; & elle y fit profeſſion, ſous le nom de Marie Magdeleine de l'Incarnation. Malgré ſes infirmités, elle obſervoit la règle avec autant d'exactitude que les autres religieuſes : on la fit maîtreſſe des novices, & ſousprieure. Elle avoit un attrait particulier pour la pauvreté, la pénitence, & la vie cachée en Dieu avec Jéſus-Chriſt : on n'appercevoit ses bonnes actions, que quand elle ne pouvoit pas les dérober aux regards des autres ; auſſi diſoit-on qu'*elle étoit un tréſor caché*. Elle mourut ſaintement à Pontoiſe, le 25 Mars 1665, à l'âge de quarante-huit ans.

IV. Marguerite de Marillac, ſœur des deux précédentes, étoit ſi vertueuſe dès ſon enfance, que le garde des ſceaux l'appelloit *ſon bon Ange*. Elle entra au premier couvent des Carmelites ; y prit l'habit religieux, le 8 Avril 1633 ; y fit profeſſion, le 22 Août 1636 ; & y mourut ſaintement, le 3 Février 1667 : ſon nom de religion étoit, Marguerite de Sainte Thérèſe de Jéſus.

V. Marie de Creil étoit belle-fille du garde des ſceaux, & mere des trois précédentes religieuſes. Son beau-pere revenoit du monaſtere des Carmelites de Pontoiſe, où il avoit aſſiſté à l'enterrement de la Bienheureuſe ; & M. Duval étoit avec lui. L'idée de faire ſa bru fondatrice de cette maiſon, lui vint tout-à-coup à l'eſprit ; & il la communiqua au docteur, qui l'approuva. Auſſitôt ils retournerent à Pontoiſe, afin de propoſer aux religieuſes le projet qu'ils venoient de former. Celles-ci regarderent cet événement inattendu comme une faveur ſpéciale de la Providence : car elles ne ſavoient comment elles pourroient ſatisfaire aux dépenſes que la Bienheureuſe leur avoit occaſionnées en faiſant bâtir la maiſon.

Marie de Creil étoit remplie de bon ſens, de piété & de charité. Elle ſupporta avec une parfaite réſignation les épreuves par leſquelles Dieu la fit paſſer, depuis la mort de ſon époux juſqu'à celle de ſon beau-pere. Avant qu'elle eût perdu celui-ci, dont elle partagea la captivité, & dont elle reçut les derniers ſoupirs, elle avoit, d'après l'avis du cardinal de Bérulle, fait vœu d'entrer dans l'ordre des Carmelites, quand le garde des ſceaux, ou la mere Magdeleine de S. Joſeph, ou la mere Marguerite du S. Sa-

le chemin de la vertu, & embraſſer dans un âge avancé la vie auſtere du Carmel (*l*).

---

crement, le jugeroient à propos. Ses affaires temporelles l'obligerent de reſter dans le monde juſqu'à la fin de l'année 1640. Se trouvant alors dégagée de tous les liens du ſiecle, elle ſe retira au couvent de la rue Chapon : cette maiſon lui fut indiquée par la mere Marguerite du S. Sacrement, qui, des trois perſonnes qu'elle avoit choiſies pour la diriger dans l'accompliſſement de ſon vœu, étoit la ſeule qui vécût encore. En entrant dans le monaſtere, elle demanda qu'on ne la fît jamais ſupérieure. Après avoir édifié la maiſon par ſes conſeils & ſes exemples, elle y mourut ſaintement, le 17 Juillet 1667, à l'âge de ſoixante-quinze ans. Son nom de religion étoit, Marie Gabrielle de la Nativité.

VI. Marie Gabrielle de Marillac étoit petite-fille de la précédente, & arriere-petite-fille du garde des ſceaux. Appellée dès ſon enfance à l'état de Carmelite, elle eſſaya d'en faire les exercices dans la maiſon paternelle ; & elle continua ſes eſſais dans le couvent de la rue Chapon, où elle avoit la permiſſion d'entrer, parceque ſa grand-mere y étoit religieuſe. En 1636, elle prit l'habit religieux dans cette maiſon, quoiqu'elle n'eût que quatorze ans ; & lorſqu'elle eut atteint l'âge de faire profeſſion, elle la fit entre les mains de la mere Marguerite du S. Sacrement, qui la forma elle-même à la pratique des vertus de l'état qu'elle avoit embraſſé. Elle montra une patience inaltérable dans une maladie qui la fit beaucoup ſouffrir pendant les deux dernieres années de ſa vie ; & elle mourut ſaintement au monaſtere de la rue Chapon, le premier Novembre 1672, à l'âge de trente ans & demi. Son nom de religion étoit, Marie Gabrielle du S. Sacrement.

(V. les *Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe ;* & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, II & III vol. *Paris*, & vol. *Pontoiſe.*)

(*l*) Madame de Bérulle ſe nommoit Louiſe Séguier : elle étoit fille de Pierre Séguier, préſident à mortier au parlement de Paris ; & de Louiſe Boudet de Cangès. Dès ſon enfance, elle montra les plus heureuſes diſpoſitions pour la vertu. On remarquoit en elle du jugement, de la diſcrétion, de la prudence, de la modeſtie, de la douceur, de la bonté & de la piété ; & ces précieuſes qualités ne firent que croître avec l'âge. Ses parents ayant réſolu de la marier, elle craignit de manquer à la ſoumiſſion qu'elle leur devoit, ſi elle leur déclaroit le déſir qu'elle avoit d'entrer dans l'état religieux. Elle épouſa donc Claude de Bérulle, conſeiller au parlement de Paris ; & elle eut de lui deux fils & deux filles : le cardinal de Bérulle étoit l'aîné des quatre.

Etant devenue veuve quelques années après ſon mariage, elle ſe retira des ſociétés qu'elle fréquentoit, & n'eut plus de com-

La marquiſe de Meignelay étoit de l'illuſtre maiſon de Gondi, & tante du fameux cardinal

merce avec le monde. Renfermée dans l'intérieur de ſa maiſon, elle ſe livra toute entiere à ſes devoirs de Chrétienne & de mere, & s'occupa uniquement de la perfection de ſon ame & de l'éducation de ſes enfants. Sa maiſon étoit une école de vertu & de religion : tous ceux qui l'habitoient, faiſoient des œuvres de charité & des exercices de piété. Ses enfants, qui n'avoient ſous les yeux que des exemples édifiants, ne pouvoient manquer de recevoir une éducation vraiment Chrétienne.

On a vu dans le premier Livre, que Madame de Bérulle & Madame Acarie étoient unies par les liens d'une ſainte amitié ; & que la Bienheureuſe, après l'exil de ſon mari, alla chercher un aſile dans la maiſon de ſon amie.

Après l'éducation & l'établiſſement de ſes enfants, Madame de Bérulle ſentit revivre en elle le goût qu'elle avoit eu dans ſa jeuneſſe pour la vie religieuſe. La ſainte amitié qui l'uniſſoit à Madame Acarie, lui fit préférer l'ordre des Carmelites, que celle-ci venoit de fonder en France. Elle entra donc au premier couvent, où elle prit l'habit religieux, le 14 Août 1605 ; & l'année ſuivante, le 15 du même mois, elle y fit profeſſion, ſous le nom de Marie des Anges : elle avoit alors cinquante-ſix ans, & elle en vécut encore vingt-deux.

Pendant ce long eſpace de temps, elle édifia toute la maiſon par ſa régularité, ſon auſtérité, ſon humilité, ſa ferveur, & la fréquence des viſites qu'elle faiſoit au S. Sacrement. Elle avoit tant de répugnance à paroître au parloir, qu'elle paſſa des années entieres ſans parler à ſon fils ; quoiqu'il fût viſiteur de l'ordre, & qu'en cette qualité il vînt ſouvent au monaſtere, & y couchât même quelquefois. Marie de Médicis étant venue au premier couvent, demanda à la ſœur Marie des Anges ce qu'elle penſoit de la promotion qu'on venoit de faire de ſon fils à la dignité de cardinal. Cette excellente religieuſe lui répondit : *Si j'y étois ſenſible, j'aurois bien peu profité en religion.*

La ſœur Marie des Anges mourut au premier couvent, le 2 Janvier 1628 : le cardinal de Bérulle lui adminiſtra les derniers ſacrements, & Marie de Médicis aſſiſta à ſes funérailles. Le viſage de la défunte parut ſi beau, malgré ſa vieilleſſe, que le peuple ſaiſi de reſpect pour elle, jettoit des chapelets à travers la grille, afin qu'on les fît toucher à ſon corps : mais le cardinal de Bérulle, qui connoiſſoit l'attrait que ſa mere avoit eu pour l'humilité pendant ſa vie, s'oppoſa à ce témoignage public de vénération qu'on vouloit lui donner après ſa mort.

(V. la *Vie de Madame Acarie*, par le P. Hervé ; la *Vie de la mere Magdeleine de Saint Joſeph*, par le P. Senault géné-

de Retz. Elle devint veuve à l'âge de vingt ans : quelque temps après, ayant perdu ſon fils & le duc de Retz ſon pere, elle voulut ſe faire Capucine ; mais ſa famille s'y oppoſa. Le nonce du Pape, par ordre du ſouverain Pontife, fit examiner ſa vocation dans une aſſemblée de perſonnes pieuſes & éclairées, du nombre deſquelles étoient MM. de Bérulle & Duval, & le P. Suffren, Jéſuite ; & d'après le compte qui lui fut rendu, il décida qu'elle ſeroit plus utile à la religion ſi elle reſtoit dans le monde, que ſi elle entroit dans le cloître. Elle étoit remplie de vénération pour Madame Acarie : & elle l'aidoit à faire ſes bonnes œuvres, en lui fourniſſant de grandes ſommes d'argent ; car elle jouiſſoit d'une fortune conſidérable. Voici ce qu'elle dit de la Bienheureuſe, pour montrer l'avantage que ſes avis procuroient aux perſonnes qui la conſultoient, & celui qu'elle en tira elle-même dans l'affaire de ſa vocation (60) : « J'ai moi-même » éprouvé le don que cette ſainte femme avoit de » pénétrer dans les cœurs, & de voir ce qui ſe » paſſoit dans l'intérieur des ames que Dieu vou- » loit qu'elle aidât. Quelque temps avant qu'elle » entrât en religion, le Seigneur m'avoit donné » le déſir d'être Capucine. La confiance que j'avois » en elle, & le cas que je faiſois de ſes ſentiments, » m'engagerent à lui découvrir ma penſée : elle » l'approuva, & m'encouragea fort à la ſuivre. » Dans cette circonſtance, elle faiſoit bien paroî- » tre la pureté de ſes intentions. En effet, elle » ſe préparoit alors à entrer chez les Carmelites ; » & elle ſavoit avec quelle docilité je recevois ſes

---

ral de l'Oratoire, ſeconde édit. revue par un Pere de la même congrégation, à Paris, chez le Petit, 1670, in-4° ; & l'*Hiſt. manuſ. de la fond. des Carmel. de France*, II vol. *Paris.*)

(60) *Extr. Ital. des dépoſ.*

» conſeils. Cependant elle ne me dit pas un mot
» pour me porter à prendre le même parti qu'elle:
» au contraire, elle m'affermit dans ma réſolution,
» louant Dieu de la grace qu'il me faiſoit, &
» m'exhortant à la perſévérance. Elle partit pour
» le couvent d'Amiens : pendant qu'elle y étoit
» novice, le Seigneur lui fit connoître qu'il ne vou-
» loit point que je fuſſe religieuſe, & que je ne
» méritois pas une telle grace ; & elle m'écrivit
» pour m'informer de ce qu'elle venoit d'appren-
» dre (61). En même temps, le nonce du Pape,
» en vertu d'un bref Apoſtolique qu'elle ignoroit,
» m'ordonna de demeurer dans l'état où Dieu
» m'avoit fait naître & vivre juſqu'alors. Je con-
» nus par ces deux voyes la volonté divine, & je
» m'y conformai » (*m*).

---

(61) On trouvera la lettre dans l'Appendice, ſous le n°. 3.

(*m*) La marquiſe de Meignelay s'appelloit Charlotte Marguerite de Gondi : elle étoit fille d'Albert duc de Retz, pair & maréchal de France ; & de Charlotte Catherine de Clermont. Elle naquit à Paris, vers 1571. Dès ſon enfance, elle fit paroître de grandes diſpoſitions à la piété ; & les dons de la grace fructifierent en elle pendant ſon éducation, quoiqu'elle fût élevée à la cour d'Henri III. Quand elle eut atteint l'âge de dix-ſept ans, ſes parents lui firent épouſer Florimond d'Halluin, marquis de Meignelay, de l'illuſtre maiſon de Piennes en Picardie. Son mari ne vécut avec elle que pendant trois ans : il fut aſſaſſiné en 1591, à la Fere, par les Ligueurs qui le ſoupçonnoient d'avoir des intelligences avec Henri IV. La marquiſe de Meignelay n'avoit eu de ſon époux que deux enfants ; un fils, qui mourut à huit ans ; & une fille, qui fut mariée au duc de Candale, de la famille d'Epernon. On a vu ci-deſſus qu'après la mort de ſon fils & de ſon pere, elle eut le deſſein de ſe faire Capucine ; & qu'elle fut obligée d'y renoncer, d'après les ordres du nonce & l'avis de Madame Acarie : ils crurent qu'elle feroit mieux de continuer à édifier le monde par ſes vertus & ſes bonnes œuvres.

Ses grandes richeſſes la mettoient en état de faire aux pauvres d'abondantes aumônes, & & de répandre ſes libéralités ſur les hôpitaux & les priſons. Elle contribua à la fondation d'un grand nombre de maiſons eccléſiaſtiques, ſéculieres & régulieres. Par ſes conſeils, elle détermina plus de cent perſonnes à entrer en religion ; & elle

Les

Les lettres que Madame Acarie écrivit ſur la vie ſpirituelle, & les petits traités de dévotion qu'elle compoſa (62), ont encore été très-utiles aux perſonnes qui ont reçu ces lettres, ou qui ont lu ces traités. Elle écrivoit avec une grande facilité ſur toutes ſortes de ſujets : & quoique, faute de temps, elle fût obligée de prendre ſur la nuit pour écrire, & qu'elle ne relût jamais ce qu'elle avoit écrit, M. Duval aſſure (63), qu'on n'y trouvoit rien à reprendre. Sa modeſtie l'empêchoit d'attacher du prix à ce qu'elle avoit fait en ce genre. Un jour, elle jetta au feu beaucoup d'écrits qu'elle avoit compoſés ſur la vie intérieure, & qu'elle avoit confiés à un docteur nommé la Rue, qui ſe trouvoit alors en danger de mort. Dans une autre circonſtance, on la preſſoit d'écrire ſur les choſes ſpirituelles, parcequ'elle en avoit une grande connoiſſance. Elle s'en excuſa, en diſant : *Je l'ai fait au commencement ; mais le ſtyle étoit ſi fort au-deſſous du ſujet, que j'ai cru devoir tout brûler. Tant de ſaints ont ſi bien écrit : qui ſuis-je pour oſer me mettre en parallele avec eux ?* Elle écrivit

---

en dota la plupart. Elle retira du vice bien des perſonnes de ſon ſexe, malgré les menaces & les inſultes des libertins, à la fureur deſquels elle fut plus d'une fois expoſée. Henri IV l'appelloit toujours *ſa ſage marquiſe*.

Par eſprit de dévotion, elle entroit tous les vendredis dans le monaſtere des Capucines, & elle fit pluſieurs retraites chez les Carmelites. Dans les quatre dernieres années de ſa vie, Dieu l'éprouva par la perte de la vue ; & elle ſupporta cette épreuve avec une grande patience. Elle mourut ſaintement, le 25 Août 1650, à l'âge de quatre-vingts ans : on porta ſon cœur au premier couvent des Carmelites, & on enterra ſon corps chez les Capucines. On dit qu'elle employa plus d'un million à faire de bonnes œuvres ; & qu'à ſa mort, ſon mobilier ne valoit pas 1500 liv.

(V. ſa Vie, par le P. Marc de Bauduën, Capucin, à Paris chez Buon, 1666, in-12 ; la *Vie de Madame Acarie*, par le P. Hervé ; & les *Mémoires domeſtiques pour la vie du cardinal de Bérulle.*)

(62) Voyez l'Appendice.

(63) Liv. II, ch. 3.

encore moins, lorſqu'elle fut Carmelite ; & quand on lui propoſoit de le faire, elle répondoit : *Je ne ſuis qu'une ſœur converſe ; ce n'eſt pas à moi qu'il appartient d'écrire ou d'enſeigner.*

Au reſte, ſi Madame Acarie étoit ſi habile à conduire les ames dans les voies intérieures, il faut avouer que Dieu, pour la rendre propre à cette œuvre, l'avoit abondamment pourvue des dons de la nature & de la grace ; & qu'en outre, il lui donnoit quelquefois des ſecours extraordinaires.

Nous avons parlé de la nobleſſe & des alliances honorables de ſa famille : or on ſait que la nobleſſe & les alliances honorables mettent ceux qui jouiſſent de ces avantages, plus en état de réuſſir dans ce qu'ils entreprennent pour Dieu. Nous avons parlé auſſi des excellentes qualités avec leſquelles elle étoit née, de la bonne éducation qu'elle avoit reçue, & du ſoin qu'elle prenoit de faire ſervir à la pratique de la vertu, tout ce que la nature & l'éducation avoient mis en elle d'utile & d'agréable. C'eſt ici le lieu d'ajouter quelques détails à ce que nous avons déjà dit.

Elle avoit ſur beaucoup d'objets des connoiſſances qui étoient au-deſſus de ſon ſexe. « Rien » ne lui étoit inconnu, dit Duval (64) ; & il » ſembloit qu'à l'exemple de Salomon, elle con- » noiſſoit tout, depuis le cedre qui s'élève ſur le » ſommet du Liban, juſqu'à l'hyſſope qui croît » dans le fond des vallées ». Elle entendoit le Latin de la Bible, & s'en ſervoit fort à propos dans ſes élévations de cœur vers Dieu : elle expliquoit les paſſages obſcurs des Livres ſaints, & donnoit des réponſes ſatisfaiſantes à toutes les queſtions qu'on lui faiſoit ſur la vie ſpirituelle. On a vu que dans le temps où les affaires de ſa maiſon

(64) Liv. II, ch. 3.

étoient dérangées, elle compoſa elle-même les mémoires qu'il falloit préſenter aux magiſtrats, & que ſon habileté étonna les avocats & les juges. Les médecins étoient également étonnés de la juſteſſe avec laquelle elle raiſonnoit ſur l'état des malades, & de l'adreſſe qu'elle mettoit à leur rendre les ſervices dont ils avoient beſoin. On verra dans le Livre ſuivant, avec quelle intelligence elle dirigea la conſtruction de pluſieurs couvents de Carmelites : on auroit dit qu'elle avoit toujours vécu avec des architectes & des maçons. Elle ſe connoiſſoit en marchandiſes de tout genre, & ſavoit les apprécier : *Cela vous coûte tant*, diſoit-elle au marchand, *& vous devez gagner tant ; il faut donc vous payer tel prix.* « Elle avoit, dit M. de Ma-
» rillac (65), l'ame la plus claire dans ſes idées,
» la plus nette dans ſes expreſſions, la plus ſage
» dans ſes conſeils ; & perſonne ne lui parloit
» ſans profit ».

Quand on s'approchoit d'elle, on remarquoit dans ſes yeux, ſur ſon viſage & dans ſon maintien, un air d'aiſance & de modeſtie, de douceur & de piété, qui lui gagnoit les cœurs, & qui inſpiroit pour elle un profond reſpect. Elle ſe communiquoit facilement à tous ceux qui ſe préſentoient, quand elle croyoit pouvoir leur être utile. Les perſonnes de la condition la plus baſſe n'étoient pas exclues de ſes communications : elle les queſtionnoit avec intérêt ſur leurs affaires domeſtiques, ſur leur ménage & ſur leurs enfants ; & de leur côté, ces perſonnes lui répondoient avec confiance, & ſuivoient ſes avis avec docilité. Pour montrer à tout le monde une telle affabilité, il lui falloit faire quelque violence à ſon caractere : car, comme elle le dit à la ſœur du chancelier Séguier (66),

(65) Dépoſ. extrajud.

(66) *Extr. Ital. des dépoſ.*

elle étoit vive & prompte. Elle eut à vivre avec des femmes d'une humeur difficile, qui la faiſoient beaucoup ſouffrir ; & elle ſe ſurmontoit elle-même, pour ne pas les faire ſouffrir à leur tour. Elle garda chez elle une femme de ce genre pendant un temps aſſez long ; & quand elle ne l'eut plus, elle dit qu'elle auroit déſiré de la conſerver toujours, pour avoir ſans ceſſe l'occaſion de combattre & de vaincre la nature. Etant Carmelite, elle ſe conduiſit à peu près de même à l'égard d'une religieuſe pour qui elle ſentoit une certaine répugnance : elle avoit l'attention de ſe placer auprès d'elle, dans les endroits où la communauté étoit raſſemblée ; & ſouvent elle baiſoit les pieds de cette compagne, ſans que celle-ci s'en apperçût. La marquiſe de Meignelay a dit (67), « qu'elle n'avoit jamais connu » d'eſprit plus doux, plus égal, plus ſouple & plus » accommodant, que celui de Madame Acarie ». Sa maniere de converſer étoit pleine d'agréments. « Cette ſainte femme, dit Duval (68), avoit » l'humeur plus gaie que triſte : elle rioit avec ſes » amis, & même d'aſſez bon cœur, quoiqu'avec » beaucoup de circonſpection ; & ſi elle croyoit » avoir paſſé les bornes de la modération dans ſa » gaieté, elle s'humilioit, ſe frappoit la poitrine, » & diſoit, *il y a de l'excès*, quoiqu'il n'y en eût » pas ou qu'il y en eût bien peu ».

Elle avoit une grande adreſſe à détourner la converſation, lorſqu'elle s'engageoit ſur des choſes vaines ; & on avoit peine à s'en appercevoir, parcequ'elle évitoit ſoigneuſement la ſingularité. Si elle ne vouloit pas changer l'objet du diſcours, elle uſoit d'un autre moyen : elle entroit dans un recueillement ſubit, & ne prenoit plus aucune part à ce qu'on diſoit. Mais ſi l'entretien retom-

(67) *Extr. Ital. des dépoſ.* (68) Vie de Madame Acarie.

boit ſur des choſes utiles, « alors, dit M. de Ma-
» rillac (69), elle ſortoit de ſon recueillement,
» & reprenoit le fil de la converſation. Elle m'a
» ſouvent déclaré, ajoute-t-il, qu'*elle ne doutoit*
» *pas qu'en ſe conduiſant ainſi elle ne mécontentât*
» *les autres* ».

Son langage n'avoit aucun apprêt : il y regnoit un ton de bon ſens & de piété, qui charmoit tout le monde ; & après qu'on avoit converſé avec elle, on ſentoit qu'on étoit devenu meilleur. Chacune de ſes paroles, au rapport du P. Coton & de M. Gallemant (70), étoit comme un trait perçant, qui alloit juſqu'à l'ame de ceux qui l'écoutoient, & qui triomphoit de toute la réſiſtance qu'ils auroient voulu faire. Cet effet étoit ſi sûr, que quand la Bienheureuſe alloit à Amiens pour ſe faire Carmelite, les religieuſes de S. Etienne de Soiſſons craignoient qu'elle ne paſſât par leur ville. *Si Madame Acarie*, diſoient-elles, *vient dans notre maiſon, elle eſt ſi éloquente & ſi perſuaſive, qu'elle emmenera notre abbeſſe avec elle.*

Le diſcernement des eſprits étoit un des ſecours extraordinaires que Dieu donnoit à cette ſainte femme. Par le diſcernement des eſprits, nous n'entendons pas la prudence, vertu qui fait examiner chaque choſe ſous toutes ſes faces, & prendre enſuite le parti le plus ſage ; vertu que Madame Acarie, ſuivant la déclaration de Pie VI, pratiqua dans un dégré héroïque. Nous entendons la facilité de diſcerner, en ſoi-même ou dans les autres, les opérations de Dieu d'avec celles du Démon ou de la nature : & nous conſidérons cette facilité, non comme étant l'effet de l'expérience qu'une ame a acquiſe dans les voies intérieures, mais comme étant l'ouvrage du S. Eſprit qui lui

(69) Dépoſ. extrajud. (70) *Ibid.*

donne une ſubite inſpiration. Elle eſt donc un don de l'eſprit divin, qui ſouffle où il veut & quand il veut : c'eſt de ce don que parle S. Paul, dans ſa premiere Epitre aux Corinthiens (71) ; & le Seigneur le fait quelquefois à certaines ames privilégiées, pour l'utilité de ſon égliſe. Or Madame Acarie recevoit ce don, juſqu'à être capable de diſtinguer les moindres mouvements du bon ou du malin eſprit. « Je n'ai jamais connu perſonne, » dit le P. Coton (72), qui apperçût mieux, en elle » ou dans les autres, les plus légeres imperfec- » tions ; & pour en ſupporter la vue, il lui fal- » loit toute la confiance qu'elle avoit en la miſé- » ricorde de Dieu, & toute la charité dont elle » étoit animée à l'égard du prochain ».

Nous allons, d'après Duval (73), donner des preuves de ce que nous venons d'avancer. Un gentilhomme qui avoit une grande droiture d'ame, & qui étoit peu inſtruit des choſes ſpirituelles, diſoit un jour à cette ſainte femme, que pour conſerver ſes ſentiments de piété au milieu du grand monde, il ne falloit qu'élever de temps en temps ſon cœur à Dieu ; & avec ce principe, il ne craignoit pas de ſe trouver dans les aſſemblées profanes. *Quelles ſont les penſées qui vous occupent alors*, lui dit Madame Acarie, *& à quoi vous portent-elles ? Mes penſées*, répondit-il, *me portent à me retirer de ces aſſemblées. Pourquoi donc ne les quittez-vous pas*, lui répliqua cette ſainte femme ; *& pourquoi n'obéiſſez-vous point à vos penſées, puiſque vous croyez qu'elles viennent de Dieu ?* Il le fit, & ſa piété devint ſolide.

Dans une autre occaſion, on parloit des différentes cauſes qui produiſent les larmes. La Bien-

(71) I. Cor. 12, v. 10.
(72) Dépoſ. extrajud.
(73) Liv. I, ch. 7.

heureuſe dit, « qu'il ne falloit pas confondre les » larmes que fait verſer l'impreſſion de la grace, » avec celles qu'excite la ſenſibilité de la nature «. *J'ai vu*, ajouta-t-elle, *quelques perſonnes pleurer des péchés qu'elles alloient commettre. Il ne faut pas ſe fier à ces larmes ; elles viennent de l'amour propre & de la crainte de l'enfer. Les pécheurs ſe trompent, en croyant que par ce moyen, ils obtiendront de Dieu le pardon de leurs fautes ; & qu'après avoir commis pendant la vie les péchés les plus énormes, ils les expieront à la mort en les pleurant. Qui eſt-ce qui pleure davantage que les femmes de mauvaiſe vie ? Ne verſent-elles pas ſouvent des larmes ameres ſur leur honteux état, dont elles ſont dégoûtées ſans néanmoins en ſortir ? Au contraire, les larmes d'une vraie contrition font prendre à l'ame une ferme réſolution de quitter le péché, & de dompter ſes paſſions.*

Une autre fois, la converſation rouloit ſur les penſées déshonnêtes, dont les perſonnes les plus parfaites ne ſont pas exemptes. Madame Acarie dit, « que ces penſées provenoient du tempéra- » ment, ou de l'habitude, ou du Démon ; quel- » quefois de deux de ces cauſes réunies ; quelque- » fois même de toutes les trois enſemble : mais » que chacune de ces cauſes avoit ſon remede par- » ticulier ». Puis elle ajouta : *Aux penſées que produit le tempérament, il faut oppoſer le jeûne, les pénitences corporelles, & tout ce qui peut ſoumettre la nature ; aux penſées que fait naître l'habitude, il faut oppoſer un prompt déſaveu, qui eſt plus utile pour conſerver la chaſteté, que des actes formels ; aux penſées que ſuggere le Démon, il faut oppoſer une priere fervente, qui eſt le remede ſouverain pour mettre en fuite le tentateur.* On lui demanda quelles étoient celles dont il étoit le plus aiſé de ſe défaire. Elle répondit : *Les penſées qui viennent du*

Démon, ſont celles dont il eſt le plus facile de ſe délivrer, parceque la priere ſuffit pour cela; mais pour venir à bout des autres, il faut des pratiques de mortification, ou au moins un long eſpace de temps.

On parloit devant elle & le P. Coton, de deux perſonnes qu'on vantoit comme ayant une éminente piété, & qu'on égaloit preſque aux ſaints que l'égliſe a placés ſur ſes autels. Comme le P. Coton ne paroiſſoit pas déſapprouver ce qu'on diſoit, elle ſe tut pour le moment; mais lorſque la compagnie ſe fut retirée, elle dit avec franchiſe à ce religieux : *Si ces deux ames étoient ſous ma conduite, je renverſerois de fond en comble leur intérieur. L'amour propre, une ſecrete recherche de ſoi-même, & une dévotion tout-à-fait ſenſuelle, leur font faire ce qu'on admire en elles. Je ne dirois pas cela à tout autre, parcequ'on les eſtime; mais je vous le dis, afin que vous les aidiez à ſortir de cet état.*

Le même religieux lui parloit, dans une autre circonſtance, du peu de bien que l'on fait, en comparaiſon de la multitude des bons déſirs que l'on forme; & il diſoit que les ames lâches ſe raſſurent trop ſur ces déſirs, comme s'ils ſuffiſoient pour les rendre parfaites. Cette ſainte femme lui répondit, « que le meilleur moyen d'effectuer ſes » bons déſirs, étoit de s'appliquer à bien faire » chaque action particuliere, ſans ſe borner à » prendre pour l'avenir des réſolutions générales ». *Ces ſortes de réſolutions*, ajouta-t-elle, *ne tendent qu'à contenter l'amour propre, qui veut bien former des deſſeins vagues de mieux faire par la ſuite; mais qui, dans l'occaſion, ne veut pas exécuter les deſſeins qu'il a formés. Faiſons bien chaque action : commençons par celle du moment; après que nous l'aurons faite, nous en ferons une autre. On agira*

facilement de cette maniere, ſi l'on n'agit que pour Dieu, & en préſence de Dieu.

M. Duval lui parloit de quelques perſonnes de ſon ſexe, qui après s'être données à Dieu, s'étoient enſuite livrées au monde. Elle lui dit : *Ces ames n'avoient qu'une dévotion ſenſible, & croyoient arriver à la perfection par cette voie, ſans faire la guerre à leurs inclinations vicieuſes ; leurs paſſions, qu'elles ne travailloient pas à dompter, ont fini par les perdre.*

Elle trouvoit mauvais qu'on parlât de piété en termes trop ſubtils & trop recherchés : elle diſoit que « ceux qui le faiſoient, n'avoient que l'écorce » de la dévotion ; & que leur parole demeuroit » ſans effet ». On lui dit qu'un Chartreux, du temps de Gerſon, avoit auſſi condamné cette façon de parler. *Bon Dieu !* s'écria-t-elle, *cet abus ſubſiſtoit déja ! Je croyois qu'avant nous on ne s'étoit pas aviſé de s'exprimer ainſi. Oh ! c'eſt un abus : il faut appeller les choſes ſimplement & par leur nom.*

Une jeune religieuſe lui dit un jour, qu'elle ne vouloit jouir d'aucune conſolation dans ſes exercices de piété ; & qu'elle déſiroit marcher conſtamment dans une voie aride, parceque c'étoit une voie royale & divine. La Bienheureuſe l'en reprit, & lui fit ſentir qu'elle étoit trop foible dans la vertu pour faire de pareils ſouhaits. Elle ajouta : *Dans le commencement de la vie ſpirituelle, il eſt bon d'avoir quelques conſolations : ſi Dieu n'en donnoit pas alors, on ſe dégoûteroit bien vîte de la vertu. Quand on n'a aucune conſolation, il faut faire des efforts pour en avoir, & examiner ſi l'on n'a pas mérité d'en être privé : car Dieu eſt ſi bon, qu'il ne nous en prive pas ſans ſujet. En ſe comportant ainſi, on eſt en état de ſupporter la ſéchereſſe, quand elle vient.*

La même religieuſe lui dit encore, qu'elle avoit

eu la penſée de demander à Dieu la grace de faire ſon purgatoire en ce monde. *Gardez-vous-en bien*, lui répondit Madame Acarie : *ſavez-vous ſi vous auriez la patience d'endurer cette peine ? Il faut laiſſer cela à la diſpoſition de Dieu. J'ai vu une ame qui avoit fait cette demande, & qui ſe repentit bien de l'avoir faite. Car, à l'heure de la mort, elle ſouffroit les plus vives douleurs, & craignoit de perdre patience : elle diſoit qu'il ne falloit pas imiter ſon indiſcrétion, parcequ'elle n'avoit ſu ce qu'elle demandoit. Dieu connoit la meſure de nos forces, & il ſait ce qu'il doit faire pour nous attirer à lui.* Elle ajouta, « que cette perſonne mourut d'une maniere édi-» fiante : mais que Dieu avoit voulu montrer en » elle, que nous devons nous tenir dans une en-» tiere dépendance de lui ; & que quand il tem-» pere l'amertume de nos afflictions par la dou-» ceur de ſes conſolations ſenſibles, il ne faut pas » refuſer cette faveur, mais l'accepter pour ſe don-» ner tout entier à lui ».

Un eccléſiaſtique avoit conçu pour une fille un amour déréglé ; & afin de l'épouſer impunément, il vouloit ſe faire hérétique. Comme il avoit paru juſqu'alors mener une bonne conduite, on étoit étonné du ſcandale qu'il donnoit. *Cet homme étoit oiſif*, dit Madame Acarie, *& ne s'occupoit pas comme il auroit dû : voilà pourquoi il eſt tombé. Son amour pour cette fille étoit d'abord ſpirituel : il a dégénéré en amour ſenſuel ; il eſt enſuite devenu charnel ; & enfin, il eſt tout brutal.* On remarque que ce peu de mots fut très-utile à un prêtre qui étoit préſent, & qui connoiſſoit l'eccléſiaſtique dont on parloit : il s'appliqua davantage à remplir ſes devoirs, pour ne pas faire la même chûte que ſon malheureux confrere.

Une fille étoit tombée dans l'illuſion ; & c'étoit l'oiſiveté qui l'y avoit jettée. Elle paſſoit dans Paris

pour une ſainte, & on venoit de toutes parts l'entendre parler ſur la vie intérieure. Elle prédit à une mere, que ſon fils qui lui cauſoit du chagrin par ſa mauvaiſe conduite, entreroit en religion : & ſa prédiction fut accomplie. M. Duval adreſſa cette fille à la Bienheureuſe, par l'entremiſe de D. Beaucouſin. Madame Acarie l'obligea de travailler, lui preſcrivit une bonne méthode d'oraiſon ; & lui fit faire de tels progrès dans la ſolide vertu, qu'elle fut enſuite admiſe dans l'état religieux.

Une religieuſe tomboit dans des extaſes qui duroient longtemps ; & elle éprouvoit encore d'autres choſes extraordinaires, qui portoient à croire qu'elle feroit un jour l'honneur de ſa maiſon. La Bienheureuſe vit d'un coup d'œil quel étoit le principe des opérations qui ſe faiſoient dans cette fille : elle lui fit quitter l'oraiſon pour quelque temps ; & l'appliqua à des travaux pénibles, qui la remirent bientôt dans ſon état naturel, & dans la pratique de la vertu.

On lui parloit un jour d'une perſonne qui étoit peu vertueuſe, & qui cependant aimoit beaucoup à faire oraiſon. Elle répondit : *Il n'y a rien en cela qui doive étonner. Ces ſortes de perſonnes aiment beaucoup leur repos, & vont le prendre à l'oraiſon : elles y mettent à l'aiſe leur corps & leur ame, parcequ'alors elles s'aſſeyent, & qu'on ne les contrarie pas. Mais elles ſont bien éloignées d'avoir le véritable eſprit d'oraiſon.*

Mais voici un fait bien plus étonnant, que les premiers hiſtoriens de la Bienheureuſe ont tous rapporté. Au témoignage de ces hiſtoriens, ſe joignent ceux de la mere & de la ſœur du chancelier Séguier (74), de la marquiſe de Breauté (75), d'Habert

(74) *Extr. Ital. des dépoſ.* (75) *Ibid.*

de Cerisy (76), & du P. de Lingendes, célebre prédicateur Jésuite (77) : toutes ces personnes ont attesté le même fait, au moins quant à ses principales circonstances. Ayant donc tant de témoins respectables pour garants, nous nous sommes déterminés à raconter ce fait, quoique le siècle où nous vivons pousse la critique à l'excès, par rapport à tout ce qui concerne les opérations du Démon.

Nicole Tavernier, native de Rheims, vivoit à Paris pendant les troubles de la Ligue ; & elle avoit la réputation d'être une très-sainte fille, & d'opérer des miracles. Elle parloit des choses de Dieu, & expliquoit les passages difficiles de l'Ecriture, de maniere à étonner les plus fameux docteurs. Elle avoit des extases, des visions & des révélations ; elle prédisoit les choses futures, & avertissoit les moribonds des péchés qu'ils n'avoient pas confessés ; & ce qu'elle avoit dit, se trouvoit véritable. Un jour, elle donna d'une maniere exacte le signalement d'un religieux qu'elle n'avoit jamais vu, & qu'elle vouloit prendre pour confesseur. Deux fois elle fut attaquée d'une maladie dangereuse, & deux fois elle parut recouvrer la santé par miracle. Dans une de ces circonstances, on la croyoit morte ; & déja on l'avoit mise sur une table pour l'ensevelir, lorsqu'elle revint subitement à elle-même, & s'écria : *Mon Dieu, puisque vous me rappellez à la vie, je la consacre à votre service.* Un prêtre qui avoit eu intention de consacrer un pain pour la communier, ne trouva pas l'hostie qu'il lui destinoit, quand le moment de la communion fut venu : elle assura qu'un Ange la lui avoit apportée. Etant à côté de Madame Acarie

(76) Vie du cardinal de Bérulle.

(77) Hervé, Part. II, L. VII, ch. 3.

dans l'égliſe des Capucins de Meudon, elle diſparut pendant plus d'une heure. Lorſqu'elle revint, cette ſainte femme lui demanda ce qu'elle étoit devenue : elle répondit qu'elle étoit allée à Tours, pour détourner quelques grands ſeigneurs d'exécuter un projet, qui devoit nuire à la religion, quoiqu'il eût une apparence d'utilité.

On la conſultoit de toutes parts, les grands du royaume ſe recommandoient à ſes prieres, les eccléſiaſtiques & les religieux l'eſtimoient beaucoup; & perſonne n'avoit encore remarqué en elle aucun péché, ni même aucune imperfection. Elle parloit ſans ceſſe de la néceſſité de faire pénitence, pour ſortir du malheureux état où l'on ſe trouvoit; & elle annonçoit, que ſi l'on ſe repentoit de ſes péchés, bientôt on verroit ceſſer les calamités publiques. Sur ſa parole, le peuple ſe confeſſoit & communioit; on ordonna même des proceſſions dans pluſieurs villes de France. Elle en fit faire une à Paris, à laquelle aſſiſta le parlement, accompagné des autres cours ſouveraines & d'une grande multitude de citoyens : elle avoit oſé dire à l'évêque, que ſi cette proceſſion ne ſe faiſoit pas, il mourroit avant la fin de l'année.

Malgré l'eſtime générale dont jouiſſoit cette fille, Madame Acarie & M. de Bérulle n'avoient aucune confiance en elle. La Bienheureuſe avoit dit dès le commencement, « que cette ame étoit dans » l'illuſion; que le Démon étoit l'auteur de tout » ce qu'on voyoit d'extraordinaire en elle, & qu'il » ſavoit perdre un peu pour gagner beaucoup; » que les extaſes & les raviſſements pouvoient » avoir lieu dans une pécheresſe; que l'eſprit de » ténebres avoit pu enlever l'hoſtie qui avoit diſ» paru de deſſus l'autel; que le prétendu voyage » à Tours n'étoit nullement prouvé, & que d'ail» leurs il ne ſurpaſſoit pas le pouvoir du malin

» eſprit ; enfin, que cette perſonne paroiſſoit ab-
» ſolument dépourvue de l'eſprit de Dieu ».

Madame Acarie perſiſtoit à dire cela avec tant d'aſſurance, qu'on commença d'avoir des doutes ſur la vertu de cette fille ; & ces doutes ſe changerent en une entiere certitude, lorſque la Bienheureuſe qui l'avoit reçue dans ſa maiſon, l'eut miſe à différentes épreuves, & convaincue de pluſieurs menſonges. On reconnut alors que Nicole Tavernier étoit bien éloignée d'avoir la ſainteté qu'on lui ſuppoſoit, & qu'elle étoit le jouet de l'illuſion. Le Démon, confus de ce que ſes deſſeins étoient découverts, & qu'il ne pouvoit plus ſe ſervir de cette fille pour tromper d'autres perſonnes, ſe retira d'elle : un jour qu'elle étoit avec Madame Acarie & deux PP. Capucins, on vit dans la chambre une trainée de poudre qui s'enflamma ſubitement, & qui répandit une odeur infecte (78).

On fut d'autant plus fondé à croire que le Démon avoit alors quitté cette fille, que depuis ce moment, on n'apperçut plus en elle que de l'ignorance & de la groſſiereté, ſans aucune apparence de vertu. Elle ne pouvoit plus jeûner, ni reſter longtemps à l'égliſe. Après s'être mariée contre le gré de ſes parents, elle ſe fit Calviniſte : elle ſe convertit dans la ſuite, & abjura l'héréſie entre les mains du P. de Lingendes. Pendant qu'elle étoit dans le parti des Proteſtants, on la preſſa ſouvent de dire du mal de Madame Acarie : mais elle n'y conſentit jamais ; & elle répondit toujours, qu'elle connoiſſoit trop la vertu de cette ſainte femme, pour parler d'elle d'une maniere déſavantageuſe. Le P. Hervé dit avoir appris ces détails de la ſœur du chancelier Séguier, qui les tenoit du P. de Lingendes lui-même (79).

---

(78) Duval, Liv. I, ch. 7. (79) Liv. & ch. cités ci-deſſus.

Au diſcernement des eſprits, Madame Acarie joignoit le don de prophétie. Or, quoique dans la force du terme, & dans ſon uſage ordinaire, la prophétie ſoit la connoiſſance des choſes futures, néanmoins, ſelon le langage de l'Ecriture & des Peres, elle eſt auſſi la connoiſſance des choſes préſentes mais cachées. Nous allons parler d'abord de cette ſeconde eſpece de connoiſſance.

La Bienheureuſe a dit à pluſieurs perſonnes les plus ſecrettes penſées de leur eſprit, mieux qu'elles ne les auroient dites elles-mêmes ; & quand elle avoit cédé à l'eſprit de Dieu qui la faiſoit parler, elle oublioit tout ce qu'elle avoit dit. Elle déclara au P. Coton l'état de ſon ame ſur des objets très-importants ; & il a avoué (80), que cette déclaration lui avoit été fort utile, & qu'il en avoit reſſenti l'effet pendant longtemps. Elle fit la même choſe à l'égard du P. Binet, provincial des Jéſuites : « Ce qu'elle me déclara, dit ce Pere (81), » étoit connu de Dieu ſeul ; elle me montra toutes » les ſuites que la choſe pouvoit avoir, & rien » n'étoit plus vrai que ce qu'elle me diſoit ».

Un jour, elle pria un chanoine qu'elle voyoit quelquefois, de la confeſſer dans la chapelle de ſa maiſon. Pendant qu'elle ſe confeſſoit, elle connut par une lumiere ſurnaturelle, qu'il n'avoit pas obtenu de l'évêque des pouvoirs pour entendre les confeſſions. Elle continua cependant de ſe confeſſer, ſans lui faire part de la connoiſſance qu'elle venoit d'acquérir. Elle croyoit apparemment que tout prêtre pouvoit abſoudre des péchés véniels : c'étoit du moins l'opinion de Duval (82), & de pluſieurs autres théologiens de ſon temps ; mais il n'eſt plus permis de ſuivre cette opinion, depuis le décret

(80) Dépoſ. extrajud.
(81) *Extr. Ital. des dépoſ.*
(82) Liv. II, ch. 2.

d'Innocent XI, du 2 Février 1679 (83). Après ſa confeſſion, cette ſainte femme engagea l'eccléſiaſtique qui l'avoit entendue, à ſe faire approuver pour adminiſtrer le ſacrement de Pénitence : celui-ci fut très-étonné qu'elle connût une choſe qui le regardoit perſonnellement ; & depuis ce temps-là, il ne parloit d'elle qu'avec les plus grands éloges.

Vers l'année 1602, où la réforme fut établie à l'abbaye de S. Etienne de Soiſſons, on reçut dans cette maiſon un homme qui parloit bien ſur les choſes de Dieu, & dont l'extérieur étoit édifiant & vraiment eccléſiaſtique. On le croyoit prêtre ; & pendant près d'un an, il dit la meſſe, prêcha, confeſſa & communia les religieuſes. Madame Acarie, par la lumiere que Dieu lui donna, eut connoiſſance de ce myſtere d'impiété : auſſitôt elle fit un voyage à Soiſſons, pour avertir l'évêque de ce qui ſe paſſoit ; car elle étoit à Paris, lorſqu'elle eut la révélation dont nous parlons. Dès que le coupable ſoupçonna qu'il étoit découvert, il s'enfuit pendant la nuit, laiſſant dans ſa chambre une lettre par laquelle il avouoit ſon crime. Ce fait étoit public à Soiſſons, lorſque la fille de M. de Marillac étoit en penſion dans l'abbaye de S. Etienne (84).

Voici un autre fait, qui eſt auſſi extraordinaire que les précédents, & dont la fille aînée de la Bienheureuſe a laiſſé une relation écrite de ſa main : cette relation ſe conſervoit dans le premier couvent des Carmelites, & c'eſt-là que nous l'avons vue.

Au mois de Mars 1608, elles revenoient toutes les deux de chez la ducheſſe de Montpenſier, qui venoit de perdre ſon mari, & à qui elles avoient rendu viſite à cette occaſion. Tout-à-coup Madame

(83) Mémoir. chron. & dogm. du P. d'Avrigny.

(84) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Acarie

Acarie demande qu'on la conduiſe chez la ſœur du cardinal de la Rochefoucault, laquelle étoit veuve de M. de Rochechouart de Champdenier. Elle ſavoit que cette dame demeuroit dans le quartier S. Honoré ; mais elle n'avoit aucuns renſeignements précis ſur la rue & la maiſon où elle habitoit. Edmond de Meſſa, qui étoit dans la voiture, deſcend pour chercher la demeure de la perſonne que ſa maîtreſſe vouloit viſiter ; & le carroſſe le ſuit à petits pas. Il fait de longues perquiſitions, ſans pouvoir découvrir ce qu'il cherchoit. Pendant ce temps-là, ſa maîtreſſe paroiſſoit inquiète de ce qu'il ne réuſſiſſoit pas dans ſes recherches, & abſolument déterminée à faire la viſite qu'elle avoit entrepriſe. « J'étois étonnée, dit ſa » fille, de lui voir à cet égard une réſolution ſi » ferme ; car elle ne montroit jamais un pareil » empreſſement pour faire des viſites de bienſéance. » Une autre choſe m'étonnoit encore : cela ſe paſ» ſoit vers l'heure de notre dîner ; & ma mere » étoit ordinairement fort attentive à ne pas faire » attendre mon pere, quand l'heure des repas ar» rivoit ».

On trouve enfin, dans une rue écartée, la maiſon où demeuroit Madame de Champdenier. En y entrant, la Bienheureuſe apperçoit le maître-d'hôtel qui paroiſſoit triſte, & lui dit qu'elle déſire voir ſa maîtreſſe. Celui-ci la refuſe, en diſant que ſa maîtreſſe ne pouvoit actuellement recevoir aucune viſite. Madame Acarie inſiſte, & le prie d'avoir au moins la complaiſance de faire connoître à ſa maîtreſſe le déſir qu'elle avoit de la voir. Cet homme la refuſe encore, en diſant que ſa maîtreſſe étoit trop dans l'affliction pour recevoir perſonne. *C'eſt pour cela même que je la demande*, lui répliqua fort doucement la Bienheureuſe : *obligez-moi de lui dire que je ſuis ici.* « J'admirois ma bonne

» mere, dit ſa fille : jamais je ne l'avois vue faire
» aucunes inſtances pour entrer chez perſonne ; au
» premier refus, elle regardoit ſa viſite comme
» faite ».

Le maître-d'hôtel, cédant enfin aux importunités de Madame Acarie, avertit ſa maîtreſſe, qui fit monter cette ſainte femme & ſa fille, & leur raconta d'un air fort triſte la maladie de Mademoiſelle de Champdenier. « Ma mere, dit la fille de
» la Bienheureuſe, pour conſoler cette dame affli-
» gée, lui parla de la néceſſité de ſe ſoumettre à
» la volonté divine ; & après m'avoir renvoyée,
» pour que je prévinſſe mon pere de la cauſe qui
» retardoit ſon retour, elle ſe tranſporta auprès de
» la malade. Elle la trouva en danger de mort,
» & l'avertit avec douceur des ſuites que ſa mala-
» die pouvoit avoir. Enſuite elle conſeilla de pren-
» dre les précautions que demandoit un pareil état,
» & de faire adminiſtrer à cette demoiſelle les der-
» niers ſacrements. Le conſeil qu'elle donnoit, fut
» d'abord mal reçu : on ne croyoit pas que la ma-
» lade fût dans un danger ſi preſſant ; & on crai-
» gnoit de l'effrayer, ſi on lui propoſoit de ſe con-
» feſſer. Ma mere inſiſta ; & la malade, après avoir
» reçu les ſecours de l'égliſe, mourut bientôt entre
» les bras de celle qui les lui avoit procurés. J'ai
» entendu dire à ma mere, ajoute ſa fille, que ſi
» Dieu ne lui eût pas inſpiré de rendre viſite à
» Madame de Rochechouart, Mademoiſelle de
» Champdenier auroit été privée des ſacrements ;
» & qu'elle avoit elle-même ſenti une grande con-
» ſolation, en ſervant à la divine Providence d'inſ-
» trument pour cette bonne œuvre ».

Les hiſtoriens de Madame Acarie diſent, qu'après avoir exhorté la demoiſelle mourante, elle alla conſoler la mere affligée, avec qui elle n'avoit pas d'ailleurs une liaiſon bien intime ; & qu'elle lui

parla ſi bien de la vanité des choſes du monde, qu'elle fit naître en elle le goût de la vie religieuſe : peu de temps après, cette dame ſe fit Carmelite (*n*). Ils diſent auſſi, que la Bienheureuſe ne racontoit jamais ce fait, ſans gémir ſur l'aveuglement des gens du monde, qui laiſſent mourir ſans ſacrements ceux qu'ils aiment le plus, parcequ'ils craignent d'aggraver leur mal, en leur ſuggérant de mettre ordre à leur conſcience.

Parlons maintenant de la connoiſſance des choſes futures. Madame Acarie fit différentes prédictions, qui toutes eurent leur accompliſſement : nous rapporterons quelques-unes de celles dont la mé-

---

(*n*) Mademoiſelle de Champdenier mourut le 9 Mars 1608 : c'eſt la date que marquoit l'épitaphe qui étoit ſur ſa tombe, dans une des chapelles de l'égliſe du premier couvent des Carmelites.

Marie Sylvie de la Rochefoucault, ſa mere, fut élevée à la cour de Catherine de Médicis, & miſe au nombre de ſes filles d'honneur. Elle épouſa M. de Rochechouart de Champdenier ; & elle le perdit, après avoir eu de lui la demoiſelle dont nous venons de parler, & un fils qui fut pere de l'abbé de Champdenier viſiteur des Carmelites. La mort de ſa fille, & les ſalutaires avis de Madame Acarie, l'ayant déterminée à entrer en religion, elle prit l'habit dans le premier couvent des Carmelites, le 7 Août 1610 ; & l'année ſuivante, le 8 du même mois, elle y fit profeſſion, ſous le nom de Marie de S. Joſeph : elle avoit alors environ quarante-neuf ans. On ne l'avoit reçue que comme fondatrice, à cauſe de l'extrême délicateſſe de ſa ſanté : mais elle fit tant d'efforts pour ſe ſurmonter elle-même, qu'elle parvint à obſerver entierement la règle, à pratiquer beaucoup de mortifications corporelles, & à prendre part aux travaux les plus pénibles de la maiſon. Elle avoit une profonde humilité, & un zèle ardent pour la perfection de ſon ame. Elle étoit fort attachée à la mere Magdeleine de S. Joſeph, qui l'avoit formée à la pratique des vertus religieuſes ; & elle obtint des ſupérieurs la permiſſion de ſuivre ſa chere maîtreſſe, quand celle-ci alla fonder le monaſtere de la rue Chapon, en l'année 1616. Elle revint avec elle au premier couvent ; & elle y mourut ſaintement, le 13 Septembre 1637.

(V. la *Vie de la mere Magdeleine de S. Joſeph* ; & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, II vol. *Paris.*)

moire s'eſt conſervée. A la fin de l'année 1594, les Jéſuites furent bannis de la France, à l'occaſion de l'aſſaſſinat commis en la perſonne d'Henri IV par Jean Chatel, dont on les accuſoit fauſſement d'être complices. L'animoſité contr'eux étoit alors à ſon comble : les honnêtes gens gardoient le ſilence ; & les amis de la Bienheureuſe, qui connoiſſoient ſon attachement pour ces religieux, gémiſſoient en ſa préſence ſur le tort que leur banniſſement alloit faire à l'éducation & à la religion. Tout-à-coup cette ſainte femme leur dit d'un ton aſſuré : *Ils reviendront, la palme à la main ; & ils ſeront plus puiſſants que jamais.* Ces paroles ſe vérifierent au commencement de l'année 1604 : le roi, qui aimoit les Jéſuites, & *qui*, comme dit le P. Daniel (85), *ſavoit maintenir ſes réſolutions*, répondit avec force, & d'une maniere très-honorable pour les membres de cette ſociété, aux remontrances que le parlement de Paris lui avoit faites ſur l'édit qui les rappelloit.

Madame Acarie annonça le futur établiſſement des Récollets à S. Denis. Le P. Florent, religieux de cet ordre, avoit déja pluſieurs fois tenté de faire cet établiſſement. Mais ſes tentatives n'avoient pas eu de ſuccès : les moines de l'abbaye, de qui dépendoit l'emplacement où l'on déſiroit établir les Récollets, ne vouloient pas y conſentir, malgré les ſollicitations des perſonnes les plus reſpectables. Le P. Florent étoit ſur le point d'abandonner ſon deſſein, & de s'en retourner dans ſa province : la Bienheureuſe le pria d'attendre encore, & lui dit que les Bénédictins ne tarderoient pas à donner le conſentement qu'ils avoient refuſé juſqu'alors ; ce qui arriva au moment qu'on s'y attendoit le moins.

(85) Hiſt. de France, in-4°. Tom. XII, pag. 459.

Une jeune parente de cette ſainte femme, qui ſortoit du penſionnat des Urſulines, témoignoit un grand éloignement pour la vie religieuſe, & un goût décidé pour le mariage. Madame Acarie, devant qui elle parloit de cette maniere, la regarda avec attention, & dit à ſes parents qu'elle ſe feroit religieuſe, & qu'elle entreroit préciſément dans l'ordre pour lequel elle montroit le plus de répugnance : « l'événement, dit Duval, juſtifia la » prédiction ».

Elle annonça au P. Coton, pluſieurs années avant que la choſe arrivât, qu'une religieuſe qu'on regardoit comme une ſainte, tomberoit dans l'illuſion : elle viſita même pluſieurs fois cette fille, pour lui faire voir le malheureux terme auquel aboutiroit ſa maniere de ſe conduire.

Des perſonnes eſtimables s'étoient imprudemment engagées dans une mauvaiſe affaire, & leur fauſſe démarche commençoit à ſcandaliſer. La Bienheureuſe prédit qu'elles ne demeureroient pas longtemps dans cet égarement ; & elles en ſortirent en effet.

Un homme de bien venoit d'être cité au conſeil du roi : il s'agiſſoit pour lui de perdre ſa charge, qui étoit très-lucrative, & qu'on devoit lui rembourſer à un prix fort médiocre. M. Acarie avoit des amis dans le conſeil : cet homme vint le prier de les ſolliciter en ſa faveur. Après qu'ils furent tous deux ſortis pour aller voir pluſieurs des conſeillers, Madame Acarie mena l'épouſe de cet homme dans la chapelle de ſa maiſon, & lui dit après avoir fait une courte priere : *Votre mari perdra ſon état ; mais Dieu aura ſoin de vous & de vos enfants.* Cette femme tenoit dans ſes bras une fille en bas âge : Madame Acarie lui dit de l'offrir à Dieu, à la Sainte Vierge & à Sainte Théreſe ; & ajouta que *cet enfant ſe feroit religieuſe.*

Ces prédictions furent accomplies : dès le lendemain, le mari de cette femme fut dépouillé de ſa charge ; dans la ſuite, ſa fille entra dans le cloître, & après l'avoir quitté, y rentra pour n'en plus ſortir.

Le don de prophétie que poſſédoit la Bienheureuſe, étoit accompagné du don des miracles. On verra dans le quatrieme Livre, que le jeune duc de Longueville, Henri deuxieme du nom, fut ſubitement guéri d'une infirmité grave, après une priere que Madame Acarie adreſſa pour lui à Dieu, lorſqu'elle étoit novice à Amiens.

Une femme veuve avoit à la main un mal conſidérable, qui la faiſoit beaucoup ſouffrir, & qui la portoit à l'impatience. La Bienheureuſe qui l'aimoit, lui prit la main, y mit de la ſalive, & la frotta légèrement : auſſitôt la douleur ceſſa ; & la place du mal, qui étoit toute livide, devint ſemblable au reſte de la chair (86).

Les bonnes œuvres de tout genre auxquelles ſe livroit Madame Acarie, lui donnoient hors de ſa maiſon des rapports avec les perſonnes les plus diſtinguées, & lui attiroient l'eſtime de tout le monde ; cependant elle ne perdit jamais rien de ſon union avec Dieu, ni de ſon humilité.

Quoiqu'Henri IV & ſon auguſte épouſe fiſſent d'elle le plus grand cas, elle refuſa toujours de ſe préſenter au Louvre, où la cour habitoit alors. Marie de Médicis forma un jour le deſſein d'aller la voir chez elle : la Bienheureuſe, qui fut informée de l'honneur qu'elle devoit recevoir, obtint par l'entremiſe d'une dame de la cour, que la reine ne vînt pas. Cette princeſſe l'honora pourtant d'une viſite en 1603, & s'entretint pendant une heure avec elle, dans la chapelle de ſa maiſon :

(86) Duval, liv. I, ch. 6.

c'eſt la fille aînée de la Bienheureuſe qui le rapporte (87).

Madame Acarie étoit allée dans l'égliſe de Saint Gervais, pour y entendre le ſermon. Elle entendit la reine entrer avec les dames de ſa ſuite ; & elle ſe retira ſur le champ, pour n'être pas obligée de lui parler quand elle ſortiroit : *Je n'aime pas*, diſoit-elle, *à me trouver dans un lieu où viennent des perſonnes d'un ſi haut rang.* C'étoit néanmoins à S. Gervais que Marie de Médicis la voyoit quelquefois. Les femmes enceintes avoient alors la dévotion de viſiter, trois jeudis conſécutifs, la chapelle de cette égliſe qui portoit le nom de la Sainte Vierge : & quand la reine devoit y aller dans ſes groſſeſſes, elle faiſoit avertir la Bienheureuſe de s'y trouver.

Madame Acarie recevoit fréquemment chez elle des dames de grande qualité, & même des princeſſes, qui étoient attirées par ſa réputation, ou qui prenoient part à ſes bonnes œuvres : mais elle n'alloit elle-même les viſiter, que quand la néceſſité le demandoit. « Je ne pouvois m'empêcher » d'admirer ma mere, dit ſa ſeconde fille (88), » quand après qu'elle avoit reçu la viſite d'une mul- » titude de perſonnes diſtinguées, (ce qui arrivoit » tous les jours,) je la voyoit reprendre le ſoin » des affaires de ſa maiſon, avec un eſprit auſſi » tranquille que ſi elle n'eût vû que des perſonnes » de ſa famille : cela m'a toujours donné une grande » idée de la ſainteté de ſon ame ».

Cette ſainte femme viſitoit ſes parents très-rarement, parcequ'elle craignoit de trop donner à la chair & au ſang. « Il falloit, dit M. de Maril- » lac (89), qu'ils fuſſent malades ou affligés, &

(87) *Extr. Ital. des dépoſ.*
(88) *Ibid.*
(89) Dépoſ. extrajud.

» qu'en conſéquence ils euſſent beſoin de ſes ſer-
» vices, pour qu'elle ſe tranſportât chez eux. Dès
» que ſa préſence leur devenoit néceſſaire, elle
» alloit les voir, & continuoit ſes viſites tant que
» leur état l'exigeoit : elle leur témoignoit une af-
» fection ſi tendre, & ſe prêtoit de ſi bonne grace
» à ce qui leur étoit utile, qu'ils ne penſoient plus
» à ſe plaindre de ce qu'ils la voyoient ſi rarement ».

Quand on la louoit pour le bien qu'elle faiſoit, ou pour le talent qu'elle montroit dans la direction des ames, elle en étoit *toute honteuſe*, ainſi qu'elle le diſoit elle-même. *Eſt-il poſſible*, ajoutoit-elle, *que des hommes demandent avis à une femme ignorante comme moi ? Je dis avec ſimplicité ce qui me vient à la bouche ; & je m'étonne qu'on puiſſe être avide de mes paroles, & les écouter comme des oracles.*

VIE
DE LA BIENHEUREUSE
SŒUR MARIE
DE L'INCARNATION.

LIVRE TROISIEME.

De toutes les bonnes œuvres auxquelles Madame Acarie ſe livroit avec tant de zèle & de ſuccès, aucune ne lui attira autant d'éloges (*a*), que l'éta-

(*a*) Sans vouloir faire ici l'apologie des ordres religieux, nous croyons devoir montrer en peu de mots l'utilité qu'ils procurent à l'état & à l'égliſe, dans les parties de l'Europe où ils exiſtent encore.

Les monaſteres ne ſont-ils pas la reſſource de bien des perſonnes, qui trouvent dans le cloître, comme dans une autre famille, ce qu'elles ne trouveroient pas dans la leur, une honnête aiſance & des emplois analogues à leurs talents ? Ne ſont-ils pas vivre un grand nombre d'artiſans & de pauvres, en occupant les uns à des travaux journaliers, & en aſſiſtant les autres par des aumônes réglées ? Les communautés religieuſes qui ſont conſacrées à l'éducation de la jeuneſſe, ou au ſoin des malades, ne rendent-elles pas des ſervices qu'on ne ſauroit apprécier ? Les lettres & les ſciences n'ont-elles pas les plus grandes obligations à certains ordres religieux, qui ont été les dépoſitaires d'une foule de manuſcrits anciens qu'on auroit perdus ſans eux ; & qui, non contents de les conſerver pendant pluſieurs ſiecles d'ignorance & de barbarie, les ont déchiffrés, commentés & publiés, pour l'inſtruction de ceux qui liſent aujourd'hui ces ouvrages ?

Si l'on eſt Catholique, peut-on regarder comme inutiles à l'égliſe, des maiſons où le crime

bliſſement des Carmelites de la réforme de Sainte Théreſe, qu'elle fit à Paris, & en d'autres endroits de la France (*b*).

---

trouve un lieu d'expiation ; l'innocence, un aſyle contre les dangers du monde ; la piété, un ſéjour tranquille où elle peut librement s'occuper de Dieu ſeul ? Combien de fois les auſtérités ſaintes qu'on pratique dans les monaſteres, les prieres ferventes qu'on y fait, & la vie pure qu'on y mene, n'ont-elles pas arrêté la foudre que le Seigneur alloit lancer ſur les hommes coupables, ou attiré ſur la terre les graces du ciel dans des circonſtances critiques ?

Après avoir parlé, en général, de tous les ordres religieux, qu'il nous ſoit permis de faire, en particulier, mention des Carmelites réformées. Les filles de Sainte Théreſe ſont ſes fidelles imitatrices, & ſes images vivantes. On voit briller en elles toutes les qualités qui diſtinguoient leur ſainte mere ; le mépris des choſes de la terre, le goût de la ſolitude & de l'oraiſon, la connoiſſance des voies de Dieu, & la ſoumiſſion aux moindres volontés des ſupérieurs. Il ſemble même que leur incomparable mere leur ait légué en mourant, comme un héritage précieux, cette pieuſe liberté d'eſprit, cette innocente gaieté & ce modeſte enjouement, qui faiſoient le fond de ſon caractere.

(*b*) L'ordre des Carmes prend ſon nom du Carmel, montagne de la Paleſtine, qui fut jadis habitée par Elie, Eliſée & *les enfants des prophetes*. Son origine remonte-t-elle juſqu'au temps où vécurent ces ſaints perſonnages ? Les Carmes l'ont prétendu : mais le P. Papebroch, Jéſuite, a traité leur prétention de chimere ; & il a même ſoutenu, qu'avant le douzieme ſiecle, il n'y avoit point eu d'hermites ſur le mont Carmel. Comme la diſpute s'échauffoit beaucoup entre ce ſavant homme & ſes adverſaires, Innocent XII défendit, en 1698, ſous peine d'excommunication, qu'à l'avenir on agitât cette queſtion de critique.

Quoiqu'il en ſoit, S. Berthold ayant réuni en communauté les hermites du mont Carmel, vers le commencement du treizième ſiècle, S. Brocard ſon ſucceſſeur obtint en 1209 une règle pour eux, qui fut approuvée par Honorius II en 1224, & revue par Innocent IV en 1248. Cette règle eſt l'ouvrage de S. Albert, patriarche de Jéruſalem : on l'appelle *la règle primitive*, pour la diſtinguer des adouciſſements qu'Eugène IV & Pie II y firent dans la ſuite, lorſque le relâchement introduit dans l'ordre eut obligé ces Papes à uſer d'une ſage condeſcendance. Voici la cauſe qui produiſit ce relâchement parmi les Carmes. Les hermites du mont Carmel, opprimés par les Sarrazins, paſſerent preſque tous en Europe, vers l'année 1237 ; ils ſe répandirent dans preſque tous les pays Catholiques, & principalement en An-

Quand la ſainte réformatrice du Carmel revint à la régularité primitive de ſon inſtitut, & y rap-

---

gleterre. Leur grande multiplication nuiſit beaucoup à leur régularité, ſurtout pendant le ſchiſme d'Occident.

Pluſieurs Carmes d'une éminente ſainteté, s'efforcerent en différents temps, de ranimer dans leur ordre la ferveur primitive ; & leurs efforts eurent quelque ſuccès. Mais perſonne n'a mieux réuſſi que Sainte Thérèſe dans l'exécution de ce louable projet : ſa réforme a éclipſé toutes les autres. Ce n'eſt pas qu'avant cette illuſtre réformatrice, l'ordre des Carmes n'ait produit des ſaints : comme Saint Berthold & Saint Brocard, que nous avons déja nommés ; Saint Simon Stock, inſtituteur de la dévotion du ſcapulaire ; Saint Ange ; S. Pierre Thomas ; Saint Avertain ; S. André Corſin, & le Bienheureux Jean Soreth. Celui-ci eſt mort en 1471 ; & pendant qu'il vivoit, l'ordre a commencé d'avoir des couvents de filles. Une de ces religieuſes a été canoniſée : c'eſt Sainte Magdeleine de Pazzy, morte à Florence en 1607. Elle étoit entrée chez les Carmelites, avant que la réforme eût été introduite en Italie. Parmi les Carmelites réformées, Sainte Thérèſe eſt la ſeule qui ait été canoniſée. Pie VI a béatifié Madame Acarie, & a déclaré que la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph a pratiqué les vertus Chrétiennes dans un dégré héroïque. On voit dans l'ouvrage de Benoit XIV ſur la Canoniſation des ſaints, (liv. I, ch. 19, & liv. II, ch. 26, 38 & 51,) que les cauſes des vénérables meres Anne de Jéſus, & Anne de S. Barthélemi, ſont pendantes à la congrégation des rites.

C'eſt en 1562, que Sainte Thérèſe entreprit de réformer ſon ordre. Elle commença cette réforme à Avila : non dans le monaſtere de l'Incarnation, où elle avoit pris l'habit religieux ; mais dans une maiſon particuliere, qu'on érigea en couvent ſous le nom de S. Joſeph. Depuis cette époque, juſqu'à l'année 1582 où la ſainte mourut, elle fonda elle-même quatorze monaſteres de Carmelites réformées, & elle en fit fonder deux autres par la mere Anne de Jéſus. A ce nombre il faut ajouter deux couvents d'hommes, qu'on lui permit d'établir ; & dont le premier religieux fut S. Jean de la Croix, ſon coadjuteur dans l'œuvre de la réforme.

Toutes les maiſons qui ſuivent la réforme de Sainte Thérèſe, ont à leur tête un prieur ou une prieure. Elles étoient d'abord ſoumiſes aux provinciaux des Carmes mitigés : mais en 1580, Grégoire XIII leur donna un provincial particulier. Elles n'avoient point encore de conſtitutions : Sainte Thérèſe avoit été juſqu'alors la règle vivante des couvents de ſa réforme. Dans le chapitre général de l'ordre, qui ſe tint à Alcala en 1581, on rédigea des conſtitutions pour les monaſteres réformés. Les Carmelites de France, chez leſquelles on lit tous les jours quelques

pella celles de ſes compagnes qui voulurent la ſuivre, elle eut principalement en vue de remédier aux maux que l'héréſie cauſoit alors en France. « Ayant appris, dit-elle, les troubles de ce royau-» me.., j'en fus vivement touchée : il me ſembloit » que j'aurois donné mille vies, pour ſauver une » ſeule des ames qui s'y perdoient en grand nom-» bre. Mais voyant que je n'étois qu'une femme, » & encore ſi mauvaiſe.... je crus.... que puiſque » Dieu a tant d'ennemis & ſi peu d'amis, je de-» vois travailler de toutes mes forces a ce que ces » derniers fuſſent bons. Je réſolus donc de faire ce » qui dépendoit de moi, pour pratiquer les conſeils » évangéliques avec le plus de perfection poſſible, » & porter le petit nombre de religieuſes qui ſont » ici à faire la même choſe.... & je crus que nous » contenterions Dieu en quelque choſe, ſi nous » nous occupions à prier pour les prédicateurs, les » protecteurs de l'égliſe, & les hommes ſavants » qui ſoutiennent ſa querelle » (1).

---

points de ces conſtitutions, ſont les ſeules qui les aient conſervées dans leur intégrité : car on y a fait des changements dans les autres pays.

Les maiſons de la réforme ſe multiplioient beaucoup : en 1587, Sixte V en fit pluſieurs provinces, & leur permit d'avoir un vicaire-général. Elles continuerent néanmoins de dépendre du général des Carmes mitigés ; & ce ne fut qu'en 1593, que Clément VIII les affranchit de cette dépendance, en leur donnant un général particulier.

Les Carmes qui ſuivent la réforme de Sainte Thérèſe, s'appellent *Carmes déchauſſés*. Depuis l'année 1600, ils ſont diviſés en deux congrégations, dont chacune a ſon général particulier. L'une eſt en Eſpagne, & elle y a ſon général : l'autre eſt en Italie, en d'autres pays Catholiques de l'Europe, & juſqu'en Perſe ; & elle a ſon général à Rome. Les Carmelites réformées qui ſont en France, (excepté celles de Lorraine & d'Avignon, qui dépendent de la congrégation d'Italie,) ne ſont ſoumiſes à aucun de ces généraux : elles ont des ſupérieurs eccléſiaſtiques particuliers, comme nous le dirons plus bas (note *k*).

(1) OEuvres de Sainte Thérèſe, Chemin de perfection, ch. 1.

D'après cela, on devoit naturellement penſer à établir en France des couvents de Carmelites réformées : cette penſée néanmoins ne vint à perſonne pendant la vie de Sainte Thérèſe. Cette ſainte étoit entierement occupée à fonder dans ſon pays des maiſons de ſa réforme : on ignoroit en France ce qu'elle faiſoit en Eſpagne ; & quand on l'auroit ſû, les mouvements ſéditieux qu'excitoit l'héréſie, ne permettoient pas de ſonger à entreprendre de nouveaux établiſſements religieux.

Ce ne fut qu'après la mort de Sainte Thérèſe, qu'on forma le deſſein d'introduire en France l'ordre qu'elle avoit réformé ; & on en doit la premiere idée à M. de Bretigny (*c*). Il étoit originaire d'Eſpa-

---

(*c*) Jean de la Quintanadoine de Bretigny naquit à Rouen, le 6 Juillet 1556. Don Ferdinand de la Quintanadoine, ſon pere, étoit un gentilhomme Eſpagnol d'une ancienne famille de Burgos, qui étoit venu s'établir en France, parceque ſa ſœur étoit dame d'honneur d'Eléonore d'Autriche, ſeconde femme de François I. Il s'étoit fixé en Normandie, où il avoit épouſé une riche demoiſelle du Roumois, qui étoit fille unique de François de Cavelier, ſeigneur de Bretigny. Il naquit cinq enfants de ce mariage ; & l'aîné fut Jean de Bretigny, à la mémoire duquel nous conſacrons cette note hiſtorique.

Le P. de Beauvais, Jéſuite, qui a écrit la vie de M. de Bretigny, & qui avoit eu des rapports avec M. l'abbé Ozenne de Baſville, dont la ſœur de M. de Bretigny étoit triſayeule, dit qu'il n'y a plus perſonne qui porte le nom de Bretigny ; & que cette famille fut illuſtrée en France & en Eſpagne, tant par les dignités dont quelques-uns de ſes membres furent revêtus, que par les alliances qu'elle fit avec les plus grandes maiſons de ces deux royaumes. Il nomme, en France, les maiſons de Clermont-Tonnere, de Chaulnes, de Beauvilliers, de Villequier, &c ; & en Eſpagne, celles de Tolede, de Velaſco, de Peralte, &c.

Né de parents très-attachés à la religion Catholique, Jean de Bretigny montra dès l'enfance une grande averſion pour la religion prétendue Réformée. Il n'avoit guères que quatre à cinq ans, lorſqu'une perſonne qui vouloit lui faire chanter des vers de Marot, ne parvint pas même à les lui faire lire. Environ deux ans après, pour le préſerver de la contagion de l'héréſie qui infectoit la France, on l'envoya en Eſpagne, chez un de ſes oncles ; & dans la

gne ; & il y fit un voyage, à la fin de l'année 1582, pour rétablir ſa ſanté & recueillir quelqu'héritage.

traverſée ; il fut preſque miraculeuſement ſauvé du naufrage. Une tempête violente obligea tout l'équipage à deſcendre dans la chaloupe ; & il ne reſta dans le vaiſſeau que le jeune Bretigny avec un matelot. La chaloupe ne tarda pas à être ſubmergée, au lieu que le vaiſſeau arriva heureuſement dans le port.

Cet aimable enfant témoignoit déja de la dévotion envers la Sainte Vierge, & du zèle pour le ſoulagement des ames du purgatoire. Il aimoit à aſſiſter les pauvres ; &, pour épargner de la fatigue aux domeſtiques de la maiſon, il les aidoit ſouvent dans leur ſervice. Sa piété & ſa charité parurent avec un nouvel éclat, lorſqu'il revint en France, à l'âge de quatorze ans. Dieu l'éprouva par des maladies graves, qui le firent longtemps ſouffrir ; & quand il fut en état de ſupporter le voyage, ſes parents l'envoyerent nne ſeconde fois en Eſpagne.

Ce fut alors qu'il connut les Carmelites de la réforme de Sainte Thérèſe, & qu'il conçut le deſſein de les introduire en France. Dans ce même voyage, il fit beaucoup de bonnes œuvres ; il répandit d'abondantes aumônes dans le ſein des pauvres, & attira bien des ames à Dieu. On dit que les lettres qu'il écrivit à ce ſujet, étoient ſi remplies de l'eſprit divin, qu'elles ſervoient même aux perſonnes les plus avancées dans les voies ſpirituelles.

Quoique M. de Bretigny n'eût pas de goût pour le mariage, il fut néanmoins tout près d'entrer dans cet état : il s'y ſeroit engagé, pour déférer à la volonté de ſon pere, & pour ſuivre l'avis de pluſieurs perſonnes reſpectables, qui croyoient qu'en prenant ce parti il ſerviroit utilement la religion. Mais les Carmelites le détournerent de ce projet, dans le troiſieme voyage qu'il fit en Eſpagne ; & M. de Bretigny, s'étant convaincu que Dieu ne vouloit pas qu'il eût d'autre épouſe que la famille du Carmel, dont il tâchoit ſans ceſſe de multiplier les enfants, ſe décida à prendre l'état eccléſiaſtique. Il reçut les ordres mineurs en 1595 ; & le ſouſdiaconat, l'année ſuivante.

La délicateſſe de ſa ſanté, ſes fréquents voyages, & les bonnes œuvres auxquelles il s'étoit livré, l'avoient empêché de faire de bonnes études : d'après l'avis de M. Gallemant, il ſe remit à étudier les humanités ; & quoiqu'il fût ſouſdiacre, il ne rougiſſoit pas de ſe trouver avec des enfants dans les claſſes du collége d'Aumale. Il fut élevé au ſacerdoce, en 1598 ; & M. Gallemant le forma lui-même aux différentes fonctions du ſaint miniſtere. Il fut très-utile à l'égliſe par les catéchiſmes qu'il faiſoit, le talent qu'il avoit pour la direction des ames, & la conduite édifiante qu'il menoit. Il fut chargé du ſoin de

Dès qu'il y fut arrivé, la Providence permit qu'il fît connoiſſance avec les Carmelites réformées. Un

---

la congrégation de filles que M. Gallemant avoit établie à Aumale ; & il aida ce ſaint homme, & Madame Acarie, à réformer l'abbaye de Montivilliers.

On verra dans ce Livre, qu'il fut aſſocié à M. de Bérulle pour amener à Paris les Carmelites Eſpagnoles, qui vinrent fonder le Carmel de France, & qu'il contribua par ſes libéralités à l'établiſſement du premier couvent. On dit qu'il dépenſa plus de cinquante mille écus pour établir des Carmelites à Pontoiſe, à Dijon, à Rouen, à Dole, à Beſançon & à Beaune. A la demande de l'infante Iſabelle qui gouvernoit les Pays-Bas, il alla fonder des Carmelites à Bruxelles, à Louvain, à Mons & à Anvers. En 1612, il fit un voyage à Rome, pour obtenir du Pape la permiſſion d'envoyer des miſſionnaires dans le Congo, & d'y établir des Carmelites & des Urſulines. Mais ce projet ayant échoué, il revint à Rouen ; & il y mourut ſaintement, le 8 Juillet 1634, à l'âge de ſoixante-dix-neuf ans. Son corps fut enterré chez les Carmelites de cette ville, dont il étoit ſupérieur. Mais ſon cœur fut donné aux Carmelites de Beaune, pour leſquelles il avoit une affection particuliere. On lui attribue quelques miracles.

(Voyez ſa Vie, par un anonyme, qui dit avoir travaillé d'après les mémoires de M. Navet ; lequel fut d'abord domeſtique de M. de Bretigny, & devint enſuite prêtre & chanoine de Soigny en Brabant. Cette Vie manuſcrite exiſte chez les Carmelites de Pontoiſe : elle eſt écrite avec peu de ſoin. Le P. de Beauvais, Jéſuite, a fait auſſi un ouvrage ſur le même ſujet, qui a paru in-12, en 1747, à Paris, chez Durand : il eſt écrit d'un ſtyle pur ; mais il n'eſt pas aſſez exact en certains points. Voici quelques exemples de ce défaut d'exactitude. L'auteur dit que Madame Acarie étoit veuve lorſqu'elle fonda les Carmelites du faubourg S. Jacques : mais ſon mari n'eſt mort que neuf ans après. Il parle de la mere Marguerite du S. Sacrement, comme ſi elle étoit la ſeule des filles de Madame Acarie qui ait été Carmelite : mais ſes deux autres filles l'ont été auſſi. Il repréſente M. de Bretigny comme *le vrai fondateur des Carmelites de France*, & lui donne la prééminence ſur toutes les perſonnes qui contribuerent à cette bonne œuvre. Nous avouons ſans peine que M. de Bretigny peut, juſqu'à un certaint point, être regardé comme *le fondateur* de ces religieuſes, parcequ'il fut l'auteur du projet de les fonder, & qu'il eut une grande part à leur fondation. Mais Madame Acarie doit être reconnue pour *la vraie fondatrice* du Carmel de France : Dieu, par deux révélations, la chargea d'exécuter cette œuvre importante ; elle préſida à la

de ſes amis avoit à parler à la mere Marie de S. Joſeph, une des filles que la ſainte réformatrice avoit le plus chéries : il voulut que M. de Bretigny l'accompagnât au parloir du couvent de Séville, où cette mere étoit prieure. Celui-ci ne prit d'abord aucune part à la converſation, dont l'objet lui étoit étranger : mais lorſqu'elle s'engagea ſur le bien que Sainte Thérèſe avoit fait en réformant ſon ordre, il prêta l'oreille ; & tout ce qui fut dit à ce ſujet, fit ſur lui la plus vive impreſſion. Depuis ce moment juſqu'à ſa mort, il travailla ſans ceſſe à fonder des couvents de cette réforme, & ſurtout à établir en France des religieuſes qui la ſuiviſſent. Auſſi ne lui donnoit-on plus en Eſpagne d'autre nom, que celui de *fils aîné de Sainte Thérèſe* (2).

Dans le voyage dont nous venons de parler, M. de Bretigny paſſa quatre ans en Eſpagne ; & pendant ce temps-là, il lut les ouvrages de la ſainte réformatrice, s'inſtruiſit des uſages de l'ordre des Carmelites, & en viſita les principales maiſons. Il vit S. Jean de la Croix : il forma une intime liaiſon avec le P. Jérôme Gratien, en qui Sainte Thérèſe avoit eu tant de confiance ; il voulut même faire ſous ſa direction les exercices du noviciat. Il accompagna la mere Marie de S. Joſeph, qui alloit à Lisbonne pour y fonder un couvent de Carmelites ; & il lui fournit tous les ſecours dont elle avoit beſoin pour cette fondation. Dans deux circonſtances, il conduiſit juſqu'au port pluſieurs Carmes qui s'embarquoient pour les miſſions orientales, & les aida de ſon argent. Enfin, quand il

---

conſtruction du premier couvent ; & pendant cinq à ſix ans, elle forma les premiers ſujets de l'ordre. C'eſt ſous ce point de vue que nous la préſentent tous les hiſtoriens qui ont écrit ſa vie, toutes les dépoſitions juridiques qui ont été faites pour ſa béatification, & Pie VI lui-même dans ſa bulle.)

(2) Vie de Bretigny, par le P. de Beauvais.

partit d'Eſpagne, à la fin de l'année 1586, le chapitre provincial des Carmes lui avoit donné des pouvoirs pour établir à Paris des religieux du même ordre; & M. de Longlée, ambaſſadeur de France, lui avoit remis une lettre de recommandation, par laquelle il prioit Henri III de favoriſer cet établiſſement.

La France ſe trouvoit alors dans une agitation, qui ne permettoit pas d'y faire aucune fondation religieuſe. La Ligue, à la tête de laquelle étoit le duc de Guiſe, dominoit dans tout le royaume; & Henri III n'avoit que le titre de roi, ſans en avoir la puiſſance. Il fallut donc remettre à un autre temps l'établiſſement projeté; & pendant quelques années, M. de Bretigny ne put qu'en parler à Dieu dans la priere, ou s'en entretenir par lettres avec les Carmelites d'Eſpagne, qui, comme lui, ſoupiroient après le moment où elles pourroient s'établir en France.

Le P. de Beauvais, Jéſuite, qui a écrit la vie de M. de Bretigny, place en 1588 les tentatives qu'il prétend qu'on fit auprès de l'abbé de Saint Germain-des-Prés & de Dom Beaucouſin, afin qu'ils parlaſſent à la cour du projet qu'on avoit de faire venir en France des Carmelites Eſpagnoles. Mais il ſe trompe, au moins quant à la date qu'il donne à ces tentatives. D. Beaucouſin, comme on l'a vu (3), plaidoit encore au barreau en 1588, & ne ſe fit Chartreux qu'en 1591. D'ailleurs, l'auteur de la Vie manuſcrite de M. de Bretigny ne parle pas de ce fait, qu'il faudroit peut-être placer dix ans plus tard, c'eſt-à-dire, ſous le règne d'Henri IV.

Quoiqu'il en ſoit, M. de Bretigny, ayant fait connoiſſance avec la maréchale de Joyeuſe, en 1591,

(3) Liv. I, pag. 61 & ſuiv.

eſpéra que par le moyen de cette dame, il réuſſiroit à établir des Carmelites en France. Plus recommandable encore par ſa piété & ſes bonnes œuvres que par ſa naiſſance & ſon rang, la maréchale (*d*), dont le mari étoit gouverneur du Languedoc, avoit déjà eu, avant les troubles de 1588, le deſſein de fonder une maiſon de Carmelites à Toulouſe. La connoiſſance qu'elle fit de M. de Bretigny, lui donna l'idée de faire cette fondation dans la ville de Rouen, près de laquelle elle avoit une terre. Il ne fut pas queſtion d'y établir des Carmes, parceque leur établiſſement n'avoit été projeté que pour Paris : on parla ſeulement de fonder des Carmelites, dont M. de Bretigny avoit fait l'éloge dans la capitale de la Normandie ; & il fut décidé qu'on feroit venir d'Eſpagne ſix ou huit religieuſes de cet ordre pour commencer la fondation. Il falloit obtenir le conſentement du duc de Mayenne, qui étoit lieutenant-général de la Ligue, pour laquelle Rouen tenoit encore (4). Quand on l'eut obtenu, la maréchale de Joyeuſe écrivit au cardinal ſon fils, qui étoit à Rome, afin qu'il y ſollicitât les bulles néceſſaires ; elle écrivit auſſi en Eſpagne,

---

(*d*) La maréchale de Joyeuſe ſe nommoit Marie de Batarnay : elle étoit fille du comte de Bouchage d'une des premieres maiſons du Dauphiné, & d'Iſabelle de Savoie. Elle épouſa Guillaume II vicomte de Joyeuſe, maréchal de France & chevalier des ordres du roi ; & elle eut de lui pluſieurs enfants : entr'autres, le cardinal du même nom, qui fut ſucceſſivement archevêque de Toulouſe & de Rouen ; & le fameux P. Ange, Capucin, dont nous avons déja parlé. C'étoit une dame très-pieuſe ; elle aimoit la priere, & pratiquoit les auſtérités de la pénitence. Elle avoit beaucoup de répugnance à vivre dans le grand monde : mais elle eut le courage d'y reſter, pour veiller ſur ſes enfants qui jouiſſoient d'une grande faveur à la cour, & pour les empêcher, par ſes avis maternels, de manquer aux devoirs que preſcrit la religion.

(V. Hilarion de Coſte, *Femmes illuſtres*.)

(4) Hiſt. de France, par le P. Daniel.

à Philippe II & au général des Carmes, pour avoir leur agrément.

M. de Bretigny ſe chargea de porter lui-même les deux lettres de la maréchale, qui étoient deſtinées pour l'Eſpagne ; & il y arriva dans les premiers jours de Janvier 1593. Le général des Carmes lui dit qu'il ne donneroit ſa réponſe qu'après le chapitre général de ſon ordre, qu'il alloit tenir à Crémone. Philippe II parut accueillir plus favorablement la demande de la maréchale de Joyeuſe : mais les bonnes diſpoſitions de ce prince demeurerent ſans effet ; ſon conſeil, ſans l'avis duquel il ne voulut rien décider, jugea que les circonſtances où ſe trouvoit la France, n'étoient pas propres à l'exécution d'un projet de cette nature. Les Carmes furent du même avis. Avant le départ de M. de Bretigny, la mere Anne de Jéſus lui annonça qu'il feroit un autre voyage en Eſpagne, & qu'elle ſeroit du nombre des religieuſes qu'on lui donneroit pour commencer la fondation des Carmelites de France. Il revint en France, vers la fin de l'année 1594 ; & il apporta avec lui un des voiles de Sainte Théreſe, dont les Carmelites de Rouen conſervent encore une moitié, & celles de Bordeaux conſervent l'autre : il apporta auſſi quelques ſcapulaires pour la maréchale de Joyeuſe, & pour les autres perſonnes qui auroient, comme elle, la dévotion d'en porter.

La maréchale de Joyeuſe étant morte en 1595, M. de Bretigny, pour parvenir à l'exécution de ſon projet, s'aſſocia M. Gallemant, ſous la conduite duquel il venoit de ſe mettre, afin de ſe diſpoſer à recevoir les ſaints ordres ; & ils chercherent enſemble les moyens de faire à Aumale la fondation qu'on avoit voulu faire à Rouen.

Vers le même temps, M. Sublet de la Guichonniere, qui étoit maître des comptes de la cham-

bre de Paris, & qui fut depuis Chartreux (*e*); ayant entendu dire qu'on avoit deſſein de fonder des Carmelites en France, offrit de les recevoir dans ſa maiſon de Noyers près Giſors; & à tout événement, il la fit bâtir de maniere à ce qu'on pût, avec peu de changements, y établir des lieux réguliers. Mais ſes offres ne furent point acceptées, parcequ'on avoit des vues ſur Aumale.

Les habitants de cette ville conſentoient à la fondation; M. de Bretigny, qui étoit riche, s'engageoit à faire les dépenſes néceſſaires; M. Gallemant devoit être ſupérieur de la maiſon; & l'on eſpéroit trouver dans la congrégation qu'il avoit établie pour l'éducation des demoiſelles de la ville, le nombre de ſujets qui étoit néceſſaire pour compoſer la nouvelle communauté. On ne penſoit plus alors à faire venir des Carmelites Eſpagnoles: on croyoit pouvoir s'en diſpenſer, parceque M. de Bretigny avoit apporté d'Eſpagne la règle & les conſtitutions de l'ordre. Le vicaire d'Aumale fut député à Rome, pour ſolliciter la bulle dont on avoit beſoin. Mais le pape ne voulut pas l'accorder; parceque le calme n'étant pas rétabli en France, on n'avoit pu avoir l'agrément d'Henri IV.

Les choſes reſterent dans cet état juſqu'en 1598.

(*e*) M. Sublet étoit pere du miniſtre d'état de ce nom, qui fit bâtir l'égliſe du noviciat des Jéſuites à Paris. Il étoit allié de Madame Acarie, parcequ'il avoit épouſé une demoiſelle de Champigny: ſa vertu lui avoit concilié l'eſtime de la Bienheureuſe, & il avoit une grande part aux bonnes œuvres qu'elle faiſoit. Dans ſes dépoſitions pour la béatification de cette ſainte femme, il a déclaré qu'il avoit eu avec elle une intime liaiſon pendant plus de trente ans.

Il eſt probable que c'eſt une de ſes filles, qui par humilité ſe fit ſœur converſe au premier couvent, en l'année 1608. Elle fut admiſe, malgré la délicateſſe de ſa ſanté; parceque Madame Acarie conſeilla de la recevoir. On lui donna le nom de Marie de la Miſéricorde; & après avoir mené dans le monaſtere une vie très-édifiante, elle y mourut ſaintement, en 1619. (Voyez Duval, liv. I, ch. 12.)

A cette époque, M. Gallemant imagina un autre plan : Dieu ſembloit, par tous les mouvements que ſe donnoit ce ſaint homme pour l'établiſſement des Carmelites, le diſpoſer à en être un jour le premier ſupérieur. Il étoit queſtion de ſupprimer à Aumale une maiſon de Dominicaines, que ſon extrême pauvreté avoit miſe hors d'état de ſubſiſter plus longtemps : il n'y reſtoit que trois religieuſes. M. Gallemant eut la penſée de les mettre à la tête du monaſtere qu'on vouloit fonder ; & de charger les Carmelites qu'on établiroit, d'élever les jeunes perſonnes de leur ſexe. On propoſa ce plan à l'archevêque de Rouen, dans le diocèſe duquel ſe trouve la ville d'Aumale ; & pluſieurs docteurs de Paris, du nombre deſquels étoit André Duval, furent conſultés à ce ſujet. Ils répondirent que l'affaire des Dominicaines devoit être traitée à part ; & que le plan qu'on avoit propoſé, étoit contraire à l'inſtitut des Carmelites, qui ne leur permettoit pas de ſe livrer à l'éducation de la jeuneſſe. On fut donc obligé de remettre à un autre moment la fondation qu'on projetoit depuis ſi longtemps.

Trois années s'écoulerent encore, ſans qu'on vît jour à faire de nouvelles tentatives : les moyens humains ſe trouvoient en défaut, quand on vouloit les employer ; & les moments de Dieu n'étoient pas arrivés. Enfin, en l'année 1601, c'eſt-à-dire, dix-huit ans après l'époque où M. de Bretigny avoit conçu l'idée d'établir en France des Carmelites réformées, la divine Providence, ſans rejetter la coopération de ce ſaint homme, qu'on regardera toujours comme un des principaux agents de la fondation du Carmel François, ſuſcita d'une maniere extraordinaire Madame Acarie, pour en être la vraie fondatrice (5). Cette ſainte femme ne penſoit pas

(5) Voyez la fin de la note *e* de ce Livre.

du tout à entreprendre une œuvre ſi importante ; voici comment elle y fut amenée.

M. de Bretigny avoit déja fait les frais de la premiere édition Eſpagnole des Œuvres de Sainte Théreſe, que la mere Anne de Jéſus donna à Madrid en 1588 ; & pendant ſon ſéjour à Aumale, il avoit traduit en François la règle & les conſtitutions des Carmelites réformées, & les ouvrages de Sainte Théreſe. Il venoit de donner au public la traduction Françoiſe de la Vie de cette ſainte, compoſée en Eſpagnol par le P. Ribera, Jéſuite, qui avoit été ſon confeſſeur (*f*). Comme toutes les perſonnes pieuſes avoient cette Vie entre les mains, Madame Acarie en entendit parler avec éloge, & déſira de la connoître. On lui en lut une partie : car elle étoit incapable de lire elle-même, parceque le moindre mot de piété la faiſoit tomber en extaſe. Mais il arriva alors une choſe qui parut bien ſurprenante à ceux qui en furent témoins. La Bienheureuſe, que la moindre idée des choſes de Dieu tiroit de ſon état naturel, ne fut pas même touchée de cette lecture, quoiqu'elle y donnât toute ſon attention : « ſoit, dit Duval (6), que le Dé-
» mon s'efforçât d'empêcher l'établiſſement des
» Carmelites, qui devoit opérer en France un ſi
» grand bien ; ſoit que Dieu voulût que cette ſainte
» femme ne l'entreprît que par ſon ordre immé-
» diat. Elle s'étonna même qu'une femme eût pu

(*f*) Cette traduction de la Vie de Sainte Théreſe, par M. de Bretigny, avoit été revue par D. du Chevre, prieur de la Chartreuſe de Bourgfontaine. On le voit dans l'avis de l'imprimeur & les approbations qui ſont à la tête de cet ouvrage, dans la ſeconde édition donnée à Paris en 1645, in-8°. D'ailleurs, le frontiſpice du livre porte les lettres initiales des noms de ces deux perſonnes, I. D. B. P. *& le* P. G. D. C. C. & l'on trouve en effet, dans la vie manuſcrite de M. de Bretigny, que le nom de religion de ce Chartreux commençoit par la lettre G.

(6) Liv. I, ch. 8.

» former une entrepriſe auſſi grande que la réforme » du Carmel ».

Mais, quelques jours après, elle penſa bien différemment. Elle étoit en priere, lorſque Sainte Théreſe, toute rayonnante de gloire, lui apparut dans ſon habit religieux, & l'avertit que Dieu vouloit qu'elle travaillât à fonder en France des Carmelites de la réforme. « On ignore, dit Duval (7), » ſi la ſainte lui apparut dans une viſion corpo- » relle, ou dans une viſion intellectuelle : Dom » Beaucouſin à qui elle s'en eſt ouverte, n'en a » jamais rien dit ».

Vers le même temps, notre Seigneur apparut, en Eſpagne, à la ſœur Anne de S. Barthélemi, cette fidelle coadjutrice de Sainte Théreſe dans ſes fondations; & en lui annonçant que les Carmelites ſeroient bientôt établies en France, il lui montra diſtinctement, comme elle le reconnut depuis, quelques-unes des Françoiſes qui devoient les premieres entrer dans le nouvel établiſſement.

Madame Acarie, qui recevoit des faveurs céleſtes depuis quinze ans, & qui ſavoit diſcerner les opérations de Dieu d'avec celles du Démon, pouvoit, mieux que perſonne, juger de la viſion qu'elle avoit eue. Mais l'humilité donne toujours aux ſaintes ames de la défiance par rapport à ce qui les concerne, ſurtout lorſqu'il s'agit de graces extraordinaires. Madame Acarie prit donc le parti d'attendre que le Seigneur confirmât lui-même la faveur qu'elle avoit reçue. Cependant quand elle vit que l'idée de cette viſion lui revenoit ſans ceſſe, & toujours avec une nouvelle force, malgré les efforts qu'elle faiſoit pour s'en diſtraire, elle s'en ouvrit à Dom Beaucouſin. Celui-ci commença par examiner toutes les circonſtances de la viſion dont il étoit queſ-

(7) Liv. I, ch. 8.

tion ; & lorſqu'il eut reconnu qu'elle avoit tous les caracteres de vérité qu'on pouvoit déſirer, il voulut en conférer avec des perſonnes pieuſes & inſtruites, pour chercher avec elles les moyens d'exécuter les ordres du Seigneur.

On écrivit donc en Normandie à M. Gallemant & à M. de Bretigny, qui s'occupoient toujours du projet d'établir en France des Carmelites de la réforme de Sainte Théreſe ; & on les pria de ſe tranſporter à Paris. Dès qu'ils y furent arrivés, on tint pluſieurs aſſemblées au monaſtere des Chartreux, dans la cellule de D. Beaucouſin. M. de Bérulle & M. Duval y furent appellés, ainſi que le P. Pacifique, Capucin, dont on eſtimoit les lumieres ſur la vie intérieure. On étoit alors à la fin de 1601 : car l'approbation qui eſt à la tête de la Vie de Sainte Théreſe, traduite par M. de Bretigny, porte la date du 17 Septembre de cette année ; & les ſecondes aſſemblées qui eurent lieu, relativement au même objet, ſept ou huit mois après les premieres, ſe tinrent dans le mois de Juillet 1602, comme on le verra plus bas. Toutes les perſonnes qui aſſiſterent à ces aſſemblées, jugerent que la viſion qu'avoit eue Madame Acarie, venoit de Dieu : mais on trouva tant de difficulté à exécuter ce que marquoit cette viſion, qu'on penſa qu'il falloit en différer l'exécution. Le calme ne paroiſſoit pas aſſez rétabli dans le royaume ; Henri IV, à cauſe d'un affront fait à ſon ambaſſadeur à Madrid, venoit de défendre à ſes ſujets toutes communications avec les Eſpagnols ; & Dieu n'avoit pas indiqué le temps précis où la fondation devoit ſe faire. On rendit cette réponſe à Madame Acarie ; & cette ſainte femme, qui, à l'exemple de Sainte Thérèſe, ſavoit préférer la déciſion de ſes ſupérieurs à ſes propres révélations, quelques vraies qu'elles fuſſent, réſolut de ne plus penſer à cette affaire.

La ſainte réformatrice du Carmel avoit eu une premiere révélation qui lui preſcrivoit d'entreprendre la réforme de ſon ordre : ſix mois après, elle en eut une ſeconde, qui lui ordonnoit de reparler à ſes ſupérieurs de cette réforme, à laquelle ils avoient d'abord refuſé leur conſentement (8). La fondatrice du Carmel de France eut auſſi une ſeconde viſion, ſept à huit mois après qu'elle avoit eu la premiere. Sainte Théreſe lui apparut encore, & d'une maniere plus frappante : elle lui commanda de propoſer une ſeconde fois l'affaire de la fondation des Carmelites, & l'aſſura qu'elle réuſſiroit malgré tous les obſtacles.

Dans l'intervalle de temps qui s'étoit écoulé entre les deux viſions de Madame Acarie, M. de Bretigny, voyant qu'il ne pouvoit exécuter ſon projet en France, avoit cru devoir faire une tentative pour l'exécuter dans les Pays-Bas. M. de Taxis, ſon parent, en avoit parlé à l'infante Iſabelle. Cette princeſſe conſentoit à ce qu'on établît des Carmelites à Dunkerque ; mais elle vouloit qu'on mît des religieuſes Françoiſes à la tête de l'établiſſement. Cette condition fit renoncer à ce plan. On revint donc au deſſein de fonder des Carmelites en France, en obtenant l'agrément d'Henri IV ; & dès que ce prince ſeroit revenu à Paris, la ducheſſe d'Aumale devoit lui parler à ce ſujet. Ce fut alors que Sainte Théreſe apparut à la Bienheureuſe pour la ſeconde fois (9).

La vérité de cette apparition fut confirmée, quelques jours après, par la maniere extraordinaire dont Madame Acarie trouva une fondatrice du premier couvent des Carmelites de France, dans la perſonne de Catherine d'Orléans, ducheſſe de

---

(8) V. ſa Vie, par Ribera.
(9) Vie de Bretigny, par le P. de Beauvais.

Longueville (*g*). Cette princeſſe avoit beaucoup de vertu ; & pour vaquer plus librement aux exercices de piété & à la pratique des bonnes œuvres, elle ne s'étoit pas engagée dans l'état du mariage. La Bienheureuſe, qui vouloit lui recommander quelques pauvres honteux, ſe rendit dans une égliſe où elle ſavoit que la ducheſſe devoit entendre un ſermon. Madame de Longueville étoit dans l'uſage d'aſſiſter à la meſſe, après que le prédicateur étoit deſcendu de chaire. Madame Acarie ſe plaça donc auprès de la porte de la chapelle où la ducheſſe alloit venir. Tout-à-coup elle entendit au fond de ſon cœur une voix céleſte qui lui dit : *Ne parlez pas à cette princeſſe des pauvres que vous voulez lui recommander, & ne lui parlez que de la fondation du monaſtere ; c'eſt elle que j'ai choiſie pour en être la fondatrice.* La Bienheureuſe obéit à la voix du

---

(*g*) Catherine d'Orléans, ducheſſe de Longueville, étoit fille de Léonor duc du même nom, & de Marie de Bourbon. Dès l'enfance, elle montra de grands ſentiments de piété, qui ne s'affoiblirent jamais. Ayant été priſe à Amiens par les Ligueurs, en 1589, avec une partie de ſa famille, elle fit paroître, pendant les trois ans que dura ſa captivité, un courage digne de ſa naiſſance & de ſa religion. Il ne faut pas la confondre avec ſa belle ſœur Catherine de Gonzague, épouſe d'Henri I duc de Longueville, qui, de concert avec ſon fils, fonda le couvent des Carmelites de la rue Chapon, comme on le verra dans le Livre ſuivant. Catherine d'Orléans perdit l'uſage des yeux dans ſes dernieres années ; & elle ſupporta cette privation avec une patience admirable. Elle mourut ſaintement à Paris, le 29 Septembre 1638, à l'âge de ſoixante-treize ans ; & elle fut enterrée dans le chapitre des Carmelites du premier couvent, auprès de la princeſſe d'Eſtouteville ſa ſœur, qui avoit contribué avec elle à la fondation de cette maiſon.

La princeſſe d'Eſtouteville, nommée Marguerite d'Orléans, étoit auſſi recommandable que ſa ſœur par ſa piété & ſes bonnes œuvres. Elle mourut à Paris, le 27 Septembre 1615, à l'âge de quarante-neuf ans.

On trouve dans Hilarion de Coſte (*Femmes illuſtres*), l'épitaphe qu'on avoit miſe ſur la tombe de ces deux dames, & qu'on y liſoit encore en 1792. (V. Moreri, au mot *Longueville.*)

ciel, & ne parla à la ducheſſe que des Carmelites. Elle lui expoſa qu'il étoit néceſſaire qu'une perſonne diſtinguée ſe mît à la tête de l'établiſſement, & obtînt par ſon crédit le conſentement du roi. Madame de Longueville accepta le titre de fondatrice, & promit de parler de cette affaire à la cour.

La vérité de la ſeconde apparition de Sainte Théreſe étant ainſi confirmée, Madame Acarie en fit part à D. Beaucouſin & à M. de Bérulle. On tint de nouvelles aſſemblées au monaſtere des Chartreux; & on y appella ceux qui avoient aſſiſté aux premieres aſſemblées, qu'on avoit tenues ſix mois auparavant. On y admit auſſi S. François de Sales, qui ſe trouvoit alors à Paris; & *il aſſiſta à preſque toutes les ſéances*: c'eſt lui-même qui le dit dans la Lettre qu'il écrivit à Clément VIII ſur l'établiſſement des Carmelites (10). La ducheſſe de Longueville, qui l'avoit entendu prêcher le carême à la cour, avoit pris confiance en lui, & l'avoit prié de donner ſon avis ſur l'entrepriſe à la tête de laquelle on vouloit la mettre. Le P. Hervé dit (11), que les ſecondes aſſemblées ſe tinrent dans la chapelle extérieure de la maiſon. En effet, l'auteur de la vie manuſcrite de Duval nous apprend (12), que Madame Acarie fut admiſe à ces aſſemblées: or cela n'auroit pas pu ſe faire, ſi les ſéances ſe fuſſent tenues dans l'intérieur du couvent, où les femmes n'entrent point. *Laiſſons de côté la raiſon humaine*, dit D. Beaucouſin, en introduiſant la Bienheureuſe: *écoutons le Saint-Eſprit parler par la bouche de ſon humble & fidelle ſervante, Mademoiſelle Acarie.* Le même auteur ajoute que cette ſainte femme parla avec tant de ſageſſe ſur la fondation des Carmelites, & ſur les apparitions qu'elle

(10) Voyez la note *i*.
(11) Liv. XIII, ch. 1.
(12) Liv. I, ch. 9.

avoit eues à ce ſujet, que tout le monde jugea qu'elle étoit animée de l'eſprit divin. *Après avoir examiné cette affaire avec attention*, dit S. François de Sales dans la Lettre que nous venons de citer, *nous vîmes, ſans aucun doute, que Dieu en avoit inſpiré le deſſein, & qu'elle contribueroit à ſa gloire, & au ſalut d'un grand nombre de perſonnes.*

Lorſqu'on eut arrêté qu'on devoit travailler à fonder des Carmelites en France, on diſcuta ſucceſſivement toutes les parties de cette œuvre importante. Il fut décidé d'abord que le premier établiſſement ſe feroit à Paris ; parceque l'ordre ayant pris naiſſance dans la capitale, s'étendroit bientôt dans les provinces, & feroit revivre la piété dans tout le royaume.

On parla enſuite des religieuſes qu'on employeroit pour commencer la fondation. Madame de Longuejoue, religieuſe de l'ordre de Fontevrault, fut propoſée pour remplir cette deſtination. Mais M. de Bretigny ayant demandé avec inſtance qu'on fît venir des Carmelites d'Eſpagne, on arrêta qu'on écriroit au général de la réforme qui réſidoit en ce pays, & qu'on le prieroit d'envoyer en France quelques-unes des filles de Sainte Théreſe ; & principalement de celles, qui ayant vécu avec leur ſainte mere, avoient hérité de ſon eſprit, & tranſmettroient ce précieux héritage aux Françoiſes à qui elles donneroient l'habit religieux. On déſigna en particulier la mere Marie de S. Joſeph : c'étoit la premiere Carmelite que M. de Bretigny eût connue ; & comptant ſur l'établiſſement qu'on devoit faire en France, elle en avoit appris la langue & ſe diſoit déja *toute Françoiſe* (13).

Cet article étant décidé, on examina ſi l'ordre

---

(13) V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 2 vol. Paris.

ſeroit mendiant, ou ſi chaque maiſon auroit des revenus ſuffiſants pour ſe ſoutenir. Madame Acarie étoit d'avis que l'ordre fût mendiant : elle avoit de l'attrait pour la pauvreté ; & elle eſtimoit la confiance, qui, comme elle le diſoit elle même, *ſe jette à perte de vue dans les bras de la Providence, même pour les choſes néceſſaires à la vie.* Mais quand on eut fait réflexion qu'en Eſpagne l'ordre étoit renté, & que Sainte Théreſe, malgré tout ſon amour pour la pauvreté, l'avoit ainſi voulu, à cauſe des inconvénients qu'entraîne la mendicité, on différa de prononcer ſur cette queſtion : & ce furent l'évêque & le parlement de Paris qui la déciderent, lorſqu'on eut beſoin de leur conſentement, & qui ſtatuerent que chaque maiſon auroit des revenus ſuffiſants pour ſe ſoutenir.

Enſuite, on traita des ſupérieurs eccléſiaſtiques qu'on donneroit à l'ordre. *Il ſe préſenta une difficulté*, dit S. François de Sales dans la Lettre déja citée ; *c'eſt qu'il ne paroiſſoit guères poſſible de faire venir en France des religieux du même ordre, pour gouverner les nouveaux couvents. Mais cette difficulté fut bientôt levée, quand nous eumes fait réflexion, qu'on venoit d'établir à Rome un couvent de Carmelites de la même réforme, & qu'on leur avoit donné pour ſupérieur un prêtre de la congrégation de l'Oratoire* (de S. Philippe de Nery). *On choiſit donc trois hommes diſtingués par leur ſavoir, l'intégrité de leur mœurs & leur habileté dans les affaires.* Ces trois hommes étoient MM. Gallemant, Duval & de Bérulle (*h*). L'auteur de la vie manuſcrite

---

(*h*) La lettre de S. François de Sales à Clément VIII, ſur l'établiſſement des Carmelites, n'eſt pas la ſeule où ce ſaint prélat rende témoignage au mérite de MM. Gallemant, Duval & de Bérulle. Il parle encore de ces trois premiers ſupérieurs du Carmel de France, & d'une maniere plus étendue, dans la lettre qu'il écrivit, le 3 Juin 1603, à M. de Revol qu'on

d'André Duval rapporte (14), que ce fut Madame Acarie qui les indiqua *par inſpiration divine*. On dit auſſi que M. de Bérulle n'accepta la ſupériorité, que parceque cette ſainte femme l'aſſura que *Dieu le vouloit ainſi*. Il donna encore une grande preuve de ſa modeſtie, en refuſant la premiere place que M. Gallemant & M. Duval lui déféroient, par égard pour ſa naiſſance & ſes vertus : & après avoir demandé de n'être nommé que le dernier, il ajouta agréablement, qu'*il ſeroit le courrier de l'ordre, tandis que ſes confreres le gouverneroient* (15).

Comme le Seigneur avoit lui-même choiſi la ducheſſe de Longueville pour fondatrice de l'établiſſement qu'on alloit faire, & qu'elle avoit accepté ce titre, on ſe fit un devoir de le lui déférer. En conſéquence, elle donna à la premiere maiſon

---

venoit de nommer évêque de Dol : cette lettre eſt la trente-quatrieme du Livre I, dans l'ancienne édition ; & la quarante-ſeptieme dans la nouvelle. Nous penſons qu'on ne ſera pas fâché de la trouver ici : elle confirmera ce que nous avons dit à la louange de ces trois hommes célebres, dans l'abrégé que nous avons donné de leur vie. (V. Liv. I, notes *y* & *z* ; Liv. II, note *i*.)

« Monſieur, . . . il nous faut » trouver un ou deux hommes » bien ſpirituels, de la converſation deſquels vous puiſ» ſiez vous prévaloir. C'eſt un » extrême ſoulagement que d'a» voir des confidens pour l'eſ» prit. Je laiſſe à part M. Du» val, qui eſt bon à tout, & » univerſellement propre pour » ſemblables offices. Je vous en » nomme un autre ; M. Gallemant, curé d'Aumale. Si par » fortune il étoit à Paris, je » ſais qu'il vous aideroit beau» coup. Je vous en nomme un » troiſieme, homme à qui Dieu » a beaucoup donné, & qu'il » eſt impoſſible d'approcher ſans » beaucoup profiter. C'eſt M. » de Bérulle ; il eſt tout tel » que je ſaurois déſirer être » moi-même. Je n'ai guères vu » d'eſprit qui me revienne comme celui-là : ains je n'en ai » pas vu ni rencontré. Mais il » y a ce mal, c'eſt qu'il eſt ex» trêmement occupé. Il faut s'en » prévaloir avec autant de con» fiance que de nul autre ; mais » avec quelque reſpect à ſes » affaires ».

(14) Liv. I, ch. 9.

(15) V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris*.

qu'on fonderoit, une terre qu'elle poſſédoit à titre de comté, & dont le revenu étoit eſtimé huit cents écus.

Il ne reſtoit plus qu'a choiſir le lieu où l'on feroit l'établiſſement. Madame Acarie fut chargée de cette commiſſion, avec M. de Bérulle & M. de Marillac. Celui-ci venoit de s'unir avec la Bienheureuſe par les liens d'une ſainte amitié La fondation des Carmelites fut l'occaſion de leur intime liaiſon : Dieu deſtinoit ce ſaint homme à aider Madame Acarie dans cette grande entrepriſe ; & il l'y appella d'une maniere preſqu'auſſi extraordinaire, qu'il y avoit appellé la Bienheureuſe elle-même. M. de Marillac étant ſur le point de partir pour Notre-Dame de Lieſſe, avoit, ſans deſſein particulier, acheté la Vie de Sainte Théreſe, qui paroiſſoit alors. Il la liſoit à Attichy, dans la maiſon de ſon beau-frere, où il s'arrêta en revenant à Paris. Lorſqu'il fut à l'endroit où il eſt parlé de ce que fit la ſainte pour la réforme de ſon ordre, il ſe ſentit intérieurement porté à faire venir des Carmelites en France. Il rejetta d'abord cette idée, parcequ'elle lui paroiſſoit extraordinaire : mais elle ſe repréſenta à ſon eſprit avec une nouvelle force ; il crut même entendre une voix intérieure, qui lui dit que telle étoit la volonté de Dieu. Il ſe rendit alors à ce que le Seigneur demandoit de lui ; & bientôt, ayant appris d'une dame qui connoiſſoit Madame Acarie, que cette ſainte femme avoit les mêmes vues que lui, il alla trouver la Bienheureuſe, & lui offrit de l'aider à exécuter le deſſein qui leur étoit commun : cette entrevue eut lieu le 15 ou 16 Juillet de l'année 1602, deux ou trois jours avant l'expédition des lettres-patentes qui autoriſerent la fondation du Carmel. M. de Lezeau dit (16), que le trait

(16) Vie de M. de Marillac, ch. 4.

qu'on vient de lire, avoit été mis par Duval dans la Vie de Madame Acarie ; mais que M. de Marillac le fit ſupprimer.

Le lieu qui parut le plus propre à l'établiſſement des Carmelites, fut le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, ſitué à Paris dans le faubourg S. Jacques. Marie de Médicis avoit eu le projet d'y mettre des Chartreuſes, parceque leur maiſon auroit été gouvernée par les religieux du même ordre qui étoient dans le voiſinage. M. Gauthier dont nous avons déja parlé (17), travailloit alors à y faire établir des Capucins, parceque ces religieux n'avoient pas encore de couvent dans le quartier. Ce prieuré étoit habité par des Bénédictins qui dépendoient de l'abbaye de Marmoutier. L'égliſe avoit été bâtie ſous le règne de Robert ou de Hugues Capet : une ancienne tradition portoit que l'emplacement qu'elle occupoit, avoit ſervi de retraite à S. Denis, quand il prêchoit l'évangile à Paris. La maiſon étoit placée dans un lieu ſolitaire, & entourée d'un terrain ſpacieux. Le prieuré de Notre-Dame-des-Champs convenoit donc à la fondation qu'on alloit faire : on y trouvoit une égliſe & des lieux clauſtraux ; & l'on croyoit qu'avec peu de dépenſes on pourroit y mettre des religieuſes.

Tel fut le réſultat des aſſemblées qui ſe tinrent aux Chartreux, pour établir en France des Carmelites réformées. La derniere eut lieu le 27 Juillet 1602 : c'étoit auſſi dans le mois de Juillet, que quarante ans auparavant, on avoit décidé à Avila, que Sainte Théreſe entreprendroit la réforme de ſon ordre (18).

Avant que ces aſſemblées fuſſent terminées, la ducheſſe de Longueville avoit fait des démarches

(17) Liv. II, pag. 134.
(18) Vie de Sainte Théreſe, par Ribera.

auprès

auprès d'Henri IV pour qu'il donnât ſon agrément à la fondation. Ce prince eut d'abord de la peine à y conſentir, parcequ'on vouloit avoir des Carmelites Eſpagnoles pour la commencer : *comme ſi*, dit-il, *la France n'avoit pas aſſez de maiſons religieuſes, où l'on pût prendre des fondatrices. Il eſt vrai, ſire*, lui répliqua la ducheſſe : *mais il eſt ici queſtion de religieuſes qui gardent une étroite clôture, & menent une vie fort retirée ; & comme il n'y a pas d'inſtitution ſemblable dans votre royaume, il faut recourir au pays où il s'en eſt formée une* (19). Le roi ſe rendit à cette raiſon ; & les lettres-patentes furent expédiées, le 18 juillet 1602. M. de Marillac qui étoit ami du chancelier de Bellievre, les fit ſceller auſſitôt ; & la ducheſſe de Longueville les fit enregiſtrer au parlement, le premier Octobre de la même année.

Ces premieres formalités remplies, on commença à traiter avec les parties intéreſſées, par rapport à la ceſſion du prieuré de Notre-Dame-des-Champs ; & le 12 Octobre, François Choiſnin, qui l'avoit en commende, donna ſa procuration pour qu'on en fît à Rome l'abandon en faveur des Carmelites. Le 20 du même mois, le cardinal de Joyeuſe, abbé de Marmoutier, qui nommoit au prieuré, renonça à ſon droit de nomination. Il avoit d'abord refuſé de faire cette renonciation : mais il s'y détermina, quand on lui eut repréſenté que la maréchale ſa mere avoit autrefois mis un grand intérêt à établir des Carmelites en France.

Il falloit encore avoir le conſentement des Bénédictins de Marmoutier : M. de Bretigny fit un voyage à cette abbaye, pour le demander ; mais il ne l'obtint pas. M. de Bérulle & M. Gauthier

(19) *Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris.*

furent donc obligés d'y aller après lui ; & les religieux se rendirent enfin aux sollicitations qu'on leur faisoit, parcequ'ils ne purent résister à la force des raisons que leur donna M. de Bérulle, & à l'air de sainteté qui paroissoit en lui (20). La transaction qu'on fit avec eux, est du 7 Mars 1603 : les revenus de la mense priorale furent transportés au collége de Marmoutier à Paris ; & M. de Bretigny se chargea d'acquitter les dédommagements pécuniaires qu'on exigea.

Tout étant ainsi arrangé, le 21 Avril de la même année, les clefs du prieuré furent remises à M. de Marillac, à qui Madame de Longueville avoit donné une procuration, pour qu'il suivît en son nom l'affaire à la tête de laquelle on l'avoit mise.

Dès qu'on avoit eu le consentement du cardinal de Joyeuse, M. de Bretigny avoit écrit en Espagne aux Carmes de la réforme : il les prévenoit de tout ce qu'on avoit déja fait en France pour y établir des Carmelites, & leur demandoit quelques religieuses qui pussent commencer l'établissement. Mais cette négociation ne réussit pas aussi promptement que les autres. Les Carmes se crurent autorisés à refuser ce qu'on leur demandoit ; & les raisons qu'ils donnerent pour motiver leur refus, avoient une certaine force. Il n'y avoit pas encore en France de religieux de leur ordre ; & ils vouloient qu'il y en eût, avant qu'on fondât des religieuses qui devoient être gouvernées par eux. D'ailleurs, les supérieurs ecclésiastiques qu'on se proposoit de donner aux Carmelites Françoises, n'étant pas des Carmes, ne paroissoient pas propres à entretenir l'esprit de l'institut parmi leurs filles spirituelles. Enfin, on leur demandoit les religieuses les plus distinguées dans l'ordre par leurs talents & leurs

(20) Vie du cardinal de Bérulle, par Habert de Cerisy.

vertus : & il s'agiſſoit de les envoyer dans un pays où l'héréſie étoit très-répandue, & où leur foi, ou du moins leur piété, ſeroit expoſée à de grands dangers.

Pendant que M. de Bretigny écrivoit en Eſpagne pour avoir des Carmelites réformées, Madame Acarie, M. de Bérulle & M. de Marillac, prierent la ducheſſe de Longueville de ſolliciter à Rome la bulle dont on avoit beſoin, pour établir l'ordre en France. La requête qu'on préſenta au Pape, fut dreſſée au nom de la princeſſe ; & M. de Santeuil, ſecrétaire du roi, fut chargé de la porter, avec les lettres-patentes & les autres titres qu'on put réunir. S. François de Sales, qui venoit de retourner dans ſon diocèſe après la mort de ſon prédéceſſeur, fut prié, comme ayant aſſiſté aux aſſemblées qu'on avoit tenues pour délibérer ſur la fondation, d'écrire à Clément VIII, dont il étoit fort eſtimé. La lettre du ſaint évêque eſt du commencement de 1603. Il y rend compte au Pape de tout ce qui s'étoit paſſé à Paris ſur cette affaire ; &, après avoir fait l'éloge de la ducheſſe de Longueville, & des trois eccléſiaſtiques qu'on demandoit pour ſupérieurs du nouvel ordre, il ſupplie le ſouverain Pontife d'autoriſer cette utile entrepriſe, qui devoit procurer le bien de la religion, & remplir le vœu d'un grand nombre de perſonnes diſtinguées par leur naiſſance & leur piété (*i*).

(*i*) Cette lettre a trop de rapport avec la fondation des Carmelites, pour que nous ne l'inſérions pas ici toute entiere. S. François de Sales l'a écrite en Latin : voici la traduction que nous en avons faite.

« Très-ſaint Pere,

» Lorſque j'étois à Paris, » pour l'affaire dont j'ai écrit » l'iſſue à votre ſainteté, il y » a peu de temps ; je ne pus » me diſpenſer d'y prêcher pluſieurs fois, même à la cour » & devant le roi. Je fis alors » connoiſſance avec la ducheſſe » de Longueville, Catherine » d'Orléans, princeſſe diſtinguée par le ſang illuſtre qui

Les Carmes d'Eſpagne, & ceux d'Italie, firent tous leurs efforts pour empêcher le Pape de con-

» coule dans ſes veines ; & plus
» encore, par ſon amour pour
» Jéſus-Chriſt qu'elle a choiſi
» pour époux. Comme elle ſe
» propoſoit de fonder à Paris
» un couvent de Carmelites ré-
» formées, elle me fit appeller
» avec quelques théologiens
» recommandables par leur
» ſcience & leur piété, pour
» lui dire mon avis à ce ſujet.
» Nous nous aſſemblâmes
» donc pendant quelques jours ;
» & après avoir examiné cette
» affaire avec attention, nous
» vîmes, ſans aucun doute,
» que Dieu en avoit inſpiré le
» deſſein, & qu'elle contribue-
» roit à ſa gloire & au ſalut
» d'un grand nombre de per-
» ſonnes. Il ſe préſenta cepen-
» dant une difficulté ; c'eſt qu'il
» ne paroiſſoit guères poſſible
» de faire venir en France des
» religieux du même ordre,
» pour gouverner les nouveaux
» couvents. Mais cette difficulté
» fut bientôt levée, quand nous
» eûmes fait réflexion, qu'on
» venoit d'établir à Rome un
» couvent de Carmelites de la
» même réforme, & qu'on leur
» avoit donné pour ſupérieur
» un prêtre de la congrégation
» de l'Oratoire. On choiſit donc
» trois hommes diſtingués par
» leur ſavoir, l'intégrité de
» leurs mœurs & leur habileté
» dans les affaires, qui puſſent
» gouverner les ſujets du nou-
» vel établiſſement, de maniere
» à procurer ſon plus grand
» bien. On crut obvier par-là
» aux difficultés que les circonſ-
» tances des lieux & des temps
» pourroient occaſionner dans
» la ſuite.

» Ce qui reſtoit à faire,
» c'étoit que ce pieux deſſein
» fût appuyé de l'autorité du
» ſaint-ſiége, & que l'exécution
» en fût remiſe à la volonté
» du roi. Or, le roi a donné
» ſon conſentement, dès la pré-
» miere demande qu'on lui en
» a faite. On envoie donc main-
» tenant, très-ſaint Pere, le
» porteur de la préſente ſe jet-
» ter aux pieds de votre ſain-
» teté, & la ſupplier d'accor-
» der la bulle qui eſt néceſ-
» ſaire pour donner à cet éta-
» bliſſement ſon exiſtence &
» ſa perfection.

» Pour moi, qui ai aſſiſté à
» preſque toutes les ſéances qui
» ſe ſont tenues à ce ſujet,
» quoique mon témoignage ne
» ſoit pas d'un grand poids,
» je ne puis me défendre, (&
» je m'y ſuis d'ailleurs engagé,)
» d'atteſter, autant qu'il eſt
» en moi, que le bien de la
» religion demande que vous
» autoriſiez, par votre béné-
» diction apoſtolique, cette
» fondation que le Seigneur a
» ſuggérée lui-même, afin
» qu'elle puiſſe avoir lieu in-
» ceſſamment, & dans Paris où
» l'on a projeté de la faire. C'eſt
» ce dont la vertueuſe princeſſe
» dont je viens de vous parler,
» & beaucoup d'autres dames
» de qualité, vous ſupplient
» avec moi. Je prie la divine
» Majeſté de vous conſerver
» longtemps en ſanté pour ma

ſentir à l'établiſſement qu'on lui propoſoit. Mais ces efforts furent inutiles : Clément VIII donna, le 13 Novembre 1603, la bulle qui approuvoit la fondation des Carmelites en France ; & la recommandation de S. François de Sales ſervit beaucoup à déterminer le ſouverain Pontife à l'accorder. Il eſt à remarquer que Clément VIII, non content de ſigner cette bulle, la fit ſigner de tous les cardinaux qui compoſoient la congrégation extraordinaire où elle fut donnée ; & que quoiqu'on eût demandé ſeulement la permiſſion de fonder en France une maiſon de Carmelites, il permit d'y établir un ordre entier, & ſtatua que le premier couvent qu'on fonderoit, auroit la prééminence ſur ceux qu'on établiroit enſuite. Cependant Grégoire XV & Clément IX n'ont conſervé à ce premier monaſtere que la primauté d'honneur ; parceque les Carmelites Eſpagnoles qui fonderent le Carmel François, trouverent que la primauté de juriſdiction étoit contraire à l'eſprit de Sainte Théreſe (21). Ainſi, dans le cours de cet ouvrage, quand nous donnons le titre de *premier couvent* au monaſtere des Carmelites du faubourg S. Jacques, nous ne voulons marquer que la priorité de fondation, qu'a cette maiſon par rapport aux autres.

Clément VIII, dans ſa bulle, met ſous la dépendance immédiate du ſaint-ſiége tous les couvents de Carmelites qu'on pourra ériger en France. Il leur donne pour ſupérieurs, les trois eccléſiaſtiques qui ont été déſignés dans la requête ; & il revêt ceux-ci, à peu près des mêmes pouvoirs que les fondateurs d'ordre. Il nomme pour viſiteur de toutes

---

» conſolation, & pour celle » de tous les gens de bien. » François, évêque de » Geneve ».

(21) *Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, I vol. *Paris.*

les maiſons, le général des Chartreux, en attendant néanmoins que les Carmes de la réforme puiſſent s'établir en France (*k*).

(*k*) Comme le gouvernement des Carmelites réformées de France n'eſt plus aujourd'hui, quant aux ſupérieurs eccléſiaſtiques, tel qu'il fut originairement établi par la bulle de Clément VIII ; il ne ſera pas inutile d'expoſer les divers changements qu'il a ſucceſſivement éprouvés, & de faire connoître ſon état actuel.

Clément VIII, en donnant MM. Gallemant, Duval & de Bérulle, pour ſupérieurs au Carmel de France, en avoit nommé viſiteur le commiſſaire général des Carmes réformés d'Eſpagne ; & parceque ces religieux n'étoient pas encore établis en France, & en attendant qu'ils s'y établiſſent, le général des Chartreux.

Celui-ci, d'après l'avis du chapitre de ſon ordre, refuſa de remplir la commiſſion. Paul V, qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, fut donc obligé d'en charger un autre ; &, par ſon bref du 9 Septembre 1606, il donna pouvoir au nonce qu'il avoit dans le royaume, de choiſir un viſiteur des Carmelites, entre deux ſujets qui lui ſeroient préſentés tous les ans par les ſupérieurs de ces religieuſes. Cette diſpoſition ne devoit durer que juſqu'à nouvel ordre : cependant Paul V déclara qu'elle ſeroit ſuivie, *quand même les Carmes s'établiroient dans le royaume*.

D'après cette diſpoſition, M. Gallemant, qui étoit premier ſupérieur de l'ordre, en fut auſſi nommé viſiteur ; & il en exerça les fonctions juſqu'au 17 Avril 1614. Alors Paul V, par un nouveau bref, chargea pour toujours de cette commiſſion, M. de Bérulle & ſes ſucceſſeurs dans la place de général de l'Oratoire. C'étoient les ſupérieurs des Carmelites, qui avoient eux-mêmes demandé cela au Pape, d'après l'avis de Madame Acarie : cette ſainte femme croyoit qu'un viſiteur perpétuel ſeroit plus utile à l'ordre.

Ces premiers changements s'étoient faits ſans difficulté. Mais M. Gallemant & ſes confreres ayant refuſé en 1617 de faire une fondation de Carmelites à Morlaix, la demoiſelle qui étoit à la tête de cette entrepriſe, s'adreſſa aux Carmes de la congrégation d'Italie, qui étoient établis en France depuis 1611. Ces religieux, qui avoient le déſir de s'étendre dans le royaume, ſaiſirent cette occaſion qui leur paroiſſoit favorable. Pour commencer l'établiſſement qu'on vouloit faire à Morlaix, ils allerent chercher trois Carmelites en Flandre, ſans en avoir obtenu la permiſſion, ni de l'évêque diocéſain ni du roi : & ils prirent le gouvernement de cette maiſon, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas que Paul V avoit, décidé par ſon bref du 9 Septembre 1606, que les Carmelites de France reſteroient ſous la juriſdiction des viſiteurs,

Pendant qu'on traitoit en Eſpagne & à Rome l'affaire de la fondation, Madame Acarie ne lui

quand même les Carmes s'établiroient en France ; & quoique les premiers de ces religieux qui s'étoient établis en France, euſſent renoncé entre les mains de M. de Marillac, à gouverner jamais les Carmelites. Telle fut l'origine de la querelle qui s'éleva, par rapport à la ſupériorité de ces religieuſes, entre les Carmes & les ſupérieurs déja établis par les ſouverains Pontifes.

Ce fut en vain que Paul V (bref du 14 Mars 1620), Grégoire XV (brefs du 20 Mars 1621, & du 12 Septembre 1622), & Urbain VIII (bref du 20 Décembre 1623), ordonnerent que les ſupérieurs établis fuſſent maintenus dans leur autorité : les Carmes attirerent à leur parti quelques religieuſes des deux couvents de Bordeaux, & des couvents de Bourges, de Saintes & de Limoges ; & de concert avec elles, ils imaginerent mille chicanes pour éluder les brefs des Papes que nous venons de nommer. (Grégoire XV avoit auſſi donné un bref, qui ſuſpendoit, à l'égard des monaſteres qui tenoient pour les Carmes, les prétendus pouvoirs de ces religieux, & les pouvoirs légitimes des ſupérieurs ; & qui ſoumettoit ces monaſteres à la juriſdiction de l'évêque diocéſain : mais les Carmes, & les religieuſes qui vouloient être gouvernées par eux, n'obſerverent pas plus ce bref que les autres). La cour de Rome penſa même être miſe en compromis avec le clergé de France, à l'occaſion des cenſures qu'on prononça en ſon nom contre l'evêque de S. Pol de Leon, qui avoit épouſé la cauſe des Carmes : & la paix ne fut entierement rendue à l'ordre qu'en 1625, après qu'on eut permis aux religieuſes qui tenoient pour le gouvernement des religieux de leur ordre, de ſe retirer en Flandre & en Lorraine.

« M'eſt avis, écrivoit à ce » ſujet S. François de Sales, » (Lettre quatorzieme du livre » VI de l'ancienne édition ; & » lettre ſix cent trente-ſeptieme » de la nouvelle,) que ces » bonnes filles ne ſavent ce » qu'elles veulent, ſi elles veulent attirer ſur elles la ſu» périorité des religieux : leſ» quels, à la vérité, ſont des » excellents ſerviteurs de Dieu ; » mais c'eſt une choſe trop dure » pour les filles, que d'être gou» vernées par les ordres, qui ont » coutume de leur ôter la ſainte » liberté de l'eſprit ». Nous ne pouvons qu'applaudir à cette obſervation judicieuſe du ſaint évêque de Geneve, nous qui avons vu de près la ſageſſe & la douceur avec laquelle les Carmelites de France ſont gouvernées par leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques. Cependant, comme Dieu a différentes voies, & qu'il tire ſa gloire de toutes ; nous déſirons qu'on ne condamne pas avec trop de ſévérité les Carmelites qui préfére-

étoit pas inutile à Paris. Six mois avant qu'on pût mettre des ouvriers à Notre-Dame-des-Champs,

rent le gouvernement des Carmes à celui des ſupérieurs eccléſiaſtiques que les Papes leur avoient donnés. Car, comme on le voit dans l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, les religieuſes que cette préférence obligea de ſortir du royaume pour aller en Flandre & en Lorraine, ont fait beaucoup d'honneur à l'ordre par l'éclat de leurs vertus ; & les cinq Carmelites Eſpagnoles, à qui la même raiſon fit auſſi quitter la France, après y avoir fondé des maiſons de leur ordre, ſont mortes en odeur de ſainteté.

La paix étant ainſi rendue au Carmel de France, M. de Bérulle en reſta viſiteur juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1629. Après lui, cette charge paſſa au P. de Condren, ſecond général de l'Oratoire. Mais, vers 1632, ce Pere y ayant renoncé pour lui & les généraux ſes ſucceſſeurs, Urbain VIII, par ſon bref du 11 Avril de la même année, remit les choſes ſur le pied où Paul V les avoit miſes, & établit par *interim* un viſiteur triennal. Comme l'ordre s'étendoit beaucoup dans le royaume, le même Pape, par un nouveau bref du 21 Janvier ſuivant, donna pouvoir à ſon nonce de nommer encore dans la même forme un ou deux viſiteurs.

Le gouvernement de l'ordre demeura dans cet état pendant quelque temps. Mais afin de ſimplifier ce gouvernement, en diminuant le nombre de ſes agents, les ſupérieurs ſe préſenterent eux-mêmes pour être viſiteurs : enſuite ils ne préſenterent plus perſonne pour cette fonction, & s'attribuerent le droit de faire les viſites. Il s'éleva, à ce ſujet, une conteſtation vive, entr'eux & les religieuſes qui avoient vécu avec les fondatrices ; & en 1649, ces religieuſes obligerent les ſupérieurs de reprendre l'ancien uſage.

La paix regnoit dans l'ordre des Carmelites, & les brefs relatifs à leur gouvernement s'obſervoient avec aſſez d'exactitude, lorſqu'en 1658, M. de Gamaches & M. Grandin, qui étoient ſupérieurs, entreprirent, ſans conſulter M. Charton premier ſupérieur, de faire la viſite des maiſons, quoique les viſiteurs la fiſſent de leur côté. La plus grande partie des religieuſes reclama contre cette innovation. On porta l'affaire à Rome ; & d'après l'avis de la congrégation des réguliers, Alexandre VII, par ſon bref du 2 Octobre 1659, maintint les ſupérieurs dans l'exercice du droit de faire ſeuls les viſites. Ce bref établit les viſiteurs à perpétuité, & les rend indépendans de la nomination des ſupérieurs. Il fixe le nombre des viſiteurs à deux ; & leur permet de déléguer à leur place, pour deux ou trois ans, un ou pluſieurs prêtres approuvés par le nonce. En cas de mort ou de démiſſion de l'un des deux viſiteurs, il donne à l'autre le droit de déſigner au

elle réunit dans ſa maiſon, avec le conſentement de ſon époux, un certain nombre de perſonnes de

---

nonce un eccléſiaſtique qui puiſſe remplir la place vacante.

M. de Gamaches & M. Grandin, qui avoient fait entrer quelques maiſons de l'ordre dans leur ſentiment, chercherent à éluder ce bref : mais Alexandre VII le confirma par un autre, du 13 Janvier 1661. Après la mort de M. Charton, M. de Gamaches & M. Grandin, profitant de l'abſence du nonce, élurent eux-mêmes un autre ſupérieur, & firent confirmer ſon élection par un des vicaires généraux de l'évêque diocéſain : l'élu accepta la place, & ne demanda pas le conſentement du nonce, lorſque celui-ci fut de retour. Alexandre VII deſtitua ce nouveau ſupérieur ; & par ſon bref du 11 Avril de la même année, il nomma pour le remplacer le général de la congrégation de la Miſſion. M. de Gamaches & M. Grandin perſiſtoient dans leur réſiſtance à l'autorité du ſouverain Pontife, & continuoient de faire des viſites, malgré ſes défenſes. Le même Pape, par un bref du 26 Septembre ſuivant, les dépoſa de la ſupériorité ; & pour donner une forme plus avantageuſe au gouvernement de l'ordre, il ôta auſſi au général de la Miſſion les pouvoirs de ſupérieur qu'il lui avoit donnés, & permit à chaque maiſon de ſe choiſir un ſupérieur tous les trois ans, à condition qu'on ne le prendroit pas dans la même congrégation. Il n'y avoit alors que la prieure, la ſouſprieure & les deux dépoſitaires, qui euſſent droit de faire cette élection : le nonce la confirmoit ; ou, à ſon défaut, l'évêque diocéſain, comme délégué du ſaint-ſiége.

Après la mort d'Alexandre VII, les ſupérieurs voulurent donner une nouvelle conſiſtance à ces divers réglements. Clément IX, à la demande de Louis XIV, confirma tout ce qui avoit été fait par ſes prédéceſſeurs par rapport au gouvernement des Carmelites. Son bref eſt du 26 Septembre 1667 ; & il a toujours fait loi depuis ce temps-là. Ce Pape fixe à trois le nombre des viſiteurs, à cauſe du grand nombre de maiſons qui exiſtoient. (Il y en avoit alors ſoixante-deux, & on n'en a établi que deux depuis.) Il nomme pour troiſieme viſiteur l'abbé Chanut, que le roi lui déſignoit ; & il ordonne que pour l'élection des ſupérieurs, on ajoute à l'avenir, dans chaque maiſon, deux religieuſes à celles qui avoient le droit de la faire.

Telle eſt encore la forme du gouvernement des Carmelites de France, par rapport à leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques. Il faut excepter, comme nous l'avons déja dit, les Carmelites réformées de Lorraine & du Comtat d'Avignon. Il faut excepter auſſi les Carmelites mitigées, qui exiſtoient encore en 1792 dans la Bretagne & la Champagne, & qui étoient ſous l'obéiſſance des Carmes de la place Maubert à Paris. Françoiſe d'Am-

ſon ſexe, qui ſe ſentoient appellées à être Carmélites. Elles avoient conçu l'idée d'embraſſer cet état,

---

boiſe, ducheſſe de Bretagne, fonda en 1464 celles de cette province, & les établit auprès de Vannes : pour en faire la fondation, elle fit venir des Carmelites de Liége. En 1468, cette pieuſe princeſſe fit profeſſion dans la maiſon qu'elle avoit fondée ; ce fut le bien heureux Jean Soreth qui reçut ſes vœux : & elle fut élue prieure en 1475. Le nouveau duc de Bretagne & ſon epouſe, qui avoient pour elle beaucoup de vénération, déſirerent qu'elle fût plus près d'eux. Pour ſatisfaire leur déſir, Sixte IV, en 1476, transféra à Coëts près de Nantes, les Carmelites qui étoient établies auprès de Vannes. Françoiſe d'Amboiſe mourut ſaintement, en 1485.

Quoique les Carmelites de France n'euſſent jamais eu que trois viſiteurs depuis l'année 1667, Pie VI, à la demande de Madame Louiſe de France, prieure du monaſtere de Saint Denys, a bien voulu donner à l'ordre un quatrieme viſiteur, à cauſe du beſoin préſent, & *ſans que cela puiſſe tirer à conſéquence pour l'avenir :* ſon bref eſt du 21 Février 1783. M. l'abbé de Juge de Braſſac, vicaire général & chanoine de Chartres, eſt celui qui a été adjoint par ce bref aux autres viſiteurs. M. l'abbé Rigaud, ſon oncle, & viſiteur depuis 1764, venoit d'eſſuyer une maladie très-grave ; & l'on craignoit qu'il ne fût plus en état de faire ſes viſites avec autant d'exactitude qu'il les faiſoit auparavant : on a crû devoir lui donner un ſuppléant. Le frere aîné de M. de Juge, comme lui, vicaire général & chanoine de Chartres, eſt viſiteur depuis 1771 : M. l'abbé de Floirac, vicaire général & chanoine de Paris, eſt viſiteur depuis 1784.

Nous n'avons pas cru devoir terminer cette note, ſans parler de la ſageſſe & de la douceur que les viſiteurs des Carmelites de France mettent dans leur gouvernement. On les choiſit ordinairement parmi les eccléſiaſtiques à qui la naiſſance & l'éducation donnent de la conſidération ; & ils en acquierent encore davantage par leurs lumieres, leur prudence & leur piété. Il regne entr'eux un concert admirable, qui, joint aux égards qu'ils ont pour les ſupérieurs & les directeurs de chaque maiſon, entretient dans l'ordre la paix & l'unité d'eſprit. Les viſites qu'ils font tous les trois ans, les inſtruiſent à fond de l'état des monaſteres : comme ils voyent en particulier chacun des ſujets qui les compoſent, ils ſavent ſon nom, & connoiſſent ſa trempe d'eſprit & ſes diſpoſitions intérieures. La patience & la bonté qu'ils témoignent aux religieuſes dans ces rapports ſecrets, les rendent pour elles de véritables peres. On a la liberté de leur parler & de leur écrire, ſans la participation de la prieure : on jouit de la même liberté à l'égard du ſupérieur de la maiſon. « Le titre de viſiteur

en liſant les Œuvres de Sainte Théreſe, qu'on venoit de donner au public ; & comme les démarches qu'on faiſoit pour établir en France des religieuſes de ſa réforme, n'avoient pû être ſecretes, elles avoient demandé d'être admiſes dans cet établiſſement. D'ailleurs, les eccléſiaſtiques qu'on avoit déſignés pour être ſupérieurs de l'ordre, étoient bien aiſes d'avoir des ſujets éprouvés qu'ils puſſent fournir aux Carmelites Eſpagnoles quand elles arriveroient en France ; & comme ils connoiſſoient le talent de Madame Acarie pour la conduite des ames, ils l'avoient chargée d'examiner la vocation des perſonnes qui ſe préſentoient, & de les former à l'inſtitut qu'elles vouloient ſuivre.

Telle fut l'origine de la petite congrégation de Sainte Genevieve, qui rendit à l'ordre naiſſant de ſi précieux ſervices. Elle lui épargna les difficultés qu'auroit entraînées le choix des ſujets qui devoient le compoſer ; elle empêcha ſon affoibliſſement, & peutêtre ſa ruine, qu'auroit occaſionné le départ précipité des Carmelites Eſpagnoles pour la Flandre ; elle le peupla d'excellentes religieuſes, qui, pour la plupart, devinrent fondatrices des maiſons qu'on érigea bientôt en grand nombre dans la France ; & elle fournit encore aux Urſulines des ſujets pour commencer leur établiſſement.

Comme on avoit beaucoup de dépenſes à faire

» des Carmelites, dit M. l'abbé » Figon dans ſon Panégyrique » de Sainte Théreſe, annonce » une prudence & une piété diſ- » tinguées ; & je ne ſuis pas » ſurpris qu'il ait ſervi à plu- » ſieurs de dégré pour s'élever » aux premieres dignités de l'é- » gliſe ».

(V. l'ouvrage de M. de Marillac, intitulé *De l'érection & de l'inſtitution de l'ordre du Mont-Carmel, &c. ;* la bulle & les brefs cités ci-deſſus ; le P. d'Avrigny, *Mémoires chron. & dogm.* Octobre 1604 : l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris*, & vol. *Bordeaux*, *Bourges*, *Saintes* & *Limoges ;* & la *Vie de Françoiſe d'Amboiſe, ducheſſe de Bretagne*.)

dans les premiers moments, on ne reçut dans la petite congrégation que douze poſtulantes, à qui on fit ſigner la requête qui fut préſentée au Pape. Mais on ne tarda pas à en recevoir un plus grand nombre ; & pendant les cinq ou ſix ans que ſubſiſta cette congrégation, on y forma beaucoup de ſujets : il y en eut vingt-ſix qui prirent l'habit religieux, dans la premiere année de la fondation.

Nous avons dit que Madame Acarie logea d'abord chez elle les perſonnes qui compoſoient la petite congrégation. Mais ſon mari aimoit à rire ; & s'ennuyant de la gravité qui régnoit dans cette eſpèce de noviciat, il venoit ſouvent en déranger les exercices, ſous prétexte de voir ſi les novices ne manquoient de rien (*l*). On réſolut donc de les tranſ-

(*l*) Nous allons rapporter un trait qui fera connoître la gaieté de M. Acarie, & les dérangements qu'il cauſoit dans les exercices de la petite congrégation, lorſqu'elle étoit encore dans ſa maiſon. Les poſtulantes qui la compoſoient, craignoient toujours qu'en ſe prêtant avec complaiſance à l'humeur enjouée de M. Acarie, elles ne perdiſſent la gravité que devoient conſerver des perſonnes qui ſe deſtinoient à l'état religieux. Mais une d'entr'elles, nommée le Jeune, qui étoit native de Troyes & qui avoit une figure agréable, croyoit devoir rire, & même jouer & danſer avec lui, pour ne pas le déſobliger. Auſſi M. Acarie diſoit-il à ſa femme : *Toutes tes dévotes ſont guindées ; il n'y a que ma Troyenne qui ſoit raiſonnable.* La Bienheureuſe ne répondoit rien : mais elle prenoit à part la jeune poſtulante, & lui faiſoit des reproches ſur ſon exceſſive complaiſance. Celle-ci lui expoſoit naïvement la difficulté où elle ſe trouvoit de ſe conduire autrement. *Madame*, lui diſoit-elle, *que puis-je faire ? M. Acarie eſt ici le maître, & je ne dois pas le contredire.* (Ce trait eſt tiré d'anciens manuſcrits de l'ordre, qui nous ont été communiqués par les Carmelites d'Orléans.)

Dans la ſuite, elle fut Carmelite au premier couvent ſous le nom de Marie de S. Gabriel. M. de Bérulle & la mere Magdeleine de S. Joſeph, avoient beaucoup d'eſtime pour elle. Ils l'envoyerent au premier monaſtere de Bordeaux, après le départ des religieuſes qui tenoient pour le gouvernement des Carmes ; elle y fit beaucoup de bien, & y mourut ſaintement. (V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, II vol. *Paris*, & vol. *Bordeaux*.)

ſérer dans une autre habitation, où l'on pût garder plus aiſément le ſilence & la ſolitude ; & la ducheſſe de Longueville acheta une maiſon convenable, ſituée ſur la place qui eſt devant l'égliſe de Sainte Genevieve : la petite congrégation prit ſon nom de cette nouvelle demeure.

Les perſonnes qui la compoſoient, ne quittoient pas l'habit ſéculier : celui qu'elles portoient, étoit ſimple & modeſte. Elles récitoient l'office divin, faiſoient l'oraiſon mentale, gardoient l'abſtinence & le jeûne, & pratiquoient toutes les obſervances qui ſont en uſage chez les Carmelites réformées. Elles ſe confeſſoient toutes à M. de Bérulle ; & lorſque Madame Acarie les conduiſoit à quelque pélerinage, c'étoit lui qui leur diſoit la meſſe, & qui leur donnoit la communion. Les égliſes qu'elles viſitoient le plus ſouvent, étoient, à Paris, celles de S. Denys-de-la-Chartre, du Temple, de Notre-Dame-des-Champs ; &, hors Paris, celle de Notre-Dame-des-Vertus à Aubervilliers. Madame Acarie s'étoit chargée de pourvoir à tous leurs beſoins. En 1606, lorſque la peſte ſe fit ſentir à Paris, elle les envoya toutes à ſa maiſon d'Ivry ; & elle entretint auprès d'elles un prêtre, qui les confeſſoit, leur diſoit la meſſe & leur donnoit la communion. De temps en temps, quand ſes affaires & ſa ſanté le lui permettoient, elle alloit les voir ; & elle menoit avec elle des eccléſiaſtiques, qui devoient leur annoncer la parole de Dieu, & les entretenir dans l'eſprit de leur vocation.

Depuis que la petite congrégation avoit été transférée auprès de Sainte Genevieve, Madame Acarie ne pouvoit plus la ſurveiller avec la même aſſiduité, parcequ'elle demeuroit trop loin. Elle crut donc, d'après l'avis de M. Gallemant, devoir choiſir parmi les perſonnes qui la compoſoient, une ſupérieure qui les préſidât en ſon abſence ; & ſon choix tomba

ſur Madame Jourdain. C'étoit une femme veuve d'une éminente piété, d'un caractere charmant, d'une franchiſe admirable, &, comme s'exprimoit la Bienheureuſe, *d'un eſprit on ne peut plus juſte & plus ſolide.* Mais l'humilité l'ayant empêchée d'accepter cette charge, Genevieve Poullain fut nommée pour la remplir. Elle étoit d'un âge mûr, & ne manquoit pas de vertu; mais ſon eſprit borné la rendoit fort attachée à ſes idées. Sévere à l'égard d'elle-même, elle s'imagina que les moindres imperfections étoient incompatibles avec le ſaint état de Carmelite. Pour en préſerver ou pour en corriger ſes compagnes, elle les ſurchargeoit d'auſtérités & de pratiques de mortification; & après les avoir ainſi accablées, elle ne les diſpenſoit pas de ſe trouver aux exercices de la communauté, lorſqu'elles ſe ſentoient malades. Cette exceſſive ſévérité fut avantageuſe à celles qui en étoient l'objet: elle les fit promptement arriver à une exacte régularité, dont elles ne s'écarterent jamais. Cependant Madame Acarie & M. Gallemant, qui ne vouloient pas autoriſer les excès de rigueur, dépoſerent Genevieve Poullain, & obligerent Madame Jourdain de la remplacer. La douceur & la prudence avec leſquelles celle-ci gouverna la communauté confiée à ſes ſoins, juſtifierent le choix qu'on avoit fait d'elle pour en être la ſupérieure; tandis que la dureté de celle-là, & ſon attachement à ſes idées particulieres, lui fermerent dans la ſuite l'entrée du Carmel.

Madame Acarie étoit toujours l'ame de la petite congrégation; & quand il s'agiſſoit d'y admettre des ſujets, les ſupérieurs avoient le plus grand égard à ſes avis. Elle fit refuſer une demoiſelle, en qui on croyoit voir les qualités néceſſaires pour l'état religieux, & qui devoit donner une dot aſſez conſidérable. *Si cela dépendoit de moi*, dit-elle à M.

Duval, *je ne la recevrois pas pour toute choſe au monde. Elle eſt de ces eſprits prudents & accorts* (complaiſants), *qui par prudence & accortiſe, & non par grace, évitent de faire des fautes.*

La Bienheureuſe s'oppoſa à la réception d'une autre demoiſelle, dont le pere étoit un homme de bien qui avoit beaucoup ſouffert pendant les guerres civiles. M. Duval qui regardoit cette demoiſelle comme appellée à la vie religieuſe, demandoit qu'on l'admît, en conſidération du mérite de ſon pere. Mais Madame Acarie, qui la connoiſſoit mieux, parla d'elle en ces termes : *Cette fille n'eſt pas franche, & ſa bouche n'eſt pas d'accord avec ſon cœur ; l'eſprit de Dieu n'habite pas dans une telle ame. Si elle entroit en religion, elle en ſortiroit bientôt ; ou ſi elle n'en ſortoit pas, elle n'y feroit que du mal.*

Elle eſtimoit tant la franchiſe dans un ſujet, qu'elle preſſa les ſupérieurs de recevoir une demoiſelle, qui n'oſoit pas demander qu'on la reçût, parçequ'elle appercevoit encore en elle-même quelques imperfections. *L'eſprit de cette fille*, dit-elle, *eſt ſimple & ouvert ; c'eſt ce qu'il faut en religion.*

Dans une autre circonſtance, on préſentoit deux demoiſelles : l'une étoit foible dans la pratique du bien, & tourmentée par des peines intérieures ; l'autre avoit la conſcience tranquille, & montroit de grandes diſpoſitions pour l'état religieux. *Celle-ci*, dit Madame Acarie, *pourra bien avancer dans la vertu : mais elle ne fera aucun progrès dans les voyes intérieures ; elle eſt arrivée au point où Dieu veut qu'elle reſte. Il n'en eſt pas de même de celle-là : elle avancera à force de chûtes & de rechûtes, dont elle ſe relevera avec profit pour ſon ame. C'eſt ainſi*, ajouta-t-elle, *que Dieu pelotonne & manie les ames, en les faiſant avancer par les fautes mêmes qu'elles commettent.*

Les conſidérations humaines n'entroient pour rien dans les avis que donnoit cette ſainte femme, par rapport à la réception des ſujets. Une jeune veuve, recommandée par des eccléſiaſtiques très-reſpectables, offroit dix mille écus de dot, pour aider à bâtir le premier couvent. Dès la première entrevue, Madame Acarie s'apperçut qu'elle n'avoit pas de vocation ; & d'après le jugement qu'elle portoit de cette poſtulante, on la refuſa. *Quand une fille*, dit-elle à ce ſujet, *apporteroit en religion toutes les richeſſes du monde, je ne conſeillerois point de la recevoir, ſi elle n'étoit pas appellée : & quand une autre ſeroit totalement diſgraciée de la fortune, je remuerois le ciel & la terre pour la faire religieuſe, ſi elle avoit de la vocation.* Elle dit dans une autre occaſion, (lorſqu'on fonda un monaſtere de Carmelites à Dole :) *Je ne m'inquiete pas de l'argent dont on a beſoin pour conſtruire le bâtiment matériel ; je m'inquiete ſeulement des pierres vivantes qui ſont néceſſaires pour bâtir l'édifice ſpirituel. Si je connoiſſois une ame qui fût propre à cette conſtruction, je donnerois tout l'or de l'univers pour l'acheter ; & pour en exclure une qui n'y ſeroit pas propre, je donnerois autant d'or.* Elle diſoit encore : *Quand les filles qui compoſent une maiſon, ſont attachées à Dieu, il ne permet pas qu'elles manquent du néceſſaire ; il changeroit plutôt les pierres en pain pour les nourrir.*

Un prêtre qui confeſſoit les demoiſelles de la petite congrégation, ſe plaignoit quelquefois de ce que Madame Acarie rendoit trop difficile la réception des ſujets. La Bienheureuſe dit à M. Duval, en parlant de cet eccléſiaſtique : *Il a de la vertu ; mais comme il eſt bon, il penſe que tout le monde lui reſſemble, & croit trop aiſément ce qu'on lui dit. Il eſt néceſſaire d'agir bien autrement qu'il ne s'imagine, lorſqu'on reçoit des ſujets : il faut pénétrer juſqu'au fond du cœur, & voir ſi Dieu y eſt ; ou du*

moins

moins s'il y ſera, quand l'ame ſera cultivée par la religion.

Pour connoître les diſpoſitions intérieures des poſtulantes, Madame Acarie ſuivoit une méthode qui mérite d'être remarquée. Elle leur demandoit ſi elles n'avoient pas de peine de conſcience. Quand on lui répondoit que non, elle ne s'en tenoit pas à cette réponſe ; mais elle entroit dans quelques détails, en diſant, *ne faites-vous pas de faute ſur tel point ?* Ses queſtions portoient ſur ce qui convenoit à leur âge, à leur caractere & à leur état ; & il étoit rare qu'elle ne les trouvât pas coupables. Elle leur faiſoit ſentir toutes les conſéquences de la faute qu'elles avoient commiſe : elle inſiſtoit ſur les avantages de la vertu oppoſée, ſur le bonheur qu'on trouve à ſe faire violence, & ſur les moyens qu'il faut employer pour y réuſſir. Afin de prévenir le découragement auquel on ſe laiſſe aller après les fautes qu'on a faites, ou dans les peines qu'on éprouve, elle indiquoit comment on peut faire ſervir les unes & les autres à ſon avancement ſpirituel.

Elle aimoit à trouver d'humbles ſentiments dans les perſonnes qui ſe préſentoient. Mademoiſelle de Briſſac (*m*), témoignoit d'abord une grande

---

(*m*) Mademoiſelle de Briſſac eut, dès ſon jeune âge, de la vocation pour l'état religieux ; & pendant longtemps, elle ſollicita ſon pere avec de grandes inſtances, pour qu'il lui permît d'y entrer. Mais le maréchal de Briſſac, qui vouloit marier ſa fille, refuſoit toujours de ſe rendre au déſir qu'elle lui témoignoit. Elle imagina mille moyens pour écarter les partis qui ſe préſentoient pour l'épouſer. Un jour que ſon pere lui avoit propoſé un jeune homme de grande qualité, elle alla ſe laver le viſage, & s'expoſer enſuite au ſoleil. *Je me rendrai*, diſoit-elle, *ſi déſagréable au monde ; que puiſqu'on ne veut pas que je le quitte, il me quittera lui-même.* Madame Acarie & M. de Bérulle déterminerent enfin le maréchal de Briſſac à laiſſer à ſa fille la liberté de ſuivre ſa vocation ; & il eut le courage de l'amener lui-même à la petite congrégation de Sainte Geneviève. Le 8 Mai 1605, elle prit l'ha-

répugnance à appeller du nom de ſœur une fille qui ſervoit à la cuiſine. Cependant elle s'y détermina, dès qu'on lui eut dit que l'humilité religieuſe exigeoit cela ; & Madame Acarie ne put s'empêcher de dire : *L'eſprit de cette fille eſt humble.*

Madame Acarie ne ſe contentoit pas de former des ſujets dignes d'entrer dans l'ordre naiſſant ; elle lui rendoit encore d'autres ſervices. Pendant plus de deux ans, elle ſurveilla les ouvriers qui travaillerent à reconſtruire le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, où l'on devoit mettre les premieres Carmelites.

Auſſitôt que les clefs de cette maiſon eurent été remiſes à M. de Marillac, on s'apperçut qu'il y auroit plus de dépenſes à faire qu'on ne l'avoit crû d'abord. La ducheſſe de Longueville & M. de Bérulle firent venir un architecte nommé Biart : d'après

---

bit religieux chez les Carmelites du premier couvent ; & le 9 Mai de l'année ſuivante, la mere Anne de Saint Barthélemi reçut ſes vœux. Son nom de religion étoit, Angélique de la Trinité. Elle étoit ſi ſatisfaite de ſe voir entierement conſacrée au ſervice de Dieu, qu'elle diſoit ſouvent : *On s'apperçoit bien que le Seigneur eſt dans le monaſtere ; & il ne faut pas faire de grands efforts pour le trouver, parcequ'il le remplit de ſa préſence.* Dieu lui faiſoit des graces extraordinaires : elle s'entretenoit familierement avec lui dans la priere, & elle en recevoit des réponſes intérieures ſur les choſes dont elle lui parloit. Peu de temps après ſa profeſſion, il lui révéla qu'elle mourroit bientôt, & qu'elle ſeroit placée dans le ciel à côté d'un ſolitaire qui venoit de mourir dans un âge avancé. En effet, elle fut attaquée d'une maladie mortelle, qui dura pendant quelques mois, & dans laquelle elle montra beaucoup de réſignation & de patience. *Il n'y a que Dieu*, diſoit-elle dans les accès de ſa douleur, *qui puiſſe nous faire conſentir à endurer de telles ſouffrances.* Etant près de mourir, elle déſira de ſe confeſſer au P. Coton ; & elle le chargea de dire au maréchal de Briſſac qu'elle mouroit contente. Elle mourut au premier couvent, le 16 Février 1607, à l'âge de vingt-trois ans. On aſſure qu'après ſa mort elle apparut à pluſieurs perſonnes.

(Voyez la *Vie de Madame Acarie*, par Duval, liv. I, ch. 12 ; & la *Vie du P. Coton*, par le P. d'Orléans, in-4°. liv. 4, pag. 275.)

ſon avis, il fut décidé qu'on ne conſerveroit pas d'autre bâtiment que l'égliſe, à laquelle on adapteroit un chœur pour les religieuſes ; & qu'on bâtiroit un nouveau couvent, ſelon le plan de Sainte Théreſe que M. de Bretigny avoit apporté d'Eſpagne (22). Les ouvriers furent auſſitôt mis en œuvre. Le 29 Avril 1603, la ducheſſe de Nemours poſa la premiere pierre des lieux clauſtraux, au nom de la reine Marie de Médicis, qui avoit accepté le titre de premiere fondatrice, & qui étoit alors à Fontainebleau ; la ducheſſe de Longueville, & la princeſſe d'Eſtouteville ſa ſœur, poſerent la ſeconde pierre, en qualité de ſecondes fondatrices. Peu de jours après, M. de Bérulle & M. de Marillac poſerent la premiere pierre du chœur. Ce fut dans cette circonſtance que Madame Acarie prédit à l'un & à l'autre le bien qu'ils feroient à la nouvelle maiſon, chacun dans ſon genre. Elle étoit avec eux, & avec l'architecte, dans la tranchée du bâtiment. A la fin de la cérémonie, pendant laquelle elle avoit été profondément recueillie, elle dit à M. de Bérulle : *Vous ſerez le fondement de cet édifice, pour le ſpirituel ;* elle dit enſuite à M. de Marillac : *Et vous, pour le temporel* (*n*). La prédiction eut ſon accompliſſement : M. de Bérulle dirigea, juſqu'à ſa mort, la conſcience des Carmelites du premier couvent ; M. de Marillac fit de grandes dépenſes pour les établir, & tint pendant longtemps leurs regiſtres de compte, après

(22) On trouve la deſcription & le plan des couvents des Carmelites réformées, dans le premier livre de leur Cérémonial. Cet ouvrage eſt un petit in-fol. fait par le P. Galice, général des Barnabites, à la priere de MM. Charton, de Gamaches & Grandin, ſupérieurs du Carmel de France ; & imprimé en 1659, à Paris chez Joſſe.

(*n*) Ce trait eſt repréſenté dans l'eſtampe qui ſe trouve en tête de cet ouvrage : il eſt à la droite du grand ſujet, entre M. de Bretigny & M. Gallemant.

qu'elles furent établies. M. de Marillac a rapporté cette prédiction de la Bienheureuſe, dans l'ouvrage qu'il a fait pour les Carmelites, au ſujet de la prétention que les Carmes avoient à la ſupériorité ; mais, par modeſtie, il a ſupprimé ce qui le regardoit : nous en avons fait mention pour honorer ſa mémoire (23).

Dès que les ouvriers furent mis à Notre-Dame-des-Champs, on crut devoir charger quelques-unes des perſonnes qui s'intéreſſoient à la nouvelle fondation, de veiller à l'exécution du plan qu'on avoit arrêté, & d'accélérer l'ouvrage. Cette commiſſion fut donnée à Madame Acarie & à M. de Marillac : ils avoient tous les deux reçu du Seigneur une miſſion particuliere pour l'établiſſement des Carmelites ; & la ſainte amitié qui les uniſſoit, ne pouvoit pas manquer de les faire agir de concert. Or, comme M. de Marillac déféroit toujours à l'avis de Madame Acarie, on peut dire qu'elle eut la principale direction de l'affaire dont le ſoin leur étoit confié. Preſque tous les jours, quoiqu'elle demeurât dans un quartier fort éloigné, elle ſe rendoit de grand matin, accompagnée d'Etienne ſon domeſtique, à Notre-Dame-des-Champs : elle y paſſoit des journées entieres, debout au milieu des ouvriers ; & le plan à la main, elle viſitoit l'ouvrage qu'on faiſoit, examinoit les matériaux qu'on employoit, & levoit les difficultés qui ſe préſentoient. Lorſqu'elle étoit ſatisfaite des ouvriers, elle ajoutoit quelque choſe au prix de leur journée, afin de leur donner une nouvelle ardeur pour le travail, en augmentant leur modique ſalaire. Elle ſe donnoit à peine le temps de prendre quelque nourriture ; & ſouvent elle dînoit avec un morceau

(23) V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris*.

de pain, qu'elle mangeoit en parcourant les diverſes parties du bâtiment. On eſt étonné que cette ſainte femme, qui avoit une grande foibleſſe dans la cuiſſe, & qui ſouffroit beaucoup des états extraordinaires par leſquelles Dieu la faiſoit paſſer, ait pu réſiſter à tant de fatigue. Elle étoit ſoutenue par le zèle qu'elle avoit pour la fondation des Carmelites. M. de Marillac rapporte (24), « qu'elle » ſe comparoit à un portefaix, qui prend au point » du jour ſes crochets pour travailler, qui les quitte » le ſoir pour ſe repoſer, & qui les reprend le » lendemain avec courage, pour ſe livrer encore » au travail ». Duval dit (25), « que la ſeule choſe » qui lui coutât, étoit d'être contrariée par ſon » mari, quand il s'agiſſoit d'aller à Notre-Dame-» des-Champs; mais qu'elle ſe réſignoit à ſuppor-» ter ces contrariétés ». Des eccléſiaſtiques qui voulurent auſſi éprouver ſon obéiſſance ſur le même point, la trouverent également ſoumiſe. Le P. Coton lui amena un Jéſuite Eſpagnol, à qui il avoit fait le récit des vertus qu'elle pratiquoit, & des graces que Dieu répandoit ſur elle. Ce religieux étranger lui défendit d'aller à Notre-Dame-des-Champs, pendant l'eſpace de huit jours; elle obéit ſans répliquer.

Tout le monde étoit effrayé des dépenſes qu'exigeoit la reconſtruction qu'on avoit entrepriſe: Madame Acarie étoit la ſeule qui n'eût pas de crainte ſur cet objet. La ducheſſe de Longueville, la princeſſe d'Eſtouteville ſa ſœur, M. de Bretigny, M. de Marillac, M. Gauthier & beaucoup d'autres perſonnes riches, fournirent des ſommes conſidérables pour ſubvenir aux frais de cette reconſtruction: mais toutes ces reſſources n'auroient pas été ſuffiſantes, ſi Dieu n'y avoit pas joint ſa bénédic-

(24) Dépoſ. extrajud. (25) Liv. I, ch. 9.

tion. C'étoit ſur la divine Providence que la Bienheureuſe comptoit principalement : *Sa bourſe eſt grande & bien remplie*, diſoit-elle ſouvent ; *tous les tréſors de la terre y ſont contenus*. Si on lui repréſentoit qu'elle faiſoit peut-être une entrepriſe inutile, puiſqu'elle n'avoit pas encore obtenu la bulle pour la fondation des Carmelites ; elle répondoit avec confiance : *Le Pape l'accordera*. « Je me ſouviens, dit Duval (26), que vers ce temps-là, » j'allai avec elle à Noyers, où, lorſqu'on faiſoit » les premieres tentatives pour établir des Carmelites en France, M. Sublet avoit fait bâtir un » couvent qu'il deſtinoit à ces religieuſes. Nous revinmes par Eſtrepagny, où Madame de Longue» ville étoit avec Madame d'Eſtouteville ſa ſœur. » A peine y fumes-nous arrivés, que Madame Aca» rie prit congé de ces deux dames ; parceque, le » ſamedi ſuivant, elle devoit payer dix-huit cents » écus, tant pour le travail des ouvriers pendant » la ſemaine, que pour l'achat des matériaux. En » ſortant d'Eſtrepagny, elle ne poſſédoit pas le » premier écu de cette ſomme, & n'avoit pas à » ſa diſpoſition d'autres fonds que ceux de la Pro» vidence : elle fit néanmoins, au jour marqué, » le payement qu'elle avoit à faire ». M. de Marillac atteſte (27), « que les ouvriers avoient une » entiere confiance dans la parole de cette ſainte » femme, parcequ'elle n'y manqua jamais ».

Après que M. de Bérulle fut revenu de Marmoutier, & avant qu'on mît des ouvriers à Notre-Dame-des-Champs, Madame Acarie fit à Verdun le voyage dont nous avons parlé, pour y conduire Mademoiſelle d'Abra de Raconis, qui devoit prendre l'habit religieux chez les Récolettes. Avant de revenir à Paris, elle voulut aller à l'égliſe de S. Nicolas

(26) Liv. I, ch. 9. (27) Dépoſ. extrajud.

près Nancy, qui étoit un pélerinage très-fréquenté. Elle assistoit aux matines qui se disoient dans cette église, lorsque Sainte Thérese lui apparut pour la troisieme fois, & lui prédit qu'elle entreroit un jour dans son ordre en qualité de sœur converse. La Bienheureuse avoit eu, dès sa jeunesse, un goût décidé pour l'état religieux ; dans la suite elle avoit fait vœu d'y entrer, si Dieu lui rendoit sa liberté ; le Seigneur lui avoit même révélé qu'elle seroit religieuse dans un ordre dédié à la Sainte Vierge. La premiere partie de la prédiction de Sainte Thérese lui faisoit donc un grand plaisir ; mais la seconde ne lui plaisoit pas également. Les sœurs converses, uniquement livrées aux travaux pénibles du monastere où elles demeurent, ne récitent pas l'office divin : or cette sainte femme avoit de l'attrait pour cet exercice religieux, & elle aimoit le chant de l'eglise. Pendant quelques moments, elle résista de toutes les forces de son ame, à la pensée qu'elle ne seroit pas sœur de chœur. Cependant elle se résigna à la volonté de Dieu, quand elle vit qu'il exigeoit d'elle ce sacrifice ; & avant de quitter la place où elle s'étoit mise à genoux, elle fit vœu de n'entrer chez les Carmelites que pour y être sœur converse.

Lorsqu'on commençoit les nouveaux bâtiments de Notre-Dame-des-Champs, Sainte Thérèse apparut encore à Madame Acarie, pour la consoler & la rassurer, par rapport à une affaire fâcheuse qu'on vouloit lui susciter. La Bienheureuse avoit reçu chez elle la sœur d'un marchand de Paris, qui étoit tourmentée de peines intérieures ; elle vouloit lui donner des avis convenables à son état. Cette demoiselle eut le désir d'embrasser l'état religieux, & de prendre l'habit dans le monastere de l'ordre de Fontevrault qui étoit à Charmes en Lorraine. Quoiqu'il fût déja question de l'établis-

ſement des Carmelites, Madame Acarie s'abſtint de lui propoſer d'entrer dans cet ordre, & la conduiſit à Charmes. La demoiſelle, avant de faire profeſſion, diſpoſa d'une grande partie de ſes biens en faveur de quelques maiſons religieuſes qu'on venoit de réformer. Ses parents, à qui cette donation déplaiſoit beaucoup, entreprirent de la faire caſſer; & comme ils prétendoient que Madame Acarie l'avoit ſuggérée à celle qui l'avoit faite, ils vouloient prendre à partie cette ſainte femme. On préſenta au parlement une requête contr'elle: on demandoit qu'elle fût interrogée ſur certains faits qu'on mettoit en avant. On lui faiſoit un crime des bonnes œuvres auxquelles elle ſe livroit, des dépenſes qu'elle faiſoit à Notre-Dame-des-Champs; & ſurtout, du projet qu'elle avoit de faire venir des Carmelites Eſpagnoles, qu'on diſoit être un projet extravagant. Madame Acarie, pour appaiſer cette affaire, rendit une viſite aux parents de la demoiſelle, & leur proteſta qu'elle avoit entierement ignoré la donation dont ils ſe plaignoient: elle pria des religieux qu'elle connoiſſoit, de parler au frere aîné qui avoit de la piété. Mais l'intérêt avoit trop échauffé les eſprits, pour qu'on écoutât ſes raiſons. Le procès alloit s'entamer; & l'avocat que la famille avoit chargé de ſa cauſe, ſe promettoit bien de ne pas épargner la perſonne contre laquelle il devoit plaider. Ce qui, plus que toute autre choſe, affligeoit cette ſainte femme, c'étoit qu'une perſonne de ſon ſexe fût ainſi traduite en juſtice. *Je ſuis fâchée de ce procès*, diſoit-elle: *on ne devroit jamais parler de nous autres femmes, ni en bien ni en mal. Il n'y a pas ſujet d'en dire du bien; il ne faut pas non plus en dire du mal: ainſi on devroit nous laiſſer là, comme n'étant rien du tout.* Le ſerment qu'on devoit exiger d'elle avant de l'interroger, lui donnoit de grandes allarmes; & le ſaint

nom de Dieu qu'on y devoit invoquer, portoit d'avance l'effroi dans ſon ame. Elle craignoit auſſi de ne pas répondre avec aſſez de juſteſſe ſur des choſes qui s'étoient paſſées depuis longtemps : elle craignoit encore que dans la plaidoirie on ne parlât contre la piété & contre l'état religieux. Le Seigneur, qui voyoit la droiture de ſes intentions, voulut faire ceſſer la peine qu'elle éprouvoit : il permit que Sainte Théreſe lui apparût, & lui annonçât que cette affaire ne ſeroit pas ſuivie par les parents de la demoiſelle. En effet, Madame Acarie étant allée voir un de ſes juges, ce magiſtrat, après l'avoir d'abord mal reçue, ne tarda pas à ſe radoucir en l'entendant parler, & contribua lui-même à accommoder l'affaire. « C'eſt elle-même, dit Duval (28), qui » m'a raconté cet événement, lorſque nous revenions d'Amiens, où nous avions été pour établir » des Carmelites ; & elle en parloit avec une réſerve & une modeſtie admirables ».

Il y avoit déja ſix mois qu'on travailloit à bâtir le premier couvent des Carmelites ; & la bulle qui devoit en autoriſer la fondation, alloit être accordée à Rome : cependant on étoit encore éloigné d'obtenir en Eſpagne les religieuſes qu'on demandoit pour commencer l'établiſſement. Depuis près d'un an, M. Bretigny écrivoit des lettres à celui dont la choſe dépendoit, au P. François de la Mere de Dieu, général de la congrégation Eſpagnole des Carmes réformés ; il le faiſoit auſſi ſolliciter par des perſonnes puiſſantes : & jamais il n'en recevoit que des réponſes défavorables. Au défaut des Carmelites d'Eſpagne, on étoit ſur le point d'accepter des Carmelites d'Italie, qu'offroit le général de la congrégation Italienne des mêmes religieux ; ou d'envoyer des Françoiſes en Eſpagne, pour qu'elles s'y formaſſent à l'inſtitut.

---

(28) Liv. I, ch. 9.

Tel étoit l'état de la négociation qu'on avoit entamée, lorſque M. de Bretigny partit pour traiter en perſonne avec les Carmes Eſpagnols : ce fut Madame Jourdain, cette jeune veuve qu'on avoit miſe à la tête de la petite congrégation de Sainte Genevieve, qui donna lieu à ce voyage. *Si l'on ne peut avoir des Carmelites d'Eſpagne, on ſera forcé de ſe contenter des conſtitutions de l'ordre pour former les premiers ſujets*, lui dit un jour Madame Acarie, que les refus du général Eſpagnol inquiétoient beaucoup. *Si vous n'avez pas des religieuſes de l'ordre, vous ne ferez rien avec ſes conſtitutions*, répondit Madame Jourdain. *Qui les ira chercher*, reprit la Bienheureuſe ? *Ce ſera moi*, répliqua la jeune veuve. Ces paroles furent un trait de lumiere pour Madame Acarie, & ranimerent le courage de ceux qui s'intéreſſoient à la fondation. Il fut décidé ſur le champ, que M. de Bretigny iroit en Eſpagne pour demander des Carmelites ; & qu'il emmeneroit avec lui quelques dames Françoiſes, afin qu'elles accompagnaſſent les religieuſes qu'on enverroit en France.

Madame Jourdain, qui avoit offert d'aller en Eſpagne, fut choiſie la premiere pour y être envoyée. On choiſit enſuite Madame du Pucheul, parente de M. de Bretigny : elle étoit Eſpagnole d'origine, & ſe nommoit de Queſade (*o*). On

(*o*) La fille de Madame du Pucheul, nommée Charlotte, ſe fit Carmelite au couvent de Pontoiſe, trois mois après la fondation de cette maiſon. Elle étoit née au bourg de Sens près de Rouen ; & dès l'âge de ſept ans, elle avoit fait vœu de conſerver ſa virginité : dans la ſuite elle renouvella ce vœu entre les mains de S. François de Sales, qui ne l'appelloit que *ſa petite colombe*. Elle fut formée à la piété par M. de Bretigny ; & la liaiſon qu'elle avoit avec lui, fit naître en elle le déſir d'être Carmelite. Ce déſir étoit ſi vif, qu'elle vouloit aller en Eſpagne pour le ſatisfaire plutôt. Elle fut une des douze poſtulantes qui entrerent les premieres dans la petite congrégation de Sainte

leur donna, pour les ſervir dans le voyage, une fille de la petite congrégation de Sainte Genevieve, nommée Roſe Leſgu ; laquelle dans la ſuite, ſe fit Carmelite à Pontoiſe (*p*). M. Gauthier fut auſſi du voyage. Henri IV, à la prière de la ducheſſe de Longueville, l'envoya demander en ſon nom des Carmelites réformées ; entr'autres, la mere Marie de S. Joſeph, qu'on avoit déſignée dans les

---

Genevieve. Elle prit l'habit religieux à Pontoiſe, en 1605 ; & l'année ſuivante, elle y fit profeſſion, à l'âge de vingt-trois ans : ſon nom de religion étoit Théreſe de Jéſus. Peu de temps après ſa profeſſion, on l'envoya en Flandre, où l'on fondoit des Carmelites ; & elle y demeura pendant neuf ans. Lorſqu'elle revenoit de ce pays, en l'année 1616, on la chargea d'accompagner la Bienheureuſe, qu'on tranſféroit du monaſtere d'Amiens à celui de Pontoiſe. Elle fut enſuite envoyée dans différentes maiſons de l'ordre en France ; & partout où elle alla, elle édifia par ſes vertus religieuſes. Etant enfin revenue à Pontoiſe, elle y mourut ſaintement, le 8 Mai 1629, à l'âge de quarante-ſept ans. *Dieu ſeul*, diſoit-elle dans ſa derniere maladie : *on a beau chercher hors de lui, on ne trouve rien.* (V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Pontoiſe.*)

(*p*) Roſe Leſgu prit l'habit religieux, en 1605, chez les Carmelites du fauxbourg S. Jacques ; & l'année ſuivante, elle fit profeſſion au couvent de Pontoiſe ; on la nommoit en religion, Catherine de Jéſus-Chriſt. Elle étoit fort eſtimée de la mere Anne de Jéſus, qui l'emmena avec elle quand elle alla fonder le monaſtere de Dijon. Elle fut encore employée à la fondation de pluſieurs autres maiſons ; & partout elle fut un modele de régularité, d'obéiſſance & de charité. Elle mourut ſaintement au monaſtere de Rouen, le 30 Avril 1642, à l'âge de ſoixante-ſix ans. Sa maxime étoit, qu'*il falloit mourir les armes à la main.*

Roſe Leſgu avoit une ſœur cadette, qui fit profeſſion avec elle, & qu'on appelloit en religion, Marie de la Sainte Trinité. Celle-ci avoit été élevée dans la congrégation de filles établie à Aumale par M. Gallemant. Après ſa profeſſion, elle fut envoyée à la fondation du premier couvent de Bordeaux. Elle y demeura pendant vingt ans ; & enſuite elle revint à Pontoiſe, où elle mourut ſaintement, le 7 Janvier 1660, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Elle ſe diſtingua par ſon amour pour la vie cachée, la priere & le ſilence ; & par un tel oubli d'elle-même, qu'on ne s'appercevoit jamais ni de ſes goûts ni de ſes répugnances. (V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Rouen* & *Pontoiſe.*)

aſſemblées tenues pour la fondation : & à cet effet, il lui donna des lettres pour ſon ambaſſadeur à Madrid, & pour Philippe III qui régnoit en Eſpagne.

Afin que le voyage fût ſecret, Madame Acarie fit changer de nom à tous les voyageurs. Elle craignoit que ſi les Carmes d'Eſpagne venoient à être informés de ce voyage, avant qu'on arrivât dans leur pays, ils n'en empêchaſſent le ſuccès en faiſant de nouvelles difficultés. M. de Bretigny prit les devants, avec Navet ſon domeſtique ; parcequ'il devoit paſſer par la Normandie, pour voir la ducheſſe de Longueville qui étoit alors dans cette province, & lui faire part des meſures qu'il avoit paru néceſſaire de prendre. Les autres partirent par la route ordinaire, le 26 Septembre 1603 ; & ils ſortirent de Paris ſi ſecretement, que Madame Jourdain ne vit pas même ſes enfants.

On ſe réunit à Nantes, où l'on devoit s'embarquer : mais, pendant près de ſix ſemaines, le vent fut ſi contraire, qu'on ne put mettre à la voile. Tandis qu'on étoit forcé de reſter dans le port, M. Gauthier, qui prévoyoit que M. de Bretigny, s'il étoit ſeul, ne réuſſiroit jamais dans la négociation dont on l'avoit chargé, quitta ſes compagnons pour retourner à Paris ; & promit en les quittant, qu'il les rejoindroit bientôt, & qu'il ameneroit avec lui M. de Bérulle.

On mit à la voile le 10 Novembre. Dès qu'on fut en pleine mer, on eſſuya une tempête qui allarma tout l'équipage. Il en ſurvint bientôt une ſeconde, qui donna les mêmes allarmes ; & l'on n'en fut délivré, qu'après qu'on eut fait vœu d'aller à quelque pélerinage, lorſqu'on ſeroit arrivé en Eſpagne. On débarqua, le 20 Novembre, à Laredo, village de la Biſcaye, qui eſt à trente lieues de Valladolid où l'on vouloit aller. Après

s'être repoſé pendant quelques jours, on monta ſur des mulets & on ſe mit en marche : on eut beaucoup de peine à paſſer les montagnes, & à franchir les précipices qui ſe trouvoient dans le chemin ; & l'on n'arriva que le 30 Décembre à Valladolid. Madame Jourdain & ſes compagnes y demeurerent juſqu'au temps où l'on quitta l'Eſpagne : elles menoient une vie retirée ; & n'alloient que chez les Carmelites de la ville, à qui elles rendoient de fréquentes viſites, pour s'inſtruire des regles & des uſages de l'ordre qu'on vouloit introduire en France.

Le général des Carmes réformés étoit alors à Madrid. M. de Bretigny lui écrivit, pour lui demander des religieuſes qui puſſent commencer l'établiſſement qu'on vouloit faire à Paris : il lui adreſſa en même temps les lettres que la ducheſſe de Longueville lui écrivoit à ce ſujet. Le général répondit qu'il étoit fâché qu'on fût venu de ſi loin pour éprouver un refus. M. de Bretigny vit bien qu'on ne réuſſiroit pas en employant la voie de la perſuaſion ; & ſur le champ, il manda à Madame Acarie & à M. de Bérulle qu'il falloit employer la voie de l'autorité, & ſe ſervir des lettres de juſſion qu'on avoit obtenues à Rome, à la ſuite de la bulle qui permettoit l'établiſſement des Carmelites en France.

M. Gauthier, qui étoit revenu à Paris, demandoit que M. de Bérulle allât lui-même en Eſpagne pour conduire cette affaire. Mais il étoit difficile de déterminer celui-ci à faire ce voyage. En effet, lorſque Madame Acarie lui en parla, il répondit, comme on l'avoit bien prévu, qu'il étoit trop jeune & qu'il avoit trop peu d'expérience pour ſe charger d'une affaire ſi importante. Cependant, après avoir conſulté Dieu dans la priere, il ſe décida à aller en Eſpagne ; « perſuadé, dit Habert de Cerify,

» que la Sainte Vierge demandoit qu'il y allât » (29). On obtint l'agrément d'Henri IV, dont il étoit aumônier. Le même prince, Marie de Médicis & la ducheſſe de Longueville, lui donnerent des lettres pour la cour d'Eſpagne ; & il partit de Paris le 9 Février 1604, accompagné d'Edmond de Meſſa, & de M. Gauthier, qui en qualité de ſecrétaire d'état, devoit traiter l'affaire au nom du roi.

Les nouveaux voyageurs s'embarquerent à Nantes, comme avoient fait les premiers : comme eux auſſi, ils coururent des dangers dans la traverſée ; & M. de Bérulle manqua de périr en deux circonſtances où il tomba dans la mer. Enfin, ils arriverent heureuſement en Eſpagne, dans les derniers jours de Février ; & auſſitôt ils prirent le chemin de Valladolid, où la cour étoit alors. Dès qu'ils y furent arrivés, M. de Bérulle, accompagné de M. Gauthier, ſe rendit chez M. de Baraut ambaſſadeur de France, qui les conduiſit à l'audience de Philippe III. Ce prince donna ſur le champ à M. de Bérulle la permiſſion d'emmener en France les Carmelites qu'on jugeroit propres à établir leur ordre dans ce pays.

Madame Acarie, malgré la diſtance où elle étoit des négociateurs, n'en influoit pas moins dans leur négociation. M. de Bérulle lui écrivoit fréquemment, pour l'inſtruire de l'état des choſes. On trouve dans les Œuvres de ce ſaint homme, ſept lettres qu'il adreſſa d'Eſpagne à la Bienheureuſe, & dans leſquelles il lui rend compte des difficultés qu'il éprouvoit, & lui demande ſon avis ſur pluſieurs objets (30). On a auſſi une lettre de Madame Acarie à M. de Bérulle, en date du 18 Mars 1604 (31),

(29) Vie du cardinal de Bérulle.

(30) La premiere de ces lettres eſt la cent-unieme de celles du cardinal de Bérulle.

(31) V. l'Appendice ; Lettres de Madame Acarie, n°. 1.

dans laquelle, avec la ſainte liberté que la religion établit entre les perſonnes pieuſes, elle lui marque les qualités que devoient avoir les Carmelites qu'il ameneroit, & l'exhorte à ne pas ſe défier de lui-même dans le choix qu'il en feroit, juſqu'à s'en rapporter entierement au jugement des autres.

M. de Bérulle demeura à Valladolid pendant plus d'un mois : il employa cet eſpace de temps à faire les viſites néceſſaires, & à ſe procurer les renſeignements dont il avoit beſoin. Il ſe rendit enſuite à Madrid, avec M. de Bretigny & M. Gauthier, pour traiter avec le général l'affaire qui les avoit amenés en Eſpagne. Ils arriverent dans cette ville le jour du vendredi ſaint, qui cette année-là étoit le 16 Avril. Le général ne leur parut pas favorablement diſpoſé. M. de Bérulle le vit pluſieurs fois, le pria, le ſupplia, ſe jetta même à ſes genoux ; & n'en put rien obtenir. Cependant, comme la bulle du Pape permettoit de prendre la mere Marie de S. Joſeph pour la fondation des Carmelites de France, M. Gauthier, que le roi avoit chargé de faire exécuter cette bulle, demanda au général la religieuſe qui s'y trouvoit déſignée. Le général répondit qu'elle étoit morte à Cueva. M. Gauthier voulut s'aſſurer de ce fait par lui-même : il alla donc à Cueva ; & là, il apprit que la mere Marie de S. Joſeph avoit effectivement ſuccombé aux fatigues d'un voyage que les Carmes lui avoient fait faire, uniquement pour la ſouſtraire à la demande des François.

M. de Bérulle & M. de Bretigny attendoient à Madrid le retour de M. Gauthier ; & ne pouvant alors agir auprès des hommes pour le ſuccès de leur affaire, ils avoient recours à Dieu ſeul. M. de Bérulle jeûnoit, faiſoit des pélerinages & des pénitences, & paſſoit quelquefois les nuits à prier. Ce fut alors que le Frere de l'Enfant-Jéſus, Carme

déchauſſé du couvent de Madrid, homme célebre par ſes vertus éminentes, par ſes miracles éclatants, & par les communications fréquentes qu'il avoit avec le Seigneur (*q*), prédit à M. de Bérulle qu'il obtiendroit des Carmelites réformées, *& des bonnes*, pour établir leur ordre en France (32).

Lorſque M. Gauthier fut revenu de Cueva, & qu'il eut rejoint M. de Bérulle & M. de Bretigny, ils retournerent à Valladolid : ils vouloient eſſayer ſi le crédit des perſonnes puiſſantes feroit de l'impreſſion ſur le général, que la force des raiſons n'avoit pas ébranlé. Le nonce, la reine d'Eſpagne, & pluſieurs dames de très-grande qualité, entr'autres la ducheſſe de Colonne, parlerent au général à ce ſujet. Celui-ci, pour ſe débarraſſer de leurs ſollicitations, promit de traiter cette affaire dans le chapitre de ſon ordre, qu'il alloit tenir à Ségovie. Les négociateurs François s'y rendirent auſſitôt, afin de ſe rendre favorables les Carmes qui devoient compoſer le chapitre. M. de Bérulle fit en leur préſence un diſcours Latin qui fut fort admiré, & qui néanmoins ne produiſit pas l'effet qu'on eſpéroit. On ne réuſſit pas mieux dans un autre chapitre qui fut tenu à Alcala.

(*q*) La vie du vénérable Frere de l'Enfant-Jéſus a été écrite en Eſpagnol, par le P. Joſeph de Jeſus-Maria, Carme déchauſſé ; & traduite en François, par le P. Mathieu de S. Jean, religieux du même ordre : la traduction a paru en 1627, à Paris, chez Sonnius, in-8°. Ce frere mourut à Madrid, le 26 Décembre 1604. Dès que la mere Anne de S. Barthélemi, qui étoit alors à Paris, fut informée de cette mort, elle écrivit au général pour lui demander une petite ſtatue de l'enfant Jéſus, avec laquelle le défunt avoit opéré des miracles. Elle la reçut en 1605, lorſqu'on venoit de la nommer prieure du premier couvent ; &, quand elle partit pour la Flandre, en 1611, elle la laiſſa aux Carmes déchauſſés qu'on établiſſoit à Paris. Un religieux de cette maiſon poſſédoit encore, en 1797, la ſtatue dont nous parlons : elle étoit de bois, & haute d'environ quinze pouces.

(32) *Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris*.

Le

Le nonce, qu'une telle réſiſtance mécontentoit beaucoup, prit alors le parti de ſe ſervir de ſon autorité ; & il menaça le général de l'excommunier, s'il différoit d'accorder les religieuſes qu'on lui demandoit. Celui-ci, qui n'avoit rien à répondre, indiqua ſur le champ ſix religieuſes qui étoient dans différentes maiſons de l'ordre, & qu'il dit être propres à la fondation des Carmelites de France. Mais c'étoit une ruſe de ſa part : il ne vouloit que gagner du temps juſqu'à ce que les pouvoirs du nonce fuſſent expirés. Quoique M. de Bérulle pénétrât ſon deſſein, & qu'il fût autoriſé par le Pape à choiſir les ſujets qui lui conviendroient, il crut devoir accepter ceux qu'on lui offroit, en ſe réſervant néanmoins le droit d'examiner s'ils étoient propres à ſon deſſein. Il alla donc, avec M. de Bretigny & M. Gauthier, à Madrid, à Tolede, à Ségovie, à Palence, à Médine & à Pampelune. Ce qu'il avoit prévu arriva : pluſieurs des ſujets qu'on lui avoit propoſés, refuſoient d'aller en France ; & ceux qui s'y déterminoient, ne convenoient pas à un nouvel établiſſement. Cependant il diſſimula pour le moment. On étoit ſur le point de tenir à Paſtrane un chapitre de l'ordre, où l'on devoit procéder à l'élection du général : or il étoit poſſible que le général actuel ne fût pas réélu ; & que celui qu'on éliroit à ſa place, fût plus traitable que lui. M. Gauthier ſe rendit à Paſtrane, pour y demeurer pendant que le chapitre ſe tiendroit : ſes deux compagnons l'attendirent à Valladolid.

Le P. François de la Mere de Dieu ayant été continué dans le généralat, les trois négociateurs examinerent comment ils s'y prendroient pour faire valoir contre lui l'autorité du nonce. Tandis qu'ils s'occupoient de cet examen, une dame de qualité parla à Madame Jourdain & à Madame du Pucheul du bien que pourroit faire dans la fondation des

Carmelites de France, la mere Anne de Jéſus que Sainte Théreſe avoit ſi fort eſtimée. Ces deux dames firent part à M. de Bérulle de l'idée qui leur avoit été ſuggérée. On conſulta le P. Ribadaneïra Jéſuite, le P. Bagnez Dominicain, & quelques autres hommes également diſtingués par leurs lumieres & leur piété ; & d'après leur avis, on demanda cette religieuſe au général. On lui demanda auſſi la ſœur Anne de S. Barthélemi, dont nous avons déja parlé : cette ſœur, dans la crainte d'être miſe à la tête de la nouvelle fondation, (car elle ſavoit qu'on penſoit à elle,) avoit elle-même indiqué la mere Anne de Jéſus.

Cette demande inattendue déconcerta le général & ſes partiſans : ils ne purent s'empêcher d'en témoigner leur mécontentement. Le général ſe plaignit de ce qu'on le pouſſoit à bout : il prétendit que, puiſqu'il avoit le droit de donner l'obédience aux ſujets qui partiroient pour la France, il avoit auſſi le droit de les choiſir ; & que, comme il étoit à portée de bien connoître les perſonnes qui dépendoient de lui, on devoit ſe contenter de celles qu'il offroit. M. de Bérulle qui ſentoit combien il étoit important de faire une fondation ſolide, ſe plaignit de ſon côté, de ce qu'on ne lui offroit que des ſujets médiocres ; & il fit beaucoup valoir la permiſſion que le Pape lui avoit donnée de choiſir ceux qu'il voudroit.

Les Carmes ne ſe bornerent pas à des paroles vives ; ils en vinrent juſqu'à des procédés déſagréables. Mais M. de Bérulle ſouffrit tout avec une patience admirable, ſans néanmoins renoncer à ſa demande : la bonté de ſa cauſe ſoutenoit ſon courage. Il écrivoit à Madame Acarie : *On m'apprend ici à être opiniâtre.... Je ſuis décidé à revenir en France ſans avoir de religieuſes, plutôt que d'en avoir de médiocres.* La mere Anne de Jéſus diſoit de lui,

en le désignant par son nom de baptême, qui étoit Pierre : *Ce petit Don Pedre a bien de la vigueur ; & notre sainte mere l'auroit bien aimé* (33).

Comme M. de Bérulle persistoit à demander la mere Anne de Jésus & la sœur Anne de S. Barthélemi, & que le général s'opiniâtroit à les refuser, on eut encore recours au nonce, qui ordonna formellement à celui-ci de les accorder. Mais de simples ordres ne furent pas suffisants pour vaincre sa résistance ; & pour le faire obéir, il fallut que le nonce le menaçât de le déposer, s'il n'accordoit pas sur le champ les religieuses qu'on lui demandoit. Aussi ce général intraitable fit-il mettre dans l'obédience qu'il donna à ces deux Carmelites, *que c'étoit malgré lui qu'il la signoit* (34).

On est étonné de voir une pareille résistance dans un religieux qui étoit recommandable par sa vertu. L'affection qu'il portoit à ses filles spirituelles, & la crainte qu'il avoit que leur piété ne dégénérât dans une terre étrangere, peuvent jusqu'à un certain point excuser son opposition. Mais il faut avouer qu'il la poussa trop loin ; surtout quand on lui eut représenté l'importance de la fondation qu'on vouloit faire en France, l'intérêt qu'y prenoit la cour de ce royaume, le mérite des ecclésiastiques que le Pape chargeoit de gouverner le Carmel François, & les services que des sujets formés par Sainte Thérese rendroient au nouvel établissement. L'autorité du nonce, qui lui-même exposa plusieurs fois ces solides raisons, auroit dû empêcher le général de résister si longtemps : mais les personnes les plus vertueuses ne sont pas sans défauts.

L'obédience de la mere Anne de Jésus & de la sœur Anne de S. Barthélemi fut signée le 12 Août.

---

(33) *Hist. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris.*

(34) *Ibid.*

On la reçut à Valladolid le ſurlendemain ; & le ſoir du même jour, M. de Bérulle partit avec ſes compagnons & les dames Françoiſes, pour aller chercher à Salamanque la mere Anne de Jéſus.

On a vu que cette religieuſe, dès l'année 1594, avoit prédit à M. de Bretigny qu'elle ſeroit du nombre de celles qu'en enverroit faire une fondation de Carmelites en France. Lorſqu'elle ſçut que le général l'avoit nommée pour cette œuvre importante, elle ſe diſpoſa à partir, quoiqu'elle fût alors malade. La mere Iſabelle des Anges, ſouſprieure du couvent de Salamanque, à qui Dieu avoit révélé les démarches qu'on faiſoit pour l'établiſſement du Carmel François, avoit déja écrit deux fois au général, pour y être employée; & celui-ci, s'étant ſouvenu de ſa demande, y conſentit dans cette circonſtance. Dieu avoit fait une révélation ſemblable à la ſœur Béatrix de la Conception, qui étoit infirmiere du même couvent; & elle avoit prédit que la mere Anne de Jéſus ſeroit envoyée en France. Quand elle vit que cette mere étoit nommée pour y aller, elle demanda avec inſtance qu'il lui fût permis de l'accompagner. M. de Bérulle ſollicita cette permiſſion auprès du général; & elle lui fut accordée.

On partit de Salamanque, le 20 Août; & l'on ſe rendit à Avila, où l'on devoit prendre la ſœur Anne de S. Barthélemi.

Il y avoit au monaſtere de Lueſches, petite ville qu'on appelle auſſi Illeſca, & qui eſt à cinq lieues de Madrid, une religieuſe nommée Eléonore de S. Bernard, qui entendoit la langue Françoiſe. La mere Anne de Jéſus, qui la connoiſſoit, engagea M. de Bérulle à la demander au général, qui l'accorda. M. de Bretigny ſe chargea d'aller chercher cette religieuſe à Lueſches; & on les attendit à Avila. Juſqu'à ce qu'ils y fuſſent arrivés, on eut le

loiſir & la facilité de ſatisfaire ſa dévotion à Sainte Théreſe : on ſe trouvoit dans un lieu que la réformatrice du Carmel avoit longtemps honoré de ſa préſence, & où l'on conſervoit quelques portions de ſes précieuſes reliques.

Il manquoit encore une des ſix religieuſes, que le général devoit donner pour l'établiſſement de leur ordre en France. On lui demanda la ſœur Iſabelle de S. Paul, qui demeuroit au couvent de Burgos, & qui étoit parente de Madame du Pucheul : il l'accorda ; & permit de l'emmener, quand on paſſeroit par cette ville.

Telles furent les ſix Carmelites Eſpagnoles, qui furent choiſies pour fonder le Carmel François : les meres, Anne de Jéſus, que le général nomma prieure de la nouvelle fondation, & Iſabelle des Anges, qu'il en nomma ſouſprieure ; les ſœurs, Béatrix de la Conception, Eléonore de S. Bernard, Iſabelle de S. Paul & Anne de S. Barthélemi (*r*).

(*r*) Nous avions cru devoir nous borner à ce qu'on vient de lire, touchant les ſix Carmelites qui furent amenées d'Eſpagne. Mais les Carmelites de France, qui ont une vénération filiale pour la mémoire de leurs premieres meres, & qui déſirent qu'elle ſoit honorée, nous ont demandé de donner un abrégé de leur vie ; & nous n'avons pas pu nous refuſer à une demande ſi légitime. Nous allons donc parler ſucceſſivement de toutes ces religieuſes Eſpagnoles, en ſuivant l'ordre des dates de leur mort. Ce que nous en dirons, fera voir combien M. de Bérulle avoit raiſon d'écrire à Madame Acarie, que, *ſi Sainte Théreſe vivoit encore, elle ne pourroit pas donner à la France de meilleures Carmelites, à moins qu'elle n'y vînt elle-même.*

I. La mere Anne de Jéſus naquit, le 25 Novembre 1545, à Médine-du-Champ, dans le royaume de Léon. Ses parents étoient nobles, mais peu fortunés : ſon pere ſe nommoit Jacques Lobere ; & ſa mere, Françoiſe Torrès. Ils n'eurent que deux enfants ; Anne, & un fils nommé Chriſtophe, qui ſe fit Jéſuite & qui mourut ſaintement. Anne étoit encore au berceau, lorſqu'elle perdit ſon pere. Elle fut ſourde & muette juſqu'à l'âge de ſept ans ; & à cette époque elle eut l'ouie & la parole, après qu'on eut fait pour

Le général reçut à Avila les adieux des religieuſes qu'il envoyoit en France. L'affection paternelle de

elle un pélerinage à l'égliſe de Notre-Dame-du-Port, que ſes ancêtres avoient fait bâtir.

Dès ſa plus tendre jeuneſſe, on appercevoit en elle les premiers indices de cette grandeur d'ame qui la caractériſa toujours. Elle n'avoit que neuf ans, lorſque ſa mere mourut. Celle-ci, dans ſes derniers moments, déſira qu'au nom d'Anne que portoit ſa fille, on ajoutât celui de Françoiſe qu'elle portoit elle-même. Anne répondit auſſitôt, *qu'elle n'avoit pas beſoin de cette précaution pour ſe ſouvenir de ſa mere, & que ſon cœur lui ſuffiſoit pour cela.* Quand ſon frere ſe fit Jéſuite, elle reſſentit vivement cette ſéparation. Mais elle alla promptement s'en conſoler dans la priere, fit vœu de conſerver ſa virginité, & s'en revint avec gaieté dire à ſa grand-mere ce qu'elle avoit fait. *Je ne pleurerai plus Don Chriſtophe*, lui dit-elle; *je ſuis charmée qu'il ſe conſacre à Dieu, & je viens de m'y conſacrer auſſi.* On repréſenta à la grand-mere qu'un vœu de cette importance, fait ſans ſon conſentement par un enfant ſi jeune, pouvoit être annullé. Anne répliqua: *Je ſaurai bien le rendre valable, en le renouvellant tous les jours, juſqu'à ce que je ſois libre de diſpoſer de ma perſonne.*

A l'âge de quinze ans, comme ſa beauté la faiſoit rechercher en mariage, elle ſe lavoit le viſage avec de l'eau froide, & s'expoſoit enſuite au ſoleil, afin de gâter la fraîcheur de ſon teint. Sa grand-mere parut vouloir la marier: Anne, pour ſe ſouſtraire aux ſollicitations qu'on lui faiſoit à ce ſujet, demanda la permiſſion de ſe retirer à Plaiſance, chez des parents de ſon pere; & elle l'obtint. Cependant ſon cœur ne fut pas à l'abri de la tentation dans ce nouveau ſéjour. Elle ſentit naître en elle de l'inclination pour un de ſes couſins, qui la demanda en mariage; & il fallut que la Providence vînt à ſon ſecours, pour la garantir du piége que le Démon lui tendoit, dans le deſſein de la rendre infidelle à ſon vœu. La mort d'une de ſes amies, qui étoit jeune & belle, lui fit faire de ſérieuſes réflexions ſur la fragilité des choſes humaines. Elle ſe ſouvint de ſes promeſſes, ſe coupa les cheveux ſur-le-champ, prit ce qu'on appelloit l'*habit de Béate*, fit vœu d'entrer dans l'ordre le plus parfait; & revêtue de ſon nouvel habit, elle alla ſe préſenter dans une compagnie nombreuſe où ſe trouvoient ſes parents.

Vers le même temps, elle trouva, dans le P. Pierre Rodriguez, Jéſuite, un guide capable de diriger ſa conſcience. Elle lui découvrit ſes diſpoſitions intérieures; &, s'abandonnant entierement à ſa conduite, elle le pria de retrancher en elle tout ce qui mettroit de l'oppoſition à la grace. *Songez*, lui dit-elle, *que Dieu vous demandera compte de la perfection à laquelle je ne ſerai pas arrivée par votre*

l'un, & l'affection filiale des autres, parurent alors d'une maniere ſenſible. Les religieuſes montrerent

faute. Encouragé par les heureuſes diſpoſitions de ſa pénitente, le P. Rodriguez ne négligea rien pour la faire arriver au plus haut dégré de perfection. Sous ſa conduite, Anne fit de tels progrès dans les voies de Dieu, qu'à Plaiſance, ſa piété la faiſoit généralement appeller *la reine des filles*.

En 1570, le P. Rodriguez eut occaſion de faire, à Tolede, connoiſſance avec Sainte Théreſe, qui fondoit des Carmelites dans cette ville. Il en inſtruiſit Anne, qui ſoupiroit après le moment où elle pourroit entrer en religion; & lui offrit de parler à la fondatrice. Anne y conſentit. La ſainte, d'après le récit que le P. Rodriguez lui fit de ſa pénitente, l'accepta ſur-le-champ, & lui écrivit en ces termes: *Soyez la bien venue; je ne vous regarderai pas comme ma novice, mais comme ma compagne dans l'œuvre de Dieu.* Sainte Théreſe lui laiſſa la liberté de choiſir la maiſon qu'elle voudroit, parmi les ſix de ſon ordre qui étoient déja fondées. Cependant elle lui indiqua le couvent d'Avila, qu'elle appelloit *ſon aîné*. Anne prit l'habit dans cette maiſon, le premier Août 1570; & pour répondre encore au déſir de la ſainte, elle ajouta le nom de Jéſus à celui qu'elle portoit déja.

Lorſque Sainte Théreſe eut vu de près cette novice, elle conçut encore plus d'eſtime pour elle, que les bons témoignages d'autrui ne lui en avoient inſpiré. Trois mois après qu'Anne eut pris l'habit religieux, la ſainte la mena fonder avec elle les Carmelites de Salamanque, & la fit maîtreſſe des novices dans ce monaſtere. Anne couchoit dans la chambre de ſa ſainte mere, ne la quittoit jamais, étoit la confidente de tous ſes projets; & en contemplant ce parfait modele qu'elle avoit ſous les yeux, elle ſe formoit aux divers emplois qu'elle remplit ſi bien dans la ſuite.

Ses novices étoient des prodiges de vertu. On tâchoit d'en avoir pour les couvents de Carmelites qu'on fondoit en différentes villes d'Eſpagne; & lorſqu'on demandoit à leur maîtreſſe comment elle s'y prenoit pour les faire marcher dans le chemin de la perfection, elle répondoit: *Je fais marcher chacune d'elles dans la voie par où la grace veut la conduire; je m'attache à bien connoître cette voie, & à en écarter les obſtacles.* La dot qu'on offroit, n'étoit pas pour elle un motif de recevoir une novice: elle ne recevoit que celles qui méritoient d'être reçues, quand même elles n'auroient apporté aucune dot. Elle exigeoit qu'outre la vocation, elles euſſent encore *du bon ſens, de l'éducation & de la ſanté.* Elle les portoit à l'obéiſſance, à la mortification intérieure, à la charité, à la liberté d'eſprit & à la fidélité aux exercices religieux. Elle diſoit, par rapport à ce dernier point: *Faire les choſes avant ou après*

en répandant des larmes, qu'elles regrettoient beaucoup leur pere ſpirituel. Quoiqu'elles s'em-

le moment marqué, quand on eſt en religion, c'eſt ne préſenter à Dieu que du verjus ou des raiſins ſecs.

Un vaiſſeau qui ſe rompit dans ſa poitrine, penſa l'empêcher de faire ſes vœux. Cet accident lui arriva à la ſuite d'une viſion où Dieu lui révéla, comme il le fit auſſi à Sainte Théreſe, qu'une perſonne commettroit un péché grave. Sa ſanté s'étant rétablie, elle fit profeſſion le 22 Octobre 1571. Par humilité, elle avoit demandé de ne faire ſes vœux qu'en qualité de ſœur converſe; mais Sainte Théreſe s'y étoit oppoſée. Les Carmelites réformées faiſoient autrefois profeſſion à la grille de leur chœur, & en public, comme tous les autres ordres. Lorſque la ſœur Anne de Jéſus fit la ſienne, il lui ſurvint un extaſe qui l'empêcha de prononcer pour la troiſieme fois la formule de ſes vœux : car il eſt d'uſage au Carmel de prononcer trois fois cette formule. Ce fut à cette occaſion que Sainte Théreſe régla que ſes filles feroient déſormais leurs vœux dans le chapitre, afin de dérober aux regards étrangers les graces extraordinaires que Dieu leur faiſoit. La publicité néceſſaire à la profeſſion religieuſe eſt remplacée chez les Carmelites par la cérémonie de la priſe du voile noir, qu'on reçoit en public quelques jours après l'émiſſion des vœux.

Anne rempliſſoit toujours avec le même ſuccès l'office de maîtreſſe des novices. Comme ſes extaſes étoient plus fréquentes que jamais, Sainte Théreſe défendit de l'interrompre dans ces moments précieux. Cependant, pour l'en diſtraire un peu, elle lui donna encore l'office de portiere. Ces deux offices étoient, de la part de Sainte Théreſe, des marques d'une grande confiance : néanmoins cette ſainte continuoit de mettre à l'épreuve la vertu de la ſœur Anne de Jéſus.

Un jour que Sainte Théreſe étoit au parloir avec quelques perſonnes du dehors, Anne vint la trouver pour lui demander la permiſſion de voir un étranger qui ſe diſoit ſon parent. *Voyez ſon orgueil*, s'écria Sainte Théreſe; *elle dit qu'un gentilhomme la demande, pour faire voir qu'elle eſt noble; comme ſi la nobleſſe étoit quelque choſe parmi nous.* Anne répondit, pour s'excuſer, qu'elle n'avoit parlé que d'un étranger; & la ſainte la reprit de ce qu'elle ne recevoit pas en ſilence la réprimande qu'on lui faiſoit. Sainte Théreſe lui commandoit quelquefois de parler de Dieu, en préſence de la communauté; & lorſqu'Anne ſe mettoit en devoir d'obéir, la ſainte l'accuſoit d'être une orgueilleuſe qui ſe croyoit capable d'inſtruire les autres. Anne ſe taiſoit; & bientôt on lui reprochoit de ne pas faire ce qu'on lui avoit commandé.

En 1574, Sainte Théreſe la chargea de fonder le couvent de

preſſaſſent d'aller en France pour y établir leur ordre, elles n'en reſtoient pas moins attachées de

---

Véas, l'en établit prieure, & fut la premiere à lui obéir pendant tout le temps qu'elle reſta elle-même dans cette maiſon. Ce fut à Véas qu'Anne de Jéſus prit avec Dieu cet engagement admirable auquel elle ne manqua jamais : c'étoit *de ne s'attacher, partout où elle iroit, qu'à le ſervir & à le faire ſervir ; & de lui abandonner le ſoin de pourvoir au temporel.* Son zèle pour la converſion d'un eccléſiaſtique qui entretenoit avec une fille un commerce ſcandaleux, penſa lui couter la vie. Elle reçut, de la part de cette fille, un bouillon empoiſonné ; & l'ayant pris ſans défiance, elle ne put éviter entierement le funeſte effet du poiſon : la violence des vomiſſements lui cauſa une deſcente, qu'elle conſerva tout le reſte de ſes jours.

Dieu lui faiſoit connoître l'état de la conſcience des autres : elle opéra auſſi pluſieurs miracles en faveur de ſes ſœurs. Elle montroit dans la conduite des affaires, une intelligence & un courage qui étoient au-deſſus de ſon ſexe. Cette intelligence & ce courage parurent d'une maniere éclatante, dans la querelle que les Carmes mitigés ſuſciterent aux Carmes réformés, pendant qu'elle étoit prieure pour la ſeconde fois. L'obéiſſance empêchoit Sainte Thérèſe d'agir elle-même : mais Anne agit ſi bien à ſa place, qu'elle obtint du Pape le bref qui ſéparoit, l'un de l'autre, les deux ordres de Carmes. Ses amis & ſes ennemis la louerent également de la conduite qu'elle avoit tenue dans cette circonſtance. Le provincial l'appelloit *la capitaineſſe des prieures après Thérèſe d'Aumade ;* & la ſainte ne faiſoit pas difficulté de dire : *Anne a les œuvres, & j'ai le bruit ; j'ai jetté les fondemens de l'édifice, mais elle l'a élevé & ſoutenu.* Elle lui écrivit à ce ujet : *Ma fille & ma couronne, je ne ſaurois me laſſer de remercier Dieu d'avoir amené votre révérence à ma religion ; vous en êtes la colonne.* Elle détermina le chapitre provincial à remercier Anne de ce qu'elle avoit fait pour le ſuccès de l'importante affaire dont nous venons de parler.

En 1582, Sainte Thérèſe l'envoya fonder les Carmelites de Grenade. Anne commit alors une faute que ſes premiers hiſtoriens ont cru devoir paſſer ſous ſilence, & que l'éditeur du ſecond volume de la nouvelle traduction Françoiſe des Lettres de Sainte Thérèſe (Dom la Taſte Bénédictin, évêque de Bethléem & viſiteur des Carmelites, note ſur la Lettre 101,) a cru devoir rapporter, pour montrer que la vertu la plus brillante a ſes éclipſes, & qu'il eſt beau, quand on a fait une faute, de la réparer généreuſement. Anne, contre l'intention de la ſainte & contre celle de ſes ſupérieurs, emmena, pour faire avec elle cette fondation, plus de religieuſes qu'on ne lui avoit per-

cœur au gouvernement des Carmes Eſpagnols. En effet, avant de partir, elles demanderent qu'il leur

mis d'en emmener. Enſuite elle parut choquée de ce qu'on n'avoit pas eu pour elle tous les égards qu'on devoit avoir, quoiqu'on n'eût pas eu intention d'y manquer. Elle ſouffrit que ſes religieuſes en murmuraſſent, & elle en murmura elle-même. On peut voir dans la lettre & la note citées ci-deſſus, avec quelle fermeté Sainte Théreſe la réprimanda à ce ſujet, & avec quelle humilité elle reçut la réprimande.

Anne étoit dangereuſement malade, lorſque Sainte Théreſe mourut; en la même année 1582. La ſainte lui apparut à l'inſtant même de ſa mort; & Anne fut miraculeuſement guérie. Cette mere fut bientôt regardée comme l'*Eliſée du Carmel réformé*. S. Jean de la Croix ſous la direction duquel elle s'étoit miſe, l'appelloit *un ſéraphin*. Il ajoutoit *que ſi Dieu avoit enlevé Sainte Théreſe à la réforme, il lui avoit laiſſé la mere Anne de Jéſus pour la conſoler*. Le Pere Dominique Bagnez, qui les avoit confeſſées toutes les deux, diſoit qu'*Anne n'étoit pas inferieure à ſa mere en dons ſurnaturels, & qu'elle la ſurpaſſoit en qualités naturelles*.

En 1586, les miracles qui s'operoient tous les jours au tombeau de Sainte Théreſe, inſpirerent à Philippe II le déſir d'avoir un couvent de Carmelites à Madrid. La mere Anne de Jéſus fut miſe à la tête de cette fondation; & elle ſe concilia bientôt le reſpect & la confiance de l'impératrice, & de l'infante Iſabelle qui fut dans la ſuite gouvernante des Pays-Bas. L'attachement qu'elle avoit pour les conſtitutions de l'ordre où elle étoit entrée, & ſon courage à les défendre, rendirent inutiles les efforts que le P. Nicolas de Jeſus-Maria, provincial des Carmes réformés, fit en 1590, pour multiplier les ſupérieurs du nouvel ordre, & changer quelque choſe à ſes conſtitutions. S. Jean de la Croix qui penſoit comme elle, ſuccomba aux mauvais traitements qu'il eut alors à ſouffrir. La mere Anne de Jéſus ſouffrit auſſi beaucoup de mauvais traitements; & elle montra auſſi beaucoup d'humilité, de réſignation & de patience. *J'ai vu une femme accablée de peines*, dit l'impératrice, dont cette mere refuſa la protection, dans cette circonſtance; *j'ai vu une femme accablée de peines, qui a mépriſé toute la faveur que j'ai pu lui offrir: l'Eſpagne ſeroit heureuſe, ſi elle avoit beaucoup d'ames de cette trempe*. La mere Anne de Jéſus alla au couvent de Salamanque, en 1594; & elle y demeura pendant dix ans. En allant à ce monaſtere, elle paſſa par Alve, où la ducheſſe de ce nom avoit fait faire une châſſe magnifique, pour y mettre le corps de Sainte Théreſe; & ce fut elle qui mit ce ſaint corps dans la châſſe que cette dame lui deſtinoit.

Nous ne parlerons pas ici de la maniere dont la mere Anne

fût permis de revenir en Eſpagne, lorſque la fondation Françoiſe ſeroit bien affermie : & dans la

---

de Jéſus fut choiſie, en 1604, pour établir le Carmel de France ; ni de ce qu'elle fit à Paris & à Pontoiſe, pour répondre aux vues qu'on avoit eues ſur elle : nous en parlons dans le texte de ce Livre.

En 1605, elle fut chargée de fonder les Carmelites de Dijon : elle appelloit cette maiſon *ſon petit Bethléem*, parcequ'elle étoit très-pauvre. Elle y reſta juſqu'au 7 Janvier 1607 : elle en ſortit alors pour fonder les Carmelites de Bruxelles, dont l'infante Iſabelle déſiroit la fondation ; & elle emmena avec elle M. de Bretigny & les Carmelites Eſpagnoles, Béatrix de la Conception & Eléonore de S. Bernard.

Nous avons déja dit pourquoi les religieuſes Eſpagnoles qui établirent le Carmel de France, quitterent ſi promptement ce royaume. La mere Anne de Jéſus paroiſſoit s'y déplaire encore plus que les autres. Elle ne pouvoit ſe familiariſer avec les mœurs Françoiſes ; & ſon air toujours grave & ſérieux, donnoit aux ſupérieurs de l'éloignement pour elle. D'ailleurs, elle regrettoit trop ouvertement les Carmes. Enfin, depuis qu'elle avoit quitté ſa patrie, elle recevoit du Seigneur moins de graces ſenſibles qu'elle n'en recevoit auparavant. Quelle que fût ſa réſignation par rapport à tous ces points, il lui échappoit quelquefois des plaintes innocentes : *Il me ſemble*, diſoit-elle, *que Dieu & mon ame ſont reſtés en Eſpagne, & que mon corps ſeul eſt venu en France.*

Outre les Carmelites de Bruxelles, elle fonda encore celles de Louvain & celles de Mons. Nous ne parlons pas d'un grand nombre d'autres maiſons qu'elle fit fonder par des religieuſes qu'elle avoit élevées : le couvent des Carmelites de Cracovie en Pologne eſt de ce nombre.

La mere Anne de Jéſus avoit donné au public, en 1588, la premiere édition Eſpagnole des Œuvres de Sainte Thereſe. Lorſqu'elle fut à Bruxelles, elle les fit traduire en Flamand, & enſuite en Latin. Elle ſollicita vivement les Carmes réformés de la Congrégation Eſpagnole à s'établir dans les Pays-Bas ; & à leur refus, elle eut recours à ceux de la Congrégation Italienne, qui s'y établirent en 1610. Par affection pour les Carmes de ſon pays, elle s'étoit réſervé, ainſi qu'à ſes compagnes qui étoient avec elle dans les Pays-Bas, le pouvoir de retourner en Eſpagne, pour ſe remettre ſous le gouvernement de ces religieux. Elle voulut uſer de ce pouvoir avant de mourir. Mais Dieu l'en reprit ; & elle crut entendre une voix intérieure qui lui diſoit : *Tu es ſortie de ton pays pour moi, & tu veux y retourner pour toi.*

Pendant les ſept dernieres années de ſa vie, elle fut tourmentée par des maladies cruelles : la paralyſie l'empêchoit même de porter ſa main juſ

ſuite, cinq d'entr'elles quitterent la France, quand elles virent que le gouvernement des Carmelites

---

qu'à ſon front pour faire le ſigne de la croix. Dieu l'éprouvoit auſſi par des peines intérieures qui étoient preſque continuelles. Malgré toutes ſes ſouffrances, cette ſervente religieuſe conſervoit toujours ſa patience & ſa préſence d'eſprit. Elle obſervoit ſa règle autant que ſon état lui permettoit de l'obſerver. On la chargea de la conduite des novices ; & elle remplit cette fonction avec autant de zèle & de ſuccès qu'autrefois. On l'obligea encore de prendre la place de prieure ; & ce fut alors qu'elle dit : *Eſt-il poſſible que dans l'état où je ſuis, la religion m'impoſe un ſi rude fardeau, tandis que l'égliſe me diſpenſe d'une grande partie de ſes préceptes ?*

Cette vertueuſe mere fut, juſques dans ſes derniers moments, un modele de pénitence & de régularité. Un peu avant de mourir, elle demanda qu'on la mît à terre ſur ſa paillaſſe : elle vérifioit ainſi la prédiction de Sainte Théreſe, qui lui avoit annoncé qu'elle ne mourroit pas dans ſon lit. L'office vint alors à ſonner ; la mourante s'étant apperçue que la communauté reſtoit auprès d'elle, dit à haute voix : *La cloche eſt ſonnée, mes ſœurs ; qu'eſt-ce qui vous arrête ?* Quelques inſtants auparavant elle avoit demandé à boire un peu d'eau, & l'on avoit oublié de lui en donner : par eſprit de mortification, elle ne voulut pas réitérer ſa demande.

La mere Anne de Jéſus mourut à Bruxelles, le 4 Mars 1621, à l'âge de ſoixante-quinze ans. Son corps, que ſes infirmités avoient rendu difforme, reprit alors ſa premiere beauté. On partagea ſes habits, pour ſatisfaire la dévotion de tous ceux qui vouloient en avoir quelque partie. L'infante Iſabelle, ayant pris pour elle le crucifix, envoya la moitié du ſcapulaire à ſon frere Philippe III, & l'autre moitié à ſa niece Anne d'Autriche. Elle fit auſſi tirer le portrait de la défunte ; & elle aſſiſta à ſes funérailles avec l'archiduc ſon époux. On attribue pluſieurs miracles à la mere Anne de Jéſus ; & nous avons déja dit que ſa cauſe étoit pendante à la congrégation des rites.

(Voyez ſa Vie traduite de l'Eſpagnol du P. Ange Maurique Bernardin, par M. Gauthier, à Paris chez Taupinart, 1636, in-8°. M. l'Abbé de Montis en a donné un abrégé, qui a paru in-12, en 1788, à Paris chez Gueffier. Il y a joint un livre entier, dans lequel il rapporte comment en 1783, après que divers couvents des Pays-Bas eurent été détruits par l'empereur Joſeph II, les religieuſes de ces couvents furent reçues en France par Madame Louiſe prieure des Carmelites de S. Denys. Il dit que les Carmelites de Bruxelles apporterent avec elle le corps de la mere Anne de Jéſus ; & celles d'Anvers, le corps de la

de ce pays reſtoit entre les mains des eccléſiaſtiques ſéculiers que le Pape en avoit chargés. Le

---

mere Anne de S. Barthélemi. Nous ajoutons qu'en 1790, elles reporterent ces corps dans leur patrie, lorſqu'elles allerent rétablir leurs maiſons, qui bientôt furent détruites de nouveau. Voyez auſſi les Œuvres de Sainte Théreſe, de la traduction d'Arnaud d'Andilly ; & les Lettres de cette ſainte, de la nouvelle traduction.)

II. La ſœur Anne de S. Barthélemi a écrit ſa vie en Eſpagnol, par ordre de ſes ſupérieurs ; & le P. Cyprien de la Nativité de la Sainte Vierge, Carme déchauſſé, l'a traduite en François. On trouve cette traduction dans les *Opuſcules de la vénérable mere Anne de S. Barthélemi*, qui ont paru in-12, en 1646, à Paris chez Sébaſtien Huré. On trouve auſſi dans ce volume un traité *Des excellentes vertus de la vénérable mere Anne de S. Barthélemi*, par le P. Thomas d'Aquin de S. Joſeph, Carme déchauſſé. Ces deux ouvrages ſont poſtérieurs à une *Vie de la mere Anne de S. Barthélemi*, traduite de l'Eſpagnol du P. Henriquez Bernardin, par M. Gauthier, à Paris chez le même libraire, 1636, in-8°. Il exiſte encore une Vie de la même religieuſe, qui a été publiée à Bruxelles chez Jean Smedt, 1708, in-8°. Elle eſt diviſée en quatre parties : les trois premieres ne ſont que les *Opuſcules*, & le *Traité des excellentes vertus*, dont nous avons parlé ci-deſſus : la quatrieme contient les *Vies des principales Carmelites élevées par la mere Anne de S. Barthélemi.*

Avant de commencer l'abrégé de la Vie de la ſœur Anne de S. Barthélemi, nous avertiſſons le lecteur qu'il y ſera ſouvent queſtion de la ſainte familiarité qu'elle mettoit dans ſon commerce avec Dieu, & des graces extraordinaires qu'elle recevoit de lui. Nous aurions cru manquer à la fidélité qui convient à l'hiſtoire, ſi nous avions paſſé ſous ſilence ces choſes étonnantes, que la ſœur Anne nous apprend elle-même. Pourroit-on ne pas ajouter foi au récit qu'a fait une perſonne dont l'ame étoit ſi pure, ſi éclairée dans les voies de Dieu, & qui, pendant ſa vie & après ſa mort, a été ſi reſpectée de ceux qui la connoiſſoient ? La vérité de ce qu'elle rapporte, paroît à découvert dans ſon ſtyle plein de naiveté, d'humilité & d'onction. D'ailleurs, quand on pourroit récuſer ſon témoignage, pourroit-on récuſer auſſi le témoignage de tant de perſonnes dignes de foi, qui ont vécu avec elle, & qui rapportent les mêmes choſes qu'elle ? Ces perſonnes ſont la mere Marie de S. Jérôme, couſine de Sainte Théreſe, & maîtreſſe de noviciat de la ſœur Anne de Saint Barthélemi, qui a laiſſé une relation des vertus & des révélations de ſon éleve ; la ſœur Théreſe de Jéſus, niece de Sainte Théreſe, qui avoit demeuré à Avila avec la ſœur

général, en leur donnant sa bénédiction, leur recommanda de ne pas dégénérer des vertus de leur

---

Anne ; & qui a mis aussi par écrit ce qu'elle avoit remarqué en elle de plus édifiant ; la sœur Eléonore de S. Bernard, qui vint avec elle en France, & qui a composé sa vie ; le P. Jérôme Gratien, qui avoit connu la sœur Anne, & qui a mis sa vie en dialogues ; les Carmelites d'Anvers qui ont attesté juridiquement ses vertus & ses miracles ; enfin, M. Gauthier qui l'amena d'Espagne, & qui eut avec elle une intime liaison pendant les sept années qu'elle passa en France. (V. le prologue que ce dernier a mis à la tête de sa traduction de la Vie de la sœur Anne de Saint Barthélemi, écrite par elle-même.)

Anne de S. Barthélemi naquit le premier Octobre 1549, à Almandral, bourg situé près d'Ubalde daus la Vieille-Castille. Son pere étoit un laboureux assez riche, qui s'appelloit Ferdinand Garcia ; & sa mere se nommoit Marie Macanas. Tous les deux étoieut pieux, & donnoient à leurs enfants une éducation Chrétienne. Ils eurent trois fils ; & quatre filles, dont Anne paroit avoir été la derniere.

Dès son enfance, Dieu lui inspira une grande horreur pour le péché. Avant qu'elle sût parler, & lorsqu'elle apprenoit encore à marcher, sa mere avertit un jour qu'on prît garde de la laisser tomber. Une de ses sœurs dit alors, qu'elle seroit trop heureuse de mourir à cet âge, parcequ'elle iroit droit au ciel. « Une autre de mes sœurs, » dit Anne elle-même dans sa » Vie (ch. 1), répondit aussi- » tôt : *Conservons-la, parce-* » *qu'elle pourra être sainte.* » La premiere répliqua : *Cela* « *est incertain, parcequ'à sept* » *ans les enfants commencent* » *à pécher.* J'entendois cette » conversation, continue la » sœur Anne ; & comme on » parloit de péché, j'élevai les » yeux, sans savoir ce que je » faisois. Il me sembla voir le » ciel s'ouvir, & notre Seigneur » se présenter à moi avec une » grande majesté. Ce spectacle » étoit nouveau pour moi : je » fus saisie d'une frayeur res- » pectueuse, parceque je sentis » que c'étoit-là mon Dieu & » mon juge ; & je fus pénétrée » d'une vive crainte de tomber » dans le péché. Lorsque j'eus » sept ans, cette crainte se re- » nouvella en moi, & me fit » répandre beaucoup de larmes. » Une de mes sœurs s'en étant » apperçue, me demanda ce que » j'avois. Je le lui dis, & j'ajou- » tai que j'aimois mieux mou- » rir que de pécher. Je devins » aussitôt dévote à quelques » saints, particulierement à la » Sainte Vierge & à S. Joseph ; » & chaque jour je les priois » de me garantir du péché, & » je leur demandois surtout le » don de chasteté.

» Avec de tels protecteurs, » continue-t-elle, je fus bientôt » éprise d'amour pour le bon » Jésus. Dans tout ce que je

ſainte mere, & de conſerver précieuſement ſon eſprit. Enſuite il les remit entre les mains du pro-

» faiſois, je déſirois d'être vue » de lui & de lui plaire : c'é- » toit-là ma penſée ordinaire. » Quand j'étois ſeule, je re- » gardois par la fenêtre, ſi je » ne le verrois pas dans les » champs ; & je faiſois cela avec » ſimplicité & innocence..... » Etant un jour à prier avec » quelque conſolation, (ce de- » voit être une conſolation d'en- » fant,) je dis à notre Sei- » gneur : *Mon Dieu, donnez- » moi la permiſſion d'aller jouer » avec mes compagnes ; je re- » viendrai enſuite avec vous.* Il » me ſembla qu'il agréoit ma » demande. Quand je manquois » de prier les ſaints à qui j'avois » dévotion, je craignois qu'ils » ne ſe fâchaſſent contre moi, » & j'allois auſſitôt leur de- » mander pardon ».

Lorſque tout cela ſe paſſoit, Anne n'avoit pas encore atteint ſa dixieme année. A cette époque, elle perdit ſon pere & ſa mere, & elle reſta ſous la conduite de ſes freres & de ſes ſœurs. « Ils m'envoyoient, dit-elle » (ch. 1), garder le troupeau » dans un champ près du vil- » lage. Cette commiſſion me » cauſa d'abord une grande pei- » ne : mais le Seigneur me » conſola bientôt, & les champs » devinrent délicieux pour moi. » Le chant des oiſeaux me por- » toit au recueillement, & j'y » demeurois des heures entie- » res. Souvent auſſi le petit » Jéſus venoit s'aſſeoir auprès » de moi, pendant que j'étois » ainſi recueillie ; & lorſque je » ſortois de ce recueillement » je le trouvois ſur le bord de » ma robe. Il étoit beau ; & » ſes yeux étoient ſi remplis de » charmes, que je ne pouvois » le regarder ſans être ravie de » joie. Il portoit ſes cheveux » à la Nazaréenne, & ſa taille » étoit ſemblable à la mienne. » Je ne puis dire ce que je » ſentois alors : il me ſembloit » que j'etois dans un paradis » de gloire. J'aurois voulu ne » quitter jamais ce divin en- » fant, & aller dans quelque » déſert pour jouïr plus libre- » ment de lui. *Mon Seigneur,* » lui dis-je un jour, *puiſque* » *vous voulez me faire compa-* » *gnie, n'allons pas dans un* » *lieu où il y ait d'autres per-* » *ſonnes : il ſuffit que je ſois* » *avec vous, pour que rien ne* » *me manque.* Il rit de ma de- » mande ; & ſans parler, il me » témoigna que ce n'étoit pas » là ce qu'il déſiroit de moi ».

Ce que nous venons de citer de la ſœur Anne de S. Barthélemi, nous la fait bien connoître ; & nous montre combien le Seigneur aime à ſe communiquer aux ames pures, ſurtout dans la premiere jeuneſſe.

Le déſir d'être ſeule avec Jéſus-Chriſt, & de faire pénitence, fit prendre un jour à cette ſainte enfant la réſolution de quitter ſes freres, & de s'en aller, revêtue d'un habit d'homme, s'établir dans quelque déſert. Elle concerta l'exécution de ce projet avec une parente qui étoit auſſi jeune qu'elle,

vincial de Caſtille, & d'un autre Carme réformé, qu'il avoit chargés de les conduire à Paris.

« & qui, dit-elle (ch. 2), étoit » bien plus vertueuſe ». Mais Dieu permit que chacune d'elles ne pût ouvrir la porte de ſa maiſon pendant la nuit, quoiqu'elles le fiſſent ordinairement ſans la moindre difficulté ; & elles abandonnerent leur pieux deſſein.

Un cœur qui aimoit le Seigneur d'un amour ſi tendre, ne devoit pas être inſenſible à la miſere des pauvres. Anne ſe privoit ſouvent de ſes repas pour les nourrir, & ſe dépouilloit quelquefois de ſes habits pour les revêtir. Quand elle fut un peu plus âgée, elle éprouva des tentations par rapport à la pureté ; mais elle les ſurmonta en recourant à la priere & en mortifiant ſon corps.

L'enfant Jéſus & ſa ſainte mere, qui lui apparoiſſoient fréquemment, l'aſſurerent pluſieurs fois qu'elle ſeroit religieuſe. Notre Seigneur lui montra même ſi diſtinctement le couvent des Carmelites de S. Joſeph d'Avila, que Sainte Théreſe achevoit de bâtir, qu'au bout de pluſieurs années, quand Anne s'y préſenta, elle reconnut à leur habit les religieuſes qui lui avoient été montrées dans cette viſion : elle reconnut même un vaſe de la maiſon, dans lequel elle avoit alors demandé à boire pour étancher ſa ſoif. Elle ſe confeſſoit au curé du bourg où elle demeuroit. Ce fut lui, qui ſans ſavoir la viſion qu'elle avoit eue, lui parla le premier du monaſtere d'Avila. Il écrivit aux religieuſes de ce couvent : elle déſirerent de voir Anne ; & après l'avoir vue, elles en furent tellement ſatisfaites, qu'elles promirent de la recevoir auſſitôt que cela ſeroit poſſible.

Anne, qui juſqu'alors avoit gardé le ſecret ſur ſa vocation, fut obligée d'en faire part à ſes freres. Ceux-ci vouloient la marier ; & pour la détourner de l'état religieux, ils mirent tout en œuvre, les promeſſes & les menaces, les careſſes & les mauvais traitements. Pour conſommer l'épreuve de cette ame généreuſe, Dieu permit que les peines intérieures ſe joigniſſent à la perſécution extérieure. Anne endura tout avec une patience admirable : elle eut recours à la douceur, pour gagner ſes freres ; & aux bonnes œuvres, pour ſe rendre Dieu favorable. Enfin, ayant obtenu le conſentement de ſa famille, elle entra au monaſtere d'Avila, le 2 Novembre 1568. L'époque de ſon entrée en religion eſt facile à déterminer : elle dit elle-même dans ſa Vie (ch. 15), qu'elle a vécu quatorze ans avec Sainte Théreſe ; & l'on ſait que cette ſainte eſt morte en 1582. La mere Marie de Saint Jérôme, en l'abſence de la ſainte réformatrice dont elle étoit couſine, donna l'habit religieux à la jeune Anne, & ajouta le nom de S. Barthélemi à celui qu'elle portoit déja. La profeſſion de cette novice fut différée juſqu'à l'année 1572 ; & le jour de

On

On partit d'Avila, le 29 Août ; & l'on ſe rendit à Burgos, pour y prendre la ſœur Iſabelle de S.

---

l'Aſſomption de la Sainte Vierge, elle fit ſes vœux en qualité de ſœur converſe. Elle eſt la premiere qui ait été reçue en cette qualité chez les Carmelites réformées : Sainte Thereſe avoit cru juſqu'alors qu'elle pourroit ſe paſſer de ſœurs converſes.

Dieu qui vouloit donner à la ſœur Anne une grande force d'ame, lui avoit ôté les conſolations ſenſibles, dès la premiere année de ſon noviciat. Elle ſe plaignit à notre Seigneur de cette dure privation, & lui dit amoureuſement : *Qu'eſt-ce que ceci, mon Dieu ! m'avez-vous donc abandonnée ? Si je ne vous connoiſſois pas ; je croirois que vous m'avez trompée ; & ſi j'avois penſé que vous duſſiez vous retirer de moi, je ne me ſerois point faite religieuſe.* Mais ce divin Sauveur lui fit connoître qu'elle ne devoit plus le chercher *dans les tendreſſes de l'enfance ;* & elle entra courageuſement dans le chemin de la croix.

A un vif déſir de ſa perfection, elle joignit un zèle ardent pour le ſalut des autres. Notre Seigneur donna encore une nouvelle ardeur à ſon zèle, en lui révélant qu'un grand nombre d'ames ſe perdoit en France par la contagion de l'héréſie. Cette penſée fut préſente à ſon eſprit pendant quinze ans : & le prêtre Julien d'Avila, qui accompagnoit ſouvent Sainte Thereſe dans ſes fondations, ayant craint qu'Anne ne fût dans l'illuſion par rapport à cet objet, fut raſſuré par la ſainte elle-même.

La ſœur Anne obéiſſoit à ſes ſupérieurs avec la plus grande exactitude. Julien d'Avila dont nous venons de parler, & qui la confeſſoit, lui ayant dit pour l'éprouver, de tenir ſon doigt dans le feu pendant l'eſpace d'un *credo*, elle le fit ſans en reſſentir de douleur. Dans une autre circonſtance, Sainte Thereſe lui ayant commandé de dormir auſſitot qu'elle ſe ſeroit miſe au lit, quoiqu'ordinairement ſon ſommeil fût retardé par les tranſports divins qui la ſaiſiſſoient dès qu'elle étoit couchée, elle obéit fidelement, après avoir dit à notre Seigneur avec ſimplicité : *Je n'ai pas permiſſion de reſter avec vous ; il faut que vous me laiſſiez dormir.* « C'eſt une choſe admirable, dit-elle à ce ſujet (ch. 9), de voir comment notre » Seigneur veut que nous obéiſſions. Car il me laiſſoit dormir comme les autres ; & en » me réveillant, je le trouvois » dans mon ame, où il attendoit la fin de mon ſommeil ».

Elle avoit tant d'attrait pour les humiliations & les ſouffrances, qu'étant portiere, elle fit croire au ſacriſtain qu'elle étoit une grande péchereſſe, & lui perſuada de dire aux ouvriers qui alloient entrer dans la maiſon, qu'ils devoient donner des ſoufflets à la religieuſe qui leur ouvriroit ; & ils le firent. Mais quand Sainte Thereſe

Paul. Lorſqu'on y fut arrivé, le provincial de Caſtille éleva une difficulté qui pouvoit retarder le

---

en fut informée, elle régla que la portiere n'ouvriroit plus la porte de clôture qu'en préſence de deux autres religieuſes.

Les mortifications qu'elle pratiquoit, & le zèle du ſalut des ames qui la dévoroit, nuiſirent à ſa ſanté pendant quelque temps. Les médecins lui ordonnerent des remedes qui l'affoiblirent encore davantage ; de ſorte que Sainte Théreſe ne put l'emmener avec elle à la fondation du couvent de Séville. L'année ſuivante, cette ſainte revint à Avila ; & quoique la ſanté de la ſœur Anne ne fût pas encore rétablie, elle la chargea d'avoir ſoin des malades : pour la mettre en état de remplir cet office, notre Seigneur la guérit miraculeuſement.

Depuis ce moment, la ſœur Anne de S. Barthélemi ne quitta plus Sainte Thereſe, juſqu'au jour où celle-ci mourut. C'étoit Jéſus-Chriſt lui-même qui avoit ordonné à la ſainte de prendre cette ſœur pour compagne, en l'aſſurant qu'elle lui ſeroit très-utile dans les maladies auxquelles elle étoit ſujette, & dans les fatigues que lui, cauſoient ſes fondations. Sainte Théreſe ſe louoit beaucoup de la vertu & de la diſcrétion de la ſœur Anne : elle la conſultoit quelquefois ſur ce qu'elle avoit à faire ; & elle lui prédit un jour qu'elle n'iroit pas en purgatoire.

Voici ce que la ſœur Anne de S. Barthélemi dit elle-même du bonheur qu'elle eut de vivre dans une ſi grande intimité avec ſa ſainte mere, & du malheur qu'elle eut de la perdre : « Etant enfant, quand j'avois » fait quelques fautes, je diſois à notre Seigneur que je » ſerois meilleure, ſi je vivois » avec une ſainte. C'étoit lui » qui me donnoit ce déſir ; & » à ma honte, quand il s'eſt » réaliſé, je n'ai pas profité » de la compagnie de la ſainte, » comme en auroient profité » beaucoup d'autres.... Tout » le temps que j'ai paſſé avec » elle, ne m'a pas paru un » ſeul jour. Je voyois Jéſus-» Chriſt en elle ; & ce point » de vue augmentoit ſans ceſſe » le reſpect que je lui portois. » Je l'affectionnois beaucoup ; » & elle me payoit de retour. » J'étois contente de la voir » agréer mes petits ſervices, & » vouloir que je fuſſe toujours » auprès d'elle. Elle ſouffroit » beaucoup dans ſes voyages ; » & j'en reſſentois de la peine » au-delà de ce qu'on peut » s'imaginer. Ce qui m'affli-» geoit le plus, c'étoit de ne » pas trouver dans les auberges » de quoi la ſoulager. Je paſ-» ſois les nuits auprès d'elle, » quand il le falloit ; & je n'en » ſouffrois pas, parceque je la » ſervois avec grand plaiſir. » (Ch. 13 & 14.)

» Je fus bleſſée au vif, quand » elle me dit à Alve qu'elle » mourroit de la maladie dont » elle étoit frappée. Juſqu'à ſa

départ pendant longtemps. Il exigea qu'on fournît une caution de deux milles écus d'or, pour payer

» mort, je ne la quittai que » pendant un moment, lorſque » le P. Antoine de Jéſus, un » des premiers Carmes réfor- » més, m'envoya prendre quel- » que nourriture ; la ſainte » me fit auſſitôt rappeller. Elle » avoit perdu la parole, quand » je revins auprès d'elle ; &, » me regardant en ſouriant, » elle me fit mille careſſes, me » prit avec ſes mains, & mit » ſa tête entre mes bras. Je la » tins ainſi pendant quatorze » heures : elle étoit dans une » extaſe ſi douce, qu'elle pa- » roiſſoit ne pas mourir aſſez » tôt, pour jouïr des embraſ- » ſements de ſon époux. Ma » douleur étoit extrême : mais » j'apperçus tout-à-coup, & je » vis pendant l'eſpace d'un » *credo*, notre Seigneur qui » étoit au pied du lit de la » mourante, & qui ſe prépa- » roit à la conduire au ciel ; » & cette viſion me porta à la » réſignation. Je dis alors à » Dieu, *que quand il voudroit* » *me conſerver ma bonne mere* » *ſur la terre, je le prierois de* » *ne le pas faire, même pen-* » *dant un inſtant.* A peine » eus-je achevé ces mots, qu'elle » expira doucement ». (Ch. 15.)

La ſœur Anne de S. Barthélemi fut encore plus favoriſée de Dieu après la mort de Sainte Thereſe, qu'elle ne l'avoit été auparavant. La ſainte, qu'elle ne pouvoit s'empêcher d'invoquer, parcequ'elle la croyoit dans le ciel, lui apparoiſſoit fréquemment.

Les ſupérieurs ne tarderent pas à faire revenir la ſœur Anne au monaſtere d'Avila. Quelques années après, on l'envoya au couvent de Madrid, où, par ſa prudence & ſa douceur, elle parvint à faire goûter la prieure, contre laquelle les religieuſes étoient prévenues. On avoit tant de confiance en elle dans cette maiſon, que toutes les perſonnes qui y demeuroient lui parloient de leurs diſpoſitions intérieures, comme ſi elle eût été maîtreſſe des novices.

Longtemps avant la fondation des Carmelites de France, notre Seigneur révéla à la ſœur Anne de S. Barthélemi qu'elle y ſeroit employée, & qu'elle y auroit à ſoufrir. Entr'autres choſes, il lui dit, « que cette » grande œuvre ne réuſſiroit » pas ſans elle ; & que les re- » ligieuſes qui l'accompagne- » roient en France, en ſorti- » roient preſqu'auſſitôt qu'elles » y ſeroient entrées ». (Ch. 26.) Lorſque le moment de la fondation fut arrivé, il la raſſura par rapport à la crainte qu'elle avoit de ne pouvoir y ſervir ; & il lui prédit que *les ames s'attacheroient à elle, comme les oiſeaux s'attachent à la glue.*

Trois mois après que la ſœur Anne fut arrivée à Paris, les ſupérieurs des Carmelites, qui vouloient la faire prieure du couvent qu'on alloit fonder à Pontoiſe, décidérent qu'elle prendroit le voile noir. Sainte Thereſe & le provincial de l'or-

les frais du retour des Carmelites Eſpagnoles, ſi elles ne reſtoient pas deux ans en France. M. de

dre, avoient déjà voulu le lui donner en Eſpagne ; mais par eſprit d'humilité, elle l'avoit refuſé. Le même eſprit la portoit à le refuſer encore : d'ailleurs, la mere Anne de Jéſus, & les autres religieuſes Eſpagnoles, excepté la ſœur Eléonore de S. Bernard, n'étoient pas d'avis qu'elle le reçût, dans la crainte que cette nouveauté ne tirât à conſéquence. Cependant elle ſe ſoumit à la déciſion de ſes ſupérieurs, qui ſe trouvoit confirmée par une apparition de Jéſus-Chriſt. Elle prit donc le voile noir, le 13 Janvier 1605 ; & elle partit auſſitôt pour ſe rendre au nouveau monaſtere de Pontoiſe, dont elle fut prieure pendant huit mois. Elle étoit ſi aimée au-dedans & au-dehors de la maiſon, que quand on la rappella pour gouverner le premier couvent de Paris, à la place de la mere Anne de Jéſus qui alloit en fonder un à Dijon, on fut obligé, pour éviter le tumulte, de la faire ſortir de Pontoiſe pendant la nuit ; & pour empêcher qu'elle ne fût reconnue, on lui le manteau de ſon neveu ſur les épaules, & ſon chapeau ſur la tête : ce neveu, par attachement pour ſa tante, étoit venu d'Eſpagne avec elle.

La mere Anne de S. Barthélemi ſe conduiſit dans ſon nouveau priorat, avec une prudence, une douceur & une fermeté admirables. Ses novices avoient en elle la plus grande confiance. « Elles étoient » toutes fort régulieres, dit-» elle (ch. 29) ; & Dieu les » combloit des graces les plus » précieuſes. Quoique la plu-» part d'entr'elles fuſſent des » demoiſelles de qualité, elles » agiſſoient avec tant d'inno-» cence & de ſimplicité, qu'on » auroit dit qu'elles étoient re-» venues à l'âge de l'enfance. » Elles étoient auſſi franches » & auſſi ſinceres avec moi que » ſi je les euſſe élevées ». La mere Anne de S. Barthélemi en reçut vingt-huit à la profeſſion religieuſe, pendant les trois ans qu'elle fut prieure du premier couvent. On rapporte que Sainte Chantal, frappée de l'air de ſainteté qu'elle appercevoit dans cette maiſon, demanda d'y être reçue novice : & que la mere Anne de Saint Barthélemi lui répondit, qu'*elle ne pouvoit pas être fille de Sainte Théreſe, parcequ'elle ſeroit un jour ſa ſœur, en devenant, comme elle, fondatrice d'un ordre.*

En 1608, la mere Anne de S. Barthélemi fut envoyée à Tours pour y fonder des Carmelites. C'étoit M. de Fonteines-Marans qui faiſoit cette fondation ; & il avoit demandé que la mere Anne fût miſe à la tête de l'entrepriſe. Les trois années de ſon priorat étant révolues, elle demanda de revenir à Paris, pour avoir la conſolation de voir les Carmes réformés qui s'y établiſſoient, & qu'elle regardoit toujours com-

Bretigny qui avoit du crédit à Burgos, d'où ſa famille étoit originaire, fournit la caution qu'on exigeoit.

me ſes peres ſpirituels. Mais, lorſqu'elle vit qu'ils renonçoient pour toujours au droit de gouverner les Carmelites de France, elle ſe décida, d'après une apparition de Sainte Théreſe, & malgré les repréſentations de M. de Bérulle qui la croyoit utile au Carmel François, à aller dans les Pays-Bas ſe réunir à la mere Anne de Jéſus. Celle-ci avoit tâché d'emmener l'autre avec elle, quand elle avoit quitté la France; & depuis ſon départ, elle ne ceſſoit de l'engager à venir la rejoindre.

La mere Anne de S. Barthélemi partit de Paris, au commencement de l'année 1611. Lorſqu'elle arriva dans les Pays-Bas, elle fut très-favorablement accueillie de l'infante Iſabelle, ainſi que de l'archiduc. L'intime familiarité qu'elle avoit eue avec Sainte Thérèſe, & la ſainteté qui brilloit en elle, la firent reſpecter de tous ceux qui la connurent. Elle demeura d'abord à Mons, pendant près d'un an; elle alla enſuite fonder les Carmelites d'Anvers. La troiſieme année de ſon ſéjour dans cette ville, elle commença à écrire ſa vie, par ordre des ſupérieurs. On ne la reſpectoit pas moins à Anvers qu'à Mons. Pluſieurs princes étrangers lui écrivirent pour la conſulter ſur des affaires importantes. Deux fois, elle empêcha par ſes prieres que les Hollandois ne s'emparaſſent de la ville par ſurpriſe. Elle fit pluſieurs prédictions, & opéra pluſieurs miracles. Elle n'oublia jamais qu'elle avoit été ſœur converſe. Toute prieure qu'elle étoit, elle s'occupoit quelquefois du travail de la cuiſine, & lorſqu'on paroiſſoit s'en étonner, elle diſoit: *C'eſt notre ſainte mere qui eſt votre prieure; & moi, je ne ſuis propre qu'à l'office de cuiſiniere.*

Pendant les deux dernieres années de ſa vie, elle eut pluſieurs attaques d'apoplexie, qui finirent par la conduire au tombeau. L'infante Iſabelle envoyoit ſouvent ſes médecins pour la voir: mais ces attentions extraordinaires faiſoient beaucoup ſouffrir cette humble religieuſe. *Peut-on*, diſoit-elle, *s'inquiéter ainſi de la ſanté d'une pauvre Carmelite? Ceſſez, ô mon Dieu, de permettre ces inquiétudes; & faites que je meure ſans bruit.* Sa demande fut exaucée: car au moment qu'on s'y attendoit le moins, elle mourut à Anvers, le 7 Juin 1626.

L'infante Iſabelle voulut avoir le ſcapulaire de la mere Anne de S. Barthélemi; & pluſieurs princes ſe rendirent à Anvers pour aſſiſter à ſes funérailles. Dieu a manifeſté ſa ſainteté par divers miracles; & quelques-uns de ces miracles ont été approuvés par l'évêque de Gand, que le ſaint-ſiége avoit chargé de les examiner. Nous avons déjà dit que ſa cauſe étoit pendante à la congrégation des rites.

Les Carmelites Françoiſes du

Dès que cette affaire fut terminée, on loua deux voitures ; l'une pour les religieuſes Eſpagnoles,

---

premier couvent conſervent une quarantaine de Lettres qui furent écrites à différentes perſonnes par la mere Anne de S. Barthélemi. A l'occaſion de ces lettres, nous allons rapporter un fait miraculeux, qui montre combien eſt grand le mérite de l'obéiſſance. Sainte Théreſe ſe trouvoit un jour dans la néceſſité de répondre à pluſieurs lettres qu'elle avoit reçues ; & la ſœur Anne qui ne ſavoit point écrire, ſouffroit beaucoup de ne pas pouvoir la ſoulager dans ſon travail. La ſainte vit la peine de cette ſœur ; & avoua que ſi elle avoit ſû écrire, elle auroit pu l'aider dans cette circonſtance. *Mais rien n'eſt impoſſible à l'obéiſſance*, dit la ſœur Anne ; *& ſi vous m'ordonniez d'écrire, j'écrirois.* Sainte Théreſe le lui ordonna ; ſur-le-champ, cette ſœur écrivit auſſi facilement que ſi elle eût appris à écrire. Depuis ce moment-là, elle eut toujours la même facilité pour l'écriture, ſans jamais en faire aucun apprentiſſage.

(V. auſſi l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Tours.*)

III. La ſœur Eléonore de S. Bernard étoit fille de Jean Corbari Spinola, gentilhomme Génois ; & d'Eléonore de Baviere, de l'illuſtre famille de ce nom. Elle naquit le 6 Mars 1577, à Spa près de Liége, où ſa mere prenoit les eaux. Elle n'avoit que huit ans, lorſque ſes parents quitterent l'Italie pour aller s'établir à Madrid. Ce fut là qu'elle perdit ſa mere, à l'âge de 12 ans.

Eléonore montra, dès l'enfance, un grand amour pour les pauvres. Un jour, où elle n'avoit pas autre choſe à donner qu'un bijou très-précieux, elle le donna à un homme qui lui demandoit l'aumône, en lui recommandant de ſe retirer auſſitôt, de peur qu'on ne lui reprît ce qu'il venoit de recevoir. On s'appercevoit déja qu'elle avoit du goût pour la vie religieuſe, parcequelle aimoit à bâtir de petits couvents ; & ce goût ne fit que croître avec l'âge. Une demoiſelle que ſa mauvaiſe ſanté obligeoit de quitter le couvent des Carmelites de Lueſches, lui ayant parlé avantageuſement de cette maiſon, elle demanda à ſon pere la permiſſion de s'y préſenter ; & après quelque réſiſtance, il la lui accorda. Elle prit donc l'habit religieux dans ce monaſtere, en 1597 ; & l'on ajouta le nom de S. Bernard à celui qu'elle portoit déja. La tendreſſe paternelle ſe réveilla dans le cœur du chevalier Spinola, lorſque ſa fille alloit faire profeſſion ; & il fallut que cette courageuſe fille ſoutînt un nouveau combat contre la nature. Elle en ſortit victorieuſe ; & elle fit ſes vœux, le 4 Octobre 1598.

La ſœur Eléonore de S. Bernard ſe diſtingua, dès ſon entrée en religion, par un attrait ſingulier pour les mortifications corporelles, & un courage hé-

& une autre pour les dames Françoiſes. Les hommes monterent à cheval ; & toute la compagnie,

---

roïque à ſurmonter toutes les répugnances de la nature. Elle étoit ſi obéiſſante à ſes ſupérieurs, que s'étant une fois proſternée, comme on le fait en certain cas chez les Carmelites, elle reſta toute la nuit dans cette gênante poſture, parcequ'on avoit oublié de la faire relever. Pendant l'oraiſon, ſon cœur étoit ſi embrâſé de l'amour divin, qu'on dit avoir vu un jour des rayons de lumiere ſortir de ſa poitrine. Elle aimoit à ſervir les malades ; & il ſe préſenta une occaſion de ſatisfaire pleinement le goût qu'elle avoit pour cette œuvre de charité : une maladie générale retenoit à l'infirmerie les religieuſes de la maiſon, & il n'y avoit qu'elle & la prieure qui fuſſent en état de ſecourir les autres.

En 1599, quoiqu'on n'eût pas encore à Lueſches connoiſſance du projet qui avoit été formé, de faire venir en France des Carmelites Eſpagnoles pour y établir leur ordre, le Frere François de l'Enfant-Jéſus prédit à la ſœur Eléonore qu'elle ſeroit du nombre de celles qu'on y enverroit. Lorſque la mere Anne de Jéſus l'amenoit en France, elle voulut lui procurer la ſatisfaction de voir ſon pere : pour la faire jouir de cette douce entrevue, il ne falloit que ſe détourner un peu de la route. Mais la ſœur Eléonore ne voulut pas conſentir à ce petit détour, *parceque ſon obédience portoit qu'elle iroit droit en France*. Pendant le voyage, elle forma une intime liaiſon avec la ſœur Anne de S. Barthélemi ; & comme on l'a vu, elle fut la ſeule des religieuſes Eſpagnoles, qui penſa que cette ſœur devoit prendre le voile noir, pour être établie prieure du nouveau monaſtere de Pontoiſe. La ſœur Eléonore fut élue ſouſprieure du couvent du fauxbourg S. Jacques, lorſque la mere Anne de S. Barthélemi vint y être prieure. Elle aida beaucoup cette mere à remplir les fonctions de ſa place. *Une des grandes graces que Dieu m'ait faites*, lui dit un jour la mere Anne de S. Barthélemi, *c'eſt de m'avoir donné l'aide de votre révérence. Ma fille, Dieu veut que nous ayons toutes les deux un même eſprit & une même volonté.*

La mere Anne de Jéſus n'ayant pas voulu aller dans les Pays-Bas ſans la mere Eléonore, celle-ci crut devoir l'y ſuivre. Elle fut employée à la fondation des Carmelites de Bruxelles, de Louvain & de Mons ; & elle devint prieure du dernier de ces couvents. Elle y eut quelques chagrins, qui l'engagerent à ſe démettre de ſa place : mais la mere Anne de Jéſus témoigna hautement qu'elle s'y étoit bien conduite. Pendant les quatre années que la mere Eléonore paſſa enſuite à Bruxelles, elle contribua à faire venir dans les Pays-Bas les Carmes réformés, & la mere Anne de S. Barthélemi. En 1612,

qui ſe trouvoit alors compoſée de vingt-deux perſonnes, ſe mit en marche pour gagner la France,

elle alla fonder avec cette mere les Carmelites d'Anvers ; & elle fut miraculeuſement guérie par elle, d'une maladie grave qui l'attaqua dans cette maiſon. C'étoit pour la ſeconde fois qu'elle obtenoit de Dieu cette grace, par l'entremiſe de la mere Anne de S. Barthélemi. En 1617, elle fonda les Carmelites de Malines, & elle en fut prieure. Elle revint à Mons, pour y occuper la même place. Enfin, en 1622, on l'envoya fonder les Carmelites de Gand ; & elle fut prieure de cette maiſon, où elle demeura juſqu'à ſa mort.

La mere Eléonore ſe conduiſit toujours avec beaucoup de ſageſſe & de douceur, dans les différents monaſteres qu'elle fut chargée de gouverner ; & ce fut elle qui empêcha les Carmelites de Bourges de paſſer ſous l'obéiſſance de l'évêque diocéſain. Elle obtint des magiſtrats de Gand des ſecours ſpirituels pour les Catholiques que les Hollandois perſécutoient dans les Pays-Bas. Après la mort de la mere Anne de S. Barthélemi, elle fit pourſuivre à Rome l'affaire de ſa béatification. Les dépoſitions qu'elle fit à ce ſujet étoient ſi remplies de l'eſprit de Dieu, que les commiſſaires Apoſtoliques diſoient qu'on rempliroit un jour à ſon égard de ſemblables formalités. Son attrait pour le ſervice des malades étoit toujours le même : elle vouloit qu'on n'épargnât rien pour les ſoulager ; & ſurtout qu'on prît ſoin des jeunes religieuſes, *qui ſont*, diſoit-elle, *l'eſpérance de la maiſon*. Elle ſe privoit elle-même de ce qui étoit à ſon uſage, pour le leur donner.

Plus les myſteres de la religion lui paroiſſoient incompréhibles, plus elle étoit portée à les croire. *Cette foi deſtituée de raiſons humaines*, diſoit-elle, *me porte à la dévotion*. Dieu, pour l'éprouver pendant quelque temps, permit que l'effrayante penſée de ſa réprobation future roulât dans ſon eſprit : mais enſuite il la délivra de ſes frayeurs. Elle eut des vues ſurnaturelles ſur des choſes qu'elle ne pouvoit naturellement connoître. L'idée de ſon indignité la portoit quelquefois à ſe retirer de la ſainte table ; mais elle ne le fit plus, après l'avertiſſement qu'une novice lui donna d'une maniere agréable. *Ma mere*, lui dit-elle, *en vous retirant de la table Euchariſtique, parceque vous ne vous croyez pas diſpoſée à la communion, vous faites comme un payſan, qui devant recevoir le roi, le feroit attendre à la porte, ſous prétexte que ſes plats & ſes pots ne ſeroient pas bien rangés.*

La mere Eléonore fut tourmentée, preſque toute ſa vie, par les douleurs de la pierre ; & ſon amour pour Dieu lui rendoit précieuſes ces cruelles douleurs. Un jour qu'elle ſouffroit plus qu'à l'ordinaire, elle engagea la mere Anne de S.

On y entra vers la fin de Septembre, après avoir couru quelques dangers dans des chemins difficiles.

Barthélemi à demander à Dieu qu'il lui donnât quelque ſoulagement dans ſes ſouffrances ; & pendant ce temps-là, elle le prioit de ſon côté de la faire ſouffrir encore davantage. La mere Anne, à qui Dieu fit connoître ce ſecret, dit à la mere Eléonore : *Qu'eſt-ce que ceci ? Vous me faites prier pour votre ſoulagement, & vous demandez de plus grandes ſouffrances !* Dans ſa derniere maladie, elle recommandoit principalement aux religieuſes qui entouroient ſon lit, *la fidélité à la grace, & l'obéiſſance aux ſupérieurs.*

La mere Eléonore de Saint Bernard mourut ſaintement à Gand, le 12 Avril 1639 ; & on lui attribue pluſieurs miracles. Les Carmelites de cette ville, quand elles vinrent en France en 1783, y apporterent ſon corps, qu'elles reporterent dans leur patrie en 1790.

(Sa Vie a été écrite par le P. Marchand, religieux Franciſcain. Nous n'avons pas pu nous procurer cet ouvrage ; & nous avons été obligé de nous borner à l'extrait qu'on en trouve dans l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, I vol. *Paris.*)

IV. La ſœur Iſabelle de S. Paul naquit à Anvers, le 16 Janvier 1560. Don Martin de Chavaria, ſon pere, étoit un gentilhomme Eſpagnol, qui avoit épouſé dans les Pays-Bas une demoiſelle dont on ignore le nom. Iſabelle étoit l'aînée des cinq enfants qu'il eut de ſon épouſe. On ne ſait rien de ſon enfance, ni des premieres années de ſa jeuneſſe : on ſait ſeulement qu'elle avoit dix-ſept ans, lorſque les troubles des Pays-Bas obligerent ſon pere de retourner en Eſpagne.

A l'âge de vingt ans, après avoir conſulté ſon confeſſeur, elle fit vœu d'embraſſer la vie religieuſe. Son pere ſongeoit alors à la marier avec un de ſes couſins germains : mais comme elle ſavoit qu'il étoit rempli de religion, elle ne fit pas difficulté de lui faire part de l'engagement ſacré qu'elle avoit contracté. Elle le pria ſeulement de choiſir lui-même l'ordre où elle devoit entrer ; & elle ſoumettoit à ſon choix les ordres des Franciſcaines, des Dominicaines & des Carmelites. Don Martin de Chavaria conſulta le célebre P. Grenade, Dominicain ; & celui-ci répondit à Iſabelle par un billet qu'elle conſerva longtemps, & dont M. de Bérulle lui fit faire le ſacrifice lorſqu'elle étoit en France. Ce billet étoit conçu en ces termes : *Ce qui brille le plus à préſent dans l'égliſe de Dieu, c'eſt la réforme de la mere Thérèſe ; prenez ceci pour la volonté de Dieu.* Ce Pere lui recommandoit auſſi de ne ſe préſenter pour être Carmelite, qu'après s'être exercée à la pratique des vertus de cet état : *Sans cette précaution*, ajoutoit-il, *bien des perſonnes religieuſes, même avec de la vocation,*

On apprit bientôt que le roi d'Eſpagne envoyoit l'ordre d'empêcher les Carmelites de ſortir de ſon

---

ſe montrent mal dans le cloître.

D'après cet avis, la jeune Iſabelle renonça aux parures ; & s'adonna à l'oraiſon, juſqu'à y paſſer des nuits entieres. Elle jeûnoit fréquemment ; & cette année-là, elle le fit depuis le jeudi-ſaint juſqu'au jour de Paques. Elle traitoit ſon corps avec une grande rigueur ; & non contente de ſe mortifier en ſecret, elle alloit ſervir en public les malades dans les hôpitaux. Un genre de vie ſi auſtere épuiſa bientôt ſes forces : & lorſque le P. Marian de S. Benoit, un des premiers Carmes réformés, qui travailloit à la faire recevoir chez les Carmelites, lui écrivit de la part de Sainte Théreſe, qu'elle pouvoit choiſir celui de ſes couvents qui lui conviendroit, le mauvais état de ſa ſanté ne lui permit pas d'y entrer. Il lui fallut ſept à huit ans pour la rétablir ; & elle ne prit l'habit religieux à Burgos, que le 20 Décembre 1588 : On ajouta le nom de S. Paul à celui qu'elle portoit déja. La pauvreté du couvent qu'elle choiſit, lui avoit paru d'abord une raiſon de ne pas s'y préſenter : *Quand on eſt dans le beſoin*, diſoit-elle, *le travail devient néceſſaire ; & ce travail peut nuire à l'eſprit d'oraiſon.* Elle étoit même ſur le point d'aller au couvent de Palence. Mais la mere Thomaſſine la fit changer de ſentiment, en lui diſant *que le travail commandé par l'obéiſſance n'eſt jamais contraire à l'eſprit de priere.*

La ſœur Iſabelle de S. Paul conſerva dans le cloître le goût qu'elle avoit dans le monde pour la priere & la mortification. Son exactitude à garder le ſilence étoit ſi grande, qu'elle paſſoit quelquefois des jours entiers ſans dire une parole. Elle étoit ſi retenue dans ſes regards, qu'après quelques mois de ſéjour dans la maiſon, elle n'en connoiſſoit pas encore bien les endroits les plus fréquentés. Elle fit profeſſion, le 28 Mars 1590. Pour modérer l'attrait qu'elle avoit pour la vie contemplative, on la chargea, dès quelle eut fait ſes vœux, de remplir les fonctions d'infirmiere & de proviſoire. (Chez les Carmelites, la proviſoire a ſoin des proviſions qui ſe trouvent dans la maiſon, & pourvoit à la nourriture de la communauté.)

M. de Bretigny, qui étoit originaire de Burgos, y ſéjournoit ordinairement, pendant les voyages qu'il faiſoit en Eſpagne. Ainſi les Carmelites de cette ville furent les premieres inſtruites du projet qu'on avoit d'établir leur ordre en France. Zèlée pour le ſuccès de cette entrepriſe, la ſœur Iſabelle écrivit aux ſupérieurs, afin de les engager à la favoriſer. Elle ne parla pas du déſir qu'elle avoit d'y être employée ; mais elle fut très-ſatisfaite quand le provincial lui annonça que la mere Anne de Jéſus l'avoit demandée, & que ſon départ étoit fixé au lendemain.

La ſœur Iſabelle fut nommée

royaume : mais, comme on n'étoit plus sur les terres de sa domination, on continua de marcher, & l'on arriva à Bayonne.

---

prieure des Carmelites de Pontoise, après la mere Anne de S. Barthélemi ; & pendant les deux ans qu'elle occupa cette place, elle fut un modèle de vertu. Madame Acarie disoit d'elle : *Je n'ai jamais vu d'esprit mieux réglé ; elle est toute entiere à chaque action, sans en anticiper le moment, & sans la confondre avec un autre.* La mere Isabelle veilloit à ce qu'on ne fît pas de fautes dans la récitation de l'office divin ; & elle disoit « qu'une religieuse » ne pouvoit pas mettre trop » d'exactitude à cet exercice, » parcequ'elle prioit devant » Jésus-Christ présent dans le » saint sacrement ». Elle disoit encore : *Il est du devoir d'une prieure, de prendre garde à ce que tout ce qui sert au saint sacrifice, soit tenu avec ordre & respect.* Sa dévotion à J. C. immolé sur l'autel, la portoit à entendre toutes les messes qu'on disoit dans le couvent ; & cette dévotion ne l'empêchoit pas de remplir toutes les obligations de sa place. Elle avoit tant de complaisance pour les Carmelites Françoises, qu'elle s'accommodoit de leur nourriture, quoiqu'elle y eût beaucoup de répugnance. Par amour pour la pauvreté religieuse, elle n'abandonnoit ses habits que quand la vétusté les avoit mis hors d'état de lui servir. *Il faut*, disoit-elle, *porter pauvrement un habit pauvre.* Elle obéissoit ponctuellement aux moindres ordres des supérieurs. Enfin, elle avoit tant d'attrait pour les humiliations & les mépris, qu'elle portoit envie aux personnes qui étoient dans le cas d'en éprouver.

La mere Anne de Jésus, qui partit pour Bruxelles au mois de Janvier 1607, demanda bientôt que la mere Isabelle de S. Paul vînt l'aider à fonder des maisons de Carmelites dans les Pays-Bas. D'après l'avis de M. Gallemant, celle-ci alla rejoindre l'autre, au mois d'Octobre de la même année. Elle fut employée à la fondation des Carmelites de Louvain ; & elle fonda celles de Tournay & de Valenciennes. Elle revint ensuite au couvent de Louvain, où elle resta jusqu'à sa mort. C'étoit elle qui avoit fait bâtir ce monastere, avec les seuls fonds de la Providence. Aussi disoit-elle : *La Providence est le grand trésor des élus ; & notre sainte mere ne nous en a pas laissé d'autre.*

Elle montra beaucoup de patience dans les maladies dont Dieu l'affligea. Elle disoit dans la derniere : *Nous n'avons que cette vie pour souffrir avec Jésus-Christ ; & nous avons toute l'éternité pour jouïr de sa sainte présence.* Quand on lui demandoit ce qui pouvoit la soulager, elle répondoit : *Tout m'est égal ; vous avez trop de soin de moi.* Elle se confessoit souvent dans les derniers temps de sa vie ; & comme on s'en étonnoit,

Quand on fut dans cette ville, le provincial des Carmes de Caſtille, qui devoit accompagner

---

parcequ'on ne lui voyoit faire aucun mal, elle dit : *N'eſt-ce pas aſſez que je ne faſſe aucun bien ?* Elle mourut à Louvain, le 6 Mai 1641. Le peuple de cette ville, qui la regardoit comme une ſainte, vint en foule pour la voir après ſa mort ; & afin de ſatisfaire ſa dévotion, on fut obligé de laiſſer, pendant trois jours, le corps de la défunte expoſé près de la grille.

L'oraiſon jaculatoire que la mere Iſabelle de S. Paul faiſoit ordinairement, étoit celle-ci : *Béni ſoit le Dieu des Anges.* Elle avoit pour maxime, qu'*il faut parler peu & agir beaucoup.* Quand elle avoit quelque choſe à faire, elle diſoit : *Conſultons le Seigneur avant tout.* Elle diſoit encore : *Le meilleur fruit de l'oraiſon, eſt d'aimer Dieu de tout ſon cœur, & le prochain comme ſoi-même.*

(V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, I vol. *Paris.*)

V. La mere Iſabelle des Anges naquit, le 5 Février 1565, à Villecaſtin dans le diocèſe de Ségovie, de parents nobles & vertueux. Son pere ſe nommoit Don Jean Marquez Meſſia : il étoit très-conſidéré à la cour d'Eſpagne ; & pendant cinq ans, il fut chargé des affaires du roi Catholique auprès du duc de Florence. Sa mere s'appelloit Marie Ibagnez. Ils eurent quatre fils & quatre filles : ſept de ces enfants entrerent dans l'état eccléſiaſtique ou dans l'état religieux ; l'aîné des fils fut le ſeul qui reſta dans le monde.

Dès ſon enfance, Iſabelle joignoit aux agréments de la figure une ſi grande douceur de caractere, qu'on la nommoit *Iſabelle la pacifique.* Elle étoit pieuſe envers Dieu, dévote à la Sainte Vierge, ſoumiſe à ſes parents, & ſenſible à la miſere des pauvres. Malgré ſes bonnes qualités, elle avoit beaucoup de répugnance pour la vie religieuſe ; & dans la crainte qu'on ne l'y deſtinât, elle ne vouloit point apprendre à lire. Elle prit du goût pour les parures ; mais ce goût naiſſant fut bientôt réprimé par l'éducation Chrétienne qu'on lui donnoit. Elle conçut une affection particuliere pour une de ſes ſœurs, qui s'appelloit Béatrix : elles s'exerçoient, avec une ſainte rivalité, à la pratique des vertus de leur âge ; quelquefois elles jeûnoient au pain & à l'eau ; & quelquefois auſſi elles portoient le cilice.

Pendant l'avent de 1588, les deux ſœurs faiſoient une confeſſion générale, lorſque Dieu les appella au Carmel. Après avoir obtenu le conſentement de leurs parents, elles prirent enſemble l'habit religieux chez les Carmelites de Salamanque, le 6 Mai 1589. Au nom que portoit Iſabelle, on ajouta celui des Anges.

La promptitude avec laquelle la ſœur Iſabelle des Anges avoit obéi à la vocation divine, ne lui avoit pas ôté ſa répugnance pour la vie religieuſe, dès l'inſ-

jusqu'à Paris les religieuses Espagnoles, fut rappelé par le général ; & le provincial des Carmes

tant même où elle étoit entrée dans le monastere. La premiere fois qu'elle parut au parloir, il lui sembla que chacune des pointes de la grille lui perçoît le cœur. Mais Dieu vint à son secours ; & le lendemain du jour où elle prit l'habit, elle se porta avec une admirable facilité aux pratiques de son état les plus difficiles. Elle étoit surtout exacte à garder le silence. *En entrant dans cette maison*, disoit-elle, *j'ai vu une sainte qui mit son doigt dans sa bouche, pour me faire entendre que je devois me taire.* Par amour pour l'humilité & le travail, elle désiroit de n'être que sœur converse : mais on s'y opposa ; & le P. Ribera, Jésuite, lui dit à ce sujet, *que l'humilité & le travail se trouvoient aussi avec le voile noir.* Elle fit profession avec sa sœur, le 31 Aout 1590. Elle remplit avec zèle les différents offices dont elle fut chargée. Elle avoit de l'attrait pour les pénitences & les mortifications : elle aimoit à aider ses compagnes dans leurs travaux, & à servir les malades. Après la mort d'une infirme dont elle avoit pris soin pendant quatorze ans, elle dit à des religieuses qui paroissoient étonnées qu'elle fût affligée de cette mort : *Vous ne savez pas ce que je perds, en ne pouvant plus servir Dieu dans la personne de sa servante.*

Isabelle étoit sousprieure du couvent de Salamanque, lorsqu'on vint y chercher la mere Anne de Jésus pour l'emmener en France. Elle ressentit la joie la plus vive, quand M. de Bérulle lui annonça que le général l'avoit nommée pour être aussi employée à l'établissement du Carmel François. Le provincial vouloit entreprendre de la retenir en Espagne : mais ayant entendu une voix qui lui parloit intérieurement, il la laissa suivre son obédience. On a vu que dans le voyage, la colonie du Carmel Espagnol courut quelques dangers. La mere Isabelle y montra tant de courage, que les dames Françoises l'appelloient *la vaillante Espagnole.*

Pendant que la mere Anne de Jésus fut en France, elle ne négligea rien pour perfectionner la mere Isabelle des Anges dans la pratique des vertus religieuses. Elle la prit avec elle, quand elle alla fonder le couvent des Carmelites de Dijon, & l'en fit sousprieure. Elle auroit bien voulu l'emmener dans les Pays-Bas, quand elle s'y retira : mais la mere Isabelle refusa de la suivre. Les Carmelites d'Espagne, & les parents que cette mere avoit dans ce pays, voulurent aussi la faire revenir dans sa patrie. Elle résista toujours à leurs pressantes sollicitations : *Notre Seigneur & la Sainte Vierge*, disoit-elle à ce sujet, *m'ont donné la France pour partage ; & je ne la quitterai jamais.*

En 1606, lorsque la mere Isabelle passa par Paris pour

de Catalogne le remplaça. De Bayonne, on vint à Bordeaux.

aller fonder les Carmelites d'Amiens, la mere Anne de S. Barthélemi, par déférence pour elle, voulut qu'elle donnât l'habit religieux à deux poſtulantes du premier monaſtere. La ducheſſe de Longueville la préſenta alors à Marie de Médicis ; & à Madame Eliſabeth, qui fut depuis reine d'Eſpagne : ces princeſſes lui firent le plus gracieux accueil. A Amiens, elle fut très-eſtimée du comte & de la comteſſe de S. Paul. Cette princeſſe, qui n'avoit pas encore eu d'enfant, accoucha d'un fils qui fut duc de Fronſac ; & elle crut qu'elle devoit ſa naiſſance aux prieres de la mere Iſabelle. Un an après qu'il fut né, elle obtint encore, par les prieres de la même religieuſe, la guériſon de cet enfant chéri : de ſorte qu'elle diſoit publiquement, qne ſon fils étoit deux fois redevable de la vie à la mere Iſabelle. Avant de partir pour aller faire la fondation des Carmelites de Rouen, cette mere introduiſit celles d'Amiens dans la nouvelle maiſon qu'on leur avoit bâtie. Elle fonda le premier couvent des Carmelites de Bordeaux, en 1610 ; celui de Toulouſe, en 1616 ; & celui de Limoges, en 1618. Elle reſta juſqu'à ſa mort dans le dernier de ces monaſteres.

La mere Iſabelle avoit tant d'affection pour le ſacrement de l'Euchariſtie, qu'elle faiſoit elle-même les pains qui étoient deſtinés au ſaint ſacrifice, & blanchiſſoit les linges qui ſervoient à l'autel. Le ton dévot avec lequel elle chantoit l'office divin, attiroit le peuple à l'égliſe des Carmelites ; & l'on ſe diſoit mutuellement : *Allons entendre chanter la bonne mere Eſpagnole.* Elle parloit la langue Françoiſe aſſez bien pour ſe faire entendre : néanmoins, par eſprit d'humilité, elle ne ſe confeſſa, pendant les quarante ans de ſon ſéjour en France, que par l'entremiſe d'une autre religieuſe, qui répétoit en François ce que la mere Iſabelle diſoit en Eſpagnol. Les rigoureuſes pénitences qu'elle faiſoit, étoient plus admirables qu'imitables. Quoiqu'elle eût été élevée ſous le gouvernement des Carmes, elle s'accoutuma ſans peine au gouvernement des eccléſiaſtiques que le Pape avoit établis ſupérieurs de l'ordre en France. Lorſque la diviſion ſe mit dans le Carmel François par rapport à la ſupériorité, en l'année 1618, elle dit hautement : *Dieu n'eſt pas du côté des religieuſes qui tiennent pour les Carmes ; & ce qu'elles déſirent, n'aura pas lieu.*

La mere Iſabelle des Anges fut intimement liée avec la mere Magdeleine de S. Joſeph. Quand ces deux grandes ames ſe trouvoient enſemble, la mere Magdeleine rendoit honneur à la mere Iſabelle comme à ſa maîtreſſe dans l'état religieux. De ſon côté, la mere Iſabelle diſoit qu'*elle n'étoit pas digne de délier les cordons de la chauſ-*

M. de Bérulle avoir pris la poſte à Bayonne, pour devancer les autres : il vouloit faire préparer

---

ſure de la mere Magdeleine ; & quand elle apprit ſa mort, elle dit que *l'ordre faiſoit une grande perte.*

Trois ans avant de mourir, la mere Iſabelle obtint des ſupérieurs qu'elle ne ſeroit plus miſe en charge dans la communauté ; & elle n'en fut pas moins fidelle à la règle. Quand on lui repreſentoit que ſon âge & ſes infirmités demandoient qu'elle ſe ménageât, & que telle étoit l'intention des ſupérieurs, elle répondoit : *Mes ſupérieurs veulent que je tende à la perfection, & je ne puis y arriver qu'en faiſant ce que font les autres.* Les attaques d'apoplexie & les convulſions qui la conduiſirent au tombeau, commencerent dans le mois de Janvier 1644 ; & pendant les neuf mois qu'elles durerent, elle montra beaucoup de patience & d'union avec Dieu. Elle mourut ſaintement, le 14 Octobre de la même année. Son viſage parut après ſa mort plus beau qu'auparavant ; & le peuple accourut en foule à ſes funérailles. On lui attribue pluſieurs miracles.

Voici quelques-unes de ſes maximes. *J'aimerois mieux*, diſoit-elle, *que toute la communauté fût malade, que d'y voir faire des fautes.... Les religieuſes doivent ſe montrer aux ſéculiers le moins qu'elles peuvent, afin de leur donner une grande idée de l'état religieux... Les perſonnes qui ſont fidelles à la grace, prennent garde qu'en maladie leur ame ne devienne infirme comme leur corps.... Brieveté de travail, éternité de repos.... Les ames du purgatoire ſont comme des reines captives qui ne peuvent s'aider elles-mêmes.*

(Voyez ſa Vie, qui a paru in-8°, en 1658, à Paris chez Vitré ; & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Limoges.*)

VI. La ſœur Béatrix de la Conception naquit à Arevalo, le 5 Novembie 1569. Son pere ſe nommoit Don Pierre de Zunigua ; & ſa mere, Antoinette Palomeca : ils étoient tous deux de l'illuſtre maiſon des ducs de Béjar. Lorſque ſa mere étoit enceinte d'elle, un ſaint homme lui prédit qu'elle accoucheroit d'une fille, & que cette fille ſeroit religieuſe & ſainte.

Béatrix montra, dès l'enfance, un grand éloignement pour le menſonge ; elle aimoit à prier Dieu, étoit dévote à Jéſus crucifié & à la ſainte Vierge, & récitoit tous les jours l'office de la Conception immaculée. A l'âge de quatorze ans, elle ſe ſentit appellée à l'état de Carmelite, & fit vœu de conſerver ſa virginité. S'étant enſuite armée de courage, elle fit part à ſon pere de la diſpoſition où elle étoit, & du vœu qu'elle avoit fait. Don Pierre de Zunigua, qui aimoit tendrement ſa fille, fut très-mécontent du parti qu'elle vouloit prendre. Il diſſimula d'abord ſon mécontentement ; & il tâcha de la détourner de ſon deſſein, en lui

ſur la route tout ce qui pouvoit leur être néceſſaire, & venir rendre compte au roi du ſuccès

---

expoſant avec douceur les raiſons qu'il croyoit propres à faire impreſſion ſur elle. Mais quand il vit qu'elle donnoit de ſolides réponſes à tout ce qu'il diſoit, il devint furieux ; & peu s'en fallut qu'il ne la perçât d'une lance qui ſe trouvoit auprès de lui. L'oppoſition qu'il mettoit aux vues de ſa fille, dura pendant ſix ans. On auroit peine à exprimer tout ce qu'elle ſouffrit alors ; & dans la ſuite, elle diſoit elle-même, qu'*il n'en avoit jamais tant coûté à aucune religieuſe pour entrer dans ſon état.*

Enfin, Dieu exauça les prieres de Béatrix, & remplit ſes déſirs. Don Pierre de Zunigua étant tombé dangereuſement malade, rentra en lui-même, & ſe repentit d'avoir contrarié la vocation de ſa fille. Dès qu'il fut guéri, il la conduiſit au couvent des Carmelites de Salamanque. Elle y prit l'habit religieux, au mois de Mars 1589: au nom qu'elle portoit déja, on ajouta celui de la Conception, à cauſe de la dévotion qu'elle avoit toujours eue à ce myſtere. La ſœur Béatrix de la Conception fit ſon noviciat avec la ſœur Iſabelle des Anges ; & elle prononça ſes vœux, le 14 Septembre 1590. Son pere fut ſi touché du recueillement qu'elle fit paroître dans cette cérémonie, qu'il ne put s'empêcher de dire : *Il ſemble que ma fille ſoit ſeule avec Dieu dans l'univers.*

Béatrix ſe diſtinguoit de ſes compagnes par ſon exactitude à garder le ſilence, ſon courage à pratiquer des mortifications corporelles, & ſa promptitude à obéir aux moindres volontés des ſupérieurs. Elle aimoit à prier devant le ſaint ſacrement : *Il m'eſt impoſſible*, diſoit-elle à ce ſujet, *de laiſſer-là le Créateur pour tenir compagnie aux créatures.*

Un an après qu'elle eut fait profeſſion, elle perdit ſon pere. Dieu lui révéla ſa mort ; & elle demanda au Seigneur la grace de ſouffrir dans ce monde pour le défunt, s'il devoit ſouffrir dans le purgatoire. On crut que ſa demande avoit été exaucée : car elle fut tout-à-coup frappée d'une maladie extraordinaire, qu'elle garda pendant deux ans, & dont elle eut des reſſentiments tout le reſte de ſes jours.

La ſœur Béatrix étoit infirmiere du couvent de Salamanque, lorſqu'on vint y chercher la mere Anne de Jéſus pour l'emmener en France. On a vu qu'elle demanda avec inſtances qu'il lui fut permis de l'accompagner, & que cette permiſſion lui fut accordée. Dans le voyage, elle fit un ſacrifice qui mérite d'être remarqué : elle ne voulut pas deſcendre de voiture, pour aller voir une de ſes parentes qui étoit religieuſe dans un monaſtere près duquel on paſſoit.

Le jour où l'on prit poſſeſſion de la maiſon priorale de Notre-Dame-des-Champs, la mere Anne de Jéſus dit à la

de

de ſon voyage. La cour étoit à Fontainebleau ; Henri IV reçut avec bonté M. de Bérulle, & le

---

ſœur Béatrix de faire la lecture au réfectoire : elle obéit ſans répliquer, quoiqu'elle n'entendît pas la langue Françoiſe. Dans le commencement de l'année 1605, cette mere l'emmena avec elle, quand elle alla fonder les Carmelites de Pontoiſe ; & elle la fit ſouſprieure de ce couvent. Dans la même année, elle l'emmena encore, quand elle alla fonder les Carmelites de Dijon ; parcequ'elle vouloit l'avoir avec elle dans ce couvent.

La mere Béatrix, qui aimoit les Carmelites Françoiſes, n'auroit peut-être jamais quitté la France, ſi la mere Anne de Jéſus ne l'avoit pas déterminée, par les inſtances qu'elle lui fit, à s'en aller avec elle dans les Pays-Bas. Depuis ce moment, elle ne la quitta preſque plus : elle étoit ſa confidente & ſa conſolatrice ; elle l'aidoit dans ſes opérations, & la ſervoit dans ſes maladies.

Après la mort de la mere Anne de Jéſus, la mere Béatrix fut élue prieure du monaſtère de Bruxelles. Dieu prédit qu'elle rempliroit cette place avec diſtinction ; & par la douceur & la prudence de ſon gouvernement, elle vérifia la prédiction divine. Le zèle du ſalut des ames lui faiſoit dire : *J'aimerois mieux mourir mille fois, que de voir commettre une faute de propos délibéré.* Son cœur étoit ſi uni à Dieu, qu'elle diſoit encore : *Il ne faut pas même lever de terre un brin de paille, ſi on ne le fait pas pour l'amour de Dieu.* Dure à l'égard d'elle-même, elle étoit pleine de douceur à l'égard des autres ; & ſes paroles donnoient de la conſolation aux ames affligées.

L'eſtime dont la mere Béatrix jouiſſoit à Bruxelles, non ſeulement dans le monaſtere, mais encore dans la ville & à la cour de l'infante Iſabelle, lui fit déſirer de retourner en Eſpagne. Elle étoit perſuadée qu'on l'avoit oubliée dans ce royaume, depuis vingt-ſix ans qu'elle en étoit ſortie ; & qu'elle pourroit y mener une vie obſcure, & cachée en Dieu avec Jéſus-Chriſt. D'ailleurs, elle regrettoit toujours ſon couvent de Salamanque, à cauſe de ſa pauvreté. On dit auſſi que ſon neveu, le comte-duc d'Olivarez premier miniſtre d'Eſpagne, la preſſa de revenir dans ſon pays natal. Elle obtint donc du général des Carmes de la Congrégation Eſpagnole la permiſſion de revenir ſous ſon obéiſſance. Les Carmelites des Pays-Bas, les Carmes de la Congrégation Italienne qui les gouvernoient, & toute la cour de l'infante, firent tous leurs efforts pour la retenir à Bruxelles : mais elle perſiſta dans ſa réſolution, & quitta cette ville dans le mois d'Avril 1630. Elle portoit encore l'habit avec lequel elle étoit autrefois ſortie d'Eſpagne ; & depuis la mort de la mere Anne de Jéſus, elle faiſoit uſage du manteau que

chargea de recommander ſa perſonne & ſon royaume aux prieres des Carmelites Eſpagnoles.

cette reſpectable mere lui avoit laiſſé, & dont elle s'étoit ſervie pendant cinquante-un ans : les Carmelites de Salamanque conſervent précieuſement ce manteau, comme ayant été porté par deux ſaintes.

L'infante Iſabelle fit les frais du retour de la mere Béatrix en Eſpagne, & lui donna des perſonnes pour l'accompagner dans la route. Les Carmelites de Bruxelles écrivirent à celles de Salamanque, à l'occaſion du départ de la mere Béatrix ; & les prierent de leur envoyer un des bras de cette mere quand elle ſeroit morte : tant étoit grande l'idée qu'elles avoient de ſa ſainteté.

La mere Béatrix paſſa par Douai, Cambrai, Paris & Bordeaux. De cette derniere ville, elle écrivit à la mere Iſabelle de S. Paul, qu'elle avoit retrouvé le premier couvent de Paris dans la même ferveur où elle l'avoit laiſſé en partant pour les Pays-Bas. Les ſupérieurs des Carmelites de France avoient ordonné que dans toutes les maiſons où elle paſſeroit, on lui rendît les honneurs qu'on rendoit aux fondatrices. Partout on lui fit des inſtances pour qu'elle reſtât dans le royaume ; & partout elle répondit, qu'*elle vouloit mourir ſous l'obéiſſance des ſupérieurs qui avoient reçu ſes vœux*. En paſſant par Alve, elle viſita le tombeau de Sainte Théreſe. Enfin, le 27 Juin 1630, elle arriva au monaſtere de Salamanque ; & elle n'y trouva que quatre des religieuſes qu'elle y avoit laiſſées.

Quatre mois après ſon arrivée au couvent de Salamanque, on voulut l'élire prieure : mais elle s'y oppoſa, en diſant avec humilité, *qu'elle ne connoiſſoit pas aſſez la maiſon, pour ſe charger de la gouverner*. A ſon refus, on nomma ſa ſœur, qui étoit auſſi Carmelite. Mais celle-ci étant morte au bout de quelques mois, la mere Béatrix fut obligée de conſentir à prendre ſa place. Elle montra à Salamanque les talents & les vertus qu'elle avoit montrés en France & dans les Bays-Bas. Elle avoit toujours le don des miracles ; & on dit qu'elle les opéroit en faiſant trois ſignes de croix.

Lorſque la mere Beatrix eut achevé ſon priorat, elle obtint des ſupérieurs la grace de n'être plus que ſimple religieuſe. Dieu l'éprouva par des peines d'eſprit & des maladies de corps ; & néanmoins elle continua d'obſerver tous les points de la règle, & de faire des pénitences rigoureuſes. Sentant ſes forces épuiſées, elle ſe mit au lit, le mardi de Pâques de l'année 1646. Son corps entier n'étoit qu'une plaie, & ſes ſouffrances étoient continuelles : malgré ce douloureux état, elle voulut encore communier à jeûn. Elle reçut l'Extrême-onction, le 11 Mai de la même année ; & le lendemain, elle mourut paiſiblement. On tira ſon portrait après ſa mort : ſes funérailles ſe firent avec ſolemnité ; & l'on

De Bordeaux, on vint à Saintes. L'abbeſſe de Notre-Dame de cette ville, qui étoit de la maiſon de Foix alliée à celle de Navarre, voulut qu'on prît des logements dans ſon abbaye. On y reſta pendant deux jours : & lorſqu'on étoit ſur le point d'en ſortir, on fut très-étonné de trouver dans une des voitures la niece de l'abbeſſe, qui vouloit abſolument que les religieuſes Eſpagnoles l'emmenaſſent avec elles, pour lui donner le voile dans le nouveau monaſtere qu'elles alloient fonder. L'air de ſainteté qui paroiſſoit ſur la figure des Carmelites, l'avoit frappée ; & quoiqu'elle n'eût que dix-huit ans, & qu'elle fût déja coadjutrice de ſa tante, elle étoit réſolue à embraſſer la vie auſtere du Carmel. La mere Anne de Jéſus ne voulut pas y conſentir, parceque les conſtitutions des Carmelites défendent de recevoir des religieuſes d'un autre ordre. Ce refus étoit conforme aux vues que la Providence avoit ſur la jeune coadjutrice. Car dans la ſuite, étant devenue abbeſſe après ſa tante, elle réforma ſon abbaye : elle donna, pendant deux ans, l'hoſpitalité aux Carmelites de Saintes dont on bâtiſſoit le couvent, & leur fit de grandes libéralités.

De Saintes, on vint à Poitiers, & l'on s'y arrêta pendant trois jours. Il y eut dans cette ville un débat de politeſſe, entre les religieuſes de Sainte Croix & celles de la Trinité, qui déſiroient également qu'on logeât chez elles. L'abbeſſe du monaſtere de Sainte Croix étoit abſente : cette raiſon fit donner la préférence au monaſtere de la Trinité. Quand on partit, l'abbeſſe de cette maiſon voulut qu'on prît ſa voiture pour conduire à

---

prétend que pluſieurs malades furent guéris en touchant ſon manteau.

(V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris.*)

Paris les religieuſes Eſpagnoles. Pluſieurs dames de qualité, qui avoient leurs châteaux ſitués dans les environs de la route, offrirent d'y recevoir les Carmelites & leur cortege : mais on n'accepta point leurs offres obligeantes, parcequ'il auroit fallu ſe détourner du chemin pour en profiter. A Orléans, on fut reçu avec beaucoup d'empreſſement par les principaux habitants de la ville.

M. de Bérulle & M. de Marillac étoient prévenus du jour où la reſpectable colonie du Carmel d'Eſpagne arriveroit à Paris : ils allerent au-devant d'elle, juſqu'à Longjumeau. Quand ils l'eurent jointe, ils marcherent à ſa tête vers la capitale ; & l'on y entra le vendredi, 15 Octobre de l'année 1604 : ce jour, dans la ſuite, fut conſacré à la célébration de la fête de Sainte Thereſe (*s*).

(*s*) Nous voudrions bien entrer dans de plus grands détails ſur le voyage d'Eſpagne : mais nous ne pourrions pas le faire ſans paſſer les bornes que nous devons mettre à la Vie de la Bienheureuſe. Ce voyage a été écrit par Madame Jourdain, & par le domeſtique de M. de Bretigny, qui tous deux avoient été témoins de ce qui s'y étoit paſſé. Les Carmelites de la rue Chapon nous ont communiqué l'ouvrage de ce dernier ; & nous nous en ſommes ſervis pour corriger quelques erreurs, dans leſquelles ſont tombés ceux qui ont écrit ſur la même matiere. Nous aurions bien mieux aimé lire l'ouvrage de Madame Jourdain. Mais, malgré nos recherches, il nous a été impoſſible de le trouver ; & nous n'en avons vu que des morceaux, qui ſont inſérés dans l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, I vol. *Paris*. Ces morceaux nous font regretter de n'avoir pas vu l'ouvrage entier. Madame Jourdain, en employant le ſtyle de ſon temps, ſait le rendre gracieux ; elle entremêle ſon récit de réflexions fines & délicates ; & partout elle montre une gaieté & une piété qui charment le lecteur. Nous ne pouvons nous défendre de citer ici quelques-uns des morceaux dont nous venons de parler. Voici ce qu'elle dit de l'entrevue qu'on eut avec le général au couvent d'Avila, & du départ qui la ſuivit.

« Alors parut le R. P. gé-
» néral, auquel les Françoiſes
» parlerent, pour lui demander
» encore la mere Caſilde des
» Anges. (Elles avoient connu
» cette religieuſe à Valladolid,
» où elle étoit prieure.) Sa
» Révérence la leur refuſa,
» leur diſant qu'elle leur don-

Comme on étoit entré dans Paris par la porte du faubourg S. Jacques, on arriva bientôt au prieuré de Notre-Dame-des-Champs. Les bâtiments qu'on y avoit faits, étoient trop récemment conſtruits, pour qu'on pût déja les habiter ſans inconvénient;

» neroit plutôt celles qu'elles » voudroient choiſir par tous » les couvents où elles devoient » paſſer. Elles ſe mirent à ge- » noux à ſes pieds, lui de- » mandant une main ou une » autre partie notable du corps » de la ſainte mere Théreſe, » pour les couvents qui ſe fe- » roient au royaume de Fran- » ce; & le ſupplierent inſtam- » ment. De rechef il les refu- » ſa, ſauf ſa ſainte bénédic- » tion qu'il leur donna: avec » icelle, le laiſſerent-là, ſans » plus l'importuner.

» L'on partit d'Avila le 29 » Août. Le P. général vint lui- » même, monté ſur une mule » avec quatre autres religieux, » bien environ deux lieues, » conduire les meres & les » François & les Françoiſes. Il » donna aux meres ſa ſainte » bénédiction; & leur laiſſa » deux de ces bons Peres, pour » les conduire juſqu'à Paris. Le » premier des deux avoit été » contrediſant à Rome; lequel » encor qu'il fût bon ſerviteur » de Dieu, étoit fort mal gra- » cieux, & d'un eſprit aſſez » rude & contrariant. Cela ne » venoit guères à propos pour » l'humeur de la France: auſſi » Dieu y remédia. Il ſembloit » que les bêtes même le con- » trarioient. Il vouloit que ſa » mule allât contre la portiere » du coche des meres, afin de » pouvoir leur parler, & par- » ticulierement lorſqu'il y ap- » percevoit M. de Bérulle, le- » quel ſouvent les cotoyoit: » mais ſitôt que le bon Pere » avoit commencé ſon diſcours, » les chevaux du coche ſe met- » toient à courir de toutes leurs » puiſſances, & le bon Pere » demeuroit-là. Cela ſe faiſoit » ſi ſouvent, qu'il s'en fâchoit; » & cela ne ſe faiſoit point, » lorſque c'étoit M. de Bérulle. » Les Françoiſes s'en apperçu- » rent très-bien, leur coche » étant après celui des meres.

» Ce bon Pere leur faiſoit » faire ſouvent de bien petites » journées. Quand il voyoit » qu'il étoit un peu tard à la » dînée, il ne vouloit pas » qu'on paſſât outre pour ce « jour-là. Enfin, ce bon Pere » s'en retourna avec ſon com- » pagnon, après que le géné- « ral eut envoyé deux autres » religieux; leſquels étoient de » très-bonne condition, & s'ac- » cordoient à tout ce qu'on » vouloit. Ceux-ci allerent juſ- » qu'à Paris, & y furent bien » quinze jours. Ils donnerent » le ſaint habit aux trois pre- » mieres novices; puis s'en » retournerent en Eſpagne. » Comme la vertu eſt très-ai- » mable, on la voyoit ainſi » en ces bons Peres; leſquels » étoient d'un eſprit doux & » adhérent ».

& juſqu'à ce que les murs fuſſent aſſez ſecs, les Carmelites devoient demeurer dans la maiſon priorale, qu'on venoit d'arranger pour cela (*t*). Cependant on ne jugea pas à propos d'y deſcendre en arrivant. Comme on étoit dans l'octave de la fête de S. Denys, on crut qu'il étoit raiſonnable d'aller viſiter le lieu qui poſſédoit les reliques de cet illuſtre apôtre de la capitale, & celui qui avoit été ſanctifié par ſon martyre. On ſe remit donc en marche pour aller à S. Denys, petite ville qui n'eſt qu'à deux lieues de Paris. Lorſqu'on fut ſur le pont Notre-Dame, deux caroſſes ſe joignirent à ceux des religieuſes Eſpagnoles : la ducheſſe de Longueville, & la princeſſe d'Eſtouteville ſa ſœur, étoient dans le premier ; la marquiſe de Breauté, Madame Acarie & ſes trois filles, étoient dans le ſecond. Dès qu'on fut ſorti de la capitale, on mit pied à terre pour ſe ſaluer mutuellement ; & cette ſalutation ſe fit de part & d'autre avec une grande ſatisfaction. On remonta enſuite en voiture ; & l'on ſe rendit à S. Denys, où l'on viſita l'égliſe & le tréſor de l'abbaye. Les Carmelites coucherent dans cette ville, ainſi que le cortege qui les accompagnoit depuis l'Eſpagne : les dames qui les accompagnoient depuis Paris, revinrent coucher dans la capitale (35).

Madame Acarie ne dormit pas pendant cette

(*t*) La maiſon priorale de Notre-Dame-des-Champs étoit à la droite de l'égliſe. Les premieres Carmelites ceſſerent d'y demeurer, le 24 Août 1605 : ce jour-là elles prirent poſſeſſion du couvent que Madame Acarie avoit fait bâtir, & qui étoit à la gauche de l'égliſe. On mit alors le noviciat dans la maiſon priorale, qu'on appella *le petit logis.* ; & il y reſta juſqu'au milieu de ce ſiecle. A cette époque, le petit logis fut détruit ; & l'on bâtit l'hôtel de Chaulnes ſur l'emplacement qu'il occupoit.

(35) *Vie manuſcrite de la marquiſe de Breauté :* elle eſt entre les mains des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

nuit. Elle étoit toute occupée des bénédictions que Dieu répandoit ſur l'ordre naiſſant ; & il eſt probable qu'elle reçut alors quelque grace extraordinaire. Car M. Duval rapporte (36), qu'étant ſorti avec elle en voiture, le 16 Octobre dès le matin, il la trouva ſi fatiguée, qu'elle avoit de la peine à lui parler. Il ajoute qu'Andrée Levoix, qui connoiſſoit bien les effets ſurnaturels que ſa maîtreſſe éprouvoit ſouvent, l'avertit à pluſieurs repriſes de garder le ſilence, ſi elle vouloit ne pas être malade ; & que Madame Acarie ne ſe tut, qu'après que ſa vertueuſe femme de chambre eut fait le ſigne qu'elles étoient convenues de faire, quand l'une des deux excederoit en quelque choſe.

Le même jour, les dames qui la veille avoient conduit à S. Denys les Carmelites Eſpagnoles, allerent, avec Mademoiſelle de Fonteines-Marans, reprendre ces religieuſes, pour les conduire à Montmartre, village qui eſt tout auprès de Paris. M. de Bretigny dit la meſſe dans la chapelle des Martyrs, & donna la communion à toute la compagnie. Enſuite on alla au monaſtere des Bénédictines : l'abbeſſe fit le plus gracieux accueil à la mere Anne de Jéſus & à ſes compagnes, & voulut qu'elles couchaſſent dans ſa maiſon. Madame Jourdain profita de cette occaſion pour voir ſa fille, qui étoit âgée de dix-huit ans, & qui avoit fait ſes vœux dans cette abbaye : elle la vit alors pour la derniere fois ; car, quinze jours après, elle prit l'habit religieux au premier couvent des Carmelites.

Le lendemain matin, la ducheſſe de Longueville alla reprendre à Montmartre les religieuſes Eſpagnoles, & les conduiſit à la maiſon priorale de Notre-Dame-des-Champs. Lorſqu'on y entra, la mere Anne de Jéſus, ſelon l'uſage que Sainte

(36) Liv. I, ch. 10.

Théreſe ſuivoit dans ſes fondations, entonna le pſeaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, qui fut continué par ſes compagnes; & la ſœur Anne de S. Barthélemi ſe rendit auſſitôt à la cuiſine, pour y faire ſes fonctions de ſœur converſe, & préparer le dîner de la communauté.

Le peuple s'étoit raſſemblé en foule à Notre-Dame-des-Champs, pour voir les Carmelites prendre poſſeſſion de leur monaſtere; & les perſonnes diſtinguées aſſiſtoient auſſi en grand nombre à cette cérémonie touchante. Tous béniſſoient Dieu du nouvel ordre de religieuſes qu'on établiſſoit; & remercioient l'Eſpagne du préſent qu'elle avoit fait à la France, *en lui donnant des ſaintes* pour en être les fondatrices. Madame Acarie ſeule ne participoit point à la joie publique, & ne pouvoit s'empêcher d'éprouver une certaine triſteſſe. Notre Seigneur lui faiſoit connoître alors, ainſi qu'elle l'a dit depuis à la marquiſe de Breauté, que les Carmelites Eſpagnoles, qu'on étoit allé chercher ſi loin, & avec tant de peines & de dépenſes, commenceroient l'édifice du Carmel François, ſans l'achever; & communiqueroient l'eſprit de Sainte Théreſe à ſa nouvelle famille, ſans l'y maintenir (37). En effet, quatre d'entr'elles quitterent la France dans l'eſpace de trois ans; & après l'année 1611, il n'y reſta plus que la mere Iſabelle des Anges. Ainſi l'on peut dire avec vérité, que les Carmelites Eſpagnoles, après avoir donné la naiſſance à leur ordre en France, le laiſſerent au berceau; & que les Carmelites Françoiſes lui donnerent l'accroiſſement de la jeuneſſe & la conſiſtance de l'âge mûr, en fondant la plupart des maiſons qui en dépendent. Or toutes les fonda-

(37) Cela eſt rapporté dans des manuſcrits qui ſont entre les mains des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

trices furent les éleves de la Bienheureuſe ; elle les forma pour le Carmel.

Après que les religieuſes Eſpagnoles eurent pris poſſeſſion de la maiſon priorale, elles en examinerent la diſpoſition intérieure. Elles ne pouvoient ſe laſſer d'admirer le talent de Madame Acarie, qui dans un ſi petit eſpace, avoit ſu établir des lieux réguliers, & tout ce qui étoit néceſſaire à une communauté. Elles allerent enſuite voir les nouveaux bâtiments, qui étoient de l'autre côté de l'égliſe ; & la maniere dont cette femme intelligente les avoit fait diſtribuer, leur parut également admirable.

Quoique le 17 Octobre, où les Carmelites prirent poſſeſſion de leur couvent, fût un dimanche, on ne fit point ce jour-là d'office dans leur égliſe. Le cardinal de Gondy, évêque de Paris, n'avoit point encore conſenti à leur établiſſement, parcequ'il voyoit avec peine que ces religieuſes ne ſeroient pas ſous ſa juriſdiction. Cependant, M. Gallemant ayant été le voir le même jour, & lui ayant dit avec ſa douceur ordinaire, que les Carmelites ne pouvoient pas manquer de lui obéir, puiſqu'elles avoient pour ſupérieurs des eccléſiaſtiques qui ſe faiſoient honneur de lui être ſoumis, il donna auſſitôt le conſentement qu'on attendoit (38) ; & le lendemain 18, il envoya ſon premier aumonier bénir en ſon nom les religieuſes, leur chanter la meſſe, & expoſer le ſaint ſacrement dans leur égliſe. On donna au couvent le nom de l'Incarnation : ce fut M. de Bérulle qui ſuggéra cette idée, parcequ'il avoit une grande dévotion aux myſteres de Jéſus-Chriſt & de la Sainte Vierge. Trois jours après, Marie de Médicis vint au monaſtere avec des princeſſes & d'autres dames de ſa cour ; &

(38) Vie de Gallemant.

M. de Bérulle lui préſenta M. de Bretigny. La reine témoigna la plus grande bonté aux religieuſes Eſpagnoles, & fit à la maiſon des largeſſes conſidérables.

Pour conſommer l'œuvre de la fondation, il ne reſtoit plus qu'une choſe à faire ; c'étoit de recevoir des novices dans le couvent. Les poſtulantes de la petite congrégation de Sainte Genevieve, que Madame Acarie formoit depuis deux ans pour le Carmel, ſoupiroient après le moment d'y entrer ; & il n'y en avoit aucune parmi elles, qui ne déſirât d'être miſe au nombre des premieres qu'on recevroit. Pendant le reſte du mois d'Octobre, on s'occupa de cet important objet. Comme les religieuſes Eſpagnoles n'entendoient pas la langue Françoiſe, elles laiſſerent aux ſupérieurs le choix des novices. Ceux-ci s'en étoient rapportés juſqu'alors à Madame Acarie, quand il avoit été queſtion d'admettre ou de refuſer les ſujets qui ſe préſentoient pour entrer dans la petite congrégation. Ils la chargerent encore de choiſir parmi les poſtulantes de cette congrégation, celles qui les premieres prendroient l'habit religieux. Ce fut alors que les Carmelites Eſpagnoles commencerent à connoître le talent qu'avoit cette ſainte femme pour diſcerner les eſprits. On réſolut de n'admettre d'abord que trois perſonnes ; & Mademoiſelle de Fonteines-Marans devoit être la premiere des trois. On avoit fait aux religieuſes Eſpagnoles un récit avantageux de ſa vocation & de ſes vertus. Mais on fut obligé de différer ſa réception ; parceque ſon pere fut attaqué d'une maladie ſubite, quand il vit que ſa fille alloit entrer au Carmel. On prit donc une autre perſonne pour completer le nombre dont on étoit convenu. Mademoiſelle d'Hannivel, Madame Jourdain, & Andrée Levoix dont nous avons ſouvent parlé, furent les trois premieres novices qu'on choiſit.

La mere Anne de Jéſus fixa la cérémonie de leur priſe d'habit au jour de la Touſſaint. Pour qu'elle ſe fît avec plus de pompe, on pria la ducheſſe de Longueville de conduire Mademoiſelle d'Hannivel ; la princeſſe d'Eſtouteville, de conduire Madame Jourdain ; & Madame Acarie, de conduire Andrée Levoix. Mademoiſelle d'Hannivel devoit prendre l'habit la premiere des trois : mais la Providence diſpoſa les rangs d'une autre maniere, & l'on ſuivit la diſpoſition qu'elle avoit faite. Lorſque la porte du couvent fut ouverte, la mere Anne de Jéſus, au lieu de prendre Mademoiſelle d'Hannivel, alla droit à Andrée Levoix, & la fit entrer avant ſes compagnes. Celles-ci, par eſprit d'humilité, demanderent qu'on ne dérangeât pas cet ordre : on ſe rendit à leur demande, & Andrée Levoix devint la premiere novice de l'ordre. Le provincial des Carmes de Catalogne fit la cérémonie de la vêture de ces trois novices : on l'y avoit invité, pour lui rendre honneur avant qu'il retournât dans ſon pays. M. Gallemant, en qualité de premier ſupérieur, ſe chargea de faire le ſermon. Il prit pour texte cet endroit de l'Écriture (39), où Élie, après avoir revêtu Eliſée de ſon manteau, lui communique ſon eſprit. Il parla avec beaucoup d'onction ſur l'excellence de l'habit religieux, & ſur la vocation à un auſſi ſaint état que celui des Carmelites réformées. Andrée Levoix fut appellée Andrée de Tous-les-ſaints ; Mademoiſelle d'Hannivel, Marie de la Trinité ; & Madame Jourdain, Louiſe de Jéſus.

M. de Fonteines-Marans ne tarda pas à être guéri de la maladie que le deſſein de ſa fille lui avoit occaſionnée. Auſſitôt il fit à Dieu le ſacrifice de cette enfant chérie ; & il l'amena lui-même au

(39) III Liv. des Rois, ch. 19, v. 19 & ſuiv.

couvent, le 11 Novembre. Ce jour-là même, elle prit l'habit religieux, avec Mademoiſelle Deſchamps : on donna à la premiere le nom de Magdeleine de Saint Joſeph ; & à la ſeconde, celui d'Aimée de Jéſus. Le 21 du même mois, on fit la même cérémonie à l'égard de Madame du Coudray ; & on l'appella Marie de la Trinité, quoique déja Mademoiſelle d'Hannivel fût ainſi appellée. Enfin, le 8 Décembre ſuivant, on donna l'habit religieux à la marquiſe de Breauté, dont nous avons fait mention pluſieurs fois ; & on la nomma Marie de Jéſus.

Telles furent les ſept premieres novices du Carmel de France : toutes honorerent leur ordre par la pratique des vertus religieuſes ; & la plupart d'entr'elles l'étendirent par la fondation de divers couvents, à laquelle on les employa (*u*).

(*u*) Comme les ſept premieres novices du Carmel de France avoient été formées à la vie religieuſe par Madame Acarie, nous avons penſé qu'on aimeroit à trouver ici un abrégé de la vie de chacune d'elles. Nous allons donc donner ces notices hiſtoriques : mais nous ne parlerons pas d'Andrée Levoix, parce que nous avons employé dans le texte de ce Livre & des précédents, tous les renſeignements que nous avions ſur elle.

I. Mademoiſelle d'Hannivel naquit à Paris, le 7 Août 1579 : elle fut baptiſée à S. Gervais ; & on lui donna le nom de Marie. Son pere, nommé Robert d'Hannivel, étoit d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe & ſes alliances, & occupoit la place de grand audiencier de France : ſa mere s'appelloit Marie Aubry. Tous les deux avoient de la piété ; & leurs enfants étoient élevés ſelon les maximes du Chriſtianiſme.

La jeune d'Hannivel étoit l'aînée de ſes ſœurs. On l'éleva dans une terre de ſon pere, auprès de Rouen ; & ſon éducation fut très-ſoignée. Elle ſavoit la langue Italienne & la langue Eſpagnole : aux agréments de la figure elle joignoit la beauté de l'eſprit & la bonté du cœur ; elle avoit une imagination vive, une mémoire heureuſe, un jugement ſolide, un caractere ſenſible & généreux. Dès l'âge de dix-ſept ans, elle étoit favorablement accueillie dans les meilleures ſociétés de Rouen. Le favorable accueil qu'elle recevoit partout, fit bientôt naître en elle des ſentiments de vanité : elle prit du goût pour les parures ; & la ferveur de ſa piété ne tarda pas

La petite congrégation de Sainte Genevieve donna bientôt d'autres novices au premier mo-

à ſe réfroidir. Mais, lorſqu'elle eut atteint l'âge d'environ vingt ans, elle fut touchée de la grace, à l'occaſion de la mort ſubite d'une de ſes amies ; & par le miniſtere du P. Ange de Joyeuſe, Capucin, elle ſortit de ſa tiédeur, & ſe livra toute entiere au ſervice de Dieu. Afin d'expier la complaiſance qu'elle avoit eue pour ſon corps, elle commença à le traiter avec rigueur ; & juſqu'à ſa mort, elle ne ceſſa pas de le châtier.

Sur ces entrefaites, le duc de Villars demanda à M. d'Hannivel ſa fille en mariage pour ſon neveu : ils avoient eu enſemble des relations importantes ; le premier avoit été chef de la Ligue dans la ville de Rouen, & le ſecond avoit traité avec lui au nom d'Henri IV. Mademoiſelle d'Hannivel refuſa le parti qu'on lui propoſoit, & fit connoître à ſon pere le deſſein où elle étoit d'embraſſer la vie religieuſe. M. d'Hannivel, qui chériſſoit ſa fille, ne voulut pas d'abord entrer dans ſes vues. Cependant, comme il avoit de la religion, il réſolut de faire examiner ſa vocation par des perſonnes éclairées. Il conſulta M. Gallemant, & le P. Pacifique, Capucin : leur déciſion fut, que cette demoiſelle étoit appellée à l'état religieux, & qu'il ne reſtoit plus qu'à déterminer l'ordre dans lequel elle entreroit.

On avoit alors le projet d'établir à Paris des Capucines & des Carmelites ; & Mademoiſelle d'Hannivel ſe ſentoit portée à donner la préférence aux Capucines. M. de Bretigny, qui étoit ſon couſin, l'adreſſa à Madame Acarie, pour que cette ſainte femme l'aidât dans le choix qu'elle avoit à faire. La Bienheureuſe s'apperçut bientôt que cette demoiſelle n'avoit pas de répugnance pour l'ordre des Carmelites ; & une lumiere ſurnaturelle lui fit connoître qu'elle y entreroit en effet. Mademoiſelle d'Hannivel reſtoit néanmoins toujours indéciſe : mais Dieu la décida lui-même d'une maniere extraordinaire. Le 21 Novembre 1602, toutes les perſonnes qui compoſoient la petite congrégation de Sainte Genevieve, allerent en pélerinage à Notre-Dame-des-Champs, pour entendre la meſſe que M. de Bérulle devoit dire dans l'égliſe ſouterraine de ce prieuré. Dans le chemin, Mademoiſelle d'Hannivel entretint Madame Acarie du goût qu'elle ſentoit en elle-même pour l'état de Capucine. Loin de combattre ce goût, la Bienheureuſe répondit « qu'on tâcheroit de » le ſatisfaire ». *Cependant*, ajouta-t-elle, *puiſque M. de Bérulle va dire la meſſe, pour demander à Dieu qu'il éclaire ſur leur vocation les poſtulantes de la congrégation ; uniſſez-vous à lui dans la célébration du ſaint ſacrifice, & demandez auſſi à Dieu qu'il vous faſſe connoître le parti que vous devez prendre.* On commença la meſſe ; & quand on eut dit

naſtere des Carmelites. Quoique leur entrée dans cette maiſon les ſéparât de Madame Acarie, cette

---

l'évangile, Mademoiſelle d'Hannivel conſervoit encore le penchant qui la portoit à être Capucine. Mais à l'offertoire, elle ſentit que ſes diſpoſitions changeoient tout-à-coup, & qu'un nouveau penchant la portoit à être Carmelite. Après la meſſe, elle fit part à Madame Acarie & à M. de Bérulle de ce quelle venoit d'éprouver. Ces deux ſaintes perſonnes reconnurent auſſitôt qu'un changement ſi ſubit étoit l'ouvrage de Dieu, & prévirent le bien qu'un tel ſujet feroit dans l'ordre naiſſant. Cette demoiſelle étoit d'un âge mûr & d'une vertu ſolide : la Bienheureuſe commença donc à la traiter en amie plutôt qu'en novice, & même à lui faire des confidences ſur ſes diſpoſitions intérieures.

Quand Madame Acarie préſenta aux religieuſes Eſpagnoles les poſtulantes de la petite congrégation de Sainte Genevieve, Mademoiſelle d'Hannivel fut reconnue par la ſœur Anne de S. Barthélemi : elle étoit une des Françoiſes que notre Seigneur avoit montrées à cette ſœur en viſion, comme devant entrer les premieres dans l'ordre des Carmelites. Cette humble demoiſelle demanda de n'être reçue qu'en qualité de ſœur converſe : mais les ſupérieurs, qui connoiſſoient ſon mérite, ne voulurent pas conſentir à ſa demande.

Mademoiſelle d'Hannivel, après avoir pris l'habit religieux ſous le nom de Marie de la Trinité, fut très-utile aux religieuſes Eſpagnoles, parcequ'elle ſavoit la langue de leur pays. Par cette raiſon, elle accompagna la mere Anne de S. Barthélemi, quand elle alla fonder les Carmelites de Pontoiſe ; & la mere Anne de Jéſus, quand elle alla fonder celles de Dijon. Ce fut dans ce dernier couvent qu'elle fit ſes vœux, au mois de Novembre 1605 ; & l'on régla qu'elle ſeroit regardée comme profeſſe du monaſtere de Paris. La mere Anne de Jéſus voulut l'emmener avec elle dans les Pays-Bas ; mais les ſupérieurs s'y oppoſerent.

En 1607, la ſœur Marie de la Trinité fut élue prieure du couvent de Pontoiſe ; & dans cette maiſon, ainſi que dans toutes les autres où elle occupa la même place, elle montra beaucoup de prudence & de douceur. Elle avoit un talent rare pour la conduite des ames, & ſavoit pénétrer juſqu'au fond des conſciences. Les ſupérieurs, qui l'eſtimoient beaucoup, l'employerent à étendre l'ordre en France. Elle fonda, ou contribua à fonder, un monaſtere de Carmelites à Rouen, un à Caën, un à Chatillon, & deux à Troyes. La confiance que les ſupérieurs avoient en elle, alloit juſqu'à la vénération : car, pendant la maladie qu'elle eut à Dijon en 1638, M. Duval, qui croyoit qu'elle en mourroit, décida que ſon cœur ſeroit envoyé au ſecond

ſainte femme ſervit encore beaucoup, pendant quelques années, à leur avancement ſpirituel. Les

couvent de Troyes, où elle étoit très-aimée.

S. Vincent de Paul faiſoit grand cas de la mere Marie de la Trinité ; & elle eut quelque part à l'établiſſement de la congrégation de la Miſſion. Sainte Chantal entretint auſſi avec elle une intime liaiſon. Dans un voyage qu'elle fit à Troyes, M. Duval lui permit d'entrer chez les Carmelites ; & pour laiſſer à la mere Marie de la Trinité un gage de ſon amitié, elle lui fit préſent d'une image que S. François de Sales lui avoit donnée à ſa fête, & qui repréſentoit l'enfant Jéſus dans une roſe. La ſainte avoit collé derriere cette image les deux vers ſuivants, que le ſaint évêque lui avoit envoyés en même temps :

Ma mere, en cette roſe
Notre vie eſt encloſe.

En faiſant ce préſent à ſon amie, elle lui dit : *Je vous donne ce que j'aime le mieux, parceque vous êtes la mere que je chéris le plus.*

La princeſſe de Condé avoit tant de confiance en la mere Marie, qu'elle lui faiſoit connoître l'état de ſon ame ; & l'on a encore des lettres que cette religieuſe écrivoit à la princeſſe, pour lui donner les avis qui convenoient à ſes diſpoſitions intérieures.

L'humilité étoit la principale vertu de la mere Marie de la Trinité. Dans les différentes maiſons de l'ordre où elle demeura, elle occupa preſque toujours la place de prieure : mais, pour éviter qu'on lui en donnât le titre, elle vouloit que ſes compagnes regardaſſent la Sainte Vierge comme étant à leur tête ; & de temps en temps, elle la leur faiſoit reconnoître publiquement pour leur ſupérieure & leur mere. Lorſqu'elle réprimandoit une religieuſe qui avoit commis quelque faute, elle ſe comparoit à *un gros linge qui ſe ſalit en nétoyant ce qui eſt ſale.* Toutes les choſes qui étoient à ſon uſage, annonçoient ſon affection pour la pauvreté religieuſe : elle s'étoit fait une robe, en raſſemblant des morceaux de robes uſées par d'autres.

Elle étoit très-fidelle aux vues que Dieu lui donnoit pour ſa perfection. Elle avoit une tendre dévotion à Jéſus-Chriſt & à la Sainte Vierge ; & elle tâchoit de l'inſpirer aux autres, en leur diſant : *Cette dévotion eſt la propriété fonciere des Carmelites, & leur plus grand tréſor.* Elle vouloit qu'on s'occupât toujours à quelqu'ouvrage des mains dans les moments de récréation : *Le travail & la parole peuvent bien aller enſemble*, diſoit-elle ; *c'eſt une maxime de nos meres Eſpagnoles.*

Pendant les ſeize dernieres années de ſa vie, la mere Marie de la Trinité fut ſujette à des maladies conſidérables, dont pluſieurs fois elle guérit miraculeuſement : la derniere année ſurtout, les médecins aſſurerent que ſon exiſtence étoit un mi-

religieuſes Eſpagnoles, qui ne ſavoient pas ſa langue Françoiſe, ne pouvoient guères les diriger

racle continuel. Quand on lui demandoit comment elle conſervoit ſa patience au milieu de ſes maux, elle répondoit : *Je déſire d'être briſée par la douleur, afin de prouver à Dieu mon amour.* Enfin, après une agonie cruelle qui dura cinq jours, elle mourut ſaintement au ſecond monaſtere de Troyes, le 6 Mars 1647. On aſſure que Dieu lui fit bien des graces extraordinaires pendant ſa vie ; & que pluſieurs perſonnes qui l'invoquerent après ſa mort, furent ſoulagées dans les peines qu'elles ſouffroient.

(V. l'*Abrégé de ſa Vie*, qui ſe trouve imprimé à la fin de la Vie de M. Gallemant, dont elle étoit la principale fille ſpirituelle ; & l'*Hiſt man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Troyes.*)

II. Madame Jourdain a fait elle-même ſa vie. Quelque temps avant qu'elle mourût, M. Gallemant lui ordonna de raconter tout ce qui lui étoit arrivé d'édifiant, afin que la mémoire s'en conſervât dans l'ordre. Elle fit le récit qu'on lui demandoit, & la mere Marie Théreſe de Jéſus l'écrivit ſous ſa dictée : (cette mere s'appelloit dans le monde Mademoiſelle Boreur ; elle eſt morte en odeur de ſainteté au couvent de Salins, & ſa vie eſt imprimée.) Les Carmelites de la rue Chapon ont une copie de cette Vie de Madame Jourdain, qui n'eſt pas ſans mérite, quoique le ſtyle en ſoit ſuranné. On en trouve un abrégé dans l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Dole.*

Madame Jourdain s'appelloit Louiſe Gallois. Elle naquit à Paris, le 19 Novembre 1569, de Charles Gallois & de Claudine Riou ; ſes parents étoient d'une condition honnête, & ne manquoient pas de fortune. Elle reçut de la nature un caractere doux, un cœur ſenſible, un eſprit vif & un jugement ſolide. Dès ſon enfance, elle montra beaucoup d'horreur pour le péché. Elle aimoit à ſoulager les pauvres ; & n'ayant pas d'argent à ſa diſpoſition, elle leur donnoit une partie de ſa nourriture. Elle fit ſa premiere communion avec de grands ſentiments de piété ; & dans la ſuite, elle ne parloit qu'avec attendriſſement des graces que Dieu lui avoit faites alors. Malgré ſa jeuneſſe, elle ſavoit déja s'entretenir avec le Seigneur, & lui expoſer les beſoins de ſon ame. Lorſqu'elle éprouvoit quelque contradiction, elle ſe retiroit à l'écart ; & ſe mettant à genoux, elle adreſſoit à Dieu ces paroles d'Iſaie (ch. 38) : *Seigneur, je ſouffre violence ; répondez pour moi.*

A l'âge de vingt ans, la jeune Gallois, par reſpect pour la volonté de ſes parents, épouſa Guillaume Jourdain, homme riche & vertueux. Elle devint veuve au bout de huit ans de mariage ; & en mourant, ſon mari lui laiſſa deux fils & deux filles. Dieu lui fit connoître alors qu'il formeroit avec elle une

dans

dans les voies intérieures ; & elles laiſſoient la Bienheureuſe continuer leur direction, qu'elle avoit

union conjugale ; qui ſeroit plus intime que celle qu'elle avoit eue avec un époux mortel ; qu'elle deviendroit ſon épouſe, & qu'elle lui engendreroit des enfants ſpirituels. Peu de temps après, elle perdit une de ſes filles ; & elle eut le courage d'aller à l'égliſe ; pour voir ſi l'on faiſoit auprès de l'autel, comme elle l'avoit demandé, la foſſe qui devoit recevoir le corps de cet enfant chéri. *Je fais faire en cet endroit*, diſoit-elle, *la foſſe de ma fille, afin qu'elle ſoit plus près de Dieu.*

Madame Jourdain, que ſon veuvage rendoit libre de diſpoſer d'elle-même, & qui ne vouloit plus s'occuper que de Dieu, plaça ſes enfants hors de ſa maiſon, en prenant néanmoins les précautions néceſſaires pour que leur éducation ne fût pas négligée. Elle ſe mit ſous la conduite du P. Pacifique, Capucin. Son entiere ſoumiſſion aux avis de ſon guide, & ſon attention à ſuivre en tout la volonté divine, la firent marcher à grands pas dans le chemin de la perfection : le moindre objet extérieur l'aidoit à s'élever à Dieu. Elle paſſa par les divers dégrés de l'oraiſon ; & le Seigneur lui faiſoit quelquefois des graces extraordinaires. Il l'éprouvoit auſſi quelquefois par des peines intérieures. Mais d'elle-même elle s'impoſa la loi de ne jamais manquer à ſes exercices ordinaires dans ces moments d'épreuve, & d'attendre avec patience le retour des conſolations céleſtes.

Son confeſſeur lui ayant permis de faire le vœu de continence, elle ſentit bientôt naître en elle le goût de la vie religieuſe ; & ce goût ſe fortifia par la lecture de la Vie de S. Thereſe qui paroiſſoit alors. Mais elle le combattoit, dans la perſuaſion où elle étoit, que la délicateſſe de ſa ſanté & les ſoins dûs à ſes enfants ne lui permettoient pas de le ſuivre. Il fallut donc que Dieu lui ôtât lui-même cette penſée. Elle entendit une voix intérieure qui lui diſoit : *Ne ſuis-je pas le maître de la ſanté ; & tes enfants ne ſont-ils pas à moi ?* Quelque temps après, comme elle avoit l'idée de ſe préſenter chez les Capucines qu'on établiſſoit alors, une voix intérieure lui dit encore : *Tu ſeras Thérèſiene.* Avant même qu'elle eût rendu compte au P. Pacifique de ce qu'elle avoit entendu, ce religieux qui venoit de prier pour elle à la meſſe, lui tint le même langage ; & elle ſe décida à ſe faire Carmelite.

Le P. Pacifique la mit entre les mains de Madame Acarie, qui eut bientôt apprécié le mérite de cette poſtulante. Elle la plaça dans la petite congrégation de Sainte Geneviéve ; elle aimoit à dire, qu'*elle n'avoit jamais trouvé d'eſprit qui lui plût d'avantage que celui de cette jeune veuve* ; elle l'appelloit *un Séraphin* à cauſe de la ferveur de ſa piété.

ſi bien commencée. Cette ſainte femme ne ſe contentoit pas de voir ſes éleves au parloir : comme

---

Nous avons dit que Madame Jourdain fut choiſie pous être la premiere ſupérieure de la petite congrégation, & qu'elle refuſa cette place ; nous avons dit encore qu'elle fut obligée d'accepter cette place, quand on l'ôta à Genevieve Poullain : il faut dire de quelle maniere elle fut nommée la ſeconde fois. La petite congrégation avoit été paſſer quelque temps à Ivry dans la maiſon de Madame Acarie ; & on la faiſoit revenir à Paris. La Bienheureuſe chargea Madame Jourdain de ramener une partie de la communauté, & de la gouverner juſqu'à ce que le reſte fût auſſi de retour. Pendant ce temps-là, elle annonça à Genevieve Pouillain ſa deſtitution ; & quand elle fut revenue à Paris, elle dit à Madame Jourdain qu'on la chargeoit de gouverner la communauté entiere. La jeune veuve fit quelque réſiſtance ; & Madame Acarie lui demanda à quoi elle prétendoit être bonne. *A ſervir les autres*, répondit Madame Jourdain, qui croyoit que ſa qualité de veuve ne lui permettoit pas de prétendre à être ſœur du chœur. Cependant elle obéit, après que M. Gallemant eut interpoſé ſon autorité ; & par ſa prudence & ſa douceur, elle juſtifia le choix qu'on avoit fait.

Pendant ſon ſéjour en Eſpagne, elle profita du commerce qu'elle entretint avec les Carmelites réformées, pour ſe remplir de l'eſprit de Sainte Théreſe. Lorſque la ſœur Anne de S. Barthélemi la vit pour la premiere fois, elle la reconnut pour être une des Françoiſes qui lui avoient été montrées dans ſa viſion.

Madame Jourdain, après avoir pris l'habit religieux ſous le nom de Louiſe de Jéſus, fut employée à l'établiſſement des Carmelites de Pontoiſe : elle fit ſes vœux dans cette maiſon, le 20 Novembre 1605 ; & ce jour étoit l'anniverſaire de ſon baptême. La mere Anne de Jéſus la fit bientôt revenir au premier couvent, parcequ'elle aimoit à la conſulter. Elle la conſulta notamment ſur une fondation de Carmelites que le recteur du collége des Jéſuites à Dijon lui propoſoit de faire dans cette ville. Une veuve qui étoit d'un âge avancé, offroit une maiſon pour commencer cette fondation, & demandoit d'être reçue dans le monaſtere qu'on établiroit. La ſœur Louiſe répondit à la mere Anne : *Ma mere, les vieilles dévotes ſont ordinairement entêtées de leurs dévotions particulieres, & l'on n'en fait jamais rien.* L'événement prouva qu'elle avoit bien jugé : car il ne fut pas poſſible de s'accommoder avec cette dame.

La ſœur Louiſe de Jéſus fut envoyée au couvent de Dijon, pour y être maîtreſſe des novices ; & on l'élut prieure de cette maiſon, quand la mere Anne de Jéſus la quitta : c'étoit la premiere fois qu'on éliſoit une Fran-

elle entroit ſouvent dans le monaſtere avec la ducheſſe de Longueville, laquelle en qualité de fon-

---

çoiſe pour occuper une place de ce genre dans le Carmel de France. Elle fit conſtruire les bâtiments du monaſtere qu'on l'avoit chargée de gouverner ; excepté l'égliſe qui ne fut bâtie qu'après ſon priorat. Elle alla fonder les Carmelites de Châlons-ſur-Saône, en 1610 ; celles de Dole, en 1614 ; & celles de Beſançon, en 1618.

Elle conſerva toujours des relations intimes avec Madame Acarie ; & elle fut très-affligée de ſa mort : mais la défunte la conſola, en lui apparoiſſant pluſieurs fois. Il paroît que c'eſt la mere Louiſe de Jéſus qui fit faire à Dole, pour la Bienheureuſe, ce ſervice extraordinaire dont parle Duval (Liv. III, ch. 2). « Ce ſervice, dit-il, » reſſembloit moins à une cé- » rémonie funebre, qu'à une » ſolemnité de priſe d'habit » ou de profeſſion. Les autels » étoient parés magnifiquement: » on avoit orné toute l'égliſe » de guirlandes de fleurs, & on » y brûla des parfums. L'office » fut chanté avec pompe ; & le » recteur du collége des Jéſuites » de la ville prononça l'oraiſon » funebre ».

La mere Louiſe fit reſter les couvents de Carmelites de la Franche-Comté ſous le gouvernement des ſupérieurs du Carmel de France : mais le Pape Paul V joignit à ces ſupérieurs deux eccléſiaſtiques de la province que nous venons de nommer, laquelle alors appartenoit encore aux Eſpagnols.

La mere Louiſe de Jéſus fut longtemps éprouvée par des peines intérieures, & elle ſupporta cette épreuve avec une réſignation admirable. Elle ne montra pas moins de réſignation, par rapport aux graves infirmités qui la firent beaucoup ſouffrir pendant les neuf dernieres années de ſa vie. Son fils & ſes ſœurs vinrent de Paris pour la voir dans ſa derniere maladie : mais quoique ſa chambre fut à une très-petite diſtance du parloir, elle ne voulut jamais permettre qu'on l'y tranſportât pour contenter le déſir de ſes parents. Enfin, elle ſuccomba ſous le poids de ſes maux, & mourut ſaintement à Dole, le 29 Février 1628. Son viſage parut après ſa mort plus beau qu'auparavant. Le peuple, qui accourut en foule à ſes funérailles, demandoit avec inſtance qu'on fît toucher des chapelets à ſon corps. On lui attribue pluſieurs miracles, & l'on prétend qu'elle fit pendant ſa vie quelques prédictions.

Une de ſes maximes étoit, « qu'on doit juger de l'humilité » par la patience ». Voici quelques-unes des pratiques qu'elle conſeilloit aux novices : « Obéir » ſans répliquer... Ne rien re- » fuſer de ce qu'on peut accor- » der... Ne jamais ſe plaindre » de perſonne, à moins que la » gloire de Dieu ne l'exige... » N'uſer jamais de détour... Ne » donner ſon avis que quand » on le demande... Ne rien de- » mander pour ſa commodité...

datrice, avoit la permiſſion d'y entrer & d'y faire entrer avec elle une perſonne de ſon ſexe, elle

» Ne pas donner à faire ce » qu'on peut faire ſoi-même... » Chercher ce qu'il y a de plus » pauvre... Ne rompre le ſi- » lence que dans les cas de né- » ceſſité... Ne s'occuper jamais » de penſées inutiles ». Elle appelloit la fidélité à cette derniere pratique, *la garde du ſilence intérieur.*

III. Mademoiſelle de Fonteines-Marans appartenoit à une famille qui étoit originaire de Flandre, & qui après avoir formé des alliances avec la maiſon de Luxembourg, s'étoit, depuis le treizieme ſiecle, établie en Anjou & enſuite en Touraine. Elle étoit fille d'Antoine Dubois, ſeigneur de Fonteines-Marans près de Tours ; & de Marie Prudhomme, fille du ſeigneur de Fontenai en Brie, & ſœur de la chanceliere de Sillery. M. de Fonteines-Marans fut très-eſtimé de Charles IX & d'Henri III ; & ces deux princes le chargerent ſucceſſivement de pluſieurs négotiations importantes. Après avoir perdu ſa femme, il ſe fit prêtre : il entra enſuite dans la congrégation de l'Oratoire, où il mourut ſaintement, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il avoit eu ſept enfants de ſon mariage ; deux fils & cinq filles. L'aîné des fils, & la plus jeune des filles, ſe ſanctifierent dans l'état du mariage. Le plus jeune des fils entra dans l'ordre des Capucins, & y vécut d'une maniere édifiante. L'aînée des filles ſe fit religieuſe dans l'abbaye de Longchamp, & s'y diſtingua par ſes vertus. La ſeconde paroît avoir été la demoiselle dont nous allons parler : nous parlerons ailleurs des deux autres.

Mademoiſelle de Fonteines-Marans naquit à Paris, chez la préſidente de S. Meſmin qui demeuroit auprès de l'Hôtel de Soubiſe, le 17 Mai 1578. Le ſurlendemain, elle fut baptiſée dans la chapelle de Braque, ſur l'emplacement de laquelle on bâtit depuis l'égliſe des PP. de la Mercy ; & on lui donna le nom de Magdeleine. Ses parents, qui craignoient Dieu, l'éleverent dans la piété. A l'âge de quatre ans, elle fut ſi frappée de ce qu'on lui dit ſur les ſuites de la mort, à l'occaſion d'un enfant qu'on portoit en terre, qu'elle conçut du dégoût pour les vanités du monde. Lorſqu'on mettoit un peu plus de recherche qu'à l'ordinaire en l'habillant, elle diſoit : *A quoi bon tout ceci, puiſqu'il faut mourir.* Dès qu'elle ſçut lire, elle commença à réciter le petit office de la Sainte Vierge. Elle aimoit déja à s'entretenir avec Dieu dans la priere ; & elle diſoit : *Qu'il eſt bon de l'aimer & de communiquer avec lui !* Elle avoit de la douceur pour tous ceux qui l'approchoient, du reſpect pour les perſonnes conſacrées à Dieu, & de la charité pour les pauvres. A l'âge de dix ans, elle ſe ſentit portée à faire des pénitences corporelles : elle étoit patiente dans les contradictions ; & cette vertu

employoit tout le temps que la princeſſe paſſoit dans la maiſon, à les interroger ſur les diſpoſitions

---

parut en elle, à l'occaſion d'une femme de chambre qui la maltraitoit. On lui fit faire de bonne heure ſa premiere communion : quand elle eut goûté le pain des Anges, elle y trouva de telles délices, qu'elle voulut recevoir fréquemment cette divine nourriture. Ses habits étoient ſimples & modeſtes ; & elle s'exerçoit à pratiquer tout ce qui pouvoit entretenir en elle l'eſprit d'humilité. Elle aimoit à ſoigner les malades, lors même que leurs maladies étoient le plus dégoûtantes. Elle s'occupoit auſſi du ſalut des autres. L'intendant de la maiſon de ſon pere ayant un jour trouvé mauvais qu'elle fît travailler les pauvres à des ouvrages dont on ne tiroit aucun profit, elle lui répondit : *Si nous perdons de l'argent, nous gagnons des ames.*

Le déſir de ſervir Dieu avec plus de liberté, lui inſpira le deſſein d'embraſſer la vie religieuſe. Elle s'occupoit de ce deſſein, & elle avoit déjà des vues ſur l'ordre des Capucines qu'on établiſſoit alors, lorſque M. de Bérulle fit un voyage à Marmoutier pour y traiter de la ceſſion du prieuré de Notre-Dame-des-Champs. Dans ce voyage il eut occaſion de la voir chez ſon pere ; & dès le premier entretien, il la décida à entrer dans l'ordre des Carmelites qu'on alloit établir auſſi. M. de Fonteines-Marans eut peine à goûter ce projet : il aimoit ſa fille ; & il croyoit qu'elle étoit d'une ſanté trop délicate pour qu'elle pût vivre dans un ordre ſi auſtere. Cependant, après l'avoir éprouvée pendant un an, il conſentir au parti qu'elle vouloit prendre ; & il l'amena lui-même à Paris, le 20 Juillet 1603. Ils ſe logerent dans le voiſinage de Madame Acarie, qui étoit ſa parente & à laquelle M. de Bérulle l'avoit adreſſée.

Cette ſainte femme ne tarda pas à s'appercevoir du préſent que Dieu faiſoit à l'ordre naiſſant dans la perſonne de ſa couſine. *Mademoiſelle de Fonteines-Marans*, dit-elle à la marquiſe de Breauté, *ne marche pas dans le chemin de la perfection ; elle y court.* Elle la plaça dans la petite congrégation de Sainte Genevieve ; & dès le premier jour, elle conſeilla aux poſtulantes qui la compoſoient, de découvrir les diſpoſitions de leur ame à la nouvelle compagne qu'elle leur donnoit. *Je ſuis ſi perſuadée*, leur dit-elle, *de ſon talent pour la direction des ames, que je n'aurois pas de peine à lui parler de la mienne, ſi j'en avois beſoin.*

Lorſque les Carmelites Eſpagnoles furent arrivées, Madame Acarie leur préſenta Mademoiſelle de Fonteines-Marans ; & après en avoir fait l'éloge, elle ajouta qu'*elle ſeroit un jour le ſoutien & la gloire de l'ordre.* Cette demoiſelle avoit vingt-ſix ans & demi, quand elle prit l'habit religieux ſous le nom de Magdeleine de S. Joſeph. Elle avoit demandé de n'être que

de leur ame, à les éclairer dans leurs doutes, & à les exciter à la ferveur.

ſœur converſe ; mais Madame Acarie lui avoit répondu que Dieu avoit d'autres vues ſur elle.

Pendant ſon noviciat, la ſœur Magdeleine de S. Joſeph ſe diſtingua par la pratique exacte des vertus religieuſes. Ce qu'on admiroit le plus en elle, c'étoit ſa diſcrétion & ſa prudence. Auſſi la mere Anne de Jéſus & la mere Anne de S. Barthélemi diſoient-elles hautement, que *pour trouver un pareil ſujet, on iroit volontiers à l'autre bout du monde.* Elle fit profeſſion le 11 Novembre 1605 ; & auſſitôt on la nomma maîtreſſe des novices. M. Duval faiſoit d'elle un ſi grand cas, qu'il dit un jour qu'*elle étoit un feu caché qui embraſeroit bien des ames de l'amour divin.*

Elle donnoit à ſes éleves des avis excellents, & les conduiſoit avec une fermeté tempérée par la douceur. Dans les premieres années qui ſuivirent la fondation du premier couvent, on y reçut un grand nombre de novices ; & toutes, ſous la conduite d'une ſi habile maîtreſſe, firent de grands progrès dans les vertus religieuſes. Les Carmelites Eſpagnoles en étoient émerveillées ; *Ce ne ſont pas des femmes*, écrivirent-elles en Eſpagne au général des Carmes, *ce ſont des anges que nous avons à conduire.* Quand Philippe III fut inſtruit de la bonne odeur que l'établiſſement des Carmelites répandoit dans toute la France, il écrivit à Henri IV pour l'en féliciter. La mere Anne de Jéſus avoit ſi bonne opinion de la ſœur Magdeleine, qu'elle vouloit l'emmener avec elle quand elle alla fonder les Carmelites de Bruxelles ; & comme elle demandoit auſſi la ſœur Marie de Jéſus (la marquiſe de Breauté), la mere Anne de S. Barthélemy lui refuſa ces deux religieuſes, en diſant : *Les enlever à cette maiſon, ce ſeroit lui enlever la tête & le cœur.*

Lorſque la mere Anne de S. Barthélemy partit de Paris pour aller fonder les Carmelites de Tours, on élut la ſœur Magdeleine de S. Joſeph pour être à ſa place prieure du premier couvent. Nous n'entrerons pas dans le détail du bien qu'elle fit dans cette place ; & nous rapporterons ſeulement le témoignage qu'en rendit alors Madame Acarie, qui venoit de paſſer huit jours dans l'intérieur de la maiſon : *Je ſors*, dit-elle, *d'avec des anges ; cette maiſon eſt un paradis ſur la terre.*

Après avoir fini les ſix années de ſon priorat, la mere Magdeleine fut chargée par les ſupérieurs de pluſieurs commiſſions importantes. Elle alla au monaſtere de Tours, en 1615 ; & elle y reſta huit mois, pour aider une nouvelle prieure à remplir les fonctions de ſa place. Elle fit, en 1616, la fondation des Carmelites de Lyon, à la demande de Madame d'Alincourt, ſœur de la mere Marie de Jéſus. Au mois de Septembre 1617, elle fonda les Carmelites de la rue Chapon ; elle fit bâtir l'é-

Les avis qu'elle leur donnoit, étoient d'une ſageſſe admirable. Elle leur recommandoit de n'être

---

gliſe, le chœur & une partie des dortoirs de ce nouveau couvent ; & elle y reſta juſqu'en 1624. Elle fut alors élue pour la ſeconde fois prieure du premier couvent. Elle ſe conduiſit avec une ſageſſe admirable dans la diſpute qui s'éleva entre les Carmes & les ſupérieurs eccléſiaſtiques, par rapport au gouvernement des Carmelites : M. de Bérulle & M. de Marillac ne faiſoient aucune démarche relative à ce ſujet, ſans la conſulter. En 1628, il lui vint une grande inflammation de poitrine : elle fut ſur le point d'en mourir, & n'en guérit jamais bien.

Après ſon ſecond priorat, la mere Magdeleine auroit bien déſiré de reſter dans le couvent tranquille & ignorée, pour ne plus penſer qu'à ſa mort, qu'elle ſentoit & qu'elle avoit même annoncé n'être pas éloignée. Mais la réputation dont elle jouiſſoit par rapport à la ſainteté, & le talent qu'elle avoit pour la conduite des ames, s'oppoſoient à l'exécution du projet que l'humilité lui ſuggéroit. Pendant une partie du temps de ſon premier priorat, elle avoit réuſſi à n'être pas connue de Marie de Médicis, quoique cette princeſſe vînt au couvent deux ou trois fois par ſemaine. Elle la faiſoit recevoir par la mere Marie de Jéſus, qui avoit paru ſouvent à la cour. Elle fit un jour des reproches à une religieuſe qui avoit parlé d'elle à la reine, & lui défendit de le faire à l'avenir. Mais ces expédients ne lui réuſſirent pas toujours : les reines Marie de Médicis & Anne d'Autriche, Madame Eliſabeth qui fut depuis reine d'Eſpagne, Madame Henriette, qui fut depuis reine d'Angleterre, la ducheſſe d'Orléans, la princeſſe de Condé, & preſque toutes les dames de la cour, connurent enfin la mere Magdeleine ; & toutes s'empreſſerent de lui ouvrir leur ame & de lui demander des avis. Pour être plus à portée de profiter de ſa direction, Marie de Médicis fit bâtir dans l'intérieur de la maiſon un corps de logis, qu'on a depuis appellé *le bâtiment de la reine*, & où, ſans déranger les exercices de la communauté, cette princeſſe venoit paſſer quelques jours de ſuite avec pluſieurs de ſes femmes. La reine d'Eſpagne dont nous venons de parler, obtint pour le premier couvent, en conſidération de la mere Magdeleine, l'index de la main droite de Sainte Théreſe, que poſſedent encore les Carmelites de ce monaſtere. D'après le déſir de cette même religieuſe, la princeſſe de Condé fit bâtir & décorer avec magnificence *la chapelle des Saints*, laquelle étoit ſituée ſur la voûte qui ſéparoit l'hôtel de Chaulnes de l'égliſe du couvent, & dans laquelle étoient renfermées les reliques les plus précieuſes & les plus authentiques.

Quoique les rapports extérieurs donnaſſent à la mere Mag-

pas du nombre de ces religieuſes qui pratiquent la vertu par pure habitude ; & qui font le bien

---

deleine une grande occupation, elle n'en rempliſſoit pas moins tous ſes devoirs religieux. On a vu combien elle étoit humble : ſon amour pour Jéſus-Chriſt n'étoit pas moindre que ſon humilité. Elle aimoit à le conſidérer dans les diverſes circonſtances de ſa vie mortelle ; elle ſe rappelloit ſes paroles & ſes moindres actions, & s'appliquoit à y conformer ſa conduite. Elle parloit fréquemment de lui aux perſonnes qu'elle dirigeoit, & faiſoit tous ſes efforts pour les embrâſer du feu ſacré qui la dévoroit. Son amour pour J. C. éclatoit ſurtout à l'égard du ſacrement de l'Euchariſtie ; & malgré ſes occupations, elle ſavoit trouver du temps pour l'y adorer. L'adoration perpétuelle qu'elle établit au premier couvent, n'a pas pû, il eſt vrai, s'y pratiquer pendant longtemps, parcequ'elle n'étoit pas compatible avec les pratiques du Carmel : néanmoins on doit applaudir au motif qui l'avoit engagée à l'établir. Elle avoit un grand attrait pour les pénitences corporelles : même dans ſes grandes maladies, elle pratiquoit des mortifications capables d'effrayer les perſonnes les plus courageuſes.

Sa patience dans les contradictions étoit admirable. Elle en éprouva d'aſſez rudes dans ſon dernier priorat : on diſoit hautement qu'il falloit la dépoſer ; & des perſonnes de la premiere diſtinction tenoient elles-mêmes ce langage. Loin de rien dire pour ſa juſtification, elle ſe félicitoit d'avance de ce qu'elle quitteroit ſa place par cette voie. Un eccléſiaſtique qui avoit paru très-animé contre elle, étant venu la voir, la mere Magdeleine, au lieu de s'arrêter à le détromper, le pria de l'entendre en confeſſion. *Nous aurions perdu le temps à des éclairciſſement inutiles*, dit-elle en le quittant ; *j'ai cru ne pouvoir lui rien dire de plus véritable & de plus utile pour moi, que mes péchés.* Elle diſoit ordinairement que la douceur étoit celle des vertus de Jéſus Chriſt qu'elle déſiroit le plus d'imiter ; & elle a avoué que, même avant ſon entrée en religion, elle ne s'étoit jamais miſe en colere. Auſſi ſes manieres douces lui gagnoient-elles le cœur de toutes ſes compagnes. Sa douceur ne nuiſoit cependant pas à l'activité de ſon zèle. Lorſque des artiſtes, ſous la direction du célebre Champagne, peignoient à freſque l'intérieur de l'égliſe des Carmelites du fauxbourg S. Jacques, elle recommanda aux religieuſes qui étoient obligées de les voir, de leur parler de Dieu : *puiſqu'ils travaillent dans un couvent*, dit-elle, *il faut qu'ils en retirent quelque profit pour leur ame.* Un jour, ayant appris qu'en travaillant ils avoient chanté quelque choſe de pieux, elle leur fit donner pour récompenſe une piece de monnoie d'or.

Elle avoit prédit pluſieurs fois

avec foibleſſe, parcequ'elles le font ſans eſprit intérieur. *Dieu n'a pas beſoin de nos bonnes actions*,

---

l'âge auquel elle mourroit. Plus elle approchoit de cet âge, plus elle paroiſſoit ſe dégager des créatures pour ſe mettre en état de ſe réunir au Créateur. Elle tomba malade au commencement du carême de 1637 : le mal de tête qu'elle avoit habituellement, devint alors plus violent. Vers le 15 Avril, il lui prit un mal de gorge ſi conſidérable, qu'elle ne pouvoit rien avaler. Ce mal ceſſa peu de jours après ; mais il fut remplacé par un dégoût général, qui l'empêchoit de prendre aucune eſpèce de nourriture. L'inſomnie ne tarda pas à ſe joindre au mal-aiſe qu'elle éprouvoit déjà ; & on la voyoit dépérir de jeur en jour. Elle evitoit néanmoins de ſe plaindre, afin de ne pas augmenter l'affliction des religieuſes, dont elle ſavoit qu'elle étoit tendrement aimée. Elle continuoit d'aſſiſter aux exercices de la communauté ; & tous les jours juſqu'à la veille de ſa mort, elle voulut communier à la meſſe. Elle alloit ſouvent viſiter les divers hermitages de la maiſon. (Chez les Carmelites, les hermitages ſont de petites chapelles dédiées à quelques ſaints, ou à des perſonnes mortes en odeur de ſainteté.) Souvent auſſi elle alloit adorer au chœur le ſaint ſacrement. Le jour de ſa mort, elle communia encore à jeun dans l'infirmerie. On lui adminiſtra dans la matinée le ſacrement de l'Extrême-onction, qu'elle reçut avec une grande préſence d'eſprit. On voulut alors couper quelques-uns de ſes habits, pour qu'on la fatiguât moins quand on les lui ôtoit : mais elle s'y oppoſa, en diſant qu'ils pourroient ſervir à d'autres. Son confeſſeur, le P. Lambert prêtre de l'Oratoire, & la mere prieure, l'engagerent à donner ſa bénédiction à la communauté qui entouroit ſon lit : mais elle refuſa de le faire, *parcequ'il falloit*, diſoit-elle, *que chacun reſtât à ſa place*. Son agonie ne dura qu'un quart d'heure, pendant lequel il parut qu'elle prioit toujours ; en ſorte que le médecin de la reine, qui étoit très-religieux, lui appliqua ces paroles de l'Evangile : *Jéſus étant à l'agonie, prioit plus longuement* (Luc. ch. 22). Elle mourut vers une heure après midi, le 30 Avril 1637.

On fut très-ſenſible à ſa mort, tant dans le monaſtere que hors du monaſtere. Son corps fut, ſuivant l'uſage, expoſé à la grille du chœur ; & le peuple accourut en foule pour le voir. Chacun vouloit avoir quelque choſe qui lui eût appartenu : Marie de Médicis, Anne d'Autriche & la reine d'Angleterre, témoignerent auſſi le même déſir. Le lendemain, on l'enterra dans un des côtés du cloître, ainſi qu'elle l'avoit demandé, lorſqu'elle s'étoit apperçue qu'on avoit le deſſein de l'enterrer dans un lieu plus honorable : *Je veux*, avoit elle dit alors, *réſuſciter au milieu de*

diſoit-elle ; *elles n'ajoutent rien à ſa grandeur : il veut cependant que nous lui ſoyons fideiles, & que*

---

mes ſœurs. M. de Coſpéan, évêque de Liſieux, fit la cérémonie de ſes funérailles. M. de Bellegarde, archevêque de Sens, vint au couvent quelques jours après, & dit en parlant de la défunte : *C'étoit une de ces ames rares, telles qu'il en paroît à peine une dans un ſiecle.* La mere Béatrix de la Conception, qui étoit retournée en Eſpagne, apprit les miracles qui s'opéroient au tombeau de la mere Magdeleine de S. Joſeph : auſſitôt elle écrivit à ce ſujet, qu'*elle la regardoit comme une autre Sainte Théreſe ; & que les Carmelites d'Eſpagne craignoient que celles de France, qui étoient leurs ſœurs cadettes, ne ſurpaſſaſſent en vertus les aînées.*

On lit dans la Vie de la mere Magdeleine, qu'elle apparut après ſa mort à pluſieurs perſonnes. On dit auſſi que cinq jours après ſon décès, M. Duval fut guéri d'une maladie par ſon interceſſion. Mais voici un miracle qui eſt encore plus certain : c'eſt celui qui arriva le 30 Avril 1640, jour de l'anniverſaire de ſa mort. La prieure du premier couvent eut la dévotion de faire diſtribuer ce jour-là cinquante-neuf pains à autant de pauvres, en mémoire des cinquante-neuf années que la mere Magdeleine avoit paſſées ſur la terre. Quand on fit cette diſtribution, il ſe trouva plus de deux cent pauvres, & les pains ſe multiplierent de façon qu'ils en eurent chacun un. L'archevêque de Paris fit conſtater ce miracle par un procès-verbal : & depuis 1640 juſqu'à 1792, les Carmelites du premier monaſtere ont toujours fait, le 30 Avril, la même aumône aux pauvres.

En 1647, on entama la procédure relative à la béatification de la mere Magdeleine ; & le procès-verbal de l'information préalable que fit l'évêque diocéſain, fut envoyé à Rome. Innocent X, à la demande de Louis XIV, d'Anne d'Autriche, & des reines d'Angleterre & de Pologne, permit alors d'informer *en général* ſur la réputation de ſainteté, les vertus & les miracles de la même religieuſe. Le procès-verbal de cette information fut envoyé à Alexandre VII, en 1655 ; & en 1658, ce Pape permit d'informer *en particulier* ſur les mêmes objets. La procédure fut enſuite ſuſpendue juſqu'en 1718. A cette époque, Clément XI nomma de nouveaux commiſſaires ; mais l'année ſuivante, la procédure fut encore ſuſpendue. On étoit ſur le point de la reprendre, en 1756, lorſque Benoit XIV vint à mourir. On l'a repriſe en 1779 ; & au bout de dix ans, Pie VI a déclaré que la mere Magdeleine de S. Joſeph pratiqua les vertus Chrétiennes dans un dégré héroïque.

Les Carmelites du faubourg S. Jacques conſervent le corps de cette vénérable mere. Elles conſervent auſſi plus de trois

nous le ſervions avec ferveur. A l'occaſion de cet endroit de l'Evangile où S. Jean-Baptiſte dit qu'*il*

cent lettres, qui ſont écrites de ſa main ; & dans leſquelles, ainſi que dans pluſieurs autres écrits de la même mere, Pie VI a déclaré n'avoir rien trouvé de répréhenſible : ſon décret eſt du 4 Mai 1785. La mere Magdeleine a encore compoſé la *Vie de la ſœur Catherine de Jéſus*, qui fit profeſſion au premier couvent des Carmelites, & qui y mourut jeune en odeur de ſainteté. Cette Vie a été imprimée in-8°. en 1625, à Toulouſe chez Boude : l'épitre dédicatoire, qui eſt adreſſée à Marie de Médicis, a été faite par le Cardinal de Bérulle ; & elle ſe trouve dans ſes OEuvres.

(V. la *Vie de la mere Magdeleine de S. Joſeph ;* la copie des *Dépoſitions juridiques qui ont été faites pour ſa béatification*, laquelle copie eſt entre les mains des Carmelites du fauxbourg S. Jacques ; & l'*Extrait Italien de ces dépoſitions.*)

IV. Mademoiſelle Deſchamps avoit reçu au baptême le nom d'Aimée. C'eſt tout ce que nous ſavons d'elle, quant à ſon enfance, & même à ſa jeuneſſe : nous ignorons le lieu & la date de ſa naiſſance, ainſi que le nom & l'état de ſes parents. Nous ne la connoiſſons que par l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Pontoiſe ;* & il n'y eſt parlé d'elle que comme religieuſe.

Mademoiſelle Deſchamps, après avoir pris l'habit religieux au premier couvent ſous le nom d'Aimée de Jéſus, & fait enſuite profeſſion au monaſtere de Pontoiſe, fut rappellée à Paris par la mere Anne de Jéſus, qui vouloit l'avoir auprès d'elle. Après le départ de cette mere pour les Pays-Bas, elle retourna à Pontoiſe ; & elle y mourut ſaintement, le 7 Juillet 1634, à l'âge de ſoixante-un ans.

Il paroît que la ſœur Aimée de Jéſus n'eut jamais aucune part au gouvernement de la communauté : car on lui donne toujours le nom de ſœur. Au reſte, on nous la repréſente comme une religieuſe fervente, & très-unie à Dieu dans l'oraiſon. Elle aimoit beaucoup ſon état, & liſoit tous les jours quelque choſe de la vie de Sainte Thérèſe. Elle étoit humble dans ſes diſcours & ſes actions, obéiſſante aux ſupérieurs, complaiſante à l'égard de ſes compagnes, & détachée d'elle-même en tout. Pendant les heures de récréation, elle aimoit à être auprès des novices, pour les exciter à la pratique de la vertu. On rapporte qu'au moment où elle mourut, un grand ſerviteur de Dieu, dont on ne dit pas le nom, la vit s'élever au ciel ; & qu'il lui fut révélé, qu'elle avoit mérité ce bonheur par la droiture de ſon ame, & par ſa fidélité à gagner les indulgences de l'égliſe.

V. Madame du Coudray étoit fille du préſident Sevin : elle naquit à Paris en 1571. Dès l'enfance, elle montra beaucoup d'attachement pour la re-

eſt la voix de celui qui crie dans le déſert, elle diſoit à une novice : *Nos fautes & nos imperfections*

ligion Catholique. Lorſque les barricades eurent lieu dans la capitale, elle demanda qu'on ne l'en fît pas ſortir, *afin qu'elle ſouffrît pour la foi.* Par eſprit de mortification, elle endura pendant un jour entier une épingle qui lui étoit entrée dans la tête. Dans une autre circonſtance, après avoir perdu un diamant précieux, elle ne vouloit pas qu'on le redemandât à une pauvre femme qui l'avoit trouvé : *Cette femme*, diſoit-elle, *le vendra pour avoir de quoi vivre.* Elle aimoit à s'unir à Dieu dans l'oraiſon ; & l'on aſſure qu'elle en recevoit des graces extraordinaires.

Quand cette demoiſelle fut plus âgée, elle ne ſentit en elle aucun goût pour le mariage. Cependant comme elle étoit d'une figure agréable, & d'un caractere aimable, ſes parents voulurent la marier ; & par reſpect pour leur volonté, elle épouſa M. du Coudray. On ne ſait point quel étoit ſon état ; on ſait ſeulement qu'il jouiſſoit d'une aſſez grande fortune. En l'épouſant, Mademoiſelle Sevin demanda à Dieu de reſter à lui toute entiere, & de conſerver ſa virginité. Le Seigneur exauça ſes vœux : car le jour même de ſes nôces, ſon mari fut frappé d'une maladie dont il mourut au bout de l'année. Elle le ſervit dans cette longue maladie, avec le zèle & le courage d'une épouſe vertueuſe.

Après la mort de ſon mari, Madame du Coudray ſe trouva libre de ſe conſacrer toute entiere à Dieu. Son inclination la portoit à embraſſer la vie religieuſe : elle réſolut de la ſuivre ; & elle ne s'occupa plus que de choiſir l'ordre dans lequel elle entreroit. Comme elle étoit riche & qu'elle faiſoit beaucoup d'aumônes, Madame Acarie eut occaſion de la connoître. Cette ſainte femme lui parla des grandes dépenſes qu'on faiſoit pour établir le Carmel de France ; & Madame du Coudray lui donna vingt-quatre mille livres, pour ſervir à l'œuvre qu'on avoit entrepriſe. Elle n'avoit pas encore l'idée de ſe faire Carmelite ; mais elle ne tarda pas à l'avoir, & elle la ſuivit avec empreſſement. Après avoir pris l'habit religieux ſous le nom de Marie de la Trinité, elle donna pour ſa dot la partie de ſes biens dont elle pouvoit diſpoſer, & fit profeſſion le 24 Décembre 1605.

Quand on fonda le couvent des Carmelites d'Amiens, la ſœur Marie de la Trinité en fut nommée ſouſprieure. Elle fut employée à la fondation des Carmelites de Rouen ; & on la fit prieure de ce monaſtere. Elle fut enſuite élue prieure du couvent de Pontoiſe ; mais elle n'y reſta que deux ans, parcequ'on l'envoya fonder d'autres maiſons. On ſe ſervit d'elle pour la fondation du monaſtere de Dieppe, du ſecond monaſtere de Bordeaux ; & des monaſteres de Saintes, de Narbonne, d'Agen, de Lectoure, de Mon-

ſont la voix qui crie dans le déſert de notre ame. Elles y font retentir ces paroles : Vois ta miſere

---

tauban, d'Auch & de Pamiers. On diſoit d'elle, que *pour qu'elle fondât une maiſon, il ne falloit lui donner qu'un parement d'autel & une horloge de ſable.* Lorſqu'elle alloit faire quelque fondation, le peuple accourroit en foule ſur ſon paſſage pour la voir : on ne l'appelloit que *la ſainte mere.* On la forçoit quelquefois de bénir de l'eau, dont on ſe ſervoit enſuite pour guérir les malades. La mere Marie de la Trinité ſe prêtoit avec ſimplicité à ce qu'on lui demandoit ; & pour qu'on ne lui attribuât pas les guériſons que cette eau pourroit opérer, elle y mettoit, avant de la bénir, quelque choſe qui eût appartenu à la mere Magdeleine de S. Joſeph.

Pendant les cinquante-trois années qu'elle paſſa en religion, elle ſe diſtingua toujours par ſon humilité, ſa régularité, ſa mortification & ſa charité. Elle mourut ſaintement à Auch, en 1657, à l'âge de plus de quatre-vingt-ſix ans. Les Carmelites de ce couvent prétendent que ſon corps fut tranſporté au premier monaſtere de Paris ; mais les religieuſes de cette maiſon n'ont aucune connoiſſance de ce tranſport. On attribue pluſieurs miracles à la mere Marie de la Trinité.

(V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Auch.*)

VI. La marquiſe de Breauté ſe nommoit Charlotte de Sancy : elle avoit pour pere Nicolas de Harlay, ſieur de Sancy ; & pour mere, Marie Moreau, dont le pere étoit conſeiller d'état & tréſorier de l'épargne. Ce fut M. de Sancy, qui pour ſubvenir au beſoin de troupes où la Ligue avoit mis Henri III dans la derniere année de ſon règne, lui amena à S. Clond dix mille Suiſſes qu'il avoit levés à ſes frais. Sous Henri IV, il fut ambaſſadeur en Allemagne & en Angleterre, ſurintendant des finances, colonel des Suiſſes, premier maître-d'hôtel du roi, & chevalier de ſes ordres. Ses deux fils entrerent dans la congrégation de l'Oratoire, & y reçurent le ſacerdoce : l'un s'appelloit le P. de Sancy, & avoit joué un rôle important dans le miniſtere ; l'autre ſe nommoit le P. de Harlay, & s'étoit diſtingué dans l'état militaire. Le premier donna à la maiſon de l'Oratoire, rue S. Honoré, les manuſcrits Orientaux qu'il avoit recueillis dans ſon ambaſſade à Conſtantinople ; & cette maiſon les poſſédoit encore en 1792. La premiere des filles de M. de Sancy épouſa M. d'Alincourt, ayeul du duc de Villeroi qui fut gouverneur de Louis XIV & maréchal de France ; la ſeconde étoit Charlotte, dont nous donnons la notice hiſtorique.

Charlotte de Sancy naquit à Paris, le 8 Mai 1579. Elle fut élevée, ainſi que ſes ſœurs, dans la religion Catholique qui étoit celle de leur mere ; & ſes freres furent élevés dans la religion Proteſtante qui étoit celle

ſpirituelle, & apprends à te connoître. *Cette voix nous frappe, nous réveille, & diſſipe les ſonges qui*

---

de leur pere : M. & Madame de Sancy étoient convenus en ſe mariant, que l'éducation de leurs enfants ſeroit ainſi partagée. Malgré cette convention, on mit auprès de la jeune Charlotte une gouvernante qui etoit ſecretement attachée à l'héréſie : mais Dieu permit que la foi de l'enfant n'en reçût aucune atteinte. Elle avoit de la piété, & ſentoit naître en elle un certain penchant à vivre dans la ſolitude. Il ne lui manquoit, comme elle l'a dit elle-même dans la ſuite, que d'avoir une éducation religieuſe qui fût mieux ſuivie, & un guide éclairé qui dirigeât ſa conſcience. Lorſqu'elle fut parvenue à l'âge de quatorze ans, M. Duval lui fit faire une confeſſion générale, après avoir reçu l'abjuration de M. de Sancy ſon pere. Elle profita de cette confeſſion : mais comme ſon caractere vif & enjoué la portoit à goûter les plaiſirs du monde, les heureuſes diſpoſitions qu'elle avoit pour la vertu, demeurerent preſque ſans effet.

M. de Sancy avoit marié la premiere de ſes filles : il voulut auſſi marier la ſeconde ; & vers la fin de l'année 1597, il lui fit épouſer Pierre premier du nom, marquis de Breauté. Mais elle ne vécut pas longtemps avec ſon mari : il fut aſſaſſiné à Bois-le-Duc, le 5 Février 1600 ; & en mourant, il laiſſa à ſa femme qui n'avoit pas encore vingt-un ans, des biens conſidérables & un fils unique âgé de treize mois.

Frappée d'un coup ſi impréſvu, la marquiſe de Breauté déclara ſur-le-champ, que puiſque ſes liens venoient d'être rompus par la mort, elle n'en formeroit jamais d'autres. Le temps adoucit peu-à-peu ſa douleur : elle reparut dans les aſſemblées du monde ; & comme elle étoit naturellement gaie, elle faiſoit l'agrément des ſociétés où elle ſe trouvoit. Elle ne manquoit pas aux devoirs eſſentiels du Chriſtianiſme ; mais elle ne mettoit pas dans ſa conduite toute la régularité que S. Paul recommande aux veuves Chrétiennes. Enfin, cédant à l'impreſſion de la grace, elle rentra en elle-même ; & pendant le jubilé de l'année 1601, elle fit une nouvelle confeſſion générale à M. de Coſpéan qui fut depuis évêque de Liſieux. Enſuite, pour aſſurer ſon ſalut, elle prit la réſolution de ſe faire religieuſe. Elle avoit déjà des vues pour ſe mettre au couvent de l'*Ave-Maria*, lorſque la lecture de la Vie de Sainte Théreſe qui vint à paroître, lui inſpira le déſir d'entrer chez les Carmelites, qu'on alloit établir à Paris. Elle fit part de ſon deſſein à Madame de Sainte Beuve, dont elle étoit parente ; & celle-ci l'adreſſa à Madame Acarie.

La Bienheureuſe, qui étoit ſi habile dans le diſcernement des eſprits, s'apperçut auſſitôt que la marquiſe de Breauté étoit appellée à une grande perfection ; & en s'accommodant à

nous font illuſion. La novice à qui elle parloit, lui répondit, « qu'elle avoit un grand déſir de plaire

---

la gaieté de ſon caractere, elle gagna tellement ſa confiance, qu'elle l'eut bientôt déterminée à faire tout ce que Dieu lui demandoit. La marquiſe diſoit elle-même dans la ſuite, que *ſi Madame Acarie lui avoit dit en plein jour qu'il faiſoit nuit, elle l'auroit cru.* Lorſqu'elle commençoit à être dirigée par cette ſainte femme, elle lui demanda la permiſſion de faire quelque pénitence corporelle. *Madame*, lui répondit la Bienheureuſe, *la pénitence la plus agréable à Dieu que vous puiſſiez faire, c'eſt de retrancher ce qu'il y a d'exceſſif dans vos parures :* & dès le même jour, la jeune dame en fit le ſacrifice. Dans une autre circonſtance, elle ſe plaignoit du froid; & ſa maîtreſſe l'avertit qu'*il ne falloit point parler de ce que l'on ſouffroit.* Un jour, elles étoient allées dans une égliſe éloignée, pour s'y confeſſer; & depuis longtemps elles attendoient le moment de pouvoir le faire. Madame Acarie dit alors à ſa compagne; *Dieu nous prépare à la confeſſion par des actes de patience.* Une autre fois, on parloit de l'établiſſement des Carmelites; & la marquiſe de Breauté dit avec aſſez d'indifférence, qu'elle avoit eu l'idée de demander qu'on la mît au nombre de celles qui ſe préparoient à entrer dans cet ordre. *Pourquoi n'avez-vous plus cette idée*, lui répondit la Bienheureuſe? *C'eſt que la vie qu'on y mene eſt auſtere*, répliqua la marquiſe : *d'ailleurs, on peut ſe ſauver dans le monde. Mais ſi Dieu vous appelle à ce genre de vie*, reprit ſa maîtreſſe, *il eſt plus important que vous ne penſez de répondre à ſa grace; & vous ferez bien d'examiner cette idée.*

Des avis qui étoient donnés avec tant de ſageſſe, & reçus avec tant de docilité, ôterent bientôt à la marquiſe de Breauté toute la répugnance qu'elle avoit pour la vie des Carmelites; & elle fut étonnée du prompt changement qui ſe fit en elle. *Je ne me reconnois plus*, dit-elle un jour : *il n'y a que Dieu qui ait pu changer ainſi mon cœur, & me porter à un genre de vie pour lequel je ſentois un ſi grand eloignement.* Depuis ce moment, elle devint l'amie & la confidente de Madame Acarie : il ne ſe paſſoit guères de jour où elles ne ſe viſſent pas. La marquiſe remplaçoit ſouvent la Bienheureuſe, par rapport à la ſurveillance des ouvriers qui travailloient à Notre-Dame-des-Champs. Elle étoit de tous les pélérinages que la petite congrégation de Sainte Genevieve faiſoit toutes les ſemaines à différentes égliſes. Quand M. Acarie paroiſſoit mécontent de voir ſa femme s'occuper d'un ſi grand nombre de bonnes œuvres, la vertueuſe marquiſe, pour le tirer de ſa mauvaiſe humeur, le menoit promener dans ſa voiture. Celui-ci, charmé de la complaiſance que cette dame avoit pour lui,

» à Dieu ». La Bienheureuſe, qui ne trouvoit pas aſſez d'humilité dans ſa réponſe, lui répliqua :

diſoit quelquefois à ſon épouſe : *J'eſpere au moins que vous ne ferez pas Carmelite cette aimable marquiſe.*

La premiere fois que la ſœur Anne de S. Barthélemi vit la marquiſe de Breauté, elle la reconnut pour être une des Françoiſes qui lui avoient été montrées dans ſa viſion. La marquiſe auroit été une des premieres novices du Carmel de France, ſi Madame Acarie n'avoit pas cru qu'il falloit différer de la recevoir ; tant pour éprouver plus longtemps ſa vocation, que pour diſpoſer M. de Sancy à permettre qu'elle la ſuivît. *Il eſt néceſſaire*, lui diſoit cette ſainte femme, *que celles qui entreront les premieres au noviciat, ayent une vertu éminente, afin qu'elles puiſſent prendre l'eſprit de Sainte Thereſe, & le communiquer enſuite aux novices qui viendront après elles.* Le premier Novembre 1604, après la priſe d'habit des trois premieres novices, la Bienheureuſe dit à la marquiſe de Breauté, pour augmenter l'ardeur de ſes déſirs : *Quand donc ferez-vous ce qu'ont fait ces trois poſtulantes ?* La marquiſe lui répondit avec humilité : *J'attends que vous en fixiez le jour.* Il fut donc arrêté que le 8 Décembre ſuivant, elle prendroit l'habit religieux ſous le nom de Marie de Jéſus. Cette cérémonie ſe fit dès quatre heures du matin, pour éviter le concours des perſonnes de qualité qui vouloient y aſſiſter ; & il ne s'y trouva que M. & Madame de Sancy, Madame d'Alincourt, Madame de Bellaſize tante & marraine de la novice, la ducheſſe de Longueville, la princeſſe d'Eſtouteville, Madame Acarie, Madame de Sainte Beuve & M. de Marillac.

La ſœur Magdeleine de S. Joſeph fut chargée d'apprendre les uſages de la maiſon à la ſœur Marie de Jéſus ; & juſqu'à la mort, ces deux grandes ames furent toujours unies par les liens d'une ſainte amitié. La ferveur de la ſœur Marie ne ſe rallentit point pendant ſon noviciat ; & elle en ſupporta les épreuves avec courage, quoiqu'elle eût été élevée avec délicateſſe. Elle fit ſes vœux, le 24 Décembre 1605 ; & après ſa profeſſion, on la chargea de divers emplois, qu'elle remplit avec la plus exacte fidélité. La mere Anne de Jéſus voulut l'emmener avec elle dans les Pays-Bas ; mais la mere Anne de S. Barthélemi s'y oppoſa avec une fermeté qui fait l'éloge de la ſœur Marie de Jéſus. (V. ci-deſſus l'abrégé de la vie de la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph.) On l'élut alors ſouſprieure du premier couvent : c'eſt la premiere élection qu'aient faite les Carmelites de France, qui n'avoient pas encore pu en faire, parcequ'elles n'étoient pas aſſez nombreuſes pour tenir un chapitre régulier.

Vers le même temps, la mere Marie de Jéſus, d'après l'avis

Il

Il ſuffit que nous déſirions de ne pas déplaire à Dieu. Qui ſommes-nous pour déſirer de lui plaire, & de

de Madame Acarie, & de M. de Bérulle, vit le jeune marquis de Breauté ſon fils, à l'occaſion d'une affaire importante qui demandoit cette entrevue. Quoiqu'elle l'aimât beaucoup, & qu'elle ne l'eût pas vû depuis ſon entrée en religion, elle régla néanmoins l'expreſſion de ſa tendreſſe maternelle ſur les obligations de ſon nouvel état. Lorſque ce cher fils eut été tué au ſiége de Bréda, en 1624, à l'âge de vingt-cinq ans, cette mere Chrétienne fut moins ſenſible à ſa perte, qu'à la brieveté du temps qu'il avoit eu pour ſe recommander à Dieu.

La mere Marie de Jéſus fut prieure du premier couvent, après la mere Magdeleine de S. Joſeph; & elle ſe fit un devoir de ſuivre les avis de celle qu'elle remplaçoit. Par le crédit dont elle jouiſſoit auprès de Marie de Médicis, & par l'économie qu'elle mit dans l'entretien de la maiſon, elle contribua beaucoup à l'embelliſſement de l'égliſe du monaſtere qu'on vient de nommer. Cette égliſe attiroit encore en 1792 les regards des amateurs, par ſes richeſſes & la beauté de ſes peintures.

Lorſque les ſix années de ſon priorat furent expirées, la mere Marie de Jéſus fut obligée de remplir les fonctions de cette place, juſqu'au retour de la mere Magdeleine de S. Joſeph, qui devoit lui ſuccéder, & qui étoit occupée ailleurs. Dès que cette amie fut revenue, la mere Marie de Jéſus lui remit les rênes du gouvernement de la communauté, & obtint de M. de Bérulle qu'elle ne les reprendroit jamais. Elle reſta donc ſimple religieuſe pendant les trente dernieres années de ſa vie. Elle n'en étoit pas moins utile à l'ordre en général, & au premier monaſtere en particulier : de toutes parts on lui demandoit des avis, & elle en donnoit d'excellents. En les donnant, elle faiſoit paroître une grande modeſtie ; elle en attribuoit tout le mérite à M. de Bérulle, ou à Madame Acarie qui l'avoit dirigée autrefois, ou à d'autres perſonnes. Les vertus qu'on remarquoit le plus en elle, étoient la douceur, la prudence, la charité pour les malades, & l'attachement aux uſages de l'ordre.

Pendant les dix-huit dernieres années de ſa vie, la mere Marie de Jéſus fut ſujette aux plus graves infirmités ; & elle les ſupporta avec une patience & un courage admirables. Le 25 Septembre 1652, elle fut attaquée d'une fluxion de poitrine. On preſſa le chirurgien de la ſaigner : il le fit, & lui coupa une artere. Pour remédier à cet accident, dont on ne s'apperçut qu'au bout de quelques jours, il falloit recourir à une opération qui eſt ordinairement longue & douloureuſe, & dont on redoute les ſuites. La malade étoit réſignée à la ſouffrir, & le jour étoit pris pour la faire : mais l'extrême foibleſſe où elle ſe

faire des œuvres qui lui ſoient agréables ? Si nous bornons nos déſirs à ne pas lui déplaire, nous marcherons avec ſureté, parceque nous marcherons avec crainte.

Une autre novice diſoit à Madame Acarie, « qu'elle acquerroit de la vertu à quelque prix » que ce fût ». Cette ſainte femme lui répondit : *Dites, ma ſœur, que vous déſirez d'acquérir de la vertu, & que vous travaillez à faire cette précieuſe acquiſition. Quand nous parlons de la vertu, nous devons en parler avec humilité & défiance de nous-*

---

trouva, empêcha qu'on ne la fît. Après avoir éprouvé les plus vives douleurs, la mere Marie de Jéſus mourut au premier couvent, le 29 Novembre de la même année, à l'âge de ſoixante-treize ans & demi.

Anne d'Autriche avoit beaucoup de vénération pour la mere Marie de Jéſus ; & pluſieurs fois elle vint la voir avec ſon fils Louis XIV. Ayant appris que cette mere étoit près de mourir, elle vouloit lui rendre une derniere viſite : mais comme elle avoit été avertie trop tard, elle ne put viſiter la mourante. Elle aſſiſta ſeulement à ſes funérailles, avec Monſieur frere du roi, qui n'avoit qu'onze ans ; & ce jeune prince demanda lui-même qu'on fît toucher ſon chapelet au corps de la défunte. Le P. de Harlay fit l'enterrement de ſa ſœur ; & ſon neveu, qui étoit évêque de S. Malo, & qui fut depuis évêque de Chartres, ſe trouva à cette cérémonie.

Voici quelques-uns des avis que la mere Marie de Jéſus donnoit aux novices. « Il faut » travailler à régler ſon intérieur pendant qu'on eſt jeune ; » on auroit trop de peine à le » faire, quand on ſera dans un » âge plus avancé... L'amour-» propre ſe gliſſe juſque dans la » pratique de la vertu, pour » la gâter... Il ne faut pas » toujours penſer à ſes miſeres ; » en le faiſant, on s'expoſeroit » à ſe décourager. Il vaut mieux » ſe tourner vers Dieu par la » priere, & s'appliquer à la » pratique de la vertu... Dieu » ne nous a appellées en religion, que parcequ'il a de » grands deſſeins ſur nous... » Trois choſes affoibliſſent en » nous l'eſprit de dévotion ; » l'amour du plaiſir, la curioſité & le découragement... » Toute amitié qui n'a pas » Dieu pour motif, nous expoſe à nous éloigner de lui ».

(V. ſa Vie, par un Pere de l'Oratoire : cette Vie, qui eſt aſſez bien faite, exiſte manuſcrite entre les mains des Carmelites du fauxbourg S. Jacques. On en trouve un abrégé dans l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, II vol. *Paris.*)

mêmes. Lorſqu'elle voyoit une novice ſe livrer à une ferveur mal réglée, elle lui diſoit : *Allons doucement, & marchons à petits pas. Il faut être modeſte dans ſes prétentions, & ſe borner à déſirer de déſirer. Le prophete s'eſtimoit heureux d'avoir le déſir du déſir : devons-nous porter nos vues plus haut que lui, & prétendre à de plus grandes graces ?*

Quoique la Bienheureuſe entretînt les novices dans des ſentiments d'humilité, néanmoins, pour les encourager à bien faire, elle leur donnoit de juſtes éloges quand elles avoient bien fait. *Mes ſœurs*, leur diſoit-elle avec un air de ſatisfaction, *qu'une ame eſt belle, lorſqu'elle eſt innocente & pure ! Qui peut dire combien elle eſt agréable à Dieu ?*

Elle leur conſeilloit de faire un fréquent uſage du livre intitulé *Le combat ſpirituel* ; elle en faiſoit elle-même un grand cas. Les premiers chapitres de cet excellent ouvrage traitent de la défiance de ſoi-même & de la confiance en Dieu. Un jour, après en avoir lu quelque choſe à une novice, elle lui dit qu'elle n'iroit pas plus loin, juſqu'à ce qu'elle la vît faire des progrès dans ces deux vertus. *L'ame qui les poſſede*, ajouta-t-elle, *eſt diſpoſée à recevoir bien des graces. Il ne faut apprendre rien autre choſe aux novices : je voudrois que tous les ſupérieurs conſeillaſſent la lecture de ce livre dans les maiſons qu'ils gouvernent.* Lorſqu'elle en étoit à l'endroit du meme ouvrage où il eſt dit que les ames peuvent jouir ſur la terre des conſolations céleſtes, elle s'arrêtoit tout-à-coup ; & remplie d'une joie divine, comme ſi déja elle eût poſſédé Dieu, elle répétoit les mêmes paroles, en faiſant des pauſes à chaque mot. *O mes ſœurs*, diſoit-elle enſuite, *il eſt bien vrai que l'ame qui s'humilie, & qui cherche Dieu dans le ſilence & la ſolitude, peut jouir ici bas des délices du ciel ! Oh ! quels délices, & quelle bonté de la part de Dieu ! L'ame*

ſemble délaiſſée ; & déja elle goûte la vie bienheureuſe ! Mais tant que nous demeurons attachées à nos paſſions , nous ne pouvons pas éprouver ce bonheur.

Les fréquentes viſites que Madame Acarie rendoit aux novices du premier couvent , ſervoient donc beaucoup à leur avancement ſpirituel. Cependant , au bout de quelque temps , cette ſainte femme crut devoir moins ſe livrer à cette bonne œuvre. Elle ſentoit que Dieu en avoit principalement chargé les religieuſes Eſpagnoles qu'il avoit miſes à la tête du nouvel établiſſement ; que les novices avoient beſoin de s'accoutumer à être conduites par celles qui devoient les guider dans les voies ſpirituelles ; & que celles-ci pouvoient à la fin trouver mauvais qu'une femme ſéculiere dirigeât les ames qui leur étoient confiées. Sur ces entrefaites , un eccléſiaſtique vertueux , qui avoit de l'autorité dans la maiſon , & dont on ignore le nom , prétendit que Madame Acarie ne devoit pas du tout s'occuper de cette direction. L'humilité de la Bienheureuſe parut alors d'une maniere admirable. Cet eccléſiaſtique , en la blâmant de ce qu'elle dirigeoit les novices , lui dit qu'*elle gâtoit tout.* Elle ne fit aucune réponſe ; quelques moments après , elle dit aux perſonnes qui étoient reſtées avec elle : *Il a raiſon ; je ne dois pas me charger de cet emploi , parceque je ne ſuis bonne à rien.* Dans une autre occaſion où M. Gallemant déſapprouvoit un avis qu'elle avoit donné de la part d'un autre ſupérieur , elle dit encore : *Mais auſſi pourquoi m'employe-t-on à quelque chôſe ? Ignore-t-on que je ne ſais rien faire de bien ?*

En ceſſant de diriger les novices du premier couvent , Madame Acarie ne ceſſa pas d'avoir des rapports avec cette maiſon , à laquelle elle prenoit un ſi grand intérêt , & dans laquelle ſa ſeconde

fille étoit alors novice. Elle continua de veiller avec M. de Marillac ſur le temporel du monaſtere. Ce fut auſſi vers ce temps-là qu'elle eſſaya de faire fabriquer dans le voiſinage de ſa terre de Montberrault en Champagne, une étoffe pareille à celle des robes que les religieuſes Eſpagnoles avoient apportées de leur pays : mais malgré le zèle & le ſoin qu'elle mit à cet objet, les ouvriers qu'elle employa, & qu'elle dirigeoit elle-même, ne purent jamais faire une étoffe auſſi légere que celle d'Eſpagne.

Par eſprit d'humilité, la Bienheureuſe étoit ſatisfaite de ce qu'elle ne dirigeoit plus les novices du Carmel de France ; & par le même eſprit, elle voyoit avec peine la réputation que lui attiroit l'établiſſement de cet ordre. On ne parloit d'elle qu'avec admiration ; & quand elle paſſoit dans les rues, on ſe précipitoit ſur ſon paſſage pour avoir l'avantage de la voir. Duval rapporte (40), qu'il reçut alors la viſite d'une dame de Paris, qui avoit entendu parler de Madame Acarie, & qui vouloit ſavoir ſi ce qu'on diſoit d'elle étoit vrai. Avant de lui répondre, il l'interrogea lui-même ſur ce qu'on diſoit. « On dit, répondit-elle, qu'elle a des ré-» vélations, que ſa vie eſt toute miraculeuſe, » qu'elle eſt très-inſtruite dans les voies de Dieu, » que ſa maiſon eſt toujours pleine de perſonnes » qui viennent la conſulter, & que des eccléſiaſ-» tiques éclairés veulent avoir ſon avis ſur bien » des queſtions importantes ». Duval ajoute : « Cette dame diſoit vrai ; mais elle ne diſoit pas » tout ce qu'il y avoit à dire de louable ſur Ma-» dame Acarie ». Henri IV avoit beaucoup d'eſtime pour cette ſainte femme, & déſiroit d'être eſtimé d'elle. Ayant appris qu'il avoit été calom-

(40) Liv. I, ch. 10.

nié par des perſonnes mal-intentionnées, & que ces calomnies ſe répandoient dans le public, il chargea le P. Coton de prier Madame Acarie de ne pas y ajouter foi.

Quoique la Bienheureuſe fût l'objet de la vénération générale, elle n'en avoit pas meilleure opinion d'elle-même. Elle dit un jour à M. Duval, au ſujet de la fondation des Carmelites : *Je ne ſais pas comment le public peut faire tant de cas d'une telle œuvre ; & quand elle ſeroit auſſi grande qu'on le dit, j'y ai eu une bien petite part.* La mere Anne de Jéſus, à qui les novices avoient parlé de la maniere dont Madame Acarie s'étoit conduite dans cette affaire, voulut que cette ſainte femme lui en fît elle-même le récit. Mais elle ne put tirer d'elle que ce peu de mots : *La part que j'ai eue à cela, ma mere, conſiſte dans les fautes que j'y ai faites ; je prie Dieu de vouloir bien me les pardonner.* Elle évitoit de ſe trouver avec les perſonnes qui pouvoient lui donner des éloges à ce ſujet. Le cardinal de Gondy, évêque de Paris, étant venu voir le nouvel établiſſement, on pria Madame Acarie de le conduire dans toute la maiſon, qu'elle connoiſſoit mieux que perſonne, puiſqu'elle en avoit ſurveillé la conſtruction. Elle le fit parcequ'on le déſiroit : mais, partout où elle conduiſoit ce prélat, elle ſe contentoit de répondre aux queſtions qu'il lui faiſoit, ſans lui adreſſer d'elle-même aucune parole ; & lorſqu'il eut vu tout ce qui méritoit d'être conſidéré, elle le quita ſans qu'on s'en apperçût.

A la fin du carême de l'année 1605, le ciel reçut les prémices du Carmel de France : Dieu appella la premiere novice à une vie meilleure. La ſœur Andrée de Tous-les-ſaints fut attaquée d'une fievre maligne. Dès qu'on la vit malade, comme on avoit des vues ſur elle pour la mettre

à la tête de quelque nouvel établiſſement de Carmelites, on adreſſa au Seigneur de ferventes prieres pour obtenir ſa guériſon ; & un des ſupérieurs écrivit à ce ſujet à la mere Anne de S. Barthélemi, qui étoit prieure des Carmelites qu'on venoit de fonder à Pontoiſe. « Mais, dit cette mere (41), » Dieu me fit connoître qu'elle mourroit ». Lorſqu'on eut perdu l'eſpoir de conſerver la malade, la mere Anne de Jéſus reçut ſes vœux, comme on le fait en pareil cas dans les maiſons religieuſes (*v*). La ſœur Andrée de Tous-les-ſaints mourut au premier monaſtere, le 8 Avril, qui cette année-là étoit le vendredi-ſaint (42) ; & le même jour, elle fut enterrée à la droite de l'égliſe, dans le bas-côté qui ſe trouvoit enfermé dans l'intérieur du couvent (*x*). Les religieuſes, qui habitoient encore la maiſon priorale à la gauche de l'égliſe, ne purent accompagner le corps juſqu'à la ſépulture : on l'y porta par la cour extérieure, où étoient raſſemblées pluſieurs perſonnes, & notamment Madame Acarie, pour aſſiſter à cette cérémonie funèbre. Dès que le corps parut, cette ſainte femme alla au devant de lui, & baiſa avec reſpect les

(41) V. ſa Vie écrite par elle-même, ch. 28.

(*v*) Quoiqu'on donne aux novices qui ſont en danger de mort la ſatisfaction de faire leurs vœux dans leur lit, elles n'en continuent pas moins leur noviciat, ſi elles recouvrent la ſanté : les vœux qu'elles ont fait n'ont de valeur que devant Dieu.

(42) V. les Regiſtres mortuaires des Carmelites du faubourg S. Jacques.

(*x*) Lorſqu'on fit une réparation à la ſacriſtie du premier couvent, en l'année 1783, on trouva le corps de la ſœur Andrée de Tous-les-ſaints, ſous une tombe qui portoit cette inſcription : *Cy git Andrée de Tous-les-ſaints, premiere profeſſe de l'ordre réformé de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en France.* On le remit à-peu-près dans le même endroit ; & il y eſt reſté juſqu'à l'année 1798, où l'on a totalement démoli l'égliſe. Il a été mis alors, avec beaucoup d'autres corps, dans une cave de l'emplacement qu'on à deſtinée à les recevoir, & qu'on a comblée enſuite.

pieds de la défunte. Elle tomba enſuite en extaſe ; & elle y demeura pendant tout le temps que dura l'enterrement.

Nous avons déja parlé des grandes vertus que pratiquoit la ſœur Andrée de Tous-les-ſaints, lorſqu'elle étoit encore dans le monde à ſervir ſa maîtreſſe. Nous ajoutons que ſon eſprit étoit ſi uni à Dieu, qu'elle oublioit ſouvent de faire les choſes auxquelles l'obligeoit ſon ſervice. La Bienheureuſe, qui connoiſſoit la cauſe de cet oubli, ne paroiſſoit pas s'en appercevoir. Cette ſainte femme diſoit, que pendant plus de vingt ans qu'elles avoient demeuré enſemble, elle ne l'avoit jamais vue commettre aucune faute de propos délibéré. Elle diſoit encore, que *la paix régnoit partout où étoit ſa pieuſe Andrée.* Un Capucin, à qui cette vertueuſe fille faiſoit connoître l'état de ſon ame, dit à M. Duval, lorſqu'elle entra chez les Carmelites : *Si l'eſprit d'Andrée vient à s'ouvrir, elle ſera une des plus célebres religieuſes de l'ordre. Car pour les vertus, comme la charité, l'humilité, la patience & la douceur, je ne crois pas qu'il y en ait qui la ſurpaſſent.* Auſſi Dieu manifeſta-t-il ſa ſainteté, deux jours apres qu'elle fut morte, en révélant à Madame Acarie, que la ſœur Andrée jouiſſoit déja du bonheur des ſaints. Le jour de Pâques, lorſque la Bienheureuſe entroit dans l'égliſe de S. Gervais pour y entendre les matines, Andrée lui apparut, la remercia des bons offices qu'elle en avoit reçus, & l'aſſura qu'elle étoit dans le ciel. Cette viſion remplit de joie Madame Acarie ; & quelque réſervée qu'elle fût à parler des graces que Dieu lui faiſoit, elle crut devoir faire part de celle-ci à ſes cheres novices, afin que la vue de la récompenſe céleſte les encourageât à remplir les devoirs religieux.

L'entrée des trois filles de la Bienheureuſe dans

l'ordre des Carmelites, vient naturellement à la ſuite de ce que nous venons de dire ſur la ſœur Andrée de Tous-les-ſaints & les autres premieres novices; puiſque les unes & les autres durent à cette ſainte femme l'avantage d'avoir été ſi bien formées à la pratique des vertus religieuſes.

La ſeconde fille de Madame Acarie, nommée Marguerite, eſt la premiere des trois qui ſoit entrée en religion. Elle naquit à Paris, le 6 Mars 1590 : on ignore pourquoi elle ne fut baptiſée que le 11 Avril ſuivant (43). Son berceau parut pluſieurs fois à ſa mere être entouré d'une flamme céleſte ; & elle crut entendre une voix ſecrette qui lui diſoit intérieurement, que *cette flamme étoit la figure du feu de l'amour de Dieu qui embrâſeroit le cœur de ſa fille.* Au témoignage de la Bienheureuſe nous pouvons ajouter celui de la marquiſe de Meignelay, qui a certifié à pluſieurs perſonnes, entr'autres à S. Vincent de Paul (44), qu'elle avoit elle-même vu cette flamme.

Lorſque Marguerite Acarie avoit environ quatre ans, elle fut trouvée dans ſon lit, ayant les bras étendus en croix & les yeux baignés de larmes, & diſant d'une voix douce : *Mon Dieu, ne me clouez pas ; ne me clouez pas, mon Dieu.* Au temps de l'exil de ſon pere, elle fut miſe à l'abbaye de Longchamp : mais elle n'y reſta que juſqu'à l'âge de ſept ans ; un mal de poitrine, qu'elle avoit gagné en déclamant avec trop de feu quelques diſcours de piété, obligea ſa mere de la reprendre avec elle. Madame Acarie ne tarda pas à s'appercevoir que cette fille avoit un jugement ſolide, & qu'elle étoit animée de l'eſprit de la foi. La jeune Marguerite fit ſa premiere communion pendant le

(43) V. *Piec. juſtific.*
(44) Vie de la mere Marguerite du S. Sacrement.

jubilé de l'année 1601 : il paroît que ce fut M. Gallemant qui la diſpoſa à cette ſainte action. Bientôt on la jugea digne de communier tous les huit jours ; & quelque temps après, M. de Bérulle voulut qu'elle le fît trois fois par ſemaine.

Madame Acarie ſembloit prendre un plus grand ſoin de ſa ſeconde fille que des deux autres. Elle vouloit l'avoir preſque toujours ſous ſes yeux : elle l'emmenoit avec elle, quand ſes affaires où ſes bonnes œuvres l'obligeoient de ſortir ; & ſi elle lui diſoit de l'attendre en quelqu'endroit, elle lui ordonnoit de travailler en l'attendant, ou bien de réciter le chapelet ou l'office de la Sainte Vierge. Cette humble fille diſoit dans la ſuite, qu'elle avoit du être ſurveillée par ſa mere plus que ne l'étoient ſes deux ſœurs, parcequ'elle avoit beaucoup de légereté dans l'eſprit & d'enjouement dans le caractere. Néanmoins on doit plutôt attribuer la vigilance de ſa mere à la connoiſſance que Dieu lui donnoit de l'éminente ſainteté à laquelle cette fille parviendroit un jour. En effet, la Bienheureuſe dit dans une circonſtance : *Notre Seigneur m'a révélé que Marguerite auroit dans le ciel une plus grande gloire que moi ; c'eſt ma fille bien-aimée. Dieu met ſa complaiſance en elle, à cauſe de ſon innocence & de ſa correſpondance à la grace : ſon ame eſt fidelle au Seigneur ; & elle a le don de gouverner les autres ames.*

La vertu de la jeune Marguerite étoit ſi manifeſte, que le P. Binet, provincial des Jéſuites, ne faiſoit pas difficulté de dire (45) : *La ſeconde fille de Madame Acarie ſuit ſa mere à grands pas ; & j'oſerois preſqu'aſſurer, qu'après l'avoir atteinte, elle la devancera dans la carriere de la ſainteté.* La marquiſe de Meignelay, en dépoſant pour la béa-

(45) Vie de la mere Marguerite du S. Sacrement.

rification de la mere, ne put s'empêcher de faire auſſi l'éloge de la fille, quoique celle-ci vécût encore : *Madame Acarie*, dit-elle, *étoit ſainte ; mais la mere Marguerite, ſa fille, l'eſt encore davantage.* M. de Lezeau a rapporté cela, d'après le greffier qui avoit écrit la dépoſition de la marquiſe de Meignelay (46).

La jeune Marguerite prit l'habit religieux au premier couvent des Carmelites, le 15 Septembre 1605 : elle le reçut des mains de la mere Anne de Jéſus ; & on ajouta le nom du S. Sacrement à celui qu'elle portoit déja. La mere Magdeleine de S. Joſeph fut ſa maîtreſſe de noviciat ; & M. de Bérulle, ſon confeſſeur. Conduite par de tels guides, la ſœur Marguerite du S. Sacrement fit de grands progrès dans la pratique des vertus religieuſes. Ces progrès furent tels, que M. de Bérulle lui permit de faire ſes vœux en particulier, le 21 Novembre 1606, qui eſt le jour où les Carmelites renouvellent les leurs. Elle ne les fit ſolemnellement que le 18 Mars 1607, entre les mains de la mere Anne de S. Barthélemi : elle avoit été obligée de différer ſa profeſſion, parcequ'elle n'avoit pas l'âge que les conſtitutions de l'ordre exigent qu'on ait pour la faire.

La ſœur Marguerite dit un jour à ſa mere, qu'elle ſentoit ſa piété ſe réfroidir ; & la Bienheureuſe la crut ſur ſa parole. Cette ſainte femme alla promptement témoigner aux religieuſes le chagrin que lui cauſoit ce qu'elle venoit d'apprendre : mais celles-ci la détromperent, en l'aſſurant que les diſcours & les exemples de ſa fille excitoient à la vertu toute la communauté.

---

(46) V. la dépoſition de M. de Lezeau pour la béatification de la mere Marguerite du Saint-Sacrement : elle eſt entre les mains des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

Le zèle de la perfection des autres animoit la fœur Marguerite. Madame Acarie qui s'en appercevoit, lui demanda une fois ce qu'elle-même devoit faire pour ſon avancement ſpirituel. Sa fille lui répondit avec une ſainte hardieſſe : *Vous devez vous bien mortifier. Car il peut s'être gliſſé de la volonté propre dans vos actions, quelque bonnes qu'elles ayent été ; & c'eſt cette volonté propre qu'il faut faire mourir en vous.* Une religieuſe qui étoit préſente, la reprit de ce qu'elle parloit à ſa mere avec tant de liberté. Mais la fœur Marguerite lui répliqua : *Pourquoi s'adreſſe-t-elle à moi, puiſqu'elle ſait bien que je ne ſuis qu'une étourdie ? Je dis ce que je penſe.* Dans une autre occaſion, Madame Acarie dit : *Marguerite veut que tous ceux qui l'approchent ſoient ſaints* (*y*).

(*y*) Nous allons, dans cette note, achever la vie de la ſeconde fille de Madame Acarie ; & dans les deux notes ſuivantes, nous ferons la même choſe à l'égard de ſes deux autres filles.

Après ſa profeſſion, la ſœur Marguerite du S. Sacrement ſe montra telle qu'elle s'étoit montrée auparavant : elle parut auſſi occupée de ſa perfection, auſſi zélée pour la perfection des autres, auſſi obéiſſante & auſſi mortifiée.

Sa jeuneſſe empêcha qu'on ne la mît en charge avant l'année 1615. On la fit alors ſouſprieure du couvent de Tours ; & elle ſe conduiſit dans cette place avec une prudence & une douceur admirables. La prieure & la ſouſprieure qui ſortoient d'être en charge, étoient fort regrettées de la communauté ; & la nouvelle prieure paſſoit pour être ſévere. La mere Marguerite conſola les religieuſes au ſujet de la perte des deux premieres, & réuſſit à faire goûter la derniere. En 1618, elle fut élue prieure du même couvent ; & bientôt on apperçut en elle le talent que ſa mere y avoit apperçu la premiere, celui de gouverner les ames. Par humilité, elle tâchoit de cacher ce talent ; & elle diſoit que la ſouſprieure avoit plus de part qu'elle au bien qui ſe faiſoit dans la maiſon. Quand on la félicitoit de ce qu'elle étoit parvenue au priorat, elle répondoit que Dieu ne l'avoit permis, que pour qu'on vît mieux ſes défauts.

En 1620, lorſque le premier couvent de Bordeaux étoit troublé par la querelle qui s'étoit élevée au ſujet de la ſupériorité des Carmelites, les ſupérieurs y envoyerent la mere Marguerite, dans l'eſpérance

La derniere fille de Madame Acarie fut la seconde qui entra chez les Carmelites. Née à Paris,

---

qu'elle appaiſeroit le trouble par ſa grande douceur. Mais les eſprits étoient trop échauffés contre le gouvernement des ſupérieurs eccléſiaſtiques, pour qu'elle pût réuſſir à les calmer. Quand elle arriva, les religieuſes oppoſantes lui refuſerent l'entrée de la maiſon ; & ſi M. de Gourgues, premier préſident du parlement, ne l'avoit pas reçue chez lui, elle n'auroit ſçu où ſe retirer, elle & ſes deux compagnes de voyage. Après une longue réſiſtance, on conſentit à la laiſſer entrer dans le monaſtere ; & lorſqu'elle y eut été admiſe, elle ne put ſe faire écouter favorablement. Les choſes furent portées ſi loin, qu'après avoir ſouffert pendant deux ans mille mauvais procédés, elle fut miſe à la porte avec violence ; & la maiſon de M. de Gourgues fut encore ſon aſyle.

Les ſupérieurs lui donnerent alors une obédience pour le couvent de Saintes, où elle demeura pendant dix-huit mois. On y avoit tant de vénération pour elle, qu'une ſœur converſe qui lui avoit raccommode ſa robe, en garda un morceau, qu'elle vouloit conſerver comme une relique. Dès que la mere Marguerite s'en apperçut, elle lui fit de grands reproches : *Comment*, lui dit-elle, *êtes-vous aſſez impie, pour révérer ainſi une miſérable créature, qui demain peut-être ſera dans l'enfer ?*

En 1624, on la fit revenir de Saintes, pour remplacer la mere Magdeleine de S. Joſeph, qui finiſſoit ſon priorat au monaſtere de la rue Chapon. En paſſant par Orléans, elle eut la ſatisfaction d'y voir la mere Marie de Jéſus, ſa ſœur aînée, qui étoit prieure du couvent de cette ville ; & l'on ſe détourna de la route qui conduit d'Orléans à Paris, pour lui donner la ſatisfaction de voir la mere Genevieve de S. Bernard, ſa derniere ſœur, qui étoit prieure du monaſtere de Chartres.

Depuis ce moment juſqu'à ſa mort, la mere Marguerite ne quitta pas le couvent de la rue Chapon. Dès la premiere année de ſon priorat, elle fit conſacrer & décorer l'égliſe : elle acheva & rendit commodes les lieux réguliers. Elle contribua beaucoup à entretenir la ferveur dans cette maiſon, par ſes paroles & ſes exemples.

On ne connoîtra jamais toute la ſainteté de la mere Marguerite, diſoit la mere Marthe de l'Incarnation qui fut prieure après elle. Lorſque la mere Marguerite apprenoit qu'on parloit mal d'elle, elle remercioit Dieu de ce qu'il permettoit qu'*elle ne trompât pas tout le monde*. Une femme qui vouloit paſſer pour une ſainte, répandit un bruit qui vint juſqu'à la cour : elle prétendoit que cette mere lui avoit donné une écharpe dont l'attouchement guériſſoit les malades. Dès que cette humble religieuſe le ſçut, elle dit en riant : *C'eſt un excellent*

elle fut baptisée le 22 Février 1592, dans l'église de S. Gervais ; & on lui donna le nom de Gene-

moyen de nous faire regarder toutes les deux comme des folles.

On voulut plusieurs fois l'élire encore prieure ; mais jusqu'à l'année 1650, elle refusa toujours de reprendre cette place : le neveu de M. Duval, qui étoit supérieur de l'ordre, la lui fit alors accepter. L'auteur de la Vie de la mere Marguerite ajoute que la Bienheureuse lui apparut à ce sujet ; qu'elle la menaça de la colere de Dieu, si elle persistoit dans ses refus ; & qu'elle lui ordonna de rendre compte à la prieure de cette apparition.

L'attrait qu'elle avoit pour les pénitences corporelles, lui en faisoit souvent imaginer d'extraordinaires. Ses supérieurs modérerent d'abord l'ardeur de son zèle, dans la crainte qu'elle ne nuisît à sa santé ; mais ayant ensuite reconnu que l'esprit de Dieu la conduisoit, ils la laisserent libre de suivre son attrait. Elle aimoit aussi à servir les malades ; & elle faisoit avec beaucoup de courage cette œuvre de charité.

Elle avoit tant d'éloignement pour les visites qu'on recevoit des personnes étrangeres, qu'un jour, elle ne put s'empêcher de le témoigner à la reine Anne d'Autriche. Cette princesse qui avoit beaucoup de vénération pour elle, se trouvoit au parloir avec toute la comunauté ; & comme elle n'appercevoit pas cette mere, qui, à cause de sa petite taille, étoit cachée par ses compagnes, elle demanda à la voir, & se plaignit avec bonté de ce qu'elle ne disoit rien. *Madame*, lui répondit la mere Marguerite, *si j'osois, je ferois une représentation à votre Majesté. Elle nous fait sans doute plus d'honneur que nous ne méritons, lorsqu'elle prend la peine de venir nous visiter : mais si elle connoissoit l'impression que fait sur notre esprit l'éclat qui accompagne sa présence, & le temps qui nous est nécessaire pour revenir de cette impression, je pense qu'elle auroit la bonté de nous laisser dans notre solitude.* La reine fut édifiée de cette réponse ; & depuis ce temps-là, elle fit moins de visites au couvent. Elle disoit à ce sujet : *Je ne ferois pas plaisir à la mere Marguerite, si je la voyois souvent ; parceque c'est une sainte.* Cette mere eut occasion de voir le premier aumônier de la reine, & lui dit : *Notre monastere a plus d'obligation à sa Majesté pour ses absences, que si elle lui donnoit quarante mille livres de rente.*

Elle avoit le don de prophétie. Le cardinal de Retz a lui-même attesté que M. de Gondy son pere, qui étoit général des galeres, alla un jour, accompagné de son épouse & de la marquise de Meignelay, voir la mere Marguerite ; & que cette religieuse lui prédit qu'il seroit prêtre de l'Oratoire, quoiqu'alors il fût bien éloigné de penser à entrer dans cette congrégation. Dans le temps qu'on

vieve. Pendant ſa jeuneſſe, elle fit quelque ſéjour dans la ville de Troyes, près de laquelle ſon pere

craignoit que l'entrepriſe faite contre la Rochelle n'eût pas un heureux ſuccès, elle annonça à M. de Bérulle que cette ville ſeroit priſe par le roi. Dans une circonſtance où l'hydropiſie dont elle étoit attaquée la mettoit en danger de mort, elle dit qu'elle ne mourroit pas de cette attaque; & que la mere Marthe de l'Incarnation & Madame de la Tremoille abbeſſe de Jouarre, qui étoient auprès de ſon lit, mourroient avant elle. D'après cette annonce, toutes les fois qu'on craignoit pour ſa vie, l'abbeſſe de Jouarre diſoit: *Ne craignez pas; je vis encore, & elle ne mourra qu'après moi.*

Elle prédit auſſi, d'une maniere bien frappante, la mort prochaine de Sainte Chantal. Dans le voyage que cette ſainte fit à Paris en 1641, elle alla rendre viſite aux Carmelites de la rue Chapon; & elle demanda à voir la mere Marguerite, qui ne ſe trouvoit pas avec la communauté. Dès que cette mere fut entrée au parloir, ces deux religieuſes ſe mirent à genoux, chacune de leur côté, par une ſuite de la vénération qu'elles avoient l'une pour l'autre. La mere Marguerite, voyant que Sainte Chantal avoit de la peine à ſe relever, s'empreſſa de ſe recommander à ſes prieres: *Car*, dit-elle, *vous irez bientôt jouir de la vue de Dieu.* La ſainte répondit auſſitôt: *Oh! la bonne nouvelle que vous m'annoncez!* Les Viſitandines qui accompagnoient Sainte Chantal, ne paroiſſant pas ſatisfaites de cette prédiction, la mere Marguerite ajouta: *Mes ſœurs, quand Dieu veut quelque choſe, les créatures ne peuvent pas s'oppoſer à ſa volonté; il ne vous demandera pas votre agrément pour appeller à lui votre chere mere, & il le fera ſans vous conſulter.* Sainte Chantal mourut effectivement au bout de deux mois; & quand l'evêque d'Evreux (M. de Maupas), qui vouloit écrire ſa vie, vint au couvent s'informer de la vérité de cette prédiction, la mere Marguerite lui répondit avec humilité: *Monſeigneur, ne parlez pas de cela; vous décrieriez votre ouvrage.*

On dit qu'elle fit pluſieurs miracles, même pendant ſa vie. Nous en citerons un qui arriva au premier couvent de Bordeaux. Elle étoit au parloir avec un grand prélat: il y a lieu de croire que c'étoit le cardinal de Sourdis, parcequ'il favoriſoit les Carmelites qui étoient attachées au gouvernement des Carmes. Ce prélat lui dit que Dieu ne vouloit pas que les Carmelites euſſent d'autres ſupérieurs que ces religieux. *Monſeigneur*, lui répondit la mere Marguerite, *il eſt auſſi vrai que Dieu le veut, qu'il eſt vrai que je vais à l'inſtant faire branler cette grille:* & à l'inſtant, la grille de bois qu'elle tenoit, & celle de fer qu'elle ne touchoit pas, s'ébranlerent depuis le haut juſqu'en bas, quoi-

avoit des terres ; & comme la dévotion à S. Bernard étoit assez généralement répandue dans ce

qu'elle fussent toutes deux scellées dans le mur.

La mere Marguerite montra un courage & une résignation héroïques, dans les cruelles maladies qu'elle éprouva. Les attaques d'hydropisie auxquelles elle étoit sujette, la conduisirent plusieurs fois aux portes de la mort. Elle fut pendant longtemps très-incommodée d'un asthme, qui ne lui fit rien relâcher de son exactitude à suivre la règle, ni de la rigueur de ses mortifications. Elle eut un jour une affreuse colique, qui mit dans la nécessité de lui faire une opération aussi douloureuse qu'humiliante. *Dieu me fait trop de graces*, dit-elle alors : *je mérite de souffrir davantage. C'est le péché qui a rendu la nudité humiliante : si Dieu veut nous mortifier de cette maniere, il faut nous y résigner.*

La derniere maladie de la mere Marguerite fut une attaque d'hydropisie. Elle en souffrit beaucoup les treize derniers jours de sa vie. *Oh ! le beau jour que celui de l'éternité*, disoit-elle dans ses derniers moments ! *On ne peche plus alors.. Dieu seul suffit... Je voudrois mourir dénuée de tout, à l'exemple de S. François Xavier... Je suis comme sur une roue ou sur un gril de fer ; mais Dieu le veut... Qu'il est triste de n'avoir jamais bien fait aucun acte de vertu !.. Ma Bienheureuse mere*, disoit-elle encore, en regardant un portrait de Madame Acarie, *priez pour moi dans le temps de ma nécessité : vous voyez que je n'ai pas de vertu ; obtenez-moi d'en avoir quelque peu.*

Elle mourut en odeur de sainteté au couvent de la rue Chapon, le 24 Mai 1660 : elle étoit âgée de plus de soixante-dix ans. Son cœur fut porté au monastere de Pontoise, où sa sainte mere étoit inhumée ; & son corps resta au couvent de la rue Chapon, où il étoit encore en 1792.

En 1630, lorsqu'on fit des informations juridiques pour la béatification de Madame Acarie, on voulut avoir son portrait ; & la marquise de Meignelay, qui l'avoit beaucoup connue, conseilla de faire dessiner le haut du visage de la mere Marguerite. Vouët, peintre célebre, entra au monastere de la rue Chapon ; & pour faire le portrait de la mere, il fit d'abord celui de la fille. M. de Lezeau qui rapporte ce trait dans sa déposition pour la beatification de la mere Marguerite, dit avoir gardé ce tableau jusqu'au décès de cette mere, & l'avoir donné ensuite aux Carmelites de la rue Chapon. On ne sait pas ce qu'il est devenu.

La mere Marguerite disoit : *Pour plaire à Jésus-Christ, il faut obéir à ses supérieurs sans examen, sans raisonnement & sans réplique. On ne doit voir que Dieu en eux, quand même ils auroient des défauts.* Elle disoit aussi : *L'entier détache-*

pays,

pays, à cauſe du voiſinage de l'abbaye de Clairvaux, elle conçut l'idée de ſe faire Feuillantine. Déja ſes parents avoient choiſi pour elle la maiſon que les religieuſes de cet ordre avoient à Toulouſe, déja même ils étoient convenus de ſa dot avec D. Malachie provincial des Feuillants, lorſque la Providence donna elle-même d'autres vues à cette pieuſe demoiſelle. Liſant un jour la Vie de Sainte Théreſe, elle fut frappée d'un article des conſtitutions des Carmelites, qui dit que les religieuſes travailleront ſeules dans leurs cellules, autant que cela ſe pourra faire. Elle fit voir cet article à ſa mere; & elle lui dit qu'il étoit fort de ſon goût, & qu'elle avoit remarqué qu'elle travailloit davantage quand elle étoit ſeule que quand elle étoit en compagnie. Comme le travail ſe fait en commun dans l'ordre de S. Bernard, le déſir que Mademoiſelle Acarie avoit d'être Feuillantine s'affoiblit peu-à-peu, & elle ſe ſentit portée à embraſſer la vie ſolitaire du Carmel. Ce changement fit beaucoup de plaiſir à ſa vertueuſe mere; & peu de temps après, elle conduiſit elle-même ſa fille au premier couvent des Carmelites. Cette demoiſelle y prit l'habit religieux, le 24 Juin 1607; & on lui donna le nom de Genevieve de S. Bernard. Son noviciat dura plus d'un an, parcequ'elle n'avoit pas l'âge requis pour prononcer ſes vœux: elle ne fit profeſſion que le 25 Mars 1609 (z).

---

ment des créatures eſt l'eſprit de Sainte Théreſe & de nos meres Eſpagnoles. Il ne faut tenir ni aux lieux ni aux perſonnes, quelque ſainteté qu'on y remarque. Elle diſoit encore: *Il ne faut rien faire avec négligence, pas même les choſes qui ſont peu importantes. Quand perſonne ne nous verroit, Dieu nous voit.*

(V. ſa Vie, par M. Tronſon de Cheneviere, à Paris chez Seveſtre, 1689, in-8°; la Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. 13; & la dépoſition de M. de Lezeau, que nous avons déja citée.)

(z) La ſœur Genevieve de S. Bernard paroît avoir demeuré au premier couvent juſqu'à l'année 1617. Elle en ſortit alors

La premiere fille de Madame Acarie fut la derniere qui entra chez les Carmelites. Née à Paris, elle fut baptiſée le 5 Juillet 1585, dans l'égliſe de S. Gervais ; & on lui donna le nom de Marie. Après l'exil de ſon pere, elle fut miſe en penſion à l'abbaye de Longchamp ; & dès l'âge de neuf ans, elle eut le déſir de s'y faire religieuſe. Mais ſa pieuſe mere, qui la trouvoit trop jeune pour choiſir ſon état, ne voulut pas encore lui permettre de s'occuper d'un choix ſi important. Elle la fit enſuite revenir auprès d'elle, afin de veiller elle-même à ſon éducation. Mademoiſelle Acarie étoit d'une figure agréable ; & le goût des parures ne tarda pas à lui venir, quoique ſa mere fût très-

---

avec la mere Magdeleine de S. Joſeph, qui alloit fonder les Carmelites de la rue Chapon ; & on la fit ſouſprieure de ce nouveau monaſtere. En 1620, on l'envoya fonder les Carmelites de Chartres. Elle eut bien des peines à ſouffrir, en faiſant cette fondation : mais après l'avoir faite, elle fut dédommagée de ſes peines par les bénédictions que Dieu répandit ſur ſon gouvernement, pendant les vingt-trois ans qu'elle paſſa dans cette maiſon.

M. de Bellegarde, évêque de Chartres, avoit pour elle la plus grande vénération. Dix-huit mois avant qu'elle mourût, ce prélat fut nommé archevêque de Sens, & la fit élire prieure des Carmelites de cette ville. Quand elle entra dans ce monaſtere, elle annonça qu'elle y finiroit ſes jours, en diſant : *C'eſt ici le lieu de mon repos.*

On voyoit ſouvent ſon viſage tout brillant de gloire, pendant qu'elle faiſoit ſon oraiſon. Elle conſacroit à ce ſaint exercice une partie de la nuit : elle ne donnoit que deux ou trois heures au ſommeil ; & quand elle dormoit, elle avoit la tête appuyée ſur un eſcabeau.

Elle recommandoit beaucoup aux novices la ſimplicité & l'obéiſſance. Ayant entendu une d'entr'elles dire à une autre qui la reprenoit, *chacun fait comme il l'entend* ; elle lui répéta tant de fois ces paroles, qu'elle la rendit une des plus obéiſſantes du noviciat.

La mere Genevieve de Saint Bernard mourut à Sens, le 12 Septembre 1644 ; & l'archevêque de cette ville fit la cérémonie de ſes funérailles.

(V. la Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. 13 ; & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Chartres* & *Sens*.

attentive à l'éloigner des vanités du monde. Elle conſerva toujours un grand fond de religion ; mais ſa piété ſouffroit du goût frivole qu'elle avoit pris. Madame Acarie faiſoit quelquefois des reproches à ſa fille ſur cet objet : cependant elle croyoit devoir uſer de ménagement à l'égard d'une jeune perſonne qui pouvoit un jour s'établir dans le monde. Bien loin de lui propoſer d'embraſſer l'état religieux, elle étoit la premiere à lui parler des partis convenables qui ſe préſentoient pour l'épouſer. Dans une circonſtance, il fut queſtion de la donner en mariage à un jeune homme, qui étoit pourvu d'une belle charge dans la capitale ; & on devoit lui donner une dot proportionnée à ſa naiſſance, & au rang que ſon pere avoit tenu dans le monde.

Mademoiſelle Acarie n'avoit aucune inclination pour le mariage ; & elle n'avoit pas non plus le courage de s'enfermer dans un cloître. Incertaine du parti qu'elle prendroit, & comme ſuſpendue entre le ciel & la terre, elle faiſoit autant ſouffrir ſes parents par ſon incertitude, qu'elle en ſouffroit elle-même. M. Gallemant l'ayant vue dans cette indéciſion, lui prédit qu'elle ſe décideroit bientôt à entrer chez les Carmelites, à l'exemple de ſes ſœurs ; & que ſa pieuſe mere ſeroit ainſi récompenſée des peines qu'elle avoit priſes pour l'établiſſement de cet ordre. En entendant ces paroles, Mademoiſelle Acarie fit un pas en arriere, & ſecoua la tête avec dédain : mais l'événement ne tarda pas à juſtifier la prédiction. Pour mettre fin aux irréſolutions de ſa fille, la Bienheureuſe fit avec elle un pélerinage à Notre-Dame de Lieſſe, pour implorer le ſecours de la Sainte Vierge ; & cette demoiſelle, touchée de la grace, réſolut ſur-le-champ de ſe faire Carmelite. Six mois après ce voyage, elle prit l'habit religieux au premier cou-

vent, le 23 Mars 1608 ; & l'on ajouta le nom de Jéſus à celui qu'elle portoit déjà. L'année ſuivante, le 25 du même mois, elle fit profeſſion dans le même monaſtere, avec la derniere de ſes ſœurs (*aa*).

Quoique Madame Acarie fût ſéparée de ſes filles depuis qu'elles étoient entrées en religion, elle entretenoit toujours des rapports avec elles ; & ces rapports étoient devenus encore plus intimes & plus ſaints. Le déſir qu'avoient ces quatre vertueuſes perſonnes d'arriver à la perfection, & la confiance

(*aa*) La ſœur Marie de Jéſus ſe trouvoit au couvent des Carmelites d'Amiens, en 1615, lorſque ſa mere y fit profeſſion. L'année ſuivante, elle fut élue ſouſprieure de cette maiſon. Elle en ſortit au mois de Juillet 1620, pour être prieure du monaſtere d'Orléans, où elle reſta juſqu'à ſa mort.

Elle fit bâtir le couvent d'Orléans : cette maiſon, au rapport des viſiteurs de l'ordre, étoit une des maiſons du Carmel François, dont la ſtructure reſſembloit le plus au plan qui eſt marqué dans les conſtitutions. Elle y fit faire pluſieurs beaux hermitages ; entr'autres, un en l'honneur de ſa mere, dans lequel elle aimoit à prier : on l'y trouvoit ordinairement toute abymée en Dieu. Anne d'Autriche lui avoit donné dix mille francs pour la conſtruction de l'égliſe, à condition qu'elle demanderoit à Dieu la naiſſance d'un dauphin ; & après que Louis XIV fut né, cette princeſſe la regardoit comme ſa protectrice auprès de Dieu.

La mere Marie de Jéſus mourut à Orléans, le 1 ou 2 Juillet 1641. Ce fut le P. Gibieuf, prêtre de l'Oratoire & un des ſupérieurs des Carmelites, qui l'aſſiſta dans ſa derniere maladie. Depuis vingt-quatre ans que la maiſon étoit fondée, aucune religieuſe n'y étoit morte ; ce qui faiſoit dire dans la ville, que *les filles de Sainte Thereſe étoient immortelles*.

Les principales vertus de la mere Marie de Jéſus étoient l'humilité, le ſupport des autres, & la fidélité à la priere : il ſuffiſoit de la voir pour ſe ſentir porté au recueillement. Elle avoit ſouvent cette maxime à la bouche : *Donnez-moi une ame fidelle, & je vous donnerai une ſainte*. Elle a laiſſé des inſtructions ſur la vie religieuſe, que les Carmelites d'Orléans conſervent précieuſement. Pour la conduite des ames qui lui étoient confiées, elle ſe ſervoit beaucoup des avis de S. François de Sales.

(V. la Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. 13 ; & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Orléans*.)

avec laquelle elle ſe communiquoient leurs plus ſecrettes penſées, les uniſſoient par des liens bien plus forts que ceux de la chair & du ſang. On verra dans le livre ſuivant, avec quelle humilité la Bienheureuſe, quand elle étoit religieuſe à Amiens, ſe conduiſit à l'égard de ſa fille aînée qu'on venoit d'élire ſouſprieure de la maiſon; & on trouvera dans l'Appendice pluſieurs lettres qu'elle lui écrivit.

Le premier couvent des Carmelites ne fut pas plutôt fondé à Paris, qu'il fallut en fonder d'autres dans pluſieurs villes du royaume. La bonne odeur des vertus des religieuſes Eſpagnoles & des novices qu'elles formoient, ſe répandoit partout, & faiſoit déſirer partout d'avoir des maiſons de Carmelites; d'autant plus que le déſordre des guerres civiles avoit introduit le relâchement dans la plupart des autres ordres religieux. Madame Acarie, qui avoit ſi bien réuſſi à établir le premier monaſtere du Carmel de France, fut donc obligée de s'employer à d'autres établiſſements du même genre. Nous allons en donner l'hiſtoire, à cauſe de la part qu'y prit cette ſainte femme.

Ce fut quelques jours après la priſe d'habit des trois premieres novices, qu'on conçut le deſſein d'entreprendre une nouvelle fondation. On voyoit que la maiſon priorale, où l'on demeuroit en attendant que le couvent pût être habité, étoit trop petite pour contenir tous les ſujets qu'on avoit à recevoir; & les poſtulantes qui ſe préſentoient, déſiroient avec ardeur de prendre l'habit religieux. En conſéquence, la Bienheureuſe & la mere Anne de Jéſus propoſerent aux ſupérieurs de faire un nouvel établiſſement; & leur projet fut adopté ſur-le-champ. Pour l'exécuter, la marquiſe de Breauté offroit une ſomme de dix mille écus; & M. Duval, une maiſon qu'il avoit à Pontoiſe. Cette

maiſon étoit alors occupée par la congrégation de filles qu'avoit établie M. Gallemant ; & pluſieurs d'entr'elles ſe ſentoient appellées à la vie du Carmel. Enfin, Madame Acarie qui connoiſſoit Pontoiſe, aimoit cette ville, parceque la piété y régnoit.

On chargea cette ſainte femme d'aller voir la maiſon qu'offroit M. Duval, & d'examiner en même temps les demoiſelles de la congrégation de M. Gallemant, qui avoient le déſir d'être Carmelites. M. d'Alincourt, beau-frere de la marquiſe de Breauté, qui étoit gouverneur de Pontoiſe, propoſa aux habitants de cette ville l'établiſſement qu'on vouloit faire, & ils y conſentirent : le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, donna auſſi ſon agrément à la fondation. Pendant ce temps-là, M. de Marillac faiſoit les démarches néceſſaires pour obtenir des lettres-patentes du roi. Le 10 Janvier 1605, on mit des ouvriers dans la maiſon qu'on deſtinoit aux Carmelites ; & le 15 du même mois, elle ſe trouva prête à recevoir ces religieuſes. Ce fut la Bienheureuſe, qui après ſon retour à Paris, indiqua tous les changements qu'il falloit faire au bâtiment ; & quoiqu'elle n'eût couché qu'une nuit à Pontoiſe, & qu'elle s'y fût principalement occupée de l'examen des demoiſelles qui demandoient à entrer au Carmel, l'état des lieux étoit néanmoins demeuré ſi préſent à ſon eſprit, qu'elle en régla la diſtribution de la maniere la plus convenable.

La ſœur Anne de S. Barthélemi à qui on venoit de donner le voile noir, fut nommée prieure du nouveau monaſtere ; la mere Iſabelle des Anges, ſouſprieure ; & la ſœur Béatrix de la Conception, maîtreſſe des novices. La mere Anne de Jéſus, qui gouvernoit le premier couvent, voulut conduire à Pontoiſe les trois Carmelites Eſpagnoles qu'on y envoyoit ; & elle emmena avec elle deux des

premieres novices de l'ordre, la ſœur Louiſe de Jéſus & la ſœur Aimée de Jéſus.

On partit de Paris, le 14 Janvier 1605. Madame Acarie & ſes trois filles, la mere de M. de Bérulle & quelques autres dames, étoient du voyage : MM. Gallemant, Duval & de Bérulle, en étoient auſſi, avec M. de Bretigny & M. Gauthier. La ducheſſe de Longueville & la princeſſe d'Eſtouteville accompagnerent la colonie juſqu'à S. Denys; parcequ'on devoit y coucher, pour communier le lendemain ſur le tombeau de l'apôtre de la capitale.

Le 15, après la meſſe, on ſe remit en route pour aller à Pontoiſe ; & avant d'y arriver, on s'arrêta pendant quelques heures à Maubuiſſon, célebre abbaye de Bernardines que la mere de S. Louis avoit fondée en 1241. Les Religieuſes de cette abbaye accueillirent avec vénération les Carmelites Eſpagnoles, & leur firent des préſents. Lorſqu'on ſortoit de leur maiſon, il arriva une aventure qui fit beaucoup rire Madame Acarie, & qui lui fournit l'occaſion de donner un avis utile. Un homme de Pontoiſe, qui étoit recommandé par un grand ſeigneur, ſe préſenta pour être receveur des revenus du couvent qu'on alloit fonder. *Les Carmelites*, dit la Bienheureuſe à M. Duval, *ont déja la réputation d'être riches : on demande d'être chargé de recevoir leurs revenus, comme ſi c'étoit une place importante. Si l'on fait bien, l'ordre n'aura jamais de receveurs : cette ſorte de gens coute plus qu'une grande partie des perſonnes qui compoſent la maiſon ; & les religieuſes peuvent faire elles-mêmes leur recette.*

Les échevins de Pontoiſe étoient venus à Maubuiſſon, afin d'accompagner les Carmelites juſqu'à la maiſon qui leur étoit deſtinée. Le vicaire général de Rouen les y attendoit, pour leur en faire prendre poſſeſſion ; & tout le peuple de la ville,

qui étoit accouru à cette cérémonie, ſe félicitoit de poſſéder des perſonnes ſi ſaintes. Après avoir pris poſſeſſion de leur monaſtere, les religieuſes ſe rendirent au réfectoire ; & par ſuite du reſpect qu'elle leur portoit, Madame Acarie voulut les ſervir à table, malgré tout ce qu'on put faire pour l'en empêcher.

Le ſaint ſacrement ne fut expoſé dans l'égliſe que le lendemain, qui étoit un dimanche ; & l'on donna au nouveau couvent le nom de S. Joſeph. Dans l'après-midi du même jour, trois religieuſes de Maubuiſſon, qui avoient été édifiées de l'air de ſainteté qui paroiſſoit ſur le viſage des Carmelites Eſpagnoles, les firent prier de les admettre dans leur communauté. M. Duval alloit répondre que les conſtitutions de l'ordre s'oppoſoient à leur réception : mais Madame Acarie lui conſeilla de ne pas donner ſi promptement une réponſe négative. *Le deſſein d'entrer dans l'ordre de Sainte Théreſe*, lui dit-elle, *ſera très-utile à ces religieuſes. Occupées de ce deſſein, elles deviendront plus régulieres : au lieu que, ſi on les refuſe d'abord, elles continueront leur train de vie ordinaire.* Le conſeil fut trouvé bon, & on le ſuivit.

Le lundi, la mere Anne de Jéſus donna l'habit religieux à quatre demoiſelles de la congrégation de M. Gallemant : la premiere qui le reçut, fut nommé Agnès de Jéſus ; dans la ſuite, elle devint ſouſprieure, & prit un grand ſoin de la Bienheureuſe dans ſa derniere maladie. Après la cérémonie, la mere Anne de Jéſus, pour augmenter la ferveur des novices qu'on venoit de recevoir, leur dit ces paroles remarquables : *Vous êtes dans un ordre ſi ſaint & ſi parfait, qu'en gardant fidelement la règle & les conſtitutions, on va droit du lit de la mort au ſéjour du ciel.* La premiere nuit que ces novices paſſerent dans la maiſon, elles ſentirent une

odeur miraculeuſe, que les Carmelites Eſpagnoles leur apprirent à nommer *le parfum de Sainte Théreſe.*

Le mardi, on ſe mit en route pour revenir à Paris. On laiſſa à Pontoiſe la ſœur Louiſe de Jéſus, qui devoit demeurer dans le nouveau monaſtere : M. de Bérulle y reſta pendant quelques jours, pour achever de donner des avis à la communauté ; & M. de Bretigny y reſta pendant ſept à huit mois, pour confeſſer les religieuſes Eſpagnoles. En revenant à Paris, la mere Anne de Jéſus admiroit la maniere dont Madame Acarie avoit établi l'ordre en France ; & Madame Acarie, de ſon côté, admiroit la maniere dont la mere Anne de Jéſus le gouvernoit. La Carmelite diſoit : *Comment une ſeule femme a-t-elle eu aſſez de crédit en France, à Rome & en Eſpagne, pour faire un établiſſement ſi difficile ? Comment a-t-elle pu trouver tout l'argent qu'on y a employé ?* La Bienheureuſe diſoit à ſon tour : *Comment une religieuſe Eſpagnole, qui n'entend pas le François, a-t-elle acquis tant d'autorité ſur des perſonnes de mœurs & de langue ſi différentes ? Comment a-t-elle pu ne faire de toutes qu'un cœur & qu'une ame ?*

Les Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe rapporte un trait bien intéreſſant, qu'elles diſent être arrivé dans les premiers moments qui ſuivirent la fondation de ce monaſtere. Cependant on voit par la dépoſition extrajudiciaire de M. de Marillac, qu'il n'arriva que deux ans après ; c'eſt-à-dire, lorſqu'on commença à bâtir le nouveau couvent, où ces religieuſes furent transférées en 1610, & où elles ſont reſtées juſqu'à nos jours. Voici le trait dont il eſt queſtion.

La maiſon donnée par M. Duval étoit petite & mal ſituée ; & le nombre des ſujets qui ſe préſentoient pour y être admis, augmentoit tous les jours. On acheta donc, en 1607, un autre emplacement

plus ſpacieux & plus commode. « Mais, dit M. » de Marillac, comme les fonds manquoient pour » commencer à y bâtir, nous nous entretenions » de cet objet, Madame Acarie & moi. Cette ſainte » femme m'ayant témoigné un grand déſir qu'on » entreprît le bâtiment projeté, je lui demandai » ſi elle croyoit que Dieu voulût qu'on mît auſſi- » tôt les ouvriers en œuvre. Elle ſe tut ; & il me » paroiſſoit que ſon déſir étoit la ſuite de quelque » révélation que le Saint-Eſprit lui avoit faite, ou » de quelque mouvement intérieur qu'il avoit ex- » cité en elle. Je lui fis une ſeconde fois la même » demande : car je ſavois qu'elle étoit dans l'uſage » d'attendre que le Seigneur portât les autres à une » choſe, plutôt que de les y porter elle-même. » Elle me répondit que Dieu le vouloit. *N'en par-* » *lons plus*, lui répliquai-je ; *je me charge de cette* » *affaire.* En effet, les ouvriers furent auſſitôt mis » en œuvre : le bâtiment fut fait en peu d'années ; » &, au grand étonnement de tout le monde, » les fonds ne manquerent jamais » (47).

La troiſieme fondation de Carmelites qui ſe fit en France, fut celle de Dijon : elle eſt du 21 Septembre 1605. Madame Acarie n'y alla pas, parceque ſon époux trouva que cette ville étoit trop éloignée de Paris. Nous dirons donc ſeulement, que cette ſainte femme ſe borna à faire les préparatifs du voyage, & à donner d'excellentes inſtructions aux novices qui devoient accompagner la mere Anne de Jéſus & la mere Iſabelle des Anges (48).

La quatrieme fondation fut celle d'Amiens : elle ſe fit en 1606, & la Bienheureuſe y eut grande

---

(47 V. ſur cette fondation, l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Pontoiſe* ; & la Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. 11.

(48) Voyez Duval, liv. I, ch. 11.

part. La fondatrice fut Mademoiſelle de Viole, dont le pere étoit maître des requêtes. Miſe à la tête de la petite congrégation de Sainte Genevieve, quand Madame Jourdain partit pour l'Eſpagne, cette demoiſelle. devoit être une des premieres novices du Carmel de France ; & comme elle étoit riche, elle ſe propoſoit de fonder un couvent de cet ordre. Mais l'oppoſition de ſa famille l'empêcha pendant près de deux ans d'exécuter ſes projets religieux. Lorſque le moment de l'exécution fut arrivé, on délibéra ſi on feroit à Rouen ou à Amiens la fondation projetée. On vouloit donner la préférence à la premiere de ces deux villes, parceque l'autre avoit beaucoup ſouffert pendant les troubles de la Ligue, & qu'on craignoit qu'une communauté de religieuſes ne pût pas s'y ſoutenir. Mais Madame Acarie, qu'on ſe fit un devoir de conſulter, opina fortement pour la ſeconde ; & voici les raiſons dont elle appuya ſon avis. La fondatrice avoit une grande dévotion au chef de S. Jean-Baptiſte, dont une partie conſidérable ſe conſerve à Amiens (49) ; bien des demoiſelles de cette ville attendoient qu'on y fondât une maiſon d'un ordre réformé, pour y embraſſer la vie religieuſe ; & la comteſſe de S. Paul, belle-ſœur de la ducheſſe de Longueville, déſiroit ardemment qu'on établît des Carmelites dans la capitale de la Picardie, & promettoit que leur établiſſement ſeroit protégé par ſon mari qui étoit gouverneur de la province. Ces raiſons parurent ſi ſolides, qu'on ſe rendit à l'avis de la Bienheureuſe.

La mere Iſabelle des Anges, qui étoit à Dijon, fut nommée prieure du couvent qu'on alloit fonder à Amiens ; & elle emmena avec elle quatre religieuſes, qui devoient l'aider à faire cette fonda-

(49) V. les Vies des Saints, par M. Godeſcard, au 24 Juin.

tion. Madame Acarie partit de Paris pour ſe rendre au même lieu ; & dans ce voyage, elle fut accompagnée de M. Gallemant & de M. Duval. L'un & l'autre furent très-ſatisfaits des choſes édifiantes que cette ſainte femme leur dit dans la route, & du ton modeſte qu'elle avoit en les diſant. « La converſation, dit Duval (50), vint à » tomber ſur l'ordre qu'on devoit garder dans la » diſtribution des aumônes. On auroit cru qu'elle » avoit lu ce que S. Thomas a écrit ſur ce ſujet ; » tant étoit grande la juſteſſe avec laquelle elle » s'exprimoit. Je lui demandai *ce que c'étoit qu'un* » *acte de l'ame.* Elle me répondit avec une préci- » ſion admirable : *On ne peut pas bien définir ces* » *actes ; cependant on peut dire en général, qu'ils* » *ſont plus ſimples, plus univerſels, & de plus lon-* » *gue durée que les actes du corps.* Je lui parlai de » la peine qu'on avoit à prendre un parti dans » certaines circonſtances ; & elle me dit : *Dans* » *les cas difficiles, lorſqu'on ne ſent rien au fond* » *de ſon ame ſur la choſe propoſée, on doit ſe mettre* » *dans une entiere indifférence par rapport au oui* » *ou au non, & puis examiner ce qu'il eſt le plus* » *convenable de faire. Le jugement qu'on porte en-* » *ſuite, eſt plus sûr ; & il arrive rarement qu'on ſe* » *trompe en le portant. Au reſte, ſi l'on ſe trompe,* » *Dieu ne rend pas reſponſable de l'erreur, parce* » *qu'on à ſuivi la marche qu'on devoit ſuivre* ».

A Clermont en Beauvoiſis, quand on entra dans l'auberge, on y trouva un marchand de Paris qui revenoit d'Amiens. Cet homme étoit prévenu contre la fondation qu'on alloit faire dans cette ville : il en parloit avec une eſpèce d'emportement, & diſoit qu'il falloit abattre la partie du bâtiment qu'on avoit déja conſtruite. M. Duval alloit répliquer :

(50) Liv. I, ch. 11.

mais la Bienheureuſe l'empêcha de le faire. *Ne répondons pas, mon pere*, lui dit-elle : *c'eſt au milieu des contradictions que ſe font les œuvres de Dieu ; & ce que nous venons d'entendre eſt de bon augure pour l'établiſſement du monaſtere.* Dans le reſte de la route, elle répétoit avec ſatisfaction les propos injurieux que cet homme avoit tenus ; & elle en concluoit de nouveau que la fondation ſe feroit.

On arriva à Amiens le 13 Mai 1606, dans la matinée : c'étoit la veille de la Pentecôte. On alla deſcendre au couvent, que les ouvriers étoient en train de bâtir : la comteſſe de S. Paul avoit poſé la premiere pierre de l'égliſe, & l'évêque avoit préſidé à cette cérémonie. Madame Acarie examina le bâtiment juſque dans ſes fondements ; & elle en parla avec tant de juſteſſe, que l'architecte, ſurpris des connoiſſances qu'elle avoit en ce genre, lui témoigna les plus grands égards (51).

On ſe rendit enſuite à la maiſon des Sœurs-blanches : c'étoit une communauté qui avoit été établie pour le ſervice des malades, & que l'évêque venoit de ſupprimer. Les Carmelites habiterent cette maiſon pendant deux ans, en attendant que leur monaſtere fût achevé. On y fit venir les demoiſelles qui ſe préſentoient pour entrer au Carmel ; & Madame Acarie examina leur vocation avec une ſageſſe & un diſcernement admirables. *Celle-ci eſt propre à l'inſtitut*, diſoit-elle à M. Duval ; *vous pouvez la recevoir : celle-là n'y eſt pas propre ; ne lui promettez pas de l'admettre.* L'expérience confirma tous les jugemens qu'elle avoit portés ſur les poſtulantes.

La mere Iſabelle des Anges ne devoit arriver que le ſoir avec les religieuſes qu'elle amenoit. La comteſſe de S. Paul, & Madame de Tregny dont

(51) Vie de Madame Acarie, par Duval.

le mari étoit gouverneur d'Amiens, allerent au-devant d'elles à deux lieues, avec pluſieurs dames de la ville. Après que les religieuſes eurent vu la cathédrale, on les conduiſit à la maiſon qui leur étoit deſtinée : le vicaire général de l'évêque s'y étoit rendu pour les recevoir. Le lendemain, qui étoit le jour de la Pentecôte, on célébra ſolemnellement la meſſe, à laquelle aſſiſterent les principaux habitants de la ville ; & l'on voulut que le nouveau couvent portât le nom du Saint-Eſprit.

Le lundi, on donna l'habit religieux à quatre demoiſelles de la ville ; & l'on remit à une autre jour la vêture des autres poſtulantes, qui étoient en plus grand nombre. Madame Acarie les vit encore chacune en particulier, avant de revenir à Paris. Cette ſainte femme les ayant interrogées ſur l'oraiſon mentale, leur apprit à la faire d'une maniere ſolide. *Quand on ſe met à ce ſaint exercice*, leur dit-elle, *il ne faut pas conſidérer Dieu d'une vue générale : il faut le conſidérer, tantôt comme un pere qu'on craint & qu'on aime ; tantôt comme un médecin, à qui on expoſe ce qu'on ſouffre ; tantôt comme un homme riche, à qui on parle de ſa miſere ; & tantôt comme un roi, à qui on demande du ſecours contre ſes ennemis* (52).

La cinquieme fondation de Carmelites qui ſe fit en France, fut celle de Tours : elle eſt du 17 Août 1608. Le nouveau monaſtere porta le nom de la Mere de Dieu : voici ce qui donna lieu à ſon établiſſement, & la part qu'y eut la Bienheureuſe.

Dès que Mademoiſelle de Fonteines-Marans eut pris l'habit religieux au premier couvent, deux de ſes ſœurs s'y préſenterent auſſi, dans l'intention de ſe faire Carmelites avec elle. La plus âgée des

---

(52) *Hiſt. man. de la fond. des Carmelites de France*, vol. *Amiens*.

deux fit effectivement profeſſion dans ce monaſtere (*bb*) : mais la plus jeune ne put avoir la même ſatisfaction, à cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté. Elle n'en conſerva pas moins le déſir d'être religieuſe : ſe voyant donc obligée de ſortir du couvent, elle réſolut de ne pas le quitter tout-à-fait ; & au lieu de retourner dans la maiſon paternelle, elle ſe mit dans une chambre qui étoit au-deſſus du logement des tourrieres. M. de Fonteines-Marans, qui l'aimoit beaucoup, fut très-fâché de la voir prendre ce parti. Pour remplir les vues de l'un & de l'autre autant qu'il étoit poſſible, Madame Acarie conçut le deſſein de propoſer au pere de fonder un monaſtere de Carmelites dans la ville de Tours, près de laquelle il demeuroit, & d'y faire recevoir ſa fille en qualité de fondatrice.

Les ſupérieurs ayant approuvé ſon deſſein, elle écrivit à M. de Fonteines Marans, pour l'appaiſer à l'égard de ſa fille ; & elle lui promit de la remener elle-même dans la terre qu'il habitoit. Elle y alla effectivement ; & après avoir remis cette demoiſelle entre les mains de ſon pere, elle propoſa à celui-ci d'exécuter le projet qu'elle avoit formé.

(*bb*) Les Carmelites Eſpagnoles lui donnerent l'habit religieux, le 25 Mars 1605 ; & le 3 Avril de l'année ſuivante, la mere Anne de S. Barthélemi reçut ſes vœux : ſon nom de religion étoit, Catherine du S. Eſprit. En 1623, les ſupérieurs l'envoyerent fonder le couvent de Metz, & l'en nommerent prieure. Cette maiſon étoit ſi pauvre, qu'on fut ſur le point de la ſupprimer : mais la confiance que la mere Catherine avoit en la Providence, empêcha qu'on ne le fît ; & il ſe préſenta bientôt des perſonnes charitables qui ſoutinrent le nouvel établiſſement. Après avoir longtemps gouverné le monaſtere de Metz, la mere Catherine revint au premier couvent, où elle mourut ſaintement, en 1652. Elle avoit beaucoup d'attrait pour l'oraiſon ; & dans les dernieres années de ſa vie, elle paſſoit la plus grande partie du jour devant le ſaint ſacrement.

(V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, I vol. *Paris*, & vol. *Metz*.)

Il y consentit, à condition que la mere Anne de S. Barthélemi, qui étoit alors prieure du premier couvent, & sous laquelle sa fille avoit commencé son noviciat, viendroit faire la fondation du couvent de Tours & en seroit prieure. Les supérieurs ayant accepté la condition, Madame Acarie & M. de Fonteines-Marans se rendirent à Tours, pour choisir le lieu où l'on établiroit le nouveau monastere. Ils firent choix d'une maison située dans la vieille ville, qu'on nommoit Montifré : M. de Fonteines-Marans l'acheta sur-le-champ ; & il y mit des ouvriers, afin qu'ils la disposassent à recevoir des religieuses. Cependant le gouverneur de Tours, & ses principaux habitants, qui désiroient que les Carmelites fussent établies dans la nouvelle ville, sollicitèrent vivement le fondateur de se rendre à leur désir : ils obtinrent même qu'Henri IV lui écrivît à ce sujet. Mais on ne crut pas devoir acquiescer à leur demande ; & la fondation se fit à Montifré (*cc*). C'est-là toute la part que la Bienheureuse eut à cet établissement : car elle revint à Paris & n'accompagna point les religieuses qui furent envoyées à Tours (53).

La sixieme fondation de Carmelites qui se fit en France, & la derniere à laquelle eut part Madame Acarie, fut celle de Rouen : elle est du 10 Juin 1609. M. de Bretigny, & son cousin le président de Bouville, furent les fondateurs de cet établissement. Quand il fallut partir de Paris pour aller à Rouen, la Bienheureuse donna sa voiture à la mere Isabelle des Anges qui devoit être prieure

(*cc*) Il paroît que Mademoiselle de Fonteines-Marans ne resta pas au couvent de Tours, dont elle étoit la fondatrice ; & qu'elle revint dans la maison paternelle, où elle mourut.

(V. l'*Hist. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Tours*.)

(53) V. l'*Hist. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Tours*.

du

du nouveau couvent, & aux religieuſes qui l'accompagnoient ; & elle ſe mit dans une voiture de louage, avec M. Duval & quelques autres perſonnes (54).

M. Duval ayant dit dans la route, qu'il falloit ſe hâter d'arriver à Rouen, Madame Acarie pria le conducteur de la voiture où elle étoit, de ne pas s'arrêter pour coucher à Saint-Cler-ſur-Epte, comme il en avoit le deſſein, & d'aller juſqu'à Ecouy. Le conducteur y conſentit ; & comme il dormoit ſur ſon cheval, parcequ'il étoit fatigué, cette ſainte femme dit en riant : *Il faut que Dieu ſoit lui-même notre guide, puiſque celui que nous avons dort ſi profondément.* En effet, cet homme ne ſe réveilla qu'auprès d'Ecouy ; & c'étoit la Providence qui conduiſoit elle-même la voiture (55).

Le lendemain, comme on étoit ſur le point de ſe remettre en route, on apprit que le Parlement de Rouen avoit refuſé d'enregiſtrer les lettres-patentes du roi, & qu'il avoit même rendu un arrêt contre l'établiſſement des Carmelites. On délibéra ſur ce qu'il falloit faire dans cette circonſtance critique. On trouvoit de l'inconvénient à paſſer outre malgré l'arrêt, comme à attendre qu'il fût révoqué. Prendre poſſeſſion d'une maiſon, & commencer à y pratiquer la vie religieuſe, contre la défenſe d'une cour ſouveraine, c'étoit une entrepriſe hardie & difficile à ſoutenir. D'un autre côté, on n'avoit pas le temps de recourir à l'autorité du roi, parceque les religieuſes étoient en chemin ; & l'on ne pouvoit pas les ramener à Paris, ſans paroître renoncer au projet de les établir à Rouen.

Cependant lorſqu'on eut fait réflexion, qu'un arrêt qui étoit nouvellement rendu, n'avoit pas

(54) Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. II.
(55) *Ibid.*

encore pu être ſignifié ; qu'on pouvoit ſans crainte aller en avant, tant que la ſignification de cet arrêt ne ſeroit pas faite ; & qu'on ne forceroit pas les religieuſes de ſortir de leur maiſon, quand une fois elles y ſeroient entrées ; on ſe décida à faire diligence, pour arriver à Rouen dans la matinée, quoiqu'on n'y fût attendu que pour le ſoir. La voiture où étoient Madame Acarie & M. Duval, prit les devants : ils vouloient que tout fût prêt quand les religieuſes viendroient, & que le vicaire général de l'archevêque les introduisît auſſitôt dans leur monaſtere.

Lorſqu'ils furent arrivés à Rouen, ils allerent deſcendre à la maiſon que les Carmelites devoient habiter, & y trouverent le vicaire général qui s'y étoit déja rendu. M. Duval s'entretint avec lui, pendant que la Bienheureuſe faiſoit arranger l'égliſe le mieux qu'il étoit poſſible. La voiture où étoient les religieuſes, ne tarda pas à arriver au même lieu : le vicaire général les conduiſit à l'égliſe, leur donna ſa bénédiction, & leur fit prendre poſſeſſion de leur couvent.

Il y avoit à peine deux heures que cette cérémonie étoit faite, lorſque les huiſſiers du parlement vinrent ſignifier l'arrêt qui défendoit l'établiſſement des Carmelites. Ils firent comparoître la prieure & la ſouſprieure. Le préſident de Bouville répondit en leur nom, qu'étant accoutumées à l'obéiſſance, elles n'avoient pas l'intention de réſiſter aux ordres de la cour ; mais que, comme ce jour-là étoit la veille de la Pentecôte, & qu'elles n'avoient pas d'autre maiſon où elles puſſent ſe retirer, elles demandoient qu'il leur fût permis de reſter dans celle où elles ſe trouvoient, & d'y entendre la meſſe, les portes fermées, pendant les ſaints jours qui alloient ſe paſſer. Les huiſſiers écrivirent cette réponſe, & ſe retirerent.

Quand ils furent partis, Madame Acarie conſeilla à M. Duval d'aller voir le cardinal de Joyeuſe qui occupoit le ſiége de Rouen, & qui étoit alors dans la ville. Ce prélat, qui étoit favorablement diſpoſé à l'égard des Carmelites, fut ſurpris de la difficulté qu'on leur faiſoit, & promit d'écrire à Henri IV à ce ſujet. M. Duval vit enſuite le procureur général du parlement, pour lui faire part de la réponſe des religieuſes : ce magiſtrat la trouva juſte, & accorda le delai qu'elles demandoient. Tous ceux qui s'intéreſſoient à la fondation, prierent Dieu pendant les fetes, afin que le parlement ceſsât de s'y oppoſer : & leurs prieres furent exaucées. Cette cour, cédant aux ſollicitations de M. de Bretigny & du preſident de Bouville, enregiſtra les lettres-patentes ; de maniere que les Carmelites étoient en paiſible poſſeſſion de leur monaſtere, le mercredi de la Pentecôte.

Ce même jour, comme on ſe diſpoſoit à repartir pour Paris, Madame Acarie jugea qu'une des religieuſes qu'on avoit amenées, n'étoit pas propre à l'œuvre à laquelle on la deſtinoit ; & elle pria M. Duval de lui ordonner de revenir. Dans la route, cette ſainte femme voulut par humilité la ſervir elle-même ; & elle ne s'aſſeyoit pas en ſa préſence.

Lorſqu'on fut à Vigny, qui eſt à quatre lieues de Pontoiſe, on ne trouva pas à coucher dans les auberges. *Ce ſont des dévotes*, diſoit-on ; *elles jeûnent aujourd'hui, & il n'y a rien à gagner avec elles.* La Bienheureuſe rioit des refus qu'on eſſuyoit ; elle ſe félicitoit d'être ainſi rebutée. Cependant, après quelques recherches, on trouva une maiſon pauvre & mal tenue, où l'on paſſa la nuit. Le lendemain, après avoir vu les Carmelites de Pontoiſe, on arriva à Paris.

Nous allons rapporter quelques particularités de

ce voyage, qui concernent Madame Acarie. Cette ſainte femme ayant vû dans la campagne les maiſons des payſans, qui étoient bâties avec de la terre & couvertes de chaumes, s'écria en levant les yeux au ciel : *Ces demeures ne ſuffiſent-elles pas pour nous mettre à couvert, & les hôtels de Paris ont-ils un autre uſage ? Les pauvres gens qui logent ſous ces humbles toits, ſont plus heureux que les perſonnes riches qui habitent dans des palais ſuperbes* (56).

Dans une autre circonſtance, elle parla de l'uſage où étoient les religieuſes de communier preſque tous les jours, & témoigna qu'elle n'approuvoit point que toutes ſuiviſſent cet uſage. *Pour permettre à une fille de communier ſi ſouvent*, dit-elle, *il faut qu'elle y ſoit portée, ou du moins qu'elle en ait beſoin. Dans l'un & l'autre cas, on doit examiner les progrès qu'elle fait dans la vertu. Si elle n'en fait pas, on doit diminuer le nombre de ſes communions : car c'eſt une preuve qu'elle n'apporte pas à la table ſainte les diſpoſitions convenables, & qu'elle n'y vient que par habitude ou par goût naturel ; ce qui nuit beaucoup à l'ame* (57).

A l'occaſion de la fondation dont nous venons de parler, elle dit ces paroles remarquables : *Dans les affaires, il faut prendre le temps que Dieu donne, & ne pas contrarier les diſpoſitions de la Providence. Le Démon a le pouvoir de traverſer les meilleures entrepriſes, avant qu'elles ſe faſſent ; mais quand elles ſont faites, il ne peut plus rien : nous l'avons éprouvé en différentes circonſtances. Avant d'agir, on voyoit des montagnes de difficultés : après avoir agi, on n'en appercevoit plus aucune ; & les perſonnes qui avoient été oppoſées à notre bonne œuvre, y devenoient favorables* (58).

---

(56) Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. 11.

(57) *Hiſt. man. de la fond. des Carm. de France*, vol. *Rouen.*

(58) Dépoſ. extrajud. de M. de Marillac.

On fonda encore le premier couvent de Bordeaux & celui de Châlons-ſur-Saone, avant que la Bienheureuſe ſe fît Carmelite ; & depuis ſon entrée en religion juſqu'à ſa mort, on établit dix autres maiſons (59). Cette ſainte femme n'alla à aucune de ces fondations : toute la part qu'elle y eut, conſiſta à donner d'utiles avis ſur le choix des religieuſes qu'il falloit y envoyer. Elle conſeilloit principalement de prendre les meilleurs ſujets de l'ordre, pour les mettre à la tête des nouveaux monaſteres. *Notre nature*, diſoit-elle, *tend d'elle-même au relâchement : il n'y aura jamais plus de vertu dans une maiſon, qu'on n'y en aura vu au moment de ſa fondation. Il ne faut donc pas que la vertu primitive ſoit une vertu commune : autrement, les fondements de l'édifice n'étant pas très-ſolides, ce qu'on éleveroit ſur eux s'écrouleroit bientôt.*

On ne ſauroit exprimer les peines que Madame Acarie ſe donna dans les fondations de Carmelites dont nous venons de parler. Elle ne dormoit ni le jour ni la nuit ; tant étoit grande la contention d'eſprit où la mettoient les divers objets dont elle s'occupoit en même temps. Jamais les difficultés qu'elle rencontroit ne lui faiſoient perdre courage. Quelquefois le Démon ſuſcitoit des perſonnes mal-intentionnées, qui tâchoient d'empêcher un établiſſement de religieuſes : quelquefois auſſi des perſonnes dont les intentions étoient bonnes, avoient des vues différentes de celles des ſupérieurs de l'ordre. Dans une circonſtance, un prédicateur célebre s'oppoſa fortement à une entrepriſe qu'on vouloit faire ; & la Bienheureuſe n'en vint à bout que par ſa profonde humilité & ſon ardente charité (60).

---

(59) V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, à divers volumes.

(60) Vie de Madame Acarie, par Duval, liv. I, ch. 11.

En 1607, Madame Acarie, qui voyoit qu'on avoit déja fait en France quatre fondations de Carmelites réformées, & que cet ordre y prenoit de la conſiſtance, réſolut de diſſoudre la petite congrégation de Sainte Genevieve, qui ne pouvoit plus guères être utile. D'ailleurs, toutes les perſonnes de cette congrégation qu'on avoit cru être appellées au Carmel, étoient entrées dans les couvents qu'on avoit établis. Cependant, pour ſuppléer à ce que cette eſpece de ſeminaire avoit encore d'avantageux pour l'ordre, elle détermina les ſupérieurs à regler qu'à l'avenir on ne donneroit plus l'habit religieux aux poſtulantes, dès leur entrée dans le couvent; & qu'elles ne le recevroient qu'après y avoir demeuré trois mois en habit ſéculier. En propoſant ce reglement, elle avoit pour but de mettre les religieuſes à portée de mieux connoître la vocation, le caractere & la ſanté des perſonnes qui ſe préſentoient pour vivre avec elles, & de les renvoyer avec moins d'éclat, ſi elles ne jugeoient pas à propos de les admettre. Elle penſoit qu'on ne ſauroit trop éprouver les poſtulantes & les novices; & qu'une des plus grandes fautes qu'on puiſſe commettre dans les monaſteres, faute qui les fait bientôt dégénérer de leur ferveur, c'eſt d'y recevoir des ſujets avec trop de facilité. Le reglement que cette ſainte femme fit alors adopter, s'eſt toujours obſervé depuis ce temps-là chez les Carmelites de France; & l'expérience en a montré la ſageſſe.

Au moment de ſa diſſolution, la petite congrégation de Sainte Genevieve étoit encore compoſée d'un certain nombre de perſonnes, qui, ſans avoir de vocation pour être Carmelites, étoient néanmoins appellées à la vie religieuſe. Pour ne pas rendre inutiles les diſpoſitions que Dieu avoit miſes en elles, & le ſoin qu'on avoit pris de les entre-

tenir dans leur ame, Madame Acarie conçut le deſſein d'établir un nouvel ordre religieux, qui ſeroit conſacré à l'éducation des filles. Telle fut l'origine de l'ordre des Urſulines, à la fondation duquel la Bienheureuſe eut grande part.

Afin d'agir sûrement dans une affaire de cette importance, Madame Acarie communiqua ſon deſſein à pluſieurs perſonnes recommandables par leur ſcience & leur piété. On ne l'approuva pas d'abord, parcequ'on le regardoit comme très-difficile à exécuter. Cependant, lorſqu'on vit que cette ſainte femme ne pouvoit pas bannir de ſon eſprit l'idée qui lui étoit venue, on crut que Dieu la lui avoit ſuggérée, & l'on s'y rendit. Auſſitôt Madame Acarie transféra la petite congrégation de Sainte Genevieve à l'hôtel de S. André dans le faubourg S. Jacques. Enſuite, elle fit venir de Pontoiſe une des filles de la congrégation de M. Gallemant, qui avoit du talent pour élever les jeunes perſonnes de ſon ſexe ; & elle la chargea de former à cet emploi les demoiſelles de la petite congrégation qui devoient entrer dans le nouvel ordre. En même temps, elle chercha une fondatrice qui fût aſſez riche pour commencer & ſoutenir l'établiſſement projeté.

La Providence la lui offrit bientôt, dans la perſonne de Madame de Sainte Beuve, qui étoit ſa couſine du côté maternel. C'étoit une jeune veuve, belle & riche, fort conſidérée d'Henri IV, & livrée toute entiere aux bonnes œuvres depuis la mort de ſon mari. Elle avoit été mariée à M. de Sainte Beuve, conſeiller au parlement de Paris ; & elle étoit ſi généralement eſtimée, qu'on diſoit que pour la déſigner, il ſuffiſoit de changer une lettre à ſon nom, & de la nommer *ſainte veuve* (*dd*).

(*dd*) Madame de Sainte Beuve ſe nommoit Magdeleine Luil-

Dès que la Bienheureuſe eut fait part de ſon deſſein à ſa couſine, celle-ci lui déclara qu'elle

---

lier : elle naquit à Paris, en 1562, de Jean Luillier préſident de la chambre des comptes de cette ville, & de Renée de Nicolaï. Dès l'enfance, elle ſe fit remarquer par ſa rare beauté ; & plus encore, par la bonté de ſon eſprit & de ſon cœur. Elle avoit une imagination vive, un jugement ſolide, une humeur gaie, un caractere doux & plein de franchiſe. La modeſtie paroiſſoit dans tout ſon extérieur ; & la réſerve, dans toutes ſes manieres.

A l'âge de dix-neuf ans, elle fut mariée à Claude le Roux ſieur de Sainte Beuve, conſeiller au parlement de Paris : mais après trois années de mariage, la mort lui enleva ſon époux.

Madame de Sainte Beuve ſentit auſſitôt que Dieu l'appelloit à former avec lui une union plus durable ; & avant que ſon mari fût enterré, elle prit la réſolution de n'avoir plus d'autre époux que le Seigneur. M. de Sainte Beuve ne lui avoit pas laiſſé d'enfants : elle étoit donc entierement maîtreſſe d'elle-même, & libre de ſe donner à tous les exercices de la piété Chrétienne.

La crainte de voir la religion proteſtante prévaloir en France ſur la religion Catholique, la fit entrer dans le parti de la Ligue. Quelques jours après la réduction de Paris ſous l'obéiſſance d'Henri IV, elle ſe trouvoit dans une ſociété où ce prince arriva ſans qu'on l'attendît. Madame de Sainte Beuve lui déclara franchement ſa façon de penſer, en ſe plaignant à lui-même de la maniere dont le comte de Briſſac lui avoit livré la ville. *Je ſais*, lui répondit le roi, *que vous avez toujours été contre moi ; mais je ne vous en aime pas moins :* & ſur-le-champ, il lui accorda le pardon de pluſieurs perſonnes qui étoient entrées comme elle dans le parti de la Ligue.

Henri IV eut toujours beaucoup d'égards pour Madame de Sainte Beuve. Il lui parloit preſque toutes les fois qu'il la voyoit : il faiſoit même arrêter ſa voiture, quand il la rencontroit dans la rue ; & s'informoit avec bonté de tout ce qui la regardoit. *Qu'avez-vous fait faire à votre maiſon de campagne*, lui dit-il un jour ? *Sire*, répondit-elle, *j'ai fait faire une voliere.* Le roi reprit : *Eſt-elle ſemblable à la mienne ?* La jeune dame répliqua : *Non, ſire ; il y a la même différence entre l'une & l'autre, qu'entre votre majeſté & moi.*

Le P. Gontery Jéſuite, qui la confeſſoit, prêchant un jour à la cour, s'étendit ſur certaines vérités qui avoient rapport à la conduite du roi. Au ſortir du ſermon, ce prince mit ſa main ſur l'épaule de Madame de Sainte Beuve, & lui dit avec cette bonté qui le caractériſoit : *Sainte Beuve, dites à votre confeſſeur qu'il m'épargne un peu ; & que, lorſqu'il aura quelques réprimandes à me faire, il me les faſſe à l'oreille.*

avoit la même penſée. C'étoit le P. Lancelot Marin, maître des novices de la ſociété des Jéſuites

---

Comme Henri IV avoit du penchant pour la galanterie, Madame de Sainte Beuve gardoit avec lui la plus grande circonſpection. Un jour il vint pour lui faire viſite lorſqu'elle étoit encore au lit. Elle ſe leva ſur-le-champ, & ſe mit à s'habiller. Le roi fit les plus grandes inſtances pour entrer ſans délai dans ſa chambre, & proteſta qu'il n'avoit aucune mauvaiſe intention. Mais la vertueuſe dame perſiſta à refuſer de le recevoir, avant qu'elle eût fait ſa toilette; *parceque*, diſoit-elle, *je ne ſuis pas en état de paroître devant votre majeſté.* Le prince ſe retira, & n'en eut que plus de reſpect pour elle.

Madame de Sainte Beuve profitoit de la bonté que le roi lui témoignoit, pour le porter à la piété. Un jour qu'elle lui parloit avec liberté ſur cet objet, ce prince lui répondit: *Vous devez avoir toutes les tendreſſes de la dévotion, vous qui avez été nourrie de la doctrine Catholique, dès votre plus tendre enfance. Mais comment aurois-je de grands ſentiments de piété, moi qui ai été élevé dans la licence des camps; moi qui ai ſucé avec le lait les erreurs de Calvin, & qui ne connois la vérité que depuis peu?*

Le déſir de porter Henri IV à la piété, n'étoit pas le ſeul motif qui faiſoit aller Madame de Sainte Beuve à la cour: elle vouloit auſſi ſe ménager la protection de ce prince, & celle de ſon auguſte épouſe, pour les bonnes œuvres qu'elle faiſoit en grand nombre. Elle convertiſſoit les hérétiques à la foi de l'égliſe; elle ramenoit les perſonnes de mauvaiſe vie dans le chemin de la vertu. On la conſultoit de toutes parts ſur la vie intérieure, & les perſonnes de la plus grande diſtinction lui expoſoient l'état de leur conſcience. Comme elle étoit riche & qu'elle aimoit à faire du bien, ſa maiſon étoit le rendez-vous des pauvres: elle leur parloit avec une douceur & une bonté admirables. A l'exemple de Madame Acarie ſa couſine, elle eut part à preſque toutes les bonnes œuvres qui ſe firent de ſon temps. Elle ſe réunit avec M. du Tillet ſon parent, pour acheter à Paris l'hôtel de Mezieres, ſur l'emplacement duquel fut bâti le noviciat des Jéſuites. *Ma plus grande ſatisfaction*, diſoit-elle, *c'eſt de penſer en m'éveillant, que je ferai du bien dans la journée. L'argent*, diſoit-elle encore, *ne peut pas plus demeurer avec moi que la triſteſſe:* or elle conſerva juſqu'à la mort ſa gaieté naturelle.

Le déſir de ne pas laiſſer imparfait l'établiſſement des Urſulines, lui fit réformer la plus grande partie de ſes domeſtiques, & vendre juſqu'à ſes chevaux, ſes meubles & ſa vaiſſelle d'argent. Elle donna aux Urſulines du fauxbourg S. Jacques beaucoup de reliques précieuſes qu'elle avoit recueil-

à Paris, qui la lui avoit inſpirée. Brûlant de zèle pour le ſalut du prochain, Madame de Sainte Beuve avoit un jour demandé à ce religieux ce qu'il falloit faire pour ranimer en France l'eſprit de foi, que l'héréſie & la licence des guerres civiles y avoient preſqu'éteint. *Lorſqu'un arbre eſt près de mourir*, lui avoit-il répondu, *le meilleur moyen de le reproduire eſt d'en planter la graine. De même, pour faire revivre la foi parmi les hommes, il faut la faire naître dans l'ame des jeunes gens. C'eſt le moyen qu'a pris S. Ignace notre fondateur.*

La jeune veuve promit à ſa couſine de ſeconder ſes vues. Celle-ci ne crut pas devoir, pour le moment, lui parler en détail de l'exécution de leur projet : elle vouloit lui laiſſer le temps de s'affermir dans ſa réſolution, afin que les difficultés qui ſe rencontreroient ne puſſent pas l'ébranler. Quand

---

lies : elle fit conſtruire au milieu de leur jardin le bel hermitage du ſépulcre & de la Magdeleine. Elle fonda les Urſulines de la rue Sainte Avoie à Paris, & celles de Pontoiſe & de S. Denys ; & avant de mourir, elle vit fonder plus de trente maiſons du même ordre.

Dans les dernieres années de ſa vie, Madame de Sainte Beuve ſe retira chez les Urſulines du faubourg S. Jacques. Elle habita d'abord dans l'intérieur du couvent ; mais enſuite, pour ne pas déranger les exercices des religieuſes, elle voulut demeurer dans le bâtiment extérieur. Elle aimoit chaque religieuſe comme ſa ſœur ou ſa fille ; & quand elle ſe trouvoit avec la communauté entiere, elle lui témoignoit le plus grand reſpect. *Il me ſemble*, leur diſoit-elle alors, *que je ſuis au milieu des Anges ; & je crains plus de parler en votre préſence, que je ne craindrois de le faire devant les grands du monde.*

Urbain VIII, qui l'avoit connue pendant qu'il étoit légat en France, chargea le cardinal Barberin ſon neveu de la voir de ſa part, lorſqu'il l'envoya dans le royaume, après l'avoir revêtu du même caractere.

Madame de Sainte Beuve mourut en odeur de ſainteté, chez les Urſulines du faubourg S. Jacques, le 29 Août 1630. Elle fut enterrée au milieu du cœur de l'égliſe : on y voyoit encore, en 1792, ſa tombe en marbre noir.

(Voyez Hilarion de Coſte, *Femmes illuſtres ;* & les *Chroniques de l'ordre des Urſulines*, par Madame de Pomereu, données à Paris en 1673, tom. II, pag. 222.)

le moment d'agir fut arrivé, la Bienheureuſe pria M. de Marillac de voir Madame de Sainte Beuve, & de lui expoſer les grandes dépenſes qu'entraîneroit l'entrepriſe qu'on alloit faire. Il ſe chargea de la commiſſion : cette dame, que les frais d'une bonne œuvre n'empêchoient pas de l'entreprendre, accepta le titre de fondatrice ; & deux jours après, ils s'engagerent par écrit l'un & l'autre, à fournir aux dépenſes qui ſeroient néceſſaires. On étoit alors à la fin de l'année 1607.

Lorſqu'on ſçut dans Paris que Madame Acarie, Madame de Sainte Beuve & M. de Marillac, étoient à la tête du nouvel établiſſement, les meilleures familles s'empreſſerent de confier l'éducation de leurs filles aux demoiſelles qui étoient réunies à l'hôtel de S. André : la fille & la niece de M. de Marillac furent les premieres penſionnaires qu'elles reçurent.

Pour augmenter le nombre des ſujets qui compoſoient cette communauté, Madame Acarie fit venir des congrégations de Pontoiſe & d'Aumale, dont M. Gallemant étoit fondateur, toutes les filles qui paroiſſoient capables d'être formées à l'éducation des jeunes perſonnes de leur ſexe. Enſuite, comme elle ſentoit bien que celle qui devoit former les autres, ne pourroit pas, ſi elle reſtoit ſeule, ſuffire à l'œuvre dont on l'avoit chargée, elle écrivit aux Urſulines qu'on venoit d'établir en Provence, afin qu'elles donnaſſent deux ou trois d'entr'elles. La principale de celles qui furent accordées, ſe nommoit Françoiſe de Bermont. Pendant ce temps-là, Madame de Sainte Beuve & M. de Marillac faiſoient bâtir dans le faubourg S. Jacques une maiſon propre au nouvel établiſſement ; & l'on en prit poſſeſſion le 8 Octobre 1610.

Les Urſulines de Provence n'exiſtoient encore qu'en forme de congrégation ; elles ne faiſoient

pas de vœux, & ne gardoient pas la clôture. La Bienheureuſe & ſa couſine, qui vouloient donner plus de ſtabilité à la fondation qu'elles faiſoient, & ſatisfaire le déſir qu'avoient les demoiſelles de ſe conſacrer entierement à Dieu, entreprirent, conjointement avec le cardinal de Gondy, évêque de Paris, de faire ériger en ordre régulier la congrégation des Urſulines. La bulle d'érection fut expédiée le 13 Juin 1612. Aux trois vœux ordinaires, on ajouta un quatrieme vœu, celui d'élever les jeunes filles : on mit l'ordre ſous l'invocation de Sainte Urſule, & on lui donna la regle de S. Auguſtin.

Les Urſulines qui étoient venues de Provence, ne voulurent pas entrer dans le nouvel ordre, & ſe retirerent. Pour les remplacer, Madame Acarie s'adreſſa à Madame de Rouſſy, abbeſſe de Saint Etienne de Soiſſons, dont elle étoit amie. Celle-ci ne ſe contenta pas de lui envoyer quelques religieuſes de ſa maiſon : elle vint elle-même à Paris avec quatre d'entr'elles. Ces habiles maîtreſſes reſterent près d'un an dans le nouveau monaſtere, & donnerent l'habit religieux aux douze premieres novices. C'étoit la Bienheureuſe qui avoit été chargée d'examiner leur vocation & leurs talents. Pour leur donner, dès le commencement, un grand exemple d'obéiſſance & humilité, elle mit au nombre des ſœurs converſes, celle qui avoit été d'abord à la tête de la communauté, & la fit demeurer pendant deux ans dans ce rang inférieur : cette religieuſe devint enſuite un des meilleurs ſujets de ſon ordre.

Pendant leur noviciat, Madame Acarie alloit ſouvent les voir avec Madame de Sainte Beuve : elle leur parloit en particulier, & dirigeoit leurs conſciences. Ce qu'elle leur recommandoit le plus, c'étoit de s'attacher à conſerver dans l'innocence

les jeunes éleves qui leur seroient confiées. *Vos soins*, leur disoit-elle, *contribueront peut-être à la réforme générale des mœurs. Les enfants sont plus sous la surveillance de leur mere, que sous celle de leur pere. Les meres ayant reçu de bons principes, les transmettront ensuite à leurs enfants ; & quand bien même ceux-ci s'en écarteroient, ils y reviendroient tôt ou tard ; parceque les premieres impressions qu'on a reçues, ne s'effacent pas entierement.*

La Bienheureuse contribua aussi à la fondation de la congrégation de l'Oratoire de France. Duval paroît croire (61), qu'elle en prédit l'établissement dix-huit ans avant qu'on l'entreprît ; & il met cette prédiction au nombre de celles que fit cette sainte femme. Mais il se trompe : car Habert de Cerisy dit positivement (62), que lorsque M. de Bérulle alla en 1601 faire une retraite chez les Jésuites de Verdun, Madame Acarie craignoit qu'il n'entrât dans cette société ; & que ce fut D. Beaucousin qui la rassura, en lui disant, « que ce saint » homme fonderoit en France une congrégation » de prêtres semblable à celle que S. Philippe de » Néry avoit fondée en Italie ». Or la congrégation de l'Oratoire de France fut établie en 1611 (*ee*).

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis l'année 1601, où D. Beaucousin rassura ainsi la Bienheureuse, cette sainte femme, qui prévoyoit les services que la congrégation de l'Oratoire rendroit à l'église Gallicane, ne cessa d'exciter M. de Bérulle à entreprendre cette importante fondation ; & qu'elle tâcha toujours de le détourner des autres bonnes œuvres dans lesquelles on vouloit l'engager.

---

(61) Liv. II, ch. 2.

(62) Liv. I, ch. 8.

(*ee*) L'établissement de la congrégation de l'Oratoire de France, est du 11 Novembre 1611 ; les lettres-patentes, du 2 Juin 1612 ; & la bulle d'érection, du 10 Mai 1613.

Vous ne viendrez pas à bout de ce que vous désirez; disoit-elle en 1606 au P. Coton, qui, de concert avec Marie de Médicis, vouloit faire nommer M. de Bérulle précepteur de Louis XIII : *il est réservé pour une autre chose*. Cinq à six mois après, étant malade, elle dit au même Pere : *Il manque dans l'église de France un ordre qui puisse donner aux évêques de bons curés & de bons vicaires. Il y a longtemps que je presse M. de Bérulle de l'établir, & il ne veut pas le faire : mais il faut qu'il le fasse; aidez-moi à l'en persuader* (63).

Ce qu'il y a encore de certain, c'est que cette sainte femme aida de tout son pouvoir M. de Bérulle à fonder cette utile congrégation ; & que, dès qu'on put célébrer l'office divin dans la premiere maison de l'Oratoire, elle fit faire chez elle les linges sacrés & les ornements dont on avoit besoin (64).

Vers la fin de l'année 1606, Madame Acarie essuya une maladie grave, qui la conduisit jusqu'aux portes de la mort. « Je la veillai alors pendant trois » semaines, dit sa fille aînée (65), sans en être » incommodée le moins du monde. Ne me fiant » qu'à moi-même pour les choses dont elle avoit » besoin, je ne la quittois jamais. Elle craignit » qu'enfin je ne succombasse à la fatigue ; & elle » me disoit plusieurs fois pendant la nuit, que » je lui ferois plaisir d'aller me coucher. Je le lui » promettois, & je n'en faisois rien. Lorsque les » douleurs la reprenoient, elle s'appercevoit bien- » tôt que j'étois toujours auprès d'elle ; & ou- » bliant ce qu'elle souffroit, elle me disoit du » ton le plus aimable : *Vous m'aviez promis d'aller*

---

(63) V. Hervé, liv. 7, ch. 6. & l'Extr. Ital. des dépos.

(64) Habert de Cerisy, liv. II, ch. 3.

(65) *Extr. Ital. des dépos.*

» *vous repoſer, & vous ne le faites pas ; cela m'in-*
» *quiete. Allez prendre un peu de ſommeil ; je puis*
» *me paſſer de vous* ».

La maladie qu'elle éprouva au mois de Juin 1610, fut plus conſidérable que celle dont nous venons de parler. C'étoit une fievre violente & continue, qui avoit pour cauſe un abcès au foie. L'ardeur de cette fievre étoit ſi grande, qu'elle deſſéchoit totalement la langue & la gorge de la malade ; & quelquefois un friſſon ſubit la glaçoit juſqu'à la moelle des os : elle n'avoit pas un inſtant de ſommeil. Les médecins déſeſpéroient de ſa vie ; & cette ſainte femme, qui croyoit elle-même qu'elle ne tarderoit pas à mourir, voulut recevoir le Viatique & l'Extrême-onction.

Vivement touchées du malheureux état de leur fondatrice, les Carmelites du premier couvent ſe mirent en prieres pour obtenir ſa guériſon ; & elles lui envoyerent le manteau de Sainte Théreſe, que les Carmelites Eſpagnoles avoient apporté en France (*ff*). Dès que la Bienheureuſe eut ſur elle la précieuſe relique de la réformatrice du Carmel, elle ſe ſentit ſoulagée, dormit pendant quelque temps, & dit en s'éveillant qu'elle n'avoit jamais goûté de ſommeil ſi paiſible. Elle quitta enſuite le ſaint manteau, & ne voulut plus en faire uſage, ſans doute parce qu'elle vouloit ſouffrir ſon mal ſans aucun ſoulagement. Cependant, en moins de

---

(*ff*) Les Carmelites du fauxbourg Saint Jacques conſervent avec la plus grande vénération le manteau de leur ſainte mere ; & les novices le portent pendant la cérémonie de leur profeſſion. Madame Louiſe de France ayant déſiré de jouir du même avantage quand elle feroit ſes vœux, ou s'empreſſa de ſatisfaire un déſir ſi légitime. Ce fut au nonce du Pape qu'on confia cette précieuſe relique, pour la porter au monaſtere de S. Denys, & la rapporter enſuite au premier couvent. (V. la Vie de cette princeſſe, par M. l'abbé Proyart ; elle a paru in-12 à Bruxelles, chez le Charlier, en 1793.)

deux heures, elle ſe trouva ſi bien, qu'elle parloit & rioit dans ſon lit, comme ſi elle eût été en pleine ſanté. Mais au bout de deux jours, la fievre revint; & elle étoit accompagnée de vomiſſements ſi violents, que la malade ne pouvoit rien prendre. On n'avoit plus d'eſpérance qu'elle relevât de ſa maladie, lorſqu'enfin ſon abcès perça, & elle fut hors de danger. Elle attribua ſa guériſon aux prieres des Carmelites.

Cette maladie dura vingt-cinq jours. Les perſonnes qui ſervirent la malade pendant ce temps-là, ſe trouverent bien dédommagées des peines qu'elles prenoient, par les choſes édifiantes qu'elles entendirent ſortir de ſa bouche dans les intervalles de repos que le mal lui laiſſoit. On aſſure qu'une fille qui la veilla pendant ſeize jours & ſeize nuits, n'en fut pas incommodée; & qu'elle n'eut pas même envie de dormir.

Au plus fort de ſon mal, Madame Acarie s'occupa pendant quelques moments, de ce qui lui avoit été révélé dans l'égliſe de S. Nicolas près Nancy, qu'elle entreroit chez les Carmelites en qualité de ſœur converſe. Elle ne put concilier la certitude que ſon ame avoit de cette révélation, avec l'extrême foibleſſe où ſe trouvoit ſon corps. Elle prit donc le parti de s'abandonner à la Providence, qui, pour exécuter ſes deſſeins, a tant de moyens que les hommes ne connoiſſent pas. Elle ne penſa plus qu'au bonheur qu'elle alloit avoir de mourir, & d'être ainſi délivrée des miſeres de la vie préſente, & affranchie de la ſervitude des objets terreſtres. *Dans quatre ou cinq heures*, diſoit-elle avec ſatisfaction à une de ſes couſines, *je ſerai en Purgatoire*. Cette idée lui plaiſoit, parceque, pourvu qu'elle ne fût pas ſéparée de Dieu, *ſon déſir étoit de ſouffrir pour lui dans ce monde ou dans l'autre*; & elle aimoit le Purgatoire,

gatoire, *parcequ'on y ſouffre avec patience & avec eſpérance.*

Le P. Binet provincial des Jéſuites, qui la vit dans ſa maladie, a rapporté qu'il fut obligé de la raſſurer ſur deux choſes qui l'effrayoient beaucoup. Le premier objet de ſes craintes étoit une connoiſſance très-vive qu'elle avoit de ſon néant : il lui ſembloit qu'elle ne tenoit à Dieu que par un fil, & que la divine miſéricorde l'empêchoit de ſe rompre. *S'il ſe rompoit*, diſoit-elle, *je tomberois dans l'enfer.* L'autre objet de ſes craintes étoit une vue très-claire qu'elle avoit de l'amour qu'on doit à Dieu : il lui ſembloit qu'elle ne ſentoit pas cet amour dans ſon cœur, & que la grace céleſte ne l'y avoit jamais excité. *Qu'il eſt terrible*, s'écrioit-elle, *de mourir ſans avoir aimé le Seigneur !*

Trois ans après cette maladie, Madame Acarie perdit ſon époux. Il tomba malade à Ivry près Paris, dans les derniers jours d'Octobre 1613 ; & il y mourut le 17 Novembre ſuivant.

Sa maladie commença par une fievre qui ne donna d'abord aucune inquiétude. Le malade avoit l'eſprit libre, & conſervoit ſa gaieté ordinaire. Cependant, comme la fievre devint continue, il déſira de ſe confeſſer & de communier ; & ce pieux déſir fut bientôt ſatisfait. On a vu (66) avec quel ſoin & quelle affection la Bienheureuſe ſoignoit ſon mari dans les maladies qu'il avoit. Son zèle & ſa tendreſſe redoublerent dans celle-ci : elle fit faire partout des prieres pour M. Acarie ; & on la trouva pluſieurs fois toute éplorée, qui offroit à Dieu de ſouffrir à la place de cet époux chéri.

Pour récompenſer le généreux dévouement de cette ſainte femme, le Seigneur voulut bien lui révéler le danger où étoit ſon mari, & la mort

(66) Liv. II, pag. 92.

Chrétienne qui alloit terminer ſes jours. « Cette » révélation, dit M. de Marillac, (67), fut pour » elle d'une ſi grande évidence, qu'elle ne craignit » pas de m'expoſer dans le plus grand détail ce » quelle alloit faire pour entrer en religion. Elle » ne diſoit pas qu'elle prendroit ce parti dans le » cas où Dieu diſpoſeroit de ſon époux : elle par- » loit de ſon deſſein ſans y mettre aucune condi- » tion, & comme ſi M. Acarie eût été déja mort. » Elle me nomma le couvent d'Amiens comme » devant être le lieu de ſa retraite ; & elle me fit » connoître la maniere dont, avant de s'y rendre, » elle arrangeroit ſes affaires temporelles, ce qu'elle » emporteroit avec elle, & les perſonnes par qui » elle ſe feroit accompagner ».

Dès que le Seigneur eut inſtruit cette vertueuſe épouſe du danger où ſe trouvoit ſon mari, elle fit appeller Edmond de Meſſa qui étoit encore à ſon ſervice. Sans lui communiquer la révélation qu'elle avoit eue, elle lui dit que M. Acarie étoit plus mal que les médecins ne le penſoient ; & elle le chargea d'avertir le malade de ſon état réel, en uſant toutefois de la prudence convenable. Edmond eut d'abord de la peine à croire ſa maîtreſſe : cependant, comme il ſavoit par expérience qu'elle avoit ſur toutes ſortes de choſes des connoiſſances qui étoient fort au-deſſus de celles des autres, il promit de remplir la pénible commiſſion qu'elle lui donnoit.

Etant entré à cette intention dans la chambre de ſon maître, il lui parla de ſa maladie, & lui fit entrevoir qu'elle pouvoit être plus ſérieuſe qu'on ne penſoit, & que les médecins ſe trompoient quelquefois. *Edmond*, reprit avec vivacité M. Acarie, *ce que vous me dites eſt-il bien vrai ? Parlez-moi*

(67) Dépoſ. extrajud.

franchement & ne me déguiſez rien. Edmond l'aſſura qu'il étoit en danger. Alors il témoigna le déſir de recevoir l'Extrême-onction ; & ce ſacrement lui fut donné en préſence de ſa femme, de ſes trois fils & de pluſieurs perſonnes de conſidération. Il répondit lui-même aux prieres du prêtre, & préſenta courageuſement les parties de ſon corps ſur leſquelles on devoit faire les onctions. Il bénit enſuite ſes enfants, & leur recommanda de vivre toujours dans la crainte de Dieu, & d'avoir beaucoup de reſpect pour leur mere. Il finit par rendre un éclatant témoignage à la vertu de ſon épouſe, la remercier des attentions qu'elle avoit toujours eues pour lui, & la prier de lui pardonner tout ce qu'elle avoit ſouffert de ſa part.

Dès que le miniſtre du Seigneur ſe fut retiré, le malade baiſſa ſenſiblement, & l'on s'apperçut bientôt qu'il ne guériroit pas de ſa maladie. « Je » lui rendis viſite alors, dit Duval (68), & je fus » étonné du changement qui s'étoit opéré dans ſon » état. Il me dit qu'il ſouffroit beaucoup ; mais » qu'il étoit prêt à ſouffrir encore plus, ſi Dieu le » vouloit. Je lui adreſſai quelques paroles de con- » ſolation ; & j'allai enſuite trouver ſa femme, » qui, malgré la douleur dont elle étoit pénétrée, » montroit une réſignation admirable ».

Peu de temps après, le malade perdit la parole. Il vécut encore ſept à huit jours : mais les cinq derniers furent extrêmement pénibles ; car il reſta toujours couché ſur le côté gauche, ſans pouvoir ſe remuer. Il entendoit ce qu'on lui diſoit, & paroiſſoit ſatisfait qu'on lui parlât des choſes de Dieu. Ce ne fut qu'une heure avant de mourir qu'il perdit la connoiſſance.

Lorſque M. Acarie fut mort, ſa femme fit ap-

(68) Liv. I, ch. 14.

porter ſon corps à Paris. On lui fit des obſeques honorables à S. Gervais ; & il fut enterré dans la chapelle de cette égliſe qui appartenoit à ſa maiſon. Madame Acarie fit prier de tous côtés pour le repos de ſon ame, & pria beaucoup elle-même à cette intention. Mais l'année ſuivante, le jour de la Touſſaint, lorſqu'elle étoit déjà novice chez les Carmelites d'Amiens, Dieu lui fit connoître que ſon mari jouiſſoit du bonheur céleſte. Ce jour-là, elle ſe ſentoit encore plus portée à prier pour lui qu'elle ne l'étoit ordinairement ; & comme elle examinoit d'où pouvoit venir cette impulſion extraordinaire, puiſque la mort de ſon époux avoit été ſainte, elle le vit au milieu des Bienheureux. Cette viſion fit dans ſon ame une impreſſion ſi vive, que, depuis ce moment-là, elle ne put jamais prier pour lui, quoique ſouvent elle tâchât de le faire. Quand ſon humilité la portoit à douter de la viſion qu'elle avoit eue, elle vouloit ſe remettre à réciter les prieres que l'égliſe fait pour les morts : mais elle en étoit toujours détournée par la penſée que ſon mari étoit dans le ciel. C'eſt elle-même qui a raconté cela au prêtre qui la confeſſoit à Amiens, ainſi qu'à la mere Iſabelle de Jéſus-Chriſt, la premiere prieure qu'elle eut dans ce monaſtere.

VIE
DE LA BIENHEUREUSE
SŒUR MARIE
DE L'INCARNATION.

LIVRE QUATRIEME.

APRÈS la mort de ſon époux, Madame Acarie ſe trouvoit libre de diſpoſer de ſa perſonne ; car ſes enfants étoient pourvus, ou pouvoient ſe pourvoir eux-mêmes. Elle ne s'occupa donc plus que de ſuivre promptement la voix du ciel qui l'appelloit au Carmel ; &, avec le ſecours de M. de Marillac, elle arrangea ſes affaires temporelles, de maniere à ne point laiſſer d'embarras à ſes fils, qui étoient ſes ſeuls héritiers, depuis que leurs ſœurs étoient entrées chez les Carmelites.

A peine les affaires temporelles de la Bienheureuſe étoient-elles terminées, que Dieu, pour éprouver ſa réſignation, permit qu'il lui vînt à la cuiſſe un ſurcroit de douleur, qui l'obligea de garder le lit. Ce n'étoit pas pour elle une peine de ſouffrir ; elle trouvoit des délices dans les ſouffrances. Elle étoit peinée de ce qu'il falloit différer l'accompliſſement du déſir d'être religieuſe, déſir qu'elle portoit dans ſon cœur depuis ſa premiere jeuneſſe : mais ce n'étoit pas le principal objet de ſa peine.

M. Duval, qui la visitoit souvent dans cette maladie, la trouva un jour toute éplorée, & l'en reprit assez vivement, comme si elle eût manqué de résignation aux décrets de la Providence. *J'avoue*, répondit-elle, *que ce délai m'afflige : mais ce qui m'afflige encore davantage, c'est la crainte où je suis que mes infirmités ne me privent de la satisfaction d'embrasser l'état religieux. Les Carmelites vous ont trop d'obligation*, répliqua M. Duval, *pour ne pas s'empresser de vous recevoir parmi elles. Je suis persuadée*, reprit cette sainte femme, *que vous me ferez la grace d'être Carmelite, quoique je ne la mérite pas. Mais je crains que mes infirmités ne soient cause qu'on use de dispense à mon égard, par rapport à l'accomplissement de la regle. Or je ne veux pas être plus ménagée que la religieuse qui se porte le mieux. J'ai besoin d'être bien exercée, parceque j'ai de grandes imperfections* (1).

Dès que l'état de sa cuisse lui permit d'agir, Madame Acarie se retira au premier couvent des Carmélites, & se mit dans une chambre extérieure qui se trouvoit auprès du logement des tourrières. Ses enfants crurent qu'elle alloit se délasser dans la solitude des fatigues que lui avoit causées la maladie de son époux : mais son dessein étoit d'obtenir des supérieurs la permission d'entrer en religion, & d'y entrer en effet, avant que ses fils pussent avoir aucune connoissance de sa démarche.

Il n'y avoit alors à Paris que deux des supérieurs, M. Duval & M. de Bérulle : M. Gallemant étoit à Bordeaux. La Bienheureuse leur demanda d'être reçue parmi les Carmelites en qualité de sœur converse, & placée dans la maison la plus pauvre de l'ordre. « En voyant l'air humble avec lequel elle » faisoit cette demande (2), on l'auroit prise pour

(1) Duval, liv. I, ch. 14. (2) *Ibid.*

» une perſonne étrangere au Carmel de France, » & l'on n'auroit jamais cru qu'elle en étoit la » fondatrice ».

La réception de Madame Acarie parmi les Carmelites ne pouvoit ſouffrir aucune difficulté, parce que les ſupérieurs & les religieuſes déſiroient vivement que l'ordre acquît un ſujet d'un ſi grand mérite : mais il n'en étoit pas de même de ſa réception en qualité de ſœur converſe. M. Duval lui repréſenta que ſes infirmités ne lui permettoient gueres de ſe livrer aux travaux de la cuiſine, & qu'elle ſeroit plus utile au Carmel en y entrant comme religieuſe du chœur. *Dieu m'oblige de n'être que ſœur converſe*, répondit cette ſainte femme ; *& juſque dans mes plus grandes maladies, cette obligation me reſte imprimée dans l'eſprit.* M. Duval répliqua qu'elle pouvoit bien être obligée de faire cette demande, mais que les ſupérieurs n'étoient pas obligés d'y acquieſcer. *Si vous me refuſez cette grace*, reprit-elle avec feu, *j'irai juſqu'au bout du monde pour la ſolliciter.* M. Duval, qui vit qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire dans cette réponſe, ne voulut rien lui promettre qu'il n'en eût conféré avec M. de Bérulle. Celui-ci ſavoit mieux que perſonne ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet entre Dieu & la Bienheureuſe dans l'égliſe de S. Nicolas près Nancy, & il décida qu'il falloit la laiſſer obéir à la voix du ciel.

Pour remplir les vœux de cette ſainte femme, il ne s'agiſſoit plus que de lui déſigner la maiſon la plus pauvre de l'ordre. M. Duval indiqua un monaſtere qui étoit à une grande diſtance de Paris (*a*) ; mais on y renonça bientôt. On fit réfle-

(*a*) Les maiſons de l'ordre les plus éloignées de Paris, étoient alors celles de Bordeaux, de Châlons-ſur-Saône & de Dijon.

xion que Madame Acarie ſeroit trop éloignée des ſupérieurs, dont les avis pouvoient lui être néceſſaires, dans les opérations extraordinaires que Dieu faiſoit en elle. On ne vouloit cependant pas la mettre dans une maiſon qui fût trop près de Paris. La grande réputation qu'elle avoit acquiſe par ſes lumieres & ſa ſainteté, faiſoit craindre qu'elle ne reçût trop de viſites, & que ces viſites ne nuiſiſſent à l'eſprit de recueillement qui convient aux Carmelites. Après une mûre délibération, il fut arrêté qu'elle iroit au couvent d'Amiens, à la fondation duquel avoit contribué ſon époux (3).

Madame Acarie fut comblée de joie, quand elle vit qu'on l'admettoit au nombre des épouſes de Jéſus-Chriſt : elle ſentoit tout le prix de la grace qu'on lui accordoit ; & ne pouvant exprimer par ſes paroles la reconnoiſſance dont elle étoit pénétrée, elle la témoignoit par ſes larmes (4). Elle ne tarda pas à ſe rendre au lieu de ſa deſtination. Avant ſon départ, elle ſe refuſa la ſatisfaction de voir ſes enfants & ſa famille ; elle ſe contenta de viſiter quelques amis que la foi lui avoit unis par des liens plus forts que ceux du ſang. *Demandez à Dieu*, leur dit-elle en les quittant, *que mes infidélités ne me faſſent pas perdre ma vocation.* Elle fit auſſi quelques petits voyages de dévotion. Elle alla d'abord à l'égliſe de Notre-Dame-des-Vertus, pour ſe mettre ſous la protection de la Sainte Vierge, dans l'ordre de laquelle elle alloit entrer. Elle alla enſuite à l'abbaye de Longchamp où elle avoit été élevée. *C'eſt ici*, dit-elle aux religieuſes qui l'y avoient vue penſionnaire, *c'eſt ici que j'ai conçu le déſir d'entrer dans le cloître : je vais donc le ſatisfaire, & être en religion la ſervante des ſervantes*

(3) V. l'Appendice, Lettres de la Bienheureuſe, n°. 8.
(4) Duval, liv. I, ch. 15.

de Dieu. Enfin, la vieille du jour où elle devoit quitter Paris, elle alla au monaſtere des Feuillants, rue S. Honoré, où elle connoiſſoit pluſieurs religieux ; & depuis l'inſtant où elle entra dans leur égliſe, juſqu'à celui où elle s'approcha de la baluſtrade du grand autel, elle entendit une muſique céleſte qui penſa lui cauſer une extaſe. « Il ſem-» bloit, dit Duval (5), que les Anges applaudiſ-» ſoient à la démarche qu'elle alloit faire ».

Le 12 Février, jour auquel tomboit le mercredi des Cendres en l'année 1614, la Bienheureuſe partit de Paris pour ſe rendre à Amiens : elle étoit dans une litiere, parceque l'état de ſa cuiſſe ne lui permettoit pas de ſupporter une autre voiture. Elle alla d'abord à Pontoiſe, & coucha chez les Carmelites de cette ville. Elle les aimoit beaucoup ; & lors même que M. Acarie vivoit encore, elle appelloit leur maiſon *ſon couvent.* Ces religieuſes aimoient auſſi beaucoup Madame Acarie, qui les avoit preſque toutes formées aux vertus de leur état ; & elles la virent avec une ſatisfaction d'autant plus vive, qu'elles croyoient la voir pour la derniere fois. Cette ſainte femme eut des entretiens particuliers avec la mere Agnès de Jéſus qui étoit prieure de la maiſon, la mere Marie de S. Joſeph qui en étoit ſouſprieure, & la ſœur Aimée de Jéſus ; elle avoit de la prédilection pour ces trois religieuſes. Pluſieurs des autres voulurent auſſi lui parler des diſpoſitions de leur ame. Mais elle refuſa de les entendre, diſant qu'*elle n'avoit pas obtenu des ſupérieurs la permiſſion de le faire ; & que d'ailleurs, il ne lui convenoit pas d'enſeigner aux autres des choſes qu'elle alloit commencer à apprendre.*

Le lendemain jeudi, elle ſe remit en route ; & comme elle alloit à petites journées pour ne pas ſe

(5) Liv. I, ch. 15.

fatiguer, elle n'arriva à Amiens que le ſamedi ſuivant. « Il n'y avoit rien de plus édifiant que ce » voyage, dit Edmond de Meſſa qui accompagnoit » ſa maîtreſſe (6). Je croyois voir un ange plutôt » qu'une créature humaine. Les paroles & les actions de cette ſainte femme étoient toutes animées de l'eſprit de la foi ; elles montroient toutes la profonde humilité de ſon ame ». Elle déſira de communier dans un village par lequel on paſſoit : le curé ayant exigé qu'elle ſe confeſſât auparavant, on la vit auſſitôt ſe jetter à genoux, ſans faire la moindre obſervation ſur ce qu'il exigeoit.

En arrivant à Amiens, elle alla deſcendre au monaſtere des Carmelites. On venoit d'y refuſer une fille qui s'étoit préſentée pour être ſœur converſe ; & comme on la deſtinoit au ſervice extérieur de la maiſon, elle ſe trouvoit alors chez les tourrieres. La Bienheureuſe, qui la vit affligée du refus qu'elle avoit éprouvé, & de la deſtination qu'on faiſoit d'elle, lui dit pour la conſoler : *Ne vous affligez pas, ma ſœur ; je vais entrer à votre place, & je crains bien qu'on ne me renvoye, parceque je ſuis très-imparfaite ; ſi cela arrive, je demanderai en grace qu'on me laiſſe au tour avec vous.*

Une vive allégreſſe ſe répandit parmi les Carmelites, dès qu'elles eurent appris que Madame Acarie étoit arrivée dans leur maiſon. Il y avoit plus d'un an que la communauté, qui étoit bien pauvre, prioit Dieu de lui envoyer quelque ſainte veuve, qui fût aſſez riche pour lui procurer des ſecours temporels ; & elle ſe félicitoit du choix que le Seigneur venoit de faire. Toutes les religieuſes ſe rendirent à la porte conventuelle pour recevoir la Bienheureuſe. Dès qu'elle fut auprès de la mere

(6) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Iſabelle de Jéſus-Chriſt qui étoit prieure (*b*), elle ſe jetta à ſes pieds, & les yeux baignés de larmes

(*b*) Les rapports que la mere Iſabelle de J. C. eut avec la Bienheureuſe, lorſque cette ſainte femme fut religieuſe à Amiens, nous engagent à donner ici un précis de ſa vie.

On ignore le nom de ſes parents : on ſait ſeulement qu'ils étoient nobles, & qu'ils avoient de la vertu, quoiqu'ils fiſſent profeſſion du Luthéraniſme. Elle naquit à Berg-op-zoom, le 5 Juillet 1577. Sa mere, en mourant, la mit entre les mains de la princeſſe d'Orange, qui étoit Luthérienne comme elle. Mais, quoiqu'élevée dans le ſein de l'héréſie, cette enfant, prévenue par la grace, avoit des ſentiments catholiques. Dès l'âge de cinq ans, elle faiſoit acheter de la bougie pour la faire brûler devant le ſaint ſacrement ; & elle diſoit que s'il y avoit des couvens dans la religion réformée, elle s'y retireroit pour ſervir Dieu plus librement.

Vers l'année 1600, la jeune Iſabelle vint en France avec la princeſſe d'Orange. Elle eut alors occaſion d'entendre des ſermons de controverſe, & de faire connoiſſance avec le Pere Coton : bientôt elle ouvrit les yeux à la vérité, & abjura l'erreur. Après ſon abjuration, elle ſentit renaître en elle le goût de l'état religieux ; & pour le ſatisfaire, elle entra chez les Carmelites que Madame Acarie venoit de fonder. Elle prit l'habit au premier couvent, le 6 Mars 1606 ; & elle y fit ſes vœux l'année ſuivante, le 25 du même mois. Un an après ſa profeſſion, on la nomma maîtreſſe des novices du couvent d'Amiens ; & en 1610, elle en fut élue prieure. Lorſque ſes ſix années de priorat furent expirés, elle vint au couvent de Pontoiſe, où elle reſta juſqu'au mois de Septembre 1617 : elle fut alors envoyée à Bourges, pour y fonder une maiſon de Carmelites & en être prieure.

Le Carmel de France commençoit à être agité par la querelle qui s'y étoit élevée au ſujet du gouvernement. La mere Iſabelle de J. C. déſiroit vivement d'être gouvernée par les Carmes ; & la mere Anne de Jéſus, & la mere Anne de S. Barthélemi, qui étoient alors dans les Pays-Bas, entretenoient ce déſir en elle. *N'écoutez pas ce qu'on peut vous dire contre le gouvernement des religieux de notre ordre*, lui écrivoit la mere Anne de Jéſus : *je n'ai pu me réſoudre à vivre ſous une autre obéiſſance, & c'eſt la raiſon qui m'a fait quitter la France.* La mere Anne de S. Barthélemi lui écrivoit de ſon côté : *Le deſſein d'être ſoumiſe aux religieux de l'ordre, vous fera ſouffrir ; mais ne vous chagrinez pas, vous ſerez bien aiſe un jour d'avoir ſoutenu cette cauſe. J'eſpere vous revoir avec nous.*

Nous revenons ſur cet objet, parceque le dernier écrivain qui a fait la vie de la mere Anne de S.

elle lui dit : *Je viens, ma mere, comme pauvre, vous demander miſéricorde, & me jetter entre les bras de la religion.* Elle demanda enſuite la permiſſion d'aller à la cuiſine pour aider les ſœurs converſes à remplir leurs fonctions, & on la lui accorda. Elle travailla avec tant d'activité, qu'elle fatigua beaucoup ſa cuiſſe, & qu'elle ne fut plus capable de marcher ſans être appuyée ſur une béquille ou ſur une canne : elle étoit même obligée de s'aſſeoir pour faire le moindre ouvrage.

Barthélemi, y a joint un abrégé de celle de la mere Iſabelle de J. C. dans lequel il prétend que la Bienheureuſe, lorſqu'elle demeuroit avec celle-ci au monaſtere de Pontoiſe, lui prédit « qu'elle auroit beaucoup à » ſouffrir à Bourges, mais que » Dieu l'aideroit » ; & que cette ſainte femme confirmoit ainſi le ſentiment de la mere Iſabelle. Mais il n'eſt pas vraiſemblable que la Bienheureuſe ait eu cette penſée ; puiſqu'elle avoit concouru au réglement fait en 1602, par rapport aux ſupérieurs eccléſiaſtiques du Carmel de France, & qu'elle avoit contribué en 1614 à faire nommer M. de Bérulle viſiteur de l'ordre. En outre, les Carmelites qui tenoient pour le gouvernement des Carmes, ayant auſſi prétendu qu'avant de mourir, elle avoit embraſſé leur parti, & engagé publiquement les religieuſes de Pontoiſe à ſe joindre à elle, celles-ci leur donnerent un démenti formel, par un acte capitulaire qu'elles firent en 1620. (V. l'ouvrage de M. de Marillac ſur cette affaire, pag. 82.) Ainſi la prédiction de cette ſainte femme, ſi elle eſt véritable, avoit un autre objet.

La mere Iſabelle de J. C. qui ne vouloit pas renoncer au gouvernement des Carmes, ſortit de la France, au commencement de l'année 1521, & ſe retira en Flandre avec toutes les Carmelites de Bourges. Elle mourut ſaintement à Ypres en 1660, après avoir occupé les principales places de l'ordre.

Elle avoit coutume de dire, « qu'il n'y avoit que des religieuſes vuides de Dieu, qui » puſſent rompre le ſilence ; » qu'un tonneau qu'on frappe, » ne fait pas de bruit quand » il eſt plein, & qu'il en fait » beaucoup quand il eſt vuide ; » que ce ſeroit un bonheur » qu'il n'y eût dans les couvents ni tour ni parloir ; » qu'il étoit honteux pour une » religieuſe d'avoir grand ſoin » de ſon corps, & qu'on n'entre pas en religion pour y » vivre longtemps ».

(V. l'abrégé de ſa vie que nous venons de citer, & qui ſe trouve à la fin de celle de la mere Anne de S. Barthélemi, donnée in-8°., en 1708, à Bruxelles, chez Jean Smedt.)

On ne ſauroit exprimer l'impreſſion que faiſoit ſur elle la fidélité avec laquelle les religieuſes rempliſſoient leurs exercices. Elle s'écrioit ſouvent : *Oh ! combien elle eſt grande, la vertu qu'on pratique dans la religion ! Oui, le monde n'a que l'image de la vertu, le cloître ſeul en a la réalité.* Elle écrivit à M. de Marillac ſur le même ton (7).

La haute idée qu'elle avoit de l'état religieux ; & le reſpect qu'elle portoit aux conſtitutions de l'ordre, l'avoient déterminée à ne demander l'habit religieux qu'un an après être entrée dans la maiſon, comme les ſœurs converſes ont coutume de le faire. Mais à la ſuite d'une hémorragie conſidérable qui lui ſurvint, & dont elle ne guérit que par l'attouchement d'un corporal que la mere Iſabelle lui apporta, Dieu lui fit ſentir qu'il déſapprouvoit la réſolution qu'elle avoit priſe. Il lui fit en même temps connoître qu'elle devoit laiſſer cette affaire à la déciſion des ſupérieurs ; & elle écrivit à M. de Marillac pour le prier d'en conférer avec eux. Les ſupérieurs déciderent qu'en conſidération de ſa vocation, de la trempe de ſon eſprit, de ſa vertu, des graces dont Dieu la favoriſoit, & de l'utilité qu'elle procureroit à l'ordre, on n'attendroit pas même, pour lui donner l'habit religieux, qu'elle eût paſſé trois mois dans le couvent, quoiqu'on mette ordinairement ce délai à la vêture des ſœurs du chœur. Cette déciſion l'humilia beaucoup : « il ſembloit, dit la fille de M. de Marillac (8), » qu'on lui avoit refuſé quelque grace importante ».

La Bienheureuſe reçut l'habit religieux des mains de M. Duval (*c*), le 7 Avril 1614, jour qui, cette

---

(7) Appendice, Lettres, n°. 2.

(8) *Extr. Ital. des dépoſ.*

(*c*) Ce trait eſt repréſenté dans l'eſtampe qui eſt à la tête de cet ouvrage : il ſe trouve entre le portrait de M. de Marillac et celui de M. de Bérulle.

année-là, étoit le lendemain du dimanche de Quasimodo, & où l'on célébroit la fête de l'Annonciation : on lui donna le nom de Marie de l'Incarnation. La cérémonie se fit de grand matin : on prit cette précaution, pour ne pas exposer aux regards du public les graces extraordinaires que la novice pourroit alors recevoir ; & l'événement prouva qu'on avoit eu raison de la prendre. Pendant la messe, la sainte novice parut toute abymée en Dieu : son visage étoit plus beau qu'à l'ordinaire ; elle avoit les yeux presque fermés, & elle étoit sans mouvement. Lorsqu'on en vint à la vêture, elle répondit fort bien aux questions qu'on lui fit. Cependant, lorsqu'on lui demanda en dernier lieu, si c'étoit par pur amour de Dieu qu'elle venoit en religion, elle ne répondit rien ; à la fin de la cérémonie, elle rendit à M. de Marillac raison de son silence, en lui disant : *Ces mots de pur amour de Dieu m'ont effrayée, & je n'ai pas osé répondre que je venois en religion par ce motif. Pouvons-nous jamais savoir si réellement nous agissons par pur amour de Dieu ? Notre nature est si pleine de secretes recherches d'elle-même, qu'on croit souvent ne faire que pour Dieu ce qu'on fait pour soi-même. Je ne sais si j'ai jamais rien fait avec un motif si pur.*

Elle fut encore toute abymée en Dieu, lorsqu'on la conduisit hors du chœur, pour lui ôter ses habits séculiers ; & ses yeux laissoient échapper des larmes. Au moment où elle devoit s'étendre sur le tapis, la prieure fut obligée de l'aider à le faire ; tant la force de l'attraction divine l'avoit mise hors d'elle-même. Il fallut lui rendre le même service à la fin de la cérémonie, lorsqu'il s'agissoit d'embrasser les religieuses. Les paroles du pseaume 132 qu'on chante alors, & qui signifient que *c'est une chose bonne & agréable de voir les*

freres réunis enſemble, lui cauſerent une nouvelle extaſe. M. Duval, qui s'en apperçut, fit avertir la prieure de ſoutenir la novice, de peur qu'elle ne tombât : la prieure la ſoutint juſqu'à ce que la grille fût fermée. Enſuite, comme on vit qu'elle continuoit d'être en extaſe, on la fit aſſeoir dans une ſtalle, & elle y reſta pendant plus d'une heure.

Les habits que la Bienheureuſe quitta dans cette cérémonie, furent conſervés comme des reliques ; & Jeanne l'Epervier, dont nous avons déjà parlé, & qui eut une de ſes manches, a atteſté que pluſieurs malades furent guéris en la touchant (9).

Revenue à elle-même, la novice parut toute honteuſe des choſes extraordinaires qui lui étoient arrivées. Elle ſe rendit néanmoins à la cuiſine, pour aider ſes ſœurs à faire le dîner de la communauté. Le reſte du jour, elle s'occupa du bonheur qu'elle avoit d'être revêtue de l'habit religieux, & dit à la fille de M. de Marillac qui venoit de le prendre avec elle : *Nous voici, ma ſœur, dans un état où nous ſommes plus pauvres que ceux qui demandent l'aumône : car ils peuvent diſpoſer de ce qu'ils ont, & même du morceau de pain qu'on leur donne pour ſe nourrir ; & nous ne pouvons pas le faire. Ce qu'on nous donne, on pourroit enſuite nous l'ôter ; & ſi on nous l'otoit, nous ne pourrions pas nous en plaindre.*

Les vertus religieuſes de la ſœur Marie de l'Incarnation, qui brilloient avec tant d'éclat dès ſon entrée dans le cloître, y firent la plus vive impreſſion. Nous allons donner quelques détails ſur cet objet édifiant ; & nous croyons que ceux même de nos lecteurs qui vivent dans le ſiecle, ne les liront pas ſans intérêt. Pour ne point interrompre notre récit, nous y employerons des traits qui n'ar-

(9) *Extr. Ital. des dépoſ.*

riverent qu'après la profeſſion de la Bienheureuſe.

Cette ſainte femme, qui avoit été ſi fidelle à remplir dans le monde les devoirs d'épouſe, de mere & de maîtreſſe de maiſon, ne fut pas moins fidelle à remplir dans le cloître les devoirs de ſœur converſe. Ces religieuſes ſont principalement employées aux travaux de la cuiſine. La ſœur Marie de l'Incarnation s'y livroit autant que ſes infirmités habituelles le lui permettoient. L'activité qu'elle y avoit miſe le jour de ſon entrée au couvent, l'avoit réduite à ne pouvoir rien faire étant debout; mais elle demandoit qu'on lui réſervât tout ce qu'elle pouvoit faire étant aſſiſe. Quand ſa tâche étoit remplie, elle s'offroit à remplir celle des autres; & c'étoit lui accorder une grace précieuſe, que d'accepter ſon offre. Lorſqu'il n'y avoit plus rien à faire à la cuiſine, elle ſollicitoit la permiſſion de travailler pour la ſacriſtie; & l'on ne ſauroit dire combien elle fit à Amiens d'ouvrages en ce genre. Si le mauvais état de ſa ſanté la retenoit à l'infirmerie, elle demandoit qu'on lui apportât des herbes à éplucher.

La prieure étoit quelquefois obligée de modérer l'ardeur que la novice avoit pour le travail, de peur qu'elle n'augmentât ſes infirmités. Une de ſes compagnes lui témoignoit un jour combien elle craignoit qu'en lavant les écuelles après le repas, elle ne ſe fatiguât juſqu'à l'excès. *Au contraire*, répondit la Bienheureuſe; *ſi j'étois malade, ce travail me guériroit. J'y éprouve une vraie ſatisfaction, & Dieu m'y fait plus de graces qu'à l'oraiſon & à l'office divin.*

Sa plus grande peine étoit de ne pouvoir aider ſes ſœurs dans leurs occupations. *Oh! que Dieu punit bien les orgueilleux*, diſoit-elle! *Hélas! je ſuis entrée en religion avec la préſomptueuſe idée, que ſi je n'étois pas infirme, je pourrois faire ſeule tout l'ouvrage*

l'ouvrage de la maiſon ; & je n'aurois jamais cru n'être ſœur converſe qu'en peinture. Que je ſuis honteuſe qu'il faille qu'on me ſerve, tandis que je devrois ſervir les autres ! Si je l'euſſe prévu, je n'aurois jamais embraſſé cet état ; mais mon orgueil m'a empêché de ſentir ma foibleſſe. Je ne ſais pourquoi Dieu a voulu que je fuſſe religieuſe & religieuſe converſe, ne pouvant en remplir les devoirs. Mais il ne faut pas demander à Dieu raiſon de ſa volonté : c'eſt à nous de faire ce qu'il veut & de la maniere qu'il le veut.

Elle avoit coutume de travailler devant une image qui repréſentoit la ſainte famille appliquée à des ouvrages domeſtiques ; & un jour qu'une religieuſe l'exhortoit à modérer ſon activité, elle répondit : *Voyez avec quelle ardeur travaille l'enfant Jéſus, avec quelle humilité il s'occupe de choſes qui ſont indignes de lui. Après un tel exemple, pourrions-nous reſter oiſives, ou nous plaindre de la baſſeſſe de nos occupations ?*

La haute idée qu'elle avoit de l'état de ſœur converſe, étoit le principe du zèle qu'elle mettoit à en remplir les devoirs : cet état lui ſembloit préférable aux plus nobles emplois ; elle s'eſtimoit heureuſe d'y être parvenue, & croyoit que jamais elle ne pourroit remercier aſſez le Seigneur qui l'y avoit élevée. Elle diſoit quelquefois : *Avec quelle affection, Marthe ne ſervoit-elle pas Jéſus-Chriſt ? avec quel empreſſement ne lui préparoit-elle pas la nourriture dont il avoit beſoin ! Si ce divin Sauveur étoit encore ſur la terre, nous nous efforcerions de le ſervir avec la même ardeur & le même empreſſement : nous devons donc ſervir nos ſœurs qui ſont ſes épouſes, comme nous le ſervirions lui-même.*

La Bienheureuſe pratiquoit l'obéiſſance avec toute l'étendue qu'on peut donner à cette vertu dans le cloître. Elle regardoit ſa prieure comme *ſon Jéſus-*

Chriſt en terre ; c'étoit ſon expreſſion. Elle avoit, il eſt vrai, pour les ſupérieurs qui exerçoient une autorité plus étendue ſur le Carmel de France, un reſpect proportionné à cette autorité. Mais elle diſoit que la prieure, exerçant une autorité plus immédiate ſur la communauté, repréſentoit encore mieux notre Seigneur vivant avec ſes apôtres. Lorſqu'elle la voyoit venir, elle ſe mettoit à genoux, lui baiſoit les mains ou le ſcapulaire, & lui demandoit ſa bénédiction : ſi ſes infirmités l'empêchoient de ſe mettre à genoux, elle s'inclinoit profondément.

Elle faiſoit ſans délai, & ſans ſe permettre aucune réflexion, tout ce que la prieure lui ordonnoit de faire. « Sa promptitude à exécuter les ordres qu'elle recevoit, dit Duval (10), produiſoit » deux avantages : d'abord on comptoit ſur ſes » ſervices dans toutes les occaſions, & on étoit » aſſuré qu'elle ſe prêteroit auſſi volontiers à ce » qu'on lui demanderoit, que ſi elle l'avoit de- » mandé elle-même ; en outre, on n'avoit pas be- » ſoin d'alléguer de raiſon pour lui perſuader de » faire une choſe, parceque la volonté des ſupé- » rieurs étoit pour elle une raiſon ſuffiſante ».

Ses dévotions ou ſes infirmités ne lui ſervirent jamais de prétexte pour refuſer d'obéir. Lorſque la prieure lui envoyoit dire de ne pas reſter à genoux ou de ſortir de l'oraiſon, elle répondoit, *Puiſque notre mere l'ordonne, je n'ai rien à répliquer ;* & elle ſe relevoit ou ſortoit ſur-le-champ. Dans une proceſſion qu'on faiſoit au jardin, elle marchoit à ſon rang ; & comme elle ſe hâtoit pour aller auſſi vîte que les autres, elle vint à tomber. On voulut la faire aſſeoir, mais on ne put l'y déterminer : *Notre mere*, dit-elle, *ne me l'a pas permis.*

Une veille de Noël, elle demanda la permiſſion

(10) Liv. II, ch. 7.

de communier, & la prieure lui dit de faire comme elle voudroit. Elle ne communia point; & lorſque la prieure lui en demanda la raiſon, elle répondit: *En cela comme en toute autre choſe, je ne veux pas faire ma volonté; je ne veux faire que celle de notre Seigneur, dont vous tenez la place à mon égard.*

Elle découvroit à la prieure les fautes qu'elle croyoit avoir commiſes, & les graces dont Dieu la favoriſoit; mais l'humilité lui faiſoit exagérer les fautes & exténuer les graces.

Elle s'imagina un jour que la prieure étoit mécontente d'elle; & quoiqu'après un examen ſérieux, elle ne pût s'appercevoir ſur quoi portoit ce mécontentement ſuppoſé, elle verſa bien des larmes amères en la préſence du Seigneur. *C'eſt la plus lourde croix que j'aie eue à porter de ma vie*, dit-elle enſuite: *je regarde ma prieure comme celle qui me repréſente Jéſus-Chriſt ſur la terre; je devois donc penſer que ce divin Sauveur étoit mécontent de moi.*

Elle diſoit encore que *ſi elle voyoit d'un côté l'enfer ouvert, & de l'autre une penſée contre la prieure, elle ne balanceroit pas à ſe précipiter dans l'enfer, plutôt que de s'arrêter à cette penſée.* Si quelques-unes de ſes compagnes témoignoient le moindre réfroidiſſement contre la prieure, elle y étoit ſi ſenſible, qu'elle paroiſſoit ſouffrir dans tout ſon corps; elle ſe frappoit la poitrine, ſe proſternoit la face contre terre, & s'accuſoit d'orgueil & de préſomption, comme ſi elle eût été coupable de cette faute.

Elle obéiſſoit avec une égale fidélité aux religieuſes qui étoient chargées de quelqu'office dans la maiſon; elle reſpectoit en elles la portion d'autorité que la prieure leur avoit confiée, & les remercioit humblement lorſqu'elles lui donnoient des avis.

Elle avoit tant de reſpect pour les ſupérieurs qui gouvernoient le Carmel de France, qu'elle ne

leur parloit qu'à genoux ; & elle a avoué à une de ſes compagnes qu'elle ne les entendoit jamais parler en public ou en particulier, ſans recevoir des graces nouvelles.

Sa ſoumiſſion à la regle & aux conſtitutions de l'ordre n'étoit pas moins exemplaire. Elle appelloit la cloche qui annonçoit les divers exercices de la journée, *le ſigne du grand Roi ;* & dès qu'elle l'entendoit ſonner, elle quittoit tout, pour faire ce qu'il falloit faire alors.

La ſœur Marie de l'Incarnation étoit auſſi détachée des biens temporels que de ſa volonté propre ; & ſa pauvreté n'étoit pas moins parfaite que ſon obéiſſance. Elle appelloit la premiere de ces deux vertus, *la grande richeſſe des cloîtres.*

On a vu que lorſqu'il fut queſtion d'établir les Carmelites en France, elle étoit d'avis que leur ordre fût mendiant. Quand il fut décidé que les maiſons du Carmel ſeroient rentées, elle vouloit qu'au moins elle ne fuſſent pas riches ; & elle ſe permit de dire aux ſupérieurs, que s'ils trouvoient dans un couvent plus de revenu qu'il ne lui en falloit, ils devoient en faire part à ceux qui n'en auroient pas aſſez. *L'opulence*, ajouta-t-elle, *feroit aux Carmelites le même tort qu'elle a fait à d'autres religieux, dont elle a réfroidi la ferveur primitive.* Lorſqu'elle ſe préſenta pour être religieuſe, elle demanda qu'on la mît dans le monaſtere le plus pauvre de l'ordre ; & elle aimoit beaucoup les maiſons d'Amiens & de Pontoiſe, parce qu'alors elles étoient dans une grande pauvreté.

Une religieuſe du couvent d'Amiens ayant fait ſon compliment à la Bienheureuſe ſur la beauté de l'infirmerie qu'elle y avoit fait bâtir, cette ſainte femme alla auſſitôt s'en accuſer devant la prieure. *Hélas ! ma mere*, lui dit-elle, *je n'ai pas l'eſprit de pauvreté, puiſque je pratique ſi peu cette impor-*

tante vertu. Que diront les ſupérieurs de la faute que j'ai commiſe ? Puis elle ajouta avec cette belle ſimplicité qui caractériſe les ſaints : *Je vous prie de faire abattre ce bâtiment, & d'en faire conſtruire un autre qui convienne à des pauvres.*

Elle portoit auſſi loin l'amour de la pauvreté, quand il s'agiſſoit des choſes qui étoient à ſon uſage. Elle diſoit à ce ſujet : *Les beſoins de la nature, qui tend toujours à ſe procurer des ſoulagements, fourniſſent mille prétextes pour manquer au vœu qu'on a fait d'être pauvre ; & cependant ce vœu ne ſouffre point de diſpenſe.* Auſſi l'obſervoit-elle à la rigueur.

Dans une occaſion où ſes alpargates (*d*) étoient rompues, elle ſe mit à les raccommoder, de peur qu'on ne vît leur mauvais état, & qu'on ne voulût lui en donner d'autres. Une religieuſe qui s'en apperçut, lui conſeilla de quitter une chauſſure dont elle ne pouvoit plus faire uſage. *Quoi ! ma ſœur*, lui répliqua cette ſainte femme, *vous me conſeillez de manquer ainſi à la pauvreté ! Ah ! combien de pauvres ſerviroient Dieu mieux que je ne le ſers, s'ils étoient auſſi bien chauſſés que je le ſuis !* Dans une autre circonſtance, on vouloit lui donner une robe neuve dont elle avoit beſoin. Elle fit tant d'inſtances qu'elle obtint la permiſſion de conſerver la ſienne : & comme on vouloit au moins y mettre des manches neuves, pour la garantir du froid, elle obtint encore qu'on en mettroit de vieilles.

(*d*) *Alpargate* eſt un mot emprunté de la langue Eſpagnole, qui déſigne la chauſſure des Carmelites. Cette chauſſure eſt une eſpece de ſoulier, dont le deſſus & le quartier ſont de groſſe toile griſe. La ſemelle, qui a l'épaiſſeur d'un pouce, eſt faite de chanvre natté. Ces religieuſes ont, pour aller dans les cours & le jardin, des ſandales de bois dans leſquelles elles inſerent leurs alpargates.

Elle ne ſe chauffoit jamais qu'à un très-petit feu ; & dès qu'elle s'étoit un peu chauffée, elle s'empreſſoit de l'éteindre. Ses compagnes ayant blâmé ſon économie, elle leur répondit : *Les pauvres font ce que je fais ; ne dois-je pas les imiter ?* On voulut un jour, à cauſe de l'affoibliſſement de ſa vue, lui donner une chandelle plus groſſe que celle qu'on donnoit aux autres : mais elle la refuſa, en diſant que *c'etoit contraire à la pauvreté*.

Dans ſes maladies, elle refuſoit de même les choſes qu'on lui préſentoit, pour peu qu'elles lui paruſſent choiſies : *Je ſuis venue ici*, diſoit-elle, *pour être la derniere & la plus pauvre, comme je ſuis la plus imparfaite & la plus inutile.* Elle prioit même l'infirmiere de lui donner, par préférence, la portion qu'elle trouvoit la plus mal apprêtée : *Hélas !* ajoutoit-elle, *combien de pauvres s'eſtimeroient heureux de l'avoir !* Elle demanda une fois la permiſſion de ſe ſervir d'un vaſe de terre qu'elle apperçut dans l'infirmerie : *Qu'il eſt bien fait*, dit-elle, en le regardant avec complaiſance ! *A l'Hôtel-Dieu de Paris, les malades n'en ont pas d'autre.*

Elle tâchoit de ne rien laiſſer perdre : quand elle mangeoit un morceau de pain, elle ramaſſoit ſoigneuſement les moindres miettes qui tomboient, & les donnoit à des poulets ; *elle aimoit ces animaux*, diſoit-elle, *parceque le Seigneur s'eſt comparé à une poule qui raſſemble ſes petits ſous ſes aîles.*

Elle ôta de ſa cellule un tableau qui repréſentoit Sainte Marie Egyptienne, & auquel elle avoit de la dévotion : *Mes ſœurs*, dit-elle, *n'en ont point de ſemblable.* Elle avoit un chapelet qu'elle aimoit beaucoup : S. Charles Borromée l'avoit béni, & le Pape y avoit attaché des indulgences. Elle le donna à la mere Marie du S. Sacrement, qui alloit fonder les Carmelites d'Orléans : *Il faut*, lui dit-

elle ; *ſe défaire de toutes les choſes qu'on aime, quand même elles ſeroient ſaintes, afin de ne rien avoir en propre.*

Si quelque choſe venoit à lui manquer, elle étoit ſatisfaite d'éprouver cette privation. Les mains jointes, & les yeux élevés vers le ciel, elle diſoit : *Notre état nous oblige d'être pauvres ; nous ne devons donc pas nous plaindre de notre indigence.*

Elle ne pouvoit ſe conſoler, quand elle croyoit avoir manqué à la pauvreté. Un jour qu'elle étoit à l'infirmerie, une religieuſe la preſſa d'achever la portion qu'on lui avoit donnée ; mais elle répondit qu'*il falloit réſerver pour ſon ſouper le reſte de cette portion.* Elle ſe reprocha bientôt d'avoir fait une telle réponſe ; & dès qu'elle vit la prieure, elle s'en accuſa ainſi : *Ma mere, j'ai bien mal parlé, & j'ai pu ſcandaliſer quelqu'une de mes ſœurs en parlant de cette maniere. Une religieuſe ne doit pas diſpoſer d'une choſe qu'on lui donne par charité ; elle ne doit en uſer qu'avec dépendance.*

Mais l'humilité paroiſſoit être la vertu favorite de la Bienheureuſe. On a déja vu bien des traits qui montrent combien cette ſainte femme étoit humble : nous allons en rapporter d'autres, qui ſont arrivés pendant qu'elle vivoit dans le cloître, & qui ſurpaſſent encore ceux que nous avons rapportés.

Elle avoit inſtamment ſupplié la prieure de l'avertir, ſi elle venoit à faire quelque choſe qui fût au-deſſus de la condition des ſœurs converſes. Pendant la récréation, elle ſe mettoit de préférence à côté de ces religieuſes ; & lorſqu'on la faiſoit monter plus haut, elle en paroiſſoit humiliée. Elle gardoit le ſilence juſqu'à ce qu'on l'interrogeât : quand on le faiſoit, elle eſſayoit de ſe mettre à genoux pour répondre ; & elle s'y ſeroit miſe en effet, ſi on ne l'en avoit pas empêchée. En marchant dans les lieux réguliers, elle tenoit ſes yeux abaiſſés

vers la terre ; & lorſqu'elle rencontroit quelqu'une des religieuſes, elle s'arrêtoit auſſitôt, & demeuroit dans une poſture reſpectueuſe, juſqu'à ce que cette religieuſe fut paſſée.

Quand la maladie la retenoit à l'infirmerie, elle demandoit à raccommoder les alpargates des autres religieuſes, & ſe livroit à ce travail, comme s'il eût été le plus honorable de la maiſon. Elle diſoit à celles qui en paroiſſoient humiliées : *Les petiteſſes ne ſe trouvent que dans le monde, & tout eſt grand dans le cloître.*

Elle aimoit à être repriſe de ſes fautes ; & pour y parvenir, elle fit un ſaint accord avec la derniere des ſœurs converſes, à qui elle parloit plus communément qu'aux autres. *Ma ſœur*, lui dit elle un jour, *mettons-nous de concert à pratiquer telle vertu. J'y manquerai bien ſouvent : mais vous m'avertirez de mes manquements ; & par reconnoiſſance, je vous avertirai des vôtres.* Elle envioit le bonheur de celles qu'on reprenoit de leurs fautes. *Hélas !* diſoit-elle, *pourquoi Dieu ne permet-il pas qu'on me reprenne auſſi des miennes ? On réprimande les autres, & l'on m'épargne : je crains bien que je ne me corrige jamais de mes défauts.*

Pour ſuppléer à ce qu'elle ſuppoſoit lui manquer en ce genre, elle alloit ſouvent s'accuſer elle-même des fautes qu'elle croyoit avoir commiſes : tremblante, éplorée, elle en détailloit toutes les circonſtances, & tâchoit d'en faire voir l'énormité. Lorſque la prieure donnoit des avis généraux, elle s'imaginoit avoir fait les fautes auxquelles ils avoient rapport. Si on lui diſoit qu'elle n'en étoit pas coupable, elle répondoit qu'elle pouvoit l'être ſans le ſavoir ; ou qu'elle auroit dû avertir celles qui l'étoient ; ou même qu'elle auroit dû prier pour elles, afin qu'elles ne le fuſſent pas : de ſorte qu'on étoit obligé de finir par lui impoſer une pénitence. Quand

elle croyoit avoir commis une faute, elle ſe la rappelloit pendant pluſieurs jours, afin de l'éviter à l'avenir. *Tu as vu*, ſe diſoit-elle intérieurement, *que tu es orgueilleuſe ; ne l'oublie pas.*

Elle n'ouvroit preſque jamais la bouche que pour parler de ſes défauts & ſe faire des reproches humiliants. Elle a dit en pluſieurs circonſtances : *Quand je penſerois à mes péchés tout le reſte de ma vie, je n'aurois pas aſſez de temps pour m'en repentir.... J'ai l'habit de religieuſe, mais je n'en ai pas les œuvres... J'ai la théorie de la vertu, mais je n'en ai pas la pratique... J'ai vieilli dans le mal, & je n'ai fait aucun bien... Les pauvres vont de porte en porte demander qu'on ait égard aux beſoins de leur corps : pourquoi ne vais-je pas de même prier qu'on s'intéreſſe à ceux de mon ame ?... Je ſuis gonflée d'orgueil, comme les reptiles ſont gonflés de venin : chétive créature & miſérable pécheresſe, je n'ai point d'humilité... Que je ſerois heureuſe, ſi Dieu me rendoit vile à mes yeux comme je le ſuis aux yeux des autres ! mais je ne ſuis pas digne qu'il me faſſe une telle grace... Quand on m'écraſeroit comme un ver, je n'aurois pas droit de m'en plaindre : je n'ai que trop mérité d'être ainſi traitée.*

L'habitude où elle étoit de parler mal d'elle-même, engagea la prieure à lui dire un jour : *Je devrois vous faire le même reproche qu'on faiſoit au diſciple bien-aimé* : Vous nous répétez toujours la même choſe. *Cela eſt vrai*, répondit la Bienheureuſe : *mais j'aime à m'accuſer de mes fautes, afin d'être mieux connue.* Cependant elle ſe reprochoit quelquefois d'éprouver trop de ſatisfaction à s'accuſer ainſi. Pour l'en corriger, la prieure lui dit une fois d'aller à la porte du réfectoire, & de prier toutes les ſœurs qui entreroient, de lui baiſer les pieds : elle le fit par obéiſſance ; mais elle en fut humiliée juſqu'aux larmes.

Le mépris qu'elle avoit pour elle-même, lui faiſoit repouſſer toute eſpèce d'honneurs & d'éloges. Une religieuſe qui la reſpectoit beaucoup, la fit paſſer avant elle, en allant à la communion. La Bienheureuſe fut humiliée d'une telle diſtinction, & pria cette religieuſe de ne plus la traiter ſi honorablement. Dans une récréation, ſa fille aînée ſe félicitoit d'avoir été formée à la vertu, dès ſon enfance, par les leçons & les exemples de ſa mere. Celle-ci lui répondit humblement : *Je vous ai fait bien du mal ; car j'étois bien mauvaiſe.* Dans une autre récréation, qu'on paſſoit au jardin, cette ſainte femme fut obligée de s'aſſeoir, à cauſe de l'incommodité de ſa cuiſſe. La prieure, pour s'amuſer, lui commanda de faire une petite exhortation à la communauté. Elle voulut obéir, & ſe mit à faire le ſigne de la croix ; mais la honte l'empêcha de dire un ſeul mot.

Quelque vertueux que nous ſoyons, les regards des autres contribuent quelquefois à nous ſoutenir dans la pratique de la vertu. La Bienheureuſe diſoit à ce ſujet, que Dieu l'avoit repriſe au fond du cœur, toutes les fois qu'elle s'étoit appuyée ſur cette conſidération. *C'eſt une eſpece d'hypocriſie*, ajoutoit-elle ; *on veut paroître meilleur qu'on ne l'eſt : il faut n'agir que par des vues ſurnaturelles, & ne ſuivre que l'eſprit de grace.*

Elle diſoit un jour qu'*elle avoit ſans ceſſe à combattre pour pratiquer l'humilité.* Une religieuſe lui répondit : *Comment pouvez-vous dire cela, vous qui avez toujours été ſi humble ? Vous étiez d'une naiſſance diſtinguée, & vous n'avez voulu être que ſœur converſe ; encore vous croyez-vous indigne de cet état. Vous vous regardez comme coupable de toutes les fautes qu'on fait dans le couvent, & vous rapportez à Dieu toutes les graces qu'il vous fait.* La Bienheureuſe répliqua : *Ce n'eſt point en tout cela que con-*

ſiſte l'humilité ; elle conſiſte dans la connoiſſance de ſa miſere. Le ſeau d'un puits ne s'emplit pas, à moins qu'il ne s'abaiſſe ; & moi auſſi je reſte vuide, faute de m'abaiſſer. Dans une autre occaſion, on lui diſoit que tout le monde la recherchoit : *Si cela eſt*, répondit-elle, *malheur à moi ; car notre Seigneur a dit que ſes diſciples ſeroient délaiſſés ſur la terre.*

Pour ne pas s'attirer de louanges, jamais elle ne parloit la premiere ſur les choſes de Dieu ; ou ſi elle le faiſoit ſans y penſer, elle ceſſoit de le faire dès qu'elle y penſoit. *Je m'oublie*, diſoit-elle alors ; *des choſes ſi relevées ſont déplacées dans ma bouche : en qualité de ſœur converſe, je dois me taire & m'inſtruire en écoutant les autres.* Quand la prieure lui demandoit quelle étoit ſa maniere de penſer ſur quelqu'objet relatif à la vie intérieure, elle répondoit en peu de mots : *Nous avons entendu dire telle choſe ſur cet objet.*

Elle ne craignoit rien tant que de donner des avis ; & preſque jamais elle n'en donnoit, ſans parler en même temps de ſes défauts : *Ne faites pas comme je fais*, diſoit-elle ; *faites comme je devrois faire.*

Des paroles qui lui échapperent pendant la maladie qui précéda ſa profeſſion, montrent mieux encore que tout ce qu'on a déja vu, que l'humilité étoit la vertu qui dominoit en elle. Dans un moment où elle croyoit être ſeule à l'infirmerie, elle éleva la voix pour remercier Dieu des graces qu'elle en avoit reçues depuis ſa naiſſance ; *& ſurtout, de ce qu'elle n'avoit jamais tiré vanité d'aucune choſe.* Puis elle ajouta : *Vous ſavez, ô mon Dieu, que je dis la vérité.* Le prêtre qui étoit alors ſon confeſſeur, l'entendit parler ainſi, & ne put s'empêcher de dire auſſitôt : *Oui, ſans doute, elle dit la vérité* (11).

(11) *Extr. Ital. des dépoſ.*

Auſſi cette ſainte femme faiſoit-elle un grand cas des ames humbles. Un jour qu'on lui parloit d'une perſonne, qui après avoir ceſſé de mener une vie mondaine, vouloit faire une confeſſion publique de ſes péchés, elle répondit : *Il faut être humble pour aller ainſi au devant du mépris. Cette diſpoſition eſt le principe des grandes choſes : Dieu ſoutiendra cette ame par ſa grace, & elle opérera ſon ſalut.*

Des vertus ſi éminentes ne pouvoient manquer d'attirer les dons du ciel ſur la Bienheureuſe. Elle avoit reçu de Dieu bien des graces extraordinaires, lorſqu'elle étoit dans le monde ; elle en reçut encore davantage, lorſqu'elle fut dans le cloître, & dès qu'elle y entra. Ses extaſes & ſes raviſſements ſe multiplierent : elle eut pluſieurs viſions, une entr'autres, où elle vit ſon époux au milieu des Bienheureux ; elle eut auſſi des révélations. Dans ſes maladies, elle entendoit ſouvent une muſique céleſte, ſemblable à celle qu'elle avoit entendue dans l'égliſe des Feuillants, la veille de ſon départ pour Amiens. Le Démon voulut quelquefois contrefaire cette muſique ; mais elle n'y fut pas trompée, parcequ'elle ſavoit diſcerner les illuſions de l'eſprit de menſonge. Quelquefois auſſi il fit autour d'elle un bruit épouvantable ; mais elle n'en fut pas effrayée, parcequ'elle mettoit ſa confiance en Dieu. Dans tout ce que nous venons de rapporter, nous avons pour garant Duval (12), ce docteur ſi habile dans les voies ſpirituelles.

Cependant la Bienheureuſe ayant entendu parler de quelques perſonnes qui étoient dans l'illuſion, craignit d'y être elle-même, par rapport aux choſes extraordinaires qui ſe paſſoient en elle : elle s'en défioit & cherchoit à s'y ſouſtraire. On dit

(12) Liv. I, ch. 15.

même qu'elle s'abſtint pendant quelque temps de prier Sainte Théreſe, comme elle avoit coutume de le faire. Mais la ſainte l'en ayant repriſe intérieurement, & l'ayant aſſurée que tout ce qui lui arrivoit d'extraordinaire venoit de Dieu, elle ſe remit à invoquer la réformatrice du Carmel avec une nouvelle confiance.

Un jour qu'elle entroit au chœur, elle vit une lumiere céleſte, qui l'environna dès qu'elle ſe fut miſe à genoux. Elle y paroiſſoit brillante comme un Séraphin, lorſqu'on vint l'avertir d'aller ſe confeſſer. Elle ſortit à l'inſtant, ſans être retenue par la crainte de faire ceſſer la faveur qu'elle recevoit d'en haut. Dieu la récompenſa de ſa fidélité à l'obéiſſance, en lui faiſant ſentir, dans le lieu où elle alla, une odeur miraculeuſe. Elle s'imagina que cette odeur venoit de la ſacriſtie ; mais pour la détromper, Dieu la fit ceſſer ſur-le-champ.

Dans l'année de ſon noviciat, elle obtint par ſes prieres un miracle éclatant : ce fut la guériſon ſubite du jeune duc de Longueville, Henri deuxieme du nom (*e*). Ce prince en a rendu lui-même té-

(*e*) Henri d'Orléans, duc de Longueville, étoit fils d'Henri premier du nom, qui fut tué par accident le 29 Avril 1595, lorſqu'il faiſoit ſon entrée à Doulens. Sa mere, qui ſe nommoit Catherine de Gonzague-Cleves, fonda pluſieurs maiſons religieuſes, & mourut à Paris le 2 Décembre 1629. On l'enterra chez les Carmelites de la rue Chapon, qu'elle avoit fondées avec ſon fils ; & l'on trouve dans Hilarion de Coſte, premier vol des *Femmes illuſtres*, l'épitaphe qui fut miſe ſur ſa tombe. Henri II naquit deux jours avant la mort de ſon pere, il mourut le 11 Mai 1663, à la Heuze, dans le pays de Caux, après y avoir paſſé les quatre derniers mois de ſa vie dans les exercices de la pénitence Chrétienne. Le P. Bouhours a écrit ſa mort édifiante. (Voyez ſes *Opuſcules ſur divers ſujets*, imprimés in-12, en 1684, à Paris, chez Sébaſtien Mabre Cramoiſy.) Cet habile Jéſuite demeuroit à l'hôtel de Longueville, parcequ'il avoit été chargé de l'éducation des deux fils du duc dont nous venons de parler ; Jean Louis Charles qui ſe fit prêtre, & Charles Paris qui fut tué au paſſage du Rhin. (V. Moreri.)

moignage en 1630, devant les commiſſaires apoſtoliques (13). La mere Marguerite du S. Sacrement, ſeconde fille de la Bienheureuſe, en parle auſſi dans ſa dépoſition, & déclare l'avoir appris de la mere du jeune duc qui en avoit été témoin (14).

Ce prince étoit dans ſa vingtieme année, lorſqu'à la ſuite d'un effort qu'il s'étoit donné en jouant à la paume, une de ſes épaules devint beaucoup plus groſſe & plus élevée que l'autre. Affligée de le voir en cet état, la Ducheſſe ſa mere crut devoir recourir à Dieu pour obtenir ſa guériſon; & comme elle avoit confiance dans les prieres de la Bienheureuſe, elle ſe rendit à Amiens, dans le deſſein d'employer auprès du Seigneur l'interceſſion de cette fervente novice. Elle mena ſon fils avec elle, & offrit de faire avec lui tel vœu ou telle fondation que leur médiatrice voudroit leur preſcrire. Celle-ci, touchée de l'affliction & de la foi de la pieuſe ducheſſe, alla auſſitôt ſe mettre en priere devant le ſaint ſacrement; & dès le lendemain, au grand étonnement de tout le monde, on n'apperçut plus rien de difforme dans la taille du jeune duc. En reconnoiſſance de ce miracle, la ducheſſe & ſon fils fonderent, en 1616, le couvent des Carmelites de la rue Chapon à Paris; & le doterent de dix mille écus en argent, & de deux mille livres de rente, à condition que les religieuſes réciteroient deux fois par jour, à la fin des laudes & des petites heures, le pſeaume *Laudate Dominum, omnes gentes :* ce qu'elles font encore aujourd'hui (15).

Quelques mois avant ſa profeſſion, la Bienheureuſe fit acheter, avec la permiſſion de la prieure,

---

(13) *Extr. Ital. des dépoſ.*
(14) *Ibid.*
(15) *Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, III vol. *Paris.*

une assez grande quantité de belles images qui représentoient Jésus-Christ, la Sainte Vierge, des mysteres de la religion, des saints ou des saintes : son dessein étoit d'en faire présent à plusieurs personnes pieuses. Avant de les envoyer, elle écrivit derriere chacune d'elles, quelques mots analogues à ce qu'elle représentoit, ou aux besoins spirituels de la personne à qui elle étoit destinée. « Je lus » ces devises, dit sa fille aînée, & j'éprouvai une » grande satisfaction en les lisant. J'étois édifiée » du zèle que ma mere mettoit à ce travail, & » des pieuses réflexions qu'elle faisoit en travail- » lant (16) ».

Le temps où la Bienheureuse devoit faire profession, n'étoit pas éloigné ; & quoiqu'elle sentît bien que Dieu lui demandoit de consommer son sacrifice, elle éprouvoit néanmoins de grandes inquiétudes pat rapport à cette démarche. D'abord, elle ne croyoit pas avoir les vertus qu'exige la sainteté de l'état religieux. *Je suis étonnée*, disoit-elle, *de la hardiesse avec laquelle je me suis présentée pour être novice. Si, avant d'entrer ici, j'avois connu la vie religieuse comme je la connois, je n'y serois jamais entrée. Une religieuse doit être humble & obéissante : je n'ai pas ces vertus ; je ne puis donc me résoudre à faire mes vœux.* Elle parla sur le même ton à M. de Marillac qui vint alors la voir ; & elle lui peignit son indignité avec des couleurs si vives, que malgré la connoissance qu'il avoit du mérite de son amie, il ne savoit que lui répondre. *Vous voulez donc sortir du cloître*, lui dit-il ? *Non*, reprit cette sainte femme : *mais je demanderai aux supérieurs & aux religieuses de me souffrir par compassion dans un coin du couvent. Je voudrois qu'on ne prît avec moi aucun engagement, & qu'on pût*

(16) *Extr. Ital. des dépos.*

me renvoyer quand on le jugeroit à propos : car il n'eſt pas raiſonnable qu'une ſervante auſſi inutile que je le ſuis, tienne ici la place d'une perſonne qui ſerviroit Dieu avec ferveur.

En outre, elle ſe ſentoit accablée d'infirmités, qui l'empêchoient de rendre à la maiſon tous les ſervices qu'elle lui auroient rendus, ſi ſa ſanté eût été meilleure. La fatigue exceſſive qu'elle avoit éprouvée dès le premier jour où elle s'étoit livrée aux travaux de la cuiſine, avoit conſidérablement affoibli ſes forces ; & depuis ſon entrée dans le cloître, elle étoit preſque toujours malade.

Enfin, comme ſes extaſes devenoient plus fréquentes, elle craignoit de ne pas pouvoir s'acquitter des prieres que la regle oblige les ſœurs converſes à réciter tous les jours, pour remplacer les heures canoniales que récitent les ſœurs du chœur (*f*). Elle n'ignoroit pas qu'on pouvoit la diſpenſer de cette obligation : mais elle appréhendoit de charger ſa conſcience, ſi elle s'engageoit à obſerver une règle dont elle auroit beſoin d'être diſpenſée. *J'ai bien de la peine*, diſoit-elle, *à réciter le peu de prieres que mes confeſſeurs me donnent pour pénitence ; parceque mon pauvre eſprit s'égare bientôt, ſans que je puiſſe le retenir. Comment pourrai-je réciter un ſi grand nombre de* Pater ?

Les ſupérieurs de l'ordre & les religieuſes de la maiſon ne trouvoient pas ces difficultés aſſez

---

(*f*) Voici ce que la règle primitive de l'ordre du Mont-Carmel, compoſée par S. Albert patriarche de Jéruſalem, preſcrit pour les religieux qui ne ſavent pas dire les heures canoniales. « Ils diront pour » matines vingt-cinq fois le » *Pater noſter*, excepté les dimanches & fêtes ſolemnelles, » auxquels jours nous ordonnons qu'ils le diſent cinquante fois ; pour laudes, » ſept fois ; pour chacune des » autres heures, excepté vêpres, ſept fois ; & pour vêpres, quinze fois ». (V. l'édition de 1743, petit in-16, pag. 9.)

fortes

fortes, pour qu'elles duſſent les empêcher d'admettre à la profeſſion une novice d'un ſi grand mérite. La fievre qui la tourmentoit depuis trois mois, ne leur parut pas même un motif ſuffiſant pour différer de recevoir ſes vœux. Ils ne conſidéroient que les grands ſervices qu'elle avoit rendus à l'ordre, & le bien qu'elle pouvoit y faire encore par ſes diſcours & ſes exemples.

La Bienheureuſe connoiſſoit les diſpoſitions favorables dans leſquelles on étoit à ſon égard; & d'ailleurs, elle avoit réſolu de s'abandonner à la volonté divine. Cependant il lui reſtoit toujours un fond d'inquiétude ſur la démarche qu'elle alloit faire, lorſqu'enfin, comme elle l'a dit depuis à la prieure, Jéſus-Chriſt l'avertit intérieurement, que puiſque les ſupérieurs étoient d'avis qu'elle fît profeſſion, elle ne devoit pas refuſer de la faire, & ſe priver volontairement de la grace d'être Carmelite. Pleinement raſſurée par cet avertiſſement divin, & par une apparition de S. Joſeph, qu'elle eut le jour que l'on célebre la fête de ce ſaint, elle ſe décida à faire ſes vœux; & l'on en fixa la cérémonie au 8 Avril ſuivant. Ce jour, où les Carmelites font la fête de S. Albert, Patriarche de Jéruſalem, étoit le mercredi de la ſemaine de la Paſſion, en l'année 1615.

Lorſqu'il fut arrivé, comme la violence de la fievre empêchoit la malade de ſe lever, on tranſporta ſon lit dans une des chambres de l'infirmerie qui donnoit ſur l'égliſe; & après que cette ſainte femme y eut communié, on y fit la cérémonie de ſa profeſſion. M. de Bérulle & la mere Iſabelle de J. C. reçurent ſes vœux en préſence de la communauté; elle en prononça trois fois la formule d'une voix très-diſtincte, & en ſigna l'acte de ſa main (17).

(17) V. *Piec. juſtific.*

Le reſte du jour, elle fut toute occupée des bontés de Dieu à ſon égard. On ne ſauroit dire combien de fois elle répéta ces paroles du pſeaume 88 : *Je chanterai éternellement les miſéricordes du Seigneur.* La ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac) a atteſté (18), qu'en moins d'une demi-heure, elle les dit plus de deux cent fois, tantôt à voix haute & tantôt à voix baſſe. De temps en temps elle prioit les religieuſes de s'unir à elle pour remercier le Seigneur de la grace qu'il venoit de lui faire : *Dieu des miſéricordes*, s'écrioit-elle, *que vous rendrai-je pour le don que j'ai reçu de vous ?*

Après avoir rapporté la profeſſion de la Bienheureuſe, nous allons faire connoître quelques particularités édifiantes de la maladie qu'elle avoit alors.

Lorſque les religieuſes alloient la voir à l'infirmerie, (ce qu'elles faiſoient ſouvent, parcequ'elles avoient pour la malade une vénération profonde & une ſainte amitié,) elle les recevoit avec beaucoup d'égards. *Je ſuis confuſe*, leur diſoit-elle, *de l'intérêt que vous prenez à une perſonne qui vous eſt ſi inférieure en vertu.*

Un jour que la communauté étoit raſſemblée auprès d'elle, les tranſports de l'amour divin la ſaiſirent tout-à-coup ; & elle répéta pluſieurs fois cette maxime, qui dans les premiers-temps de ſon mariage, lui avoit été ſi utile pour ſe donner entierement au Seigneur : *Nous ne ſommes réellement que ce que nous ſommes devant Dieu. Mes ſœurs*, ajouta-t-elle, *ſouvenez-vous de cette maxime. Eh ! pourquoi voulons-nous toujours paroître grands devant les créatures, puiſque nous ne ſommes réellement que ce que nous ſommes devant Dieu ?* Une autre fois, tranſportée du même amour, elle s'écria les larmes

(18) *Extr. Ital. des dépoſ.*

aux yeux : *Ah ! mon Dieu, vous donnez tant, qu'il n'y a pas moyen de cacher vos dons ; cachez-les donc vous-même.*

Une nuit qu'on la veilloit, elle remarqua la lueur tremblante d'une lampe qui alloit s'éteindre, & en prit occaſion de parler ainſi ſur les perſonnes qui vivent dans le monde : *Elles ſont aujourd'hui dans l'élévation, & demain dans l'abaiſſement ; aujourd'hui dans l'éclat, & demain dans l'obſcurité. Leur vie n'eſt qu'une viciſſitude continuelle. Oh ! qu'il eſt bon d'être détaché de tout ce qui change ! Qu'il eſt bon de ne s'attacher qu'à Dieu qui ne change point, & qui ne nous manque jamais, ſi nous ne lui manquons pas les premiers !*

L'extrême foibleſſe où étoit la malade, fit craindre pour ſa vie ; & on lui donna les derniers ſacrements de l'égliſe. Lorſque le prêtre s'approcha d'elle pour lui donner le ſaint Viatique, elle ſe mit à genoux ſur ſon lit : mais la prieure la fit recoucher. Le prêtre lui demanda ſi elle croyoit que Jéſus-Chriſt fut réellement préſent dans la ſainte hoſtie ; & les yeux baignés de larmes, elle répondit : *Oui, je le crois ; ah ! oui je le crois. Venez, mon Seigneur ; venez, mon Seigneur.* Elle parut alors toute abymée en Dieu.

Pendant qu'on lui adminiſtroit l'Extrême-onction, elle dit : *Ces onctions ſont comme autant de bijoux dont on me pare avant que j'aille me préſenter devant l'époux céleſte.* Elle tenoit un crucifix, qu'elle baiſoit avec une reſpectueuſe affection. Comme ce crucifix étoit un peu grand, la prieure voulut lui en donner un plus petit : *Point de petite croix, ma mere,* répondit-elle. *Quoi ! mourir ſans ſouffrir ! Je veux, Seigneur,* ajouta-t-elle, *ſouffrir juſqu'au jour du jugement, ſi telle eſt votre volonté ! Notre ſainte mere diſoit, dans ſes derniers moments, qu'il faiſoit bon mourir fille de l'égliſe ; & moi je*

dis qu'il fait bon mourir fille de la Sainte Vierge, qu'il fait bon mourir Carmelite !

La prieure qui la voyoit beaucoup ſouffrir, & qui ne ſavoit comment la ſoulager, lui ordonna de demander à Dieu qu'il diminuât ſes ſouffrances. La Bienheureuſe fixa les yeux ſur ſon crucifix, & prononça ces paroles : *O mon Dieu, je ne puis vous demander de me conſerver la vie, que pour avoir le moyen de ſouffrir plus long-temps* Ses douleurs s'appaiſerent à l'inſtant ; mais comme elles revinrent bientôt, la prieure lui dit encore de faire la même demande, ſans néanmoins le lui ordonner. *Cela n'eſt pas poſſible, ma mere*, lui répondit la malade ; *je déſire, au contraire, de ſouffrir davantage.*

« Je ne ſais, dit Duval (19), ſi ce fut dans » cette maladie ou dans une autre, que la prieure, » la trouvant très-mal, lui demanda ce qui pour- » roit la ſoulager ; & que la Bienheureuſe répon- » dit, comme avoit fait S. Louis de Gonzague » en pareille circonſtance : *Ce ſeroit, ma mere,* » *de me faire donner la diſcipline.* La prieure refuſa » d'abord d'y conſentir ; mais enfin elle céda aux » inſtances réitérées de cette ame avide de ſouf- » frances : la malade la remercia de ſa condeſcen- » dance, & l'aſſura qu'elle étoit ſoulagée ».

Un jour où elle étoit plus mal, elle pria la mere Iſabelle de faire mettre au pied de ſon lit un tableau de la Sainte Vierge. *O ma mere*, dit-elle en le voyant, *que ce tableau me plaît ! que ce viſage eſt beau ! quel dégré de gloire la Sainte Vierge poſſede aujourd'hui dans le ciel !* Enſuite elle remercia la prieure de lui avoir fait apporter ce tableau ; puis elle ajouta : *Je vous prie d'accorder la même grace à mes ſœurs, quand elles ſeront près de mourir, afin que la reine des vierges les conſole auſſi*

(19) Liv. I, ch. 16.

dans leurs derniers momens. On croit qu'elle vit alors Jéſus-Chriſt & ſa ſainte mere. Car, adreſſant la parole à notre Seigneur, elle lui parla des douleurs qu'il avoit endurées dans ſa paſſion, & du mérite de ſon ſang précieux. Elle dit enſuite : *Marie, pour toucher le cœur de Jéſus, lui montre le ſein dont elle l'a nourri ; Jéſus, pour toucher le le cœur de ſon Pere, lui montre le corps qu'il lui a immolé. Ces motifs ſont bien puiſſants pour obtenir le pardon de nos péchés.*

Une religieuſe ayant alors paru inquiete de ce que deviendroit une affaire dont la Bienheureuſe étoit chargée, celle-ci l'en reprit de cette maniere : *Que deviendra cette affaire ?... Comme ſi Dieu avoit jamais beſoin de ſa créature ! Il faut avoir plus de foi, & plus de confiance en la divine Providence.*

Pendant un jour entier, on déſeſpéra de conſerver la Bienheureuſe. Elle avoit perdu la parole ; ſon corps étoit froid, quoique ſon viſage fût toujours d'une grande beauté ; & les médecins ne lui donnoient pas une demi-heure à vivre. Le cierge béni brûloit à ſes pieds ; & la communauté raſſemblée autour de ſon lit, n'attendoit que le moment de lui voir rendre le dernier ſoupir. Dans ce moment, une religieuſe nommée Magdeleine de la Croix, qui étoit la premiere profeſſe de la maiſon, & qui en fut dans la ſuite ſouſprieure (*g*),

(*g*) La ſœur Magdeleine de la Croix ſe nommoit dans le monde l'Amiré de Caumont. Elle naquit en 1580 ; & l'on croit que ce fut à Amiens. On ne ſait rien de ſon enfance ; on ſait ſeulement qu'elle avoit tant de piété dans ſa jeuneſſe, que pluſieurs perſonnes la conſultoient ſur l'état de leur conſcience. Le déſir de connoître l'état auquel Dieu l'appelloit, la fit aller à Aumale pour conférer avec M. Gallemant ſur ſa vocation. Celui-ci lui ayant dit que Dieu l'appelloit à la vie religieuſe, elle ne penſa plus qu'à choiſir l'ordre dans lequel elle entreroit. On avoit déja fondé des couvents de Carmelites à Paris, à Pontoiſe & à Dijon ; & l'on alloit en fonder un

eut dans l'esprit cette pensée : *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous ainsi en suspens ?* Elle étoit lasse de voir souffrir la malade, & peut-être de l'avoir gardée pendant plusieurs jours. Elle n'avoit communiqué sa pensée à personne, lorsque la Bienheureuse se tourna de son côté & lui dit en souriant : *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous ainsi en suspens ?* Toutes les religieuses furent étonnées ; celle à qui elle parloit le fut encore plus que les autres.

La malade dit encore ce jour-là beaucoup de

à Amiens. Mademoiselle de Caumont se présenta pour être reçue dans la nouvelle fondation, & fut la premiere postulante qu'on y admit. Sa réception lui causa tant de joie, que sa santé, qui étoit alors en mauvais état, fut rétablie promptement. Elle fit profession en 1607.

La mere Isabelle des Anges lui prédit bientôt qu'on ne tarderoit pas à lui donner de l'autorité dans la maison. En effet, on l'en fit sousprieure en 1609. Elle fut aussi sousprieure des monasteres de Tours & de Nevers. Pendant l'absence de la mere Isabelle des Anges, elle gouverna une des maisons de l'ordre avec tant de sagesse, que son gouvernement mérita les éloges de la prieure qu'on mit ensuite à la tête de cette maison.

Pendant toute sa vie, cette excellente religieuse fut tourmentée par la crainte des jugements de Dieu. Un jour qu'elle en souffroit plus qu'à l'ordinaire, elle entra dans la cellule de la Bienheureuse qui faisoit alors son noviciat. Cette sainte femme étoit occupée à écrire, & ne pouvoit savoir par aucune voie naturelle ce que la sœur Magdeleine avoit à lui dire. Après l'avoir fait attendre pendant quelques moments, elle se leva & lui donna à lire le papier sur lequel elle venoit d'écrire. La sœur Magdeleine y lut les peines intérieures qu'elle éprouvoit, & la conduite qu'elle devoit tenir pour les supporter : *C'est l'état de mon ame que je lis sur ce papier*, s'écria-t-elle frappée d'étonnement !

La crainte des jugements de Dieu qui tourmentoit la sœur Magdeleine, ne la quitta que dans sa derniere maladie, qui fut de cinq jours seulement. Cette religieuse mourut au couvent d'Amiens, le 5 Mars 1652. Son visage parut si beau après sa mort, que les assistans se sentoient portés à l'invoquer. Par vénération pour elle, la duchesse d'Elbeuf & d'autres personnes voulurent avoir quelque chose qui lui eût appartenu.

(V. Duval, Vie de Madame Acarie, liv. I, ch. 17 ; & l'*Hist. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Amiens*.)

choſes édifiantes ſur notre Seigneur, ſur la Sainte Vierge & ſur Sainte Théreſe. Elle répéta auſſi ces paſſages de l'Ecriture : *Je chanterai éternellement les miſéricordes du Seigneur ; renvoyez maintenant votre ſervante en paix ; ayez pitié de moi, Seigneur, & ne me reprenez pas dans votre fureur ;* & ſa maxime favorite : *Trop eſt avare à qui Dieu ne ſuffit.*

La nuit qui précéda le dimanche des Rameaux, on lui donna la communion. Elle parut tranſportée de joie dans ce moment précieux ; & malgré ſon extrême foibleſſe, elle s'écria pluſieurs fois : *Hoſanna, hoſanna ; béni ſoit celui qui vient à moi ; venez, mon Seigneur, venez au plutôt.*

Dans les jours qui ſuivirent, elle ceſſa d'être en danger, & ſa convaleſcence commença bientôt. Le ſamedi-ſaint, pendant l'oraiſon du matin, elle reçut des graces extraordinaires à la vue d'un grand crucifix qui ſe trouvoit ſur la baluſtrade de l'égliſe, & qu'elle appercevoit à travers la grille de la chambre où l'on avoit tranſporté ſon lit. Elle rendit compte de ce qui lui étoit alors arrivé, dans la lettre qu'elle écrivit à M. de Bérulle ſur ſes douleurs ſtigmatiques (20). Elle fut ſaiſie d'un raviſſement qui dura près de cinq heures, & Dieu la fit entrer dans une profonde contemplation des ſouffrances & de l'amour de J. C. : tour-à-tour la triſteſſe & la joie rempliſſoient ſon ame. A la ſuite de ce raviſſement, elle ſe trouva ſi épuiſée qu'on craignoit que ſa maladie ne recommençât : mais elle recouvra ſes forces ; & depuis ce jour-là, elle eut plus de facilité & de goût pour la priere & la communion.

Après la mort de la Bienheureuſe, on ôta de l'égliſe le crucifix dont nous venons de parler ; on le plaça dans l'intérieur du monaſtere, & les Car-

(20) Appendice, Lettre n°. 4.

mélites d'Amiens le conſervoient encore de nos jours avec une grande vénération. La chambre qu'elle avoit occupée dans l'infirmerie, fut convertie en un oratoire où l'on gardoit le ſaint ſacrement dans des cas extraordinaires. Au mois de Juin 1625, Marie de Médicis & Anne d'Autriche arriverent à Amiens : elles accompagnoient Henriette Marie de France, qui alloit en Angleterre joindre le prince qu'elle venoit d'épouſer à Paris par procureur. Ces trois princeſſes voulurent voir la cellule de la ſœur Marie de l'Incarnation, & la chambre où elle avoit été malade ; elles voulurent auſſi qu'on leur montrât le crucifix à la vue duquel cette ſainte religieuſe avoit reçu des graces extraordinaires, & qu'on leur donnât par écrit la rélation de ce qu'elle avoit alors éprouvé. Le P. Hervé, qui rapporte cette viſite des princeſſes (21), dit l'avoir appriſe de la mere Magdeleine, qui étoit religieuſe à Amiens en 1625, & qui devint enſuite prieure à Bourges.

Pendant toute ſa convaleſcence, la Bienheureuſe fit la conſolation des religieuſes que la maladie retenoit à l'infirmerie. Elle paſſoit des heures entieres auprès d'elles, leur rendant les ſervices dont elles avoient beſoin, ou leur racontant des hiſtoires agréables qui charmoient leur ennui : on dit même que pour les amuſer, elle prenoit des manieres enfantines. On étoit ſingulierement édifié d'une conduite ſi charitable : on ſavoit combien cette ſainte femme aimoit à s'occuper de Dieu, & l'on ne doutoit pas qu'il ne lui en coutât beaucoup pour ſe diſtraire ainſi de l'objet habituel de ſes penſées.

L'exercice de ſa charité pour les religieuſes malades, s'étendoit juſqu'à leurs beſoins ſpirituels. Les paroles édifiantes qu'elle leur adreſſoit à propos,

(21) Liv. XI, ch. 11.

les aidoient à ſupporter leurs maux, & répandoient la conſolation dans leurs ames. Une d'entr'elles ayant paſſé quinze jours ſans communier, parceque ſon état n'étoit pas aſſez dangereux pour qu'on lui donnât le Viatique, la Bienheureuſe obtint de la mere Iſabelle qu'on la porteroit à la grille de l'infirmerie, afin qu'elle y reçût la communion ; & lorſque la malade eut mangé le pain de vie, elle ne tarda pas à recouvrer la ſanté. *C'eſt-là le ſouverain remede*, diſoit la Bienheureuſe : *quand j'étois dans le monde, j'ai ſouvent vu des malades guérir après avoir communié.*

A la ſuite de ſa convaleſcence, la ſœur Marie de l'Incarnation ſe porta beaucoup mieux qu'elle ne s'étoit portée depuis l'âge de vingt-deux ans, où avoient commencé ſes extaſes, & avec elles, de grandes infirmités que la foibleſſe de ſa cuiſſe augmentoit encore. Cet état de ſanté ſe ſoutint pendant plus d'un an ; hors un certain eſpace de temps, où des douleurs aſſez vives qu'elle éprouvoit à la cuiſſe, l'obligerent de garder le lit, & de faire venir de Paris un emplâtre qu'elle appliqua ſur le membre ſouffrant. Dans la lettre qu'elle écrivit à M. de Marillac, afin qu'il lui procurât cet emplâtre, elle le prioit de le demander *pour une pauvre ſervante de cuiſine.*

La Bienheureuſe jouiſſoit encore d'une aſſez bonne ſanté, lorſque les ſix années du priorat de la mere Iſabelle de Jéſus-Chriſt étant venues à expirer, il fut queſtion d'élire une nouvelle prieure pour gouverner la maiſon. M. Duval ſe rendit à Amiens pour faire l'élection ; & il arriva dans cette ville le 21 Mai, qui étoit la veille de la Pentecôte en l'année 1616. Le lendemain matin, il donna le voile à une novice ; &, après les vêpres, il fit fermer les portes de l'égliſe, & aſſembla la communauté à la grille du chœur. Chez les Car-

melites, il eſt d'uſage que le ſupérieur, pour aider les religieuſes votantes dans le choix qu'elles ont à faire, leur indique deux ou trois ſujets qu'il croit dignes d'être mis à la tête du monaſtere. M. Duval ayant ſatisfait à cet uſage, la communauté lui demanda ſi elle ne pouvoit pas choiſir une autre perſonne que celles qu'il venoit d'indiquer. Il répondit qu'elle le pouvoit, & que les conſtitutions lui permettoient même d'élire prieure une religieuſe d'une autre maiſon. On procéda auſſitôt au ſcrutin; & quand on en fit le dépouillement, on trouva que toutes les voix, ſans en excepter une ſeule, s'étoient réunies en faveur de la Bienheureuſe. Tout ſembloit autoriſer la communauté dans ce choix; l'éminence des vertus de la ſœur Marie de l'Incarnation, les graces privilégiées dont Dieu continuoit de la favoriſer, & ſon talent pour la conduite des ames. Le rétabliſſement de ſa ſanté, qui s'étoit fait ſans qu'on eût droit de s'y attendre, venoit encore à l'appui de ces motifs.

Dès que cette femme vraiment humble apprit qu'on avoit deſſein de l'élever au priorat, elle fut ſaiſie d'étonnement, & laiſſa échapper ces paroles ironiques : *Aſſurément, on auroit-là une belle prieure!* M. Duval, auſſi étonné qu'elle du choix qu'on venoit de faire, repréſenta à la communauté, que la ſœur Marie de l'Incarnation n'étant que ſœur converſe, ne pouvoit pas être choiſie pour prieure. On avoit prévu l'objection; & on y répondit, en citant l'exemple de la ſœur Anne de S. Barthélemi, à laquelle les ſupérieurs avoient donné le voile noir, pour la faire prieure de Pontoiſe. M. Duval apprit alors à la communauté que la ſœur Marie de l'Incarnation s'étoit faite ſœur converſe d'après une révélation; & il ajouta que Dieu ayant marqué lui-même le rang qu'elle tiendroit dans le cloître, on ne pouvoit le changer que d'après une nouvelle ré-

vélation. Les religieuſes, & principalement la ſœur Magdeleine de la Croix qui avoit de grandes obligations à la Bienheureuſe, répliquerent que l'unanimité des ſuffrages ſembloit montrer que Dieu approuvoit l'élection ; & d'ailleurs, qu'on laiſſeroit enfoui un talent bien précieux, ſi l'on ne mettoit pas en place une perſonne d'un tel mérite. Toutes ces raiſons n'empêcherent pas M. Duval de maintenir la déciſion qu'il avoit donnée. En conſéquence, on procéda à une nouvelle élection ; & le choix tomba ſur la fondatrice de la maiſon, la mere Anne du S. Sacrement (*h*), qui étoit alors ſouſprieure du premier couvent de Paris.

(*h*) La mere Anne du Saint Sacrement s'appelloit dans le monde Anne de Viole. Elle naquit à Paris le 6 Janvier 1586, & fut baptiſée dans l'égliſe de S. Jean-en-Greve. Nicolas de Viole, ſon pere, étoit conſeiller au parlement de cette ville, & fut enſuite maître des requêtes : ſa mere ſe nommoit Philippe de Petremol. L'un & l'autre étoient fort attachés à la religion Catholique, & menoient une vie Chrétienne. Née de parents ſi vertueux, la petite de Viole montra bientôt de grands ſentiments de piété. Elle avoit de la dévotion à la Sainte Vierge ; elle aimoit à pratiquer la mortification ; & dès l'âge de huit à neuf ans, elle fit vœu de conſerver ſa virginité. Ayant perdu ſon pere & ſa mere, qui moururent preſqu'en même temps, elle fut miſe chez le préſident d'Andrezel, ſon oncle paternel & ſon tuteur. Ce parent étoit un homme de bien ; mais la piété ne trouvoit pas les mêmes encouragements dans ſa maiſon que dans celle de M. de Viole. La jeune Anne ne tarda pas à ſe relâcher de ſa premiere ferveur, & à prendre du goût pour les plaiſirs & les vanités du monde. Dieu la preſſoit quelquefois de ſe donner toute entiere à lui : mais pour ſe ſouſtraire aux pourſuites de la grace, elle évitoit de rentrer en elle-même. Elle vécut ainſi dans la tiédeur pendant quelques années. Enfin, ayant vu ſon frere ſe faire Capucin, & ayant été elle-même ſubitement frappée d'aveuglement dans l'égliſe des Carmes de la place Maubert, aveuglement qui ne dura pas, parcequ'il n'étoit deſtiné qu'à l'inſtruire, elle prit la réſolution de vivre conformément au vœu qu'elle avoit fait, & d'embraſſer l'état religieux.

Il étoit alors queſtion d'établir à Paris des Capucines & des Carmelites. Mademoiſelle de Viole, qui ne ſavoit lequel de ces deux ordres elle devoit préférer, alla conſulter Madame

Lorſque l'élection de la prieure fut terminée, on paſſa à celle de la ſouſprieure : car ces deux

---

Acarie. Cette ſainte femme lui fit le détail des épreuves auxquelles on ſoumettoit les perſonnes qui aſpiroient à être Carmelites ; la jeune demoiſelle ne balança pas à choiſir cet ordre, & fut auſſitôt placée dans la petite congrégation de Sainte Genevieve. En y entrant, elle quitta les riches habits qu'elle portoit, & ſe revêtit d'une robe de laine. Elle inſpira tant de confiance à Madame Acarie par les vertus qu'elle pratiquoit, & le talent qu'elle annonçoit pour la conduite des ames, qu'on la nomma ſupérieure à la place de Madame Jourdain, quand celle-ci partit pour l'Eſpagne. Elle remplit cette place avec beaucoup de ſageſſe : elle étoit la premiere à ſe trouver aux exercices de la communauté, ne ſe diſpenſoit d'aucun des travaux pénibles qu'il falloit faire, & choiſiſſoit pour ſon uſage les choſes de moindre qualité.

Lorſque les Carmelites Eſpagnoles arriverent à la maiſon priorale de Notre-Dame-des-Champs, les poſtulantes de la petite congrégation de Sainte Genevieve s'y trouverent pour les recevoir. La mere Anne de S. Barthélemi reconnut Mademoiſelle de Viole pour être une des Françoiſes que Dieu lui avoit montrées dans la viſion dont nous avons parlé, & dit en lui prenant la main : *Celle-ci eſt ma fille*. On a vu ce qu'elle fit en 1606 pour la fondation des Carmelites d'Amiens. Le 18 Mars de la même année, elle prit l'habit religieux au premier couvent de Paris : il lui fut donné par la mere Anne de S. Barthélemi, avec le nom d'Anne du S. Sacrement. Pendant ſon noviciat, ſa ferveur étoit ſi grande qu'elle prit la réſolution de ne jamais s'excuſer quand on la reprendroit de ſes fautes. M. de Bérulle lui permit de faire ſes vœux en ſecret le 21 Novembre 1606, quoiqu'elle ne fût encore que dans le huitieme mois de ſon noviciat ; & le 19 Mars de l'année ſuivante, elle les prononça ſolemnellement. Elle alloit ſouvent prier dans la cave qui ſe trouvoit ſous l'égliſe de Notre-Dame-des-Champs, & qui avoit ſervi de retraite à l'Apôtre de la capitale. Son attrait pour la ſolitude la faiſoit appeller dans la maiſon *le frere Pacôme*.

En 1608, la ſœur Anne du S. Sacrement fut établie maîtreſſe des novices au premier couvent. Pendant qu'elle occupa cette place, elle forma un grand nombre de religieuſes dont les vertus illuſtrerent le Carmel François, & parmi leſquelle on compte Marie Thudert, veuve de M. Séguier d'Autry, & mere du chancelier Séguier. Cette vertueuſe dame entra en religion à l'âge de quarante-huit ans ; & comme elle avoit été fort conſidérée dans le monde à cauſe de la ſageſſe de ſes avis, elle conſervoit dans le cloître l'habitude

places étoient en même temps vacantes. La communauté qui n'avoit pu avoir la ſœur Marie de

de dire aiſément ce qu'elle penſoit, habitude qui pouvoit nuire à l'humilité & à l'obéiſſance religieuſes. La ſœur Anne du S. Sacrement entreprit de l'en corriger. La ſœur Marie de J. C. (c'étoit le nom de religion de Madame Séguier d'Autry) fut un jour mécontente de la robe qu'on lui avoit donnée. Pour la punir de cette vanité, la ſœur Anne lui fit donner une autre robe, qui étoit d'un demi-pied trop courte pour ſa taille. Ainſi habillée, la ſœur Marie alla ſe jetter aux pieds de ſa maîtreſſe de noviciat, & lui dit : *J'eſpere que je réuſſirai à me corriger de mes fautes, ſi vous continuez de m'en reprendre avec la même bonté.* Dans une autre circonſtance, la ſœur Marie portoit quelque marque extérieure de pénitence pour des fautes qu'elle avoit faites contre la regle, lorſque ſon fils vint au couvent pour la voir. La ſœur Anne qui vouloit l'éprouver, la laiſſa aller au parloir dans l'état où elle étoit, & ne lui fit quitter ce qu'elle portoit qu'au moment d'ouvrir la grille.

En 1614, la ſœur Anne du S. Sacrement, fut élue ſouſprieure du premier couvent ; & dans cette place, elle ſe diſtingua par ſon exactitude à ſe trouver aux exercices de la communauté, & ſon attention à régler tout ce qui concerne l'office divin. Quelque temps avant qu'on la nommât prieure des Carmelites d'Amiens, Dieu lui fit connoître qu'elle ſeroit bientôt miſe à la tête d'une communauté. Elle n'en fut pas moins étonnée, lorſque la choſe arriva. *Quoi !* lui dit M. Duval, *ne deviez-vous pas vous attendre à en venir-là comme beaucoup d'autres ?*

La mere Anne du S. Sacrement fit beaucoup de bien au monaſtere d'Amiens pendant ſon priorat. En 1625, elle fonda le couvent de S. Denys, & en fut la premiere prieure. Madame de la Grange-Trianon, ſa ſœur, l'aida par ſes libéralités à faire cette fondation ; & deux des filles de cette vertueuſe dame entrerent dans le nouveau monaſtere.

Les ſaintes rigueurs que la mere Anne du S. Sacrement continuoit d'exercer ſur ſon corps, acheverent bientot d'épuiſer ſes forces : elle mourut à S. Denys le 10 Janvier 1632. M. Duval lui adminiſtra les derniers ſacrements de l'égliſe, & fit la cérémonie de ſes funérailles. Il dit alors qu'elle avoit été une des Carmelites qui poſſédoient le plus éminemment l'eſprit de leur inſtitut ; & par reſpect pour ſa mémoire, il conſervoit les lettres qu'il avoit reçues d'elle. Pluſieurs perſonnes ont imploré avec ſuccès ſa protection auprès de Dieu.

Elle recommandoit aux religieuſes de correſpondre aux moindres graces du Seigneur. *Le défaut de correſpondance*, diſoit-elle, *arrête le cours des miſéricordes de Dieu ſur une*

l'Incarnation pour prieure ; ſembla vouloir s'en dédommager en nommant ſouſprieure la fille aînée de cette ſainte femme, la ſœur Marie de Jéſus, qui étoit alors dans la maiſon, & dont les vertus méritoient qu'on lui déférât cet honneur.

La Bienheureuſe donna dans cette circonſtance un rare exemple d'humilité. Comme la nouvelle prieure n'étoit pas dans la maiſon, la mere Marie de Jéſus, en qualité de ſouſprieure, devoit tenir les rênes du gouvernement juſqu'à ſon arrivée. Pour appuyer l'autorité qu'elle alloit exercer, M. Duval voulut que chaque religieuſe lui témoignât ſa ſoumiſſion par une marque extérieure de reſpect, qui fût néanmoins d'un dégré inférieur à celles qu'on employe à l'égard d'une prieure nouvellement élue. Il ne faiſoit pas réflexion que la ſœur Marie de l'Incarnation viendroit à ſon tour s'humilier devant ſa fille. Quand ce moment fut arrivé, la Bienheureuſe, malgré la foibleſſe de ſa cuiſſe, ſe jetta avec promptitude aux pieds de celle dont elle étoit la mere par la nature, & qui devenoit ſa mere par la religion ; & l'appella de ce nom reſpectable, avec autant d'aiſance que le faiſoient les autres religieuſes. Le viſage couvert de confuſion & les yeux baignés de larmes, la mere Marie de Jéſus regarda M. Duval, dans l'eſpérance qu'il ordonneroit à la Bienheureuſe de ſe relever. Mais cet habile ſupérieur, qui preſſentoit le bon effet que cet acte extraordinaire d'humilité produiroit dans

---

ame. Elle vouloit qu'en faiſant le choix d'une prieure, on eût moins égard à la vertu qu'au talent de gouverner. Elle diſoit « qu'on ne devoit pas s'affliger, quand on voyoit ſortir » de place des ſupérieurs vertueux ; parceque la grace » n'étoit point attachée à la » perſonne, mais à la dignité ». Elle diſoit encore : *Pour bien juger de l'obéiſſance d'une religieuſe, il faut l'avoir vue obéir à différentes prieures.*

(V. l'*Hiſt. manu. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Amiens* & *S. Denys*.)

la maïſon & même dans tout l'ordre, garda le ſilence pendant quelques moments ; & la ſœur Marie de l'Incarnation reſta proſternée aux pieds de ſa fille. Enfin M. Duval, voyant la communauté attendrie par le touchant ſpectacle qu'elle avoit ſous les yeux, dit à la Bienheureuſe : *C'en eſt aſſez* ; & cette ſainte femme ſe releva.

Depuis ce jour, l'humble converſe parut avoir oublié l'autorité que la nature lui donnoit ſur ſa fille, & ſe ſouvenir uniquement de l'obéiſſance que la religion lui preſcrivoit à ſon égard. Quand elle ſe trouvoit en ſa préſence, elle ſe tenoit toujours dans la poſture la plus reſpectueuſe ; elle lui demandoit auſſi exactement que les autres religieuſes, les permiſſions dont elle avoit beſoin. En public, elle ne lui donnoit que le nom de mere : car on avoit réglé qu'en particulier elle l'appelleroit du nom de fille. Quand elle lui écrivoit, après avoir été transférée à Pontoiſe, elle mettoit ces deux noms en tête de ſa lettre ; mais celui de mere étoit toujours le premier (22).

Pour l'édification des lecteurs, nous allons encore rapporter quelques exemples du reſpect que la Bienheureuſe témoignoit à ſa fille. Un jour qu'elle étoit à l'infirmerie, elle refuſa de prendre un breuvage qu'on croyoit bon pour ſa ſanté : elle ne s'appercevoit pas que c'étoit la mere Marie de Jéſus qui le lui préſentoit. Dès qu'elle s'en fut apperçue, elle demanda ce même breuvage, & dit pour s'excuſer de l'avoir refuſé : *Je ne faiſois pas attention, ma mere, que c'étoit vous qui me le préſentiez.* La mere Marie de Jéſus, qui aimoit & reſpectoit ſa mere, fut ſenſible à ſon obſervation, & la pria d'agir plus librement avec elle. Une autre fois, la

(22) On trouvera quatre de ce slettres dans l'Appendice, ſous les numéros 7, 8, 9 & 10.

Bienheureuſe s'entretenoit avec d'autres religieuſes : on lui faiſoit des queſtions ſur la vie intérieure, & elle y répondoit d'une maniere intéreſſante. La mere Marie de Jéſus étant ſurvenue, la Bienheureuſe ſe tut ſur-le-champ ; & pour rendre raiſon de ſon ſilence, elle dit à ſa fille : *Je ne dois plus parler, ma mere, puiſque vous êtes ici.* Sa fille la pria de continuer ſon diſcours ; & elle le fit avec une docilité admirable.

La communauté pria M. Duval d'entrer dans la maiſon, pour viſiter quelques bâtiments qu'on avoit nouvellement conſtruits, & voir s'ils étoient tels que les conſtitutions vouloient qu'ils fuſſent. Il entra donc dans le couvent, après s'être revêtu, ſelon l'uſage, d'un ſurplis & d'une étole. Quand il fut dans le cloître, il en examina les vitraux, ſur leſquels on avoit peint la vie de Sainte Théreſe. L'eccléſiaſtique qui l'accompagnoit, lui fit remarquer la ſœur Marie de l'Incarnation, qu'il n'appercevoit pas, quoiqu'elle fût aſſez près de lui. « Elle avoit, dit M. Duval lui-même (23), le » viſage tout reſplendiſſant de lumiere ; &, quoi- » que je l'euſſe vu bien des fois dans le monde, » je ne l'aurois jamais reconnue. Tout ſon air eſt » demeuré profondément gravé dans mon eſprit ; » & je ne puis pas penſer à elle, ſans me la re- » préſenter telle que je la vis alors ».

La nouvelle prieure, qui étoit arrivée de Paris, accompagnoit M. Duval. Elle dit à la Bienheureuſe de le ſuivre à l'hermitage de la Sainte Vierge, qui étoit au bout du jardin, & qu'on vouloit principalement examiner. La Bienheureuſe le ſuivit : mais elle ſe tint humblement à la porte. M. Duval, averti par la prieure, lui ordonna d'entrer comme les autres. Elle entra ; mais elle garda le ſilence,

(23) Liv. I, ch. 17.

tandis

tandis que ſes compagnes diſoient tout haut ce qu'elles penſoient de l'hermitage. M. Duval lui ordonna de dire ſon ſentiment comme les autres. *Cet hermitage eſt très-beau*, dit-elle d'un ton modeſte : *mais comme il eſt conſacré à la Sainte Vierge, on ne pouvoit pas trop l'embellir. Il eſt grand : mais la communauté y vient en proceſſion, pour y chanter des antiennes à la mere de Dieu. Il eſt bâti en briques : mais elles ſont communes dans ce pays, & il n'a pas fallu de grandes dépenſes pour s'en procurer.*

Lorſqu'on fut ſorti de cet hermitage, la Bienheureuſe pria M. Duval d'aller bénir celui du Calvaire, qu'elle avoit fait bâtir pendant ſon noviciat. Il étoit élevé de terre, entouré d'épines, & couvert de feuillages ; enſorte qu'on ne l'appercevoit pas aiſément, & qu'il offroit une ſolitaire retraite aux perſonnes qui vouloient y prier. La Bienheureuſe l'aimoit beaucoup ; parceque, comme elle le dit dans une de ſes lettres (24), elle y avoit reçu de notre Seigneur des graces extraordinaires. M. Duval y alla & le bénit.

Avant de revenir à Paris, M. Duval ordonna à la ſœur Marie de l'Incarnation d'écouter les religieuſes qui voudroient lui parler de leurs diſpoſitions intérieures, & de leur faire les réponſes qu'elle jugeroit convenables. La mere Iſabelle de J. C. lui avoit donné le même ordre pendant ſon priorat ; mais l'humilité dont la Bienheureuſe étoit remplie, & le déſir qu'elle avoit de ſe tenir dans ſa condition de ſœur converſe, l'empéchoient ſouvent de ſe prêter à cette bonne œuvre. On profita de la préſence du ſupérieur pour faire entierement ceſſer ſa réſiſtance. Elle eut beau repréſenter qu'elle avoit plus beſoin d'avis que les autres ; & que ſon devoir, en qualité de ſœur converſe, étoit de ſe

(24) Appendice, lettre 5.

taire & d'écouter : M. Duval perſiſta dans l'ordre qu'il venoit de lui donner, & lui dit, que puiſqu'elle avoit du talent pour la conduite des ames, elle devoit en faire uſage.

Cependant, quelque temps après, la nouvelle prieure lui défendit de diriger les autres. La Bienheureuſe ſe conforma volontiers à cette défenſe, qui s'accordoit avec ſon humilité. Quand les religieuſes venoient la conſulter, elle refuſoit de répondre à leurs queſtions ; mais elle joignoit à ſon refus des témoignages d'amitié qui en adouciſſoient l'amertume.

En interdiſant à la Bienheureuſe la direction de ſes compagnes, la mere Anne du Saint-Sacrement avoit deſſein de l'éprouver. Formée par cette ſainte femme à la pratique des vertus religieuſes, elle connoiſſoit très-bien ſon habileté à diriger les ames. Mais après avoir été ſon éleve, elle étoit devenue ſa maîtreſſe ; & ſachant que les dons du Seigneur ſe conſervent plus ſûrement au milieu des épreuves, elle croyoit devoir conduire par cette voie une ame que Dieu combloit de graces privilégiées. Elle s'attachoit donc à l'humilier dans toutes les occaſions, & uſoit à ſon égard d'une grande rigidité (25). La ſœur Marie de l'Incarnation, toujours humble & ſoumiſe, ne laiſſoit échapper aucune plainte, & ne donnoit aucun ſigne de mécontentement. Au contraire, elle s'eſtimoit heureuſe d'être réprimandée, & croyoit toujours avoir commis plus de fautes qu'on ne lui en reprochoit. Auſſi dit-on qu'après ſa mort, elle apparut à la mere Anne du S. Sacrement, pour la remercier des ſervices qu'elle en avoit reçus ; & qu'elle lui obtint de Dieu des graces particulieres, pour la récompenſer de ſon zèle.

(25) Duval, Vie de Madame Acarie.

Les Carmelites d'Amiens alloient bientôt perdre le tréſor de vertus que Dieu leur avoit donné en la perſonne de la Bienheureuſe. Les infirmités de cette ſainte femme devenoient plus grandes qu'elles n'avoient jamais été, & Dieu verſoit ſur elle ſes graces extraordinaires avec une nouvelle abondance : on crut devoir la rapprocher de Paris, afin qu'elle fût plus à portée de recevoir les ſecours dont ſon corps & ſon ame auroient beſoin. M. Gallemant vit de près ſon état, dans un voyage qu'il fit à Amiens ; & après en avoir conféré avec M. de Bérulle & M. Duval, il donna à la ſœur Marie de l'Incarnation une obédience pour ſe rendre au monaſtere de Pontoiſe. Dieu vouloit ſecourir cette pauvre maiſon, en lui donnant des rapports avec des perſonnes riches que le ſéjour de la Bienheureuſe y attireroit : il vouloit illuſtrer cette humble maiſon, en lui confiant le dépôt des reliques de la fondatrice du Carmel François.

Trois ſemaines avant que la Bienheureuſe vînt à Pontoiſe, une ſœur converſe nommée Anne de S. Laurent, qui ſe trouvoit au chœur après complies, & qui n'avoit pas de lumière, (car il eſt d'uſage de n'en pas avoir alors,) vit la voûte parſemée d'étoiles ; & vit enſuite trois autres étoiles, dont une étoit ſingulierement brillante, leſquelles venoient d'un endroit différent pour ſe réunir aux premieres. On ne douta plus de ce que ſignifioit cette viſion, lorſqu'on eut appris que la ſœur Marie de l'Incarnation viendroit bientôt au couvent ; & qu'elle ſeroit accompagnée de la mere Marie du S. Sacrement (*i*), & de la ſœur Théreſe de

(*i*) La mere Marie du Saint Sacrement ſe nommoit dans le monde Mademoiſelle de Saint-Leu. Elle naquit en 1576. On ne ſait rien ſur ſes parents, ni ſur les premieres années de ſa vie. En 1605, elle prit l'habit religieux chez les Carmelites de Pontoiſe ; & l'année ſuivante, elle y fit profeſſion.

Jéſus (26), qui arrivoient des Pays-Bas, où elles avoient été employées à la fondation de pluſieurs maiſons de Carmelites.

Dès qu'on eut réſolu de transférer la Bienheureuſe au monaſtere de Pontoiſe, M. Duval écrivit à la mere Marie de S. Joſeph, prieure de cette maiſon, pour l'informer de la réſolution qu'on venoit de prendre. Mais cette religieuſe avoit tant de peine à croire l'heureuſe nouvelle qu'on lui annonçoit, qu'elle différa pendant quelques jours d'en faire part à la communauté.

La veille de ſon départ, la ſœur Marie de l'Incarnation demanda pardon aux religieuſes d'Amiens des mauvais exemples qu'elle leur avoit donnés. Elle parla d'un ton ſi humble, elle répandit des larmes ſi abondantes, qu'on auroit cru qu'elle diſoit vrai, ſi on l'avoit moins connue. Le lendemain, elle remercia les mêmes religieuſes des bons offices qu'elle en avoit reçus, & leur témoigna le

---

Quand la mere Iſabelle de S. Paul ſe retira dans les Pays-Bas, elle obtint des ſupérieurs eccléſiaſtiques la permiſſion d'emmener avec elle la ſœur Marie du S. Sacrement; & cette ſœur lui ſuccéda dans la place de prieure des Carmelites de Louvain, quoique ces religieuſes fuſſent gouvernées par les Carmes.

En 1616, la mere Marie du S. Sacrement fut rappellée en France; & elle retourna au couvent de Pontoiſe, accompagnée de la Bienheureuſe qu'on y envoyoit. Ces deux ſaintes ames étoient unies par les liens d'une affection mutuelle, & ſe faiſoient réciproquement des confidences ſur leurs diſpoſitions intérieures.

Les ſupérieurs avoient tant de confiance en la mere Marie du S. Sacrement, qu'ils la chargerent pluſieurs fois d'affaires très-importantes. En 1633, ils l'envoyerent fonder les Carmelites de Rheims, & l'en établirent prieure. Elle paſſa le reſte de ſa vie dans cette maiſon, & y mourut le 13 Avril 1659. Ses principales vertus étoient l'humilité, la patience dans les ſouffrances & le ſupport des défauts du prochain.

(V. *les Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe*; & l'*Hiſt. man. de la fondation des Carmelites de France*, vol. *Rheims*.)

(26) Voyez la note *n* de ce Livre.

regret qu'elle avoit de les quitter. Aucune de celles qui l'écoutoient, n'eut la force de lui répondre; toutes les bouches étoient muettes, parceque tous les cœurs étoient navrés. Elle monta enſuite dans la voiture de M. de Marillac, avec les deux religieuſes dont nous avons fait mention, & une ſœur converſe, qui n'étoit encore que novice & qu'on appelloit Antoinette de S. Elie. M. de Marillac ne s'étoit pas contenté d'envoyer à la Bienheureuſe ſon caroſſe & ſes domeſtiques; il avoit pourvu à tout ce qui pouvoit rendre ſon voyage moins pénible. Auſſi parut-elle n'en pas ſouffrir beaucoup: elle fut très-gaie dans la route; & la piété qui régnoit dans ſes diſcours, rendoit ſa converſation délicieuſe. Le dernier jour du voyage, quand le ſoleil frappa la voiture de ſes premiers rayons, cette ſainte femme parut tout-à-coup hors d'elle-même, & dit d'une voix animée: *Ah! ſi nous connoiſſions la lumiere que le ſoleil divin communique aax ames qu'il daigne éclairer... Je le vois, je le vois...* On s'apperçut alors qu'elle alloit tomber en extaſe; on ſe hâta de la prendre par ſa robe, & elle revint à elle-même.

La Bienheureuſe arriva à Pontoiſe le 7 Décembre, qui étoit un mercredi en l'année 1616. Dès qu'elle fut entrée dans le couvent, alle ſe jetta aux pieds de la prieure, & lui dit avec ſon humilité ordinaire: *Ma mere, je viens ici vous donner bien de la peine; car j'en donne beaucoup partout où je vais.* Après qu'on l'eut conduite au chœur, elle voulut ſe rendre à la cuiſine pour y aider les ſœurs converſes. Mais on l'empêcha de le faire: on craignit qu'étant déjà fatiguée du voyage, elle n'augmentât ſa fatigue par le travail; & l'on vouloit que la communauté eût à l'inſtant même la ſatisfaction de converſer avec elle.

Toute la maiſon ſe réjouiſſoit de poſſéder la ſœur

Marie de l'Incarnation, & la regardoit comme un ange deſcendu du ciel. La mere Marie de S. Joſeph écrivit à M. Duval pour le remercier du préſent qu'il faiſoit à elle & à ſes compagnes. M. Duval lui répondit : *Vous devez être ſatisfaite ; vous aviez demandé bien des fois que l'on vous envoyât de bons ſujets, & l'on vous a envoyé le meilleur de l'ordre.* Il lui recommanda de ne rien faire ſans l'avis de la Bienheureuſe, *qui avoit ſur toutes ſortes d'objets des vues plus élevées que les perſonnes les plus intérieures* (27).

La joie de poſſéder une compagne ſi vertueuſe n'étoit pas le ſeul ſentiment qui animât les religieuſes de Pontoiſe ; elles ſentoient naître en elles un vif déſir d'imiter ſes verrus, & cette louable émulation augmentoit leur ferveur. Il leur ſembloit que la ſainteté devenoit pour elles plus facile à acquérir, depuis qu'elles pouvoient entendre les paroles & voir les actions de la ſœur Marie de l'Incarnation. Pour conſerver la mémoire de l'impreſſion que ſa préſence avoit faite ſur les eſprits & les cœurs, la communauté célébroit par une communion générale l'anniverſaire de ſa venue.

Dès que les Carmelites de Pontoiſe eurent reçu la Bienheureuſe parmi elles, elles s'empreſſerent de connoître toutes ſes infirmités, pour lui donner les ſoins & lui procurer les ſoulagements que demandoit ſon état ; & cette ſainte femme, dans une lettre qu'elle écrivit à ſa fille aînée (28), peu de jours après être arrivée dans ſa nouvelle demeure, ſe louoit beaucoup des attentions qu'on avoit pour elle.

La ſœur Marie de l'Incarnation, loin d'être à charge à la communauté qui venoit de la recevoir,

---

(27) Liv. I, ch. 18.
(28) Appendice, lettre 8.

lui fit au contraire de grands biens, tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre ſpirituel.

Le monaſtere de Pontoiſe avoit peu de revenu, & ne ſe ſoutenoit que par les libéralités de M. de Marillac qui l'aimoit beaucoup. Depuis douze ans qu'il étoit fondé, & depuis ſix ans qu'il étoit établi dans une nouvelle maiſon, les religieuſes avoient contracté bien des dettes; & il leur manquoit encore pluſieurs bâtiments néceſſaires, qui ne pouvoient être conſtruits qu'à grands frais. La Bienheureuſe, à qui on rendit compte de tout, comme M. Duval l'avoit preſcrit, fut elle-même étonnée des dépenſes qu'on avoit à faire. Cependant après avoir viſité les lieux, & s'être concertée avec M. de Marillac qui vouloit partager les frais, elle ſe mît avec courage à la tête de l'entrepriſe, comptant encore plus ſur les ſecours de la Providence que ſur toute autre reſſource. La multitude des objets dont il falloit s'occuper à-la-fois, ne l'effraya pas; & dès qu'il paroiſſoit néceſſaire ou même convenable de faire quelqu'ouvrage, elle donnoit des ordres pour qu'on le fît ſur-le-champ. Depuis le mois de Février 1617, où elle mit pour la premiere fois les ouvriers en œuvre, juſqu'au mois d'Avril de l'année ſuivante, où elle mourut, elle fit faire une telle quantité d'ouvrages, qu'il ſembloit qu'elle eût à ſa diſpoſition des ſommes conſidérables. Pendant une maladie qu'eut alors cette ſainte femme, la mere Marie de S. Joſeph lui témoigna ſon inquiétude ſur la maniere dont on pourroit ſatisfaire à tant de dépenſes: *Ma ſœur*, lui dit-elle, *je crains que vous ne mourriez, après nous avoir endettées.* La malade lui répondit: *Ne vous inquietez pas, ma mere; le Seigneur y pourvoira. Le couvent ne ſera pas longtemps à s'acquitter; & dans deux ans vous ne devrez plus rien.* L'événement juſtifia ſa prédiction; & dans l'eſpace de temps qu'elle avoit mar-

qué, la dépenſe fut entierement payée, quoiqu'elle ſe montât à trente mille livres, ſomme conſidérable pour une maiſon pauvre.

La Bienheureuſe acheta un jardin qui ſe trouvoit auprès du monaſtere, & que, depuis dix ans, le propriétaire refuſoit de vendre, quelque prix qu'on lui en donnât. Elle fit bâtir une infirmerie ſpacieuſe & commode. Elle fit faire pluſieurs hermitages dans l'intérieur de la maiſon; entr'autres, celui de Notre-Dame-de-Grace, qui avoit la forme d'une petite égliſe. *Les religieuſes*, diſoit-elle, *qui ne pourront pas aller aux hermitages du jardin, pourront du moins viſiter ceux-ci.* Elle fit réparer & embellir le maître-autel de l'égliſe; & les murs qui l'environnoient, furent revêtus d'une belle boiſerie. Elle fit décorer la nef de ſuperbes tableaux, parmi leſquels s'en trouvoit un qui repréſentoit S. Joſeph & dont elle avoit donné le deſſein. Elle fit faire un magnifique ornement de velours cramoiſi, qui fut brodé par des religieuſes du couvent, ſous la direction d'un habile ouvrier qu'elle fit venir de Paris. *Courage, mes ſœurs*, leur diſoit-elle quelquefois; *c'eſt pour Dieu que vous travaillez: ſi je pouvois prendre part à votre travail, je le ferois de bon cœur.*

Mais c'eſt aſſez parler du bien temporel que la ſœur Marie de l'Incarnation fit au monaſtere de Pontoiſe; il eſt temps de venir au bien ſpirituel. Nous avons dit combien ſes vertus brillerent dans le cloître, dès qu'elle entra en religion; mais ſelon le témoignage des perſonnes qui demeurerent avec elle pendant la derniere année de ſa vie, ces mêmes vertus jettoient un nouvel éclat, à meſure qu'elle approchoit du moment où elle devoit ſe réunir à Dieu.

Les avis qu'elle donnoit à celles qui la conſultoient ſur l'état de leur conſcience, n'étoient pas moins utiles que ſes exemples. Elle ſe communi-

quoit plus volontiers à Pontoiſe, qu'elle ne l'avoit fait à Amiens. Les ſupérieurs, qui connoiſſoient ſa ſageſſe & ſon humilité, autoriſoient ces communications : ils avoient eux-mêmes engagé les religieuſes à lui parler des beſoins de leur ame ; & toutes celles qui le faiſoient, y trouvoient un grand avantage. La mere Marie de S. Joſeph s'eſt beaucoup louée des conſeils qu'elle en avoit reçus. Elle rapporte dans ſa dépoſition (29), qu'une pauvre femme qui craignoit que ſon mari n'uſât de violence à ſon égard, s'étant un jour réfugiée chez les tourrieres du couvent, la Bienheureuſe fut d'avis qu'on ne la fît point coucher dans la maiſon, quoique cette malheureuſe épouſe demandât l'hoſpitalité de la maniere la plus preſſante. La ſage converſe avoit ſans doute préſentes à l'eſprit ces paroles de notre Seigneur : *Que l'homme ne ſépare pas ce que Dieu a uni* (30). Elle conſeilla de lui donner quelque ſecours pécuniaire, & de la renvoyer enſuite. *Les fautes que j'ai faites en ce genre*, ajouta-t-elle, *m'ont rendue circonſpecte.* On rapporte encore qu'une religieuſe qui avoit vu cette ſainte femme fort honorée dans le monde, & qui d'ailleurs lui trouvoit un air très-ſérieux, n'oſoit pas lui faire confidence de ſes diſpoſitions intérieures. Elle s'enhardit enfin, l'aborda reſpectueuſement & lui dit avec une humble franchiſe : *Ma ſœur, j'ai toujours craint de vous parler ; & je ne l'aurois jamais fait, ſi notre mere ne m'y avoit exhortée.* La Bienheureuſe ſourit d'un air gracieux ; & prenant la parole, elle lui rendit compte de l'état de ſon ame dans le plus grand détail & avec la plus parfaite exactitude. Depuis ce moment-là, cette religieuſe n'eut plus aucune peine à lui parler. *Que gagnerois-je à ne pas m'ouvrir à vous*, lui diſoit-elle, *vous me connoiſſez*

(29) *Extr. Ital. des dépoſ.* (30) Math. 19, v. 6.

beaucoup mieux que je ne me connois moi-même.

Le bien ſpirituel que la ſœur Marie de l'Incarnation faiſoit à Pontoiſe, n'étoit pas renfermé dans le monaſtere : il s'étendoit auſſi hors de la maiſon ; car on venoit de toutes parts pour la conſulter. Elle étoit toute honteuſe de ces conſultations étrangeres ; & elle a dit que *ſa honte alloit quelquefois ſi loin, qu'elle ne ſavoit pas ce qu'elle devoit répondre.*

Une demoiſelle de Paris vint lui faire part du deſſein qu'elle avoit d'embraſſer l'état religieux : elle ajouta qu'elle vouloit entrer dans un couvent de la capitale, pour s'éloigner moins de ſes parents, qui pourroient lui être fort utiles, parcequ'ils étoient d'un rang diſtingué & d'une vertu ſolide. La Bienheureuſe, s'attachant au principal de ſon deſſein, & laiſſant de côté l'acceſſoire, ne lui parla que ſur la vie religieuſe ; & croyant que Dieu l'appelloit à cet état, elle la détermina à ſuivre ſa vocation. Les parents de cette demoiſelle, qui déſiroient que leur fille fût à portée de profiter des avis de celle qui avoit prononcé ſur ſa vocation, crurent devoir la placer chez les Carmelites de Pontoiſe, & l'amenerent au monaſtere de ces religieuſes. Mais, lorſqu'on la reçut à la porte de clôture, on fut très-étonné de la voir fondre en larmes, & de l'entendre pouſſer des ſanglots, comme ſi la démarche qu'elle faiſoit eût été l'effet de la contrainte. La Bienheureuſe elle-même ne ſavoit qu'en penſer. Les ames humbles craignent toujours de s'être trompées dans les choſes même qui leur ont paru le plus évidentes : elle craignoit donc d'avoir prononcé trop légerement ſur la vocation de cette demoiſelle. *Cependant*, dit-elle à M. Duval, *après un mûr examen, j'ai cru que Dieu l'appelloit à l'état religieux. L'attachement qu'elle a pour ſes parents, eſt à la vérité blâmable, à cauſe de ſon excès ; mais il eſt étranger à ſa vocation.* L'événement prouva

qu'elle ne s'étoit pas trompée : la nouvelle poſtulante ſentit diminuer ſa répugnance, dès le lendemain de ſon entrée dans le couvent ; elle s'accoutuma aux pratiques de la vie religieuſe, fit profeſſion quand le temps en fut arrivé, & ſe conduiſit toujours d'une maniere édifiante.

Les perſonnes les plus diſtinguées ſe rendoient à Pontoiſe, pour conférer ſur leurs affaires avec la ſœur Marie de l'Incarnation. Le duc de Nevers, prince rempli de religion, alla conſulter cette ſainte femme ſur le deſſein qu'il avoit de prendre les armes pour une cauſe qui intéreſſoit la religion. L'humble converſe, honteuſe de recevoir une ſi honorable viſite, pria la mere Marie de S. Joſeph de la diſpenſer d'aller au parloir, & de l'excuſer auprès du prince, en diſant qu'elle étoit incommodée : elle l'étoit en effet. Mais enſuite ayant fait réflexion que la charité devoit l'emporter ſur l'humilité, elle ſe détermina à parler au duc, qui fut très-ſatisfait de l'entretien qu'il eut avec elle (*k*).

La mere de S. André, ſouſprieure des Urſulines de Pontoiſe, & auparavant religieuſe de S. Etienne de Soiſſons, faiſoit grand cas des avis de la Bienheureuſe, & la conſultoit ſouvent. La communication étoit d'autant plus facile entr'elles, que leurs maiſons étoient voiſines. D'ailleurs, la charitable Carmelite ſe rendoit ſans peine aux déſirs

---

(*k*) Charles de Gonzague-Cleves, premier du nom, duc de Nevers & de Rethel, étoit fils de Louis de Gonzague, prince de la famille des ducs de Mantoue, qui étoit devenu duc de Nevers par Henriette de Cleves ſon épouſe ; & frere de la ducheſſe de Longueville, qui, de concert avec ſon fils, fonda les Carmelites de la rue Chapon. Après la mort de Vincent II ſon couſin, qui mourut en 1627, il hérita du duché de Mantoue, & les armes de Louis XIII le mirent en poſſeſſion de cet héritage. Il mourut à Mantoue, le 21 Septembre 1637. Catherine de Lorraine, ſon épouſe, princeſſe fort vertueuſe, étoit morte le 8 Mars 1618.

de la vertueuſe Urſuline, par affection pour un ordre & un monaſtere, à l'établiſſement deſquels elle avoit eu tant de part.

Cette ſainte femme contribua auſſi à la réforme des religieuſes de l'hôpital de Pontoiſe ; & quand elles eurent été réformées, elles ne faiſoient rien d'important ſans lui avoir demandé ſon avis.

Un prêtre s'étoit trompé dans les conſeils qu'il avoit donnés à des perſonnes d'une éminente vertu, & les vicaires généraux du diocèſe de Rouen lui avoient interdit la direction de ces perſonnes. La ſœur Marie de l'Incarnation leur écrivit pour les prier de rendre leur confiance à cet eccléſiaſtique eſtimable. *L'eſprit de menſonge*, leur diſoit-elle, *eſt bien adroit ; il peut tromper les perſonnes qui ont le plus d'habileté & d'expérience dans les choſes de Dieu.* Les vicaires généraux eurent égard à ſa lettre : l'eccléſiaſtique qui avoit perdu leur confiance, la recouvra pleinement ; & par ſes ſuccès dans la conduite des ames, il juſtifia le bien que cette ſainte femme avoit dit de lui.

Avant de rapporter la derniere maladie de la Bienheureuſe, l'ordre des faits nous conduit à parler d'une vive diſcuſſion que M. de Bérulle eut avec cette ſainte femme, dans le mois de Janvier 1618, au ſujet de quelques dévotions nouvelles qu'il vouloit introduire dans l'ordre, & qu'elle n'approuvoit pas. Malgré la vénération que nous avons pour M. de Bérulle, nous ne croyons pas pouvoir paſſer ſous ſilence le fait que nous venons d'annoncer. Aucune conſidération ne doit prévaloir ſur la ſincérité qui convient à l'hiſtoire. D'ailleurs, la gloire de la Bienheureuſe eſt intéreſſée à ce qu'on connoiſſe les grands exemples d'humilité, de patience, de reſpect à l'égard des ſupérieurs & d'attachement aux uſages du Carmel François, qu'elle donna dans une conjoncture ſi délicate. Au reſte,

les perſonnes en place ſont excuſables de ſe tromper, quand elles ont des intentions auſſi droites & & des motif auſſi purs, qu'en eut alors M. de Bérulle. Leur innocente erreur ne doit pas diminuer le reſpect auquel ils ont droit, ni empêcher qu'on n'imite les vertus dont ils donnent l'exemple.

Les Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſes qui rapportent le fait qu'on va lire, ne nomment pas celui qui eut avec la Bienheureuſe la diſcuſſion dont il s'agit; elles ſe bornent à le déſigner par ces mots, *une perſonne en autorité*. Mais comme elles diſent formellement que M. Gallemant & M. Duval n'étoient pas du même avis que cette perſonne, il eſt facile d'en conclure qu'elles parlent de M. de Bérulle; & les religieuſes de Pontoiſe n'ont jamais douté qu'il ne fût queſtion de lui dans cet endroit de leurs Annales. D'ailleurs, les monuments hiſtoriques des Carmelites de France nous apprennent, qu'à l'époque où mourut la Bienheureuſe, leur ordre n'avoit à ſa tête que M. de Bérulle en qualité de viſiteur & de ſupérieur; & M. Gallemant & M. Duval, en qualité de ſupérieurs ſeulement.

Les Annales des Carmelites de Pontoiſe, qui ne nomment pas M. de Bérulle, ſe bornent auſſi à déſigner par ces mots, *quelques dévotions nouvelles*, le ſujet de la diſcuſſion qu'il eut avec la Bienheureuſe. Mais, d'après la connoiſſance que nous avons de ce qui s'eſt paſſé chez les Carmelites de France, ſurtout pendant les trente premieres années qui ont ſuivi leur fondation, nous pouvons dire que ces dévotions nouvelles, introduites dans leur ordre par M. de Bérulle, ſe réduiſoient à deux. La premiere étoit un quatrieme vœu, par lequel ces religieuſes ſe mettoient, à l'égard de Jéſus-Chriſt & de la Sainte Vierge, dans un état de ſervitude dont elles s'engageoient à ne jamais ſortir; & ce vœu fut fait

dans plusieurs couvents (*l*). La seconde étoit l'adoration journaliere du saint sacrement ; mais cette adoration ne fut établie qu'au premier couvent de Paris (*m*).

(*l*) On trouve la formule de ce vœu dans le second volume de la *Bibliotheque critique* qui porte le nom de *S. Jorre*, depuis la page 303 jusqu'à la page 312, de l'édition in-12, imprimée à Amsterdam en 1708. L'auteur de cet ouvrage est Richard Simon, homme savant, mais ami des opinions singulieres & outré dans sa critique. Il dit avoir tiré la formule qu'il publie, des manuscrits de la bibliotheque du roi, où elle se trouve avec beaucoup d'autres pieces qui y sont relatives. Il ajoute que les Carmelites qui firent ce vœu, eurent ensuite des peines de conscience sur son exécution ; que les Carmes, avec lesquels M. de Bérulle étoit en débat par rapport au gouvernement des religieuses de leur ordre, l'attaquerent vivement au sujet du vœu qu'il leur faisoit faire ; que le pape & les docteurs en théologie de la faculté de Paris blâmerent ce vœu, quoique, par égard pour M. de Bérulle dont ils estimoient la piété, ils se soient abstenus de le condamner solemnellement ; que les Carmes déférerent ce vœu au jugement des universités de Louvain & de Douai, qui le condamnerent en 1621 ; & que le P. Lessius, Jésuite & professeur de théologie à Louvain, le condamna séparément.

Richard Simon rapporte ces diverses condamnations. Elles portent toutes sur la longueur & l'obscurité de la formule qui exprime ce vœu, longueur & obscurité qui sont capables de faire naître bien des scrupules dans l'esprit des religieuses ; sur plusieurs choses contraires à la vraie théologie qui y sont contenues ; sur ce que le supérieur d'un ordre n'a pas le droit d'exiger des membres qui le composent ce que la règle ne les oblige pas de faire ; sur ce que le vœu dont il est question, change l'institut des Carmelites, qu'il n'appartient qu'au Pape de changer ; enfin, sur ce que ce vœu se fait *selon l'intention* du supérieur, laquelle ne peut pas être bien connue parcequ'elle est intérieure, laquelle encore est sujette au changement.

Le motif qui animoit M. de Bérulle, excuse & même honore ce vertueux supérieur, sans néanmoins justifier le vœu qu'il vouloit introduire dans le Carmel de France. Il est, sans doute, bien conforme aux vues de la religion d'aimer Jésus-Christ & la Sainte Vierge : mais ceux qui sont en place, & qui ont de la piété, doivent être très-réservés à faire adopter à leurs inférieurs les pratiques que leur suggere leur dévotion personnelle.

(*m*) Ce fut de concert avec la mere Magdeleine de S. Jo-

La diſcuſſion que M. de Bérulle eut avec la Bienheureuſe, ne paroît pas avoir porté ſur l'adoration, mais ſimplement ſur le vœu. Car l'adoration ne fut établie au premier couvent qu'en l'année 1628, pendant le ſiége de la Rochelle; & le vœu ſe fit depuis l'année 1617 juſqu'à l'année 1621, dans tous les couvents qui s'y ſoumirent.

Voici donc ce que les Annales des Carmelites de Pontoiſe nous apprennent par rapport à cette diſcuſſion. « M. Gallemant & M. Duval, diſent-» elles, étoient venus voir la ſœur Marie de l'In-» carnation, peu de temps après ſon arrivée à » Pontoiſe. Comme ils avoient coutume de lui » parler avec confiance de ce qui intéreſſoit l'ordre, » ils s'étoient entretenus avec elle de *quelques dé-» votions nouvelles* qu'on vouloit y introduire; & » ils l'avoient trouvée auſſi oppoſée à ces nouveau-» tés qu'ils l'étoient eux-mêmes ».

» Au bout d'environ un an, & peu de temps » avant la derniere maladie de cette ſœur, *une* » *perſonne en autorité*, qui paſſoit par Pontoiſe, » vint auſſi la voir. Cette perſonne avoit eu autre-

---

ſeph, que M. de Bérulle établit au premier couvent de Paris l'adoration journaliere du ſaint ſacrement. Pendant tout le jour, il ſe trouvoit au chœur quelqu'une des religieuſes pour y adorer Jéſus-Chriſt: la même choſe s'obſervoit pendant toute la nuit du jeudi au vendredi, parceque, depuis le matin du jeudi juſqu'au matin du vendredi, le ſaint ſacrement étoit expoſé à une petite grille qui donnoit ſur la chapelle intérieure qu'on appelloit l'*Oratoire*. M. de Bérulle ne put jamais introduire cette dévotion dans les autres couvents de l'ordre. On ceſſa même de la pratiquer au premier couvent, parcequ'on reconnut qu'elle n'étoit guères compatible avec le travail, qui eſt une partie importante de l'inſtitut des Carmelites; & l'on n'en conſerva que l'uſage d'expoſer le ſaint ſacrement à la grille dont nous venons de parler, tous les jeudis, depuis la meſſe conventuelle juſqu'au ſalut.

(V. la *Vie du cardinal de Bérulle*, par Habert de Cerify; & la *Vie de la mere Magdeleine de S. Joſeph*, par le P. Senault.)

» fois une intime liaiſon avec l'humble converſe ;
» mais depuis quelque temps, elle s'étoit beau-
» coup réfroidie à ſon égard, parcequ'elle la trou-
» voit oppoſée aux dévotions nouvelles, juſqu'à
» dire *qu'on ne devoit pas les ſouffrir.* S. François
» de Sales les condamnoit auſſi, comme le montre
» une lettre qu'il écrivit en 1617, & qui eſt dé-
» poſée dans les archives de cette maiſon (31) ».

» La perſonne dont nous parlons eut avec la
» ſœur Marie de l'Incarnation un très-long entre-
» tien, qui roula ſur les dévotions nouvelles. Quand
» elle vit que cette ſœur étoit toujours également
» oppoſée à ces nouveautés, elle s'aigrit à ſon
» égard, & lui parla avec la même aigreur contre
» M. Gallemant & M. Duval. *Permettez que je*
» *ne parle pas contr'eux*, répondit la ſainte reli-
» gieuſe : *ils ſont ſerviteurs de Dieu comme vous*
» *l'êtes ; ils maintiennent ce qu'il eſt juſte de main-*
» *tenir.* Cette réponſe aigrit encore davantage la
» perſonne à qui elle étoit adreſſée ».

» La mere Marie de S. Joſeph, qui craignoit
» que la ſœur Marie de l'Incarnation ne fût in-
» commodée d'un entretien qui duroit depuis quel-
» ques heures, alla au parloir, pour lui demander
» ſi elle n'avoit pas beſoin de prendre quelque
» ſoulagement. Elle entendit les reproches qu'on
» faiſoit à cette ſœur : entr'autres choſes, on lui
» diſoit qu'*elle étoit un petit eſprit qui ſe trompoit*,
» *& qu'elle avoit mal fait tout ce qu'elle avoit en-*
» *trepris.* Ainſi ſe termina l'entretien ».

» En ſortant du parloir, l'humble converſe ré-
» péta pluſieurs fois les reproches qu'elle venoit
» d'eſſuyer, ajoutant que *tout cela étoit vrai &*

---

(31) Nous n'avons trouvé cette lettre, ni chez les Carmelites de Pontoiſe, ni dans la derniere édition des lettres du ſaint évêque de Genève.

qu'elle

» *qu'elle en convenoit.* La mere Marie de S. Jo-
» ſeph eſſaya de la raſſurer, & ne put calmer qu'en
» partie le trouble que lui cauſoit ſa profonde hu-
» milité. Pour tranquilliſer entierement ſon ame,
» la ſœur Marie de l'Incarnation déſira de voir
» au plutôt M. Duval ; mais il ne put ſe rendre
» à Pontoiſe auſſi promptement qu'elle le déſi-
» roit, & elle ne le vit que dans les premiers
» jours de ſa derniere maladie. Dans cette entre-
» vue, après lui avoir fait part des reproches qu'elle
» avoit reçus, elle ajouta humblement : *Et voilà,*
» *mon pere, ce que je ſuis* ».

Les Annales des Carmelites de Pontoiſe terminent ce récit, en rapportant les paroles que M. Duval dit à la mere Marie de S. Joſeph, au ſortir de l'infirmerie : *Dieu veut que cette ſainte ame ſouffre, & que je ſouffre auſſi ; il faut s'y réſigner. Mais quelles paroles ! quelle violence !*

Le temps étoit venu où Dieu devoit appeller à lui la Bienheureuſe, & la récompenſer de ſa correſpondance à la grace & du zèle qu'elle avoit toujours eu pour le ſalut des autres. Elle tomba malade le mercredi 7 Février de l'année 1618. Sa maladie commença par un rhume, qui ſe fixa preſqu'auſſitôt ſur ſa poitrine & y cauſa une inflammation conſidérable. L'apoplexie & la paralyſie vinrent enſuite aggraver le mal & augmenter le danger. Bientôt la malade commença d'éprouver des convulſions ſi fréquentes & ſi fortes, que quoique les maladies l'euſſent beaucoup fait ſouffrir pendant ſa vie, ces ſouffrances étoient légeres, en comparaiſon de celles qu'elle enduta juſqu'à ſa mort.

La mere Agnès de Jéſus, & la ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac), qui toutes les deux étoient fort attachées à la Bienheureuſe, firent un journal de tout ce qui lui arriva

de remarquable pendant ſa derniere maladie (32) ; & c'eſt à ces deux religieuſes que nous devons bien des particularités édifiantes que nous allons rapporter. Nous avons auſſi fait uſage de la dépoſition de la mere Marie de S. Joſeph (33), qui étoit alors prieure des Carmelites de Pontoiſe (*n*).

---

(32) Duval, liv. I, ch. 19 & 20 ; & l'*Extr. Ital. des dépoſ.*

(33) *Extr. Ital. des depoſ.*

(*n*) Nous allons donner ici l'abrégé de la vie de la mere Marie de S. Joſeph, & de la mere Agnès de Jéſus : nous avons donné ailleurs (Liv. II, note *k*) l'abrégé de la vie de la ſœur Marie du S. Sacrement.

I. La mere Marie de S. Joſeph ſe nommoit dans le monde Nicole Fournier. Elle naquit à Pontoiſe en 1584, d'une des plus honnêtes familles de cette ville ; & ſes parents, qui avoient de la piété, lui donnerent une éducation Chrétienne. Elle fut une des premieres filles qui entrerent dans la congrégation que M. Gallemant établit à Pontoiſe : elle fut auſſi une des quatre premieres poſtulantes à qui la mere Anne de Jéſus donna l'habit religieux, lorſqu'elle fonda les Carmelites de cette ville, en l'année 1605 ; & cette mere lui donna le nom de Marie de S. Joſeph.

La mere Anne de S. Barthélémie, qui fut établie prieure du nouveau monaſtere, s'attacha particulierement à la ſœur Marie de S. Joſeph, & la forma à la pratique des vertus religieuſes. Cette fervente novice fit ſes vœux à Pontoiſe en l'année 1606. Huit mois après ſa profeſſion, elle alla demeurer au premier couvent de Paris, à la demande de la mere Anne de S. Barthélemi, qui étoit devenue prieure de cette maiſon : elle y fut portiere & enſuite ſacriſtine.

Après que la ſœur Marie de S. Joſeph eut paſſé treize mois au premier couvent, les Carmelites de Pontoiſe, qui déſiroient de la revoir parmi elles, la redemanderent à M. Duval. Elle revint donc au monaſtere de Pontoiſe, & y fut élue dépoſitaire & enſuite ſouſprieure. On venoit de l'élire prieure de la même maiſon, lorſque la Bienheureuſe y fut transférée à la fin de l'année 1616. Dans cette place importante, qu'elle occupa pluſieurs fois, elle ſe diſtingua par le talent qu'elle avoit de concilier les eſprits & de diriger les conſciences. Elle étoit ſingulierement eſtimée des ſupérieurs de l'ordre, ainſi que de la Bienheureuſe & de M. de Marillac.

La mere Marie de S. Joſeph avoit tant d'humilité, qu'elle permettoit aux plus jeunes religieuſes de l'avertir de ſes défauts ; mais la crainte qu'on n'abusât de cette permiſſion, engagea les ſupérieurs à y mettre les reſtrictions convenables. Elle étoit ſi exacte à ſe trouver

La malade, craignant que le danger, qui avoit commencé avec la maladie, n'augmentât auſſi avec

aux exercices de la communauté, que, quand elle y manquoit, on diſoit communément : *Il faut que notre mere ſoit bien occupée dans ce moment*. Quand on la conſultoit, elle s'uniſſoit d'eſprit à notre Seigneur, *afin*, diſoit-elle, *qu'il fît la réponſe qu'elle avoit à faire*. Elle diſoit encore : *Quand on ne conſulte ſes ſupérieurs que comme des hommes, ils répondent d'une maniere humaine ; mais quand on les conſulte comme des miniſtres de Dieu, ils répondent d'une maniere divine*. Après la mort de la Bienheureuſe, elle alloit ſouvent prier ſur ſon tombeau. Dieu la favoriſa de graces extraordinaires. Elle mourut à Pontoiſe, le 3 Décembre 1650.

(V. les *Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe* ; & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Pontoiſe*.)

II. La mere Agnès de Jéſus s'appelloit dans le monde Deslions. Elle naquit à Pontoiſe en 1580 : elle étoit d'une des bonnes familles de cette ville ; & dans la ſuite, ſon frere y exerça la charge de procureur du roi. On ne ſait rien ſur ſon enfance & ſur ſa jeuneſſe. On a vu (Liv. III, pag. 344) qu'elle fut la premiere poſtulante à qui la mere Anne de Jéſus donna l'habit religieux, lorſqu'elle vint fonder les Carmelites de Pontoiſe : la Bienheureuſe & M. Gallemant l'avoient jugée digne d'embraſſer ce ſaint état. Voici ce qui ſe paſſa de remarquable dans cette occaſion. La veille de ſa priſe d'habit, elle avoit une fievre conſidérable ; & l'on étoit fondé à croire que ſa vêture ne pourroit pas avoir lieu le lendemain. Mais Madame Acarie lui ayant demandé, comme par inſpiration divine, ſi elle auroit le courage de ſe trouver à la cérémonie, malgré ſon indiſpoſition, elle répondit qu'elle eſpéroit l'avoir. Elle l'eut effectivement, & prit l'habit ſous le nom d'Agnès de Jéſus. Elle n'oublia jamais que la Bienheureuſe l'avoit encouragée dans cette importante occaſion ; & par reconnoiſſance, elle s'appelloit *ſa fille ſpirituelle*.

La ſœur Agnès de Jéſus fut formée à la pratique des vertus religieuſes par la mere Anne de S. Barthélemi & la mere Iſabelle de S. Paul, qui furent les deux premieres prieures du nouveau monaſtere de Pontoiſe. Après ſa profeſſion, elle occupa ſucceſſivement les places de ſacriſtine, de dépoſitaire, de ſouſprieure, & de prieure ; & elle en remplit les devoirs avec la plus grande exactitude. Elle avoit beaucoup d'humilité ; & le myſtere des ignominies & des ſouffrances du Sauveur étoit le principal objet de ſa dévotion. Elle étoit très-fidelle à ſuivre les maximes qu'elle avoit apriſes des religieuſes Eſpagnoles ; & entr'autres, celle-ci : « Une fille de Sainte Théreſe » ne doit rien demander, ni » rien refuſer ».

La mere Agnès de Jéſus mou-

elle, ſe confeſſa le 12 ; & M. Duval, qui vint alors à Pontoiſe, lui donna le Viatique ſans lui donner l'Extrême-onction. Après qu'elle eut communié, la mere Marie de S. Joſeph lui demanda ſi Dieu ne lui avoit pas révélé qu'elle mourroit de cette maladie. *Non*, lui répondit la Bienheureuſe ; *& je ne déſire pas qu'il me le révele : je déſire ſeulement qu'il ne me prive pas du ſecours de ſa grace, quand je ſerai à l'heure de la mort.* Il eſt cependant certain que Dieu lui avoit fait connoître qu'elle ne paſſeroit pas la cinquante-troiſieme année de ſa vie : elle l'avoit dit dans pluſieurs circonſtances, & elle venoit encore de le répéter quelques jours avant de tomber malade.

Dans les premiers jours de ſa maladie, elle fit ſa principale occupation des pſeaumes 21 & 101, qui ont rapport à la paſſion de J. C., & qui convenoient à l'état de ſouffrance dans lequel elle entroit. Elle les répétoit ſouvent, comme ſi elle eût eu un préſentiment de ce qui lui arriveroit. Elle en étoit ſurpriſe elle-même : *Qu'eſt-ce que cela ſignifie*, diſoit-elle ? *à quoi cela aboutira-t-il ?*

Le 13, elle alla mieux ; mais ce mieux ne fut pas de longue durée. Le 24, comme on la vit frappée d'une apoplexie qui dégénéroit en paralyſie, on crut qu'elle mourroit dans la journée : elle s'en réjouiſſoit, par le déſir qu'elle avoit d'aller au ciel.

Le 3 Mars, les convulſions lui firent perdre la parole & l'uſage des ſens, pendant l'eſpace de quatre heures. Lorſque ces convulſions furent paſſées, on lui donna la communion pour la ſeconde

---

rut au mois d'Avril de l'année 1632. Elle occupoit alors la chambre où étoit morte la ſœur Marie de l'Incarnation ; & elle fut enterrée vis-à-vis l'endroit du cloître où le mauſolée de cette ſainte converſe venoit d'être élevé.

(V. les *Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe ;* & l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Pontoiſe.*)

fois ; & dans cette circonſtance touchante, elle adreſſa à Jéſus-Chriſt des paroles qui exprimoient la dévotion la plus tendre.

Le 5, les convultions la reprirent pendant une heure, & la paralyſie ſe manifeſta ſur une partie de ſon corps. On étoit alors vers le milieu de la nuit, & l'on ne pouvoit guères avoir le médecin. La malade prit ſon crucifix dans ſes mains, & lui adreſſa des paroles ſi pieuſes, que la mere Agnès crut qu'elle alloit mourir, & fut pénétrée de douleur. *Ne vous affligez pas*, lui dit la Bienheureuſe ; *ſi Dieu veut que je meure, je conſens à mourir.* Enſuite elle demanda qu'on fît venir M. Fontaine : c'étoit le confeſſeur de la maiſon (*o*). Il entra peu après dans la chambre de la malade, & la trouva toute abymée en Dieu. On l'entendoit ſeulement répéter d'une voix foible ces humbles paroles : *Quelle miſéricorde, Seigneur ! quelle bonté à l'égard d'une pauvre créature !* M. Fontaine lui demanda ſi elle vouloit ſe confeſſer. Elle répondit qu'elle le vouloit bien : mais l'extaſe où elle étoit, l'empêcha de faire ſa confeſſion ; elle ne put pas même achever le ſigne de la croix qu'elle avoit commencé. Lorſqu'elle fut un peu revenue à elle-même, M. Fontaine lui demanda ſi depuis ſa derniere confeſſion, elle n'avoit pas perdu la préſence de Dieu : elle répon-

(*o*) M. Fontaine étoit un eccléſiaſtique très-vertueux, que M. Gallemant choiſit pour diriger la congrégation de filles qu'il avoit établie à Pontoiſe. Quand on fonda les Carmelites de cette vile, en l'année 1605, il fut chargé de les confeſſer. Dans la ſuite, il fut encore chargé d'exercer la même fonction à l'égard des Urſulines qu'on établit dans la même ville, & demeura dans leur maiſon. Il mourut en 1643, & ſon cœur fut enterré chez les Carmelites. Il a fait une dépoſition juridique pour la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation. M. Gallemant l'appelloit toujours *l'homme de Dieu ;* & il lui a rendu l'honorable témoignage, que dans l'exercice de ſon miniſtere, il s'étoit toujours conduit en vrai paſteur.

dit que non. D'après cette réponſe, qui montroit bien que la malade n'avoit pas beſoin de ſe confeſſer, il crut devoir lui donner la communion. Elle la reçut avec de grands ſentiments de piété : *Venez, mon doux Jéſus*, diſoit-elle ; *venez, mon Seigneur, & ne tardez pas ; venez ſecourir votre pauvre créature.* Quand elle eut communié, elle entra dans un profond recueillement & garda le ſilence : la beauté qui éclatoit ſur ſon viſage, ſembloit annoncer que Dieu lui faiſoit des graces extraordinaires.

Comme on croyoit qu'elle alloit mourir, la mere Marie de S. Joſeph lui demanda ce qu'elle prieroit le Seigneur d'accorder à ſes compagnes, lorſqu'elle ſeroit dans le ciel. Après avoir réfléchi pendant un moment, la Bienheureuſe répondit : *Je demanderai à Dieu que les deſſeins de ſon fils s'accompliſſent ſur chacune d'elles.* La prieure lui dit enſuite que toutes les ſœurs déſiroient qu'elle leur donnât ſa bénédiction (*p*). La Bienheureuſe dit en élevant les yeux & les mains vers le ciel ; *Seigneur, je vous demande pardon des mauvais exemples que j'ai donnés à vos épouſes, & des fautes que j'ai commiſes à leur égard.* Enſuite elle bénit les religieuſes, les recommanda à Dieu, & leur promit de ne pas les oublier après ſa mort.

(*p*) On lit dans la Vie de la Bienheureuſe, par Duval, que cette ſainte religieuſe donna alors ſa bénédiction à ſes enfants : mais il paroît certain que c'eſt une faute d'impreſſion. Car dans la dépoſition juridique que ce docteur célebre a faite pour la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation, il ne parle que des religieuſes de la maiſon ; *Poſtularunt omnes ſorores moniales.* Nous avons ſuivi cette derniere verſion, comme poſtérieure & plus analogue aux circonſtances. Les trois filles de la Bienheureuſe n'étoient pas à Pontoiſe pendant la derniere maladie de leur mere ; & quand même ſes trois fils y auroient été, ils ne pouvoient pas entrer dans le couvent pour recevoir la bénédiction maternelle.

Dans la journée du 6, le médecin vint voir la malade, & lui demanda comment elle ſe trouvoit. *Ah ! monſieur*, répondit-elle, *qu'il eſt bon d'être entre les mains de Dieu ! Cette ſituation adoucit tous les maux qu'on endure.* Le ſoir, elle prit un peu de repos; ce qui ne lui arrivoit pas ordinairement, parcequ'alors elle éprouvoit toutes les nuits ſes douleurs ſtigmatiques.

Le 7, elle revint tout-à-fait à elle-même; & fâchée de ſe trouver encore en vie, elle dit à la mere Agnès : *C'eſt une grande peine pour moi de continuer à vivre ; car j'ai l'eſprit tout changé, & je ne me reconnois plus. Si pourtant Dieu veut que je reſte en cette état, je conſens à y reſter : mais une pareille vie eſt bien dure.* « En effet, dit Duval, » elle ne ſembloit vivre que pour ſouffrir ». La prieure qui la vit dans ce pénible état, lui dit : *Ma ſœur, vous êtes donc fâchée de vous trouver encore en vie ? Oui, ma mere*, répondit la Bienheureuſe : *je ne ſais pourquoi Dieu ne me retire pas de ce monde ; il veut ſans doute me donner le temps de me corriger de mes imperfections.*

Le 14, au milieu de la nuit, elle entra en extaſe à la vue de ſon crucifix, qu'elle conſidéroit en ſouriant d'un air gracieux; et cette extaſe, la plus forte qu'elle ait jamais eue, dura quatorze jours. Elle ne reconnoiſſoit que la mere Marie de S. Joſeph & la mere Agnès, & prenoit ſans s'en appercevoir, tout ce qu'on lui préſentoit pour la ſoulager. La mere Agnès lui ayant demandé ſi elle vouloit parler à quelque perſonne qui pût lui donner des conſolations dans ſon état, elle répondit que non. *Il faut ſouffrir*, ajouta-t-elle, *puiſque Dieu le veut ainſi.*

Le 18, elle ſe trouva dans un tel délaiſſement intérieur, qu'*elle ne tenoit plus à la divine miſéricorde que par un cheveu* : c'eſt ainſi qu'elle s'expri-

moit. *Mon Dieu*, diſoit-elle alors, *je ne puis plus ſupporter mes maux ; faites-moi pouvoir, puiſque vous pouvez tout. Après m'avoir abattue, relevez-moi ; ou ſi vous voulez que je demeure dans l'abattement, faites que je ne vous offenſe pas par l'impatience.*

Le 3 Avril, ſon mal de tête devint plus grand qu'il n'avoit encore été : il fut augmenté par des vomiſſements très-violents qui commencerent alors & qui avoient de fréquents retours. Dans l'état de ſouffrance où ſe trouvoit la malade, la communion étoit ſon unique conſolation. Elle fut donc affligée d'avoir des vomiſſements qui la reprenoient ſi ſouvent, parcequ'elle craignoit qu'ils ne la privaſſent pour toujours du bonheur de communier. Elle adreſſa au Seigneur ſa plainte à ce ſujet : *Pourquoi* lui dit-elle, *me donnez-vous un ſi ardent déſir de la communion, puiſque je ne puis pas le ſatisfaire ? Ah ! c'eſt que je ſuis indigne d'une telle grace.* Elle dit auſſi à la mere Agnès : *Il eſt bien pénible pour moi de penſer que je ne communierai plus ;* & comme cette religieuſe tâchoit de lui faire eſpérer qu'elle communieroit encore, elle répondit : *Je ne mérite pas cette faveur ; j'en ai trop abuſé.* Cependant elle communia dans le plus fort de ſon mal. Après cette communion, elle dit à la mere Agnès : *Priez pour moi ; j'ai grand beſoin de prieres, parceque je manque de courage.*

Quelquefois elle ſe plaignoit des maux qu'elle ſouffroit ; & comme on ne l'avoit jamais entendue ſe plaindre, on penſoit que ſes ſouffrances devoient être bien grandes, puiſqu'elles lui arrachoient des plaintes. Quelquefois auſſi elle témoignoit un grand déſir de ſouffrir encore davantage. *Je crois*, dit-elle un jour à la mere Agnès, *que ce déſir me fera mourir.* Cette religieuſe lui répondit : *Vous ſouffrez tant ; comment pouvez-vous déſirer de ſouffrir encore davantage ? Les ſouffrances que j'endure*, reprit la

Bienheureuſe, *ne ſont rien en comparaiſon de celles que je déſire d'endurer. J'ignore*, ajouta-t-elle, *comment Dieu a pu réunir en moi deux choſes ſi oppoſées, le déſir de ſouffrir & la répugnance à ſouffrir.*

Quoiqu'elle ne fût pas ſujette à ſe laiſſer effrayer ſans raiſon, elle éprouvoit de ſi grandes frayeurs, que tout ſon corps en frémiſſoit. Duval aſſure que le Démon lui apparoiſſoit ſous une forme viſible. En effet, la mere Marie de S. Joſeph ayant demandé à cette ſainte femme qu'elle étoit la cauſe de ſon effroi, elle répondit : *C'eſt quelque choſe qui ſe préſente à moi. Je l'ai vu autrefois*, (parlant du Démon), *mais il ne m'a pas effrayée ; je ne ſais pourquoi il m'effraye maintenant. Je vous dis cela comme à ma prieure.* Elle pria la mere Agnès de ne pas la laiſſer ſeule, parcequ'elle avoit peur.

Le 8, qui étoit le dimanche des Rameaux, elle vit M. de Marillac pour la derniere fois. Ce ſaint homme avoit déja rendu pluſieurs viſites à ſon amie, depuis qu'elle étoit malade ; & preſque tous les jours il envoyoit ſavoir des nouvelles de ſa ſituation. Pour qu'elle pût lui parler, on la porta dans la chapelle de l'infirmerie, & l'on ouvrit la grille. Après s'être mutuellement informés de l'état de leur ſanté, ils s'entretinrent de leurs diſpoſitions intérieures. Tout-à-coup la ſainte converſe avertit M. de Marillac qu'elle voyoit auprès de lui la Sainte Vierge avec l'enfant Jéſus. *Oh ! qu'elle a de beauté*, s'écria-t-elle, *cette auguſte mere de mon Sauveur ! ne la voyez-vous pas ?* « J'eus envie de tourner la » tête, dit M. de Marillac ; mais je m'abſtins de » le faire, parceque je craignis de me rendre cou- » pable de curioſité. Je penſai que ſi Dieu vouloit » que j'euſſe cette viſion, je n'avois pas beſoin » d'aller au-devant d'elle. Je demandai ſeulement » à cette ſainte femme quel effet elle en reſſen- » toit ». *Un effet de recueillement*, répondit-elle.

Oh ! qu'elle a de beauté, s'écria-t-elle encore, *cette auguſte mere de mon Sauvenr* (34) !

Le 12, qui étoit le jeudi-ſaint, on lui apporta le Viatique. Elle étoit dans ſon lit, parcequ'elle craignoit que les vomiſſements ne la priſſent. A neuf heures, comme elle étoit très-foible, elle dit à la mere Agnès : *Ma mere, vous aiderez bientôt à m'enſevelir.* Dans la nuit ſuivante, elle eut des convulſions ſi violentes, qu'elle ſe fit à la langue une plaie qui ſaigna beaucoup. Quand ces convulſions furent paſſées, elle s'écria tout-à-coup : *Que je ſuis contente ! De quoi*, lui dit la mere Agnès ? *C'eſt*, répondit-elle, *de l'état de ſouffrance où Dieu m'a réduite.*

Le vendredi-ſaint, elle témoigna le déſir d'aller au chœur, & dit à la mere Agnès qui s'y oppoſoit, parcequ'elle voyoit ſa foibleſſe : *Quoique Dieu n'ait pas beſoin de notre ſervice, il veut cependant que nous nous mettions toujours en devoir de le ſervir.* La mere Marie de S. Joſeph étant ſurvenue, la malade lui dit : *Accordez-moi, ma mere, la permiſſion d'aller au chœur, pour remercier Dieu des graces qu'il m'a faites, graces qui ſont ſi grandes & ſi multipliées. Si vous le voulez, je n'y reſterai qu'autant de temps qu'il en faut pour dire trois fois l'oraiſon dominicale.* La prieure y conſentit : la malade alla donc au chœur, y adora la vraie croix, & y reſta pendant tout l'office ; car ſon union avec Dieu lui fit oublier qu'elle devoit y reſter très-peu de temps.

Le ſamedi-ſaint, elle ſe leva encore pour entendre la meſſe, & ſe recoucha après l'avoir entendue. Le même jour elle ſe confeſſa, parcequ'elle eſpéroit communier le lendemain. Mais pendant la nuit, ſes douleurs ſtigmatiques la reprirent avec tant de force, que la mere Agnès lui dit : *Vous commencez mal le ſaint jour de Pâques ; j'eſpérois*

(27) Dépoſ. extrajud.

que notre Seigneur vous guériroit ou du moins qu'il vous donneroit quelque ſoulagement. La Bienheureuſe lui répondit, que dans ſes maladies, elle étoit toujours plus mal à l'époque d'une grande ſolemnité. A trois heures du matin, elle voulut ſe lever pour aller communier ; mais elle éprouvoit de ſi grandes ſouffrances, que la mere Agnès la fit reſter au lit. Vers le point du jour, elle s'écria : *Vous voyez, mon Dieu, combien je ſouffre ; daignez avoir pitié de ma foibleſſe.* La mere Agnès lui dit alors : *Puiſque Dieu vous envoie ces maux, il y remédiera. Non, ma mere*, répliqua la malade ; *il n'y remédiera point, parcequ'ils ſont la juſte punition de mes péchés.* Pendant la plus grande partie du jour de Pâques, elle fut en extaſe, & n'eut pas le libre uſage de ſes ſens.

Le lundi de Pâques, à trois heures du matin, on lui apporta la communion. A huit heures, elle demanda ſi inſtamment la permiſſion de ſe lever, qu'on crut devoir la lui accorder. La mere Agnès qui s'apperçut qu'elle étoit dans l'intention d'aller communier à l'égliſe, lui dit qu'elle avoit déja communié. *J'ai perdu l'eſprit*, lui répondit la Bienheureuſe ; *je ne me reconnois plus.*

Dans l'après-midi du même jour, elle tomba dans un aſſoupiſſement profond, qui fut ſuivi de convulſions violentes. La mere Agnès lui ayant demandé ſi elle ne croyoit pas mourir bientôt, elle répondit que non. *Mais ſi cela arrivoit*, reprit cette mere, *en ſeriez-vous contente ? Je ne déſire pas plus la mort que la vie*, répliqua la malade ; *je ne veux que ce que Dieu veut.* La mere Agnès lui demanda ſi on ne la fatiguoit pas en lui parlant : *Un peu*, répondit elle. *Pourquoi*, reprit cette mere ? *C'eſt*, répliqua la Bienheureuſe, *que j'aimerois mieux ne point parler, pour ne pas perdre la préſence de Dieu.* On voulut lui faire prendre quelque

choſe : mais elle s'y refuſa. La mere Marie de S. Joſeph lui dit alors que l'eſprit de Jéſus-Chriſt étoit obéiſſant ; & auſſitôt elle prit ce qu'on lui préſentoit.

Avant de rapporter la mort de la ſœur Marie de l'Incarnation, nous rapporterons encore quelques particularités édifiantes de ſa derniere maladie, que nous n'avons pas pu mettre à une date préciſe.

Dans les extaſes qu'elle eut pendant cette maladie, ſon viſage paroiſſoit d'une beauté admirable ; & ſouvent elle étoit ſi tranquille qu'on auroit cru qu'elle dormoit. La mere Agnès lui ayant un jour demandé ſi elle avoit dormi depuis un certain temps, elle répondit : *Je n'ai point dormi ; je me ſuis occupée d'une affaire importante. Il s'agit d'une ame qui ne ſe donne à Dieu qu'en partie, & je demande qu'elle ſe donne à lui toute entiere. Il faut que je pourſuive cette affaire, que Dieu doit décider aujourd'hui : je vous dirai demain quelle en aura été l'iſſue. J'ai ſouvent de pareilles affaires à traiter.* Elle garda enſuite le ſilence ; mais le lendemain, la mere Agnès n'oſa lui faire aucune queſtion.

Quelquefois elle entendoit une muſique céleſte ; & Duval croit que les anges venoient la conſoler par cette merveilleuſe harmonie. Quelquefois auſſi, ſa chambre étoit parfumée des plus agréables odeurs, quoiqu'on n'y eût rien mis d'odoriférant ; & la Bienheureuſe ne paroiſſoit pas étonnée de ces odeurs miraculeuſes, parcequ'elle en avoit fréquemment ſenti de ſemblables avant d'être malade.

Vers la fin de ſa maladie, elle apperçut Jéſus-Chriſt auprès d'un crucifix, & Sainte Théreſe auprès d'une image qui la repréſentoit. Notre Seigneur donnoit à cette ſainte un lys d'une blancheur éclatante, pour la récompenſer de ce qu'elle avoit conſervé ſa virginité & réformé ſon ordre. Cette viſion remplit la malade d'une telle joie, qu'elle dit à la mere Agnès, que « ſi elle recouvroit la

» ſanté, elle prieroit les perſonnes étrangeres qui » viendroient la voir de lui donner quelqu'argent, » afin qu'elle pût faire peindre ce qu'elle avoit vu ».

Dans les moments où elle ſouffroit le plus, elle demandoit à la mere Marie de S. Joſeph la permiſſion de ſe plaindre. Mais ſes plaintes ſe bornoient à réciter ces paroles du pſeaume 33 : *Je bénirai le Seigneur en tout temps, & ſa louange ſera toujours dans ma bouche ;* ou à dire : *Que la volonté divine s'accompliſſe en moi ; je veux ſouffrir, puiſque Dieu veut que je ſouffre.*

Dans les délaiſſements intérieurs qu'elle éprouvoit, elle prioit la mere Agnès de l'avertir, ſi elle diſoit quelque choſe qui ne fût pas convenable. *Je n'ai pas l'eſprit ſage*, ajoutoit-elle ; *je ne ſais ni ce que je dis, ni ce que je fais.* Elle craignoit auſſi d'oublier Dieu à l'article de la mort ; & pour éviter ce malheur, elle demandoit qu'on voulût bien lui donner alors les avis dont elle auroit beſoin.

La mere Marie de S. Joſeph lui dit une fois, que dans ſes derniers moments Dieu l'aſſiſteroit ſans doute d'une maniere particuliere. *Je ne le déſire pas*, répondit-elle ; *je ne demande au Seigneur que d'avoir l'aſſiſtance ordinaire de ſa grace, & de conſerver la préſence d'eſprit juſqu'au dernier inſtant de ma vie.* Puis elle ajouta : *Je voudrois mourir abandonnée de tout le monde, comme S. François Xavier. Mon Dieu, preparez mon cœur à recevoir toutes les afflictions & toutes les angoiſſes qu'il vous plaira de m'envoyer.*

Elle demandoit avec inſtance d'aller en purgatoire ; & elle croyoit qu'elle ſeroit traitée avec une grande bonté, ſi elle n'y reſtoit que juſqu'à la fin du monde.

Une novice s'étant recommandée à ſes prieres, pour obtenir la grace d'accepter le mépris avec joie, elle répondit : *Cette diſpoſition eſt excellente ; elle conduit à la pratique des plus ſublimes vertus.*

Malgré le vif désir qu'elle avoit de s'unir à Dieu ; elle prenoit tous les soulagements qui convenoient à son état. *On croiroit*, dit-elle un jour à la mere Agnès ; *que je veux vivre une centaine d'années ; tant j'ai soin de mon corps. Je ne puis cependant pas abandonner ce soin sans offenser le Seigneur ; & quelqu'envie que j'aie de mourir, je ne dois rien faire qui puisse abréger mes jours. Je veux vivre, mon Dieu, autant qu'il vous plaira.*

Elle admiroit un jour avec quelle bonté Dieu qui est si grand s'unit à l'homme qui est si petit ; & comme M. Fontaine craignoit qu'elle ne se fatiguât en s'occupant trop de cette idée, elle lui dit : *N'avez-vous jamais compris comment un abyme en attire un autre ; & comment nos miseres ; quand nous les sentons bien, sont l'objet de la miséricorde de Dieu ?* Ensuite elle ajouta : *Oui, mon Dieu, vous ne faites part de vos richesses qu'aux ames qui connoissent leur indigence.*

Voici enfin la maniere dont se termina la longue & douloureuse maladie de la sœur Marie de l'Incarnation. Le mardi de Pâques, elle fut si occupée des choses de Dieu, qu'elle ne pouvoit penser à aucun autre objet. *Quand j'étois en santé*, dit-elle, *j'avois quelque pouvoir sur mes opérations intellectuelles ; mais je n'en ai plus.* Le soir, elle eut un assoupissement considérable. Elle demanda si M. Duval, qui devoit venir à Pontoise, arriveroit ce jour-là ; & quand on lui eut répondu que non, elle fit entendre par un signe de tête qu'il falloit prendre patience. Elle parla ensuite à la mere Marie de S. Joseph de quelques visites qu'elle avoit reçues de notre Seigneur ; & d'une en particulier, dans laquelle elle avoit vu ce divin Sauveur couvert de playes, & tel que Pilate le montra aux Juifs dans sa passion. Cette mere lui répondit qu'elle devoit savoir comment il falloit se conduire quand

on recevoit ces faveurs divines. *Ma mere*, répliqua la malade, *vous êtes mon Jéſus-Chriſt ſur la terre; & je dois m'adreſſer à vous pour être inſtruite.*

Le lendemain matin, elle eut la tête plus libre: elle répondoit avec juſteſſe aux queſtions qu'on lui faiſoit; on croyoit qu'elle étoit mieux, & elle le croyoit elle-même. Vers trois heures après midi, la prieure lui demanda de quoi elle étoit occupée: *De Dieu, ma mere*, répondit-elle. Ce furent les dernieres paroles qu'elle prononça. Car, les convulſions l'ayant priſe à quatre heures & demie, elle perdit la parole & parut perdre auſſi la connoiſſance.

« J'arrivai à Pontoiſe, dit Duval (35), vers cinq » heures & demie. Mon conducteur vouloit me » détourner d'aller d'abord au couvent des Carme- » lites; mais je lui dis que j'étois empreſſé d'ap- » prendre en quel état ſe trouvoit la ſœur Marie » de l'Incarnation. En deſcendant dans la premiere » cour, je vis les tourieres qui étoient tout ef- » frayées, & qui cherchoient le confeſſeur afin » qu'il adminiſtrât l'Extrême-onction à la malade. » On avertit la mere Marie de S. Joſeph que j'ar- » rivois: elle me fit porter ſur-le-champ un ſur- » plis & une étole; & j'allai droit à l'infirmerie, » où je trouvai la malade dans un violent accès » de convulſions. *Cet accès eſt extraordinaire*, dis- » je auſſitôt au médecin. Il me répondit qu'il ne » croyoit pas qu'il fût mortel, parceque déja elle » en avoit eu d'auſſi violents. *Cependant*, ajouta- » t-il, *il ſeroit bon de lui adminiſtrer l'Extrême- » onction, à cauſe de la foibleſſe où elle eſt.* J'allai » prendre l'huile ſainte à la petite grille du chœur; » & je récitai les prieres ordinaires, en préſence » de la communauté qui étoit aſſemblée dans l'in- » firmerie. Quand elles furent achevées, j'appli-

(35) Liv. I, ch. 20.

» quai à la ſœur Marie de l'Incarnation l'indulgence
» pléniere qui a été accordée aux Carmelites par
» le ſouverain Pontife. Dans ce moment, la malade
» ſe tourna du côté oppoſé à celui ſur lequel elle
» étoit couchée ; mais bientôt elle ſe remit comme
» elle étoit auparavant : on auroit dit qu'elle vou-
» loit s'endormir. Je commençai enſuite à faire ſur
» elle les onctions du ſacrement des malades ; &
» pendant que je les faiſois, elle expira doucement
» après s'être elle-même fermé les yeux. Le mé-
» decin m'ayant averti qu'elle étoit morte, je ceſ-
» ſai les onctions ; & je dis l'antienne *Subvenite*,
» avec les prieres qui la ſuivent & qui ſe diſent
» pour les morts ».

Les Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe rapportent qu'avant de commencer l'antienne *Subvenite*, M. Duval dit à la communauté : *A l'inſtant où je parle, la défunte jouit déja de la vue de Dieu.*

Ainſi mourut au monaſtere des Carmelites de Pontoiſe, le mercredi de Pâques, 18 Avril 1618, ſur les ſix heures du ſoir, la Bienheureuſe ſœur Marie de l'Incarnation. Elle avoit cinquante-deux ans, deux mois & ſept jours ; en ne comptant pas les dix jours qui ont été retranchés du calendrier par Grégoire XIII. Elle étoit dans la trentieme année de ſa vie extatique, la vingt-cinquieme de ſes douleurs ſtigmatiques, la cinquieme depuis ſon entrée en religion, & la quatrieme depuis ſa profeſſion religieuſe. Il y avoit treize ans & demi que l'ordre des Carmelites réformées étoit établi en France, & il y poſſédoit déja dix-ſept maiſons (36).

---

(36) *Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, 1 vol. *Paris.*

VIE
DE LA BIENHEUREUSE
SŒUR MARIE
DE L'INCARNATION.

LIVRE CINQUIEME.

QUOIQUE les Carmelites de Pontoiſe, qui voyoient la ſœur Marie de l'Incarnation dépérir de jour en jour, s'attendiſſent à perdre cette compagne chérie, elles n'en furent pas moins conſternées lorſqu'elles la perdirent. La mere Marie de S. Joſeph, qui étoit auprès du lit de la malade quand elle expira, ſentit bien vivement le grand vuide que ſa mort venoit de faire dans le couvent & dans tout l'ordre : d'ailleurs, en ſon particulier, elle regrettoit une amie dont les conſeils l'avoient beaucoup aidée à remplir les devoirs de ſa place. Les religieuſes éplorées oſoient à peine ſe regarder mutuellement ; & il ſembloit à la mere Agnès de Jéſus, qu'il ne reſtoit plus perſonne dans la maiſon, puiſque la Bienheureuſe étoit morte.

« J'avois, dit Duval (1), autant beſoin de » conſolation que les Carmelites ; je tâchai cepen- » dant de les conſoler. Je leur dis, entr'autres

(1) Liv. I, ch. 20.

» choſes, que ſi la ſœur Marie de l'Incarnation » leur avoit été ſi utile pendant qu'elle étoit avec » elles, elle leur ſeroit plus utile encore après les » avoir quittées ; qu'elle continueroit d'aimer dans » le ciel les compagnes qu'elle avoit aimées ſur la » terre ; que, non contente de leur laiſſer ſon corps, » elle demeureroit toujours parmi elles en eſprit ; » enfin, que Dieu étant le maître de la vie & de » la mort, elles devoient ſe réſigner à ce qu'il » ordonnoit. Comme ces religieuſes étoient ani- » mées de l'eſprit de la foi, elles eſſuyerent leurs » larmes & ſe ſoumirent à la volonté divine ».

Dès que la Bienheureuſe eut expiré, l'égliſe des Carmelites ſe trouva remplie de perſonnes qui ſe diſoient l'une à l'autre, *La ſainte eſt morte* ; & qui ſe demandoient réciproquement des détails ſur ſa mort.

M. Duval & la mere Marie de S. Joſeph envoyerent pendant la nuit porter à M. de Bérulle la nouvelle de la perte qu'on venoit de faire. Ils firent auſſi avertir les trois fils de la défunte : mais il n'y eut que le premier & le dernier d'entr'eux qui ſe rendirent à Pontoiſe ; le ſecond, qui étoit chanoine de Rouen, ne put venir parcequ'il ſe trouvoit trop éloigné.

M. de Marillac, qui fut également averti, envoya auſſitôt de Paris un ſculpteur nommé Grenoble, pour prendre le moule du viſage de la Bienheureuſe. Il écrivit en même temps à la mere Marie de S. Joſeph (2), « qu'il la prioit de lui » réſerver quelqu'un des effets de ſa ſainte amie, » qui avoit tant contribué à ſon avancement ſpi- » rituel, & à qui Dieu avoit fait tant de graces ». Egalement pénétré de vénération pour la défunte, M. Duval voulut que ſon cœur fût enterré ſépa-

(2) *Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe.*

rément, quoique cela fût contraire à l'uſage des Carmelites. Après l'avoir fait mettre dans une boëte de plomb, il l'inhuma dans le cimetiere du couvent, auprès d'un gros pilier qui ſe trouvoit au milieu, du côté du petit autel du Bon-paſteur. La mere Marie de S. Joſeph, la mere Agnès de Jéſus, & la ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac), furent les ſeules religieuſes qui aſſiſterent à cette cérémonie; & M. Duval leur recommanda de n'en parler à perſonne.

Le jeudi, on expoſa dans le chœur des religieuſes le corps de la ſœur Marie de l'Incarnation. Le peuple de la ville & des environs ſe porta dans l'égliſe avec tant d'affluence, que la grille auroit été forcée, ſi l'on n'avoit pas mis des gardes pour contenir la foule. Le viſage de la Bienheureuſe étoit d'une ſi grande beauté, que l'abbé de Rance, vicaire général de Rouen, qui réſidoit à Pontoiſe, & qui étoit venu avec le clergé de la ville prier auprès du corps, ne put s'empêcher de dire, qu'il n'en falloit pas davantage pour croire qu'elle étoit dans le ciel. On ne lui auroit pas donné vingt-cinq ans; tant elle avoit la peau blanche & unie. Ses mains étoient jointes, & ſes yeux fermés: elle paroiſſoit être en priere. Les uns diſoient qu'on l'avoit peinte; les autres, qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel dans l'état de ſon viſage. Tout le monde vouloit avoir quelque choſe qui lui eût appartenu: on coupa ſon voile, ſon ſcapulaire & pluſieurs autres de ſes effets. Ceux qui ne purent avoir part à cette diſtribution, demanderent qu'on fît toucher à ſon corps leurs chapelets ou quelqu'autre objet de dévotion à leur uſage. Bien des perſonnes qui étoient venues dans l'intention de prier pour la défunte, lui demanderent de prier pour elles, quand elles eurent vu les témoignages de reſpect qu'on lui donnoit généralement.

Le vendredi, après qu'on eut dit ſolemnellement la meſſe & les autres prieres qu'on a coutume de dire pour les morts, on enterra le corps dans un des côtés du cloître ; & ce fut M. Duval qui fit la cérémonie. Les deux fils de la Bienheureuſe y aſſiſterent, avec les perſonnes les plus conſidérables de la ville. Le concours du peuple, le reſpect pour la défunte & l'empreſſement d'avoir quelque choſe qui lui eût appartenu, ne furent pas moindres que la veille. Quoique la ſœur Marie de l'Incarnation n'eût été que ſœur converſe, les religieuſes avoient demandé à M. Duval la permiſſion de faire l'office pour elle comme pour une prieure ; & ce ſupérieur l'avoit accordée.

Après les funérailles de la Bienheureuſe, M. Duval recommanda aux Carmelites de Pontoiſe de mettre par écrit ce qui leur avoit paru de plus remarquable dans ſes diſcours & ſes actions. M. de Marillac recommanda la même choſe aux perſonnes qui avoient été liées avec la défunte quand elle étoit dans le monde. Ainſi c'eſt à ces deux hommes célebres que nous devons tout ce que nous ſavons ſur la vie de la ſœur Marie de l'Incarnation.

M. de Loſon, conſeiller au parlement de Paris, qui étoit parent de la Bienheureuſe, offrit de faire mettre une tombe ſur ſa foſſe. Mais ce fut M. de Marillac qui en fit les frais, & qui en compoſa l'inſcription (*a*). Cette tombe exiſte encore

---

(*a*) L'inſcription dont nous venons de parler, étoit conçue en ces termes :

D. O. M.

A la mémoire perpétuelle de la ſœur Marie de l'Incarnation, religieuſe du voile blanc, née de la noble famille des Avrillot, de Paris, veuve de M. Acarie conſeiller du roi, & maître ordinaire en ſa chambre des comptes, laquelle incontinent après le décès de ſon mari, ayant heureuſement diſpoſé des affaires de ſa famille, demanda la religion avec cette condition de ſœur converſe, ne voulant condeſcendre à être du chœur, prit l'habit

à Pontoiſe : elle eſt de pierre de liais, parceque M. Duval ne voulut pas qu'elle fût de marbre, afin que la pauvreté religieuſe fût mieux obſervée.

La vénération qu'on témoignoit publiquement à l'égard de la défunte, & la confiance qu'on avoit en ſon interceſſion, ne ceſſerent pas avec la cérémonie de ſes funérailles. Le bruit de ſa ſainteté s'étant bientôt répandu au loin, on accourut de toutes part à ſon tombeau ; & ſouvent on y venoit en proceſſion. Le jour de l'anniverſaire de ſa mort, le concours des pélerins fut ſi grand, que l'égliſe & la premiere cour du monaſtere purent à peine les contenir.

Tous ceux qui faiſoient ce pélerinage, vouloient

---

le 7 jour d'Avril 1614, & fit ſon noviciat & profeſſion au monaſtere du Saint-Eſprit à Amiens, auquel elle fut peu après nommée par toutes les ſœurs pour prieure, ce qu'elle refuſa. Ses grandes maladies extrêmes & non connues, furent cauſe que les ſupérieurs l'envoyerent en ce monaſtere pour eſſayer d'y trouver quelque ſoulagement, & elle y a demeuré un an quatre mois & onze jours, avec grande bénédiction pour la maiſon, & ſinguliere édification de toutes les ſœurs. Elle a été la principale fondatrice de l'ordre en France, & de cette maiſon en particulier, & la cauſe de pluſieurs autres bons établiſſements à la gloire de Dieu : attirée à la perfection dès les premiers ans de ſa jeuneſſe, & douée d'une très-claire lumiere & d'un très-efficace conſeil pour le ſecours & la conſolation des ames en leurs peines & néceſſités, & en toutes ſortes d'affaires. Sa vie pleine de travaux & de merveilles, ſes maladies & ſa mort, ont été une école de vertu éminente, un miroir d'humilité très-profonde & véritable, un exemple de charité infatigable, & le patron d'une parfaite religieuſe. Sa derniere maladie a duré deux mois & demi, paſſés en douleurs intolérables ſans aucune ceſſe, en divers accidents fréquents, violents & fort extraordinaires, avec une défaillance ſenſible de la nature & ſouffrances en toutes les parties de ſon corps ; délaiſſée intérieurement, ſans aucun repos, aiſe ou conſolation, en quoique ce pût être, & ſe trouvant preſqu'à tous les moments au point d'expirer. En tout ce temps-là, il n'a jamais été vu en elle un mouvement déréglé, une ombre d'impatience, ni aucune imperfection. Elle décéda le mercredi après Pâques 18 Avril 1618, à ſix heures du ſoir, âgée de cinquante-deux ans deux mois dix-ſept jours.

avoir quelque choſe qui eût appartenu à la ſainte, ou du moins emporter un peu de la pouſſiere qui couvroit ſa tombe. On ne ſauroit dire combien il fut fait de vœux & de neuvaines, célébré de meſſes & diſtribué d'aumônes, dans ce lieu ſi reſpecté, dès les premieres années qui ſuivirent la mort de la ſœur Marie de l'Incarnation (3).

Les perſonnes du plus grand mérite, & du rang le plus élevé, alloient comme le ſimple peuple viſiter le tombeau de l'humble converſe, & ne ſe diſtinguoient qu'en donnant de plus éclatantes marques de leur piété. S. François de Sales y vint, dans le voyage qu'il fit à Paris en 1619, à l'occaſion du mariage de Chriſtine de France avec le prince de Piémont. Il y vint encore en 1621 ou 1622, & prêcha ſur les vertus de la Bienheureuſe, qu'il avoit ſi bien connues (4). Sainte Chantal y vint auſſi, dans une viſite qu'elle faiſoit des couvents de ſon ordre. Marie de Médicis & Anne d'Autriche allerent pluſieurs fois humilier leur tête royale ſur la tombe de la pauvre Carmelite, & reclamer ſon interceſſion. Marie de Médicis voulut avoir quelqu'objet qui eût été à l'uſage de la défunte ; & ce qu'on lui donna, elle le montra avec complaiſance aux perſonnes de ſa ſuite, en leur diſant qu'*elle le garderoit précieuſement dans ſa caſſette d'or*. La même princeſſe preſſa vivement la marquiſe de Meignelay, qui alla la voir au château de Blois, de lui céder le chapelet de la ſœur Marie de l'Incarnation, qu'elle avoit obtenu des Carmelites de Pontoiſe ; & cette pieuſe dame lui en fit le ſacrifice. Anne d'Autriche aimoit à prier dans la chambre où la Bienheureuſe étoit morte,

(3) Voyez les Annales déja citées.

(4) V. les mêmes Annales ; & la Vie de la Bienheureuſe par le P. Marin, pag. 296.

& baiſoit ſon lit avec reſpect : elle fit de riches préſents au monaſtere, pour obtenir un Dauphin par l'interceſſion de la ſainte religieuſe.

Le portrait de la Bienheureuſe ayant été gravé par pluſieurs artiſtes, d'après le moule de ſon viſage que M. de Marillac avoit fait prendre après ſa mort, les eſtampes qui la repréſentoient ſe répandirent juſques dans les pays étrangers, & contribuerent à entretenir la dévotion qu'on avoit pour la perſonne dont elles offroient l'image (*b*).

Les recommandations de M. Duval & de M.

(*b*) Les Carmelites de Pontoiſe ont un deſſin au crayon, qu'on dit reſſembler à la Bienheureuſe. Il paroît ancien ; & c'eſt d'après lui qu'on a fait le portrait de cette ſainte femme dans l'eſtampe qui eſt à la tête de cet ouvrage. Les Carmelites de la rue Chapon conſervent auſſi un tableau peint à l'huile, où la ſœur Marie de l'Incarnation eſt repréſentée recevant une apparition de Sainte Théreſe. Il ne paroît pas moins ancien que le deſſin dont nous venons de parler : on peut en juger par le vieux mot *pourdrait* qu'on lit au bas d'une gravure qu'on en a faite. Ce tableau pourroit être celui de Voüet, dont nous avons parlé Liv. III. note *y*, ou du moins en être une copie. Van-Lochom & Van-Merlen artiſtes Flamands, Moncornet & Lenfant artiſtes François, ont auſſi gravé le portrait de la ſœur Marie de l'Incarnation. De toutes ces gravures, celle que les Carmelites regardent comme la plus reſſemblante, eſt celle qui a été faite par Lenfant. On la trouve à la tête de la Vie de la ſœur Marie de l'Incarnation, par le P. Hervé. Cette reſſemblance l'a fait graver de nouveau à Rome, dans le temps de la béatification.

Voici la maniere dont la Bienheureuſe eſt dépeinte par un auteur qui a écrit douze ans après ſa mort. Cet auteur eſt Etienne Cavet, chanoine, qui a donné en 1632, à Lyon, chez la Botiere, un petit ouvrage in-12, intitulé : *Pourtraits racourcis de Sainct Charles Borromée, de Saincte Théreſe, de la ſœur Marie de l'Incarnation & du Bienheureux François de Sales, évêque de Genève.* « La ſœur Marie de » l'Incarnation étoit d'une taille » médiocre : elle avoit la peau » blanche & unie, les cheveux » châtains, le viſage long, le » front large & élevé, les ſourcils noirs, les yeux verds & » bien fendus, le nez & la » bouche de grandeur ordinaire, les joues & les levres groſſettes & vermeilles, le menton médiocrement arrondi & » le col un peu court ».

de Marillac n'étoient pas demeurées ſans effet ; & l'on avoit recueilli aſſez de mémoires hiſtoriques ſur la Bienheureuſe, pour qu'on pût entreprendre d'écrire ſa vie. M. de Marillac refuſa, par humilité, de mettre en œuvre ces matériaux précieux (5) ; & M. Duval fut obligé de le faire. La premiere édition de ſon ouvrage parut en 1621, & la ſeptieme en 1625 : on le traduiſit bientôt en diverſes langues, & il ſe répandit ainſi dans toute l'Europe.

Cependant M. de Marillac s'occupoit de faire élever chez les Carmelites de Pontoiſe un mauſolée digne de la Bienheureuſe. Il conſacra à cette pieuſe entrepriſe une ſomme conſidérable que le roi & la reine-mere lui offroient, pour le récompenſer d'un ſervice important qu'il avoit rendu à l'état : Marie de Médicis fournit au reſte des frais que coûta l'ouvrage, & Louis XIII donna tout le marbre qui fut employé. Ce beau monument fut achevé en 1626 ; & il exiſtoit encore en 1792. Il avoit deux faces parfaitement ſemblables, l'une au-dedans du couvent dans la chapelle des fondateurs, & l'autre au-dehors dans celle de Sainte Thérefe ; en ſorte que les religieuſes & le peuple pouvoient également ſatisfaire leur dévotion envers la Bienheureuſe. Sa ſtatue, qui étoit de marbre blanc, & qui la repréſentoit à genoux auprès d'un prie-Dieu, étoit placée des deux côtés ſur une table (6), que ſoutenoient quatre colonnes poſées ſur une même baſe ; & au milieu de cette baſe, étoit une urne longue de cinq pieds dans œuvre. Sous l'urne, on liſoit l'inſcription ſuivante, qui étoit gravée ſur un marbre noir qu'entouroit un cadre de marbre blanc :

---

(5) Vie de Marillac, par M. de Lezeau.

(6) Ces deux ſtatues ſont aujourd'hui à Pontoiſe dans des maiſons particulieres.

Maria Medicea,
Francorum & Navarræ regina,
Sororem Mariam ab Incarnatione,
Carmelitam converſam,
Illuſtrem miraculis,
Illuſtrare magnificentiâ regiâ voluit.
M. DC. XXVI.

En voici la traduction :

Marie de Médicis,
Reine de France & de Navarre,
A voulu que la ſœur Marie de l'Incarnation,
Religieuſe converſe de l'ordre des Carmelites,
Déja tant illuſtrée par ſes miracles,
Reçût un nouveau luſtre de la magnificence royale.
M. DC. XXVI.

Derriere l'urne, & dans l'épaiſſeur du mur, on avoit ménagé une place pour y mettre le corps de la Bienheureuſe ; mais il n'y fut mis qu'en 1643.

C'étoit avec raiſon qu'il étoit parlé de miracles dans l'inſcription du mauſolée de la Bienheureuſe : car le Seigneur opéroit différentes merveilles pour manifeſter la ſainteté de ſa ſervante.

Peu de temps après la mort de l'humble converſe, on commença à ſentir des odeurs miraculeuſes dans la chambre où elle avoit expiré, auprès du tombeau qui renfermoit ſon corps, & dans les lieux de la maiſon qu'elle fréquentoit le plus (*c*).

(*c*) Les odeurs miraculeuſes ne ſont produites par aucune cauſe naturelle, comme les fleurs, les parfums, les eaux ſpiritueuſes, ou tout autre choſe odoriférante : c'eſt Dieu qui les produit d'une maniere ſurnaturelle. Elles ſe font ſentir quand on eſt auprès du corps d'un ſaint, ou de quelque choſe qui lui a appartenu ; quelquefois même quand on ne fait que penſer à lui. Elles ne ſont pas toujours ſenties par toutes les perſonnes préſentes ; quelquefois elles ne ſont ſenſibles qu'à une ſeule. Enfin, elles ne ſe bornent pas à affecter l'odo-

La mere Marie de S. Joſeph étant allée prier ſur ſa tombe, ſentit tout-à-coup une odeur agréable qui paroiſſoit ſortir du tombeau ; cette odeur ſe répandit dans toute la maiſon, & s'y fit ſentir pendant un temps aſſez conſidérable. Quelques jours après, vers l'heure de matines, les religieuſes qui étoient au chœur éprouverent la même ſenſation. Le jour de l'anniverſaire de la mort de la Bienheureuſe, à l'inſtant où pluſieurs religieuſes ſe diſpoſoient à mettre des fleurs ſur ſa tombe, l'odeur miraculeuſe ſe répandit encore dans la maiſon, & ces religieuſes ſe dirent l'une à l'autre ; *L'odeur que nous reſſentons eſt bien préférable à celle qu'auroient donnée nos fleurs ; elle honore bien davantage la mémoire de notre ſainte compagne.* Cette odeur ayant pénétré juſque dans l'égliſe, une des tourieres la ſentit ; & en même temps, un effet extraordinaire s'opéra dans ſon ame. Un autre jour, lorſque cette touriere accommodoit la lampe qui étoit devant le ſaint ſacrement, elle ſentit encore la même odeur ; & s'étant auſſitôt miſe à genoux, elle ſe trouva ſi remplie d'humilité & d'amour de Dieu, qu'elle eut un raviſſement ſubit. Quand il fut paſſé, elle dit ſur la gloire des ſaints des choſes ſi relevées, que toutes les perſonnes qui l'entendirent furent ſaiſies d'admiration. *Quand je vivrois encore cinquante ans*, ajouta-t-elle, *je n'oublierois jamais ce que je viens d'éprouver ; & ſi Dieu me conſerve les bons ſentiments que j'ai maintenant, je ne l'offenſerai jamais.*

Marie de Médicis ſentit auſſi l'odeur miraculeuſe, un jour qu'elle vint prier ſur la tombe de la

---

rat ; elles excitent dans l'ame des remords de conſcience, des ſentiments de piété, des vues intérieures, &c.

(V. l'ouvrage de Benoit XIV ſur la Canoniſation des ſaints, liv. IV, premiere partie, ch. 31.)

ſœur Marie de l'Incarnation. Voulant ſavoir d'où venoit une odeur ſi agréable, elle ſe baiſſa ; & après avoir levé le drap gris qui couvroit la tombe, elle reconnut que cette odeur ſortoit du tombeau. M. de Marillac a déclaré qu'il avoit appris ce fait de la reine elle-même ; & que dans la ſuite, cette princeſſe en avoit envoyé un récit authentique à M. de Béthune ambaſſadeur de France à Rome, avec ordre de le communiquer de ſa part au ſouverain Pontife (7). Anne d'Autriche ſentit la même odeur en 1621, lorſqu'elle prioit ſur le tombeau de la Bienheureuſe (8) ; & M. de Marillac dit qu'il éprouva également cette ſenſation, un jour qu'il aſſiſtoit à vêpres dans l'égliſe des Carmelites de Pontoiſe (9). Un chanoine de Verdun a déclaré qu'il s'étoit converti, à la ſuite d'une odeur miraculeuſe qu'il avoit ſentie en liſant la Vie de la ſœur Marie de l'Incarnation (10).

Les apparitions de la Bienheureuſe étoient auſſi des témoignages que Dieu rendoit à la ſainteté de ſa ſervante.

Le lendemain de ſa mort, elle apparut à la prieure du couvent des Carmelites de Dieppe, qu'elle avoit dirigée pendant ſa vie, & à qui elle avoit obtenu la force d'aſſiſter aux exercices de la communauté, dont ſes infirmités l'obligeoient ſouvent de s'abſenter. Cette religieuſe ſentit tout-à-coup trembler ſa cellule, & en fut très-effrayée. Elle ſe raſſura néanmoins ; & bientôt elle apperçut, au milieu d'une grande lumiere, une perſonne d'une éclatante beauté, qui lui dit « qu'elle venoit de mourir, & qu'elle alloit au ciel », & qui ajouta : *Vous ſaurez bientôt qui je ſuis.* En effet, quelques

(7) Dépoſ. extrajud.
(8) V. les Annales déja citées.
(9) Dépoſ. extrajud.
(10) *Extr. Ital. des dépoſ.*

jours après, elle reçut des lettres qui lui apprirent la mort de la ſœur Marie de l'Incarnation ; & en même temps elle entendit une voix intérieure qui lui diſoit, que c'étoit cette ſainte converſe qu'elle avoit vue. Cette apparition lui inſpira un grand détachement des créatures.

Quelques jours après la mort de la Bienheureuſe, la mere Agnès de Jéſus, qui ne pouvoit ſe conſoler de la perte de ſon amie, prioit à genoux dans la chambre où elle l'avoit perdue. Cette ſainte amie ſe montra tout-à-coup à elle, revêtue de ſon habit de religion, & toute rayonnante de gloire. *Je crois, ma ſœur*, lui dit la mere Agnès, *que vous n'êtes pas allée en purgatoire. Cela eſt vrai*, répondit la Bienheureuſe ; *le Seigneur a été ſi bon à mon égard, qu'il m'a exemptée d'y aller, quoique j'euſſe paſſé cinquante-deux ans ſur la terre :* & elle diſparut auſſitôt. La mere Agnès ne fut pas entierement conſolée par cette apparition. Toute occupée du bien que la défunte auroit encore pu faire à la maiſon & à tout l'ordre, elle conſervoit un reſte de peine au fond de ſon cœur : elle étoit fâchée que Sainte Théreſe, à qui on avoit adreſſé tant de prieres, n'eût pas obtenu de Dieu la conſervation des jours de la ſœur Marie de l'Incarnation. La Bienheureuſe lui apparut une ſeconde fois : elle étoit accompagnée de la réformatrice du Carmel, & paroiſſoit jouir de la même gloire que cette ſainte. La mere Agnès ne fut pas encore entierement conſolée. Elle réfléchit que la gloire des vierges devoit ſurpaſſer celle des veuves ; & cette réflexion fit naître en elle des doutes ſur la verité de l'apparition qu'elle venoit d'avoir. Mais elle vit de nouveau la Bienheureuſe accompagnée de Sainte Théreſe, & entendit une voix intérieure qui lui diſoit, « que les bonnes œuvres de la premiere

» avoient été pour elle auſſi méritoires devant Dieu, » que la perpétuelle virginité de la ſeconde ». Elle fut alors remplie de conſolation.

Les miracles que le Seigneur opéroit par l'interceſſion de ſa ſervante, parloient encore plus haut en faveur de ſa ſainteté. On en rapporte un grand nombre ; & tous ſont appuyés des témoignages les plus reſpectables (11). Mais nous nous bornons à citer les trois que Pie VI a approuvés, avant de béatifier la ſœur Marie de l'Incarnation. Perſonne n'ignore avec quelle exactitude on examine à Rome la vérité des faits miraculeux.

Le premier miracle eſt celui qui fut opéré ſur Anne le Signe, jeune fille de huit ans, qui étoit ſourde & muette de naiſſance. Elle demeuroit à Paris avec ſes parents. Son pere, ouvrier en cuivre, étoit originaire de Pontoiſe ; & ſa mere, nommée Suzanne Cuvernon, y avoit pris naiſſance. Sa grand-mere, que l'état de ſa petite-fille affligeoit vivement, vint de Pontoiſe à Paris pour l'emmener avec elle, & lui faire faire une neuvaine auprès du tombeau de la Bienheureuſe. Le ſeptieme jour de cette neuvaine, lorſqu'elles entendoient la meſſe dans l'égliſe des Carmelites, la jeune le Signe acquit en un inſtant la parole & l'ouie.

Le ſecond miracle eſt celui qui fut opéré ſur Hilaire Beauvin. Il exerçoit à Noyon le métier de tourneur ; & ſa probité l'y faiſoit généralement eſtimer. Depuis l'âge de ſeize ans, il avoit un dangereux ulcere à l'aîne droite ; & depuis l'âge de vingt-neuf ans, il en avoit un plus dangereux encore au-deſſus des reins : ce double mal étoit depuis vingt-ans regardé comme incurable. Le malade étoit incapable d'aucun travail, & ſa ſeule

(11) V. les Hiſtoriens de la Bienheureuſe & l'*Extr. Ital. des dépoſ.*

conſolation étoit de lire de bons livres. Ayant entendu un hermite parler des miracles rapportés dans la Vie de la ſœur Marie de L'Incarnation, il déſira de la lire ; & en la liſant, il ſe ſentit animé d'une telle confiance en la Bienheureuſe, qu'il fit vœu d'aller à ſon tombeau. A peine eut-il fait ce vœu, qu'il fut guéri du ſecond ulcere dont il demandoit principalement la guériſon. Une grace ſi ſubite le porta à demander auſſi la guériſon du premier ; & ſur-le-champ, il partit pour Pontoiſe, accompagné de ſa femme. Dès qu'il fut revenu chez lui, il ſe trouva parfaitement guéri de l'ulcere qui lui reſtoit encore ; & l'on n'en voyoit plus que la cicatrice.

Le troiſieme miracle eſt celui qui fut opéré ſur Jeanne Bertrand. Elle étoit femme de Paul Berenger, laboureur à Sergy, village ſitué à une lieue de Pontoiſe. Depuis ſix ans, elle étoit affligée d'un rhumatiſme conſidérable, qui lui cauſoit des ulceres au genou droit, courboit l'épine de ſon dos, & la rendoit tellement impotente, qu'on étoit obligé de la mettre ſur un cheval pour la conduire à la meſſe. Ses forces diminuoient tous les jours ; & comme elle étoit âgée de ſoixante ans, il n'y avoit pas d'apparence qu'elle guérît jamais. Un marchand de Pontoiſe, qui avoit du bien à Sergy, lui conſeilla de recourir à la protection de la ſœur Marie de l'Incarnation, qui avoit déja obtenu de Dieu bien des miracles. Elle ſuivit ce conſeil, & ſe fit porter au monaſtere des Carmelites. Elle commença une neuvaine à la Bienheureuſe ; & le quatrieme jour de cette neuvaine, lorſqu'elle entendoit la meſſe, elle fut parfaitement guérie. Dès que les habitans de la ville furent informés de ce miracle, ils accoururent en foule pour voir la perſonne en qui il venoit de s'opérer. Le P. Colomban, Jéſuite, qui ſe trouvoit alors dans l'égliſe, fit un

diſcours fort touchant, que Jeanne Bertand entendit debout & ſans appui. Elle vécut encore ſept ans ; & pendant cet eſpace de temps, elle marcha toujours avec facilité, & fut en état de ſe livrer aux travaux de la campagne.

Quand on vit que Dieu joignoit ſa voix à celle des hommes pour faire connoître la ſainteté de la la ſœur Marie de l'Incarnation, on ſe crut autoriſé à demander pour elle les honneurs de la béatification. Dans les premiers mois de l'année 1622, Pierre Acarie ſon ſecond fils, écrivit à ce ſujet à l'archevêque de Rouen dont il étoit vicaire général ; & M. de Marillac, qui avoit la procuration des Carmelites de Pontoiſe, préſenta au même prélat une requête qui tendoit au même but. M. de Harlay, archevêque de Rouen, accueillit favorablement la lettre & la requête qui lui furent préſentées ; & il délégua l'abbé de Rance, ſon vicaire général à Pontoiſe, dont le frere venoit d'être guéri par l'interceſſion de la Bienheureuſe, pour faire en ſon nom des informations générales ſur la réputation dont elle jouiſſoit en fait de ſainteté, & ſur les vertus & les miracles qu'on lui attribuoit.

Le 18 Septembre de la même année, le même prélat, après avoir officié dans l'égliſe de Carmelites de Pontoiſe à l'occaſion de la canoniſation de Sainte Théreſe, alla viſiter le tombeau de la ſœur Marie de l'Incarnation : il étoit accompagné de M. Duval & de M. de Marillac. Il fut pénétré de reſpect pour la Bienheureuſe, à la vue des tableaux & des autres vœux qui étoient ſuſpendus autour de ſon tombeau, & qui avoient rapport aux guériſons obtenues par ſon interceſſion. Urbain VIII n'avoit pas encore défendu qu'on rendît cette eſpece de culte aux perſonnes mortes en odeur de ſainteté.

L'abbé de Rance étant mort au commencement de 1623, l'archevêque de Rouen nomma, pour le

remplacer dans la commiſſion dont il l'avoit chargé, Jean Anroux vicaire général de Soiſſons, qui continua les informations que ſon prédéceſſeur avoit commencées. Elles finirent en 1627 : les pieces qui les concernoient, furent envoyées à Rome ; & la congrégation des rites chargea un de ſes membres d'en faire l'examen & le rapport. Ces informations générales faites par l'autorité de l'évêque diocéſain, devoient être ſuivies d'informations ſemblables faites par l'autorité du ſaint-ſiége. Mais Urbain VIII voulut bien en diſpenſer, à la demande de Marie de Médicis, du cardinal de Bérulle, de M. Gallemant, de M. Duval, de M. de Marillac, & des maiſons du Carmel François, qui lui écrivirent des lettres à ce ſujet : & le 22 Septembre 1629, la congrégation des rites délégua M. de Bellegarde archevêque de Sens, & quatre autres eccléſiaſtiques, du nombre deſquels étoit M. Charton pénitencier de l'égliſe de Paris, pour faire des informations particulieres ſur les vertus & les miracles de la ſœur Marie de l'Incarnation.

La congrégation des rites ordonnoit auſſi de faire la viſite du tombeau de cette ſervante de Dieu. Les cinq commiſſaires apoſtoliques la firent le 12 Août 1630, en préſence de M. Duval, de M. de Marillac, du préſident Séguier depuis chancelier, de ſon frere l'évêque d'Auxerre, de M. de Lezeau conſeiller d'état, du P. Marin provincial des Barnabites, & du célebre P. Bernard dit *le pauvre prêtre.* Les religieuſes y aſſiſterent, ayant à leur tête la mere Jeanne de Jéſus, ſœur du préſident Séguier, qui étoit alors prieure.

« Dès qu'on eut commencé à fouiller la terre, » dit le procès-verbal (12), il ſortit de la foſſe une » odeur agréable, qui ſe répandit comme un doux

(12) *Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe.*

» zéphir,

» zéphir, & qui fut ſentie de tous les aſſiſtants ». Le nombre & la qualité des témoins que nous venons de nommer, & qui tous ont atteſté ce fait (13), ſuffiſent bien pour en garantir la vérité.

On trouva dans la terre, à cinq pieds de profondeur, une bierre de bois de chêne ; & dans cette bierre, le corps de la ſœur Marie de l'Incarnation. Les vêtemens étoient en partie conſommés, & formoient, avec la chair détachée des os, une eſpèce de pâte noire. Le tout exhaloit une odeur ſuave, qui attiroit & retenoit les aſſiſtants autour de la bierre.

L'archevêque de Sens fit envelopper le corps d'une étoffe de ſoie cramoiſie : enſuite on le renferma dans un cercueil de plomb, & on le remit dans la foſſe d'où on l'avoit tiré. On ne vouloit pas, ſans y être autoriſé par le Pape, le placer dans le mauſolée qui étoit deſtiné à le contenir.

Les circonſtances extraordinaires qui accompagnerent la viſite du tombeau de la Bienheureuſe, firent grand bruit dans la ville de Pontoiſe & dans les environs ; & la dévotion qu'on avoit pour cette ſainte religieuſe, prit encore de nouveaux accroiſſements.

On rapporte que le jour de la viſite dont nous venons de parler, la ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac) eut le bonheur de voir la Bienheureuſe, qui l'avoit inſtruite dans les voies ſpirituelles. Cette ſainte maîtreſſe, qui avoit toujours déſiré que ſon corps tombât en pourriture, paroiſſoit ſatisfaite de l'état dans lequel on venoit de le trouver. *Il faut*, dit-elle à ſon éleve, *que le corps ſoit ſéparé de l'ame, & qu'il tombe en diſſolution, avant de parvenir à la réſurrection glorieuſe.* Enſuite elle lui laiſſa entrevoir la gloire dont

(13) *Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe.*

elle brilloit dans le ciel, & lui dit : *Le Seigneur a élevé ſa ſervante, parcequ'elle s'étoit toujours tenue dans l'abaiſſement* (14).

Les commiſſaires apoſtoliques firent les informations qu'ils étoient chargés de faire, ſur les vertus & les miracles de la ſœur Marie de l'Incarnation. Cent quatre-vingt-treize témoins furent entendus, tant à Paris, qu'à Amiens, à Pontoiſe, à S. Denys, à Giſors, à Chartres, à Noyon, à Orléans & à Bar-le-Duc. Les principaux étoient la plupart de ceux qui avoient aſſiſté à la viſite du tombeau; & en outre, la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph, le P. Binet provincial des Jéſuites, Dom Euſtache de S. Paul ſupérieur des Feuillans de Paris, Edmond de Meſſa prêtre de l'Oratoire, Henri II duc de Longueville, les trois filles de la Bienheureuſe, la mere Marie de Jéſus (la marquiſe de Breauté), la mere Marie de J. C. (mere du chancelier Séguier); & la marquiſe de Meignelay. M. de Marillac qui étoit alors en priſon à Châteaudun, M. Gallemant qui réſidoit en Franche-Comté, le P. Coton Jéſuite, Dom Sublet Chartreux, Dom Sans général des Feuillans, &c., firent des dépoſitions extrajudiciaires, qui furent envoyées à Rome avec les dépoſitions juridiques (15). Les commiſſaires apoſtoliques chargerent le ſecrétaire de M. de Lezeau de porter toutes ces pieces à la congrégation des rites, avec une lettre dans laquelle ils faiſoient un rapport exact ſur la réputation dont la ſœur Marie de l'Incarnation jouiſſoit en fait de ſainteté, & ſur les vertus & les miracles qu'on lui attribuoit.

Les dépoſitions dont nous venons de parler, contenoient les plus magnifiques éloges de la Bienheureuſe. Le P. Coton l'appelloit *une ame d'élite*

(14) *Ibid.*

(15) *Extr. Ital. des dépoſ.*

que Dieu avoit prévenue des plus grandes graces ; & ſe reprochoit de n'avoir pas profité, autant qu'il auroit pu le faire, de l'intime liaiſon qu'il avoit eue avec elle. Dom Sans diſoit que quand même il ſeroit tout langue, il ne pourroit pas encore parler aſſez de ſes vertus. Dom Euſtache de S. Paul déclaroit qu'il étoit ſi perſuadé qu'elle jouiſſoit dans le ciel du bonheur des ſaints, qu'il ne pouvoit pas prier pour elle. Dom Sublet diſoit que ſes vertus avoient été un miracle continuel, par lequel Dieu montroit le pouvoir de ſa grace ſur une ame fidelle.

Mais voici deux témoignages encore plus honorables, qui ont été rendus à la ſainteté de la ſœur Marie de l'Incarnation. Urbain VIII ſe trouvoit, le jour de la fête de Sainte Théreſe, dans la cellule d'une Carmelite de Rome, qui étoit petite niece de S. Charles Borromée. Ayant apperçu le portrait de la Bienheureuſe, il ſe répandit en éloges ſur cette ſainte femme. Il dit qu'il l'avoit bien connue lorſqu'il étoit légat en France, qu'il avoit eu avec elle des entretiens particuliers, & qu'elle étoit *ſa dévote* (16). Le cardinal de Bérulle, dans la Dédicace qu'il a faite pour la Vie de la ſœur Catherine de Jéſus par la mere Magdeleine de S. Joſeph, & qu'il a adreſſée à Marie de Médicis, dit que la ſœur Marie de l'Incarnation *a été une de ces ames à qui Dieu donne une grande gloire dans le ciel, parcequ'elles ont été petites à leurs yeux ſur la terre.* Il dit enſuite que *la bonne odeur de ſes vertus a rempli la France, & qu'elle s'eſt même répandue dans les pays étrangers* (17).

Les dépoſitions qui furent envoyées à Rome

(16) Vie de Madame Acarie par le P. Marin, ch. 39.

(17) Voyez cette Dédicace, ou les OEuvres du cardinal de Bérulle.

concernant la Bienheureuſe, nous donnent occaſion de parler encore de ſes vertus; & nous penſons que le lecteur ſera ſatisfait de trouver ici pluſieurs traits édifiants que nous n'avons pu placer ailleurs.

La Bienheureuſe avoit une foi ſi vive, qu'elle ne concevoit pas comment on pouvoit avoir des doutes ſur les vérités qu'elle enſeigne, ni comment il pouvoit y avoir des hérétiques. Ses connoiſſances en matiere de religion étoient ſi profondes, que, ſelon le rapport de M. Duval, du P. Binet & de Dom Euſtache de S. Paul (18), on auroit dit que Dieu l'avoit inſtruite par une révélation immédiate.

Un jour qu'elle prioit pour la converſion des hérétiques, elle fut favoriſée de ſi grandes lumieres, particulierement ſur le purgatoire & l'invocation des ſaints, qu'elle s'en plaignit ainſi à Dieu: *Seigneur, je n'ai pas beſoin d'une telle clarté, parceque je n'ai aucun doute; je ſuis enfant de l'égliſe, & je crois tout ce qu'elle m'enſeigne. Réſervez ces lumieres pour les hérétiques qui s'obſtinent à ne pas croire, & qu'ils cedent à leur éclat.*

Lorſqu'elle parloit des vérités de la foi, elle le faiſoit avec tant de clarté, qu'elle étonnoit ceux qui l'entendoient. M. Duval lui fit part d'une explication qu'il avoit donnée à la ſœur Angélique de la Trinité (Mademoiſelle de Briſſac), ſur ces paroles de l'Ecriture qu'on trouve citées dans la Regle des Carmelites, *Il faut ſervir Dieu dans la juſtice & la vérité*; & cette explication étoit appuyée ſur le ſentiment des docteurs de l'égliſe. *On peut encore*, lui dit la Bienheureuſe, *expliquer ce paſſage d'une autre maniere, que je vous dirai, ſi vous le voulez*. M. Duval, qui craignoit qu'elle ne ſe fatiguât en parlant, parcequ'elle relevoit de ma-

(18) *Extr. Ital. des dépoſ.*

ladie, refuſa d'entendre cette explication : mais, dans la ſuite, il ſe repentit de ne l'avoir pas entendue.

Elle exhortoit les autres à faire ſouvent des actes de foi ; & elle étoit très-fidelle à cette pratique. Après ſa mort, on trouva le ſymbole de Nicée, & celui de S. Athanaſe, écrits de ſa main à la fin de la Regle des Carmelites qu'elle avoit toujours ſur elle.

Le zele avec lequel elle travailloit à la converſion des hérétiques quand elle étoit dans le monde, devint encore plus ardent quand elle fut dans le cloître. Si elle apprenoit qu'ils euſſent commis quelqu'excès en France ou ailleurs, elle ne pouvoit retenir ſes larmes ; elle prioit avec un ſurcroît de ferveur, & ſollicitoit ſes compagnes à prier auſſi. *C'eſt-là*, diſoit-elle, *la grande affaire des Carmelites, puiſque c'eſt pour cela que Sainte Théreſe a réformé ſon ordre.*

Elle recommandoit aux fideles d'éviter les hérétiques. *Il eſt toujours dangereux*, diſoit-elle, *de diſputer avec eux. Si quelquefois ils vous demandent :* Que croyez-vous ? *répondez ſeulement :* Je crois ce que croit l'Egliſe. *S'ils vous demandent enſuite :* Que croit-elle ? *bornez-vous à répondre :* Elle croit ce que je crois ; je reſpecte ſes déciſions & je m'y ſoumets.

La Bienheureuſe avoit une ſi ferme eſpérance, qu'elle appelloit le ciel *ſa chère patrie.* Elle diſoit ſouvent ; *Quand ſerons-nous dans cet heureux ſéjour ? quand chanterons-nous cet* alleluia *qui n'aura jamais de fin ?*

Dans la maladie dont elle mourut, M. de Marillac lui ayant écrit « qu'elle ne devoit plus tant » ſe plaindre d'être exilée ſur la terre, puiſque » le cloître où elle vivoit, & l'état de ſouffrance » où elle étoit, pouvoient être regardés comme

» le faubourg du paradis » , elle lui répondit : *Cela ne diminue pas les peines de mon exil ; parceque ceux qui ſont dans le faubourg , & qui entendent la joie à laquelle on ſe livre dans la ville , n'en déſirent que plus vivement d'y entrer.*

Cependant cette ſainte femme n'étoit pas entierement exempte de crainte par rapport à ſon ſalut. On l'entendit dire une fois : *Qu'elle eſt dure cette vie préſente , pendant laquelle on peut en un inſtant perdre Dieu pour jamais !* Edmond de Meſſa a dit avoir vu une lettre qu'elle écrivoit à Dom Beaucouſin , & dans laquelle elle lui marquoit qu'*elle avoit de grandes peines intérieures ; qu'elle étoit preſque perſuadée que Dieu l'avoit abandonnée , & que la ſource de la divine miſéricorde étoit tarie pour elle.*

La confiance l'emportoit néanmoins en elle ſur la crainte. Elle dit un jour : *Quand Dieu permettroit la damnation de mes enfants , je ne perdrois pas la confiance que j'ai en lui.* Elle ne pouvoit pas ſouffrir qu'on ceſſât de ſe confier dans le Seigneur. *La défiance* , diſoit-elle , *attaque la miſéricorde de Dieu , qui eſt celui de ſes attributs dont les hommes ont le plus beſoin ſur la terre , & que les élus chanteront éternellement dans le ciel. Je ſupporterois plus volontiers dans une ame d'autres péchés , que le défaut de confiance en Dieu.*

Elle n'étoit pas préſomptueuſe dans ſa confiance ; elle ſavoit qu'on ne peut aſſurer ſon ſalut que par ſes bonnes œuvres. Auſſi parloit-elle ſouvent du déſir qu'elle avoit de commencer à mener une vie nouvelle , & de marcher dans les voies divines ſans s'arrêter jamais.

Elle attendoit du Seigneur les ſecours temporels , comme elle en attendoit les ſecours ſpirituels. *On ne réuſſit dans aucune entrepriſe* , diſoit-elle , *ſi l'on ne met pas ſa confiance en Dieu. Il*

faut ſe fier à la Providence, comme s'il n'y avoit pas de moyens humains ; & employer les moyens humains, comme s'il n'y avoit pas de Providence.

Les difficultés ne faiſoient qu'augmenter ſon courage : on en a vu bien des preuves dans cette Vie. Elle diſoit qu'*il ne falloit jamais abandonner les choſes qu'on avoit commencées pour le Seigneur.* Un jour qu'elle parloit avec force à la ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac), ſur l'humilité & la défiance de ſoi-même, cette ſœur lui répondit que ſi l'on n'avoit pas des penſées plus hautes, on n'auroit jamais le courage de rien entreprendre. *C'eſt tout le contraire*, reprit la Bienheureuſe avec vivacité : *l'ame qui eſt vraiment humble, & qui ſe défie d'elle-même, eſt toujours courageuſe & prête à faire de grandes choſes ; elle compte ſur la grace divine, & non pas ſur les forces humaines.*

La confiance que la Bienheureuſe avoit en Dieu, parut d'une maniere admirable dans pluſieurs occaſions où elle courut riſque de perdre la vie. Dans un des voyages qu'elle fit à la campagne pendant l'exil de ſon mari, elle fut ſurpriſe en chemin par la nuit, & demanda à coucher dans une maiſon iſolée ; elle étoit accompagnée d'Andrée Levoix. On les avertit qu'il venoit des voleurs dans cette maiſon : mais comme elles ne pouvoient pas aller plus loin, elles s'abandonnerent à la Providence, & ſe mirent dans le fond d'une chambre qu'elles regardoient comme plus ſure que les autres. A peine y étoient-elles établies, que les voleurs y entrerent, & ſe placerent aſſez près d'elles, ſans les appercevoir. Ils paſſerent la plus grande partie de la nuit à boire & à jouer, jurant & blaſphêmant comme à l'envi. Madame Acarie & ſa compagne n'oſoient pas faire le moindre mouvement, de peur qu'on ne les découvrît. Andrée Levoix

trembloit qu'à chaque inſtant elles ne fuſſent apperçues, & peut-être égorgées : mais ſa vertueuſe maîtreſſe, lui parlant à l'oreille, la reprenoit de ſa défiance & tâchoit de la raſſurer. Dès que le jour parut, elles profiterent du ſommeil des voleurs pour s'échapper ſans être entendues.

Dans une autre circonſtance, un de ſes parents qu'elle aſſiſtoit parcequ'il avoit peu de fortune, & qui s'imaginoit qu'elle pouvoit l'aſſiſter davantage, lui fit des reproches injurieux ; & entrant tout-à-coup en fureur, il la menaça de la percer de ſon épée. *Frappez, monſieur*, lui dit tranquillement cette ſainte femme ; *ſi Dieu veut que je meure, je ſuis prête à mourir.* Elle empêcha ſon époux de pourſuivre ce parent devant les tribunaux : le coupable reconnut ſes torts, & ſe convertit ſincerement.

Deux gentilshommes, qui ſe trouvoient chez elle, prirent querelle en un inſtant ; & ayant mis l'épée à la main, ils commencerent à ſe battre avec acharnement. Madame Acarie accourt au bruit, ſe jette au milieu d'eux, & parvient à leur arracher leurs épées. Ils furent ſi étonnés du courage de cette ſainte femme, qu'ils ſe reconcilierent auſſitôt, & remercierent celle qui les avoit empêchés de ſe tuer.

La confiance en Dieu eſt toujours accompagnée d'une entiere ſoumiſſion à ſa volonté. La Bienheureuſe ſe maintenoit dans une ſainte indifférence par rapport à toute ſorte de choſes temporelles. Quand on lui annonçoit quelqu'évenement malheureux, elle diſoit en levant les yeux vers le ciel & en joignant les mains : *Puiſque le Seigneur le veut ainſi, que ſa volonté s'accompliſſe ; il fait bien ce qu'il fait.* Le bruit s'étant répandu qu'un de ſes proches parents auroit la tête tranchée, elle dit aux perſonnes qui lui apprenoient cette fâcheuſe nouvelle : *Il faut vouloir ce que Dieu veut.* Sa ré-

ſignation à la volonté divine alloit juſqu'à conſentir à perdre la raiſon, ſi le Seigneur l'ordonnoit ainſi ; & comme une de ſes compagnes lui diſoit qu'elle craignoit cet état, parcequ'il attiroit le mépris des hommes, cette ſainte femme répondit : *Et moi, je ne le crains pas ; ſi l'on devient alors mépriſable aux yeux des hommes, on demeure tel qu'on étoit aux yeux de Dieu.*

La Bienheureuſe avoit pour le Seigneur un amour ſi ardent, qu'elle ſe portoit vers lui à la ſeule vue des objets ſenſibles. Elle appelloit le monde & les créatures qu'il renferme, *le grand livre où l'on devoit apprendre à aimer le créateur. Quand on réfléchit*, diſoit-elle, *ſur la proportion admirable qui regne entre les parties de cet univers, ſur la place qu'elles y occupent, & ſur l'exactitude avec laquelle s'operent les divers changemens qu'elles éprouvent, l'eſprit ſe ſent élevé au-deſſus de lui-même ; & malgré la petiteſſe de ſes penſées & la baſſeſſe de ſes affections, il ſe ſent porté à admirer la grandeur de celui qui a tout fait, & à aimer ſa bonté.*

Un jour qu'elle étoit au jardin, elle dit en regardant une fleur : *Voyez comment le Seigneur donne aux moindres choſes leur beauté & leur perfection. Cette fleur, toute petite qu'elle eſt, me montre la grandeur de celui qui l'a faite.* Une autre fois, elle dit en tenant une racine : *Songeons à ces racines ſans nombre que l'amour-propre à jettées dans notre cœur ; ſi nous ceſſions de les arracher, elles ne ceſſeroient pas de s'étendre.*

Dans une autre circonſtance, où elle regardoit les ouvriers qui travailloient à un bâtiment qu'on faiſoit faire au couvent de Pontoiſe, elle dit à une de ſes compagnes : *Voyez avec quelle exactitude ces ouvriers obéiſſent à leur maître, parcequ'ils attendent de lui leur ſalaire. Pourquoi donc n'obéiſſons-nous pas de même à Dieu, de qui nous attendons notre nourriture ?*

L'ardent amour qu'elle avoit pour le Seigneur, lui donnoit une grande horreur pour le péché. *Si l'on connoiſſoit bien l'enormité du péché*, diſoit-elle, *on craindroit davantage tout ce qui peut y conduire.* Ses confeſſeurs admiroient la pureté de ſon ame. Saint François de Sales a déclaré que ſouvent il ne trouvoit pas de péché dans ſes confeſſions, & qu'un jour il fut obligé de lui apprendre à diſtinguer le péché véniel de la ſimple imperfection (*d*) « En la

(*d*) Les deux morceaux des écrits de S. François de Sales, qui confirment ce que nous diſons de la grande pureté de conſcience de la Bienheureuſe, nous ont paru mériter d'être mis ici en entier.

Le premier morceau eſt tiré d'une lettre du ſaint à la mere Marie Angélique Arnaud, abbeſſe de Port-Royal-des-Champs & réformatrice de l'abbaye de Maubuiſſon. Cette lettre eſt la ſoixante-ſixieme du quatrieme livre de l'ancienne édition, & la quatre cent trente-quatrieme de la nouvelle. Le morceau dont nous parlons ici, manque dans l'une & l'autre édition. Mais Dom Martene, Bénédictin, qui l'avoit lu dans l'original de la lettre qu'on lui avoit communiqué, l'a inſéré dans ſon *Second voyage littéraire*, imprimé à Paris en 1724, in-4°, p. 180 & 181.

Le ſaint évêque de Genève, après avoir parlé d'un livre de Dom Sans général des Feuillans, dans lequel il dit qu'on trouve « une grande & profonde doctrine ſpirituelle », ajoute : « Le bon pere a une opinion » fondée en ſa vertu & humilité, qu'on ne puiſſe pas paſſer un jour ſans péché véniel, » dont on ſe puiſſe accuſer en » confeſſion : mais l'expérience » en ceci m'a fait voir le contraire. Car j'ai vu pluſieurs » ames bien examinées ne dire » rien que je puiſſe remarquer » être péché ; & entr'autres, » l'heureuſe ſervante de Dieu » Mademoiſelle Acarie. Je ne » dis pas que peut-être il ne ſe » paſſât quelques coulpes véniel- » les : mais je dis qu'elle ne les » pouvoit remarquer en ſon » examen, ni moi reconnoître » en ſa confeſſion ; & que par- » tant, j'avois raiſon de lui faire » répéter l'accuſation de quel- » ques coulpes anciennes ».

Le ſecond morceau eſt tiré du dernier entretien que Saint François de Sales eut avec les religieuſes de la Viſitation de Lyon, la ſurveille de ſa mort. On le trouve auſſi dans les *Opuſcules* du ſaint, deuxieme vol. pag. 298. L'éditeur dit l'avoir pris dans la vie du ſaint évêque de Genève, par Auguſte de Sales ſon neveu, liv. X, pag. 568.

« Il leur donna pareillement... » des moyens pour diſcerner le » péché véniel d'avec l'imper- » fection. Et à ce propos il » leur dit ces paroles remar- » quables » ;

» confeſſant, dit Duval, on étoit étonné qu'il y eût » encore dans l'égliſe des perſonnes d'une vertu ſi » éminente, & l'on s'humilioit de ce qu'on étoit ſi » éloigné de cette perfection. Ses confeſſions, dit » le P. Coton, étoient les plus exactes & les plus » humbles que j'aie jamais entendues. On ne peut » exprimer, dit le P. Binet, juſqu'à quel point » elle inſiſtoit ſur l'accuſation des plus petites fau- » tes, & combien elle répandoit de larmes en les » accuſant » (19). Dans une confeſſion générale qu'elle fit peu de temps après ſon mariage, elle s'accuſa, comme d'un des grands péchés de ſa jeuneſſe, de s'être fait faire les ſourcils. Dans une autre circonſtance, elle dit qu'elle avoit ceſſé huit à neuf fois d'être unie au Seigneur pendant la journée. M. Duval fut un jour obligé de la raſſurer, parcequ'elle croyoit avoir péché en touchant par

---

« Il eſt très-bon de diſcerner » le péché véniel d'avec l'im- » perfection quand on ſait le » faire ; mais ſur deux cents il » n'y en a pas deux qui le ſa- » chent faire, & les plus ſaints » même y ſont empêchés. Je » vous dirai ce qui m'arriva » une fois en confeſſant la ſœur » Marie de l'Incarnation, qui » étoit alors dans le monde. » Après que je l'avois ouie deux » ou trois fois, elle s'accuſa à » moi de pluſieurs imperfections. » Je lui dis que je ne lui pou- » vois pas donner l'abſolution, » parcequ'il n'y avoit point de » péché en ce dont elle s'accu- » ſoit ; ce qui l'étonna gran- » dement, car elle n'avoit ja- » mais fait cette diſtinction du » péché d'avec l'imperfection. » Je lui dis qu'elle ajoutât un » péché qu'elle auroit commis » autrefois, comme vous autres » faites. Après, elle me remer- » cia d'une très-grande affec- » tion. Vous voyez donc bien » que cela eſt difficile, puiſque » cette ame, qui étoit ſi bien » éclairée, avoit demeuré ſi » long-temps en cette ignoran- » ce. Il ne ſe faut pas mettre » en peine de faire ce diſcer- » nement, quand on ne le fait » pas ; puiſque cette grande » ſervante de Dieu ne laiſſoit » pas d'être ſainte, encore » qu'elle ne le fût pas.

» Il leur montra donc que le » péché véniel dépend de notre » volonté ; & que là où elle » n'eſt pas, il n'y a point de » péché, mais peut-être de » l'imperfection ».

(19) Vie de Madame Acarie, par Duval & Hervé.

mégarde un calice. La faute qu'elle ſe reprochoit le plus, étoit *d'abuſer des graces de Dieu, en les tournant à ſon goût particulier, ſans faire aſſez d'attention à la fin pour laquelle elles lui étoient données.*

Elle veilloit continuellement ſur elle-même pour conſerver ſa pureté. Elle mettoit la plus grande circonſpection dans ſes rapports avec des perſonnes d'un ſexe différent : elle diſoit à ce ſujet, *qu'on ne devoit pas ſeulement ſe défier de ſa propre foibleſſe, & qu'on devoit encore épargner celle des autres.* Elle avoit preſque toujours les yeux baiſſés, ſurtout quand elle ſe trouvoit avec des hommes. Ses habits étoient modeſtes, & la couvroient tellement qu'on voyoit à peine ſes mains : quand ſon époux y eut conſenti, elle ne s'habilla plus qu'en étamine ou en ſerge.

Dans toutes les occaſions qui ſe préſentoient, la Bienheureuſe faiſoit paroître ſa piété à l'égard de Dieu, des myſteres du Chriſtianiſme, des ſaints, du culte divin & des miniſtres de l'égliſe.

Sa piété à l'égard de Dieu. — Elle ne tariſſoit jamais, quand elle parloit de cet objet ſi cher à ſon cœur. Elle s'en entretint avec une dame de ſes amies pendant une nuit entiere, ſans s'appercevoir qu'elle ne s'étoit pas couchée. Andrée Levoix paſſa pluſieurs nuits à entendre ſa maîtreſſe lui parler admirablement ſur le même ſujet, ſans ſonger à ſe mettre au lit.

Sa piété à l'égard des myſteres du Chriſtianiſme. — Elle s'étoit fait écrire la préface qu'on dit à la meſſe, le jour où l'égliſe célèbre le myſtere de la Sainte-Trinité : elle la liſoit ſouvent avec une profonde vénération ; & quand elle en étoit à ces mots, *qui ne ceſſent de chanter tous les jours, Saint, ſaint, ſaint*, elle entroit dans une eſpece d'enthouſiaſme.

Avant d'être religieuſe, elle forma le projet d'aller

à Notre-Dame-de-Lorette en Italie, pour y visiter la sainte case où l'on croit que le mystere de l'Incarnation s'est opéré (*e*) ; mais elle ne put faire ce pélerinage.

La vue d'une image de Jésus enfant suffisoit pour attendrir son cœur. *Un Dieu*, s'écrioit-elle, *un Dieu s'abaisser jusqu'à devenir enfant par amour pour nous ! Quand donc serons-nous petits à nos propres yeux, pour imiter la sainte enfance de notre Seigneur ?*

Elle disoit au sujet de l'agonie de Jésus-Christ : *Ce divin Sauveur ne rougit pas de découvrir à ses apôtres le besoin qu'il a d'être consolé ; & nous, nous avons honte d'exposer notre misere spirituelle à ceux que Dieu a chargés de nous conduire ?*

Elle aimoit à considérer notre Seigneur dans sa douloureuse flagellation. *Quand nous voyons*, disoit-elle, *le corps de Jésus couvert de playes & inondé de sang, voulons-nous encore épargner le nôtre ?* En faisant bâtir au couvent d'Amiens l'hermitage du Calvaire, elle voulut qu'on y montât par plusieurs degrés ; & son intention étoit que ces degrés représentassent l'escalier du prétoire, que le Sauveur monta pour être présenté au peuple après sa flagellation (*f*).

(*e*) Benoit XIV, dans son ouvrage sur la Canonisation des saints, Liv. IV, part. 2, ch. 10, dit que la sainte case qu'on révere à Lorette, est la chambre même où l'ange annonça à la Sainte Vierge le mystere de l'Incarnation ; qu'on ne doit pas être étonné qu'elle ne soit pas grande, parceque les femmes Juives habitoient une chambre séparée de celle de leurs époux ; qu'elle fut miraculeusement transportée à Lorette vers la fin du treizieme siècle ; que ce transport est prouvé par le suffrage d'un grand nombre d'auteurs célebres, par différents brefs des souverains Pontifes, & par une foule de miracles ; enfin que le saint-siege a permis d'en faire une fête particuliere dans les états du Pape, dans ceux de la république de Venise, & dans l'Espagne.

(V. aussi l'ouvrage de Benoit XIV sur les Fêtes de J. C. & de la Sainte Vierge, part. 2, ch. 16.)

(*f*) L'escalier dont nous ve-

Elle alloit ſouvent à la Sainte-Chapelle de Paris, pour adorer la partie de la vraie croix qu'on y conſervoit ; & tous les ans, elle y paſſoit en priere la nuit du jeudi au vendredi de la ſemaine ſainte. Quand elle étoit religieuſe, elle baiſoit fréquemment le crucifix qu'elle portoit.

Pour ſatisfaire ſa dévotion envers l'Euchariſtie, elle faiſoit dire la meſſe dans ſa chapelle domeſtique (20), quand elle étoit malade ; & communioit tous les jours, quand elle ſe portoit bien. Elle a dit à la ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac), qu'*elle recevoit tant de graces en communiant, qu'elle n'avoit pas beſoin de la foi pour être perſuadée de la préſence réelle de notre Seigneur dans la ſainte hoſtie.* Auſſi s'étonnoit-elle du peu de fruit que la plupart des Chrétiens tiroient de la communion : *Ils tiennent Jéſus-Chriſt captif*, diſoit-elle ; *ils ne lui laiſſent pas la liberté de faire du bien à leur ame.*

Sa piété à l'égard des ſaints. — Elle récitoit tous les jours le chapelet pour honorer la Sainte Vierge. Elle jeûnoit tous les ſamedis, & la veille des fêtes qui ſe célebrent en ſon honneur : le jour de ces mêmes fêtes, elle aſſiſtoit à l'office dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Elle aimoit à viſiter les

---

nons de parler, fut tranſporté de Jéruſalem à Rome, par les ordres de Sainte Hélene mere de l'empereur Conſtantin. Après avoir été ſucceſſivement placé en différents endroits de cette derniere ville, il a été mis, ſous le pontificat de Sixte V, dans l'égliſe de S. Jean-de-Latran, où il eſt encore aujourd'hui. Il a vingt-huit degrés : les traces du ſang de notre Seigneur qu'on y voyoit autrefois, ſont maintenant effacées ; & les fideles, à force de le monter, l'ont conſidérablement dégradé. Pour le préſerver d'une dégradation totale, Innocent XIII l'a fait couvrir de bois, auquel on a fait des ouvertures, pour qu'on puiſſe encore le voir & le baiſer.

(Voyez l'ouvrage de Benoit XIV ſur la Canoniſation des ſaints, Liv. IV, part. 2, ch. 26.)

(20) L'évêque de Paris lui en avoit accordé la permiſſion.

lieux conſacrés ſous l'invocation de la Reine des ſaints ; elle faiſoit à pied ces voyages de dévotion, à moins que le pélerinage ne fût trop éloigné.

Elle honoroit beaucoup les ſaints Anges, comme étant les miniſtres des deſſeins du Seigneur à notre égard ; S. Michel, comme étant le chef inviſible qui nous ſoutient dans les combats que nous livrent les puiſſances des ténebres ; S. Joſeph, comme ayant été le pere nourricier de notre Seigneur, & le gardien de ſa ſainte mere ; S. Paul, comme ayant été le docteur de nos peres par ſes prédications apoſtoliques, & étant encore le nôtre par ſes admirables épîtres ; le vieillard Siméon, & la prophéteſſe Anne, comme ayant attendu la rédemption d'Iſraël avec une foi ſi ferme & une eſpérance ſi perſévérante ; S. Alexis, comme ayant offert en ſa perſonne un parfait modele d'amour pour le mépris & pour la pauvreté.

Elle avoit un grand reſpect pour les reliques & les images des ſaints. Elle alloit ſouvent à S. Denys, afin d'honorer les précieux reſtes de l'apôtre de Paris ; & elle fit un voyage à Laon, pour voir un bras de S. Laurent qu'on y conſervoit. Elle baiſoit ſouvent les ſaintes images qui étoient en ſa poſſeſſion ; & quand elle en acquéroit une nouvelle, elle s'empreſſoit de rendre honneur à l'objet qui s'y trouvoit repréſenté.

Sa piété à l'égard du culte divin. -- Quand elle étoit dans le monde, elle contribuoit de tout ſon pouvoir à la décoration des temples & des autels. Elle ſe tenoit dans l'égliſe avec une modeſtie exemplaire, & ne s'y occupoit que de Dieu : les ſaintes cérémonies la faiſoient entrer dans un recueillement profond, & les cantiques de Sion répandoient la joie dans ſon ame. Quand elle étoit dans le cloître, elle ſe regardoit comme punie de Dieu, toutes les fois que la maladie l'empêchoit de prendre

part au culte divin : *Hélas !* diſoit-elle, *je ne mérite pas d'être avec mes ſœurs en ſociété de prieres.*

Elle aimoit à entendre la parole du Seigneur, ſans faire de diſtinction entre ceux qui la prêchoient : ſa maxime étoit, qu'*il falloit chercher Dieu, & non pas l'homme.* Elle préféroit néanmoins les diſcours où elle trouvoit plus d'onction : *Les ſentiments pieux*, diſoit-elle, *touchent davantage que les paroles brillantes ; & la ſimplicité évangélique fait plus de fruit que l'eloquence humaine.*

Sa piété à l'égard des miniſtres de l'égliſe. -- Elle avoit la plus grande vénération pour tous les actes qui émanoient du ſaint-ſiége, & ne prononçoit jamais le nom du ſouverain Pontife, ſans faire une inclination reſpectueuſe. Le cardinal de Sourdis étant venu la voir, elle ſe proſterna à ſes pieds pour lui témoigner ſon reſpect. Le cardinal de Gondy ayant refuſé une permiſſion que M. Duval lui avoit demandée de la part de cette ſainte femme, elle dit « qu'il falloit approuver le refus du » prélat, & ne plus penſer à la demande qu'on » lui avoit faite ». Dans une autre circonſtance, elle blâma la conduite d'une de ſes parentes, qui vouloit établir une congrégation de filles, & lui donner un inſtitut que les ſupérieurs déſaprouvoient. *Son projet*, dit-elle, *ne peut pas réuſſir, parcequ'il n'eſt pas appuyé ſur l'obéiſſance : cette vertu eſt la baſe de tous les projets qui ſont utiles à l'égliſe.*

D'après tout ce qu'on vient de voir, on doit penſer que la Bienheureuſe avoit un grand attrait pour l'oraiſon. Avant qu'elle fût parvenue à l'âge de vingt-deux ans, elle ne faiſoit guères que des prieres vocales, & elle ſe ſervoit d'un livre pour prier. Lorſqu'elle eut atteint l'âge que nous venons de marquer, Dieu l'attira vers lui d'une maniere plus forte qu'il ne l'avoit fait juſque-là. Elle devint alors preſqu'incapable de faire des prieres vocales,

&

& même des lectures : ſes fréquentes extaſes lui en ôtoient le pouvoir. Vers l'âge de quarante-cinq ans, elle recouvra un peu de facilité pour lire ; & elle faiſoit ordinairement uſage du livre intitulé *Le combat ſpirituel*, ou de l'ouvrage de Sainte Théreſe qui a pour titre, *Le chemin de la perfection.*

Quoiqu'elle fût habituellement dans un état d'oraiſon extraordinaire, elle ne ſe mettoit jamais à prier ſans ſe propoſer quelque conſidération particuliere ; & elle conſeilloit cette pratique aux autres. Elle diſoit à ce ſujet : *On doit d'abord appliquer les facultés de ſon ame à la méditation de quelqu'une des vérités de la religion, & enſuite former la réſolution de combattre ſes paſſions, & de travailler à acquérir les vertus de ſon état. Si l'ame eſt élevée à une oraiſon extraordinaire, cette élévation doit la porter à la pratique de l'évangile ; ſans quoi, elle ne ſeroit qu'illuſoire.* Elle diſoit encore : *Il y a des perſonnes qui ne penſent jamais à rentrer en elles-mêmes quand elles prient, & qui ne s'attachent qu'à avoir de grandes vues dans l'oraiſon. Ces perſonnes veulent bâtir leur maiſon en commençant par le toît.*

Elle ne regardoit pas comme néceſſaire à notre avancement ſpirituel, la conſolation que nous trouvons quelquefois à prier. *J'ai vu*, diſoit-elle, *des perſonnes d'une vertu éminente, qui n'éprouvoient que de la ſéchereſſe dans l'oraiſon. Quand on eſt fidele à combattre les diſtractions qu'on a dans cet état, on profite plus que ſi l'on avoit les plus ſublimes penſées. Il n'eſt pas toujours néceſſaire de combattre directement les diſtractions dont on eſt aſſailli : il ſuffit quelquefois de les mépriſer, & de s'abandonner doucement à la volonté divine, qui permet qu'on ſoit incapable d'aucune application.*

La Bienheureuſe diſoit auſſi, « que l'oraiſon » & la mortification devoient marcher d'un pas

» égal, & qu'on n'avançoit dans la premiere qu'à » proportion des progrès qu'on faiſoit dans la ſe- » conde » : c'eſt donc ici le lieu de parler de la maniere dont elle ſe mortifioit. Elle a toujours mené une vie très-auſtere. Sa nourriture étoit ſi frugale, que ſon appétit n'étoit jamais ſatisfait ; & elle avoit d'autant plus de mérite à ſe nourrir ainſi, que ſelon l'aveu qu'elle a fait à M. de Marillac (21), elle étoit ſans ceſſe obligée de combattre le penchant qui la portoit à la gourmandiſe. Lorſqu'elle mangeoit en compagnie, elle avoit l'art de ſoutenir la converſation ou de ſervir les convives, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'elle ne touchoit guère à ce qui ſe trouvoit devant elle. Quand ſes infirmités demandoient qu'elle ſe traitât avec un peu de ménagement, elle étoit ingénieuſe à trouver des prétextes pour refuſer la plus grande partie des ſoulagements qu'on lui offroit.

Quoiqu'elle pratiquât des mortifications de toute eſpece, on l'entendoit fréquemment ſe plaindre qu'elle n'étoit pas mortifiée, & qu'elle flattoit ſon corps au lieu de le réduire en ſervitude. *Je n'ai pas aſſez d'empire ſur moi*, diſoit-elle, *& mes paſſions ſont bien peu réprimées.*

Elle aimoit beaucoup Sainte Catherine de Gênes, à cauſe de l'attrait que cette ſainte avoit eu pour la mortification. Le même motif la portoit à aimer auſſi S. Guillaume de Malaval : elle baiſoit ſouvent ſon image, qu'elle arroſoit de ſes larmes. *Voyez*, diſoit-elle à ſes compagnes, *voyez les chaînes dont il s'étoit chargé, & les inſtruments de pénitence qu'il portoit ſur ſon corps. Tout cela me montre la haîne qu'il avoit pour lui-même, & m'avertit que je dois me haïr comme il ſe haïſſoit.*

Au commencement de l'année 1634, on ap-

(21) Dépoſ. extrajud.

prit en France, que le Pape Urbain VIII venoit de confirmer le décret qu'il avoit porté en 1625, lequel prescrivoit de nouvelles formalités qu'on observeroit à l'avenir dans les causes de béatification. Ce décret défendoit d'entamer aucun procès concernant les vertus & les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté, à moins qu'il ne se fût écoulé cinquante ans depuis leur mort. La poursuite de la cause qui concernoit la Bienheureuse, se trouvoit donc suspendue pour trente-quatre ans.

Le décret d'Urbain VIII défendoit aussi de rendre un culte public aux personnes qui n'étoient pas encore béatifiées (*g*). M. de Bellegarde entra donc,

---

(*g*) Le décret d'Urbain VIII ne défend pas de rendre un culte particulier aux personnes qui ne sont pas encore béatifiées. Pour le prouver, nous allons mettre sous les yeux du lecteur la réponse qu'à donnée le cardinal Bellarmin, à des observations qu'on avoit faites sur ce qu'il avoit écrit concernant cet objet. Sa réponse a eu l'approbation du souverain Pontife, & la pratique de la congrégation des rites y est conforme. On la trouve dans l'ouvrage de Benoit XIV sur la Canonisation des saints, liv. II, ch. 9.

» Je n'ai point amplifié ; j'ai » plutôt diminué les honneurs » qu'on peut rendre aux pieux » serviteurs de Dieu qui ne sont » pas encore béatifiés. J'ai dit » qu'on ne pouvoit pas les proclamer ouvertement comme » saints ; les invoquer publique » ment, les nommer dans les litanies & prieres solemnelles, » ériger des autels ou des églises » à leur mémoire, les peindre » avec la couronne de gloire, » placer leurs tableaux dans les » temples, célébrer leurs fêtes » avec la pompe des offices ecclésiastiques, & honorer publiquement leurs reliques. » Mais aussi j'ai dit, & je le » répete encore, que l'église » ne défend rien au-delà de ces » pratiques d'un véritable culte. » Je soutiens donc toujours que » les simples fideles peuvent en » particulier regarder comme » bienheureux ces serviteurs de » Dieu, c'est-à-dire, les estimer dignes des honneurs de » la canonisation, & en ce » sens, leur donner même le » titre de saints ; qu'on peut » être pénétré pour eux de la » vénération qu'inspire la sainteté ; qu'on peut dans ses » besoins les invoquer avec » confiance, & solliciter leur » intercession auprès de Dieu ; » qu'il est permis de célébrer » une espece de fête ou de ré-

en 1636, dans le couvent de Pontoiſe, pour faire ôter les tableaux & les autres vœux qu'on avoit ſuſpendus autour du tombeau de la ſœur Marie de l'Incarnation.

Dans la même année, les Eſpagnols étant entrés en Picardie, les Carmelites de Pontoiſe, qui redoutoient les ſuites de cette irruption, retirerent le corps de la Bienheureuſe du tombeau où il étoit, & l'enterrerent dans leur cimetiere. Il y reſta juſqu'au milieu de l'année ſuivante ; & alors, comme on craignoit que l'humidité de la terre ne nuisît à ſa conſervation, on le plaça dans le mauſolée qui étoit préparé pour le recevoir. La précipitation avec laquelle on fit ces déplacements, ne permit pas d'obſerver les formalités requiſes. M. de Bellegarde entra donc dans le couvent en 1642, pour réparer cette omiſſion & viſiter les précieux reſtes de la ſainte converſe. Il fit mettre dans des vaſes différents, les os, les chairs & ce qui reſtoit des vêtements : le tout fut enſuite remis dans le cercueil de plomb, qu'on referma & qu'on replaça dans le mauſolée. Les Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe rapportent, que des odeurs miraculeuſes ſe firent ſentir pendant cette opération.

Les années, en s'écoulant, n'affoibliſſoient pas la dévotion qu'on avoit à la Bienheureuſe. En 1639, la mere Jeanne de Jéſus (ſœur du chancelier Séguier) fit changer la chambre où étoit morte cette ſainte religieuſe, en un bel hermitage qui fut appellé de ſon nom, & orné de tableaux où les principaux traits de ſa vie étoient repréſentés ; & l'on y dépoſa ſon cœur. En 1656, le chancelier Séguier fut guéri, par l'interceſſion de la même ſainte,

---

» jouiſſance le jour de leur » mort ; enfin, qu'il eſt permis » de garder leurs images avec » dévotion, & de conſerver » leurs reliques avec décence, » mais hors des lieux ſacrés ».

d'une maladie qu'on regardoit comme incurable (22).

Cependant on faiſoit en France des tentatives pour obtenir du Pape qu'il abrégeât le délai preſcrit par Urbain VIII. L'aſſemblée du clergé écrivit, dans cette vue, à Innocent X en 1651, & à Alexandre VII en 1656 (23). Louis XIV & Anne d'Autriche, le duc & la ducheſſe de Savoye, & la reine de Pologne, fille du duc de Nevers qui devint duc de Mantoue, joignirent leurs ſollicitations à celles de l'égliſe Gallicane. Les deux Papes que nous venons de nommer, refuſerent la grace qu'on leur demandoit. On prit donc le parti d'attendre que le délai fût expiré; quoiqu'on preſſentît bien qu'alors cette affaire ne pourroit plus être ſuivie avec la même facilité, parce qu'elle n'auroit plus les mêmes protecteurs. Ce preſſentiment étoit fondé: car après l'expiration du délai, la cauſe de la Bienheureuſe ne fut pas repriſe à Rome; & pendant plus d'un ſiecle, on tenta inutilement de la faire reprendre.

Dieu réſervoit à nos jours le ſuccès de cette affaire, & vouloit qu'il fût principalement dû au zèle & au crédit de Madame Louiſe de France, qui s'étoit faite Carmelite à S. Denys. A la fin de l'année 1782, l'aſſemblée du clergé écrivit au Pape Pie VI, pour lui demander la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation. Louis XVI & Madame Louiſe lui écrivirent auſſi dans la même vue; & leur exemple fut ſuivi par l'évêque d'Amiens, les viſiteurs des Carmelites, les monaſteres d'Amiens & de Pontoiſe, le clergé ſéculier & les Urſulines de cette derniere ville, les religieuſes de l'abbaye de Longchamp

(22) Voyez les Annales déjà citées.

(23) Voyez la premiere de ces lettres, dans les Pieces juſtificatives; & la ſeconde, dans la Vie de Madame Acarie par Hervé, pag. 588. Nous n'avons pas cru devoir rapporter celle-ci, parcequ'elle eſt à-peu-près ſemblable à l'autre.

où la Bienheureuſe avoit été élevée, l'abbé de la Trappe, & la chambre des comptes de Paris, dont M. Avrillot & M. Acarie avoient été membres. M. Fontaine, prêtre de la Miſſion qui réſidoit à Rome, fut nommé poſtulateur de la cauſe.

Le 7 Janvier 1784, le Pape donna un décret qui autoriſoit la congrégation des rites à reprendre la cauſe de la ſœur Marie de l'Incarnation. On approuva d'abord la procédure que les commiſſaires apoſtoliques avoient faite dans le ſiecle précédent, pour informer ſur les vertus & les miracles qu'on attribuoit à cette religieuſe. On approuva enſuite le jugement que venoit de porter le vicaire-général de Rouen qui réſidoit à Pontoiſe; lequel jugement déclaroit qu'on n'avoit pas rendu à la défunte le culte défendu par Urbain VIII. Enfin, le ſouverain Pontife approuva tous les écrits de la même ſœur, après que la congrégation des rites les eut ſoigneuſement examinés, & n'y eut rien trouvé de répréhenſible: le décret qui contient cette approbation, eſt du 27 Septembre 1785 (*h*).

Lorſque ces formalités préliminaires eurent été remplies, la congrégation des rites examina cette queſtion: *La ſœur Marie de l'Incarnation a-t-elle pratiqué dans un dégré héroïque les vertus théologales, les vertus cardinales & les vertus de ſon état* (*i*)?

(*h*) La congrégation des rites examine avec la plus ſcrupuleuſe attention les écrits des perſonnes dont on demande la béatification; & la moindre erreur ſur le dogme ou la morale ſuffit pour faire abandonner leur cauſe. On ne ſe contente pas qu'elles aient en général ſoumis tous leurs écrits à la cenſure de l'égliſe; on exige encore qu'elles aient expreſſément retracté toutes les opinions erronées qu'elles auroient ſoutenues.

(V. l'ouvrage de Benoit XIV ſur la Canoniſation des ſaints, liv. II, ch. 25.)

(*i*) Quand l'égliſe déclare que quelques-uns de ſes enfants ſont au nombre des Bienheureux, elle a pour but, non-ſeulement de nous donner des interceſſeurs dans le ciel, mais encore de nous propoſer des modeles ſur la terre. Des ver-

Dans une ſéance générale tenue en préſence du Pape, le 27 Septembre 1788, elle porta un juge-

---

tus médiocres, qui pourroient nous faire admettre parmi les élus, ne pourront donc jamais nous faire obtenir les honneurs du culte public. Il ſuffit que les vertus de la perſonne dont on demande la béatification n'aient pas été portées juſqu'à l'héroïſme, pour que ſa cauſe ſoit abandonnée : & ſi l'égliſe a quelquefois placé des pénitents ſur ſes autels, elle ne l'a fait qu'après s'être aſſurée que leur pénitence avoit été héroïque. L'examen de la congrégation des rites porte ſur les vertus théologales, ſur les vertus cardinales, & ſur les vertus propres à l'état de la perſonne qu'on propoſe pour être béatifiée.

I. L'héroïſme de la foi ſe manifeſte, dans les martyrs, par leur courage à la confeſſer au milieu des plus cruelles tortures ; dans les hommes apoſtoliques, par leur zèle à l'annoncer & à la défendre, au mépris des plus grands dangers ; dans les ſaints des autres ordres, par l'obéiſſance qu'ils rendent aux paſteurs légitimes, par l'indignation qu'ils témoignent contre les corrupteurs de la vraie doctrine, par l'intérêt qu'ils prennent aux biens & aux maux de l'égliſe, & par la préférence qu'ils donnent à la ſcience du ſalut ſur les ſciences humaines.

L'héroïſme de l'eſpérance conſiſte à ne penſer qu'aux biens du ciel, & à tout ſacrifier pour s'en aſſurer la poſſeſſion ; à ſe défier entierement de ſoi-même, & à mettre toute ſa confiance dans la miſéricorde de Dieu, & dans les mérites de ſon fils ; à ſupporter avec patience, & même avec joie, les tribulations par leſquelles le Seigneur éprouve notre fidélité.

L'héroïſme de la charité envers Dieu fait qu'on ne s'occupe que de lui, & qu'on n'agit que pour lui plaire. On s'afflige de voir qu'il n'eſt pas aimé des hommes comme il devroit l'être, & on voudroit embrâſer les autres du feu ſacré dont on brûle ſoi-même : on entretient ce divin amour dans ſon cœur, par l'aſſiduité à la priere & la fréquentation des ſacrements.

L'héroïſme de la charité envers le prochain ſe manifeſte par la patience avec laquelle on ſupporte ſes défauts, l'indulgence qu'on a pour lui dans ſes torts, la compaſſion qu'on lui témoigne dans ſes malheurs & les ſecours qu'on lui donne dans ſon indigence.

II. Une prudence héroïque n'enviſage que la gloire de Dieu & l'intérêt du ſalut, prend les moyens les plus ſûrs pour arriver à cette double fin, & prévoit tous les obſtacles qu'elle trouvera dans la route.

Ue juſtice héroïque ne s'écarte jamais de l'amour & de l'obéiſſance qui ſont dûs à Dieu ; de l'honneur & de la ſoumiſſion qui ſont dûs aux puiſſances de la terre ; de l'attachement & du reſpect qui ſont dûs aux parents ; de l'indulgence

ment favorable ; & le ſouverain Pontife le confirma par un décret, qu'il publia le 15 Octobre ſuivant dans l'égliſe des Carmelites de Rome.

Il ne ſuffit pas de conſtater que la perſonne dont on demande la béatification, a pratiqué dans un degré héroïque les vertus théologales, les vertus cardinales & les vertus de ſon état : l'égliſe Romaine exige encore qu'on prouve, que le Seigneur a opéré des merveilles pour atteſter la ſainteté de cette même perſonne. Elle eſt en droit d'exiger ces preuves d'un genre ſurnaturel : Jéſus-Chriſt a dit que ſes diſciples feroient des miracles ſupérieurs aux ſiens même ; & l'hiſtoire eccléſiaſtique nous apprend que dans tous les ſiecles, Dieu a glorifié ſes élus par les merveilles de ſon bras. La congrégation des rites paſſa donc à l'examen des miracles qu'on diſoit avoir été opérés par l'interceſſion de la ſœur Marie de l'Incarnation. Dans une ſéance générale tenue en préſence du Pape, le 5 Avril 1791, elle porta un jugement favorable ; & le ſouverain Pontife le confirma par un décret, qu'il donna le 10 du même mois.

Le Pape voulut enſuite, que dans une ſéance

& de la bonté qui ſont dues aux inférieurs ; de l'équité & de la bienveillance qui ſont dues à tous les hommes.

Une force héroïque brave tous les dangers pour conſerver la pureté de la foi & des mœurs, pour ſoutenir l'honneur de la religion, & pour procurer le bien du prochain.

Une tempérance héroïque ſe renferme dans les bornes de la ſtricte néceſſité, par rapport à tout ce qui peut ſatisfaire les beſoins du corps. En ce genre, elle ne déſire rien avec ardeur, elle ne poſſede rien avec paſſion, elle ne regrette rien avec amertume. Elle garde même une parfaite modération dans la pratique de la vertu. La confiance en Dieu eſt ſans préſomption & ſans puſillanimité ; le zèle, ſans aigreur ; la douceur, ſans foibleſſe ; la fermeté, ſans rigueur ; la mortification, ſans excès ; &c.

III. L'héroïſme des vertus de l'état conſiſte à en remplir tous les devoirs avec fidélité, avec zèle, & même avec ſatisfaction ; ſans jamais ſe laiſſer vaincre par les difficultés qui ſe rencontrent dans la pratique.

générale qui ſe tiendroit devant lui, la congrégation des rites diſcutât cette derniere queſtion : *Après avoir reconnu que la ſœur Marie de l'Incarnation a pratiqué dans un dégré héroïque les vertus théologales, les vertus cardinales & les vertus de ſon état ; & qu'il s'eſt opéré trois miracles par ſon interceſſion ; peut-on procéder avec ſûreté à ſa béatification ?* Cela eut lieu le 16 Avril 1791, & la congrégation des rites porta d'une voix unanime un jugement favorable. Le ſouverain Pontife confirma ce jugement par un décret, qu'il donna le 24 du même mois, qui étoit le jour de Pâque.

Enfin, le 24 Mai de la même année, Pie VI donna le bref ſi longtemps attendu, par lequel il déclaroit que la ſœur Marie de l'Incarnation étoit au nombre des Bienheureux, & fixoit au 5 Juin ſuivant la cérémonie de ſa béatification (24).

Cette auguſte cérémonie ſe fit au Vatican, dans la baſilique de S. Pierre, le jour que le Pape avoit marqué ; c'étoit le dimanche dans l'octave de l'Aſcenſion.

Au-deſſus du portique, étoit placé un très-grand étendard, enrichi d'une bordure enluminée en or, & repréſentant la Bienheureuſe dans la gloire. On y liſoit l'inſcription ſuivante :

Beatæ Mariæ,
In ſæculo Barbaræ Acarie,
Pietate in Deum,
Charitate in proximum,
Religionis tuendæ ſtudio,
Fortitudine in adverſis,
Commendatiſſimæ ;
Carmelitarum excalceatarum
In Galliis parenti ;

---

(24) V. ce bref dans les Pièces juſtificatives.

Virginibus, nuptis, matribus, viduis,
Monialibus,
Exemplo;
PIUS SEXTUS *Pontifex maximus*
Solemnes Beatorum honores decernit,
Nonis Junii
M. DCC. XCI.

En voici la traduction :

La Bienheureuſe Marie,
Appellée dans le monde Barbe Acarie,
Singulierement recommandable
Par ſa piété envers Dieu,
Sa charité pour le prochain,
Son zèle à ſoutenir la religion,
Son courage dans l'adverſité;
Mere en France
Des Carmelites déchauſſées;
Modele
Des vierges, des épouſes, des meres, des veuves,
Des religieuſes;
Reçoit du ſouverain Pontife PIE VI
Les honneurs ſolemnels des Bienheureux,
Le 5 Juin
M. DCC. XCI.

Le portique étoit tendu de damas cramoiſi, bordé de galons & de franges d'or; & de diſtance en diſtance, on avoit mis ſur ce damas des tapiſſeries précieuſes, faites d'après les deſſins de Raphaël. Au-deſſus de la principale porte de la baſilique, on voyoit un tableau où la Bienheureuſe étoit repréſentée implorant la protection du parlement, à l'occaſion des dangers que couroit ſon époux exilé; & au bas de ce tableau, on liſoit l'inſcription ſuivante :

Pro viro ſuo exilium paſſo
Beata Maria
Supplices libellos judicibus offert.

En voici la traduction :

La Bienheureuſe Marie
Préſente une requête aux juges
En faveur de ſon époux exilé.

Au-deſſus de la porte latérale à droite, on liſoit l'inſcription ſuivante :

Gloriam ſapientes poſſidebunt ;
Stultorum exaltatio ignominia (25).

En voici la traduction :

La gloire ſera le partage des ſages ;
L'ignominie ſera le triomphe des inſenſés.

Au-deſſus de la porte latérale à gauche, on liſoit l'inſcription ſuivante :

Expectatio juſtorum lætitia ;
Spes autem impiorum peribit (26).

En voici la traduction :

L'attente des juſtes ſera ſuivie du bonheur ;
Mais l'eſpérance des impies ſera confondue.

L'intérieur de la baſilique offroit une décoration neuve & analogue à la ſolemnité. Il étoit entierement tendu de damas cramoiſi, qu'ornoient des dentelles & des franges d'or. On avoit mis de diſtance en diſtance des écuſſons qui portoient les armes du Pape & celles de l'ordre du Mont-Carmel ; & on avoit placé quatre grands médaillons aux endroits les plus apparents.

---

(25) Proverb. 3, 35. (26) *Ibid.* 10, 28.

Le premier médaillon repréſentoit la guériſon d'Anne le Signe ; & on liſoit au bas cette inſcription :

Anna le Signe,
Octo annorum puella,
Surda à nativitate, proindeque muta,
Aviâ Beatæ Mariæ opem invocante,
Temporis momento audit & loquitur.

En voici la traduction :

Anne le Signe,
Jeune fille de huit ans,
Sourde de naiſſance, & par conſéquent muette,
Acquiert en un inſtant l'ouie & la parole,
Tandis que ſa grand-mere invoque la Bienh. Marie.

Le ſecond médaillon repréſentoit la guériſon d'Hilaire Beauvin ; & on liſoit au bas cette inſcription :

Hilarius Beauvin,
E ſepulcro Beatæ Mariæ rediens,
Cui votum nuncupaverat,
Ab ulcere maligno & profundo
Annorum viginti
Statim convaleſcit.

En voici la traduction :

Hilaire Beauvin,
Revenu du tombeau de la Bienheureuſe Marie,
Où il avoit fait vœu d'aller,
Eſt guéri ſur-le-champ
D'un ulcere dangereux
Qui le rongeoit depuis vingt ans.

Le troiſieme médaillon repréſentoit la guériſon de Jeanne Bertrand ; & on liſoit au bas cette inſcription :

Joanna Bertrand,
Mulier ſexagenaria,
Ulceribus prope dextrum genu,
Impotentiâ ad motum,
Incurvatione ſpinæ dorſi,
Ob malignam affectionem rheumaticam,
Per ſexennium afflicta,
Implorato Beatæ Mariæ præſidio,
Sanitati extemplò reſtituitur.

En voici la traduction :

Jeanne Bertrand,
Femme âgée de ſoixante ans,
Affligée depuis ſix années
D'un rhumatiſme conſidérable,
Qui lui cauſoit des ulceres au genou droit,
La rendoit impotente,
Courboit l'épine de ſon dos,
Eſt guérie tout-à-coup,
Après avoir invoqué la Bienheureuſe Marie.

Le quatrieme médaillon repréſentoit la mort de la Bienheureuſe ; & on liſoit au bas cette inſcription :

Beata Maria,
Deſiderio exæſtuans
Magis patiendi pro Chriſto,
Inter monialium lacrymas
Cœlo recipitur.

En voici la traduction :

La Bienheureuſe Marie,
Brûlant du déſir
De ſouffrir davantage pour Jéſus-Chriſt,
Eſt enlevée au ciel
En préſence des religieuſes éplorées.

Au-deſſus de la chaire de S. Pierre, devant laquelle étoit l'autel ou la meſſe devoit être célébrée, on avoit mis un tableau qui repréſentoit la Bienheureuſe dans la gloire.. Dans les niches du ſecond ordre d'architecture, on avoit placé les ſtatues des quatre vertus cardinales. La baſilique étoit éclairée par un grand nombre de lumieres, qui étoient diſtribuées avec art ſur des luſtres, des girandoles & des candelabres. Au-deſſus des niches du premier ordre d'architecture, on avoit conſtruit deux tribunes grillées pour les ſpectateurs d'un rang diſtingué; & ſous l'arcade du côté de l'épître, on avoit fait un balcon grillé pour les Dames Adelaïde & Victoire, tantes de Louis XVI, qui ſe trouvoient alors à Rome.

A neuf heures du matin, on ſortit en bel ordre de la ſacriſtie de la baſilique, pour ſe rendre à l'endroit où devoit ſe faire la cérémonie. Un clergé nombreux ouvroit la marche, & précédoit la congrégation des rites: venoit enſuite avec ſon cortége, M. Boni archevêque de Nazianze, qui devoit officier pontificalement.

Lorſque tout le monde fut placé, on lut le bref de béatification. Après cette lecture, le prélat officiant entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en grande muſique, & pendant lequel on fit en divers endroits de la ville pluſieurs décharges d'artillerie. A la ſuite du cantique d'action de graces, le même prélat commença la meſſe ſolemnelle; & au *Gloria in excelſis*, on découvrit le tableau qui repréſentoit la Bienheureuſe. On fit alors de nouvelles décharges d'artillerie; & l'on ſonna les cloches dans les égliſes de la nation Françoiſe, & dans celles de l'ordre du Mont-Carmel.

A trois heures après midi, on chanta les vêpres avec la même ſolemnité; & les Dames de France y aſſiſterent. Après les vêpres, le Pape, accompa-

gné d'un grand nombre de cardinaux, vint rendre ſes hommages à celle qu'il avoit béatifiée, & pria longtemps devant le tableau qui la repréſentoit. Quand il eut achevé ſa priere, le poſtulateur de la cauſe (c'étoit alors M. de Chatenoy) lui préſenta la vie de la Bienheureuſe, avec une eſtampe qui repréſentoit la glorification de cette ſainte femme (27); & enſuite, il diſtribua des exemplaires de ces deux objets à toutes les perſonnes diſtinguées qui ſe trouvoient préſentes.

Le ſoir M. le cardinal de Bernis, ambaſſadeur de France, fit faire des illuminations dans toutes les égliſes de la nation Françoiſe; & tous les couvents de la ville furent auſſi illuminés (28).

Le bref de Pie VI permettoit que dans l'année qui ſuivroit la ſolemnité qu'on auroit célébrée à Rome pour la béatification, on célébrât la même ſolemnité dans les égliſes de l'ordre du Mont-Carmel (*k*). Les couvents de cet ordre qui ſont ſitués dans les pays étrangers, auront ſans doute uſé de la permiſſion que le Pape accordoit : mais ceux de France ont été privés du même avantage,

---

(27) Cette eſtampe a ſervi de modele pour le grand ſujet de celle qui ſe trouve à la tête de cet ouvrage.

(28) Les détails qu'on vient de lire, ſont tirés de la *Relation des cérémonies obſervées à la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation*, qui a été imprimée in-4°. en 1791, à Rome chez Cracas.

(*k*) Un bref de béatification n'eſt qu'un jugement proviſoire qui permet de rendre quelques honneurs à une perſonne morte en odeur de ſainteté; un bref de canoniſation eſt un jugement définitif qui ordonne de lui rendre tous les honneurs qu'on doit aux ſaints. Le premier bref attribue à celui qui en eſt l'objet la qualification de Bienheureux; le ſecond lui attribue celle de Saint. Le premier bref ne regarde qu'une portion de l'égliſe; le ſecond regarde l'égliſe entiere.

Pour canoniſer une perſonne qui a été béatifiée, le ſaint-ſiége exige que Dieu ait opéré deux miracles, pour montrer qu'il approuve le culte qui a été décerné à cette perſonne par le bref de béatification.

à cauſe de la ſituation fâcheuſe où l'état religieux ſe trouvoit dans cette contrée.

Les Carmelites de Pontoiſe conſervent encore pluſieurs objets qui ont été à l'uſage de la Bienheureuſe ; mais elles n'ont pas pu conſerver également ſon corps (29).

Quand elles ſe virent obligées de quitter leur monaſtere en 1792, elles confierent ce précieux dépôt à M. de Monthiers, ancien lieutenant-général de Pontoiſe, qui étoit ami du couvent, & dont la ſœur avoit épouſé un arriere-neveu d'André Duval ; & le 23 Septembre, il le tranſporta dans la chapelle de ſon château de Nucourt, près de Magny, dans le Vexin François.

Le tranſport d'un objet ſi connu & ſi reſpecté à Pontoiſe ne pouvoit y demeurer toujours ignoré. Le directoire du diſtrict de cette ville en ayant eu connoiſſance, ordonna que le corps de la ſœur Marie de l'Incarnation ſeroit enterré dans le cimetiere de la paroiſſe de Nucourt, & nomma un commiſſaire pour préſider à cette opération. L'ordre fut exécuté, le 21 Novembre 1793, en préſence du commiſſaire qui avoit été nommé, & d'un détachement de l'armée révolutionaire dont il ſe fit accompagner. On enterra donc le corps de la Bienheureuſe dans une foſſe qu'on fit à cet effet ; & après avoir brûlé tous les papiers qui en prouvoient l'authenticité, on reporta à Pontoiſe le cercueil de plomb qui le contenoit, avec les choſes plus ou moins précieuſes qui ſe trouvoient auſſi dans le même cercueil (30).

---

(29) A l'époque de la béatification, ces religieuſes envoyerent à Rome, par ordre de la congrégation des rites, quelques portions du corps & des vêtements de cette ſainte femme.

(30) Cela eſt tiré du procès-verbal qui fut fait à Nucourt par le commiſſaire du directoire du diſtrict de Pontoiſe, & le commandant du détachement de l'armée révolutionai-

Les

Les circonſtances étant devenues plus favorables, le ſaint corps fut retiré le 19 Mai 1797, de la foſſe où il avoit été enterré trois ans & demi auparavant. Quand on l'exhuma, on prit toutes les précautions qu'on pouvoit prendre alors, afin de conſtater qu'il étoit vraiment celui qu'on avoit enlevé de la chapelle du château de Nucourt pour l'inhumer dans le cimetiere de cette paroiſſe : enſuite on le dépoſa dans un lieu plus convenable (31). Puiſſions-nous le voir un jour placé ſur nos autels !

---

re, en préſence des officiers municipaux du lieu, & qui fut conſigné dans les regiſtres de la municipalité. Nous avons entre les mains un extrait de ces regiſtres, qui contient le procès-verbal dont nous venons de parler, & qui eſt duement légaliſé par l'agent municipal de la commune de Nucourt.

(31) Cela eſt tiré du procès-verbal dreſſé par la perſonne qui a préſidé à cette nouvelle translation, en vertu de pouvoirs légitimes, & en préſence de témoins dignes de foi, dont pluſieurs avoient vu mettre les reliques de la Bienheureuſe dans le cimetiere de Nucourt, & dont un avoit fait la foſſe deſtinée à les contenir. Nous avons entre les mains une copie de ce procès-verbal duément légaliſée.

APPENDICE,

CONTENANT

DES ÉCRITS ET DES MAXIMES

DE LA BIENHEUREUSE SŒUR

MARIE DE L'INCARNATION.

Les écrits des ſaints, & leurs paroles même, ont toujours été regardés comme bien précieux. Tout y reſpire l'eſprit de foi & l'amour de Dieu qui les animoient. D'ailleurs, l'expérience que la fidélité à la grace leur fait acquérir dans les choſes divines, & les lumieres ſurnaturelles que le Seigneur leur donne quelquefois pour le bien des autres, ajoutent un nouveau prix à ce qui, en ce genre, ſort de leur bouche & de leur plume. Le lecteur aura vu, ſans doute, avec ſatisfaction ce que nous avons cité de la Bienheureuſe dans le cours de ſa Vie. Il verra donc ici avec la même ſatisfaction, ce que nous avons pu recueillir des écrits & des maximes de cette ſainte femme. En commençant cet ouvrage, nous avions deſſein de demander à Rome une copie des écrits de la Bienheureuſe, qui y furent envoyés, lorſqu'on reprit la cauſe de ſa béatification (*a*). Mais l'éloignement

(*a*) Le décret de la congrégation des rites, qui déclare qu'il n'y a rien de répréhenſible dans les écrits de la Bienheureuſe ou touchant la Bienheureuſe, eſt du 24 Septembre 1785. Ce décret indique par leur titre chacun de ces écrits. Nous en avons ſous les yeux un exemplaire, qui appartient aux Carmelites du premier couvent de Paris. En le prenant pour guide, nous allons marquer ceux de ces écrits qui ſont

où nous étions de la capitale du monde Catholique, & nos continuelles occupations, nous ayant mis dans le cas de différer cette demande, il nous a été impoſſible de la faire depuis les grands événements qui ſont arrivés en Italie. Nous ne pourrons donc mettre ici, des écrits & des maximes de la Bienheureuſe, que ce que nous en ont laiſſé ſes premiers hiſtoriens, & ce qu'on en trouve dans dix feuilles volantes qui ſont écrites de ſa main, & qui, ſans aucune négligence coupable, ont échappé aux recherches des commiſſaires Apoſtoliques. Six de ces feuilles contiennent autant de lettres de cette ſainte femme; deux autres ſont une partie d'un *Exercice pour la communion*, qu'elle avoit compoſé pour ſa fille aînée, lorſque celle-ci ſe donna à Dieu d'une maniere plus particuliere; les deux dernieres renferment quelques aſpirations en forme de prieres, qu'elle avoit faites pour ſon uſage. Ces manuſcrits précieux appartiennent aux Carmelites d'Orléans; excepté deux, qui ſe trouvent entre les mains des Carmelites du premier couvent de Paris, & qui ſont des lettres de la Bienheureuſe à M. de Fonteines-Marans.

---

certainement ſortis de la plume de la Bienheureuſe, & les endroits d'où ils furent envoyés à Rome. De Paris, 1°. dix-huit lettres autographes, adreſſées à diverſes perſonnes; 2°. un petit volume in-16, qui a pour titre *Les vrais exercices de la B. ſœur Marie de l'Incarnation*, compoſés par elle-même, troiſieme édition, à Paris, chez Denis Moreau, 1624. (Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver ce petit ouvrage.) D'Amiens, un fragment de lettre qu'elle écrivit à une Carmelite. De Pontoiſe, 1°. ſix lettres autographes, adreſſées à diverſes perſonnes; 2°. la copie de quatre autres lettres écrites à M. de Bérulle.

ÉCRITS
DE LA BIENHEUREUSE.

Ces écrits conſiſtent en quelques petits *Traités de dévotion*, que la Bienheureuſe fit pour des perſonnes qui la conſultoient ſur leur conſcience ; & en des *Lettres* qu'elle écrivit à divers amis.

TRAITÉS DE DÉVOTION
DE LA BIENHEUREUSE.

I.

Le premier traité eſt cet *Exercice pour la communion*, dont nous venons de parler, & que nous avons dit n'exiſter qu'en partie dans deux des feuilles volantes écrites de ſa main. Pour ſuppléer à ce qui manque de cet exercice, nous ajouterons ce qu'on en trouve dans Duval (1) & dans Hervé (2).

« Premièrement, ma fille, devant la communion vous prierez en cette maniere : O mon Dieu & mon tout, voici que je veux être un inſtrument de votre majeſté. Je reconnois que tout ce que je pourrai faire juſqu'à la mort, n'eſt rien : c'eſt pourquoi, je vous ſupplie de tout mon cœur de vous glorifier en moi, ſelon que vous trouverez plus expédient, & en la maniere que vous rechercherez ».

» Ici, ma fille, vous attendrez l'inſpiration de ce ſouverain Seigneur, le regardant quelquefois, ou l'écoutant vous inviter à le regarder, & puis vous direz : Hélas ! mon bien-aimé, ſi vous voulez que

(1) Liv. II, ch. 3.

(2) Liv. II, ch. 3.

je vous regarde, regardez-moi premierement par votre eſprit ; attirez le mien, qui eſt ſi indigne de votre préſence que je ne vous l'oſe préſenter. C'eſt pourquoi, je me tiens ici avec une profonde révérence & une très-grande reconnoiſſance de mon néant. Je ne ſuis rien, je ne puis rien, je ne ſais rien : je vous ſupplie de ne me point laiſſer ici ſeule ignorante, & méconnoiſſante de tant de graces qu'il vous a plû me communiquer. Je m'offre à vous & me réſigne pour être, par votre amour, totalement privée de toutes conſolations ſenſibles, qui ne ſont néceſſaires à mon ſalut, & ſupporter volontairement toutes ſortes d'adverſités, maladies, confuſions, peines, tribulations, preſſures de cœur, & généralement tout ce qu'il vous plaira m'envoyer en temps & en éternité. Néanmoins, mon Dieu, je ſuis toute à vous. C'eſt pourquoi je prendrai la hardieſſe de vous demander, non ſeulement vos dons & vos graces, mais auſſi vous-même ; & ſpécialement la réception de votre précieux corps & ſang, lequel je déſire recevoir pour être plus parfaitement unie à vous. Hélas ! mon Dieu & mon Seigneur, comment eſt-ce que mes péchés m'en rendent indigne, vous le connoiſſez mieux que moi ».

» Après avoir fait une récollection de vos fautes & imperfections, vous direz : Voici, mon Dieu, que je prends tous mes péchés, négligences, ingratitudes, & autres déſordres qui ſont en moi innumérables, & les mets devant vos très-honorées playes, pour être perdues & anéanties. Je les jette, mon bien-aimé, dedans le feu admirable de votre amour, afin qu'il vous plaiſe les conſommer & anéantir : je les plonge dans l'abyme infini de vos miſéricordes, à ce qu'il vous plaiſe les ſubmerger, & qu'elles ne ſoient jamais plus vues ».

» ..... Donnez-moi ſobriété & tempérance,

chaſteté de corps & de cœur, & amour envers vous auſſi grand que toutes les créatures vous ſauroient porter ».

» Le déſir que j'ai de vous remercier des bénéfices de création, rédemption, glorification, vocation & inſtitution du très-ſaint ſacrement, que j'ai reçus de vous, m'excite à la réception de ce ſacrement; vû que nous n'avons rien à vous donner pour tant de biens, que vous-même ».

» La charité & compaſſion de mon prochain m'excite auſſi à vous remercier; vû que pour le ſalut des vivants, & repos des trépaſſés, il n'y a rien qui ſoit plus efficace que l'effuſion du ſang de J. C. pour la rémiſſion des péchés ».

» Et pour ce, mon Dieu, j'ai intention de prier pour la ſainte égliſe, & l'aider par l'offrande & réception du très-ſaint ſacrement; pour notre ſaint pere, cardinaux, évêques & prélats, & généralement pour tous les degrés de l'égliſe; pour notre roi, princes, magiſtrats, vierges, veuves, confeſſeurs, pélerins, captifs, affligés; auſſi pour les payens, hérétiques & ſchiſmatiques, à ce qu'il vous plaiſe les convertir à vous; & ſpécialement pour ceux à qui j'ai obligation; & ſingulièrement pour moi, vous demandant telles ou telles choſes ».

» Davantage, les louanges que je vous dois & à votre ſainte mere m'excitent à vous recevoir; vû que nous ne tenons moyen plus propre pour vous louanger comme vous le méritez, que l'offrande que nous faiſons à Dieu le pere de ſon fils en ce ſacrement ».

» L'amour & charité grande que vous me portez m'excite auſſi à me préſenter à vous; d'autant que c'eſt en ce ſacrement que vous m'avez clairement montré votre amour, & m'avez appris très-ſuffiſamment à vous rendre amour réciproque ».

» Hélas! mon Dieu, quand ſera-ce que cette

union d'amour ſera telle que je ne puiſſe plus porter votre abſence ? Mon Seigneur & mon Dieu, venez dans moi, entrez dans mon cœur ».

» L'intention & déſir d'accroître l'amour de J. C. en moi m'excite à ce ſacrement, lequel contient en ſoi la ſource des graces & dons du S. Eſprit ».

» La mienne volonté eſt que je ſois transformée en tous les cœurs & affections des ſaints perſonnages, pour vous dignement louer & remercier. Je vous rends graces infinies, ô mon très-aimé Jéſus, pour cette charité exceſſive laquelle vous m'avez manifeſtée, quand pour moi êtes deſcendu du ciel en terre, & avez daigné pour moi repoſer en la crêche, endurer pauvreté & diſette, & être travaillé d'une infinité de douleurs ; & encore, outre vos angoiſſes, être arroſé de ſueur de ſang, ignominieuſement appréhendé, indignement lié, injuſtement condamné, revêtu d'une robe blanche comme fol, cruellement déchiqueté de fouets, couronné d'épines, attaché en croix, & inhumainement abreuvé de fiel & de vinaigre. C'eſt pour moi miſérable que vous avez été étendu en la ſainte croix, pour moi que vous avez répandu votre très-précieux ſang, pour moi que vous avez enduré une mort ſi ignominieuſe ».

» Hélas ! mon doux Jéſus, mon unique ſalut, ma ſeule eſpérance, donnez-moi grace pour que je vous puiſſe aimer d'un très-fervent amour, & que continuellement je compatiſſe intérieurement à vous par un reſſentiment de tout ce que vous avez enduré pour moi très-abominable péchereſſe. Je reconnois, mon Dieu, que je ſuis la plus infirme & miſérable de toutes les créatures, & me reconnois indigne que la terre me ſoutienne. Voici que, pour votre amour, je m'aſſujettis à toutes les créatures, & conſtitue ſervante de toutes ».

» Mon Dieu, délivrez-moi des tentations qui

m'éloignent de vous, afin que je ſois inſéparablement unie à J. C. mon Sauveur & Rédempteur, lequel a tant enduré pour moi. Hélas ! mon Seigneur & mon Dieu, combien grandes ont été les douleurs que vous avez ſupportées à mon occaſion » !

» Et pour le temps que vous ſerez à la ſainte table pour communier, il ſera bon de former cette priere en votre cœur : Voici, ô Pere éternel, comme mon ame fait mémoire de la mort de votre fils unique. Je vous offre cette hoſtie, laquelle il vous a lui-même offerte pour mon ſalut & celui de tout le monde. Cette piété & cette charité qui a attiré ici votre fils, & l'a fait peſer en la balance de ſa croix les péchés de tout le monde, cette même charité, ô mon Dieu, qu'elle vous contraigne à me faire miſéricorde & à avoir pitié de moi, qui ſuis ſi miſérable ».

» Et après vous vous adreſſerez à la bienheureuſe Vierge, en diſant : O glorieuſe vierge Marie, mere de mon Sauveur & Rédempteur, ayez compaſſion de moi pauvre & miſérable pécheresſe ; ô très-excellent lys de la très-ſainte Trinité, priez pour moi, afin que, par votre moyen, j'embraſſe d'un parfait amour votre fils, mon Sauveur J. C., & que je ſois faite une ame ſelon ſon cœur. O bienheureux eſprits angéliques, je vous ſupplie de m'aider : priez pour moi, tous les ſaints & ſaintes qui jouiſſez de mon Dieu, afin que, par votre moyen, je complaiſe en tout à mon Seigneur & mon Dieu, le louant & glorifiant ici bas en terre, comme vous faites au ciel ».

» O mon Dieu, convertiſſez les miſérables pécheurs, réduiſez à la vérité les hérétiques & les ſchiſmatiques, illuminez les infideles qui vous ignorent ; afin qu'étant tous aſſemblés en une égliſe, ils vous louent & glorifient. Aſſiſtez & favoriſez tous ceux qui ſe ſont recommandés à mes pauvres

prieres, ou qui désirent s'y recommander. Je vous supplie d'accomplir votre sainte volonté en mon prochain, & en tous ceux pour qui je suis particulierement obligée de prier; en leur élargissant en ce monde une plénitude de vos graces, au moyen desquelles ils se puissent conserver en intégrité & pureté. Donnez, je vous supplie, à tous les vivants pardon de toutes leurs offenses, & grace de se pouvoir amender ».

» Je vous supplie pour les pauvres ames des trépassés, à ce qu'il vous plaise leur donner repos & jouissance. Je vous offre pour iceux votre très-saint & très-précieux sang, sachant que toutes mes prieres sont de soi inutiles : mais, mon Dieu, je les unis avec les vôtres, & les applique pour satisfaction de leurs dettes. Je vous offre les mérites de votre sainte humanité, & tout ce que vous avez voulu endurer & faire pour notre salut ».

O très-sainte & admirable Trinité, enseignez-moi de faire votre sainte volonté ; dressez-moi à l'accomplissement d'icelle & m'y aidez : car j'ai mis toute mon espérance en vous »,

» Et après la communion, vous direz : Je rends, ô mon Dieu, une infinité de bénédictions à votre toute-puissante & bénigne sapience. Mais, parceque je me reconnois insuffisante & incapable pour vous louer & glorifier comme vous en êtes trés-digne, je vous supplie, ô mon Dieu, que vous-même étant en moi, opériez ces louanges & bénédictions en une maniere très-parfaite : d'autant que si j'avois en moi l'amour de toutes les créatures, je les convertirois toutes à vous, mon Dieu, mon Seigneur & mon principe ; & que c'est mon plaisir & ma délectation de vous aimer de tout mon cœur & de toutes les puissances de mon ame. Vous êtes un abyme de douceur souverainement désirable ; vous êtes ma lumiere, & l'unique joie de mon ame,

Que je vous embraſſe, vous qui êtes un torrent de plaiſirs ineſtimables & une mer de joie ineffable, pour me repoſer & délecter infiniment en vous qui êtes mon ſouverain bien. Vous êtes, mon Seigneur & mon Dieu, toute ma ſuffiſance & ma capacité. C'eſt pourquoi, je ne déſire poſſéder autre choſe que vous, qui êtes le bien, le repos & la conſolation de mon ame. O mon Dieu, tirez-moi à vous pour me brûler de ce feu très-ardent de votre amour, dans lequel je ſois toute conſumée & anéantie ».

» Je vous ſupplie, ô mon Seigneur & mon Dieu, de regarder avec votre œil de miſéricorde ma déſolation, la grande diſette que j'ai de vos graces, le grand aveuglement où je ſuis. Ouvrez, mon bien-aimé Jéſus, les portes de votre amour, à cette fin que je déſire en jouïr pour vous complaire. Plongez-moi, doux Jéſus, dans l'abyme de votre divinité, & m'abſorbez en icelle ; faites-moi un même eſprit avec vous, afin que vous puiſſiez prendre votre plaiſir en moi, & que je puiſſe demeurer éternellement en vous. Ainſi ſoit-il ».

» O plus qu'admirable puiſſance, ſapience & bonté de mon Seigneur & mon Dieu, quand ſera-ce que vous me transformerez toute en vous ? Car il vous eſt encore plus facile de m'abſorber, qu'il ne l'eſt à la mer d'abſorber une goutte d'eau. O mon Seigneur, mon Dieu & mon tout, la mienne volonté eſt que je puiſſe de chaque créature faire une ame, & de chaque ame, & ſpécialement de la mienne, vous bâtir un royaume des cieux, dans lequel vous puiſſiez avoir joie & paix en échange de toutes les douleurs & triſteſſes que vous avez endurées pour moi. Ouvrez-moi, je vous ſupplie, les grandes richeſſes de votre divinité plus qu'admirable, & m'y cachez en ſorte que je ne puiſſe jamais être trouvée d'aucune créature. Ainſi ſoit-il ».

II.

Le ſecond traité de dévotion renferme dans les deux dernieres feuilles volantes écrites de la main de la Bienheureuſe, quelques aſpirations en forme de prieres, qu'elle avoit faites pour ſon uſage.

« O pauvres ames dévoyées du chemin du ſalut, qui vous remettra en la bonne voie ? Et ces ames qui ſouffrent tant de peines, qui leur donnera repos ? Ah ! que de pécheurs ſéparés de mon Dieu ! qui les aidera pour les remettre en ſa grace ? Hélas ! pauvres ames, que de maux vous ont ſaiſies » !

» O pauvre égliſe, chere épouſe de mon bien-aimé, que de perſécuteurs te perſécutent ! que le nombre eſt grand de ceux qui t'affligent ! qui te donnera ſecours en ſi grandes oppreſſions » ?

» Oh ! que de perſonnes corrompues en leurs mœurs & en leur façon de vivre ! Ces eſprits créés pour le paradis par la puiſſance de mon Dieu, à quoi s'occupent-ils ? Qui les inſpirera & pouſſera à bien faire ? D'où vient qu'ils ſont agités de tant de tentations ? Qui les purgera & ſanctifiera de toutes leurs fautes » ?

» O Seigneur très-amoureux, vous voyez la néceſſité & miſere de tout le monde. Que de néceſſités & de néceſſiteux ! Vous qui connoiſſez toutes choſes, vous en qui ſe meuvent tous les hommes & toutes les créatures vivantes, vous qui voyez tous nos beſoins, ſubvenez à tout, pourvoyez à tout, donnez votre grace à tout : tous vous reclament, tous vous invoquent ; & pour tous, je vous ſupplie, exaucez-nous, Dieu de mon cœur & vie de mon ame ».

» O mon Seigneur & mon tout, faites pleuvoir vos graces ſur les humains tant dévoyés du droit chemin : ne permettez pas que ceux que vous avez faits à votre image & reſſemblance périſſent éternellement ».

» O vie de mon ame & lumiere de mes yeux, voyez mes miſeres, & ſubvenez à tout ».

» O mon Dieu & mon très-cher époux, quand ſera-ce que vous donnerez la paix à votre égliſe ? Conſervez les défenſeurs de votre épouſe, aidez les Catholiques & ne les abandonnez point. Ah ! Seigneur, juſqu'à quand differerez-vous votre aide & votre ſecours, vos dons & vos graces à ceux qui vous en prient » ?

» O mon bien-aimé Seigneur, tant de bienfaiteurs, avec tant d'aumônes & bonnes œuvres, ſe damneront-ils ? N'aurez-vous pas pitié d'eux à l'article de leur mort ? Dieu plein de bonté, ne les abandonnez point ; Dieu très digne d'amour, faites-vous aimer de vos ſerviteurs & de vos ſervantes. Pere des miſéricordes, regardez en pitié vos enfants : vous êtes le commencement & la fin de toutes choſes ; vous êtes l'éternel, l'immenſe, l'infini ; vous embraſſez tout, & toutes les créatures ſont renfermées dans la ſphère de votre éternité. Vous connoiſſez à fond les enfants des hommes ; rien ne vous eſt caché ; tout vous eſt clair & manifeſte, & nulle perſonne n'eſt inviſible en votre préſence. Aidez donc chacun en ſes néceſſités, ſelon votre bon plaiſir ».

» O mon Dieu, s'il vous plaiſoit de nous donner victoire contre les ennemis de votre égliſe ! Ces pauvres aveugles, ces endurcis pécheurs, convertiſſez-les, Seigneur, & ils ſe convertiront ; touchez vivement leur cœur par votre prévenante grace : frappez, mon Dieu, frappez à leurs portes, & faites-vous entendre ; tonnez ſi puiſſamment dans leur eſprit, qu'il leur vienne volonté de quitter leurs péchés ».

» O ſplendeur de gloire, Verbe éternel, amoureux Seigneur Jéſus, miroir ſans tache en qui ſe voyent & contemplent toutes choſes, ne voyez-

vous pas les néceſſités de vos pauvres créatures ; & ne leur donnerez-vous pas ſecours à toutes ? Vous qui êtes le maître de tous les biens, ne donnerez-vous pas vos grâces à ceux qui les demandent ? Dieu des Dieux, prince des rois de la terre, qui rempliſſez tout le monde par votre immenſité, & ne pouvez être fui d'aucune créature, faites-leur miſéricorde, & vous ſouvenez de ceux pour leſquels je déſire vous prier ».

III.

Le troiſieme traité de dévotion eſt *ſur le choix d'un état*. Duval dit (3), que cette ſainte femme, étant encore dans le monde, le compoſa pour une de ſes principales éleves. Nous ſommes portés à croire que cette éleve eſt Mademoiſelle d'Hannivel, la premiere profeſſe des Carmelites de France. Il ajoute que cette demoiſelle étoit très-contrariée par ſes parents ſur le choix d'un état ; & qu'elle éprouvoit elle-même de tels combats à ce ſujet, qu'elle ne croyoit pas pouvoir les ſupporter plus longtemps. Voici le compte qu'il rend de cet ouvrage de la Bienheureuſe, qui ne nous a pas été conſervé.

« Cette ſainte femme dit à ſon éleve, qu'avant de choiſir un état, il faut ſe bien pénétrer de quatre principes ».

» Le premier principe eſt, que le choix d'un état eſt une obligation qu'on doit remplir. Car, ſi l'on doit ſervir Dieu, dès qu'on a atteint l'âge de raiſon, on doit en conſéquence penſer aux moyens de le faire. Or, le principal de ces moyens eſt le choix d'un état ; parceque de ce choix dépend notre avancement dans les voies ſpirituelles, & l'accompliſſement de la volonté de Dieu ſur nous ».

» Le ſecond principe eſt, que dans le choix d'un

(3) Liv. II, ch. 3.

état, on ne doit prendre conſeil ni du monde, qui eſt ennemi de Dieu; ni de la chair, qui eſt aveugle & ne cherche que ce qui lui eſt commode; ni de ſes parents, qui ſont preſque toujours intéreſſés à ce qu'on reſte dans le monde: on ne doit conſulter que Dieu, parcequ'il n'y a que lui qui ſache ce qui peut le mieux contribuer à notre ſalut ».

» Le troiſieme principe eſt, que Dieu, pour nous éclairer dans le choix d'un état, exige de nous certaines diſpoſitions intérieures. La premiere diſpoſition eſt une véritable indifférence ou pour un état ou pour un autre; parceque, ſi nous avons déja du penchant pour un état, nous ramenerons tout à ce penchant, dans l'examen que nous ferons. La ſeconde diſpoſition eſt une généroſité d'ame qui nous porte davantage à choiſir le mépris que la gloire, l'état religieux que l'état ſéculier, la ſolitude que la compagnie, la voie étroite de l'évangile que la voie large du monde. Cette diſpoſition ne nuit point à l'indifférence dont nous venons de parler; elle redreſſe nos mauvais penchants. C'eſt ainſi qu'un jardinier qui veut redreſſer un arbre, le courbe dans un ſens contraire beaucoup plus qu'il ne faut. La troiſieme diſpoſition eſt de ne pas ſe contenter d'employer des moyens quelconques pour arriver à ſon but; mais de prendre ceux qui y conduiſent d'une maniere plus certaine & plus courte ».

» Le quatrieme principe eſt, que Dieu ne fera pas de miracles pour nous aider dans le choix d'un état. Il ſuffit de péſer les raiſons pour & contre, en ſe conformant aux maximes & aux exemples des ſaints; & d'être attentifs aux mouvements intérieurs que le S. Eſprit excite dans nos cœurs ».

Duval remarque que ces avis de la Bienheureuſe ſur le choix d'un état, ſont en grande partie tirés des Exercices ſpirituels de S. Ignace; mais qu'ils

n'en font pas moins d'honneur à cette ſainte femme, qui ſavoit les puiſer dans une ſi bonne ſource, & les appliquer avec tant de juſteſſe.

IV.

Le quatrième traité contient *quelques avis* qu'elle donna à la niece du P. Coton, qui étoit Carmelite à Amiens, ſous le nom de ſœur Théreſe du Saint Sacrement (*b*). Ces avis ſe trouvent dans Duval (4). La Bienheureuſe les écrivit étant elle-même religieuſe. Auſſi pria-t-elle celle à qui elle les donnoit, de les brûler auſſitôt qu'elle les auroit lus, *parceque*, diſoit-elle, *ce n'étoit point à elle de donner des avis*. Voici comme ils ſont conçus :

» Ma ſœur, après que vous aurez conſidéré les ſouffrances tant intérieures qu'extérieures de notre Seigneur, vous pourrez dire dans votre cœur : Voici, ô Pere éternel, comme mon ame fait mémoire de la mort & paſſion de votre fils ; je vous l'offre pour mon ſalut & celui de tout le monde. Ne regardez pas, je vous ſupplie, mes péchés ; mais la grandeur de l'amour de votre fils bien-aimé, auquel je déſire m'unir intimement : car ce n'eſt point en nous confiant dans nos juſtices, que nous préſentons nos prieres devant votre majeſté ».

» Et étant anéantie devant Dieu par un acte d'humilité, vous vous préſenterez à la ſainte communion, avec un reſſentiment très-doux de votre cœur en lui, & en vous transformant en ſon ame, & lui parlant familièrement vous lui direz : Mon Dieu, qui êtes-vous, & qui ſuis-je ? Vous êtes

---

(*b*) La niéce du P. Coton fit profeſſion aux Carmelites d'Amiens en 1613. « Cette fervente religieuſe, dit l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Amiens*, » étoit une ame très-adonnée à » l'oraiſon, très-pénitente, & » très-fidelle aux obſervances » de ſa regle ». Elle mourut à Amiens, le 7 Février 1656.

(4) Liv. II, ch. 3.

l'époux

l'époux de mon cœur & la vie de mon ame : je vous prie que je ne ſois plus ingrate ni déloyale. Hélas ! mon Dieu, je ſuis marrie de m'être privée & éloignée de vous ; vous le connoiſſez mieux que moi ».

» D'autres fois vous éleverez votre eſprit par grande affection, diſant : Je vous adore, & vous rends toute la gloire que les eſprits angéliques vous rendent pour ce bienfait. C'eſt pour votre amour que je déſire renoncer, non ſeulement à ce qui eſt péché, mais auſſi à toute imperfection ; puiſque je ſuis obligée par mon état de tendre à la perfection. Je me réſigne totalement à vous. Je déſire, & je veux que les deſſeins de votre très-agréable volonté s'accompliſſent en moi. Je ne refuſe point, mon Dieu, de vivre en la même pauvreté, tant intérieure qu'extérieure, en laquelle vous avez vécu étant au monde. Donnez-moi, mon bien-aimé Jéſus, une humilité de cœur, un mépris de moi-même, une ſoumiſſion à toute créature, une douceur, une nudité d'eſprit, une liberté intérieure, une patience & une charité très-grandes. Conformez mon eſprit au vôtre, en rempliſſant mon entendement d'une claire connoiſſance de ce qui m'eſt convenable ; ma mémoire, d'une continuelle ſouvenance de vous & de vos bienfaits ſur moi ; ma volonté, de très-ardentes affections envers vous : conformez auſſi mon corps au vôtre, qui eſt ſi innocent & ſi pur.

LETTRES

DE LA BIENHEUREUSE.

I.

La premiere lettre, ſelon l'ordre des dates, eſt du 18 Mars 1604. Elle eſt adreſſée à M. de Bérulle, en Eſpagne. On en lit une partie dans Hervé, liv. III, ch. 10; & un autre dans Habert de Ceriſy, liv. I, ch. 14. Nous les réuniſſons ici. La Bienheureuſe expoſe dans cette lettre les qualités que M. de Bérulle devoit trouver dans les ſujets qu'il avoit à choiſir pour la fondation du Carmel de France.

« Plus je vas en avant, plus je penſe combien il eſt important que Dieu nous donne des ames propres pour la conduite de cet édifice : nous l'attendons du choix qu'il vous fera la grace de faire. Prenez-y-garde; & ne déférez pas tant à l'avis d'autrui, que vous n'appliquiez ce que N. S. vous a prêté de lumieres. Il eſt néceſſaire que les ames que vous choiſirez, ſoient accompagnées de vraies & ſolides vertus : à quoi j'aurois plus d'égard, que ſi elles excelloient en quelque grace ou don de Dieu fort particulier & extraordinaire; car ſouvent le diable trompe en ce point. Au nom de notre Seigneur J. C. faites choix d'eſprits où reluiſe particulierement cette vertu de charité, qui n'eſt jamais ſans la vraie lumiere; des cœurs pleins d'amour; des ames grandement compatiſſantes aux beſoins de leur prochain. Il me ſemble que je n'aurois autre choſe à vous dire, ſinon que vous ayez grand égard à voir & à vous informer de celles que vous déſirez amener, ſi elles ont vraiment cette vertu de charité : car ſans celle-là je ne ferai

état des autres. Pardonnez-moi ce que je vous en mande ».

II.

La ſeconde lettre eſt écrite d'Amiens, quelques jours après l'entrée de la Bienheureuſe en religion, dans le mois de Février 1614. On n'en a qu'un fragment, qui ſe trouve dans Duval, liv. I, ch. 15. Cet hiſtorien dit qu'elle étoit adreſſée à un intime ami de cette ſainte femme; & nous penſons que c'étoit à M. de Marillac. Elle y marque qu'elle trouvoit la vie religieuſe toute autre qu'elle ne ſe l'étoit figuré, & qu'on y pratiquoit des vertus bien ſupérieures à celles qu'on pratique dans le monde.

« Je ne m'euſſe oſé promettre tant de contentement d'eſprit que j'en reçois en ce ſaint lieu. Le peu de temps que j'y ſuis ne m'empêchera de dire, que j'eſtime ſans comparaiſon l'état religieux plus que je ne faiſois, encore que je l'aie toujours beaucoup eſtimé. Mais d'ailleurs je m'y trouve avec regret de m'y voir ſi chétive & pauvre de vertu; mais grandement obligée à Dieu de ce qu'il me donne un peu de jour pour y commencer à remercier notre Seigneur J. C. & ſa ſainte mere d'une ſi grande miſéricorde que j'ai reçue, & le prier que mes péchés ne me faſſent perdre un ſi grand bien qu'eſt celui de la religion ».

III.

La troiſieme lettre eſt auſſi écrite dans l'année du noviciat de la Bienheureuſe, comme le témoigne la marquiſe de Meignelay à qui elle eſt adreſſée : (V. Liv. II, pag. 176.) La Bienheureuſe félicite ſon amie du ſacrifice qu'elle alloit faire en reſtant dans le monde pour obéir aux ordres de la Providence, malgré l'attrait qui la portoit à embraſ-

ſer la vie religieuſe. Cette lettre ſe trouve dans Hervé, Liv. VI, ch. 6.

« La grace de J. C. notre Seigneur ſoit pour jamais avec vous. La charité avec laquelle il lui a plu par ſon infinie bonté lier nos ames, fait que nous ne vous pouvons oublier en nos prieres, quoique très-indignes ; & que nous participons aux juſtes ſentiments que vous avez du retardement d'un ſi grand bien, comme eſt véritablement celui de la religion, qui ne ſe peut (ce me ſemble) exprimer que par ceux qui l'expérimentent, & à qui Dieu fait la grace de le connoître. Conſidérant la maniere de la conduite de notre Seigneur J. C. envers vous, & des déſirs qu'il vous a donnés depuis tant d'années, je me prendrois volontiers à lui & à ſa ſainte mere de ce qu'ils n'accompliſſent les déſirs de leur ſervante. Mais d'ailleurs, je me trouve retenue : voyant le peu de gens qui l'aident au ſiècle, ne trouvant preſque aucun qui l'y ſerve avec dégagement, je ne fais ce que je lui dois demander. Si je regarde tout ce qui vous concerne, ce ſera la religion ; ſi ce peu de perſonnes qui lui aident au lieu où vous êtes, je lui demanderois, & particulierement depuis quelque temps, qu'il vous rendît digne de lui aider en quelque choſe. Entrer en religion, c'eſt beaucoup recevoir de Dieu : mais demeurer au ſiècle avec les diſpoſitions & les déſirs qu'il vous donne, je confeſſe que c'eſt beaucoup lui donner. Oh ! qu'il y en a peu qui ſe peuvent donner à lui en cette maniere, abandonnant tout ce qui eſt de leur propre intérêt, & le monde leur étant au-dedans & au-dehors pour croix ! Que s'il trouvoit une ame avec cette diſpoſition & dégagement, combien il en ſeroit honoré ! Maintenant que vous avez quitté le monde, étant à la veille d'en ſortir, il ne vous reſte plus qu'à faire ce nouveau ſacrifice à notre Seigneur J. C. de vous

offrir à lui aider dans le monde, s'il le demande de vous, comme le bienheureux S. Martin, qui pour aider ſes freres, ſe vouloit priver de la gloire qui lui étoit aſſurée ».

I V.

La quatrieme lettre eſt une des quatre de la Bienheureuſe à M. de Bérulle, dont la copie a été envoyée de Pontoiſe à Paris, & dont il eſt parlé dans le décret de la congrégation des rites que nous avons déja cité. Elle eſt ſans date : mais Hervé qui la rapporte, liv. II, ch. 9, prouve qu'elle fut écrite d'Amiens quelques jours après Pâques de l'année 1615. La Bienheureuſe y rend compte à M. de Bérulle des graces extraordinaires qu'elle avoit reçues le ſamedi-ſaint précédent, en préſence d'un crucifix : (V. Liv. IV.) Elle lui parle auſſi de ſes douleurs ſtigmatiques, & lui témoigne le déſir qu'elle avoit de conférer avec lui.

» Mon reverend Pere, celle-ci ſera pour ne manquer à l'obéiſſance de vous écrire de temps en temps notre diſpoſition. Auſſi je me ſuis trouvée en quelque changement, où nous a ſemblé avoir grand beſoin de communiquer, pour être éclairée ſur les doutes & craintes qui nous ſurviennent. Avant que vous dire nos doutes, je vous direz, ſi je puis, quelques diſpoſitions en l'oraiſon, qui vous feront mieux entendre ce que j'aurois à vous dire après. Le ſamedi-ſaint y étant, je me ſentis repriſe d'avoir eu les jours précédents ſi peu de ſentiments des douleurs & tourments qu'avoit ſoufferts notre Seigneur J. C. pour mes péchés, & pour ceux de tous les hommes. Mon ingratitude & inſenſibilité me donna grande douleur. Quelque temps après, jettant l'œil extérieur ſans deſſein ſur un crucifix, l'ame fut touchée ſi ſubitement, ſi vivement, que je ne pus pas même l'enviſager davantage extérieu-

rement, mais intérieurement. Je m'étonnai de voir cette ſeconde perſonne de la très-ſainte Trinité, accommodée de cette ſorte pour mes péchés & ceux des hommes. Il me ſeroit du tout impoſſible d'exprimer ce qui ſe paſſa en l'intérieur, & particulierement l'excellence & dignité de cette ſeconde perſonne. Cette vue étoit ſi efficace & avoit tant de clarté, qu'elle ne pouvoit conſentir, & moins comprendre, qu'ayant tant d'autres moyens pour racheter le monde, il avoit voulu ravilir une choſe ſi digne & ſi précieuſe : juſqu'à ce qu'il plut au même Seigneur ſoulager les angoiſſes auquelles elle étoit, (& crois que, ſi cela eût duré plus longtemps, elle ne l'eût pû porter,) l'informant ſi particulierement & ſi efficacement, & ſurtout avec tant de clarté, qu'elle ne pouvoit nullement douter que ce fut lui qui donnoit jour à ces ténebres, & l'enſeignoit, comme feroit un bon pere ſon enfant, ou un bon maître ſon diſciple. Ce qui ſe ſentoit intérieurement ne ſe peut exprimer, & moins dire. Il me ſouvient bien que l'ame admiroit ſa ſageſſe, ſa bonté, & particulierement l'excès de ſon amour envers les hommes. La joie & la douleur tout enſemble faiſoient divers effets, & rendoient l'ame fertile en conception. Que ne diſoit-elle à ce Seigneur, qui lui étoit ſi efficacement préſent ? Quels beſoins oublioit-elle ? Quels déſirs & ſouhaits ? Quels remerciments, où elle employoit tout le ciel & particulierement cette très-ſainte Trinité ? Oh ! combien elle lui demandoit l'efficace de ce qu'il avoit opéré pour notre ſalut & de tous les hommes ! Les douleurs aux extrémités dont nous nous ſommes plaintes depuis tant d'années, furent rendues douces & ſuaves, quoique douloureuſes ; de quoi elle remercioit notre Seigneur. Elle étoit lors ſans crainte & ſans ténebres. Bref, je ne ſaurois dire comme j'étois ; cela dura le temps de l'oraiſon du matin,

qui fut bien de quatre ou cinq heures. Depuis ce temps-là il m'eſt demeuré plus grande aide & facilité en l'oraiſon qu'auparavant ; où elle trouve une nourriture ſi ſolide, ſi fructueuſe, & ſi pleine de ſuavité ; & particulierement après la ſainte communion, où je ſens une efficace ſi grande, qu'il ne faut point de foi pour croire que cette réalité ne ſoit en l'ame, où tous les autres ſens ſe ramaſſent pour l'y adorer. L'on démentiroit tout pour ſoutenir cette vérité, qui eſt ſi efficacement en l'ame, qu'elle ſe ſent toute conſommée, ne pouvant ſouventes fois ſoutenir l'efficace de cette préſence. Il y a une telle ſérénité & paix en l'ame, que nous qui le reſſentons, je ne le puis dire. Il y a tant de choſes qui ſe paſſent en l'intérieur, où j'aurois grand beſoin d'aide, que je ne puis nullement écrire. Si Dieu eût permis que vous euſſiez fait le voyage que vous vous étiez propoſé, c'eût été grand ſoulagement pour mon ame. Si vos ſaintes occupations pouvoient permettre quelques jours d'abſence, je vous ſupplierois humblement de les prendre, remettant le tout à ce que notre Seigneur en ordonnera. Depuis que nous ſommes en ce lieu, nous avons été fort affigées de ces douleurs d'entrailles, & avec telle extrémité, que je ne puis comprendre comme je ſuis en vie ; depuis quelque temps je ſuis mieux, & ai du repos la nuit. Ce feu que je reſſens au-dedans, que je croyois que l'âge pourroit diminuer, va augmentant en telle ſorte, que je ne puis quelquefois vivre ; j'ai grand beſoin d'avis ſur ce point, pour dire ce qui s'augmente, & ne penſe pas qu'il ſe puiſſe donner par écrit. Pour ces douleurs aux extrémités, il m'eſt venu de grandes craintes de ce que j'ai à y déduire, me ſouvenant de ce que le reverend P. Benoit, Capucin, m'en dit il y a dix-ſept ou dix-huit ans. Je me trouve en grande peine ſur ce point ; c'eſt le

principal où notre ame auroit beſoin d'être éclaircie, qui ne ſe peut (ce me ſemble) que par communication. Il y a auſſi pluſieurs choſes en ce changement de diſpoſitions, où l'ame auroit beſoin d'être aidée. Si vous ne pouvez venir, je vous ſupplie me mander à qui je pourrois communiquer. Je crains que je n'aie la liberté, pour la crainte que j'aurai de me tromper, n'ayant pas connoiſſance de ma miſere comme vous; & y a auſſi quelque choſe pour la conſcience que je ſerois en peine de dire à d'autres ».

V.

La cinquieme lettre eſt écrite du même lieu, & à-peu-près dans le même temps que la précédente; ainſi que le témoigne Duval qui la rapporte, liv. I, ch. 16. Cet hiſtorien dit qu'elle étoit adreſſée à un grand ſerviteur de Dieu; & nous penſons que c'étoit à M. de Marillac. On y voit l'ardeur de l'amour divin qui embrâſoit la Bienheureuſe, ſon déſir des ſouffrances, ſa défiance d'elle-même & ſon humilité.

« Dieu ne m'a pas trouvé diſpoſée, pour ſortir de cet exil, ni auſſi pour endurer. Il lui a plu de prolonger l'un pour un peu, & adoucir ce peu de ſouffrance pour tant de temps qu'il lui plaira. Plaiſe à ſa divine bonté, que je me ſerve de l'un & de l'autre pour connoître ſes miſéricordes & infini amour; & d'autre part, ma grande miſere & extrême ingratitude, étant de toutes parts tant obligée d'être ſienne. N'étoit ma déloyauté, je pourrois dire avec vérité: Qu'ai-je à chercher au ciel & en la terre, ſinon plaire à mon Dieu, me livrer continuellement à lui? Que ſera-t-il fait de moi, voyant & goûtant ces vérités, & ne m'y rendant pas? Je ne ſais qui me retient, ne trouvant empêchement qu'en moi-même, & me voyant ſans nulle force pour me relever; ce

qui me fait trouver la vie grandement dure : & crains qu'il y ait beaucoup d'amour propre au déſir fréquent d'en ſortir ; & je m'étonne de ce que je ne crains la mort, vivant comme je vis ».

V I.

La ſixieme lettre eſt encore écrite d'Amiens, puiſqu'il y eſt parlé d'un hermitage que M. Duval bénit dans ce monaſtere, à la Pentecôte de l'année 1616. Elle eſt adreſſée à un ami ; & nous croyons que c'étoit à M. de Marillac. On n'en a qu'un fragment, qui ſe trouve dans Duval, liv. I, ch. 17. La Bienheureuſe y donne une nouvelle preuve de ſon humilité.

« Hier matin, avant que je reçuſſe vos lettres, ayant l'eſprit fort travaillé, ſans l'avoir pu tant ſoit peu recueillir, ni même avoir une bonne penſée, il nous vint en l'eſprit d'aller faire hommage à notre Seigneur, & viſiter l'hermitage du Calvaire. A la premiere marche, l'eſprit fut touché, & eut quelque jour ſur les penſées & occupations intérieures qu'avoit le fils de Dieu, faiſant le voyage du Calvaire ; & en un petit eſpace de temps, je vis pluſieurs grandes vérités, & eus une très-grande confuſion de mon ingratitude, & de celle des hommes, de s'occuper en penſées ſi vaines : & les voyois toutes vaines, hormis celles ſeules qui concernent les affaires de ſon pere & de ſa gloire, & tant de reproches de ſi peu de ſoin que nous en avons ; & nous furent lors donnés de nouveaux déſirs de commencer »

V I I.

La ſeptieme lettre eſt écrite de Pontoiſe, au mois d'Avril 1617 : car il y eſt parlé de l'arrivée de la mere Iſabelle de J. C. & de la ſœur Marie

du S. Sacrement (fille de M. de Marillac), leſquelles vinrent dans ce monaſtere pendant l'octave de Pâques, qui cette année-là étoit le 26 Mars. Cette lettre eſt la premiere de celle dont nous avons l'original : elle eſt adreſſée à la mere Marie de Jéſus, ſouſprieure du couvent d'Amiens, & fille aînée de la Bienheureuſe. Cette ſainte femme ſe recommande aux prieres des Carmelites d'Amiens, ſes anciennes compagnes, & s'excuſe de ce qu'elle ne leur écrit pas. Elle parle à ſa fille de divers objets, & lui recommande ſurtout de prier pour deux de ſes fils & pour ſa belle-fille, du ſalut deſquels elle étoit inquiète. Nous n'avons pas cru devoir ſupprimer, dans cette lettre & dans les trois ſuivantes, ce que la Bienheureuſe dit à ſa fille de l'inquiétude qu'elle éprouvoit. Il eſt bon qu'on voie combien les ſaints ſont ſenſibles à l'épreuve par laquelle Dieu les fait quelquefois paſſer, en permettant que leurs plus proches parents s'éloignent de ſes voies ; & qu'on apprenne de leur exemple comment on doit ſe conduire en pareil cas.

« Jéſus, Marie, Joſeph. Ma mere, ma ſœur & ma fille, je ſupplie notre Seigneur J. C. vous donner pour jamais l'aſſiſtance de ſes divines graces, & qu'il vous fortifie de ſon amour : c'eſt ce dont je le prie tous les jours pour vous ; faites le ſemblable pour nous, s'il vous plaît. Que ce divin amour ſoit ſi puiſſant, qu'il nous détache de tout ce qui n'eſt point Dieu, ni pour Dieu ; à ce que nous puiſſions jouïr de la paix, que notre Sauveur J. C. laiſſa à ſes apôtres, quant il voulut monter au ciel. Si nous ne cherchons que lui, notre conſolation ſera pleine, je dis quant à la partie ſupérieure ; Dieu permettant ſouventes fois pour le bien de ſes élus, que la partie inférieure a du combat & de la difficulté. Mais bon courage, ma mere ; la vie eſt breve & la récompenſe éternelle. Je vous prie nous recom-

mander à toutes nos chères ſœurs. Je les affectionne toutes beaucoup ; & nous a coûté à nous réſoudre de les quitter. Je crois qu'elles ne nous oublient devant Dieu, où elles me ſont toutes chères. Avec la permiſſion de notre révérende mere prieure, je leur demande à toutes l'aumône d'une communion pour quelques beſoins particuliers que nous avons. Faites, s'il vous plaît, nos excuſes à ma bonne ſœur Marie de la Trinité (*c*), de ce que je ne lui écris pas, & à ma ſœur Théreſe (*d*), & à mes deux ſœurs du voile blanc (*e*) : aſſurez-les, s'il vous plaît, que je ne les oublie point ; c'eſt pour ſatisfaction de ce que je ne leur écris. Nous nous ſommes obligées de faire quelques prieres particulieres pour elles, & pour vous, qui nous excuſiez, & toutes mes chères ſœurs auſſi, comme nous n'écrivons point. Ne vous mettez auſſi en ſoin de le faire. Il nous ſuffit que vous ayez ſoin devant Dieu de nous, & faiſiez quelquefois

---

(*c*) La ſœur Marie de la Trinité s'appelloit dans le monde Mademoiſelle de Chaſſi. Elle fit profeſſion chez les Carmelites d'Amiens en 1613 ; & elle y mourut le 19 Mai 1632. C'eſt tout ce que l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Amiens*, nous en apprend.

(*d*) La ſœur Théreſe, dont il eſt ici queſtion, paroît être la niece du P. Coton, dont nous avons parlé note *b* de cette Appendice.

(*e*) Les deux ſœurs du voile blanc, dont parle ici la Bienheureuſe, paroiſſent être la ſœur Marie du S. Eſprit & la ſœur Marie Urſule. Elles étoient les ſeules religieuſes converſes de la maiſon, qui euſſent fait profeſſion, lorſqu'en 1616 la Bienheureuſe quitta le couvent d'Amiens. La premiere fit profeſſion en l'année 1607. Elle alla avec la mere Iſabelle des Anges à la fondation des couvents de Rouen & de Bordeaux. Elle mourut d'une maniere édifiante à Amiens, le 10 Novembre 1644, à l'âge de ſoixante-ſept ans. La ſeconde, qui s'appelloit dans le monde Mademoiſelle Thoine, fit profeſſion dans le même temps que la premiere. Elle édifia beaucoup les religieuſes du couvent d'Amiens par ſon humilité, ſa charité, ſon amour pour la pénitence & l'oraiſon. Elle y mourut ſaintement le 5 Octobre 1654, à l'âge de ſoixante-dix ans. (V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France*, vol. *Amiens*.

quelques petits pélerinages pour nous aux hermitages, & vous ſouveniez de vos deux freres & belle-ſœur; je vous recommande ceux-là plus particulierement que les autres, croyant qu'ils en ont plus de beſoin. Recommandez-les quelquefois à nos chères ſœurs, que je ſalue toutes en J. C. notre Seigneur & en ſa ſainte mere. La mere Eliſabeth de J. C. & ma ſœur Marie du S. Sacrement ſont arrivées en bonne ſanté, & ont été reçues avec grande charité de nos meres, & généralement de toutes nos ſœurs, qui ont témoigné beaucoup de contentement de les y voir. Ma ſœur Florentine (*f*) a trouvé ici ſon obédience, qui l'a conduite au monaſtere de Paris ».

« Je ſuis, ma mere, votre plus petite ſœur pour vous ſervir en N. S., Sœur Marie de l'Incarnation R. C. I. ».

» Je viens d'apprendre que Madame la préſidente de Charny eſt à l'extrémité; je la recom-

---

(*f*) La ſœur Florentine de la Mere de Dieu n'étoit que ſœur converſe. Elle fit profeſſion au premier couvent de Paris, en 1607. On l'employa à différentes fondations de couvents de Carmelites. Elle alla notamment à la fondation de quelques couvents des Pays-Bas, avec la mere Marie du S. Sacrement & la ſœur Théreſe de Jéſus. En étant revenue avec elle, elle reſta quelque temps à Amiens, revint à Pontoiſe avec la mere Iſabelle de J. C. & la ſœur Marie du S. Sacrement (fille de M. de Marillac), & en repartit le lendemain avec la premiere de ces religieuſes, pour rentrer au premier couvent de Paris. Elle auroit bien déſiré reſter avec la Bienheureuſe dont elle étoit aimée; mais l'obéiſſance la fit réſigner à s'en ſéparer. C'étoit une ame très-unie à Dieu. Par humilité, elle avoit voulu n'être que ſœur converſe; & comme ſon confeſſeur lui repréſentoit, que, les premiers moments de ferveur étant paſſés, elle trouveroit peut-être les travaux de la cuiſine trop fatiguants, elle lui dit que *quand même Dieu ne l'aſſiſteroit pas extraordinairement pour les remplir, elle croyoit qu'elle pourroit toujours le faire, ſi elle étoit fidelle à la grace.* Elle mourut au couvent de Chartres, dans le mois de Février 1626, à l'âge de quarante-ſix ans. (V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carm. de France*, vol. *Chartres.*

mande à vos prieres. J'ai reçu, depuis peu de jours, des lettres de votre frere le Jéſuite. Marnef (*g*) pourſuit pour être Feuillant, & ſe recommande à vos prieres »

VIII.

La huitieme lettre eſt écrite de Pontoiſe, comme la précédente. Elle eſt du mois d'Octobre 1617, ainſi que l'a déclaré la mere Marie de Jéſus (5), fille aînée de la Bienheureuſe, & ſouſprieure du couvent d'Amiens, à qui elle eſt adreſſée. La Bienheureuſe y parle d'elle-même avec beaucoup d'humilité, ſe loue des attentions qu'on a pour elle à Pontoiſe, ſe recommande aux prieres de ſa fille, & l'engage encore à prier pour ſes deux fils. Cette lettre eſt la ſeconde de celles dont nous avons l'original.

« Jéſus, Marie, Joſeph. Ma mere & ma fille, la paix & la dilection de J. C. N. S. ſoit en votre ame pour jamais. Ce peu de lignes ſera pour ſatisfaire à votre déſir, & pour vous remercier, & toutes nos ſœurs, des prieres que vous faites pour nous. Nous ſommes toujours avec beaucoup de beſoins, mais plus en l'ame qu'au corps. Nous ſommes par la grace de Dieu aſſez bien portantes, à la réſerve des infirmités & ſujétions ordinaires qui augmentent plutôt que de diminuer; & crois que ce ſera juſqu'à la fin de ma vie, que je penſois bien finir au lieu où vous êtes, mais mes péchés m'en ont chaſſée: nonobſtant leſquels Dieu a permis, pauvre exilée & bannie que je ſuis, que j'ai reçu très-grande charité au lieu où je ſuis, & particulierement de nos révérendes meres prieure & ſouſprieure, qui ont plus ſoin de nous que nous ne déſirerions, &

(*g*) Nous ne ſavons ce qu'étoit ce Marnef.

(5) *Extr. Ital. des dépoſ.*

ſupportent avec grande charité nos foibleſſes & imperfections, Dieu ne nous ayant pas trouvées diſpoſées pour être traitées ſuivant nos démérites & péchés. Au reſte, je loue Dieu de la miſéricorde qu'il vous fait : je le prie de tout mon cœur, encore que très-indigne, de vous la vouloir toujours continuer ; & demande pour vous à notre Seigneur J. C. & à ſa ſainte mere, une exacte correſpondance à toutes ſes graces & conſeils ; & vous oblige autant que je puis de la demander pour nous, & ce par les mérites infinis de J. C., & le repos ineffable qu'il avoit en ſa ſainte mort. Mais avec plus d'inſtance, priez pour vos deux freres qui ſont dans la mer du monde, & en grand hafard d'y faire naufrage. Ayez ſoin de leur procurer de bons amis en notre Seigneur. Il y a bien trois mois, à ce que j'ai appris de votre jeune frere, que M. l'évêque de Verdun, en paſſant, leur a fait l'honneur que de prendre leur logis pour ſa perſonne ; ſon train étant logé devant leur logis. Ce prélat eſt eſtimé pour ſa vertu. Plaiſe à Dieu que ce ſaint exemple leur ſerve à les tirer du monde, encore que je n'y vois nulle diſpoſition pour le préſent. Demandez-le à notre Seigneur & à ſa ſainte mere. Souvenez-vous auſſi que défunt votre pere eſt décédé le 17 du mois prochain, & que la maiſon conventuelle à été fondée à ſon intention, encore que je n'aie voulu obliger par charge le monaſtere, me confiant plus à ſa charité qu'à toutes les obligations qu'il pourroit avoir. Dieu ſait notre affection pour votre monaſtere : je me réjouis de ce qu'il s'augmente en bonnes ames. S'il ſe préſente occaſion, vous nous recommanderez à ce bon curé. La filleule de la mere Marguerite du S. Sacrement, qui eſt fille de M. de Charny (*h*), eſt en ce monaſtere,

(*h*) Nous n'avons rien trouvé touchant cette religieuſe dans l'*Hiſt. man. de la fond. des Carmel. de France.*

& prendra, comme je crois, bientôt l'habit; priez Dieu qu'il lui donne les diſpoſitions requiſes pour la religion. L'on nous preſſe de finir ceci, que je ne penſois tant écrire. Je vous prie, ſaluez la révérende mere prieure & notre pere, & nous recommandez à ſes oraiſons ».

« Votre humble & affectionnée mere à vous ſervir en N. S. Sœur M. de l'Inc. R. C. très-indigne ».

» De notre monaſtere de S. Joſeph de Pontoiſe, le jour des ſaints Anges gardiens ».

IX.

La neuvieme lettre eſt auſſi écrite de Pontoiſe. Sa date eſt du jour de Sainte Agnès, ainſi qu'il eſt marqué à la fin; c'eſt-à-dire, du 21 Janvier. Quant à l'année, ce doit être 1618, puiſqu'il y eſt parlé de la mort de l'évêque d'Amiens (Geoffroi de la Martonnie), arrivée le 17 Décembre 1617. Cette lettre eſt la troiſieme de celles dont nous avons l'original. Elle eſt adreſſée à la mere Marie de Jéſus ſouſprieure du couvent d'Amiens, & fille aînée de la Bienheureuſe. Cette ſainte femme y parle du détachement des créatures, du jubilé de quinze jours qui eut lieu alors à Amiens & à Pontoiſe, & du ſalut de ſes fils.

« Jéſus, Marie, Joſeph. Ma mere, J. C. N. S. ſoit pour jamais le ſeul poſſeſſeur de nos cœurs, comme il ſera, ſi nous n'aimons & ne cherchons que lui en toutes choſes. Nous vous remercions de la ſouvenance que vous avez de nous devant Dieu, & particulierement en vos communions; c'eſt où je déſire, ma mere, ne vous oublier jamais. Que notre affection ſoit toute ſpirituelle, puiſque Dieu veut que nous menions une vie toute ſpirituelle, & qu'il n'y ait plus en nous d'affection ſelon la chair & le ſang, qui eſt peu au prix de celle de l'eſprit, qui nous unit & conjoint à Dieu, auquel en effet

devons être unies, nous retirant fortement de tout ce qui empêche cette union, dont notre ſainte mere parle ſi bien en ſon livre du Château de l'ame, au chapitre où elle dit, que toute ame qui vit religieuſement, peut parvenir à cette intime union de nos volontés à celle de Dieu. Je vous prie le lui demander inſtamment pour nous; & le ferons, aidées de ſa grace, pour vous; à ce que, par ſes infinies miſéricordes, nous nous ſervions à cette fin de tant de moyens & avantages qu'il nous fournit pour vivre uniquement & entierement à lui, & plus que je ne le vous puis exprimer. Ce nous a été conſolation d'entendre l'heureuſe mort de votre bon évêque, & des dévotions qui ſe ſont faites en votre égliſe durant le ſaint temps du jubilé. Il s'ouvre ce jourd'hui en cette ville, & durera quinze jours, deſquels il y en aura deux de ſtations en notre égliſe. Dieu nous faſſe la grace à tous de nous bien diſpoſer à recevoir la plénitude des tréſors qu'il nous acquit par ſes infinis mérites, & laiſſa à ſon égliſe ſa chère épouſe pour nous les diſpenſer ſelon nos néceſſités. La mere Marguerite du S. Sacrement a beſoin, comme vous dites, d'être aſſiſtée de prieres. Je crois que vous ne l'oubliez pas, & demandez celles des bonnes ames pour ce ſujet, & particulierement pour vos freres & belle-ſœur. Je crois qu'ils ſont en Champagne. Nous n'en entendons non plus de nouvelles que vous. Il faut, ce nous ſemble, quelque coup du ciel pour y apporter du changement; il nous faut l'implorer par prieres. Je vous prie vous y employer à bon eſcient. Par le zèle qu'ont nos cheres ſœurs du ſalut des ames, elles s'y employeront auſſi volontiers. Je vous ſupplie les vouloir ſaluer de notre part, dans le cœur amoureux de l'enfant Jéſus; & particulierement la révérende mere prieure, que je ſupplie humblement ne nous oublier en ſes dévotions & ſaintes prieres ».

» Je

» Je ſuis, ma mere, votre plus affectionnée ſœur pour vous ſervir en notre Seigneur J. C., Sœur M. de l'Inc. R. C. très-indigne ».

» Nous avons été depuis quelque temps un peu plus indiſpoſée de la ſanté que de coutume ; toutes fois ſans aliter. Je vous prie de nous excuſer envers nos bonnes ſœurs de ce que je ne leur écris ; je vous ſupplie les aſſurer que je ne les oublie toutes devant lui, ayant beaucoup au cœur pour leur vertu. S'il vous plaît, faites reſſouvenir cette bonne ſœur avec laquelle nous avons fait contrat de prier à bon eſcient pour mon amendement. Nous avons reçu les deux douzaines d'images. Vous avez eu part à la diſtribution, qui vaut mieux que le remerciement que je vous en pourrois faire. Mes révérendes meres prieure & ſouſprieure vous ſaluent toutes, mais ſpécialement la petite Sainte Genevieve de S. François (*i*), & ma ſœur Jeanne de Jéſus (*k*) ».

» Ce jour de Sainte Agnès ».

(*i*) La ſœur Genevieve de S. François étoit fille du préſident Lottin, & couſine de la Bienheureuſe. Cette ſainte femme voyant que ſa jeune parente avoit peu de ſanté, propoſa aux ſupérieurs de la recevoir en qualité de bienfaitrice au couvent de Pontoiſe, qui étoit alors fort pauvre. Elle y entra en 1617. On dit que la Bienheureuſe lui obtint de Dieu par ſes prieres, de pouvoir faire la regle ſans incommodité notable, pendant l'année de ſon noviciat. Elle fit profeſſion en 1618. La ſœur Genevieve montra beaucoup de réſignation & de patience dans les épreuves par leſquelles Dieu la fit paſſer. Elle mourut ſaintement à Pontoiſe, le 15 Février 1633, à l'âge de trente-deux ans. (V. l'*Hiſt. man. de la fond. des Carm. de France*, vol. *Pontoiſe*.

(*k*) La ſœur Jeanne de Jéſus s'appelloit dans le monde, Jeanne Séguier. Elle étoit née à Paris en 1596, de Jean Séguier, lieutenant civil au châtelet de Paris, & de Marie Thudert, qui ſe fit Carmelite après la mort de ſon mari. Elle étoit ſœur du chancelier Séguier, de M. Séguier, évêque d'Auxerre, & de Madame de Gourgues qui fonda un couvent de Carmelites à Bordeaux. La jeune Séguier montra dès l'enfance beaucoup de douceur, de défiance d'elle-même, d'élévation d'ame, de bon ſens & de piété. Lorſqu'elle eut atteint l'âge de quatorze ans, Madame

X.

La dixieme lettre n'exiſte qu'en partie. Le papier, ſur lequel la Bienheureuſe l'avoit écrite, a été

Acarie, à la famille de laquelle elle étoit alliée, la décida à entrer dans le cloître. Elles venoient d'aſſiſter toutes les deux à une cérémonie qui s'étoit faite chez les Carmelites de Pontoiſe. La Bienheureuſe qui la croyoit appellée à l'état religieux, lui conſeilla de profiter de l'occaſion pour ſe fixer ſur-le-champ dans la maiſon où elle ſe trouvoit. Elle y prit l'habit le 17 Octobre 1610; mais comme elle n'avoit pas l'âge marqué par les conſtitutions, elle ne put faire profeſſion que le 25 Avril 1613. Lorſque la Bienheureuſe fut transférée du couvent d'Amiens dans celui de Pontoiſe, M. Duval chargea cette ſainte femme de diriger d'une maniere plus particuliere la ſœur Jeanne dans les voies ſpirituelles; & ſous une ſi habile maîtreſſe, cette ſœur fit de grands progrès.

En 1622, la ſœur Jeanne fut élue ſouſprieure des Carmelites de Pontoiſe; & elle ſe diſtingua tellement dans cette place par ſa prudence & ſa régularité, qu'en 1625, on la fit prieure. Elle remplit cette nouvelle place pendant plus de trente ans, ſoit à Pontoiſe, ſoit à S. Denis, ſoit à Giſors. Ce fut elle qui fonda cette derniere maiſon. L'eſprit de Dieu paroiſſoit la conduire dans toutes ſes actions. Jamais prieure ne connut mieux les devoirs de la vie religieuſe, & n'en inſtruiſit mieux celles qu'elle dirigeoit. Elle ſe faiſoit admirer par la ſagacité & la force de ſon eſprit. Elle étoit humble, douce, obéiſſante & mortifiée, comme les plus ferventes religieuſes de l'ordre. Quoiqu'elle fût à la tête de la communauté, elle aidoit ſes ſœurs à remplir les offices les moins relevés. C'eſt à elle que le Carmel de France eſt redevable d'avoir un troiſieme viſiteur; en 1667, elle paſſa dix mois à Paris pour venir à bout de cette affaire, qui étoit traverſée par quelques maiſons de l'ordre. On ne ſauroit dire juſqu'à quel point elle fut reſpectée, pendant toute ſa vie, dans l'ordre des Carmelites, à la cour & dans ſa famille. Anne d'Autriche fit plus d'une fois le voyage de Pontoiſe pour converſer avec cette ſainte religieuſe, & mena quelquefois avec elle Louis XIV & Monſieur frere du roi. Dans une de ces circonſtances, Louis XIV, qui n'avoit que dix ans, fit une réponſe qui montra dès-lors toute la grandeur du caractere qu'il développeroit un jour. Pendant la récréation, il jouoit avec le loquet d'une porte ſans dire un ſeul mot. La reine mere l'ayant repris de ce qu'il gardoit un tel ſilence, il répondit en frappant du pied & en fronçant le ſourcil : *Je ne dis rien; mais je parlerai un jour de maniere à me faire entendre.* La mere

coupé par la moitié ; & la derniere moitié manque. Quoiqu'elle ſoit ſans date, & ſans indication de lieu, nous la croyons écrite de Pontoiſe, l'année d'avant la mort de la Bienheureuſe. Elle paroît auſſi être adreſſée à la mere Marie de Jéſus, fille aînée de cette ſainte femme ; parcequ'elle nous a été envoyée, comme les précédentes ; du couvent d'Orléans, où la mere Marie de Jéſus eſt morte prieure. D'ailleurs, elle y appelle ceux ſur le ſalut deſquels elle témoigne de l'inquiétude, les freres de celle à qui elle écrit ; & il nous ſemble qu'il eſt encore ici queſtion de ſes enfants. La Bienheureuſe recommande à ſa fille ainſi qu'à la communauté de prier pour eux, & l'avertit qu'elle lui envoye une image d'un ſaint.

« Ma mere, notre Seigneur J. C. vous ſoit pour ſalut. J'ai eu dévotion de vous envoyer cette image ci-incluſe, à ce que vous ſouveniez prier cette ſainte pour nous. Au reſte, je vous prie le faire à bon eſcient pour votre frere aîné ; il eſt en grand haſard de ſon ſalut. ... Celle que nous craignons eſt de retour en France, qui apportera beaucoup de mal en cette famille, ſi Dieu ne le détourne par ſon infinie miſéricorde, à la priere de ſes ſerviteurs & ſervantes. Plaiſe à ſa bonté que mes péchés n'y apportent obſtacle ; & employez-vous-y à bon eſcient : & pour l'autre, je le déſirerois être hors de tous les dangers. Je ſalue votre révérende mere prieure, & toutes nos chères ſœurs, que je prie entreprendre cette bonne œuvre, & particulierement notre bonne ſœur Marie de la Sainte Trinité (*l*) ».

Jeanne mourut à Pontoiſe, le 5 Juin 1675, dans la quatre-vingtieme année de ſon âge.

(V. *les Annales manuſcrites des Carmelites de Pontoiſe ;* & *l'Hiſt. man. de la fond. des Carmelites de France*, vol. *Pontoiſe.*)

(*l*) Nous avons déja parlé de cette religieuſe, note *c* de cette Appendice.

XI.

La onzieme lettre n'a pas de date, ni d'indication de lieu. Elle eſt adreſſée à M. de Fonteines, que nous croyons être le pere de la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph (*m*). Elle eſt écrite ſur un carré de papier, dont on a coupé le ſixieme; ce qui fait que la fin manque. La Bienheureuſe y parle très-humblement d'elle-même; & elle montre les deſſeins que Dieu a ſur nous, quand il permet que nous faſſions des fautes.

« M. M. C. (ce que nous croyons ſignifier, *Monſieur mon couſin.*) Je tiens à très-grand bonheur la ſouvenance que vous avez de moi devant Dieu. Je ne vous y oublie tous les jours, quoique très-indigne. Si vos beſoins ſont grands, je vous dirai humblement que les miens ne ſont moindres; & je les crois beaucoup plus grands : à mon avis, c'eſt pour ne me ſavoir bien ſervir des graces & aides que Dieu me donne pour mon amendement, & particulierement de ce qu'il lui a plu de ſa bonté me faire voir depuis quelque temps plus clairement ma miſere & pauvre état; mon orgueil me cauſant ſouventes fois des peines, ſouffrances & renverſements, pour ne pouvoir ſupporter la vue de mes imperfections. Voilà le mauvais uſage que j'ai fait d'une ſi grande grace reçue; Dieu éclairant l'ame pour la détromper & lui ôter les fauſſes croyances qu'elle pouvoit prendre de ſoi. Hélas! pourquoi nous fâchons-nous de trouver le fumier en l'étable, puiſque c'eſt ſon propre lieu? Le bon laboureur ne s'en fâche pas; au contraire, il en eſt bien aiſe, étant un bon moyen d'engraiſſer ſon héritage, qui par après lui produira abondance de bon froment. Ainſi je vois que la bonté de Dieu laiſſe en nous beau-

(*m*) V. ſur M. de Fonteines-Marans la note *u* du Liv. III.

coup d'imperfections, répugnances & réſiſtances au bien, non pour nous rendre pauvres & miſérables comme il nous ſemble, mais bien pour engraiſſer notre ame, à ce qu'elle ſoit par ce moyen plus fertile & abondante en toutes vertus. Priez, je vous ſupplie, pour moi, à ce que je commence à le ſervir, non à le déſervir comme j'ai. . . . ».

XII.

La douzieme lettre paroît être adreſſée à la même perſonne : car elle commence à-peu-près par la même dénomination ; & d'ailleurs elle s'eſt trouvée jointe avec la lettre précédente, dans les manuſcrits du premier couvent. Elle eſt ſans date & ſans indication de lieu. La Bienheureuſe y parle humblement d'elle-même & de ſes imperfections : elle s'étend auſſi ſur la maniere dont on doit ſupporter les diſtractions & les ſéchereſſes qu'on éprouve à l'oraiſon.

« M. T. Ch. C. (ce qui peut ſignifier *Mon très-cher couſin.*) Que vous dirai-je, ſinon que mes innombrables ingratitudes m'ont tant ſouvent éloignée de cette divine & actuelle préſence, que ſouvent, ſans m'en appercevoir, je me trouve toute d'une aliénation qui me fait précipiter ſuivant mon ſens ; dépourvue d'eſprit intérieur ; voyant mes fautes quand elles ſont faites, & ne les prévenant pas comme je devrois, pour ne m'y laiſſer tomber ? J'y commets pluſieurs autres excès, comme légeretés, inconſtances, inutilités, perte de temps ; la nature s'amuſant de bagatelles, & laiſſant les choſes principales, contre même les bonnes réſolutions que l'ame avoit priſes auparavant : je m'y trouve ſi foible, que c'eſt pitié de ma miſere, ne pouvant par fois ſurmonter le moindre empêchement ; & tout le mal, mon Dieu, m'arrive pour n'avoir pas ſçu faire bon uſage de vos graces. Les diſtractions & divertiſſements m'éloignent ſouventes fois de cette divine

préſence & familiarité avec vous, mon Seigneur; & ce par mes innumérables ingratitudes. Je me trouve d'autres fois ſi abrutie & ſi ſujette à ce corps, que l'eſprit en eſt offuſqué & moins libre pour s'élever à Dieu. Mais c'eſt bien pis, quand je rentre plus avant dans mon intérieur, où je ne vois ni actions ni œuvres où je me fois entremiſe, quoique par obéiſſance, que je n'aie bien manqué à Dieu, & que je ne m'y ſois recherchée, encore que mon intention n'ait été telle. O mon Dieu, je vous confeſſe que tous les jours je découvre en moi de nouveaux engagements que je ne voyois pas auparavant. Pour l'oraiſon, je la fais ſouvent avec ſi grande nonchalance, que c'eſt pitié. Mon indévotion m'en fait quelquefois retirer, ſous prétexte de révérence ou de charité. Autrefois j'y ſuis inutile & perdant le temps, & cela m'arrive quand l'ame n'eſt pas vuide; en quoi je renonnois le peu d'amour que je porte à Dieu. O bonté infinie, ſi je vous étois fidelle & que je vous ſerviſſe avec plus d'amour, je ne ſerois pas ainſi: d'autant que je crois, mon Dieu, que la fin principale de l'oraiſon eſt de ſe conformer entierement à votre divine volonté, non pas pour y recevoir des conſolations, ni goûts, ni ſentiments, ou pour ſatisfaire notre eſprit, mais pour ce qu'il le demande de nous, & pour y pratiquer la vertu; comme au temps des ſéchereſſes, y ſouffrir la fatigue du corps & de l'eſprit, s'humilier lors de ce que peut produire la nature, comme diſtractions, inutilités, penſées déréglées & hors de raiſon, ainſi faire bon uſage de toutes les autres diſpoſitions de l'ame. Hélas! eſt-il poſſible, mon Dieu, que je croie ces vérités & que je les mette ſi mal en pratique? Je ſens un reproche, en mon intérieur, preſque continuel, & une langueur de vivre ſéparée de cette actuelle & divine préſence; & delà vient tout mon mal. C'eſt pourquoi je vous

ſupplie, au nom de Dieu, & par les entrailles de ſon infinie miſéricorde, obtenir de lui que je ne me ſépare jamais plus de ſa divine préſence ; & je le prierai pour vous. Excuſez-moi, puiſque j'écris pour obéir, & brûlez s'il vous plaît ce brouillon ».

XIII.

La treizieme lettre n'exiſte qu'en partie dans Duval, liv. II, ch. 15. Cet hiſtorien ne dit ni à qui elle fut adreſſée, ni dans quel temps elle fut écrite. Nous ſommes portés à croire que ce fut après l'entrée de la Bienheureuſe en religion. Cette ſainte femme y donne encore des preuves de ſa reconnoiſſance envers Dieu, & de ſon humilité.

« Pauvre que je ſuis pour tant de bienfaits, graces & miſéricordes, qu'a reçus de votre grand amour cette chetive créature qui ne ceſſe de vous offenser ; ne répondant ni à l'amour dont vous l'aimez, ni à la vocation où vous l'avez appellée ; & vivant toujours dans ſes vieilles habitudes & ſes imperfections. Mon Seigneur, donnez-nous cet eſprit de reconnoiſſance ; & nous l'octroyez en faveur de tant de bonnes ames, avec leſquelles il vous a plu nous accorder participation des graces & des mérites que vous leur donnerez ».

MAXIMES

DE LA BIENHEUREUSE.

Nous ne citerons ici que les maximes qui n'ont pu trouver place dans la Vie de cette ſainte femme. Elles ont toutes rapport à la vie ſpirituelle ; car Duval a ſupprimé celles qui concernoient les choſes temporelles.

Les premieres que nous citerons, ſont celles que

la Bienheureuſe a laiſſées par écrit, pour ceux qui lui expoſoient l'état de leur conſcience. On conſerve encore à Pontoiſe quelques-uns des papiers ſur leſquels elle les avoit écrites ; & on en a diſtribué un grand nombre aux perſonnes qui étoient curieuſes d'en avoir. Elles ſont toutes priſes des livres ſaints. On les trouve dans Hervé (6).

On lit ſur un de ces papiers : « Les renards ont des tanières, & les oiſeaux du ciel ont des nids ; mais le fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa tête » (7).

Sur un autre : « En vérité, je vous le dis, ſi le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure ſeul ; mais quand il eſt mort, il porte beaucoup de fruit » (8).

Un autre porte : « C'eſt une vérité certaine & digne d'être reçue avec une parfaite ſoumiſſion, que J. C. eſt venu dans le monde ſauver les pécheurs, entre leſquels je ſuis le premier » (9).

Un autre : « A Dieu ne plaiſe que je me glorifie en autre choſe qu'en la croix de notre Seigneur J. C. par qui le monde eſt crucifié pour moi, & je ſuis crucifié pour le monde » (10).

On trouve ſur un autre : « Conduiſez-vous ſelon l'eſprit, & vous n'accomplirez pas les déſirs de la chair » (11).

Sur un autre : « La chair a des déſirs contraires à ceux de l'eſprit, & l'eſprit en a de contraires à ceux de la chair » (12).

Sur un autre : « N'éteignez pas l'eſprit » (13).

Sur un autre : « Eprouvez tout, & attachez-vous à ce qui eſt bon » (14).

---

(6) Liv. XI, ch. 1.
(7) Math. 8. 20.
(8) Jean, 12. 24.
(9) I. Tim. 1. 15.
(10) Gal. 6. 14.
(11) Gal. 5. 16.
(12) *Ibid.* 17.
(13) I. Theſ. 5. 19.
(14) *Ibid.* 21.

Un autre porte ; « Abſtenez vous de toute eſpece de mal » (15).

Un autre porte : « Que le Dieu de paix vous ſanctifie lui-même en toute maniere » (16).

Le dernier de ces papiers porte : « Dieu eſt fidele ; après vous avoir appellés, il vous perfectionnera » (17).

Les ſecondes maximes de la Bienheureuſe qu'il nous reſte à citer, ſe trouvent dans Duval (18), & ſont ſur divers objets de piété.

Commençons par celles qui ſont communes à tous les Chrétiens.

Elle diſoit ſur la vertu : « Qu'il faut ſe faire violence pour l'acquerir ; que les commencements en ſont pénibles, mais qu'il eſt doux enſuite d'avoir aſſujetti ſa volonté à celle de Dieu.... Que quoique la vertu ne puiſſe venir que de Dieu, il faut cependant travailler à l'acquerir, comme ſi on pouvoit le faire par ſes propres forces.... Qu'en fait de vertu, il faut toujours s'efforcer d'y faire des progrès ; autrement on recule ſans s'en appercevoir.... Que quelqu'avancé qu'on y ſoit, il y a toujours quelques lumieres à y acquerir, & quelques progrès à y faire.... Que ce qui nuit le plus à ſon acquiſition, c'eſt d'examiner & de juger les actions des autres.... Qu'il ne faut cependant pas s'inquiéter trop pour l'acquerir ; que cette inquiétude eſt un ſigne d'orgueil, & qu'il vaut mieux agir ſimplement & avec liberté de cœur ».

Sur les fautes qui nous échappent, elle diſoit : « Qu'elles ſervent à réveiller l'ame dans la pratique de la vertu, & comme d'aiguillon pour y avancer.... Qu'il ne faut pas s'en attriſter, mais ſeulement s'en humilier.... Que les remords que Dieu

---

(15) I. Theſ. 5. 22.
(16) *Ibid.* 23.
(17) I. Petr. 5. 10.
(18) Liv. II, ch. 16.

en donne, ſont une grace de ſa part... Qu'il faut aimer auſſi d'être repris par les autres; que c'eſt une preuve de la ſolidité de leur amitié & de la grandeur de leur zèle, & que l'ame qui rejette les avis, montre qu'elle a bien de l'orgueil.... Qu'enfin on ne doit pas s'étonner qu'il nous échappe des fautes, parcequ'elles ſont comme l'apanage de notre foible nature ».

Sur les humiliations qu'on éprouve quelquefois, elle diſoit : « Que Dieu le permet ainſi, pour nous affermir dans la vertu ; & qu'il ſait bien les faire tourner à notre gloire, quand nous en profitons ».

Sur les délaiſſements intérieurs, elle diſoit : « Qu'il falloit être plus fidele à Dieu dans ces moments d'épreuve, parceque les vrais amis ſe montrent davantage dans l'adverſité que dans la proſpérité.... Que celui qui ne voudroit ſervir Dieu que pour en obtenir des conſolations, ne mériteroit aucune récompenſe, puiſqu'il ſeroit évident qu'il aimeroit plus ſes conſolations que Dieu même.... Que les ſéchereſſes & les déſolations ſont faites pour nous faire connoître notre miſere, & la dépendance où nous devons être de Dieu, ſans l'aſſiſtance duquel nous ne pouvons avoir une bonne penſée.... Que cette alternative de conſolations & de déſolations qui partage notre vie, doit nous détacher de la terre, & nous faire ſoupirer après le ciel, où les conſolations dont jouiſſent les bienheureux, ſont éternelles ».

Sur l'état religieux, elle diſoit : « Qu'on doit le regarder comme un moyen d'arriver à ſa fin, & non comme ſa fin : qu'en penſant autrement, on croit n'avoir plus rien à faire pour la vertu, lorſqu'on eſt entré dans cet état ; & que c'eſt une grande erreur..., Qu'un religieux, qui en parlant oublie la ſainteté de ſon état, doit trembler ; parce-

que Dieu peſe plus ſes paroles que celles des gens du monde.... Qu'un bon religieux doit toujours être prêt à trois choſes ; à mourir, à dire ſes fautes, & à en être repris.... Que ce ne ſont pas tant les talents extérieurs qu'il faut conſidérer dans un religieux, que ſa vertu & ſon amour pour ſa regle ».

Sur la condition de ſœur converſe, elle diſoit : « Que ces ſortes de ſœurs devoient être humbles, charitables & laborieuſes.... Humbles ; il faut qu'elles n'oublient pas qu'elles ne ſont en religion que pour ſervir les autres. Car, ſi elles croyoient qu'elles puſſent comme les autres s'adonner à la priere & à la contemplation, elles ſe tromperoient, & manqueroient la fin de leur vocation. Or, il faut beaucoup d'humilité pour ſe décider à ne faire que ſervir les autres. Cette humilité doit les porter à être comme des perſonnes mortes, qui ne voyent & n'entendent rien, qui ne demandent rien, & qui ne donnent leur avis ſur rien.... Elles doivent être charitables & compatiſſantes aux beſoins des religieuſes. Car leur devoir ne ſe borne pas à ſervir celles qui ſe portent bien : il faut, quand on le leur commandera, qu'elles ſervent les malades ; & la compaſſion qu'on témoigne à ceux-ci, les ſoulage quelquefois davantage que tous les ſoulagements qu'on leur donne.... Elles doivent enfin être laborieuſes, afin que le ſervice de la maiſon ne ſouffre pas de leur pareſſe ou de leur tiedeur à l'ouvrage, qui néceſſairement ameneroient du déſordre ».

Sur l'obéiſſance religieuſe, elle diſoit : « Qu'il ſuffiſoit de manquer une ſeule fois à cette vertu, pour être cenſé ne l'avoir pas ; parceque le vrai obéiſſant obéit en tout temps, en toutes choſes, & à tous ſes ſupérieurs. Sur cette vertu, comme ſur les autres, une ſeule faute ſuffit pour faire connoître ou qu'on ne l'a pas, ou qu'on y eſt peu avancé.... Pour bien obéir, ajoutoit-elle, il faut ſe tenir dans

l'indifférence par rapport aux diverſes choſes qu'on peut nous commander ; c'eſt un grand mal en religion, quand les ſupérieurs ſont obligés d'avoir égard à nos déſirs, & craignent de nous commander quelque choſe qui y ſoit contraire. Un bon religieux devroit être comme une pierre d'attente ou une table raſe, dont les ſupérieurs puſſent faire ce qu'ils voudroient ».

Sur les ſupérieurs, elle diſoit : « Qu'ils devoient plus mortifier l'eſprit que le corps de leurs inférieurs.... Qu'ils ne doivent rien introduire de nouveau dans une communauté, mais ſe contenter de faire obſerver ce qu'ils y trouvent établi ».

Sur l'ouverture d'ame qu'on doit faire à ſes ſupérieurs, elle diſoit auſſi : « Qu'il eſt bon de s'ouvrir à eux ſur les diſpoſitions de ſon ame ; qu'il faut le faire ſurtout dans le moment de la tentation ou de la peine ; & que pour le faire utilement, il faut le faire avec humilité & confiance, & non en ſoutenant ſes défauts, & en ſe laiſſant abattre dans ſes peines ».

PIECES JUSTIFICATIVES,

POUR LA VIE

DE LA B. MARIE DE L'INCARNATION.

ACTES de Baptême des ſix enfants de la Bienheureuſe, tirés des regiſtres de la paroiſſe de Saint Gervais à Paris.

I. L'an mil cinq cent quatre-vingt-quatre, le vingt-deux Mars, fut baptiſé Nicolas, fils de noble homme Meſſire Pierre Acarie, conſeiller du roi notre ſire, & maître ordinaire en ſa chambre des comptes à Paris, & de noble demoiſelle Barbe Avrillot, demeurants rue des Juifs. Les parains noble Meſſire Nicolas Avrillot, ſeigneur de Champlatreux, conſeiller du roi & maître ordinaire en ſa chambre des comptes, demeurant rue des Mauvais Garçons, & noble homme Meſſire Auguſtin Provots, notaire & ſecrétaire de la cour de parlement de Paris, demeurant vieille rue du Temple. La maraine, noble demoiſelle Marguerite Cantin, veuve de feu noble homme Meſſire Simon Acarie, en ſon vivant, conſeiller du roi, général de ſes aides à Paris, mere grande dudit enfant.

Signé Charpentier.

II. L'an mil cinq cent quatre-vingt-cinq, le cinq Juillet, fut baptiſée Marie, fille de noble homme Pierre Acarie, conſeiller du roi & maître ordinaire en ſa chambre des comptes à Paris, & de demoiſelle Barbe Avrillot ſa mere: laquelle fut tenue ſur les fonts par noble homme Meſſire Jean Suiller, conſeiller du roi & maître ordinaire en ſa chambre des comptes à Paris, parain; & par noble demoiſelle Ambroiſe Brulart, veuve de noble homme Meſſire Raoul Avrillot, conſeiller du roi en ſa cour de parlement, & noble demoiſelle Jeanne Bouchart, veuve de noble homme Meſſire Guillaume Sotin, en ſon vivant, conſeiller du roi & maître ordinaire en ſa chambre des comptes.

Signé Charpentier.

III. L'an mil cinq cent quatre-vingt-ſept, le quatorze Mars, fut baptiſé Pierre, fils de noble homme Meſſire Pierre Acarie, conſeiller du roi notre ſire, & maître ordinaire en ſa

chambre des comptes à Paris, ſieur de Montberrault, & de noble demoiſelle Barbe Avrillot, demeurants rue des Juifs. Les parains, noble homme Jean Bouchart ſieur de Norroy, conſeiller & maître ordinaire des requêtes de ſon hôtel, demeurant rue du Roi de Sicile, & noble homme Jacques Desjardins, avocat du roi en ſa cour de Parlement, demeurant rue de la Verrerie; la maraine, noble demoiſelle Iſabelle Cottin, femme de noble homme François de Lanſon, conſeiller du roi aux requêtes du palais en ſa cour de parlement, demeurant rue du Roi de Sicile.

Signé Charpentier.

IV. L'an mil cinq cent quatre-vingt-neuf, le ſix Février, fut baptiſé Jehan, fils de noble homme Meſſire Pierre Acarie, conſeiller & maître des requêtes, ſieur de Montberrault, & de demoiſelle Barbe Avrillot ſa femme, demeurants rue des Juifs. Les parains ont été révérend pere en Dieu Meſſire Nicolas de Villars, évêque d'Agen, & noble homme Jean Hennequin, ſieur de ....., conſeiller & tréſorier de France en la généralité d'Amiens; & demoiſelle Marie Dudrac, veuve de noble Meſſire Jacques Avrillot, conſeiller en la cour de parlement, a été maraine.

Signé Charpentier.

V. L'an mil cinq cent quatre-vingt-dix, le onze Avril, fut baptiſée Marguerite, fille de noble homme Meſſire Pierre Acarie, conſeiller & maître des comptes, & de demoiſelle Barbe Avrillot, demeurants rue des Juifs. Les maraines, demoiſelle Marie ....., veuve de feu noble homme Noël Charles Baron, & demoiſelle Charlotte Proſt, fille de feu noble homme Meſſire Auguſtin Proſt. Le parain, noble homme Guillaume Cottin, avocat en la cour de parlement.

Signé Guinceſtre.

VI. L'an mil cinq cent quatre-vingt-douze, le vingt-deux Février, a été baptiſée Genevieve, fille de Meſſire Pierre Acarie, ſieur de Montberrault, conſeiller & maître ordinaire en la chambre des comptes, & de noble demoiſelle Barbe Avrillot, ſes pere & mere; laquelle a été tenue par noble demoiſelle Marie Fart, veuve de feu noble homme ....., en ſon vivant ſieur de Coulange, conſeiller & maître ordinaire en la chambre des comptes, & demoiſelle Marguerite Chevalier, femme de noble homme Denis Deſcordes, avocat au châtelet de Paris, & par noble homme Jacques Foulliot.

Signé Guinceſtre.

ACTE de la profeſſion religieuſe de la Bienheureuſe Marie de l'Incarnation, tiré des regiſtres du couvent des Carmelites d'Amiens.

Le lundi huitieme jour d'Avril 1615, à huit heures du matin, en la chambre de l'infirmerie de ce monaſtere, laquelle répond ſur l'égliſe, ſœur Marie de l'Incarnation, native de Paris, âgée de quarante-neuf ans deux mois trois jours, nommée au monde Barbe Avrillot, veuve de feu noble homme Pierre Acarie, ſieur de Montberrault, vicomte de Villemor, conſeiller du roi & maître ordinaire en ſa chambre des comptes, fille de noble homme Nicolas Avrillot ſieur de Champlatreux, & de demoiſelle Marie Luillier; ayant pris l'habit de cet ordre, pour être du voile blanc, le ſeptieme jour d'Avril 1614, le lendemain de Quaſimodo, auquel on célébroit la fête de l'Annonciation de Notre-Dame; étant détenue de maladie, laquelle ne lui permettoit de marcher, & néanmoins en pleine liberté & diſpoſition de ſon eſprit, après avoir demandé les vœux à toutes les ſœurs en la façon accoutumée, & par la permiſſion que nos révérends peres ſupérieurs ont donnée à elle & à nous, nonobſtant l'incommodité de ſon indiſpoſition, fait ſa profeſſion ès mains de la mere Iſabelle de Jéſus-Chriſt, prieure; en la préſence de ſœur Magdeleine de la Croix, ſouſprieure, de ſœur Françoiſe de Jéſus, & des autres religieuſes. L'acte de laquelle elle a écrit & ſigné de ſa main en la forme qui ſuit:

Je, ſœur Marie de l'Incarnation, fais ma profeſſion, & promets obéiſſance, chaſteté & pauvreté, à Dieu notre Seigneur, à la bienheureuſe Vierge Marie, & aux révérends peres ſupérieurs établis à préſent par la bulle du feu Pape Clément huitieme, & à leurs ſucceſſeurs, ſelon la règle primitive du Mont-Carmel, qui eſt ſans mitigation; & ce juſqu'à la mort. Fait ce huitieme jour d'Avril 1615.

Sœur Marie de l'Incarnation.

Pierre de Bérulle.

Sœur Iſabelle de Jéſus-Chriſt.

Sœur Magdeleine de la Croix.

Sœur Françoiſe de Jéſus.

SUR les douleurs ſtygmatiques de la Bienheureuſe.

I.

Lettres du P. Coton.

I. La premiere eſt écrite de Roane, le 22 Mai 1618, & adreſſée à M. de Marillac, garde des ſceaux. Le Pere Hervé dit en avoir vu l'original au couvent des Carmelites de Pontoiſe. On en trouve la copie dans la Vie qu'il a faite de la Bienheureuſe, liv. II, ch. 8; & dans la Vie de la même, par Duval, liv. I, ch. 6.

« Je prends à témoin l'Ange qui étoit ſon tutélaire, & celui qui me garde, de ce que je vais dire: c'eſt qu'elle avoit les ſtigmates en ſon corps en telle maniere, qu'en certainesheures, & ſignament les vendredis, ſamedis & jours de carême, elle ſentoit d'extrêmes douleurs, ès pieds, ès mains, au côté & en la tête, comme qui les lui auroit percés & l'auroit ſuſpendue; ſecret que je n'ai dit ni révélé à perſonne juſqu'à maintenant, pour ce qu'elle m'adjura & fit promettre de n'en dire jamais rien à perſonne, & ajouta qu'autrement il ne ſeroit en ſa puiſſance de me dire jamais rien, ni de me communiquer aucune choſe..... Je voudrois ſavoir ſi aucun autre que moi ne vous a rien dit des ſtigmates: ſi M. de Bérulle ne le ſait, à peine aucun autre le ſaura ».

II. L'original de la ſeconde, au rapport du P. Hervé (*Ibid.* & *Ext. Ital. des dépoſ.*), ſe trouvoit au dépôt des manuſcrits de l'Oratoire, rue S. Honoré à Paris. Elle eſt écrite à M. de Bérulle, en la même année 1618; & elle eſt ainſi datée: « A Moulins, où je prêche depuis l'Aſcenſion, & ſerai juſqu'à l'octave de l'admirable ſacrement, le jour de S. Barnabé ».

« Monſieur & révérend Pere, *Pax Chriſti* ».

« Je ne ſaurois dilayer davantage de me réjouir avec vous ſur l'heureuſe départie de feu ſœur Marie de l'Incarnation, qu'il me ſemble voir en un dégré de gloire & d'union avec Dieu grandement relevé. Son ſaint nom en ſoit béni à jamais. J'ai écrit à M. de Marillac une particularité des ſtigmates inviſibles de feu notre ſuſdite ſœur; & j'entendrois volontiers la-deſſus votre jugement, & ce que vous en avez connu ».

III. La

III. La troiſieme eſt écrite au même, & ainſi datée : « A Lyon, le 8 d'Août 1618. (V. Hervé, liv. XI, ch. 8.) »

» Monſieur & révérend Pere, *Pax Chriſti* «.

» ..... J'ai écrit trois fois à M. de Marillac touchant ſœur Marie de l'Incarnation, que j'eſtime être une grande ſainte devant Dieu ; & il ſeroit long d'inſérer ici ce dont je n'ai retenu aucune copie à cauſe de mes occupations. Il y a trois choſes entr'autres..... La troiſieme, c'eſt qu'elle avoit les ſtigmates, inviſibles au monde, & à elle viſibles & très-ſenſibles. J'en décris & prouve la maniere en une lettre que j'ai adreſſée, ſur ce ſujet, à Madame de Sourdis, répondant à une ſienne lettre. Aviſez-moi, s'il vous plait, ſi je n'ai pas même failli de le révéler après ſa mort ».

I I.

Témoignage juridique de la vénérable mere Magdeleine de S. Joseph.

Ce témoignage eſt tiré de l'*Extr. Ital. des dépoſ.* & d'Hervé, liv. XI. ch. 8.

« Monſeigneur le cardinal de Bérulle m'a dit qu'il étoit véritable que la vénérable ſœur Marie de l'Incarnation avoit aux pieds, aux mains & au côté, les ſtigmates inviſibles de la paſſion de notre Seigneur ; que la vénérable ſœur le lui avoit déclaré, comme à celui qui gouvernoit ſon intérieur ; qu'il avoit jugé à propos d'en expérimenter la vérité ; qu'à cet effet il avoit touché par pluſieurs fois ſur l'endroit des ſtigmates de la main de cette ſainte ame ; & qu'il avoit reconnu qu'elle reſſentoit par ces attouchements, quoique légers, de fort grandes douleurs ».

I I I.

Lettre que l'aſſemblée générale du clergé de France écrivit, en 1651, au Pape Innocent X, pour lui demander la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation. Cette lettre eſt dans Hervé, pag. 579.

Sanctiſſimo Patri Innocentio X, ſummo Pontifici.

Beatiſſime Pater,

Acceptius beatitudini tuæ nihil quidquam eſſe poteſt, quàm ut ſanctitudo à Chriſto

A notre très-ſaint Pere le Pape Innocent X.

Très-ſaint Pere,

Rien ne peut être plus agréable à votre ſainteté, que de répandre celle de J. C

par toute la terre & dans les ames de tous les fideles. C'eſt pour cela que vous êtes élevé ſur le trône Apoſtolique, & que vous veillez ſur toute l'égliſe. Vous dirigez toutes vos penſées, vous mettez tous vos ſoins, & vous employez tous vos travaux à cultiver & à fertiliſer le champ du Seigneur, afin qu'il rende partout une abondante moiſſon de ſainteté, & qu'il produiſe un grand nombre d'élus.

derivata, longè latèque per univerſas orbis partes, adeòque in omnes penitùs fidelium animas diffundatur. Ad hoc ſedis Apoſtolicæ culmen tenes, ad hoc pervigilas, ad hoc omnes cogitationes, curæ, & labores tui fertilem agrum Domini ſedulò verſant & colunt, ut quàm uberrima ſit ubicumque terrarum ſanctitatis ſeges, & electorum annona.

Il n'y a pas encore un ſiecle, que, parmi les lys qui couvrent le Carmel, & les arbriſſeaux de mirrhe où l'épouſe cueille ſes bouquets, on a vu fleurir une admirable plante de ſainteté, l'excellente ſœur Marie de l'Incarnation, cette veuve illuſtre dans le monde, qui, après avoir été dés ſon enfance ornée des plus belles fleurs des vertus, a dans la ſuite de ſa vie enrichi l'égliſe de leurs plus beaux fruits. C'eſt elle qui, dans ſa patrie, a merveilleuſement augmenté la fréquentation des ſacrements parmi le peuple, les œuvres de charité parmi les nobles & les riches, & le zèle de la perfection parmi les religieux.

Succrevit autem, non integro abhinc ſæculo, inſignis quædam planta ſanctimoniæ inter lilia quibus Carmelus veſtitur, inter arbuſta myrrhæ cujus faſciculos colligit ſponſa: egregia illa ſoror Maria ab Incarnatione; nobilis in ſæculo vidua, quæ à primo ætatis limine lectiſſimis virtutum floribus ornata, maturis demum atque copioſis fructibus eccleſiam cumulavit. Illa nimirum eſt, quæ ſacramentorum frequentationem apud populares ſuos, charitatis officia apud nobiles & opulentos, perfectionis quoque ſtudia apud religioſos mirificè promovit.

Dieu lui inſpira le deſſein de faire venir d'Eſpagne en France, des religieuſes de la réforme de Sainte Théreſe, & de les établir en pluſieurs endroits du royaume, ſous les auſpices des ſouverains pontifes, & la protection des rois

In animum ipſius induxit Deus, ut inſignem Beatæ Thereſiæ ordinem ex longinquis Europæ finibus in Gallias accerſeret, & ſub pontificum auſpiciis ac regum chriſtianiſſimorum patrocinio multis in locis conſtitueret: in quem illa

tandem velut in tranquillam vitæ ſtationem ſeceſſit. Hoſpitii dudum exoptati januam humilitas aperuit ; cujus potiſſimùm ductui ſeſe committens, ultrò ab omnibus oblatam in choro ſedem, ubi primam ſtatim tenuiſſet, demiſſè reſpuens, extremam inter ancillantes ſortem ambivit, eâque ſe indignam ſemper ingenuè profeſſa eſt. Quadriennium ibi aſperrimis exercitiis traduxit, patientiæ documenta præbens, atque ex morbis, quibus conflictabatur, dolorum aculeos tam perditè amans, quàm ſollicitè cæteri paſſim leniri poſtulant. Hoc unum nempè ſpirabat atque ſatagebat, ut Chriſto patienti, cujus ſtigmatum cruciatus ſingulis feriis ſextis perſentiebat, quàm ſimillima redderetur; atque, ut ait apoſtolus, morti Chriſti complantaretur.

très-chrétiens ; & elle a fini par ſe retirer elle-même dans ce ſaint ordre, comme dans un port tranquille. C'eſt l'humilité qui lui a ouvert la porte de cette retraite ſi long-temps déſirée. Prenant principalement cette vertu pour guide, elle a modeſtement refuſé la place qu'on lui offroit parmi les religieuſes du chœur, où bientôt elle eût occupé la premiere, & a demandé d'être miſe au dernier rang des religieuſes converſes ; encore a-t-elle toujours déclaré hautement qu'elle en étoit indigne. Elle y a paſſé quatre ans dans les exercices les plus rigoureux ; donnant de grandes leçons de patience, & aimant auſſi éperdument les douleurs aigues qu'elle reſſentoit dans ſes maladies, que les autres demandent ardemment l'adouciſſement des leurs. Elle n'avoit d' utre déſir & d'autre empreſſement, que de devenir conforme à J. C. ſouffrant, des ſtigmates duquel elle reſſentoit les douleurs tous les vendredis ; & d'être, comme dit l'apôtre, entée en lui par la reſſemblance de ſa mort.

Certiſſimis poſteà teſtimoniis compertum eſt illam vitæ ecſtaticæ per triginta annos participem fuiſſe, ita ut perſæpè carnis vincula rupiſſe crederetur : cùm interim ſelecta & Deo placens anima, ſenuum commercio velut abdicaſo, corpori quidem inſidens,

On a ſçu depuis par des témoignages aſſurés, que pendant trente ans de ſa vie, elle a eu part à la vie extatique, au point que ſouvent on la croyoit dégagée des liens de la chair. Dans ſes extaſes, cette ame choiſie & chérie de Dieu, recevoit l'im-

preſſion divine, ſans que l'uſage des ſens eût alors lieu pour elle ; & ſans ſortir de ſon corps, elle en étoit comme arrachée par l'opération ſurnaturelle. Mais ce qu'il faut ſurtout conſidérer, c'eſt qu'après avoir été élevée au-deſſus de ſon état naturel, elle y revenoit avec un ſurcroit d'humilité & de mépris d'elle-même ; &ce mépris étoit encore plus grand que l'admiration qu'on avoit pour elle. Elle réſervoit à Dieu le ſpectacle de ſon cœur, & adoroit la vie cachée de J.C. en s'attachant ſurtout à l'imiter. C'eſt pour cela qu'elle diſoit ſouvent que l'humilité étoit la plus généreuſe des vertus ; qu'elle n'entreprenoit rien que ſous les yeux de Dieu ; que ſe tenant toujours appliquée à ſon adorable préſence, elle ſe déroboit à la vue de tout autre ; & qu'elle redoutoit encore plus ſes propres regards, ſachant bien que ſes eſpérances & ſes intérêts dépendoient uniquement de la volonté divine. Elle diſoit encore qu'il falloit joindre la contemplation à l'action, & tempérer l'une par l'autre, de maniere à n'eſtimer aucune des deux, ſi elle ſe trouvoit ſeule. Pendant tout le cours de ſa vie, & principalement de celle qu'elle a paſſée en religion, elle a ſi bien obſervé cette maxime, qu'au moment de quitter la terre, elle étoit un modele de perfection qu'avoit

ſed operatione ab eo abrepta, divina pateretur. Quod autem præſtantius exiſtimandum eſt, cùm ipſa ſupra ſe rapta eſſet, redibat ad ſe humilior, ſuîque contemptrix ; & omnium admirationem, licèt maximam, ſuî ipſius majori deſpectu vincebat. Uni ſcilicet Deo cordis ſui ſpectaculum exhibebat, abſconditam Chriſti vitam ſtudioſo imprimis cultu adorans. Unde frequentia in ore ipſius erant hæc acroamata : humilitatem præ cæteris generoſam eſſe, quæ nihil niſi Deo vidente ſuſciperet, & adorandæ ipſius præſentiæ ſemper intenta alienum vitaret aſpectum, ac ſuî præſertim ipſius ſuſpectos intuitus haberet, cùm a ſolo Dei nutu pendere omnes ſpes & res ſuas non ignara eſſet. Cæterùm, contemplationem cum actione ſic temperandam atque ſociandam eſſe dicebat, ut neutra ſeorſum in pretio habenda eſſet : quod toto vitæ præſertim religioſæ decurſu ſic ad amuſſim obſervavit, ut in procinctu migrationis conſtituta, perfectionis elaboratum à Dei ſpiritu exemplar, ſuperſtitum, quæ illam circumſtabant, ſanctimonialium animos dubium eſſet an magis in admirationem raperet, an potentiùs ad imitationem inflammaret.

Neque diù poſtquàm beato fine perfuncta eſt, ſanctitudinis ipſius de cœlo veluti lapſa quamplurima ſigna defuerunt; quæ Apoſtolicâ jampridem autoritate inquiſita & comprobata, effecerunt ut corpus eximiæ illius ſororis Mariæ ab Incarnatione, è terrâ cui mandatum erat, ſolemni ritu expromptum & loco ſingulari compoſitum fuerit. Quæ quidem cæremonia, cùm ab antiſtite auguſtiſſimè perageretur, numeroſo cleri cœtu, nec minori nobilium præſenti numero, ingenti quoque populorum concurſu, pretioſæ corporis illius exuviæ inſolitum quemdam & miraculi loco habitum odorem circumquaque exhalarunt, qui nunc adhuc temporis perſeverat. Ex quo, aliiſque miraculis teſtatiſſimis, divinæ Providentiæ luculenta quædam approbatio tam præclaræ ſanctimoniæ exiſtimationi conciliata eſt.

Quamobrem, beatiſſime Pater, obnixè ſanctitatem tuam precamur, ut res Apoſtolicis auſpiciis tam fœliciter cœpta ejuſdem oraculi juſſu perficiatur, & beatificationis præroga-

fait l'eſprit ſaint; & l'on ne pouvoit dire ſi les religieuſes qui l'entouroient, & qui alloient lui ſurvivre, ſe ſentoient plus portées à l'admirer, ou plus excitées à l'imiter.

Peu de temps après ſa fin bienheureuſe, le ciel a donné lui-même bien des témoignages de ſa ſainteté; & à la ſuite de ces témoignages, qui ont été examinés & approuvés par l'autorité Apoſtolique, le corps de cette excellente ſœur Marie de l'Incarnation a été ſolemnellement tiré de la terre qui le renfermoit, & placé dans un lieu diſtingué. Lorſque cette auguſte cérémonie ſe faiſoit par un pontife accompagné d'un clergé nombreux, en préſence d'une foule de perſonnes de qualité, & au milieu d'un grand concours de peuple, les précieuſes dépouilles du corps qu'on tranſferoit ont répandu une odeur extraordinaire, qu'on a jugée miraculeuſe, & qui ſe fait ſentir encore à préſent. Par ce miracle, & par d'autres encore qui ſont également avérés, la divine Providence a joint ſon éclatant ſuffrage à l'opinion que les hommes avoient déja d'une ſi haute ſainteté.

C'eſt pourquoi, très-ſaint Pere, nous vous demandons inſtamment que l'affaire qui a été ſi heureuſement commencée par l'autorité Apoſtolique, s'acheve par la déci-

ſion du même oracle ; & que les honneurs de la béatification ſoient par vous décernés à cette illuſtre ſœur. Nous ſouhaitons qu'après avoir longtemps gouverné l'égliſe ſur la terre, vous obteniez la bienheureuſe immortalité dans le ciel, par les prieres de la même ſœur & ſon crédit auprès de Dieu. Donné à Paris, le 29 Mars 1651.

tivam inclyta illa ſoror per te accipiat ; quem ejuſdem precibus atque ſuffragiis, poſtquàm eccleſiam diù in terris rexeris, beatam in cœlis immortalitatem conſequi exoptamus. Datum Pariſiis, quarto calendas Aprilis anno Domini 1651.

BREF que le Pape Pie VI a donné en 1791, *pour la béatification de la vénérable ſœur Marie de l'Incarnation.*

PIE VI, PAPE,
Pour en conſerver le ſouvenir.

Que Dieu ſoit béni, lui qui eſt le pere de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, le pere des miſéricordes & le Dieu de toute conſolation ; qui nous conſole dans toutes nos tribulations ; & qui au milieu des travaux multipliés dont nous ſommes accablés dans ce temps très-orageux pour la religion catholique, ſur-tout pour qu'elle ſe conſerve pure & ſans tache, malgré les nouveautés ſcandaleuſes & les ſchiſmes, que des hommes ennemis de toute religion viennent d'exciter dans le royaume de France autrefois ſi floriſſant, ne ceſſe de faire naître pour nous des conſolations dans le lieu même d'où viennent nos plus grandes afflictions : puiſqu'il

PIUS PAPA SEXTUS,
Ad futuram rei memoriam.

Benedictus Deus, & pater Domini noſtri Jeſu-Chriſti, pater miſericordiarum, & Deus totius conſolationis ; qui conſolatur nos in omni tribulatione noſtra ; atque inter multos labores, quibus in hiſce difficillimis temporibus pro catholica religione ſupra modum gravamur, præſertim verò, ut ea, adversùs ſcandaloſas novitates ac ſchiſmata, ab hominibus cujuſcumque religionis oſoribus in aliàs florentiſſimis Galliæ regnis noviſſimè excitata, impolluta atque incontaminata ſervetur, non deſinit conſolationes nobis inde ſuſcitare, unde graviores emanant tribulationes : quippe qui in heroicis virtutibus Dei famulæ Mariæ ab Incarnatione, con-

verſæ, & fundatricis in Galliis, ordinis ſanctimonialium Beatæ Mariæ Virginis de Monte Carmelo, Excalceatarum nuncupatarum, non mediocrem nobis ſpiritualis conſolationis cauſam ſuppeditat.

nous fait trouver dans les vertus héroïques de la ſervante de Dieu Marie de l'Incarnation, converſe, & fondatrice en France, de l'ordre des religieuſes de la Bienheureuſe Vierge Marie du Mont-Carmel, dites Déchauſſées, une ſource abondante de conſolation ſpirituelle.

Hæc ſiquidem ex nobilibus & apprimè catholicis parentibus Pariſiis tunc orta, quando ab hæreſis Calvinianæ ſectatoribus divina humanaque omnia illic permiſcebantur, ab ipſa adoleſcentia, in innocentia vitæ ac puritate fidei, non dubia dedit ſuæ futuræ ſanctitatis argumenta.

En effet, née à Paris de parens nobles & fort attachés à la religion catholique, dans un temps où les ſectateurs de l'héréſie de Calvin y bouleverſoient toutes les choſes divines & humaines, elle donna dès ſa jeuneſſe, par l'innocence de ſa vie & la pureté de ſa foi, des preuves non équivoques de ſa ſainteté future.

Cùm porrò ſacris matrimonii vinculis fuit obſtricta, non ſolùm, veluti mulier fortis, de Chriſtiana ac civili filiorum educatione, deque recta rei familiaris adminiſtratione fuit ſummoperè ſollicita; verùm etiam deplorans mala à civilibus factionibus in univerſam Galliam inducta, ſanctimonialium monaſteria ab hæreticis diruta vel penitùs everſa reſtaurari, regularis vitæ diſciplinam reſtitui, atque ordinem monialium Beatæ Mariæ Virginis de Monte Carmelo, Excalceatarum nuncupatarum, jampridem in Hiſpaniis a Sancta Thereſia reformatum, ad Galliam quoque, pluribus exantlatis laboribus atque innume-

Engagée enſuite dans les liens ſacrés du mariage, non-ſeulement elle s'appliqua toute entiere, comme la femme forte, à élever ſes enfants pour en faire de bons Chrétiens & de bons citoyens, & à bien gouverner ſa maiſon; mais encore, gémiſſant ſur les maux que des factions civiles attiroient ſur toute la France, elle mit tous ſes ſoins à relever les monaſteres de filles que les hérétiques avoient ruinés ou détruits de fond en comble, à rétablir la diſcipline réguliere, & à introduire en France, après avoir eſſuyé bien des travaux & ſurmonté bien des difficultés, l'ordre des religieuſes de la Bienheureuſe Vierge Marie

du Mont-Carmel, dites Déchauſſées, que Sainte Théreſe venoit de réformer en Eſpagne.

Après la mort de ſon époux, dès qu'elle fut maîtreſſe d'elle-même, toute épriſe des délices de la vie religieuſe, elle mit ordre à ſes affaires domeſtiques ; & pour échapper aux dangers du monde, elle accourut, comme dans un lieu de réfuge, au monaſtere des religieuſes du même ordre qu'elle avoit fondé à Amiens. Par un rare exemple d'humilité, quoiqu'elle fût la fondatrice de cette maiſon, elle aima mieux être admiſe & prononcer ſes vœux parmi les ſœurs converſes, que parmi celles du chœur ; & elle y vécut dans une ſi grande obéiſſance, qu'elle ſe ſoumettoit humblement, comme les autres ſœurs converſes, aux volontés de ſa propre fille, qui remplit quelque temps la charge de ſupérieure, & qu'elle s'aſſujettiſſoit volontiers à tous les offices du monaſtere. Enfin, au milieu des douleurs opiniâtres auxquelles elle étoit continuellement en proie, & des auſtérités qu'elle s'étoit volontairement impoſées, elle parvint à la joie de la céleſte patrie, quatre ans s'étant à peine écoulés depuis ſon entrée en religion.

ris ſuperatis difficultatibus, accerſiri ſtuduit.

Viro autem defuncto, cùm ſcilicet ei primùm licuit ſibi vivere, tunc, a regularis vitæ deliciis affecta, rebus familiaribus compoſitis, ad monaſterium ſanctimonialium ordinis prædicti ab ipſa Ambiani fundatum, ex hujus ſeculi inſidiis, tanquam ad domum refugii evolavit ; ac raro humilitatis exemplo, etſi ejuſdem monaſterii fundatrix, inter converſas potiùs quàm inter moniales profeſſas recipi, regularemque profeſſionem emittere ſelegit ; tantaque in ea fuit obedientia, ut ſuæ filiæ, quæ in eodem monaſterio ſuperioriſſæ munere per aliquod tempus functa eſt, veluti cæteræ moniales converſæ, demiſſiſſimè obtemperaret, ac ultrò in omnia monaſterii officia deſcenderet ; uſque dùm, inter aſſiduos corporis cruciatus quibus continenter afficiebatur, ac voluntarias carnis caſtigationes, ad patriæ celeſtis gaudia, quatuor vix elapſis annis ab ejus ingreſſu in religionem, pervenit.

Comme ſes actions & toute la ſuite de ſa vie condamnent ouvertement les nouveautés

Ex cujus geſtis ac totius vitæ ratione cùm apertè nimis novitates omnes redar-

guantur, quæ hiſce diebus in Galliis ſuſcitantur, non niſi ex ſpeciali quadam Dei providentia factum eſſe videtur, ut poſt duo quaſi integra ſecula, ad hæc tempora, ad noſtram conſolationem, ad ſuorum concivium præſidium ac tutamen, & catholicæ eccleſiæ decus & ornamentum, ejuſdem famulæ Dei honorem & venerationem reſervatum ſit promovere.

qui s'élevent de nos jours en France, il paroît que ce n'eſt pas ſans une providence particuliere de Dieu, qu'après deux ſiecles preſqu'entiers, il a été réſervé au temps où nous vivons, de pouvoir pour notre conſolation, le ſoutien & l'appui de ſes concitoyens, l'honneur & l'ornement de l'égliſe catholique, décerner à cette ſervante de Dieu la vénération des peuples, & lui faire rendre des hommages.

Cùm itaque, maturè diligenterque diſcuſſis atque perpenſis, per congregationem venerabilium fratrum noſtrorum ſanctæ Romanæ eccleſiæ cardinalium ſacris ritibus præpoſitorum, proceſſibus de Apoſtolicæ ſedis licentia confectis, ſuper vitæ ſanctitate & virtutibus tam theologicis quàm moralibus in gradu heroico, quibus eamdem ſervam Dei Mariam ab Incarnatione multipliciter claruiſſe, necnon miraculis quæ ad ejus interceſſionem, & ad manifeſtandam hominibus ipſius ſanctitatem, à Deo patrata fuiſſe aſſerebantur, eadem congregatio coram nobis conſtituta, auditis etiam conſultorum ſuffragiis, uno ſpiritu unâque voce cenſuerit, poſſe, quandocumque nobis videretur, præfatam Dei ſervam Beatam declarari cum conſuetis indultis : hinc eſt quòd nos, piis atque enixis totius ordinis monialium Beatæ Ma-

Ceux de nos vénérables freres les cardinaux de la ſaiute égliſe Romaine qui compoſent la congrégation des rites, ayant donc compulſé & examiné avec l'attention & la maturité convenables, les procès-verbaux qui avoient été faits avec la permiſſion du ſiége Apoſtolique, ſur la ſainteté de la vie & les vertus tant théologales que morales, qui avoient brillé tant de fois, dans un degré héroïque, en la même ſervante de Dieu Marie de l'Incarnation, & ſur les miracles divins qu'on aſſuroit avoir été opérés par ſon interceſſion, & pour manifeſter aux hommes ſa ſainteté, & s'etant enſuite aſſemblés devant nous, & après avoir entendu les ſuffrages des conſulteurs, ayant penſé d'un commun accord & d'une voix unanime, que nous pouvions, quand nous le jugerions à propos, déclarer Bienheureuſe ladite ſervante de

Dieu, & accorder à ce ſujet les graces accoutumées ; nous qui ſommes favorablement diſpoſés, & qui voulons avoir égard aux pieuſes & ardentes prieres que tout l'ordre des religieuſes de la Bienheureuſe Vierge Marie du Mont-Carmel, dites Déchauſſées, nous a fait humblement préſenter à ce ſujet, de l'avis & du conſentement de ladite congrégation, permettons par le préſent bref, en vertu de l'autorité Apoſtolique, de donner à l'avenir le nom de Bienheureuſe à ladite ſervante de Dieu Marie de l'Incarnation ; d'expoſer ſon corps & ſes reliques à la vénération des fideles, ſans cependant les porter en proceſſion ; d'orner ſes images de l'auréole ſacrée ; & d'en réciter tous les ans, au jour qui ſera déſigné par les ordinaires des lieux & les ſupérieurs dudit ordre, à qui nous en laiſſons le ſoin, l'office & la meſſe pris du commun des ſaintes femmes qui ne ſont ni vierges ni martyres, avec des oraiſons propres que nous devons approuver, & ſuivant la rubrique du bréviaire & du miſſel Romain. Nous accordons cette récitation de l'office, & cette célébration de la meſſe, pour tout l'ordre des religieux & religieuſes de la Bienheureuſe Vierge Marie du Mont-Carmel, dits Déchauſſés ; & pour tous les fideles de l'un & de

riæ Virginis de Monte Carmelo, Excalceatarum nuncupatarum, ſupplicationibus nobis ſuper hoc humiliter porrectis benignè inclinati, de ſupradictæ congregationis conſilio & aſſenſu, auctoritate Apoſtolicâ tenore præſentium indulgemus, ut eadem Dei ſerva Maria ab Incarnatione inpoſterum Beatæ nomine nuncupetur, ejuſque corpus & reliquiæ venerationi fidelium (non tamen in proceſſionibus circumferendæ) exponantur, imagines quoque radiis ſeu ſplendoribus exornentur ; ac de ea quotannis, die ab ordinariis & ordinis prædicti præſulibus, ad quos ſpectat, deſignando, recitetur officium & miſſa de communi nec virginum nec martyrum, cum orationibus propriis a nobis approbandis, juxta rubricas breviarii ac miſſalis Romani. Porro officii recitationem & miſſæ celebrationem hujuſmodi fieri concedimus in toto ordine fratrum & monialium Beatæ Mariæ Virginis de Monte Carmelo Excalceatorum nuncupatorum ; ac in civitate & diœceſi Pariſienſi in qua dicta ſerva Dei nata eſt, ac in civitate & diœceſi Ambianenſi ubi vota regularia emiſit, necnon in civitate & diœceſi Rothomagenſi in qua ad cœlum evolavit, ejuſque venerabile corpus requieſcit, ac inſignia dedit ſanctitatis exempla, ab omnibus utriuſque ſexûs Chriſti fidelibus tam

ſecularibus quàm regularibus, qui ad horas canonicas tenentur ; ac quantùm ad miſſam attinet, etiam ab omnibus ſacerdotibus ad eccleſias in quibus feſtum peragetur confluentibus.

l'autre ſexe, tant ſéculiers que réguliers, qui ſont tenus aux heures canoniales, dans les villes & dioceſes de Paris où ladite ſervante de Dieu eſt née, d'Amiens où elle a fait profeſſion, de Rouen où ſon ame s'eſt élevée au ciel, où ſon vénérable corps repoſe, & où elle a donné d'illuſtres exemples de ſainteté ; & quant à la meſſe, même pour tous les prêtres qui accourreront aux égliſes où l'on célebrera ſa fête.

Prætereà primo duntaxat anno, à datis hiſce litteris, & quoad Indias, à die quo eædem litteræ illuc pervenerint, inchoando, in eccleſiis ordinis, civitatum & diœceſum antedictorum, ſolemnia beatificationis ipſius ſervæ Dei, cum officio & miſſa ſub ritu duplici majori, die ab ordinario reſpectivè conſtitutâ, poſtquàm in baſilica noſtra Sancti Petri in Vaticano celebrata fuerint eadem ſolemnia die quintâ Junii proximè futuri, pariter celebrandi facimus poteſtatem : non obſtantibus conſtitutionibus & ordinationibus Apoſtolicis, cæteriſque contrariis quibuſcumque. Volumus autem ut præſentium litteratum tranſumptis ſeu exemplis etiam impreſſis, manu ſecretarii dictæ congregationis cardinalium ſubſcriptis, & ſigillo ejuſdem congregatio-

En outre, pour la premiere année ſeulement, à compter de la date du préſent bref, & quant aux Indes, à compter du jour où il y parviendra, nous donnons pouvoir de célébrer la ſolemnité de la béatification de ladite ſervante de Dieu, dans les égliſes de l'ordre, des villes & des diocèſes ci-deſſus marqués, au jour qui ſera reſpectivement déterminé par l'ordinaire, avec l'office & la meſſe de rit double majeur, après cependant que la même ſolemnité aura été célébrée le 5 de Juin prochain dans notre baſilique de S. Pierre du Vatican : & ce, nonobſtant les conſtitutions & réglements Apoſtoliques & toutes les autres diſpoſitions qui y ſeroient contraires. Nous voulons qu'on ajoute foi aux copies manuſcrites

ou aux exemplaires imprimés du préſent bref, qui ſeront ſignés de la main du ſecrétaire de ladite congrégation des cardinaux, & munis du ſceau de la même congrégation, comme on l'ajouteroit au bref lui-même, s'il étoit produit & exhibé. Donné à S. Pierre de Rome, ſous l'anneau du pêcheur, le 24 Mai 1791, la dix-ſeptieme année de notre pontificat.

R. Card. Braſchi de Honeſti.

Place du ſceau.

nis munitis, eadem prorſus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipſis præſentibus, ſi forent exhibitæ vel oſtenſæ. Datum Romæ apud S. Petrum, ſub annulo piſcatoris, die 24 Maii 1791, pontificatûs noſtri anno decimo-ſeptimo.

R. Card. Braſchius de Honeſtis.

Locus ſigilli.

TABLE DES MATIERES.

A

Abra de Raconis (Meſdemoiſelles d'), converties à la foi Catholique par M. de Bérulle ; l'une Récolette à Verdun, l'autre Carmelite ſous le nom de Claire du Saint Sacrement : précis de la vie de celle-ci. page 105. *note.*

Acarie (de la famille). 16. *not.*

Acarie (M.), époux de la Bienheureuſe ; ce qui le concerne. 16. Voyez auſſi les *Sommaires.*

Acarie (Madame). V. la Bienheureuſe ſœur *Marie de l'Incarnation.*

Acarie (les trois fils de Madame) ; leurs deſcendants. 112. *not.* Il en exiſte un à Straſbourg. 114. *not.*

Acarie (les trois filles de Madame). V. la mere *Marie de Jéſus*, la mere *Marguerite du Saint Sacrement* & la mere *Genevieve de S. Bernard.*

Acte de l'ame ; ce que c'eſt. 348.

Acte de profeſſion de la Bienheureuſe. 543.

Actes de Baptême des ſix enfants de la Bienheureuſe. 541.

Adoration journaliere du S. Sacrement ; M. de Bérulle l'introduit au premier couvent ; on y renonce dans la ſuite. 430. *not.*

Agnès de Jéſus (N. Deslions, appellée en religion la mere), Carmelite ; précis de ſa vie. 435. *not.*

Aimée de Jéſus (Aimée Deſchamps, appellée en religion la ſœur), Carmelite ; précis de ſa vie. 315. *not.*

Alpargate, chauſſure des Carmelites. 389. *not.*

Amboiſe (Françoiſe d'), ducheſſe de Bretagne, fondatrice des Carmelites mitigées de Bretagne & Carmelite elle-même. 233. *not.*

Amour des parents pour leurs enfants ; ſur quoi la Bienheureuſe le régloit. 96.

Andrée Levoix. V. *Andrée de Tous les ſaints.*

Andrée de Tous les ſaints (Andrée Levoix, appellée en religion la ſœur), premiere Carmelite de France. 24. 326 & ſuiv. *texte* & *not.* V. auſſi les *Sommaires.*

Angélique de la Trinité (N. de Briſſac, dite en religion la ſœur), Carmelite ; précis de ſa vie. 241. *not.*

Anne de S. Barthélemi (la mere), Carmelite Eſpagnole, une des fondatrices du Carmel de France ; précis hiſtori-

que de ſa vie. 269. *not.* Authenticité des graces extraordinaires que Dieu lui fit. *ibid.* Auteurs de ſa vie. *ibid.* Ses lettres. 277. *not.*

Anne de Jéſus (la mere), Carmelite Eſpagnole, qui fonda le Carmel de France; précis hiſtorique de ſa vie. 261. *not.*

Anne du S. Sacrement (Anne de Viole, appellée en religion la mere); Carmelite; précis de ſa vie. 411. *not.*

Aſpirations en forme de prieres, faites par la Bienheureuſe. 508.

Avrillot (de la famille); ſon ancienneté, ſes alliances. 2. *not.*

Avrillot (Barbe). V. la Bienheureuſe ſœur *Marie de l'Incarnation.*

Avrillot (Nicolas), pere de la Bienheureuſe. 5. 133.

Auteurs qui ont écrit la vie de la Bienheureuſe. V. la *Préface.*

B

Béatrix de la Conception (la mere), Carmelite Eſpagnole, une des fondatrices du Carmel de France; précis hiſtorique de ſa vie. 287. *not.*

Beaucouſin (Richard), prieur de la Chartreuſe de Cahors; précis de ſa vie. 62. *not.*

Bérulle (le cardinal de); précis de ſa vie. 151. *not.* Auteurs qui ont écrit ſa vie. *ibid.* De ſes démêlés avec les Jéſuites & le cardinal de Richelieu. *ibid.* De ſes liaiſons avec Marie de Médicis, l'abbé de S. Cyran & Janſénius. *ibid.* Qu'il n'eſt pas mort empoiſonné. *ibid.* Explication qu'il eut avec la Bienheureuſe au ſujet de quelques dévotions qu'il vouloit introduire dans l'ordre. 428.

Beuve (Magdeleine Luillier, veuve de M. de Sainte), fondatrice des Urſulines; précis de ſa vie. 359. *not.* Bontés d'Henri IV pour elle. Sainte hardieſſe avec laquelle elle parloit à ce prince. *ibid.*

Bibliotheque de l'égliſe de Rouen; Pierre Acarie, ſecond fils de la Bienheureuſe, y donna commencement. 113. *not.*

Breauté (la marquiſe de). V. la mere *Marie de Jéſus*, Carmelite.

Bref de Pie VI pour la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation. 550.

Brefs de béatification & de canoniſation; ce qui les diſtingue. 495. *not.* Ce qu'on exige à Rome pour obtenir le dernier de ces deux brefs. *ibid.*

Bretigny (M. de), prêtre ; précis de ſa vie. 205. *not.* Traducteur de la vie de Sainte Théreſe par Ribera. 214. *not.*

C

Canfeld (Benoit de), Capucin Anglois ; précis de ſa vie. 41. *not.*

Carmel. De cet ordre ; de ſes différentes réformes ; de ſes membres qui ont été canoniſés ou béatifiés ; de la réforme de Sainte Théreſe. 202. *not.*

Carmelites mitigées de Bretagne & de Champagne ; elles ſont ſous le gouvernement des Carmes de la place Maubert à Paris. 233. *not.*

Carmelites de la réforme de Sainte Théreſe établies en France. Leur éloge. 202. *not.* Des changements que leur gouvernement a éprouvés. 200. *not.* Pie VI leur a accordé par *interim* un quatrieme viſiteur. 234. *not.* Noms des eccléſiaſtiques qui ſont aujourd'hui viſiteurs de l'ordre. *ibid.* De la ſageſſe & de la douceur du gouvernement de ces viſiteurs. *ibid.*

Carmelites de la rue Chapon (fondation du couvent des). 398.

Carmelites réformées de Lorraine & du comtat d'Avignon ; elles ne ſont pas ſous le gouvernement des viſiteurs de l'ordre en France. 233. *not.*

Carmes. Pourquoi ceux d'Eſpagne s'oppoſoient à la fondation des Carmelites de France. 226. La Bienheureuſe n'a jamais penſé à mettre l'ordre ſous le gouvernement des Carmes de France. 380. *not.*

Caſe (la ſainte) révérée à Lorette ; ce que c'eſt. 477. *not.*

Catherine du S. Eſprit (la mere), ſœur de la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph. 351. *not.*

Catherine de J. C. (Roſe Leſgu, appellée en religion la ſœur), Carmelite ; précis de ſa vie. 251. *not.*

Cérémonial des Carmelites réformées de France. 243. *not.*

Champdenier (Marie Sylvie de la Rochefoucault, veuve de M. Rochechouart de). V. *Marie de S. Joſeph.*

Champigny (Bochart de). 25. *not.*

Chantal (Sainte) veut ſe faire Carmelite. 276. *not.* Sa mort lui eſt prédite par la mere Marguerite du S. Sacrement. 335. *not.* Elle viſite le tombeau de la Bienheureuſe. 454.

Combat ſpirituel (livre intitulé) ; cas que la Bienheureuſe en faiſoit. 323.

Communications extérieures ; la Bienheureuſe, étant dans le monde, n'en avoit que de néceſſaires avec les grands & avec ſes parents. 198.

Communion (premiere) ; il faut la faire faire de bonne heure aux enfants. 10.

Communion (fréquente) ; quand on peut la permettre aux religieuſes. 356.

Communion (exercice pour la), fait par la Bienheureuſe. 501.

Confiance en Dieu ; combien elle eſt eſſentielle. 470.

Conſécration à J. C. & à la Sainte Vierge, dont M. de Bérulle vouloit que les Carmelites fiſſent vœu : ce qu'en ont jugé les univerſités de Louvain & de Douai, & le Jéſuite Leſſius ; & ce qu'il faut en penſer. 430. *not.*

Coton (lettres du Pere) ſur les douleurs ſtigmatiques de la Bienheureuſe. 544.

Creil (Marie de), femme de René de Marillac. V. *Marie Gabrielle de la Nativité.*

Culte particulier qu'on peut rendre aux perſonnes mortes en odeur de ſainteté ; quoiqu'elles ne ſoient pas encore béatifiées. 483. *not.*

D

Délaiſſements intérieurs (maximes de la Bienheureuſe ſur les). 538.

Délaſſements ; comment il faut les permettre aux enfants. 101.

Déſir d'entrer en religion, toujours utile. 14. 344.

Deslions (N.). V. la mere *Agnès de Jésus.*

Deſſins, portraits & gravures de la Bienheureuſe. 455. *not.*

Devoirs de la religion & de la ſociété ; belle penſée de la Bienheureuſe ſur la maniere de les allier. 121. Les premiers doivent l'emporter ſur les ſeconds ; belle penſée de la Bienheureuſe à ce ſujet. 123.

Doigt (un) de Sainte Théreſe eſt entre les mains des Carmelites du premier couvent. 311. *not.*

Douceur ; belle maxime de la Bienheureuſe à ce ſujet. 96.

Droiture dans les actions ; belle penſée de la Bienheureuſe à ce ſujet. 124.

Duval (André), profeſſeur de Sorbonne ; précis de ſa vie. 64. Eloge qu'en faiſoit S. François de Sales. 67. *not.* Son épitaphe à Pontoiſe. 68. *not.*

E

Ecrits de la Bienheureuſe. 501. Détail de ceux qui furent envoyés à Rome. 500. *not.* Ils ſont approuvés par le Pape. 486.

Ecrits des perſonnes propoſées pour être béatifiées ; règles d'après leſquelles on en juge à Rome. 486. *not.* Combien les écrits des ſaints ſont précieux. 499.

Eléonore de S. Bernard (la mere), Carmelite Eſpagnole, une des fondatrices du Carmel de France ; précis hiſtorique de ſa vie. 278. *not.*

Enfant Jéſus (ſtatue de l'), renommée pour ſes miracles. 256. *not.*

Eſcalier du prétoire, que J. C. monta pour être préſenté au peuple ; il a été tranſporté à Rome, & y eſt en vénération. 477. *not.*

Eſtouteville (Marguerite d'Orléans princeſſe d'), ſœur de la ducheſſe de Longueville, fondatrice du premier couvent des Carmelites. 218. *not.*

Etat qu'ont à choiſir les enfants ; belle penſée de la Bienheureuſe à ce ſujet. 108. Ce qu'elle penſoit de l'état militaire & de l'état eccléſiaſtique. 109.

Etat (traité de la Bienheureuſe ſur le choix d'un). 510.

Etat religieux (maximes de la Bienheureuſe ſur l'). 538.

Euſtache de S. Paul (Dom), Feuillant. 99. *not.*

Exercices ſpirituels de S. Ignace ; ce que c'eſt que ce livre. 65. *not.*

Extaſes, raviſſements, viſions, apparitions ; leur nature, & maniere de diſcerner les vraies d'avec les fauſſes. 31. *not.* Impreſſions que ces faveurs extraordinaires font quelquefois ſur le corps. 55. *not.*

F

Fautes (maximes de la Bienheureuſe ſur les). 537.

Fils de la Bienheureuſe ; deux d'entr'eux lui laiſſent des inquiétudes ſur leur ſalut. 522.

Florentine de la Mere de Dieu (la ſœur), Carmelite ; précis de ſa vie. 524. *not.*

Fondations ; il n'y faut pas montrer une vertu commune. 357. 120. *not.*

Fontaine (M.), prêtre, directeur de la Bieuheureuſe à Pontoiſe ; précis de ſa vie. 437. *not.*

Fonteines-Marans (M. de), pere de la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph. 308. *not.* Ancienneté & alliances de ſa famille. *ibid.*

Fonteines-Marans (Magdeleine). V. la vénérable mere *Magdeleine de S. Joſeph.*

Fonteines-Marans (N. & N. de), ſœurs de la vénérable mere Magdeleine de S. Joſeph dont l'aînée ſe fit Carmelite. V. la mere *Catherine du S. Eſprit*, & 352. *not.*

Fournier (N.). V. la mere *Marie de S. Joſeph.*

France (les dames de), Adelaïde & Victoire, tantes de Louis XVI, aſſiſtent dans l'égliſe du Vatican à la cérémonie de la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation. 494.

François de l'Enfant-Jéſus (le Frere), Carme déchauſſé, mort en odeur de ſainteté en Eſpagne. 256. *not.*

François de Sales (S.); ſes lettres & ſes témoignages de en faveur de la Bienheureuſe & de l'ordre des Carmelites réformées de France. *Lettre* pour la fondation des Carmelites. 227. *not. Lettre* ſur les trois premiers ſupérieurs des Carmelites. 221. *not. Lettre* ſur le gouvernement des Carmelites 231. *not. Lettre* en faveur de la Bienheureuſe. 147. *not. Lettre* ſur le même objet. *ibid. not. Témoignage* ſur le même objet. 148. *not. Lettre* ſur le même objet. 474. *not. Témoignage* ſur le même objet. *ibid. Lettre* ſur les enfants de la Bienheureuſe. 115. *not.*

Freres de la Bienheureuſe. 6. *not.*

G

Gallemant, curé d'Aumale ; précis de ſa vie. 71. *not.* Il veut fonder des Carmelites à Aumale. 211 & *ſuiv.*

Gauthier, conſeiller d'état. 134. *not.*

Genevieve de S. Bernard, Carmelite, troiſieme fille de Madame Acarie ; précis de ſa vie. 337. *not.*

Genevieve de S. François (N. Lottin, appellée en religion la ſœur), Carmelite. 529. *not.*

Guinceſtre, curé de S. Gervais à Paris, fameux Ligueur. 95. *not.*

H

Hannivel (N. d'). V. *Marie de la Trinité*, Carmelite.

Harlay de Sancy, pere de la marquiſe de Bréauté. 317. *not.* Ses enfants. *ibid.*

Hérétiques ; maniere de leur répondre. 469.

Humiliations (maximes de la Bienheureuſe ſur les). 538.
Humilité ; eomment la Bienheureuſe y formoit ſes enfans. 98.

J

Jeanne de Jésus (N. Séguier, ſœur du chancelier du même nom, appellée en religion la mere), Carmelite ; précis de ſa vie. 529. *not.* Elle fait nommer un troiſieme viſiteur de l'ordre des Carmelites. 530. *not.*
Inſcription de la tombe de la Bienheureuſe. 452. *not.* De ſon mauſolée. 457. De la cérémonie de ſa béatification faite à Rome. 489.
Jourdain (Madame). V. la mere *Louiſe de Jéſus*, Carmelite.
Joyeuſe (la maréchale de), Marie de Batarnay ; précis de ſa vie. 210. *not.* Elle veut fonder des Carmelites en France. 210.
Iſabelle des Anges (la mere), Carmelite Eſpagnole, une des fondatrices du Carmel de France ; précis hiſtorique de ſa vie. 284. *not.*
Iſabelle de J. C. (la mere), Carmelite ; précis de ſa vie. 379. *not.*
Iſabelle de S. Paul (la mere), Carmelite Eſpagnole, une des fondatrices du Carmel de France ; précis hiſtorique de ſa vie. 281. *not.*

L

L'Amiré de Caumont. V. la ſœur *Magdeleine de la Croix.* Carmelite.
Lectures de piété ; leur utilité, maniere d'en profiter. 45. *not.*
Leſgu (Roſe). V. *Catherine de Jéſus-Chriſt.*
Leſgu, ſœur cadette de la précédente. V. *Marie de la Sainte Trinité.*
Lettre du clergé de France, écrite au Pape en 1651, pour demander la canoniſation de la Bienheureuſe. 545.
Lettres de la Bienheureuſe. 514.
Leu (N. de S.). V. la mere *Marie du S. Sacrement.*
Longueville (Henri II duc de) ; ſa guériſon miraculeuſe. 398. Précis de ſa vie. 397. *not.*
Longueville (la ducheſſe), mere du précédent. 397. *not.*
Longueville (Catherine d'Orléans, ducheſſe de), fondatrice du premier couvent des Carmelites ; précis de ſa vie. 218. *not.*

Louis XIV ; réponſe remarquable qu'il fit chez les Carmelites de Pontoiſe. 530.

Louiſe de France (Madame), Carmelite au couvent de S. Denis, ſe revêt du manteau de Sainte Théreſe pour faire ſa profeſſion. 367. *not.* Fait reprendre l'affaire de la béatification de la ſœur Marie de l'Incarnation. 485.

Louiſe de Jéſus (Madame Jourdain, appellée en religion la mere), Carmelite ; précis de ſa vie. 304. *not.* Elle eſt élue ſupérieure de la petite congrégation de Sainte Genevieve. 238. Donne occaſion au voyage d'Eſpagne. 250. En écrit le voyage. 292. *not.* Dicte ſa propre vie. 304. *not.*

Luillier (de la famille) ; ſon ancienneté, ſes alliances. 5. *not.*

Luillier (Magdeleine). V. Madame de *Sainte Beuve.*

M

Mademoiſelle ; pourquoi on appelloit ainſi certaines femmes mariées. 2. *not.*

Magdeleine de la Croix (N. l'Amiré de Caumont, appellée en religion la ſœur), Carmelite ; précis de ſa vie. 405. *not.*

Magdeleine de S. Joſeph (Magdeleine de Fonteines-Marans, appellée en religion la mere), Carmelite ; précis de ſa vie. 308. *not.* Miracle arrivé par ſon interceſſion. 314. *not.* Où en eſt l'affaire de ſa béatification. *ibid.* Les Carmelites du faubourg S. Jacques ont ſon corps. *ibid.* Son témoignage ſur les douleurs ſtigmatiques de la Bienheureuſe. 545.

Maîtres des enfants ; qualités qu'ils doivent avoir. 104.

Manteau (le) de Sainte Théreſe eſt entre les mains des Carmelites du premier couvent. 367. *texte* & *not.*

Manuſcrits de la propre main de la Bienheureuſe. 500.

Marguerite du S. Sacrement (la mere), Carmelite, ſeconde fille de la Bienheureuſe ; précis de ſa vie. 332. *not.* Belle repréſentation qu'elle fait à Anne d'Autriche ſur les viſites que cette princeſſe faiſoit aux Carmelites. 334. *not.*

Marguerite de Sainte Théreſe de Jéſus (Marguerite de Marillac, appellée en religion la ſœur), Carmelite. 172. *not.*

Marie des Anges (Louiſe Séguier, veuve de Claude de Bérulle, appellée en religion la ſœur), Carmelite, précis de ſa vie. 173. *not.*

Marie du S. Eſprit (la ſœur), Carmelite. 523. *not.*

Marie Gabrielle de la Nativité (Marie de Creil, veuve

de René de Marillac, appellée en religion la ſœur), Carmelite. 172. *not.*

Marie Gabrielle du S. Sacrement (Marie Gabrielle de Marillac, appellée en religion la ſœur), Carmelite. 173. *not.*

Marie de S. Gabrielle (N. le Jeune, appellée en religion la mere), Carmelite, élevée à la petite congrégation de Sainte Genevieve; précis de ſa vie. 236. *not.*

Marie de Jéſus (Charlotte de Sancy, veuve du marquis de Breauté, appellée en religion la mere), Carmelite; précis de ſa vie. 317. *not.*

Marie de Jéſus (la mere), Carmelite, premiere fille de la Bienheureuſe; précis de ſa vie. 340. *not.*

Marie de Jéſus-Chriſt (Marie Thudert, veuve de M. Séguier d'Autry, appellée en religion la ſœur), Carmelite; comment la mere Anne du S. Sacrement la formoit aux vertus religieuſes. 412. *not.*

Marie de l'Incarnation (la Bienheureuſe ſœur); en quelle année elle eſt née. 3, 4. *not.* A quel âge elle s'eſt mariée. 16. *not.* Elle eſt la vraie fondatrice des Carmelites réformées de France. 207. *not.* V. auſſi les *Sommaires.*

Marie de S. Joſeph (Nicole Fournier, appellée en religion la mere), Carmelite; précis de ſa vie. 434. *not.*

Marie de S. Joſeph (Marie Sylvie de la Rochefoucault, veuve de M. de Rochechouart de Champdénier, appellée en religion la ſœur), Carmelite; précis de ſa vie. 195. *not.*

Marie Magdeleine de l'Incarnation (Marie de Marillac, appellée en religion la ſœur), Carmelite, 172. *not.*

Marie de S. Michel (Ariane de Marillac, appellée en religion la ſœur), Carmelite, 171. *not.*

Marie de la Miſéricorde, Carmelite. V. *Sublet.*

Marie du S. Sacrement. (N. de S. Leu, appellée en religion la mere), Carmelite; précis de ſa vie. 419. *not.*

Marie du S. Sacrement (Valence de Marillac, appellée en religion la ſœur), Carmelite; précis de ſa vie. 168. *not.*

Marie de la Trinité (N. Sévin, veuve de M. du Coudray, appellée en religion la mere), Carmelite; précis de ſa vie. 315. *not.*

Marie de la Trinité (Marie d'Hannivel, appellée en religion la mere), Carmelite; précis de ſa vie. 300. *not.*

Marie de la Trinité (N. de Chaſſi, appellée en religion la ſœur), Carmelite. 523. *not.*

Marie de la Sainte Trinité (N. Leſgu, appellée en religion la ſœur), Carmelite; précis de ſa vie. 251. *not.*

Marie Urſule (N. Thoine , appellée en religion la ſœur), Carmelite. 523. *not.*

Marillac (Michel) , garde des ſceaux de France ; précis de ſa vie & de celle des perſonnes de ſon nom qui ſe ſont faites Carmelites. 161. *not.* Eſtime que la Bienheureuſe avoit pour lui. 160. Ouvrages qu'il a faits. 163. *not.* Son caractere ; ſes démêlés avec le cardinal de Richelieu. *ibid.* Son épitaphe. 166. *not.* Ses enfants. 167. *not.*

Marillac (Louis de) , curé de S. Germain l'Auxerrois & de S. Jacques-la-Boucherie. à Paris. 167. *not.*

Marillac (Ariane de). V. *Marie de S. Michel.*

Marillac (Louiſe de) veuve de M. le Gras , fondatrice des ſœurs de la Charité. 167. *not.*

Marillac (Marguerite). V. *Marguerite de Sainte Thérèſe de Jéſus.*

Marillac (Marie de). V. *Marie Magdeleine de l'Incarnation.*

Marillac (Marie Gabrielle). V. *Marie Gabrielle du S. Sacrement.*

Marillac (Valence de). V. la ſœur *Marie du S. Sacrement.*

Maximes de la Bienheureuſe. 535.

Meignelay (Charlotte Marguerite de Gondi , marquiſe de) ; précis de ſa vie. 176. *not.*

Mot du cardinal du Perron , ſur lui-même , ſur S. François de Sales , ſur M. de Bérulle & ſur André Duval. 67. *not.*

N

Nevers (Charles de Gonzagues-Cleves , premier du nom , duc de) ; précis de ſa vie. 427. *not.*

Nevers (Catherine de Lorraine , ducheſſe de) , femme du précédent. *ibid.*

Notre-Dame-des-Champs (le prieuré de) ; ce que c'étoit. 224.

O

Obéiſſance , baſe de tous les projets utiles à l'égliſe. 480. Avantages de l'obéiſſance religieuſe. 386. Maximes de la Bienheureuſe ſur cette vertu. 539.

Odeurs miraculeuſes ; ce que c'eſt. 457. *not.*

Oiſiveté ; où elle conduit les eccléſiaſtiques. 186.

Oraiſon ; maniere de la faire. 350. 481.

Ordres religieux (utilité des). 201. *not.*

P

Parures (belle penſée de la Bienheureuſe ſur les). 22. Conduite qu'elle tenoit à ce ſujet avec ſes enfants. 98. 107.

Péché veniel ; les ames vertueuſes peuvent en commettre tous les jours, qu'elles ne remarquent pas dans leur examen. 474. *not.* Elles ne ſavent pas toujours diſcerner le péché véniel d'avec l'imperfection. 475. *not.* Règles pour diſcerner l'un d'avec l'autre. *ibid.*

Pénitences corporelles ; leur utilité ; leur antiquité ; prudence avec laquelle on doit en faire uſage. 57. *not.*

Penſées deshonnêtes ; leur principe ; leur remede. 183.

Perſonnages (ſaints), que Dieu ſuſcita dans le ſeizieme & dix-ſeptieme ſiecle de l'égliſe, pour ranimer la foi & la piété des fideles. 3. *not.*

Portrait de la Bienheureuſe. 455. *not.*

Prédiction que la Bienheureuſe fait à M. de Bérulle & à M. de Marillac lorſqu'ils poſoient la premiere pierre du chœur des religieuſes du premier couvent ; & comment elle eut ſon accompliſſement. 243.

Providence. 50. 75. Il faut ſaiſir ſes moments. 356.

R

Receveur des revenus des religieuſes ; ce que la Bienheureuſe en penſoit. 343.

Religieuſes des Pays-Bas ; Madame Louiſe leur procure un aſyle en France. 268. *not.*

Reliques de la Bienheureuſe envoyées à Rome. 496. *not.*

Rouſſillon (ordonnance de), qui fixe le commencement de l'année au premier Janvier. 4. *not.*

S

Sacrements (combien eſt fauſſe la compaſſion des parents qui n'avertiſſent pas les malades de recevoir les) 195. 409.

S. Denys (fondation du couvent des Carmelites de). 530.

Saints auxquels la Bienheureuſe avoit dévotion. 479.

Séguier (Louiſe), mere du cardinal de Bérulle. V. *Marie des Anges.*

Sœur converſe (maxime de la Bienheureuſe ſur l'état de). 539.

Souffrances. 79. 83. 403.

Stigmates de S. François d'Aſſiſe, de Sainte Catherine de Sienne, de Sainte Catherine de Ricci & de la Bienheureuſe Luce de Narni 37. *not.*

Stigmatiques (douleurs) ; preuves que la Bienheureuſe les a éprouvées. 38. *not.* Pieces juſtificatives de ce point. 544.

Sublet de la Guichoniere. 211 & 212.

Sublet, Carmelite, appellée en religion *Marie de la Miſéricorde.* 212. *not.*

Supérieurs (maximes de la Bienheureuſe ſur les). 540.

T

Théreſe (récit de la mort de Sainte), fait par la mere Anne de S. Barthélemi. 274. *not.*

Théreſe de Jéſus (Charlotte du Pucheuil, appellée en religion la mere), Carmelite ; précis de ſa vie. 250. *not.*

Théreſe du S. Sacrement (la ſœur), niece du P. Coton. 512. *not.*

Thudert (Marie), veuve de M. Séguier d'Autry. V. la ſœur *Marie de Jéſus-Chriſt.*

Traités de dévotion de la Bienheureuſe. 101.

Témoignages rendus aux vertus de la Bienheureuſe. 90. 95. 110. 118. 119. 124. 146. 150. 159. 175. 178. 179. 180. 181. 182. 325. 345. 395. 466. 467.

V

Vertu (maximes de la Bienheureuſe ſur la). 537.

Vertus de la Bienheureuſe (décret ſur l'héroïſme des). 486. En quoi conſiſte l'héroïſme des vertus d'une perſonne. *ibid. not.*

Vœux de religion qu'on permet de faire aux novices en danger de mort ; ce qu'ils valent. 327. *not.*

Voyage d'Eſpagne (deux extraits du récit du). Eloge de cet ouvrage. 292. *not.*

CORRECTIONS.

Page 2, ligne 1 de la ſeconde colonne, *liſez* conſeillers.
P. 4, l. 18 de la ſeconde col. *liſez* Avrillot à S. Merry.
P. 5, l. 5 de la ſeconde col. *liſez* & avec le P. Anſelme.
P. 11, l 6, *liſez* ſi cela eût dépendu.
P. 13, l. 1, *liſez* à vaincre les répugnances.
P. 16, l 20, *liſez* jour de la fête de S. Barthélemi.
Ibidem, l. derniere de la premiere col. *liſez* ne s'eſt donné.
P. 21, l. 21, *liſez* le moins communément.
P. 23, l. 14 & 15, *liſez* un artiſan qui étoit pauvre & malade.
P. 27, l. 16, *liſez* par leur beauté.
P. 34, l. 16 & 17, *liſez* ils auroient voulu qu'elle ne fût pas ſi dévote.
P. 47, l. 6, *liſez* le maſſacre.
P. 48, dans la citation, *liſez* tom. onze.
P. 54, l. 30, *liſez* affaires.
P. 55, l. 16, *liſez* ſe donna pour rétablir ſa maiſon, pendant les trois ans que dura l'exil de ſon mari, n'étoient.
P. 65, l. derniere de la ſeconde col. *liſez* deux chaires de théologie.
P. 72, l. 8 de la premiere col. *liſez* la réthorique.
P. 73, l. 12 de la premiere col. *liſez* parloit encore de lui.
P. 77, l. 5, *liſez* relever.
Ibid. l. 11, *liſez* pour les engager à venir.
P. 95, l. 6 de la premiere col. *liſez* prêchant l'Avent.
P. 97, l. 7, *liſez* vous vous exprimez!
P. 102, l. 16, *liſez* de ce qu'on.
P. 112, l. 1, *liſez* les premieres places.
P. 122, l. 15, *liſez* parcequ'elle ne lui paroiſſoit pas être, comme l'autre, ſuſceptible d'illuſion.
Ibid. citation, *liſez* Dépoſ. extrajudic.
P. 123, l. 6, *liſez* ſi elle devoit s'occuper longtemps de cette action, ou ſi elle devoit en être.
P. 134, l. 25, *liſez* qui d'avocat général au grand-conſeil.
P. 144, l. 26, *liſez* & du parti que cette ſainte femme tira de ces établiſſements.
P. 152, l. 8 de la premiere col. *liſez* en 1764.
P. 154, l. 25 de la premiere col. *liſez* du cardinal de Gondy, évêque de Paris.
P. 171, l. 3 de la premiere col. *liſez* bâtir pluſieurs hermitages dans la maiſon.

P. 172, l. 27 de la ſeconde col. *liſez* en faiſant agrandir la maiſon.

P. 196, l. 27, *liſez* ne vouloient pas conſentir à ce qu'on les y établît.

P. 199, l. 26, *liſez* voyois.

P. 202, l. 41 de la ſeconde col. *liſez* dans la plupart des pays.

P. 208, l. 4 de la ſeconde col. *liſez* dans ſon bref.

P. 209, l. 21, *liſez* dit qu'en 1588 on fit des tentatives auprès.

P. 210, l. 23, *liſez* la bulle dont on avoit beſoin.

Ibid. l. 4 de la premiere col. *liſez* iſſu d'une.

P. 224, l. 27, *liſez* au monaſtere des Chartreux.

P. 232, l. 31 de la ſeconde col. *liſez* les viſiteurs.

P. 233, l. 21 de la ſeconde col. *liſez* (Il y en avoit alors ſoixante & une, & depuis on n'en a établi que deux; mais les deux de Troyes ont été réunies en une.)

P. 245, ligne 5, *liſez* par leſquels.

P. 276, l. 33 de la prem. col. *liſez* on lui mit le manteau.

P. 277, l. avant-derniere de la ſeconde col. *ajoutez* Le ſouverain Pontife a même déclaré l'héroïſme de ſes vertus.

P. 283, l. 11 de la premiere col. liſez *avec une autre.*

P. 285, l. 13 de la ſeconde col. *liſez* On verra dans le texte que pendant le voyage,

P. 287, l. 23 de la ſeconde col. *liſez* ſeroit une ſainte religieuſe.

P. 309, l. 10 de la ſeconde col. *liſez* qui étoit leur parente & à laquelle M. de Bérulle les avoit adreſſés.

P. 312, l. 22 de la premiere col. *liſez* L'adoration journaliere du ſaint ſacrement qu'elle établit.

P. 327, l. 14, *liſez* à la gauche de l'égliſe.

Ibid. l. 17, *liſez* à la droite de l'égliſe.

P. 344, l. 28, *liſez* lorſqu'elle étoit ſouſprieure, elle prit,

P. 388, l. 25, liſez *à d'autres ordres religieux.*

P. 400, l. 7, *liſez* auroit.

P. 401, l. 7, *liſez* lui faire.

P. 414, l. 13, *liſez* qui fût néanmoins inférieure à celle qu'on employoit à l'égard.

P. 420, citation (26), *liſez* Voyez la note *o* du Liv. III.

P. 461, l. 25, *liſez* l'ouie & la parole.

DC 20

6743787
25 AG 17